MASTER
NEGATIVE
NO. 91-80082-3

MICROFILMED 1991

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR: ESPERANDIEU, EMILE

TITLE: EPIGRAPHIE ROMAINE DU POITOU

PLACE: MELLE

DATE: 1888-89

Master Negative #
81-80082-3

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

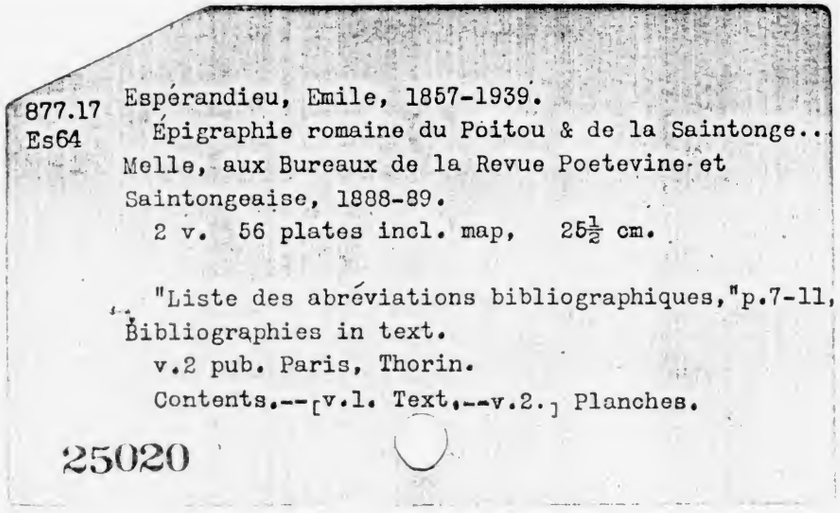

877.17
Es64

Espérandieu, Emile, 1857-1939.
Épigraphie romaine du Poitou & de la Saintonge..
Melle, aux Bureaux de la Revue Poetevine et
Saintongeaise, 1888-89.
2 v. 56 plates incl. map, 25½ cm.

"Liste des abréviations bibliographiques," p.7-11,
Bibliographies in text.
v.2 pub. Paris, Thorin.
Contents.--[v.1. Text.--v.2.] Planches.

25020

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm. REDUCTION RATIO: 12X
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 6/10/91 INITIALS F.C.
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

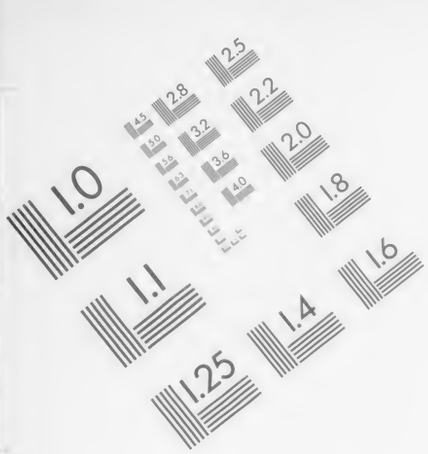

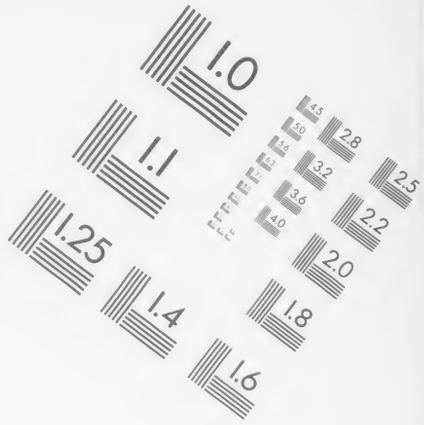

AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202

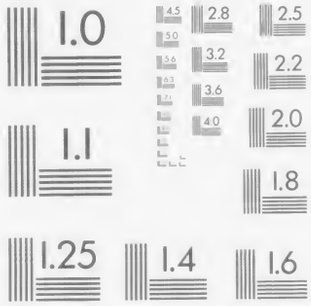

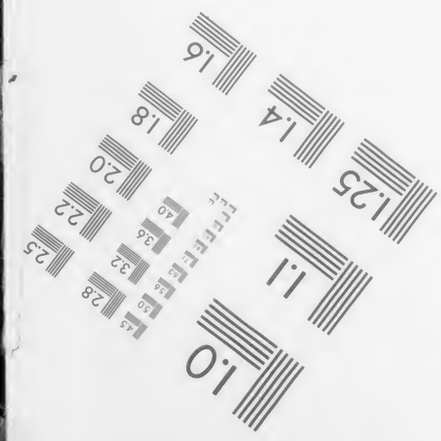

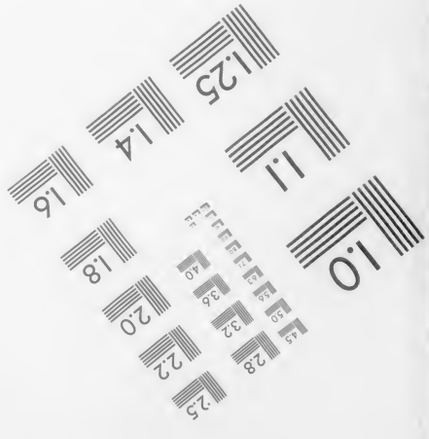

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

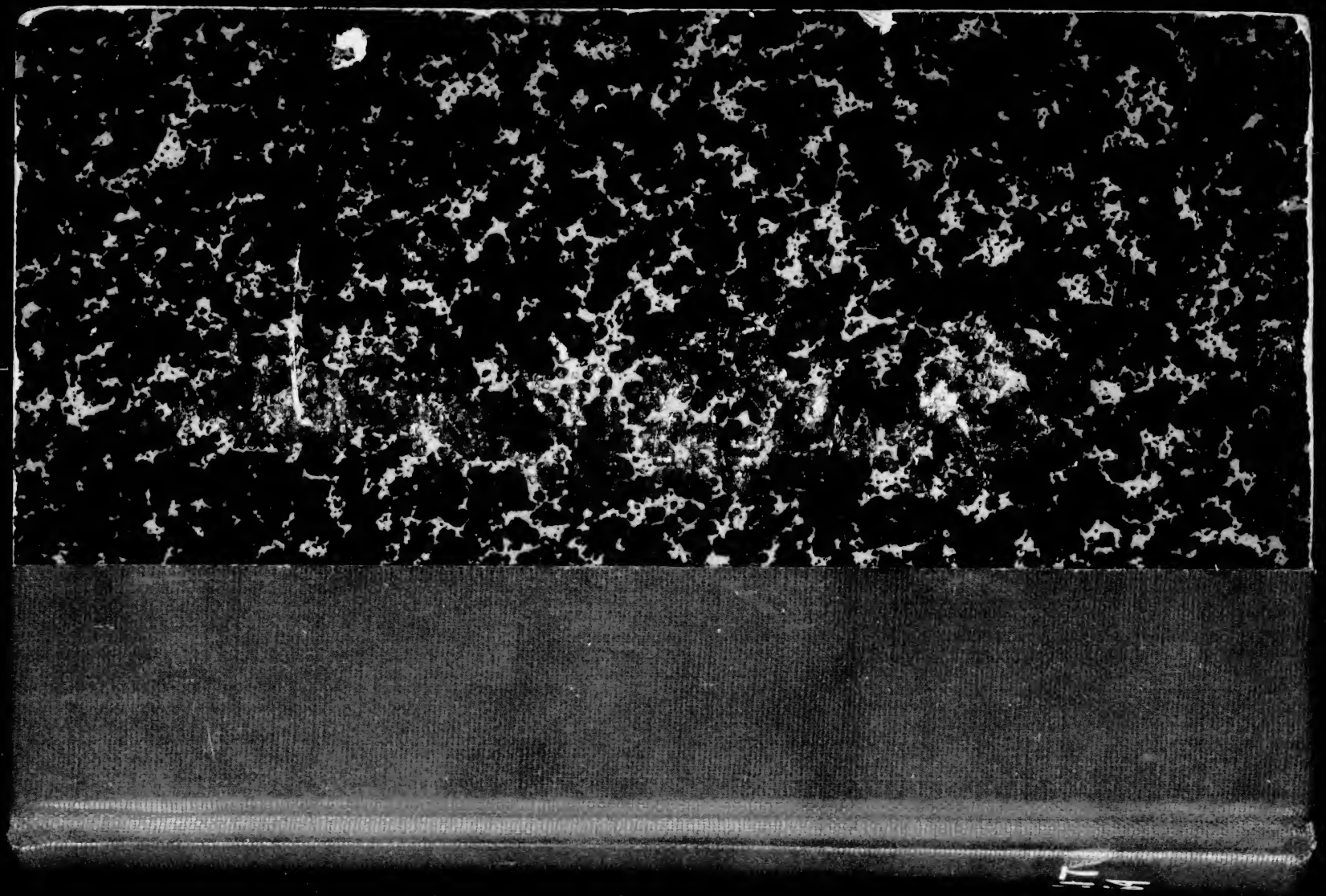

THE LIBRARIES

COLUMBIA UNIVERSITY

GENERAL LIBRARY

ÉPIGRAPHIE ROMAINE

DU POITOU & DE LA SAINTONGE

PAR

EMILE ESPÉRANDIEU,

Lieutenant-Professeur à l'Ecole militaire d'Infanterie,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,

Associé-Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France,
Membre du Comité des Monuments français,
Membre de la Société française d'Archéologie, de la Société des Etudes historiques,
de la Société des Antiquaires de l'Ouest,
Membre-Correspondant de l'Académie des Sciences de Toulouse,
de l'Académie de Nimes, de la Société archéologique du midi de la France,
etc., etc.,

Officier d'Académie.

PARIS
ERNEST THORIN
éditeur
7, rue de Médicis.

MELLE
EDOUARD LACUVE
imprimeur-éditeur
1, Grande-Rue.

1889

ÉPIGRAPHIE ROMAINE

DU POITOU & DE LA SAINTONGE

ÉPIGRAPHIE ROMAINE

DU POITOU & DE LA SAINTONGE

PAR

EMILE ESPÉRANDIEU

Lieutenant-Professeur à l'Ecole militaire d'Infanterie
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique
OFFICIER D'ACADÉMIE

MELLE

Aux Bureaux de la *Revue Poitevine et Saintongeaise.*

EDOUARD LACUVE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

—

1888

CTL17
Es64
v.1

K m July 15, 1917 M. L. M.
A. P. n 12 n

INTRODUCTION

Depuis deux siècles, les antiquités du Poitou et de la Saintonge ont été décrites bien des fois. La liste bibliographique suivante, tout incomplète qu'elle est, le prouve surabondamment. Il en résulte, par cela même, que les dissertations, souvent inexactes, dont elles ont été l'objet se trouvent aujourd'hui disséminées dans une foule de publications qu'il n'est plus facile de consulter.

Les inscriptions romaines, en particulier, ayant été très diversement commentées, il importait, croyons-nous, de rectifier certaines erreurs commises et, surtout, de réunir en une sorte de *Corpus* local les monuments épigraphiques de nos deux pays.

De là ce travail.

Si quelques imperfections y trahissent encore notre inexpérience, nous aimons à croire qu'il nous sera pardonné de l'avoir entrepris.

Nous examinerons successivement :

Les inscriptions milliaires,

Les inscriptions impériales,

Les inscriptions votives,

Les inscriptions funéraires ou relatives à des particuliers,

Les inscriptions diverses, relatives à nos deux provinces et trouvées hors de leur territoire,

Les inscriptions sur bronze, argent ou or,

Les marques de potiers,

Et nous terminerons par un *Index* permettant de se retrouver aisément dans la longue liste des noms que nous serons obligé de citer.

LISTE DES ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

La fréquente répétition des renvois bibliographiques trop détaillés ne pouvant que remplir sans profit les pages de notre travail, nous donnons ci-après la liste des abréviations adoptées pour désigner les principaux ouvrages que nous avons consultés :

Manuscrits.

DOM FONTENEAU. — *Documents historiques pour servir à l'histoire d'Aquitaine*, (Bibl. de Poitiers).

DE LONGUEMAR. — *Carte archéologique de la Vienne*, (musée de la ville de Poitiers, salle des Antiques).

SEGUIER. — *Correspondance, opuscules et papiers de Seguier*, (Bibl. de Nimes).

Imprimés.

Affiches du Poitou. — Poitiers, 1773-1789, in-4°.

ALLMER. — *Revue épigraphique du midi de la France*, — Lyon-Vienne, 1878-1886, in-8°.

D'ANVILLE. — *Notice de l'ancienne Gaule*, — Paris, 1760, in-4°.

AUDIAT. — *Epigraphie Santone et Aunisienne.* — Saintes, 1870, in-8°.

Abbé AUBER. — *Recherches historiques et archéologiques sur l'église et la paroisse de St-Pierre-les-Eglises.* — Poitiers, 1852, in-8°.

ARNAULD. — *Monuments religieux, militaires et civils des Deux-Sèvres.* — 2e éd. Niort, 1876, in-8°.

BAUGIER. — *Inscription romaine de Bessac*, (dans Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, t. XX). — Niort, 1859, in-8°.

BEAUCHET-FILLEAU. — *Inscription de Lentilius Censorinus Pictavus*, (dans Bull. des Antiquaires de l'Ouest, ann. 1867). — Poitiers, 1868, in-8°.

BEAUSSIRE. — *Variétés archéologiques*, (dans Bull. des Antiquaires de l'Ouest, an. 1866), — Poitiers, 1866, in-8°.

BONSERGENT. — *Sigles figulins trouvés à Poitiers*, (dans *Archives du Poitou*, t. I), — Poitiers, 1872, in-8°.

BORDIER. — *Notice sur une sépulture gallo-romaine*, (dans Mém. Société de Statistique des Deux-Sèvres). — Niort, 1859, in-8°.

BOURIGNON *a.* — *Dissertation sur l'endroit appelé Vieux-Poitiers* et *Lettre sur Poitiers.* — Cenon-Poitiers, 1786, in-18.

BOURIGNON. — *Recherches topographiques, historiques, militaires et critiques sur les antiquités gauloises et romaines de la province de Saintonge.* — Saintes, an IX, in-4°.

BRAUNIUS. — *Theatrum præcipuarum urbium mundi.* 1560, in-f°.

BROUILLET. — *Notice des tableaux, dessins, gravures, statues, objets d'art anciens et modernes, etc. composant les collections de la ville de Poitiers*, 2e partie. — Poitiers, 1886, in-18.

CHAUDRUC DE CRAZANNES. — *Antiquités de la ville de Saintes*, — Saintes, 1820, in-4°.

DE CAYLUS. — *Recueil d'antiquités.* — Paris, 1742-1757, in-f°.

Mgr COUSSEAU. — *Dissertation sur l'inscription de l'aruspice Sabinus*, (dans Bull. des Antiquaires de l'Ouest, 1840 et Mémoires, de, 1841). — Poitiers, 1841, in-8°.

DESJARDINS. — *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger.* — Paris, 1869, in-8°.

DUFOUR. — *Histoire du Poitou et de sa Capitale.* — Poitiers, 1826. in-12.

DREUX DU RADIER. — *Journal historique de Verdun*, (t. 68, 69 et 70). — Verdun 1750-51-52.

L. DE FLEURY. — *Découverte d'une borne milliaire romaine dans l'ancien cimetière d'Ambernac*, (dans Bull. de la Soc. archéol. et historique de la Charente, 1881, tirage à part.) — Angoulême, 1883. in-8°.

FILLON. — *L'art de terre chez les Poitevins.* — Niort, 1864, in-8°.

DOM FONTENEAU. — *Voies romaines du Poitou, d'après dom Fonteneau*, (dans Mém. des Antiquaires de l'Ouest, 1864). — Poitiers, 1865, in-8°.

DOM FONTENEAU *a.* — *Journal de Verdun*, t. 69. — Verdun, 1751.

DE LA FONTENELLE. — *Voie romaine de Poitiers à Angers et à Nantes*, (dans Bull. des Antiquaires de l'Ouest, ann. 1841), — Poitiers, 1841, in-8°.

FOUCART. — *Dissertation sur les voies romaines du Poitou* par feu dom Fonteneau, (dans Mém. des Antiquaires de l'Ouest, t. II). — Poitiers, 1837, in-8°.

abbé GRASILIER. — *Tombeau gallo-romain découvert à Saintes.* — Saintes, 1873, broch. in-8°.

GRUTER. — *Inscriptionum romanarum Corpus absolutissimum.* — 1616. in-f°.

HENZEN. — *Collectionis Orellianae supplementa.* — Turici, 1856, in-8°.

JOUANNET. — *Rapport sur quelques inscriptions funéraires du musée de Saintes*, (dans Bull. monumental, t. X). Paris-Caen, 1844, in-12.

LARY. — Notices diverses dans Mém. de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, particulièrement, t. V, XI et XII. — Niort, 1841-47 et 48. in-8°.

MANGON DE LA LANDE. — *Colonne itinéraire de Scorbé-Clervault*, (dans 4e Bull. des Antiquaires de l'Ouest. et Mém. de, t. I). — Poitiers. 1838. in-8°.

MANGON DE LA LANDE *a.* — *Colonnes milliaires de Chaucigny*, (dans Mém. des Antiquaires de l'Ouest. t. I et III.) — Poitiers 1835-37, in-8°.

MANGON DE LA LANDE *b.* — *Colonne milliaire de Constance Chlore et Pierre votive de Lepida.* (dans Bull. des Antiquaires de l'Ouest, an. 1837.) — Poitiers, 1837. in-8°.

MANGON DE LA LANDE, *c.* — Notices diverses dans le 10e Bull. des Antiquaires de l'Ouest. — Poitiers, 1861. in-8°.

abbé LALANNE. — *Histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudais.* — Châtellerault, 1859, in-8°.

DE LAURIÈRE. — *Inscription de Basilia*, (dans Bull. monumental, ann. 1884). — Paris-Caen, 1884, in-12.

abbé LEBEUF. — *Journal de Verdun*, t. 69 — Verdun, 1751.

LEDAIN. — *Enceinte gallo-romaine de Poitiers*, (dans Mém. des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXV), Poitiers, 1872, in-8°.

LEDAIN, *a.* — *Notice sur une sépulture gallo-romaine découverte à Gourgé*, (dans Mém. de la Soc. de Statistique des Deux-Sèvres, 2e série, t. 1). — Niort 1861, in-8°.

LEDAIN, *b.* — *Catalogue du musée lapidaire des Antiquaires de l'Ouest.* — Poitiers, 1884, in-8°.

DE LONGUEMAR. — *Epigraphie du Haut Poitou*, (dans Mém. des Antiquaires de l'Ouest, t. XXVIII, ann. 1863). — Poitiers, 1864, in-8°.

DE LONGUEMAR, *a.* — Notices diverses dans les Bull. et Mém. des Antiquaires de l'Ouest.

MABILLON. — *De re diplomatica.* — Neapoli, 1789, in-f°.

J. MARION. — *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France.* — Paris. 1852, in-8°.

MASSIOU. — *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis.* — Saintes, 1846, in-12.

MÉNARD. — *Notes sur divers points d'histoire et d'archéologie*, (dans Bull. des Antiquaires de l'Ouest, 1867). Poitiers, 1868, in-8°.

MÉNARD, *a.* — *Essai sur la topographie du Pays des Pictons*, (dans Bull. des Antiquaires de l'Ouest, t. VIII). — Poitiers, 1858, in-8°.

DE LA MÉNARDIÈRE. — *Le culte chez les Pictons*, (dans Mém. des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, t. III). — Poitiers, 1880, in-8°.

MILLIN. — *Voyage dans les départements du midi de la France.* — Paris, 1807-1811, in-8°.

abbé MITTON. — Notices diverses dans les Bull. des Antiquaires de l'Ouest, ann. 1864. — Poitiers, 1865, in-8°.

MOMMSEN. — *Histoire romaine.* (Extraits publiés par la Revue épigraphique du midi de la France en 1886). — Lyon-Vienne, 1886, in-8°.

MONIN. — *Monuments des anciens idiomes gaulois.* — Paris, 1873, in-8°.

MOUFFLET. — *Rapport sur l'amphithéâtre de Saintes*, (dans Bull. monumental, t. XI). Paris-Caen, 1845, in-12.

MOWAT. — *Bulletin épigraphique*. — Paris-Vienne, 1884-86, in-8°.

MURATORI. — *Novus thesaurus veterum inscriptionum*. — Mediolani, 1739-42, in-f°.

ORELLI. — *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*. — Turici, 1828, in-8°.

RAGON. — *Restitution du milliaire de St-Florent-sur-Cher*, (dans Bull. des Antiquaires de l'Ouest. ann. 1876.) — Poitiers, 1877, in-8°.

P. RAINGUET. — *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac*. — Jonzac, 1864, in-8°.

REDET. — *Dictionnaire topographique de la Vienne*. — Paris, 1881, in-4°.

RONDIER. — *Colonne milliaire trouvée à Brioux*. — Niort-Melle, 1865, broch. in-8°.

LA SAUVAGÈRE. — *Recherches sur les ruines romaines de Saintes et des environs*. — Saintes, 1760, in-8°.

SIAUVE. — *Antiquités du Poitou*. — Poitiers, 1804, in-12.

THIBAUDEAU. — *Abrégé sur l'histoire du Poitou*. — Poitiers, 1782-88, in-8°.

FL. VALLENTIN. — *Bull. épigraphique de la Gaule*. — Paris-Vienne, 1879-83, in-8°.

H. DE VILLEFOSSE ET THÉDENAT. — *Inscriptions romaines de Fréjus*. — Paris, 1884, in-8°.

VEYREL. — *Indice du Cabinet de Samuel Veyrel*. — Bordeaux, 1635, in-8°.

VINET. — *Antiquité de Saintes et de Barbezieux*. — Bordeaux, 1568 ; réimprimé, Paris, 1870, in-8°.

WILMANNS. — *Exempla inscriptionum latinarum*. — Berolini, 1873, in-8°.

ACAD. — *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. — Paris, in-12.

ARCH. HIST. P. — *Archives historiques du Poitou*. — Poitiers, in-8°.

BULL. ANT. FR. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*. — Paris, in-12.

BULL. ANT. O. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. — Poitiers, in-8°.

BULL. ARCH. S. — *Bulletin des Archives de Saintonge*. — Saintes, in-8°.

BULL. MON. — *Bulletin monumental*. — Paris-Caen, in-12.

BULL. SOC. CH. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*. — Angoulême, in-8°.

ANC. CAT. P. — *Catalogue des objets d'art etc. du musée de Poitiers*. — Poitiers, 1854, in-12.

DICT. ARCH. — *Dictionnaire archéologique de la Gaule*. — Paris, in-4°.

C. I. L. — *Corpus inscriptionum latinarum*. — Berolini, in-f°.

CAT. MUSÉE N. — *Explication des ouvrages d'art. etc. qui composent le musée de Niort*. — Niort, 1865, in-12.

CONG. SOC. FR. — *Congrès de la Société française d'archéologie*. — Paris, Caen, Tours, etc. in-8°.

GUIDE MUSÉE S. — *Guide des visiteurs du musée de Saintes*. — Saintes, in-12.

MEM. ANT. O. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. — Poitiers, in-8°.

MÉM. D. SÉV. — *Mémoires de la Société de statistique de Niort*. — Niort, in-8°.

REC. COM. ARTS. — *Recueil de la Commission des arts de la Charente-Inférieure*. — Saintes, in-8°.

REV. ARCH. — *Revue archéologique*. — Paris, in-8°.

PREMIÈRE PARTIE

—

BORNES MILLIAIRES

—

MONUMENTS D'ANTONIN-LE-PIEUX

—

Milliaire de Saint-Pierre-les-Eglises

I

« Tirée probablement de l'ancien cimetière de Saint-Pierre-
« les-Eglises, la colonne milliaire est à l'entrée d'une vigne qui
« appartient au citoyen Ledoux, maire de Civaux. Elle a environ
« six pieds de hauteur, ou 1m 950 mil. » (Copie dessinée). SIAUVE.

« Colonne leugaire rapportée par Siauve. Sert aujourd'hui de
« jambage à la porte d'entrée d'un clos, planté en vignes, situé
« proche l'ancien cimetière de Saint-Pierre-les-Eglises, près
« Chauvigny. Elle en avait été probablement tirée lors de sa
« découverte et formait, comme celle de Cenon, la couverture
« d'un tombeau. » DUFOUR.

« ..... Nous avons été assez heureux, grâce à l'entremise de
« nos collègues MM. l'abbé Aubert et Foucart, pour obtenir que
« deux colonnes, employées à la barrière d'une vigne, à Chau-
« vigny, nous fussent cédées... Nous les possédons maintenant
« pour être déposées dans le musée des Antiquaires de l'Ouest. »
MANGON DE LA LANDE.

« [Borne milliaire] placée sur la voie de *Limonum* à *Argen-*
« *tomagus*, fut donnée par M. Faulcon, de Chauvigny, au musée
« de Poitiers. (Hauteur 2m 40). » DE LONGUEMAR.

« Colonne romaine provenant de l'antique cimetière de Saint-
« Pierre-les-Eglises, près de Chauvigny, où elle avait été utilisée
« comme tombeau, après avoir été arrachée du bord de la voie
« de Poitiers à Argenton. Elle servait depuis longtemps de
« jambage de porte à l'entrée d'une vigne voisine de ce cime-
« tière, lorsqu'elle fut donnée, en 1834, par M. Faulcon, à la
« Société des Antiquaires de l'Ouest. » LEDAIN *b*.

Notre copie :

IMPCAESDIV//////
ANIFILDIVIT//////
PARTHICNEPO//////
NERVAEPRON//////
HADRIANANT//////
AVGPIVSPMT//////
/// III ///
FIN ///
XI /

Imp(erator) Caes(ar) div[i Hadri]ani fil(ius), divi T[raiani] Parthic(i) nepo[s, divi] Nervae pron[epos, T(itus) Ael(ius) Hadrian(us) Ant[oninus] Aug(ustus) Pius, p(ontifex) m(aximus), t[r(ibunicia) p]otestate) III, co(n)sul III, [p(ater) p(atriae)].
Fin(es) XI, [Lim(onum) X.]

L'empereur Cesar Titus Aelius Hadrien Antonin, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan-le-Parthique, arrière-petit-fils du divin Nerva ; Auguste, pieux, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la 3e fois, consul pour la 3e fois, père de la patrie.

Ingrandes à 11 lieues, Poitiers à 10 lieues (gauloises).

La restitution de Siauve porte aux deux dernières lignes les indications :

lim. FIN
XI

traduites par : *Limono Fines XI.*

Ainsi que le fait judicieusement remarquer Dufour, cette restitution ne convient pas. « Il est bien évident, dit-il, qu'il n'y a [sur le milliaire], qu'une position mentionnée, c'est à cette position que se rapporte la distance indiquée, » et ce serait entièrement exact si, par la même occasion, ce savant ne niait pas l'existence possible des sigles : *pp*, et des indications : *lim. x*, que nous avons cru devoir restituer parce que sigles et indications figurent sur un autre milliaire du même empereur et de la même voie.

En reproduisant la copie et la lecture de Dufour, Mangon de la Lande adopte entièrement, à ce sujet, la manière de voir de son prédécesseur. Traduisant, en outre les deux dernières lignes par ces mots : « Depuis Fines onze mille pas, »Mangon de la Lande soutient une longue thèse tendant à faire rejeter complètement la lieue gauloise comme unité de mesure prise sur la voie de Limonum à *Argentomagus*. Ici encore ses opinions personnelles sont en désaccord avec les faits, comme nous le prouverons tout à l'heure.

Quant à M. Audiat, sa lecture, conforme à celle de ses prédécesseurs, en diffère cependant par la division des dernières lignes ainsi disposées dans son *Epigraphie Santone :*

Augustus pius pontifex maximus tribunitiâ
Potestate III Consul III.

Enfin, M. Ledain a lu l'inscription comme suit :

Imperator Caesar, divi Hadriani filius divi Trajani Parthici nepos, divi Nervae pronepos, Hadrianus Antoninus Augustus pius, pontifex maximus, tribunitia protestate, consul III, Fines XI.

Il y a évidemment là une omission tout à fait involontaire : celle des mots *Titus Aelius* ; quant au chiffre de la puissance tribunice, il était très certainement exprimé et il importait, par conséquent, soit de le restituer soit de le remplacer par des points.

M. Ledain ajoute que le mot *cos* qui précédait le chiffre III « semble avoir été effacé avec soin dès l'époque de l'antiquité. » Nous ne nous expliquerions pas trop pourquoi.

En résumé toutes les différentes lectures jusqu'ici produites omettent l'indication de la distance comprise entre *Limonum* et le point où le milliaire avait été érigé. Quant aux sigles PP, deux auteurs seulement, Siauve et Dufour, les ont restitués. A défaut des considérations résultant de l'examen des autres milliaires d'Antonin trouvés en Poitou, une raison qui nous paraît très acceptable suffirait à les faire rétablir : il est peu vraisemblable que sous le 3e consulat du successeur d'Hadrien, on ait omis d'indiquer sur un monument élevé en l'honneur de ce prince le titre de *pater patriae* que prirent tous les empereurs et que possédait depuis quelque temps déjà Antonin le Pieux.

Trouvé à Saint-Pierre-les-Eglises, le milliaire que nous venons de décrire a dû être fort peu déplacé. Il indique, en effet, onze lieues gauloises entre le *Fines* de la voie d'Argentomagus et le point où on l'avait dressé : or, entre Ingrandes-sur-Anglin, qui correspond à ce Fines, et Saint-Pierre-les-Eglises, on compte, en suivant la direction générale de la voie romaine, visible en de nombreux endroits, environ 25 kilom., c'est-à-dire bien près de

onze lieues, soit que nous adoptions pour chacune d'elles la valeur de 2222 mètres, communément admise aujourd'hui, soit que nous leur reconnaissions 193 mètres de plus suivant l'opinion de Saint-Fargeux partagée après lui, par beaucoup d'autres savants.

D'une façon absolue, rien ne nous autorisait enfin, à restituer, comme nous l'avons fait, le chiffre de la puissance tribunice qui pourrait être compris entre III et V ; toutefois les milliaires d'Antonin que nous citons plus loin, exprimant la troisième puissance, nous croyons pouvoir en conclure qu'il en est de même de celui-ci et que tous doivent être uniformément datés de l'année 140 après J.-C.

Bibliographie : *Siaure*, p. 81. — *Dufour*, p. 173. — *Mangon de la Lande*, *a*, t. I, p. 6. — *Mém. Ant. O.* t. I. 1835, p. 220. — *De Caumont*, *Abécédaire d'archéologie*, ère gallo-romaine, p. 33, 2e édit., Caen, 1870, in-8°. — *De Longuemar*, p. 131. — *Anc. Cat. P.*, p. 49. — *Ledain*, *b*, p. 15.

Milliaire d'Antigny.

2

La colonne milliaire d'Antigny a été signalée à la Société des Antiquaires de l'Ouest, par la lettre suivante, adressée le 19 septembre 1866 au président de la Société :

« .... Auriez-vous l'obligeance de communiquer demain soir « à la Société, au nom de votre serviteur, une inscription ro- « maine que j'ai copiée sur une borne milliaire de la station « d'Antigny ou du gué de Pseaux ? Depuis six ans ce beau texte « demeure ignoré bien que sauvé par les soins et aux frais de « notre collègue, M. de Boismorand. La pierre mesure 1m 52 « sur 0m 52 de diamètre ; son sommet est tronqué, mais sa base « carrée demeure intacte. La solution de continuité se prouve par « la cesure des caractères de la première ligne de l'inscription. « Les caractères bien assis, mesurent environ dix centim. de « haut. » *Abbé* Mitton, *curé de Saint-Pierre-les-Eglises* [1].

Notre copie :

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
ANTONINVS AVG
PIVSPM TRPIII
COS III PP
FIN LIM
VII XIV

[1] Bull. Ant. O. XIe série, 1867, p. 567.

[Imp(erator) Caes(ar) divi Hadriani fil(ius), divi Traiani Parthici nepos, divi Nervae pronep(os),] T(itus) Ael(ius) Hadrianus Antoninus Aug(ustus) Pius, p(ontifex) m(aximus), tr(ibunicia), p(otestate) III, co(n)sul III, p(ater) p(atriae),

Fin(es) XII, Lim(onum) XIV.

L'empereur Cesar Titus Aelius Hadrien Antonin, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan-le-Parthique, arrière-petit-fils du divin Nerva ; Auguste, pieux, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la 3e fois, consul pour la 3e fois, père de la patrie.

Ingrandes à 7 lieues, Poitiers à 14 lieues (gauloises.)

Il résulte de ce milliaire que la distance entre *Limonum* et le *Fines* de la voie d'Argentomagus (Argenton), était de 21 lieues gauloises. La Table théodosienne n'en indique que 20, mais on sait que cet important document n'est malheureusement pas toujours d'une exactitude absolue [1].

Bibliographie : *J. de la Lande*, Bull. ant. O., XIe série, ann. 1867, p. 557, 567 et 568.

Milliaires de Cenon.

3

« [Trouvé] dans un lieu appelé *Vieux-Poitiers*, à cinq lieues « de Poitiers et à deux de Châtellerault. » Bourignon.

« Provient de la station romaine de Cenon et est conservé « dans le parc du Château du Fou. » de Longuemar.

Nous lisons sur notre estampage en lettres de 0m 08 très effacées :

[illegible]
[illegible]
[illegible]
NEPOSDIVINER[illegible]
EPRONEPT[illegible]ELHA[illegible]
RIANANTONIN[illegible]
[illegible]GPIVSPMTRPII[illegible]
[illegible]OSIII PP
LIM FIN
X [illegible]

[Imp(erator) Caes(ar) divi Hadriani fil(ius), divi] Traiani Parth[ici]

(1) La Table théodosienne, dont nous donnons le fragment concernant notre région, est plus connue sous le nom de *Carte de Peutinger* parce que l'unique copie du XIIIe siècle, qui nous a révélé ce monument géographique des anciens, appartenait au XVIe siècle à un savant d'Augsbourg appelé Conrad Peutinger. L'original paraît devoir remonter à l'année 230 après J.-C. La copie comprenait douze feuilles de parchemin formant ensemble un rouleau de près de 7 mètres de long sur 0 m. 30 de large. L'une de ces feuilles, relative à l'Afrique, est aujourd'hui perdue.

nepos, divi Ner[va]e pronep(os), T(itus) Ael(ius) Hadrian(us) Antonin[us] [Au]g(ustus) Pius, p(ontifex) m(aximus), tr(ibunicia) p(otestate) [III, co](n)sul III, p(ater) p(atriae),

Lim(onum) X, Fin(es) [VI.]

L'empereur César Titus Aelius Hadrien Antonin, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan-le-Parthique, arrière-petit-fils du divin Nerva; Auguste, pieux, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la 3e fois, consul pour la 3e fois, père de la patrie.

Poitiers à 10 lieues, Ingrande à 6 lieues gauloises).

L'antiquaire X. Bourguignon, plus connu sous le nom de Bourignon, —et qui fut sans contredit le meilleur épigraphiste du Poitou et de la Saintonge. — cite ce milliaire comme suit :

imp. Caes. divi Ha
driani. fil. divi
*trai*ANI. PARTHIC
I.NEPOS.DIVI NE*rv*
*a*E.PRoNEP.T.*a*EL.HA
DRIAN. ANTONIN*us*
AVG·PIVS·P.M.TR.P·II*i*

cOS III	P.P.
LIM	FIN
X	

Notre lecture, peu différente de la sienne, ne ressemble guère à la suivante qui a été donnée par l'abbé Lalanne et de Longuemar :

TRAIANI·PARTH
NEPOS·DIVI·NER
PRONEP·T·AEL·HAD
RIAN·ANTONIN
AVG·PIVS·P·M·TR·P

SIII	P·P
IM	FIN
X	VI

Bibliographie : *Bourignon*, p. 48. — *Bourignon, a*, p. 9. — *Abbé Lalanne*, p. 89 (copie dessinée). — *De Longuemar*, p. 132, (sans détails).

4

« Colonne itinéraire déterrée dans l'ancien cimetière de « Cenon et placée actuellement dans le parc du château du « Fou. » Dufour.

Nous lisons sur notre estampage :

[illegible]
DRIANIFILDIVITRA
IANIPARTHICINE
POSDIVINERVAEPR[illegible]
NEPTAELHADRIA
NVSANTONINVS
AVGPIVSPMTRP[illegible]
[illegible] PP
LIM FIN
IX [illegible]II

[Imp(erator) Caes(ar) divi Ha]driani fil(ius), divi Traiani Parthici nepos, divi Nervae pr[o]nep(os), T(itus) Aelius) Hadrianus Antoninus Aug(ustus) Pius, p(ontifex) m(aximus), tr(ibunicia) p(otestate) [III, co(n)sul III], p(ater) p(atriae).

Lim(onum) IX, Fin(es) [V]II.

L'empereur Cesar Titus Aelius Hadrien Antonin, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan-le-Parthique, arrière-petit-fils du divin Nerva; Auguste, pieux, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la 3e fois, consul pour la 3e fois, père de la patrie.

Poitiers à 9 lieues, Ingrande à 7 lieues gauloises.)

Les lignes de ce milliaire ont été très profondément tracées et les lettres, assez grossièrement gravées, ont environ 0m 08 de haut.

La copie donnée par Dufour est fort incorrecte; la voici sans commentaires :

IMP CAESAR DIVI HA
DRIANI FIL DIVI tra
IANIPARTHICI NE
POSDIVI NERVAE PRO
NEPT AEL HADRIA
nus antoninus
AVG PIVS PM TRP
IIICOS III PP

LIM	FIN
IX	II.

Dufour ajoute que cette inscription suffit « pour détruire « l'opinion absurde des prétendus antiquaires qui avancent au

« hasard que l'ancienne ville de *Limonum* gisait sur l'emplace-
« ment du lieu nommé le *Vieux Poitiers*. » Nous ne saurions être d'un autre avis, mais ce savant commet une erreur analogue en s'obstinant à placer en ce même lieu le *Fines* de la voie de *Caesarodunum* qui se trouvait de beaucoup plus au nord, à Ingrande-sur-Clain.

Bibliographie : *Dufour*, p. 132 et 229. — *De Caumont*, ouv. cité, p. 38. — *Abbé Lalanne* p. 89, (copie dessinée sans comment.) — *De Longuemar*, p. 133 (sans comment.)

5

« Cette colonne, [trouvée au Vieux-Poitiers], a été transportée
« dans le parc du château du Fou, à deux lieues de Châtelle-
« rault, appartenant à M. le marquis de la Roche-Dumaine. Ce
« militaire, également recommandable par sa naissance et par
« son goût éclairé pour les sciences, [l'a] arrachée au marteau
« destructeur de quelque maçon barbare et [l'a] placée dans la
« charmante retraite où il se plait à recevoir les curieux avec
« une honnêteté et des grâces qui lui sont particulières. »
Bourignon, *a*.

Notre copie :

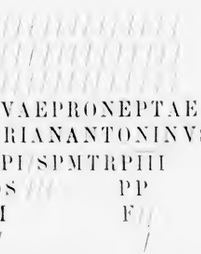

NERVAEPRONEPTAEL
HADRIANANTONINVS
AVGPI SPMTRPIII
COS PP
M F
/ /

[Imp(erator) Caes(ar), divi Hadriani fil(ius), divi Traiani Parthici nepos, divi] Nervae pronep(os), T(itus) Ael(ius) Hadrian(us) Antoninus Aug(ustus), Pi(u)s, p(ontifex) m(aximus), tr(ibunicia) p(otestate) III, co(n)s(ul) [III], p(ater) p(atriae) [Li]m(onum) [XI (?)], F[in(es) V (?)]

L'empereur Cesar Titus Aelius Hadrien Antonin, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan-le-Parthique, arrière-petit-fils du divin Nerva ; Auguste, pieux, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la 3e fois, consul pour la 3e fois, père de la patrie.

Poitiers à 11 (?) lieues, Ingrande à 5 (?) lieues (gauloises).

Bourignon ne donne que la copie du milliaire et lit aux deux dernières lignes :

COS. III. P. P.
M
VII

Bibliographie : *Bourignon a*, p. 7. — *Abbé Lalanne*, p. 89. (copie dessinée, sans comment.). — *De Longuemar*, p. 133, (sans comment.)

Les trois bornes que nous venons de décrire appartenaient à la même voie. Elles ont été certainement déplacées, et le lieu de leur découverte n'est pas celui où elles avaient été érigées, mais il est facile de se rendre compte, par un simple calcul, que le déplacement subi par les deux premières n'a pas dû être très grand. On peut dire, avec certitude, que le Xe milliaire depuis *Limonum* se trouvait à peu de distance des ruines actuelles connues sous le nom de *Vieux-Poitiers* ; le IXe était dès lors à une lieue plus au sud et, à moins d'admettre un déplacement considérable que rien ne justifie, la seule restitution qui nous paraît probable pour les distances inscrites sur le dernier milliaire, est celle que nous avons donnée plus haut.

6

Dans la *Dissertation sur le Vieux-Poitiers*, qu'il fit paraître en 1786, Bourignon signale un autre milliaire d'Antonin provenant du même lieu que les précédents. Ni Siauve, ni Dufour, ni de la Laude, ni les autres épigraphistes qui se sont occupés des inscriptions romaines du Poitou ne l'ont mentionné depuis ; nous ne l'avons pas retrouvé nous même, et il est à craindre qu'il ne soit perdu.

Copie de Bourignon :

IANI.PAR
OS.DIVI.NER
RONEP.T.
DRIAN.A
NVS.AVG.
TR.P.III CO
LIM
VI

La copie que donne Bourignon nous paraît bonne, mais en en interprétant les dernières lignes :

a Limono milliarium sextum (ou *sex leugas*),

il commet très certainement une erreur. A moins de supposer, en effet, que le milliaire a subi un déplacement de quatre lieues, — puisque nous avons vu que la Xe borne était au Vieux-Poitiers, — le chiffre VI ne saurait se rapporter à *Limonum*.

« Cette colonne milliaire, dit-il, a été transportée de Cenon à
« Châtellerault, dans le jardin de M. Rivière, notaire, qui s'est

« prêté à mes recherches avec une honnêteté et une complaisance « dont je ne saurais trop le remercier. »

La disposition typographique même que Bourignon donne à la copie qu'il produit, semble venir à l'appui de notre conjecture en faveur de *Fines*. Toutefois, un nouvel embarras se présente : Nous avons déjà le sixième milliaire depuis Ingrande, nous possédons également le septième, et si notre hypothèse est fondée, celui-ci ne pourrait recevoir que le numéro huit, correspondant à un déplacement de deux lieues.

Quoi qu'il en soit, nous proposerons, sous toutes réserves, la restitution ci-après :

imp. caes. divi Hadr
iani. fil. divi Tra
IANI· PAR*thici ne*
*p*OS·DIVI· NER*vae*
*p*RONEP· T· *ael· ha*
DRIAN· *antoni*
NVS.AVG· *pius p. m.*
TR·P·III COs *iii p. p.*
LIM *Fin.*
viii VI*ii*

[*Imp(erator) Caes(ar) divi Hadriani fil(ius), divi Tra*]*iani Part*[*hici nep*]*os, divi Ner*[*vae p*]*ronepos, T(itus) Ael(ius) Ha*]*drian*[*us*] [*Antoni*]*nus Aug(ustus) Pius, p(ontifex) m(aximus)*], *tr(ibunicia) p(otestate), III co(n*][*sul III, p(ater) p(atriae)*],
Lim(onum) [*VIII; Fin(es)*] *VI*[*II*].

L'empereur César Titus Aelius Hadrien Antonin, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan le Parthique, arrière-petit-fils du divin Nerva; Auguste, pieux, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la 3e fois, consul pour la 3e fois, père de la patrie.

Poitiers à 8 (?) lieues (gauloises) : Ingrande à 8 (?) lieues.

Si la copie de Bourignon était entièrement acceptée comme exacte, la dernière ligne devrait être restituée d'une façon certaine :

Lim(onum) vi; [Fin(es) x].

Bibliographie : *Bourignon, a.* p. 6.

Tous les milliaires d'Antonin, trouvés jusqu'ici dans la Vienne, sont identiques quant au texte et ne diffèrent entre eux que par la division des lignes et les indications de distances. Les noms de l'empereur y sont au nominatif. Dans le midi de la France les milliaires du même prince sont plus généralement datés de son 4e consulat, et ne donnent pas sa filiation adoptive. Les distances y sont exprimées en milles (*millia passuum*), et non en

lieues (*leugae*), mais ce fait ne doit pas nous surprendre puisque, contrairement au mode adopté dans le reste de la Gaule, la Narbonnaise comptait par milles romains (1).

Une particularité, qu'il n'est pas hors de propos de signaler ici, est relative à l'usage auquel les premières populations du Poitou ont employé les milliaires enlevés aux anciennes voies. Malgré leur forme demi cylindrique, à base parfois carrée, tous, ou presque tous, ont été creusés en tombeaux (2). Nous devons certainement à cela de les posséder après de longs siècles. Mieux que ne l'auraient fait les hommes, les nécropoles ont su nous les conserver.

Milliaire de Consac.

7

Bourignon signale également, comme ayant été trouvé en Saintonge, un autre milliaire d'Antonin-le-Pieux perdu déjà à l'époque où il écrivait :

« Inscription milliaire qui se trouve dans les papiers de [feu] « l'abbé Brottier avec ce titre :

« *In ædibus nobilis Claudii Marini, equitis apud Xantone, pa-* « *rochia de Consac, est hæc columna lapidea*

IMP.C.
HADRI
TRAIAN.
NEROTI.E
PRONEPO
HADRIANO
AVGPROPC
TR.POT.I.
MED

« Voici de quelle manière je pense qu'il « faut restituer cette inscription :

IMP.CAES.DIV.
ADRIAN.F.
TRAIANI
NEPOTI.NER.
PRONEPOTI
HADRIANO
ANTONINO
AVG.PIO.P.M.
TR.POT.III
COS III . P.P.
MED....

(1) Avec ses incorrections, la Table Théodosienne indique de la façon suivante ce changement dans les unités de mesure :
Lugdune (mis pour *Lugdunum*) *caput Galliar. usi ic legas.*

(2) Siauve, p. 89 donne une bizarre explication de ce fait : On se servait « de tombeaux de pierre », dit-il, parce que « l'on conçoit que dans un temps où presque toutes les habitations étaient construites en bois, les tailleurs de pierre étaient « plus rarement employés et l'on pouvait en conséquence appliquer leur industrie « à tailler des tombeaux à un prix très modéré » qui, dit-il ailleurs, « ne devait point surpasser celui d'une bière en bois ». Il en conclut qu'on abandonna l'usage des tombeaux de pierre quand on commença à bâtir toutes les demeures.
Poncelin (p. 138 de sa Bibliothèque de France), constate simplement que les Français après leur parfait établissement dans les Gaules, substituèrent les tombeaux de pierre aux cercueils de bois *parce que c'était l'usage des Gaulois* depuis leur conversion au christianisme.

« Le nombre du milliaire manque. » Bourignon.

M. Audiat cite, dans son ouvrage, la copie de Bourignon qu'il traduit ainsi :

IMPeratori Caesari HADRIani filio TRAIANI
NEPOTI nErvae PRONEPOti HADRIANO AU
Gusto PIO Pontifici maximo TRibunitiae POTes
tatis III MEDiolanum.

Après l'avoir comparée à une inscription publiée par L. Renier et « conservée à la Bibliothèque impériale, salle du Zodia-« que (1). » M. Audiat ajoute :

« Voici, pour notre inscription, l'interprétation donnée par « P. Rainguet. Au lieu de... [la lecture de Bourignon], il lit :

IMPERATORI CÆSARI ADRIANO TRAJANI NEPOTI *ejusdem*
PRONEPOTI AUGUSTO *providente Paulus Cursor Tribunus*
potitus itineris Mediolanensis.

« Ce qui se traduit ainsi :

« A l'empereur César Adrien, neveu de Trajan et petit-neveu « du même, par les soins d'Adrien Auguste, Paul Courier (*ou* « Coureur *ou* Cursor), tribun militaire, qui s'est rendu maître du « voyage de Saintes. ».

Avec M. Audiat nous reconnaisons que Rainguet a été bien mal inspiré le jour où il a trouvé l'interprétation qu'il a donnée, mais la lecture proposée par l'érudit président des Archives de Saintonge ne saurait nous satisfaire non plus et il nous paraît évident que le meilleur commentaire du texte, trouvé parmi les papiers de l'abbé Brottier, sans indication de provenance a été donné encore par Bourignon.

Il est bien difficile sans doute de discuter une inscription dont on ne possède qu'une médiocre copie, mais il nous paraît toutefois probable que celle qui nous occupe doit être ainsi restituée et traduite :

IMP · *Caes · divi*
HADRI*ani fil · divi*
TRAIAN*i Parthici*
NEpOTI *divi Nervae*
PRONEPO*ti · T · Ael ·*
HADRIANO *Antonino*
AVG · Pio, PO*nt · max ·*
TR · POT · I.. *cos..p·p·*
MED.....

(1) C. I. L. t. VIII, n° 1179.

Imp(eratori) C[aes(ari), divi] Hadri[ani fil(io), divi] Traian[i Parthici] Ne[p]oti, divi Nervae] pronepo[ti, T(ito) Ael(io)] Hadriano [Antonino], Aug(usto), P[i]o, po[nt(ifici) max(imo)], tr(ibunicia) pot(estate)... [co(n)s(uli)....]

Med(iolanum).....

A l'empereur Cesar Titus Aelius Hadrien Antonin, fils du divin Hadrien, petit-fils du divin Trajan-le-Parthique, arrière-petit-fils du divin Nerva; Auguste, pieux, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la ..... fois, consul pour la ..... fois, père de la patrie.

Saintes à ..... lieues ; . ..... à .... lieues (gauloises).

Quant aux puissances tribunices à compléter, rien n'autorise à en marquer III à moins que l'on n'ait sous les yeux un autre monument plus complet du même empereur et de la même voie. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est que la puissance tribunice était comprise entre II et V (1), et que le milliaire est par suite postérieur à 139 et antérieur à 143.

Bibliographie : *Bourignon*, p. 48. — *P. Rainguet*, p. 254. — *Audiat*, p. 5 et suiv.

MONUMENT DE SEPTIME SÉVÈRE

—

Milliaire de la vallée des Goths.

8

« Borne milliaire trouvée près de Saint-Pierre-les-Eglises :

T
AXRIBVNP (*sic*)
MPXIIPO
DESIII

« L. Sept. Severus Pertinax
« Parthicus MAXimus TRIBVNitiâ Potestate (*sic*)
« XV cos III, iMP XII, Pontifex maximus
« Cos. DESignatus III. » *Abbé* Mitton, reproduit par de Longuemar.

« Fragment de borne milliaire romaine trouvé dans la vallée « des Goths, près de Saint-Pierre-les-Eglises, et donné à la « Société par l'abbé Mitton. Il n'existe plus qu'une faible partie « de l'inscription se rapportant peut-être au règne si court de « Pertinax en 193 :

· · · AXRIBVNI · · ·
· · · MPXIPPCc · · ·
· · · DES · III · · ·

(1) La première puissance n'avait pas de numéro et la sixième ne commencerait pas par un I.

« Lecture proposée :

« *Pertinax tribunitiâ potestate..... imperator XI, pater patriæ consul designatus III.* » Ledain *b*.

Notre copie :

A X TRIBVNI (*T et R liés*)
MPXI PP Cc
DES III

(*Imp(eratori) Caes(ari) L(ucio) Sept(imio) Severo, Aug(usto), pio, pont(ifici) m(ax(imo), tribuni[c(ia) pot(estate) X, co(n)s(uli) III, i(mp(eratori) XI, p(atri) p(atriae), co(n)[s(uli)] des(ignato) III[I.....*

A l'empereur César Lucius Septime Sevère, Auguste, pieux, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la 10e fois, 3 fois consul, salué empereur pour la 11e fois, père de la patrie, consul désigné pour la 4e fois.....

Le fragment très mutilé que nous avons vu est conservé au musée des Antiquaires de l'Ouest ; les caractères en sont assez bien gravés et ont 0m 08 de hauteur.

Nous préférons traduire par le datif, puisque, en dehors des milliaires d'Antonin précédemment décrits, presque toutes les inscriptions itinéraires trouvées jusqu'ici sur le territoire de nos deux provinces sont ainsi rédigées ; ce qui semblerait prouver que, même pour les voies de l'Empire, les réparations aux routes étaient faites le plus souvent par les soins des cités qu'elles traversaient. En outre, nous ne donnons pas à Septime Sevère les surnoms de *Pertinax*, d'*Arabicus*, d'*Adiabenicus* et de *Parthicus* qu'il portait cependant en l'année 202, parce que les surnoms analogues que portaient les autres princes ne figurent pas sur les monuments que nous aurons à décrire et qui leur sont particuliers.

Comme elle s'appuie toutefois sur deux hypothèses, notre lecture peut être facilement critiquée. C'est parce que nous le savons, que nous ne nous attacherons pas outre mesure à la *forme* qu'elle revêt, et que nous nous bornerons à en maintenir le *fond*, c'est-à-dire, la restitution des puissances tribunices et le nom même de l'empereur.

Nous ferons cependant remarquer en terminant, — et sans insister sur les raisons qui nous y conduisent, — que les interprétations données par l'abbé Mitton, de Longuemar et M. Ledain ne sauraient en aucune façon convenir.

Bibliographie : — *Abbé Mitton*, p. 47. — *De Longuemar*, p. 136. — *Ledain*, *b*, p. 16.

MONUMENT D'ELAGABALE (?)

—

Milliaire de Chauvigny.

9

« ..... Un nouveau monument est venu enrichir le musée « [des Antiquaires de l'Ouest], et aucune recherche n'a été faite « encore pour en déterminer l'inscription, la destination et « l'époque ; je veux parler de la 3e colonne milliaire que, cette « fois, nous devons à la libéralité de M. Piorry, notre collègue, « docteur-médecin à Chauvigny, » M. de la Lande.

« Borne milliaire de Commode, (181 de J.-C.,) donnée au « musée de Poitiers par M. Piorry, de Chauvigny :

IMP . M
AUG · PONTIF.
MU . . . BUN . POTESTATE
OSIII
F M
X

« Imperator . Marcus . Antoninus . Commodus.
« Augustus . pontifex . maxi
« mus . tribunitiâ . potestate
consul III
Finibus Lim
X » de Longuemar.

« Colonne milliaire provenant de Chauvigny, et par consé- « quent de la voie de Poitiers à Argenton, donnée à la Société « des Antiquaires de l'Ouest, en 1836, par M. Piorry. » Ledain *b*.

« On a trouvé, dans les environs immédiats de [Chauvigny], « des pierres qui avaient servi primitivement de bornes milliaires « sur la voie romaine de Bourges, entre Poitiers (Limonum) et « Argenton (Argentomagus). C'est dans les premières années du « siècle qu'on a commencé à en reconnaître l'existence.

« Lorsque, il y a 80 ans, une commission de la Société d'é- « mulation de Poitiers alla visiter les tombes célèbres de Civaux, « elle revint par Chauvigny. L'attention des commissaires y fut « appelée sur deux pierres qui formaient les jambages d'une « porte à l'entrée d'une vigne, près du cimetière de Saint-Pierre- « les-Eglises (1). Ces pierres furent reconnues comme étant des

(1) « Lieu dit : *la Grande Vigne.* »

« colonnes milliaires qui avaient été taillées pour couvrir des « tombes. Les inscriptions, dont partie avait été entamée par la « taille, furent relevées. Elles figurent dans le rapport que « Siauve, l'un des membres de la commission, présenta à la « Société (1).

« En 1826 J.-M. Dufour reproduisit les deux inscriptions dans « son ouvrage intitulé « *de l'ancien Poitou et de sa Capitale.* » « En 1835 Mangon de la Lande les discuta dans un rapport « spécial présenté à la Société des Antiquaires de l'Ouest. Depuis, « le plus considérable et le plus ancien des deux textes a été « transcrit dans l'*Epigraphie du haut Poitou* de M. de Lon- « guemar et dans les *Paysages et Monuments historiques du* « *Poitou* publiés par M. Jules Robuchon (2).

« ..... Une troisième colonne milliaire, haute de 1[m] 70, a été « donnée en 1836, à la Société des Antiquaires de l'Ouest, par « M. Marc-Antoine Piorry, médecin à Chauvigny, membre de la « Société [des Antiquaires de l'Ouest]. Elle est mentionnée à la « V[e] série du catalogue de 1843, (p. 49 et 50). L'inscription « porte : « Imp. M. — Aug. Pontif.... — mu... bun potestate « — ...os III — ... X » texte que M. Mangon de la Lande a pro- « posé de rétablir ainsi : « Imperator Marcus Antoninus Com- « modus Augustus, Pontifex maximus, tribunitiâ potestate, « consul III, ad Fines..... ad Limonum X. » Charles Tran- « chant (3).

Notre copie :

IMPM ////////////
AVGPONTIF M ////
MV ////// NPOTESTATE
OSIII
F// //M
// X

Imp(erator) M(arcus) [Aur(elius) Antoninus] .... Aug(ustus). [pontif(ex) m]axi]mu[s, trib]un(icia) potestate [III? c]o[n]s(ul) III.

F[in(es) XI; Li]m(onum) X.

L'empereur Marc Aurèle Antonin ..... Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la 3[e] (?) fois, consul pour la 3[e] fois.

Ingrandes à 11 lieues ; Poitiers à 10 lieues (gauloises).

(1) « Mémoire lu dans une séance de la Société d'Emulation de Poitiers et re- « cherches entreprises à l'occasion des tombes de Civaux, dans les *Mémoires* de « Siauve *sur les Antiquités du Poitou*, 1804, p. 80. » — Cf. nos n°s 1 et 11.

(2) « Chauvigny de Poitou, p. 3, 1883. »

(3) *Ch. Tranchant, Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou et ses monuments*, 2e édit. Paris, 1884, in-12, p. 49 et 165.

Le milliaire a 1[m]80 de hauteur ; les lettres ont 0[m]08. Les parties manquantes des quatre dernières lignes ont été enlevées lorsque le monument fut creusé en tombeau.

De Longuemar et les commentateurs qui l'ont suivi ont attribué ce texte à l'empereur Commode. Sans nous arrêter au prénom de Marcus, que nous savons avoir été pris par cet empereur, bien qu'il s'appelât en réalité Lucius, d'autres raisons ne nous permettent pas d'accepter complètement, pour la première ligne, les restitutions qui ont été proposées jusqu'ici.

D'abord, sur les monuments épigraphiques, Commode est généralement désigné par toute la série de ses noms ; or, fussent-ils même écrits en abrégé, ces derniers ne sauraient tenir en une seule ligne qui, si l'on en juge par la troisième à peu près complète, ne devait guère avoir plus de 18 lettres. Ensuite, si nous ne tenons compte que de la forme même des caractères et de la présence du prénom de Marcus, — ce que nous sommes bien obligé de faire, — nous pouvons attribuer indifféremment le milliaire à Marc Aurèle, Caracalla ou Elagabale.

On trouve, en effet, IMP M au commencement de diverses inscriptions relatives à :

Marc-Aurèle, (Orelli, 3574, 3771,)
Caracalla, (Orelli, 95, 1230, 1276, 4943, 5510) et
Elagabale, (Orelli, 3741, 4095) ;

Mais s'il nous paraît très difficile de se prononcer d'une façon absolue entre ces trois empereurs, nous pouvons bien dire cependant que la restitution suivante ne nous surprendrait pas :

IMPM *aur.antoninus*
AVG PONTIF M*axi*
MV*strib*VNPOTESTATE
*c*OSIII
F*in* *li*M
xi X

Mangon de la Lande voyait dans ce milliaire sinon la preuve, du moins la probabilité, que le *Fines* de la route de *Limonum* à *Argentomagus* se trouvait au village de Heins. Nous avons dit plus haut que cette identification n'était plus admise aujourd'hui.

Bibliographie : — *Mém. D. Sèv.*, t. XI, p. 50. — *De la Lande, a*, t. III, p. 120 et suiv. — *De Longuemar*, p. 134. — *Anc. cat. P.* p. 49-50. — *Ledain, b*, p. 16. — *Ch. Tranchant, Notice sommaire sur Chauvigny*, etc. Paris, 1884, in-12, p. 47.

MONUMENTS DE SÉVÈRE ALEXANDRE.

Milliaire de Civaux.

10

« Colonne itinéraire existant dans le parc de M. de Montbron « à Scorbé-Clervault :

P . CAES
ELIO . SEVERO .
XANDRO . PIO
MAURANTONINI
II FILL . SEPT . DI
SEVERI NEPOTI
LIM . L . XI
FIN . X » MANGON DE LA LANDE,

reproduit par DE LONGUEMAR, (Copie de M. de la Massardière).

« ..... Il existe un cinquième milliaire dans le parc de Cler- « vaux. Selon toute apparence il provient de Civaux. D. Mazet « et quelques autres savants ont ainsi rétabli son inscription :

imperatori Caesari
Marco Amelio Severo (*sic*)
Alexandro pio
Marci Aureli Antonini
pii filio, Lucii Septimi divi
Severi nepoti.
Limono leucas XI
Fines X. » abbé LALANNE.

Comme les divers « souvenirs, (qui se trouvaient réunis à « Scorbé-Clervault), ont été dispersés, avec les bornes milliaires « romaines, entières ou mutilées, qui s'abritaient sous les om- « brages de l'ancien parc (1), » nous n'avons pu prendre sur le monument lui-même la copie de l'inscription qu'il porte gravée, mais, d'après le fac-simile publié par de Longuemar, nous croyons que la suivante serait plus conforme aux règles de l'épigraphie et nous n'hésitons pas à la proposer.

(1) *De Longuemar : Les anciennes fresques des Eglises du Poitou.* Poitiers, 1881, p. 153.

//PCÆS////
///ELIOSEVERO (*L et I ; E, V et E liés*)
///XANDROPIO (*N et D ; P et I liés*)
//MAVRANTONINI (*A, V et R ; A, N et T ; N et I ; N et I liés*)
////IFILSEPTDI (*E et P liés*)
///EVERINEPOT (*E, V et E ; N et E liés*)
LIMLXI (*L et I liés*)
FINX (*I et N liés*)

[Im]p(eratori) Caes[(ari) M(arco) Aur]elio Severo [Ale]xandro pio [divi] M(arci) Aur(elii) Antonini [Magn]i fil(io), Sept(imi) di[vi S]everi nepot(i).

Lim[onum], l(eugae) XI ; Fines, X.

A l'empereur Cesar Marc Aurèle Sevère Alexandre, pieux, fils du divin Marc Aurèle Antonin le Grand (Caracalla), petit-fils du divin Septime Sevère.

Poitiers à 11 lieues (gauloises) ; Ingrandes à 10 lieues.

Sevère Alexandre, créé Cesar en 221, fut assassiné en Germanie, avec sa mère, le 19 mars 235. Il faut donc chercher entre ces dates extrêmes l'année où fut érigé le milliaire que nous venons de citer.

BIBLIOGRAPHIE : — *Mangon de la Lande a*, t. I, p. 223. — *Mangon de la Lande*, p. 158. — *De Longuemar*, p. 137. — *Abbé Lalanne*, p. 91. — *Ch. Tranchant. ouv. cité*, note, p. 50.

Milliaire de Saint-Pierre-les-Eglises.

11

« Tirée probablement de l'ancien cimetière de Saint-Pierre-les- « Eglises, [cette colonne milliaire] est à l'entrée d'une vigne qui « appartient au citoyen Ledoux, maire de Civaux. Il n'y a pas de « doute qu'elle n'ait été employée comme couverture de sarco- « phage, et il serait difficile de décider si ce qui reste encore « de l'inscription était précédé par des lignes supérieures, ou « s'il n'y a d'autre restitution à faire que celle des caractères « qui commençaient les quatre lignes qu'on y voit aujourd'hui :

VIAVRELO (*R et E liés*)
DRO PIO (*I et P liés*)
ONINI · DIVI (*N et I ; N et I liés*)
IVI SEVERI (*E, V et E liés*) » SIAUVE.

« Il existe encore, près de Chauvigny, un autre cippe hémi- « cylindrique, qui sert également de jambage à la même porte « de cet enclos de vignes dont nous avons parlé (1). » DUFOUR.

(1) Cf. plus haut notre n° 1.

« Colonne milliaire romaine provenant de l'antique cimetière « de Saint-Pierre-les-Eglises, près Chauvigny, où elle avait été « utilisée comme tombeau, après avoir été arrachée du bord de « la voie de Poitiers à Argenton en Berri. Elle servait depuis « longtemps de jambage de porte à l'entrée d'une vigne voisine « de ce cimetière, lorsqu'elle fut donnée, en 1834, par M. « Faulcon, à la Société des Antiquaires de l'Ouest. » LEDAIN *b*.

« ..... La seconde colonne, haute de 2[m] 15, remonte au règne « d'Alexandre Sevère (222-235.) Son inscription, dont toute la « partie gauche a disparu, est ainsi conçue : — « ... M. Aurelio « — ... dro pio — ... tonini divi — ... vi Severi. » On peut la « restituer ainsi : « Imperatori Caesari Marco Aurelio Severo « Alexandro pio, filio Marci Aurelii Antonini divi, nepoti divi « Severi. »

« En 1834, sur la demande de l'abbé Ch. Auber, alors curé de « l'église Notre-Dame de Chauvigny, M. P.-R. Faulcon, de cette « ville, donna [cette] colonne, [et celle d'Antonin que nous « avons citée plus haut], à la Société des Antiquaires de l'Ouest. « Elles sont placées dans son musée et sont mentionnées à la « série V. D de son catalogue de 1843. » CHARLES TRANCHANT.

Notre copie prise au musée des Antiquaires de l'Ouest où le monument se trouve conservé :

MAVRELO	(*R et E liés; I et L devaient l'être*)
DROPIO	(*I et P liés*)
ONINIDIVI	(*N et I; N et I liés*)
IVI SEVERI	(*E, V et E liés*)

La pierre a plus de 2 mètres de haut ; les lettres, assez grossièrement gravées ont 0[m] 06 ; les liaisons abondent. Toute la partie gauche de l'inscription disparut lorsque le milliaire fut creusé en tombeau.

Siauve proposa d'abord la restitution suivante qu'il soumit à l'Académie :

Prov. Aquitan. VIAVRELO	(*R et E liés*)
*Imp. Alexan*DRO PIO	(*I et P liés*)
*Nepoti Ant*ONINI · DIVI	(*N et I; N et I liés*)
*Filio d*IVI SEVERI	(*E, V et E liés*)

« Cinquième voie de la province d'Aquitaine, réparée depuis « Poitiers par l'empereur Alexandre-le-Pieux, petit fils du divin « Antonin, fils du divin Sevère. » Puis, mécontent de son œuvre avec juste raison, il s'arrêta définitivement à cette restitution nouvelle qui ne vaut guère mieux :

Vigennae Picta VIAVRELO	(*R et E liés*)
*Alexan*DRO PIO	(*I et P liés*)
*Nepoti Ant*ONINI · DIVI	(*N et I; N et I liés*)
*Filio d*IVI SEVERI	(*E, V et E liés*)

« Les Poitevins des rives de la Vienne à Alexandre Sevère-le- « Pieux, petit-fils du divin Antonin, fils du divin Sevère. »

« Les conjectures de cet auteur, — dit Dufour à ce sujet, — « ne nous semblent pas très heureuses. Il n'y a pas de raison « pour ne pas lire tout aussi bien CLINI PICTAVI, les Poitevins « des rives du Clin, ou de telle autre rivière qui arrose leur ter- « ritoire, que VIGENNAE PICTAVI, les Poitevins des rives de la « Vienne..... »

Comparant ensuite le texte de ce milliaire avec celui d'une colonne découverte en 1748 par Schœpflin, et rapportée par Freret (1), l'historien du Poitou propose « la version suivante « qui ne pèche pas, dit-il, contre la chronologie :

diVIAVRELIO Severo	(*R et E liés*)
AlexanDRO PO filio	
AntONINI DIVI nepoti	(*N et I; N et I liés*)
dIVI SEVERI	»

Il conclut en disant « que le second cippe (*sic*) itinéraire de « Chauvigny fut élevé par les *curatores viarum* en l'honneur « d'Alexandre Sevère sous lequel ils firent réparer la voie du « Vieux Poitiers, *Fines*, à Argenton, (2) » et la principale erreur qu'il commet, provient de ce qu'il a fait comme Siauve, et pris pour deux lettres complètes, au commencement de la première ligne, ce qui n'en est même pas une en réalité, c'est-à-dire, les fragments de l'M qui tient lieu du prénom de *Marcus*.

Mangon de la Lande n'a pas commis la même erreur. Sans être tout à fait acceptable, la lecture qu'il donne vaut mieux. La voici :

imp. Caes.	MAVRELIO
Sev. Alexan	DRO PIO
f. m. aur. an	TONINI DIVI
nepoti di	VI SEVERI

« Imperatore Caesare Marco Aurelio Severo Alexandro, « pio, filio Marci Aurelii Antonini divi, nepoti divi « Severi. »

(1) Œuvres, t. XVI, p. 133.

(2) Nous avons dit plus haut ce que nous pensions de l'identification de ce *Fines* avec les ruines connues sous le nom de Vieux Poitiers.

Nous croyons, de notre côté, que la restitution suivante serait préférable.

[*Imp(eratori*) *Caes(ari*)] *M(arco) Aurelio* [*Ser(ero) Alexan*]*dro pio* [*magni Ant*]*onini divi* [*fil*(*io*), *di*]*vi Severi* [*nepoti*..... *Lim*(*onum*) ..... *Fin*(*es*)....

A l'empereur Cesar Marc Aurèle Sévère Alexandre, pieux, fils du divin Antonin le Grand, (Caracalla), petit-fils du divin Septime Sevère.....

Poitiers à ..... lieues (gauloises) : Ingrandes à ..... . lieues.

On sait en effet que le surnom de *Magnus*, pris quelquefois de son vivant par Caracalla qui se croyait très volontiers l'égal d'Alexandre le Grand, lui fut habituellement attribué après sa mort pour le distinguer peut-être de l'empereur Marc Aurèle divinisé comme lui.

Sans doute on peut-être étonné de voir glorifier ainsi la détestable mémoire d'un prince justement méprisé, mais il ne faut pas oublier que Caracalla était extrêmement sympathique à l'armée qu'il avait comblée de largesses, et que sous son règne et celui de ses successeurs, la plupart des emplois dans les administrations publiques furent confiés à des soldats libérés. C'était l'armée, du reste, qui avait contraint le Sénat à placer Caracalla au rang des dieux.

Bibliographie : *Siauve*, p. 83 et suiv. — *Dufour*, p. 177. — *Mangon de la Lande a*, t. I, p. 222. — Bull. ant. O. 1834. p. 8. — *Ledain b*, p. 15. — *Ch. Tranchant, ouv. cité*, p. 49.

MONUMENT DE GORDIEN III.

—

Milliaire de Pons

12

Le monument de Gordien III que nous allons citer est encastré dans un des montants de la porte St-Gilles à Pons. Bien que placé là depuis fort longtemps, son existence n'a guère été signalée qu'en 1874. M. l'abbé Laferrière en communiqua le texte, à cette époque, au comité des travaux historiques, mais trop préoccupé de faire remonter la porte de Pons à la période gallo-romaine, il ne vit, dans le milliaire, qu'un monument commémoratif rappelant la victoire à l'occasion de laquelle la porte même avait été bâtie.

En réponse à cette hypothèse, Quicherat fit paraître, dans la *Revue des Sociétés savantes* (numéro de décembre 1874), une note qu'il n'est pas hors de propos de reproduire ici :

« Le donjon de Pons, dit-il, de même que toutes les forte-
« resses importantes du moyen-âge, fut enveloppé de plusieurs

« enceintes, et de l'une de ces enceintes il reste une porte dont
« les montants ont été faits avec deux bornes milliaires. C'est du
« moins l'opinion que M. Laferrière a trouvée établie; mais il
« ne la partage pas. Selon lui, la porte aurait été une porte
« triomphale dressée par les Romains lorsqu'ils furent maitres
« de la position de Pons.

« L'honorable antiquaire charentais a jugé *à priori*, sans
« s'être demandé si l'on avait des exemples de portes triom-
« phales montées sur deux colonnes portant des inscriptions.
« Séduit par l'hypothèse qui s'était présentée à son esprit, il l'a
« suivie dans toutes ses conséquences, et, par là, il a été amené
« à interpréter comme la commémoration d'une victoire ce
« qu'on peut lire encore de l'inscription de ces deux colonnes.
« Voici la copie qu'il en a donné :

IMP
TONCE
PIO FEL
MAXT
COSII
ME

« Cela voudrait dire, selon lui, que les soldats ont érigé cette
« porte en l'honneur d'un empereur Antonin, car il explique
« les deux lettres de la dernière ligne comme si elles étaient
« une abréviation des mots *Milites Erexerunt*. Mais qui ne
« reconnaitra, à première vue, dans ce texte, tout mutilé qu'il
« est, la formule accoutumée, des inscriptions itinéraires ?
« La prétendue colonne de Pons, qui est bien une borne, ainsi
« qu'on le dit dans le pays, ne constate pas autre chose que
« l'établissement ou la réparation d'une voie, sur laquelle les
« distances étaient marquées à partir de la capitale des Santons,
« *Mediolanum*; et c'est au nom de cette ville qu'appartiennent
« les deux lettres ME de l'inscription. »

Mais, très probablement parce que la copie qu'il avait sous les yeux n'était pas des plus correctes, les observations de Quicherat se bornèrent aux quelques lignes que nous venons de citer, et la vraie lecture de l'inscription ne fut donnée qu'en 1879, lorsque M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques, en eût fait parvenir un bon estampage à M. Robert de Lasteyrie.

IMP/////
TONG/////
PIOFEL/////
MAXT/////
COS II /////
ME/////

Imp(eratori) [Caes(ari) M(arco) An]ton(io) Gordiano] pio, fel(ici), [Aug(usto), pont(ifici) max(imo), [tr(ibunicia) p(otestate) V...], co(n)s[uli) II....

Me[d(iolanum)....

A l'empereur César Marc Antoine Gordien, pieux, heureux, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la ..... fois, consul 2 fois....

Saintes à ..... lieues (gauloises) ; Bordeaux (?) à ..... lieues.

Les caractères, peu profondément gravés et pour la plupart complètement effacés, témoignent déjà d'une basse époque.

« On peut seulement hésiter, dit M. Robert de Lasteyrie, sur le « chiffre de la puissance tribunicienne à la quatrième ligne. A « ne considérer que le nombre des lettres manquant aux lignes « précédentes il faudrait lire TRIB. POT. V, ce qui correspondrait « à l'an 242. Mais comme l'espacement des lettres peut n'avoir « pas été rigoureusement le même partout, il faut peut-être « lire VI ou VII, ce qui s'accorderait avec l'année 243 ou 244. « Cette borne, dont le moyen-âge a fait un montant de porte, « devait être placée à Pons même, sur la route directe de Saintes « à Bordeaux et marquer la distance de Pons à *Mediolanum* et « de Pons à Bordeaux. »

Revenant sur le texte qu'il a fait connaître, et déclarant implicitement, une fois de plus, qu'il faut considérer la porte de Saint-Gilles comme un monument romain, M. l'abbé Laferrière a écrit, en 1882, que le milliaire, quoiqu'on en ait pu dire, « était parfaitement à sa place naturelle et primitive. » Cela résulte, dit-il, « de la présence de deux bornes parfaitement semblables (1) » dans les maçonneries de la porte..., « du soin avec lequel ces bornes ont été conservées en place depuis le VIIIe siècle »..., et du fait même « qu'elles sont situées du côté de l'arrivée des voyageurs. »

M. Georges Musset, dans l'*Art en Saintonge et en Aunis*, reproduit les commentaires de M. de Lasteyrie, mais il soutient, sur la destination primitive du milliaire, la même thèse que M. l'abbé Julien-Laferrière, dont il est du reste le collaborateur :

« La preuve de l'importance de Pons, à l'époque romaine, dit-« il, réside encore dans l'existence, à l'ancienne porte du cas-« trum féodal, de deux colonnes qui supportent l'arcade à la « fois la plus intérieure et la plus ancienne. Ces deux colonnes, « qui ont le facies des bornes milliaires, semblent cependant « avoir été faites pour le lieu même où elles sont placées. Elles « portent chacune leur inscription; et l'interprétation la plus « plausible de l'inscription de la colonne de gauche est que cette

(1) La deuxième borne est presque entièrement fruste. On n'y distingue que les deux lettres IN.

« borne marquait le point d'arrivée, au castrum, de la voie ro-« maine qui venait de Saintes et traversait Pons, pour se diriger « vers l'Aquitaine, voie dont on retrouve les traces en différents « points (1). Ces colonnes supportent en outre un arc surbaissé « d'une facture romaine *indiscutable*, tandis que l'arcade précé-« dente rappelle un art moins perfectionné, par conséquent pos-« térieur de quelques siècles, et contient, noyée dans la cons-« truction, une frise que l'on pourrait attribuer aux premières « années de l'époque carlovingienne.

« Il nous paraît évident que les colonnes en question ont été « faites pour la place qu'elles occupent ; et comme conséquence, « étant donné ce fait de la destination des colonnes au lieu où « elles sont élevées, il y a présomption qu'un castrum existait à « Pons au IIIe siècle de notre ère, castrum que justifierait plei-« nement la position stratégique. Ce qu'il y a de certain, c'est « que les colonnes cannelées, et les autres restes considérables « de l'art romain signalés par nous, ont été trouvés à l'intérieur « même du castrum féodal. »

« En arrière de [la porte Saint-Gilles], ajoute encore plus loin « le même auteur, sont placées symétriquement, à droite et à « gauche, deux grandes colonnes affectant, jusqu'à un certain « point, la forme des bornes milliaires, mais ayant en plus un « socle carré de 0[m] 80 de haut et une sorte de chapiteau de « 0[m] 25 d'épaisseur supportant un arc brisé, dont le mortier « nous a paru avoir des analogies frappantes avec celui que les « romains avaient coutume d'employer pour leurs constructions « dans nos contrées.

« Le socle des colonnes est parfaitement adapté à la pente du « rocher et fait supposer, comme nous l'avons fait remarquer « [déjà], qu'elles ont été taillées pour l'endroit où elles sont « placées. Ce qui corrobore cette opinion, c'est que les inscrip-« tions qu'elles portent ont été gravées, non dans l'axe des « socles, mais de façon à bien tomber sous le regard des « arrivants. »

« M. l'abbé Julien-Laferrière a fait des réserves, au sein « même de la Société des Antiquaires de France (2), sur la des-« tination attribuée à cette borne par M. de Lasteyrie, qui sem-« blait ignorer qu'elle eût un pendant (3). »

Pour notre part nous ne partageons certainement pas la manière de voir que nous venons de citer. Non seulement nous ne croyons pas que la borne de Pons soit encore en place, mais

(1) « Au château de Pons devaient se rencontrer deux voies : l'une allant vers « Saintes, l'autre traversant la Seugne au faubourg des Aires, pour rejoindre d'un « côté Cognac, de l'autre Archiac. »

(2) Cf. *Bulletin de la Société nat. des Antiq. de France*, t. XLI, p. 243 et suiv.

(3) Cf. *L'Art en Saintonge et en Aunis*, 8e livraison. p. 91.

encore nous ne voyons pas sur quelles raisons on pourrait s'appuyer pour établir qu'elle était située dans la ville même. Les exemples d'un déplacement, parfois considérable, ne manquant pas, nous nous contenterons simplement de dire que le milliaire de Gordien III appartenait à la route de Saintes à Bordeaux.

Bibliographie : *Quicherat, Revue des Soc. savantes*, 5e série, t. VIII, 1874, p. 492-493. — *R. de Lasteyrie, Bull. Ant. F.*, t. XL, 1879, p. 287. — *Bull. Arch. S.*, t. III, 1881, p. 94. — *Abbé Laferrière, Bull. arch. S.*, t. III, 1882, p. 358.

MONUMENTS DE DÈCE (?)

Milliaire d'Antigny.

13

Un fragment de borne milliaire, dont le texte est encore inédit, a été trouvé près d'Antigny, en 1885, par le R. P. Camille de la Croix qui l'a récemment placé dans la galerie lapidaire du musée des Antiquaires de l'Ouest dont il est le conservateur. Les lettres ont 0m 07 à la première ligne et 0m 06 à la seconde :

IP · C
MESSI
IO

Nous ne pouvons évidemment que proposer sous toutes réserves les restitutions ci-après :

[*Imp(eratori) C[aes(ari) Q(uinto)*] *Messi[o Caio Dec]io [Traiano, p(io), f(elici), Aug(usto), inv(icto), p(ontifici) m(aximo), tr(ibunicia) p(otestate)*... *co(n)s(uli)*...

A l'empereur Cesar Quintus Messius Caius Trajan Dèce, pieux, heureux, Auguste, invincible, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la ....e fois, consul .... fois....

Milliaire de Saint-Pierre-les-Eglises.

14

« Fragment de borne milliaire provenant de Saint-Pierre-les-« Eglises, près Chauvigny ; [donné à la Société des Antiquaires « de l'Ouest] par l'abbé Mitton. » Ledain *b*.

Notre copie prise au musée des Antiquaires de l'Ouest :

/////CAIOI/////
NOB CÆS P F A

[*Imp(eratori) Q(uinto) Messio*] *Caio D[ecio Traiano*], *nob(ilissimo) Caes(ari), p(io), f(elici), A[ug(usto) inv(icto)*].....

A l'empereur Quintus Messius, Caius Trajan Dèce, très noble César, pieux, heureux, Auguste, invincible.....

Les lettres ont 0m 04 à la première ligne et 0m 05 à la seconde. M. Ledain a lu un I au commencement du texte, mais sur la pierre on distingue parfaitement la lettre C.

Bibliographie : *Ledain b*, p. 17.

MONUMENT DE TETRICUS

Milliaire de Rom.

15

« Colonne milliaire trouvée à Rom :

IMP[eratore]. CAES[are] C[aio] P[io]
ESVVIO. TETRICO.
PIO. FELICI. INVICTO.
AVG[usto] P[ontifice] M[aximo] T[ribvnitia] P[otestate]
P[atre] P[atriae]. COS[vle].
PROCOS[vle].
C[ivitate] P[ictonum] L[evcas] XVI.
F[inibvs]. XI. L[evcas] XX. » *Catal. du Musée de Niort.*

« Cette borne milliaire provenant du cimetière gallo-romain « de Rom, RAVRANVM (voie de *Limonum* à *Mediolanum San-« tonum*), sur la limite même de la Vienne et des Deux-Sèvres, « est particulièrement intéressante pour nous en ce qu'elle « porte le nom de l'un des tyrans qui furent élus dans les « Gaules pendant les règnes de Gallien, de Claude II et d'Au-« rélien, et qu'elle introduit un double élément dans l'annota-« tion des bornes milliaires. Voici son inscription :

IMP. CAES. C. PIO.
ESVVIO. TETRICO.
PIO. FELICI. INVICTO.
AVG. P. M. TR. P. P. COS.
PROCOS
C. P. L. XVI
FIN. L. XX

« M. le général Creuly l'a restituée comme il suit :

Imperatore Cæsare Caio pio
Esuvio. Tetrico
Augusto, pontifice maximo
Tribuniciæ potestatis patre patriæ
Consule proconsule
A civitate Pictavorum leugæ XVI
Fines leugæ XX. » de Longuemar.

Notre copie, (voir le fac-simile planche III) :

IMPCAESCPIO
ESVVIOTETRICO
PIOFELICI INVICTO
AVGPMTPPCOS
PROCOS
CPLXVI
FINLXX (*I et N liés*)

Imp(eratori) Caes(ari) C(aio) Pio Esuvio Tetrico, pio, felici, invicto, Aug(usto), p(ontifici) m(aximo), t(ribunicia) p(otestate), co(n)s(uli), proco(n)s(uli).

C(ivitas) P(ictonum) l(eugae) XVI ; Fin(es) l(eugae) XX.

A l'empereur Cesar Caius Pius Esuvius Tetricus, pieux, heureux, invincible, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice, père de la patrie, consul, proconsul.

Poitiers à 16 lieues ; La Villedieu à 20 lieues (gauloises).

De Longuemar est le commentateur qui a le plus exactement cité ce milliaire, mais les raisons qu'il donne pour en établir l'importance ne seraient peut-être pas suffisantes pour en faire un des plus intéressants monuments épigraphiques du Poitou, si d'autres raisons nouvelles n'intervenaient.

Partageant une erreur que répandent encore trop souvent les ouvrages classiques d'Orelli-Henzen et d'Eckhel, de Longuemar n'a pas vu, ou du moins n'a pas fait remarquer que l'inscription qu'il intitulait : *Monument de Pœsuvius Tetricus*, alors que sa lecture était complètement différente du titre, rétablissait d'une façon certaine les véritables noms de l'usurpateur, et faisait justice des appellations diverses plus ou moins voisines d'un soi-disant gentilice qu'une mauvaise lecture de légende monétaire avait fait naître, et que les plus savants hommes avaient cru devoir accepter. Il n'a pas vu non plus qu'à côté du problème onomastique, aujourd'hui résolu (1), pouvait se placer encore un intéressant problème de géographie comparée :

Le *Fines* dont il est ici question ne saurait être confondu avec ceux que nous ont fait connaître les milliaires trouvés, au delà de Poitiers, sur les voies de *Caesarodunum* et d'*Argentomagus*. Tout le monde est d'accord pour le placer du côté des Santons, mais les auteurs qui l'ont identifié avec la petite ville moderne d'Aulnay ont très certainement commis une erreur, et d'Anville

(1) *A. de Longperier, Mém. Ant. F.*, t. XXI, 1852, p. 368. — *Bull. Ant. F.*, 1866, p. 368. — *De Witte, Revue Belge de numismatique*, 4e série, t. V, 1867. — *D'Arbaumont, Revue arch.* t. XVI, 1867, p. 69, etc.

paraît avoir été de ceux-là. Les mesures directes ne concordent pas avec les indications fournies par la table de Peutinger. De Poitiers à Rom il y a bien seize lieues gauloises, mais de Rom à Aulnay on en compte un peu plus de vingt-deux, alors que la table n'en indique que vingt. Notre milliaire ayant été sûrement dressé dans la station même de *Rauranum*, comme il est incontestable que si quelque erreur a été commise, ce n'est pas par le lapicide qui a gravé le monument, nous proposerons d'identifier le Fines qu'il indique avec le petit village de La Villedieu (Charente-Inférieure), où les vingt lieues gauloises viennent très exactement aboutir.

Les stations romaines comprises entre Poitiers et Saintes sur la voie d'Autun à Bordeaux auraient été dès lors les suivantes :

Limonum (Poitiers) ;
Rauranum (Rom) ;
Brigiosum (Brioux) ;
Fines (La Villedieu) ;
Aunedonacum (Aulnay) ;
et *Mediolanum Santonum* (Saintes).

A ceux que pourrait étonner le nombre considérable de stations romaines portant le nom de *Fines*, nous citerons ce qu'écrivait d'Anville au siècle dernier :

« Il y aurait, dit-il, un nombre infini de lieux à citer sous la « dénomination de *Fines*, si, indépendamment de ceux que l'on « trouve dans les monuments de l'âge romain, on faisait la « recherche de tout ce qui est actuellement existant sous la « même dénomination et dont ces monuments ne parlent pas. « L'occasion d'en montrer plusieurs doit se présenter en consi- « dérant les limites des anciennes cités (1). »

Avant de Longuemar, le milliaire de Tetricus avait été décrit par Lary. Sauf à la dernière ligne, ce regretté président de la Société de statistique des Deux-Sèvres avait bien transcrit l'inscription, mais il commettait deux erreurs de lecture, dont l'une est d'autant plus extraordinaire qu'il lui fallait modifier le texte pour l'obtenir. Elle est relative au nom même de l'empereur.

« Parmi les débris, dit-il, que les fouilles de Rom ont mis à « jour, et dont nous devons l'acquisition aux soins éclairés du « maire de cette localité, nous distinguons, en première ligne, « une colonne milliaire d'une conservation parfaite...

(1) D'Anville, ouv. cité, p. 302.

« Voici la copie littérale de l'inscription [qu'elle porte] :

IMPCAESCPIO
ESVVIOTETRICO
PIOFELICIINVICTO
AVGPMTPPPCOS
PROCOS
CPLXVI
FXILXX

« C'est à dire : Sous l'empereur César Caius *Pivesuvius*
« Tetricus, pieux, heureux, invaincu, auguste, souverain pon-
« tife, revêtu de la puissance tribunitienne, père de la patrie,
« consul, proconsul : de Poitiers, seize lieues ; d'Aulnay, vingt
« lieues ; de ..... onze lieues. »

La borne est une colonne circulaire, assez grossièrement taillée, ayant un peu moins de 2 mètres de haut sur 0m80 de diamètre. Le lapicide avait eu cependant l'intention de lui donner une certaine élégance si l'on en juge par la moulure et la gorge qui sont à la base du monument. Les caractères ont une hauteur variable, généralement comprise entre 0m06 et 0m085. L'inscription occupe à peu près la moitié de la hauteur de la colonne. Le commencement de chaque ligne se trouve à une distance très faible de la génératrice suivant laquelle la borne a été taillée pour être transformée en sarcophage, mais aucune lettre n'a disparu, et sauf une légère effaçure à la deuxième ligne, le texte est parfaitement conservé.

B. Fillon a parlé très incidemment du milliaire de Tetricus dans son remarquable ouvrage de *Poitou et Vendée*. Il en a donné le fac-simile ci-après que nous devons à l'obligeance de M. Charrier-Fillon, de Fontenay :

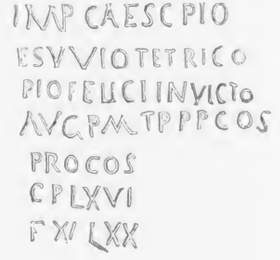

Cet auteur a cité de même une autre borne de Tetricus qui se trouve au musée de Nantes. Le texte en est ainsi conçu :

« CAIO PIO·ESVVIO·TETRICO·NOBILISSIMO... » (1)

A ces deux exemples de milliaires portant le nom du même usurpateur nous en ajouterons deux nouveaux. Le premier est celui d'une borne trouvée à Saint-Léger-Magnazeix (Haute-Vienne). Elle est aujourd'hui conservée au musée de Limoges : (2)

IMP·CAE*s*·*c*
PIO ESVVI*o*
TETRICO PIO
AVG·FEL

La deuxième borne a été trouvée dans le département de la Seine-Inférieure. Elle est aujourd'hui perdue :

« C·PESVBIO TETRICO NOBILISSIMO CAES·P·F·A·I » (3).

Ce sont là les seuls monuments que nous connaissions.

Bibliographie : *Lary, Mém. D. Sèv.*, t. XII. p. 22 et suiv. — *De Longuemar*, p. 138. — *Ragon*, p. 379. — *Catal. musée N.* [1865] p. 31. — Arnauld, p. 43. — *B. Fillon, Poitou et Vendée*, 5e liv. p. 7. — *Lièvre, Notes sur Couhé et ses environs*, Poitiers, 1872, in-8°, p. 166 (sans comment.). — *Roy, Catalogue du musée lapidaire [de Niort]*, Niort, 1887, in-12, n° 1. [Extrait des *Bull. Deux-Sèvres*, 1887] (4).

MONUMENT DE TACITE.

Milliaire de Rom.

16

« La Société de Statistique [des Deux-Sèvres], a voté l'acqui-
« sition d'un milliaire employé [à Rom], depuis des siècles, aux
« plus vils usages de la vie domestique. La forme demi-cylindri-
« que de cette borne et ses dimensions (1m80 de hauteur sur
« 0m54 de diamètre), avaient inspiré à quelques fermiers la
« pensée de la creuser en forme d'auge (5).... » Lary.

On conserve aujourd'hui ce milliaire au nouveau musée lapidaire de la ville de Niort.

(1) *Poitou et Vendée*, 5e liv. Marais du Mazeau, p. 7.

(2) *Bull. de la Soc. arch. et histor. du Limousin*, t. IX, 1869.

(3) *Abbé Cochet. Répertoire arch. du département de la Seine-Inférieure*, col. 360.

(4) Ce nouveau Catalogue est actuellement sous presse (15 septembre 1887).

(5) Les fermiers qui firent un abreuvoir de ce milliaire n'eurent certainement pas à le creuser dans ce but. Comme la presque totalité des monuments du même genre, celui de Rom avait tout d'abord servi de tombeau à quelque riche habitant du Poitou.

Notre copie :

IMPCAES
MARCLAV
TACITOINV
PIOFAVG
PONT·M·P·P (*N et T liés*)
TRIBPCONII
CPL·L·XVI
F·LXX

Imperatori Caesari Marco Claudio Tacito, invicto, pio, felici, Augusto, pontifici maximo, patri, patriae, tribunicia potestate, consuli II. Civitas Pictonum Limonum leugae XVI; Finis, leugae XX.

A l'empereur Cesar Marcus Claudius Tacite, invincible, pieux, heureux, Auguste, grand pontife, père de la patrie, revêtu de la puissance tribunice, consul pour la deuxième fois.

Poitiers à 16 lieues gauloises : La Villedieu ? à 20 lieues.

Les lettres de cette inscription sont assez grossièrement gravées et mesurent 0m06 de hauteur. Lary les sépare toutes, dans sa copie, par un nombre variable de points que la pierre n'indique pas.

Le monument est daté de l'année 282.

M. Ragon a fait paraitre, en 1876, un mémoire archéologique dans lequel il est, à diverses reprises, question du milliaire qui nous occupe et de quelques autres encore que nous citerons plus loin. Nous croyons devoir en parler bien qu'il ne soit au fond qu'un véritable plaidoyer en faveur de la lieue gauloise de 2222 mètres communément adoptée aujourd'hui, mais que de Longuemar n'admettait pas.

Nous citerons enfin, pour terminer, la lecture suivante, empruntée au catalogue du musée de Niort publié en 1865 sous les auspices de la Société de Statistique des Deux-Sèvres. Elle est due sans doute à Lary :

IMP[ERATORE]. CAES[ARE]
MAR[CO]. CLAV[DIO].
TACITO. INV[ICTO].
PIO. F[ELICI] AVG[VSTO].
PON[TIFICE]. M[AXIMO]. P[ATRE]. P[ATRIAE].
TRIB[VNITIA] P[OTESTATE]. CON[SVLE]. II.
C[IVITATE]. P[ICTONVM] L[IMONO] L[EVCAS] XVI.
F[INIBVS]. L[EVCAS] XX.

Bibliographie : *Lary*, t. V, p. 49 et t. XI, p. 45. — *Arnaud*, p. 44.

— *Cat. musée N.* [1865] p. 32. — *Ragon*, p. 421. — *Lièvre*, ouv. cité, p. 167, sans comment.. — *Roy*, ouv. cité, n° 2.

MONUMENT DE CONSTANCE CHLORE
ET DES AUTRES EMPEREURS DE LA TÉTRARCHIE.

—

Milliaire d'Ambernac.

17

« La parcelle cadastrale n° 108, où la découverte [de ce mil-
« liaire] a eu lieu, est située en face de l'église d'Ambernac,
« sur le côté opposé de la route d'Allone. François Vallet, mé-
« tayer, enlevant la couche de terre noire qui recouvrait ce coin
« de l'ancien cimetière paroissial, pendant le mois de février
« 1882, a mis à nu à 40 cent. de profondeur, plusieurs cercueils
« de pierre d'Angoulême, plus ou moins incomplets, parmi les-
« quels la borne était couchée. Elle servait, au dire de François
« Vallet, non de couvercle, mais de paroi à une sépulture.

« [La forme primitive du monument] était celle d'un fût qua-
« drangulaire aplati, allongé et arrondi aux quatre angles. »
L. DE FLEURY.

« Borne milliaire (gallo-romaine), découverte dans l'ancien
« cimetière d'Ambernac, arrondissement de Confolens (Charente),
« en 1882.

« Hauteur 1m47 ; largeur 40 centimètres.

« M. Louis de Fleury propose la restitution suivante de l'ins-
« cription gravée en creux :

Marco Aurelio Valerio MaXIM*iano pio invic*TO
AVG*usto Imperatori Maximo*
Flavio VALERIO *Constan*TIO NOBILISSI*mo Caesari pio*
Felici INVICTO CO*nSuli*
Caio Galerio VALERIO *Maximili*ANO NOBI*lissim*O
CAES*ari Pio Felici* IN*victo*

» Emile Biais.

Notre lecture :

/AXIM////
///TOAVGIM////
//OVALERIOC///
///TIONOBILISS///
/////FINVICTOCOS//
/////OVALERIO////
//ANONOBI///
///OCAESPFIN/

Comme nous croyons, avec M. L. de Fleury, « qu'un premier « paragraphe devait contenir une dédicace relative à Dioclétien « qui fut le chef et le créateur de la Tétrarchie, » nous lirons et nous restituerons ce texte comme suit :

dd nn imp
C. Val. Diocletiano
p. f. inv. Aug.
imp. M. Aur. Valerio
Maximiano p. f. in
*vic*TO AVG IM*p. Fla*
*vi*O VALERIO C*ons*
*tan*TIO NOBILISS*imo*
Caes p. F INVICTO COS /// *et*
*Galeri*O VALERIO *Maxi*
*mi*ANO NOB*ilis*
*sim*O CAES P F IN*v*
/ / / / / / / / / / /

[*D*(*ominis*) *nostris*. *Imp*(*eratori*) *G*(*aio*) *Val*(*erio*) *Diocletiano*, *p*(*io*), *f*(*elici*), *inv*(*icto*), *Aug*(*usto*) ; *imp*(*eratori*) *M*(*arco*) *Aur*(*elio*) *Valerio M*(*axim*[*iano*, *p*(*io*), *f*(*elici*), *invic*]*to*, *Aug*(*usto*) ; *im*[*p*(*eratori*) *Flavi*]*o Valerio C*(*onstan*]*tio*, *nobilissimo Caes*(*ari*), *p*(*io*)] *f*(*elici*) *invicto*, *co*(*n*)-*suli* [*II* (?) *et Galeri*]*o Valerio* [*Maximi*]*ano*, *nobi*[*lissim*]*o Caes*(*ari*), *p*(*io*), *f*(*elici*), *in*[*v*(*icto*)... ..

A nos Maitres. A l'empereur Caius Valère Dioclétien, pieux, heureux, invincible, Auguste ; à l'empereur Marc Aurèle Valère Maximien, pieux, heureux, invincible, Auguste ; à l'empereur Flavius Valère Constance Chlore, très noble César, pieux, heureux, invincible, consul pour la 2e fois (?), et à Galère Valère Maximien, très noble César, pieux, heureux, invincible.....

Nous sommes entièrement de l'avis de M. L. de Fleury lorsqu'il déclare que dans le cas qui nous occupe, « le personnage « vraiment principal, celui qui venait de créer ou de restaurer « la voie sur laquelle la borne avait été placée, est Constance « Chlore, César des Gaules, l'administrateur actif, intelligent et « honnête, qui habita, défendit, restaura, repeupla cette pro- « vince, rebâtit ses écoles, la sillonna de voies nouvelles, comme « le prouvent, d'accord avec les récits de l'histoire, plusieurs « autres milliaires à son nom trouvés dans nos contrées. »

La date du monument d'Ambernac est comprise entre le 1er mars 292 qui vit élever Constance Chlore et Galère à la dignité de César, et le 1er mai 305 marqué par l'abdication des deux Augustes Dioclétien et Maximien. Il est même possible de la déterminer encore plus exactement. Dans notre texte Constance

Chlore porte le titre de consul qu'il reçut cinq fois pendant le cours de son règne ; ne serait-ce pas là la preuve que ce prince était en exercice lorsque le milliaire fut érigé ? Or Constance Chlore fut consul en 294, deux ans après son avènement. Il avait alors pour collègue, Galère qui venait d'être créé César. Réélu en 296 avec Dioclétien, nous le retrouvons consul avec Galère en 300, 302 et 305 ; c'est donc de l'une de ces années seulement que date le milliaire, et s'il nous était permis d'exprimer une préférence, — basée du reste sur ce fait que Galère ne porte pas ici le titre de consul, — nous dirions que l'année 296 nous paraît plus particulièrement convenir.

En dehors des indications de distance, le texte ne comprenait pas d'autres lignes que celles que nous avons citées, mais il serait intéressant de connaître quels étaient les noms de localités qu'il n'est plus possible de lire aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE : *L. de Fleury*, p. 223 et suiv. avec une planche en phototypie. — *Emile Biais*, *Bull. Arch. Ch.* (Mém. et documents), 1882, p. 34. — *Catal. du Musée arch. d'Angoulême*, p. 34. — *Bull. Arch. Ch.*, 5e série, t. V, 1882, p. XXXI. — *Ledain b*, p. 18.

MONUMENTS DE CONSTANCE CHLORE.

—

Milliaire de Cenon.

18

« .... Dans un hameau situé à l'ouest de Cenon, et distant de « deux hectomètres environ, j'aperçus, au milieu du chemin, et « dans un état d'abandon qui m'affecta douloureusement, un « cippe mi-parti (*sic*) qui venait d'être brisé par les roues d'un « char. Ce cippe était légèrement creusé par dessous, ce qui me « fait présumer qu'il avait été employé comme couverture de « sarcophage, après avoir servi longtemps de colonne milliaire « pour Cenon. .... Je fis connaître ce monument à M. Millet et « je l'engageai à lui donner une place dans son jardin, à côté de « la pierre sépulcrale de Lepide... Mes vœux ont été remplis. » SIAUVE.

« Siauve fait mention d'une autre colonne [trouvée à Cenon] « dont il rapporte l'inscription suivante..... » DUFOUR.

« Cette colonne, [que nous devons à la généreuse bienveillance « de M. l'abbé Millet, de Châtellerault], est en pierre calcaire fort « tendre et très commune ; elle a été trouvée dans un hameau « près et à l'ouest de Cenon. Sa forme était cylindrique, mais à « une époque rapprochée de nous elle a été sciée en deux dans « toute sa longueur et ensuite creusée en cercueil pour y ense- « velir le cadavre d'un enfant. [Elle a été mutilée] il y a 30 ou

« 40 ans par les roues d'un char, mais elle est aujourd'hui à « l'abri des accidents. » MANGON DE LA LANDE.

« Cette borne, placée sur la voie de Limonum à Cæsarodunum, « provient de Cenon et fut donnée au musée de Poitiers par « M. l'abbé Millet. » DE LONGUEMAR.

« ... M. Millet, archiprêtre de Châtellerault, possédait une « colonne milliaire venant du même lieu (Cenon), qu'il a donnée « au musée de Poitiers en 1837. Sa hauteur est de 1 mètre 50. » Abbé LALANNE.

« Colonne milliaire romaine découverte par Siauve dans un « hameau situé à 2 kilomètres à l'ouest de Cenon, non loin de « la voie de Poitiers à Tours. Elle avait servi de sarcophage et « fut donnée, en 1837, par M. l'abbé Millet, archiprêtre de « Châtellerault, à la Société des Antiquaires de l'Ouest. » LEDAIN *b*.

Notre copie prise au musée des Antiquaires de l'Ouest :

DD NN
FLAVIOVA
LERIO
CONSTAN
TIOMAXIMO
NOBILISSI
MO CAES
CP XX

D(ominis) n(ostris) (duobus), Flavio Valerio Constantio, maximo, nobilissimo Caes(ari).

C(ivitas) P(ictonum) l(eugae) X.

A nos deux Maîtres. A Flavius Valerius Constance (Chlore), très grand, très noble César

Poitiers à 10 lieues (gauloises).

Les lettres du texte sont grossièrement gravées et ont 0 m. 05 de hauteur. Toutes celles de la sixième ligne sont divisées par une cassure de la pierre.

Siauve a lu à la dernière ligne :

GVLX

qu'il traduit par les mots : « *Ghenono leugas decem*, de Cenon, dix lieues. »

Dufour ne se prononce pas, mais, dit-il, « ce que Siauve « appelle un L ne ressemble pas en la moindre chose à cette « lettre telle qu'elle est figurée dans les divers alphabets romains.

« Cette espèce de signe, et non pas de caractère alphabétique, « a plutôt dans son état actuel une analogie frappante avec notre « accent circonflexe dont l'angle au sommet serait tourné à « gauche... »

Mangon de la Lande rejette l'interprétation proposée par Siauve, mais n'en donne pas une nouvelle.

De Longuemar a mieux lu la dernière ligne que ses prédécesseurs, mais il pense que « le C. IX est relatif à la station romaine de Cenon (Caino et depuis Sanno). »

Quant à la copie de l'abbé Lalanne, si elle n'a pas été empruntée à de Longuemar, elle ne s'en distingue guère toutefois que par la substitution, probablement involontaire, d'un B à l'R de la troisième ligne, et par la lecture C. I. X de la ligne finale que l'auteur de l'*Histoire de Châtellerault* n'explique pas.

M. Ledain, qui a lu cette même ligne : C. L X, se borne à donner, sans l'interpréter, le texte même de l'inscription dans le catalogue de la galerie lapidaire du musée des Antiquaires de l'Ouest. « La première ligne, dit-il cependant, doit se lire *Domi-* « *nibus nostris*, quoique Constance Chlore soit le seul des quatre « empereurs de la Tétrarchie nommé dans l'inscription. La « dernière ligne, contenant le nom de la station et le chiffre de « la distance, ne peut désigner que *Caesarodunum* (Tours). »

Nous nous contenterons d'objecter à cette dernière hypothèse que soixante lieues gauloises correspondent à 133 kilomètres, et que de Tours à Cenon la distance n'en comprend pas 80.

Il est plus probable qu'il s'agit tout simplement de Poitiers, dont l'éloignement de Cenon n'est que de onze lieues. Il suffirait alors de supposer que le milliaire a subi un déplacement, d'ailleurs très peu considérable, pour expliquer sa présence au lieu même où il a été découvert.

BIBLIOGRAPHIE : *Siauve*, p. 99 (copie dessinée). — *Dufour*, p. 142. — *Mangon de la Lande b*, p. 367. — *De Longuemar*, p. 140. — *Anc. Cat. P.*, p. 50. — *Abbé Lalanne*, t. I., p. 91. — *Ledain b*, p. 17.

Milliaire de Brioux.

19

« Cette colonne milliaire, creusée en tombeau, a été trouvée « en 1838 dans l'ancien cimetière et près de l'église de Brioux, « station où, d'après la carte de Peutinger, passait la voie « romaine de Saintes à Poitiers. Malheureusement, elle a été « mutilée dans sa partie supérieure, et de l'inscription qu'elle « portait il ne reste plus que les caractères suivants :

« IMO	[Imperatore Cons-
NOBIL CAE	tantino max] IMO
P.F.INUAUG	NOBILissimo CAEsare
P. M. T. P. COS	Pio, Felici, INVicto, AUGusto
	Pontifice Maximo, Tribunitiâ
	Potestate, COnsule
: IIIIX	Fines X
sur le socle	
XIIII	. » RONDIER

« Colonne milliaire trouvée en 1838 dans l'ancien cimetière de « Brioux, où elle a servi de cercueil. M. Rondier, qui paraît en être « l'inventeur, l'a donnée au musée de Niort. » RAGON.

Notre copie prise au musée de Niort :

/////IMO
NOBILCAE
PFINUAUG (*sic*)
PMTPCO S (*sic*)
IIIIX
XIIII

[*Dominis n*]*ostris duobus* (?). *Flavio Valerio Constantio max*[*imo nobil*]*issimo Caesari*, *pio*, *felici*, *invicto*, *Aug*[*usto*], *pontifici maximo*, *tribunicia potestate*, *co*[*n*]*s*[*uli*].

XIIII

A nos deux Maitres (?). A Flavius Valerius Constance (Chlore), très grand, très noble César, pieux, heureux, invincible, Auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice, consul, 14 lieues gauloises.

Le milliaire est de forme cylindrique, à base cubique, les caractères, assez grossièrement gravés, ont 0 m. 07 de hauteur.

Dans le mémoire dont nous avons parlé déjà, M. Ragon propose la lecture suivante :

« *Imperatori Flavio Valerio Constantio Max*IMO NOBIL*issimo* etc. »

Nous la croyons d'autant moins probable que Constance Chlore, dans les monuments épigraphiques de la Gaule surtout, est presque constamment appelé *Dominus noster*.

M. Rondier, qui fut bien « l'inventeur » de ce milliaire, considérait les sigles : IIIIX, de la cinquième ligne, soit comme une transcription fautive de FIN. X, soit comme la représentation du nombre 40. « Le chiffre X indique dix lieues gauloises,

« dit-il, et par conséquent un parcours de 22,200 mètres (1). « Eh bien, si du tènement de la Grosse-Borne, où aboutissait le « [milliaire] XIIII, nous mesurons sur les plans cadastraux, « nous trouvons de ce point jusqu'à Brie 22,500 mètres, c'est- « à-dire dix lieues, avec un simple excédant de 300 mètres. « N'en résulterait-il pas que c'était à Brie que finissait le territoire « poitevin, et qu'ainsi les caractères altérés qui précèdent le « nombre X signifient FINES ? Dans tous les cas, ce *fac simile* « IIIIX indiquerait le nombre 40, total des 16 lieues de Poitiers « à Rom et des 24 portées sur notre colonne (2). »

Avec M. Ragon est émise une nouvelle hypothèse. D'après cet auteur, les sigles en question n'indiquent pas le nombre 40, mais tout simplement la nombre VI, et si le mode de représentation que nous avons sous les yeux n'est pas absolument celui que tout le monde connaît, « c'est parce que ceux qui passaient « au milieu de la route à cheval, ou en voiture, lisaient mieux « de loin cette forme que la seconde... »

On conviendra que cette théorie n'est guère acceptable. Elle ne repose sur aucune preuve, et nous ne nous expliquons pas que pour contredire ses prédécesseurs, sans apporter dans le débat des arguments qui ne sont pas toujours irréfutables, M. Ragon se soit montré parfois trop passionné.

Assurément, nous n'avons pas la prétention de trancher sans conteste la question posée par les sigles embarrassants du milliaire de Brioux ; cependant, nous ferons remarquer que leur facture diffère assez sensiblement de celle des autres caractères du texte, et nous proposerons dès lors de les considérer comme absolument étrangers à l'inscription primitive dont ils font aujourd'hui partie. Les exemples d'interpolation de caractères modernes dans des inscriptions anciennes ne manquent pas. Généralement ceux qui les commettent se bornent à copier plus ou moins habilement quelques uns des mots qu'ils ont sous les yeux, et nous croyons que c'est ici le cas.

Bien que le nom de Constance Chlore, César des Gaules, fût généralement seul indiqué dans les inscriptions gallo-romaines, il était d'usage, comme on l'a vu plus haut, de rappeler le souvenir du deuxième César, Galère, en dédiant le monument aux deux princes. Ainsi s'explique la restitution que nous avons proposée.

BIBLIOGRAPHIE : *Rondier*, (copie dessinée). — *Ragon*, p. 425. — *Arnaud*, p. 43.

(1) Une erreur typographique a fait dire 2,200 mètres à M. Rondier.
(2) *Rondier, ouv. cité*, p. 12.

MONUMENTS DE GALÈRE.

—

Milliaires de Cenon.

20

« [Une] quatrième colonne, trouvée à Cenon, porte l'inscription suivante :

ALUA
MAXIM
OBILC
INUIC
PLXII

« que Bourignon explique ainsi :

« *Domino nostro Galerio Valerio Maximino, nobilissimo Caesari,*
« *invicto principi, leugas duodecim.* » DUFOUR.

Mangon de la Lande, de Longuemar, et les autres auteurs qui se sont occupés de l'épigraphie du Poitou et de la Saintonge, ne paraissent pas avoir connu ce milliaire, aujourd'hui conservé dans la propriété de M. de la Fouchardière, près de Châtellerault.

Notre copie :

ALVA
MAXIM
OBILC
INVIC
PLXII

Comme les indications de ce texte ne peuvent se rapporter qu'à Poitiers, nous proposons de lire :

[*Domino n*]*ostro ? G*[*al*]*erio Va*[*lerio*] *Maxim*[*iano n*]*obilissimo C*[*aesari*] *invic*[*to...*

[*Civitas*] *Pictonum leugae XII.*

A notre Maître, A Galère Valère Maximien, très noble César, invincible...

Poitiers, 12 lieues (gauloises).

Bourignon attribue ce milliaire à Maximin II. « Cette inscrip-
« tion pourrait appartenir, dit-il, eu égard aux lettres MAXIM,
« initiales du nom de Maximin [ou de celui de Maximien], à cinq
« Empereurs ou Césars ; mais l'histoire et les monuments
« fournissent une route assurée pour aller à la vérité. 1° Le titre
« de noble César ne saurait convenir à Maximin I. 2° Son fils,
« Maxime, qui a eu le titre de César, et dont le nom se trouve

« sur plusieurs colonnes milliaires, n'a jamais pris les prénoms
« de *Gal. Val.* D'ailleurs, la coupe des lettres de notre inscription
« n'est point celle du siècle de Maximin. 3° Maximin Hercule
« n'a point sur les monuments et les médailles le titre de César,
« non plus que le prénom de *Galerius*. 4° Galère, pour lequel je
« balancerais, est presque toujours cité avec son collègue
« Constance Chlore, et quelquefois même avec les Empereurs
« Dioclétien et Maximien, dans les inscriptions où on ne lui
« donne que le titre de César.

« C'est d'après une inscription du recueil de Grüter (1), où la
« lettre L est figurée comme celle de l'inscription ci-dessus, que
« je me détermine à l'attribuer à Maximin Daza, nommé César,
« avec Sévère... l'an de J.-C. 304 (2). »

Pour notre compte, quelque fondées que soient généralement les hypothèses de Bourignon, nous ne saurions accepter ainsi celle qui, sur la simple similitude de deux lettres, lui fait attribuer ce milliaire à Maximin II.

Cet empereur n'a jamais commandé dans les Gaules, et ses relations avec ce pays furent incontestablement très peu nombreuses. On ne connait guère de monuments épigraphiques portant son nom, tandis qu'il n'en est pas de même pour Galère. Du reste, l'inscription suivante, qui se trouve au musée d'Amiens (3), présente avec la nôtre de telles analogies qu'elle nous paraît devoir appuyer l'attribution que nous avons proposée. Elle est parfaitement complète quoique le contraire ait été supposé par un savant regretté (4), et M. Mowat l'a lue ainsi (5) :

DN·GAL·VAL
MAXIMINO
NOB·CAES
C·AMB
ALSI

Domino n[*ostro*] *Gal*[*erio*] *Val*[*erio*] *Maximino, nob*[*ilissimo*] *Caes*[*ari*]. *C*[*ivitas*] *Amb*[*ianorum*] *a S*[*amarobrica*] *l*[*euga*] *prima.*

A propos d'une autre inscription milliaire trouvée à Paris, et contenant aussi le nom de Galère, Desjardins a rappelé, dans la *Revue archéologique*, t. XXXIX, p. 308, l'inscription de Cenon que nous venons de citer.

« Il est facile, dit-il, d'en suppléer le texte ; son dispositif est
« à peu près le même que ceux des bornes de Paris et d'Amiens,

(1) *Gruter*, p. CCLXXX, n. 5.
(2) Cette assertion n'est pas tout à fait exacte, Maximin II n'ayant été créé César que le 1er mai 305.
(3) Catal. du musée d'Amiens, 1876, p. 55, n° 234.
(4) Cf. *Desjardins, Revue Arch.* t. XXXIX, 1880, p. 308.
(5) *Mowat, Bull. Ant. F,* 1880, p. 229.

« et il se place à la même date, c'est-à-dire entre le 31 mars « 307 et le 1er janvier 308 :

« [DD·NN·M·AVR·
MAXIMIANO
ET·FL·VAL
CONSTANTINO
AVGG ET
DNG]ALVA[L]
MAXIM[INO]
[N]OBIL C[AES]
INVIC[TO]
P L·XII (1) »

Mais dans sa restitution le savant professeur était persuadé que ce milliaire était incomplet, et son erreur s'explique ainsi.

Desjardins n'est pas non plus tout à fait exact en écrivant, un peu plus loin, les lignes suivantes : « Douze lieues gauloises font « dix-huit milles romains ou vingt-six kilomètres. Cenon étant « à 28 kilom. de Poitiers, la borne ne provient peut-être pas de « Cenon même, mais des environs. »

En réalité il y a bien 26 kilomètres entre les deux points, mais il faut mesurer la distance suivant le tracé de l'ancienne voie romaine, ce que Desjardins ne paraît pas avoir fait.

La borne était donc à Cenon. Bourignon, se trompant de *Fines*, admettait qu'on l'avait dressée près d'Ingrande sur Anglin, « à une lieue de France du côté d'*Argentomagus*. »

Bibliographie : *Bourignon a*, p. 13. — *Dufour*, p. 230. — *Bull. Ant. F.*, 1880, p. 229. — *Revue Arch.* t. XXXIX, 1880, p. 308.

21

Bourignon cite encore un fragment de milliaire dont voici la copie :

G
AN
AE
F
O

« Il se trouve, dit-il, sur le lieu même qu'occupait l'ancien « cimetière de Cenon. Il a été scié en long, et comme la plus « grande partie de l'inscription manque, il est impossible de le « restituer. C'est le cas de dire : *Davus sum, non Œdipus.* »

(1) « P[ictones] ou P[ictavos] L[eugae] XX. » *(Desjardins).*

Pour notre part, nous ignorons ce qu'est devenu ce fragment que, sous toutes réserves, nous proposons de restituer comme suit :

d n
Gal. Val. Maximi
ANo nobilissimo
cAEsari pio
Felici invic
tO....
C. P.I. x...

[Domino nostro] G[al]erio Val[erio Maximi]an[o, nobilissimo C]ae[sari, pio], f[elici, invict]o...

C[ivitas P]ictonum l'eugac[.....

A notre Maître. A Galère Valère Maximien, très noble Cesar, pieux, heureux, invincible.....

Poitiers,..... lieues [gauloises].

Si nos conjectures étaient exactes, ce milliaire pourrait être alors rapproché de celui du même empereur que nous venons de citer précédemment.

Bibliographie : *Bourignon*, *b*, p. 19.

MONUMENT DE COMMODE (?)

—

Milliaire du gué des Chirets ou *de la Rivière au Chiray.*

22

« [La borne] était placée près du gué des Chirets. On avait « pratiqué l'ouverture d'un tombeau au milieu même de l'ins- « cription [qu'elle porte], si bien que cette inscription se trouve « [aujourd'hui] divisée comme suit :

L NT
CO FEL
AV PXIRI
PV

« M. l'abbé Mitton a proposé la restitution suivante :

Lucio Aelio Aurelio aNTonino
COmmodo pio FEL
AVgusto cos v. tr. Potestate XI RI
Penses Vigennae (?) » DE LONGUEMAR.

« Dans son *Epigraphie du haut Poitou*, de Longuemar a « mentionné deux autres colonnes milliaires trouvées à l'état de « débris, l'une près du gue de la rivière aux Chirets, l'autre « dans la vallée des Goths (1), et que l'abbé Mitton, dans un « essai de restitution des inscriptions, attribue : la première au « règne de Commode, la seconde au règne de l'empereur « Septime Sevère.....

« Il ne reste que peu des caractères des deux inscriptions. « Dans une communication qu'il a bien voulu nous adresser « tout récemment (29 mars 1884), M. l'abbé Mitton rectifie, en « quelques points, les deux textes tels qu'ils figurent dans « l'Epigraphie. La question pouvant comporter quelques détails, « nous la réservons pour notre travail étendu. » CH. TRANCHANT.

Le milliaire a été placé et se trouve encore dans le cimetière de Saint-Pierre-les-Eglises.

Dans ses *Recherches historiques et archéologiques sur l'Eglise et la paroisse de Saint-Pierre-les-Eglises* (p. 59), l'abbé Auber en a reproduit le texte de la façon suivante :

VT....
FEL.
XIFL

C'est là ce qui a pu faire croire à M. Charles Tranchant qu' « une « sixième colonne avait été découverte, comme celles men- « tionnées ci-dessus, aux environs de Chauvigny et semblait, « d'après la mention XI Fi, terminant les quelques caractères « subsistant, avoir doublé [une autre] colonne d'Antonin [trouvée « au même lieu]. »

Notre copie :

/////////
L/////NT
CC/////FEL
AV/ //PXTRI
PV

Peut-être faut-il lire :

[*Imp eratori Caes ari*] *L ucio* [*Ael io Aur elio*] *A]nt onino Co*[*m-modo, pio*] *fel ici Au*[*g usto*]..... .

A l'empereur César Lucius Aelius Aurelius Antoninus Commode, pieux, heureux, Auguste.....

BIBLIOGRAPHIE : *Abbé Mitton*, p. 140. — *De Longuemar*, p. 135. — *Abbé Auber*, p. 59. — *Ch. Tranchant, ouv. cité*, p. 168.

(1) Cf. plus haut notre n° 8.

MONUMENT DE CLAUDE (?)

—

Milliaire de Chadenac.

23

« L'une des tombes [découvertes à Chadenac] mérite une « description toute particulière ; la singularité de sa forme, et « l'inscription dont elle porte la trace dévoilent son ancienne « origine et démontrent qu'elle a été utilisée pour une destina- « tion qui d'abord n'était pas la sienne...

« Avant d'être appropriée à sa nouvelle destination, cette « pierre avait la forme d'une colonne d'environ 0m 60 de diamè- « tre, dont la partie inférieure, taillée d'une façon grossière, « était évidemment destinée à être fichée dans la terre... Si l'on « rend à cet antique débris sa position verticale, on remarquera, « à sa partie supérieure, du côté opposé à l'excavation, des « traces parfaitement visibles d'une inscription dont nous n'a- « vons pu recueillir que les fragments suivants :

« IIMDV
IMPERATOREM
COSS. III
XXIV » P. GARDRAT.

« Borne milliaire creusée en tombeau :

II MDV
IMPERATOREM
COSS. III
XXIV » MRAILLE.

« A l'est, et fort près de Chadenac, canton de Pons, [Charente- « Inférieure], au lieu dit le *Terrier de la Chapelle*, on a décou- « vert, en 1863, avec plusieurs sarcophages, une tombe longue « de 2m 02 dans l'intérieur de l'excavation. Cette pierre avant « de servir de sépulture avait été une colonne d'environ 0m 60 « de diamètre : la partie inférieure, grossièrement taillée, était « destinée à être fichée dans la terre. Sur la partie opposée à « l'excavation reste ce débris d'inscription qu'a relevé M. Mrail[le].

« MIDV
IMPERATOR
//
COSS // DES
XXIV » AUDIAT, (voir pl. II.)

Répondant à une communication de M. l'abbé Julien-Laferrière, faite à la Société nationale des Antiquaires de France dans la

séance du 20 octobre 1880, M. Héron de Villefosse attribuait ce milliaire à l'empereur Claude et restituait ainsi le texte mutilé dont l'estampage lui était soumis :

TRIBVN*itia potestate*
IMPERATOR XI
COSIII DESIGN*atus*
XXIV *I*

« Cette borne, dit le Bulletin de la Société, présente une « particularité, c'est qu'après le chiffre du mille, elle porte le « commencement d'une lettre A ou M, *a Mediolano* ou *Medio-* « *lanum*, ce qui ferait supposer que le nom d'origine était inscrit « après le mille. »

Pour notre compte, nous préférerions adopter les restitutions ci-après :

TRIBVN· *potest vi*
IMPERATOR XI
COS III DESIGN *iiii*
XXIVI //////

Le texte serait ainsi daté de l'année 46 après J.-C. Il pourrait se lire :

[*Ti(berius) Claudius Caes(ar), Augustus, pontifex) m(aximus)*], *tribun(icia) [potest(ate) VI], imperator XI, co(n)sul III, (consul design(atus) [IIII]. (Leugae) XXIV a [Mediolano ?]*

Bibliographie : *P. Gardrat, Rec. Com. Arts*, t. I. p. 417. — *Mraille, ibid.* p. 485. — *Mraille, Congr. arch.*, XXXIIe session, 1865, p. 603. — *Audiat* (copie dessinée), p. 4. — *H. de Villefosse, Bull. Ant. F.*, 1880, p. 243.

MONUMENT DE DIOCLÉTIEN, MAXIMIEN OU MAXENCE

—

Milliaire de Rom

24

Ce milliaire, qui est aujourd'hui conservé au musée de Niort, a été découvert à Rom par M. Berthelé et signalé à la Société de Statistique des Deux-Sèvres dans la séance du 13 mars 1883. La copie suivante est empruntée aux Bulletins de cette société :

« D M. . . . . AVRE
. . . . . N ? RC

« Une partie de la pierre, disait M. Berthelé, a été enlevée « dans le sens de la hauteur. Par suite de cette cassure l'inscrip- « tion est incomplète. »

Notre copie :

DN//////I AVRE
//////NPC

Les lettres ont 0[m]05. La borne était une colonne circulaire de 35 centimètres de diamètre ; le fragment que nous décrivons a 25 centimètres de haut.

Il est bien difficile de restituer sûrement les quelques lettres qui restent seules de l'inscription. Il y a lieu de remarquer toutefois que la qualification de *d(ominus) n(oster)* ne fut presque toujours donnée aux empereurs qu'à partir de Dioclétien. Dès lors, en dehors de *Carausius*, dont le nom ne s'est rencontré jusqu'ici que sur des monnaies, il ne nous paraît pas possible d'attribuer le milliaire à d'autres princes qu'à Dioclétien lui-même, ou à son collègue *Maximien*, ou enfin à leur successeur *Maxence*. Ce sont, en effet, les seuls empereurs du IVe et du Ve siècle qui ont porté le nom d'*Aurelius*.

On pourrait alors songer à restituer, mais sans aucune certitude :

D(omino) n(ostro) [imperatori] M(arco) Aure[lio Maximiano (?) p(io) .. p(ontifici) m(aximo) tribu]n(icia) p(otestate) c(onsuli)....

A notre maître, à l'empereur Marc-Aurèle Maximien, pieux.. souverain pontife, revêtu de la puissance tribunice, conul....

La date de l'inscription serait ainsi comprise dans les dernières années du troisième siècle ou les premières années du quatrième.

Bibliographie : *Bull. D. Sèv.*, 1883, p. 249. — *Revue Poitev. et Saint.*, t. IV, 1887-1888, p. 164.

Milliaire (?) de Chasseneuil

25

La découverte de ce milliaire (?) a été annoncée dans les termes suivants que nous empruntons au *Bulletin*, pour l'année 1886, *de la Société archéologique de la Charente :*

« *Séance du 13 janvier.* — M. le Président (1) fait connaître « à ses collègues, qu'il y a quelques jours, étant à Chasseneuil, « on lui a montré une borne milliaire dont l'inscription a mal- « heureusement disparu presque tout entière lorsque cette pierre « a été taillée et creusée pour en faire un sarcophage. M. le « Président ajoute qu'après avoir étudié les quelques lettres « qui restent il fera part de ses conjectures à la compagnie.

« *Séance du 9 juin.* — M. le Président rappelle la communi- « cation qu'il a faite à la Société, dans une de ses précédentes

(1) M. Lièvre, aujourd'hui conservateur de la bibliothèque de Poitiers.

« séances, au sujet d'une borne milliaire trouvée dans un « ancien cimetière, à Chasseneuil. Il annonce que M. Audonnet, « auteur de cette découverte, vient de donner cette pierre au « musée [d'Angoulême]. »

« Le milliaire, — nous a dit M. Lièvre dans une correspon- « dance particulière, — a été rogné par le haut et retaillé pour « en faire un sarcophage d'enfant. Les quelques lettres qui sub- « sistent doivent appartenir à la dernière ligne. La borne est en « craie d'Angoulême, pleine de fossiles, qui se sont irrégulière- « ment désagrégés, laissant des vides qui se confondent avec les « quelques caractères épargnés par le marteau et ajoutent à la « difficulté du déchiffrement (1) ».

On n'y distingue en effet que les deux lettres : M N, qui ne sauraient évidemment suffire pour conduire à quelque conclusion.

Bibliographie : *Bull. Arch. Ch.*, 1886, p. xxii et xlix.

MONUMENT DE CONSTANCE CHLORE (?)

—

Milliaire de Cenon

26

Un nouveau fragment de milliaire, provenant comme tant d'autres, des anciennes ruines du *Vieux Poitiers*, a été découvert depuis quelques années par M. le comte de Chasteigner qui le conserve dans sa belle propriété des Giraudières, voisine de Châtellerault.

Les comptes-rendus, pour l'année 1883, de la Société des Antiquaires de l'Ouest contiennent, à son sujet, le passage suivant :

« *Séance du* 15 *mars*..... M. de Chasteignier offre le croquis, « et l'estampage fait par lui, d'un fragment d'inscription d'une « borne milliaire récemment découverte dans le mur du cime- « tière de Cenon (Vienne), non loin du Vieux Poitiers. On ne « distingue sur ce petit monument, qui fait aujourd'hui partie « de sa collection, que deux mots incomplets disposés sur deux « lignes :

NOBILISSIMO
INVICTO .»

Notre copie :

O
OBIL
CTO

(1) Lettre du 29 juillet 1887.

On sait que ce n'est qu'à partir du commencement du IIIe siècle que les princes de la famille impériale, héritiers eux-mêmes de l'empire, firent précéder leur titre de *Cesar* de cette épithète pompeuse de *nobilissimus* qui se lit à la deuxième ligne de notre fragment. On ne peut donc attribuer l'érection de ce milliaire qu'à l'un des princes qui furent postérieurs à Septime Sevère, mais, il nous serait bien difficile de dire, avec certitude, quel est le nom de celui d'entre eux qui doit être restitué. Nous nous arrêterions assez volontiers toutefois à celui de Constance Chlore ; il est avéré que ce prince fit exécuter aux routes de nos deux provinces de nombreuses réparations dont témoignent encore les milliaires qui ont été rencontrés en différents lieux, et dès lors nous songerions à lire :

. . . . . .
Flavio Valerio
*Constanti*O *max*
*imo n*OBIL *Caes.*
*p. f.invi*CTO *p . m*
t . p . cos....

[.....*Flavio Valerio Constanti*]o [*maximo n*]*obil*[*issimo*] [*Caes*[*ari*], *p*[*io*] *f*[*elici*] *invi*]*cto*, [*p*[*ontifici*] *m*[*aximo*], *t*[*ribunicia*] *p*[*otestate*], *co*[*n*]*s*[*uli*].....

C[*ivitas*] *P*[*ictonum*] ?....

.. . a Flavius Valerius Constance (Chlore), très grand, très noble Cesar, pieux, heureux, invincible, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunice, consul....

Poitiers à ..... lieues gauloises .. .

Bibliographie : *Bull. Ant. O.*, 1883, p. 26.

MONUMENT DE TACITE (?)

—

Milliaire de Saint-Pierre-du-Chemin.

27

« Lorsqu'on ouvrit, il y a une trentaine d'années, la route de « la Rochelle à Saumur, l'un des conducteurs des ponts et « chaussées trouva au-delà du bourg [de Saint-Pierre-du- « Chemin], près d'une maison appelée le Chêne, un fragment « d'inscription gravée sur calcaire roux... On y lisait :

TOFAVG
PMP.TR
P.... » B. Fillon.

« Ce fragment de colonne milliaire a été découvert près de « Saint-Pierre-du-Chemin à la Maison du Chêne (Vendée). Quoi-

« qu'il soit bien incomplet, M. Fillon y a reconnu, avec raison, « une inscription en l'honneur de Tetricus ou de Tacite. On y « lit sans difficulté :

« *Invicto felici augusto*
« *pontifici maximo, patri patrix,*
« *tribunitia potestate.*

« Ce sont les titres donnés aux empereurs Tetricus et Tacite « sur les autres bornes milliaires trouvées à Rom et à Nantes. « Or, on sait qu'une voie romaine, dite le Chemin-des-Chaus- « sées, partant de Rom (*Rauranum*), se dirigeait vers Nantes, « à travers la Gâtine, par Saint-Pierre-du-Chemin, les Herbiers « et Saint-Georges-de-Montaigu. » LEDAIN (*Epigr. rom.*) (1).

Les comptes-rendus du Congrès de Fontenay-le-Comte contiennent, en outre, sur ce milliaire une comunication, malheureusement trop courte, du savant auteur de *Poitou et Vendée*. L'inscription de cette borne y est ainsi donnée (voir le fac-similé, pl. IV) :

/////////
TO F AVG
PMPPTR
PO///////

Il est incontestablement fort difficile de restituer avec assez de certitude les lignes qui sont aujourd'hui disparues. Nous sommes en présence d'un texte sûrement relatif à quelque prince de la fin du IIIe ou du commencement du IVe siècle, mais les qualifications, incomplètes peut-être, qui lui sont données ne peuvent suffire pour nous en faire connaître le nom.

(1) Pendant que nous corrigeons les épreuves de cette partie de notre travail, (10 décembre 1887), nous recevons un ouvrage de M. Ledain, que nous citons ici pour la première fois, mais sur lequel nous aurons souvent l'occasion de revenir encore. Le livre de notre savant confrère porte pour titre: *Epigraphie romaine du Poitou*. C'est un in-8° de 93 pages, extrait du volume actuellement sous presse, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (année 1886).

« Au moment où nous terminions ce travail, dit M. Ledain dans sa préface, et « où nous en commencions la lecture à la Société des Antiquaires de l'Ouest, « (mars 1887), nous avons eu connaissance du premier article d'un recueil sem- « blable, embrassant le Poitou et la Saintonge, dont M. le lieutenant Espérandieu « a entrepris la publication dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise*. Quoique « opérant sur le même terrain, nous n'avons pas cru devoir l'abandonner. Quel- « ques-uns considéreront peut-être comme inutile la publication de deux ouvrages « sur un sujet identique. Nous estimons, malgré cela qu'il ne sauraient se nuire. « Notre plan, plus restreint il est vrai que celui de M. Espérandieu, en diffère sen- « siblement. Les commentaires et les interprétations des inscriptions pourront « quelquefois être encore plus divergents. On n'ignore pas combien sont délicates « les questions épigraphiques. Les études de plusieurs sur les mêmes textes sont « donc loin d'être inutiles. Les lacunes et erreurs possibles de l'un de nos deux « recueils seront sans doute comblées et réparées par les observations de l'autre. « Il n'y aura donc pas lutte entre nous, mais un effort commun, pour arriver au « même but. »

Telle est aussi notre pensée, et sur le terrain où nous nous sommes placé, M. Ledain peut être assuré que nous marcherons d'accord avec lui.

Si l'inscription, que nous n'avons pas vue, était réellement rédigée comme l'indique B. Fillon, elle contiendrait une anomalie que nous ne nous expliquerions guère: On sait qu'à partir de Commode le titre d'*Auguste*, pris par tous les empereurs comme cognomen, se trouve généralement précédé des surnoms de *Pius Felix* auxquels Caracalla, et ses successeurs, ajoutèrent celui d'*Invictus*. Or ici, l'ordre invariable dans lequel se présentent ces divers surnoms n'existerait pas, soit que l'on restituât: *[invic]to, f(elici) Aug(usto)*, soit que l'on adoptât cettre autre lecture : *[Taci]to f(elici) Aug(usto)*. Faudrait-il en conclure que le lapicide s'est trompé? Cela nous parait peu probable, et nous préférons croire à quelque faute de transcription. La lettre F doit plus vraisemblablement appartenir à la ligne précédente, où sa place est mieux indiquée, et les deux noms de *Tacite* ou de *Tetricus* pourraient entrer indifféremment dans la restitution de la partie mutil e du texte.

Toutefois, si nous remarquons que, sur les milliaires du musée de Niort, l'indication du pontificat de Tacite occupe seule la place correspondante à celle qui lui est assignée dans le fragment de Saint-Pierre-du-Chemin, nous croyons qu'il est possible de s'arrêter d'une façon plus sûre à la restitution qui suit :

imp. Caes.
M. Claudio
Tacito pio
Fel. invic
TO AVG
PMP*p*TR
Pot *cos ii*
////////

[Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Claudio Tacito, pio] f[el(ici) invic]to, Aug(usto), p(ontifici) maximo, p(atri) p(atriae), tr(ibunicia) po[t(estate), co(n)s(uli) II (?).....

A l'empereur César Marcus Claudius Tacite, pieux, heureux, invincible, Auguste, souverain pontife, père de la patrie, revêtu de la puissance tribunice, consul pour la seconde fois...

Il est bon de répéter encore cependant, que, comme pour le précédent milliaire, nous ne saurions prétendre accorder à notre restitution le caractère absolu de justesse qu'elle ne peut évidemment pas revêtir.

BIBLIOGRAPHIE : *B. Fillon, Poitou et Vendée*, 5e livr., La Chateigneraie, p. 12. — *Congrès archéol. de France*, 1864, *Paris-Caen*, 1865, in-8°, p. 68. — *Ledain, Epigr. rom.*, p. 76.

28

Nous n'indiquerons ici que pour mémoire un autre milliaire sur lequel nous reviendrons plus tard. Il est encastré dans l'un des murs de la crypte de Saint-Hilaire à Poitiers, et l'inscription qu'il porte se trouve presque complètement cachée par la maçonnerie. Le comité des travaux historiques ayant bien voulu nous autoriser à le faire dégager, nous le décrirons dans les *Addenda* qui termineront notre travail.

MONUMENT DE GALLIEN

—

Inscription, très probablement fausse, citée par de Beaumesnil.

29

Le Recueil de de Beaumesnil, que possède la Bibliothèque de Poitiers, contient, en fac-similé, la plupart des bornes milliaires qui existaient aux environs de Poitiers vers la fin du dernier siècle. Ce sont, en particulier, celles de Cenon, de St-Pierre-les-Eglises et de Chauvigny, mais les transcriptions de leurs textes, faites sans commentaires, et le plus souvent avec peu de soin, sont loin de présenter tout l'intérêt qu'on pourrait en attendre.

De Beaumesnil donne, entre autres, le fac-similé d'une pierre qu'il décrit ainsi (voir pl. V) :

« Colonne de marbre gris, veiné, longue de 4 pieds 8 poulces « sur 1 pied de diamètre, couchée en une cour sombre d'un des « cabarets ou auberge (*sic*), qui, en 1747, occupoient le terrain « où est aujourd'hui l'autel (*sic*) de la Bourdonnais. Ce monument « suffit pour prouver que le bas-relief des 4 pilliers (*sic*) repré-« sente Gallien :

« IMP
CAESARIS
AVG·P·L·
GALLIENVS
I·I ////// VR

Ce texte nous paraît complètement faux. Il nous est d'autant plus suspect qu'il nous est précisément fourni par un auteur qui ne se gênait guère pour *corriger* les inscriptions. Mangon de la Lande n'a cependant pas été de cet avis :

« Une colonne historique, en marbre, écrivait-il en 1837, s'est « retrouvée en 1747, parmi les débris amoncelés dans la cour « d'une auberge qui a été connue depuis sous le nom d'hôtel de « la Bourdonnaie, et qui, attenant par ses derrières aux arènes « [de Poitiers], est devenue une maison particulière occupée « actuellement par MM. Lacroix, Prieur et Desmolliens, en face « des Halles.

« Le dessin de cette colonne, exécuté par Beaumesnil en 1747, « existe à la bibliothèque de la ville de Poitiers. »

Et le savant poitevin, copiant inexactement le texte de de Beaumesnil, le citait comme suit dans ses travaux :

IMPERATOR
CAESARIS
AVGVSTI FILIVS PVBLIVS LICINIVS
GALLIENVS
V

Il le restituait : « *Imperator Caesaris Augusti filius Publius* « *Licinius Gallienus hujus urbis patronus* etc. », et s'en servait comme d'argument pour établir que les arènes de Poitiers avaient été construites sous le règne de Gallien.

Bourgnon de Layre n'a pas commis la même faute, mais il a, comme de la Lande, toute confiance en de Beaumesnil.

« Il serait possible, dit-il en parlant du dessin qui nous « occupe (1), que cette colonne fut une borne milliaire, ou peut-« être la commémoration, soit d'un voyage de Gallien à Poitiers, « si tant est qu'il y soit venu, ce qui est plus que douteux, soit « de l'avénement de cet empereur au trône, soit peut-être de la « défaite de *Posthume* en 263, ou de la célébration des décennales, « qui eut lieu avec beaucoup de luxe à cette époque : colonne « qui aurait été placée dans ou près l'amphithéâtre, ou dans « quelque autre édifice voisin ; ce qui aurait peut-être fait penser « plus tard que l'amphithéâtre aurait été construit sous le règne « de Gallien, ce que j'ai démontré n'avoir pu être. »

M. Ledain croit de même à l'authenticité du monument :

« On ne saurait considérer cette colonne, dit-il, comme une « borne milliaire. C'est un monument commémoratif ou le socle « d'une statue, peut-être celle de Gallien dont le nom est inscrit « dans l'inscription, *Publius Licinius Gallienus*. Faudrait-il voir « dans l'érection du monument la preuve d'une adhésion, au « moins momentanée, de la cité des Pictons à l'empereur « Gallien, durant sa lutte malheureuse contre le célèbre Pos-« thume, proclamé empereur des Gaules en 258 ? Le sens de « l'inscription demeure obscur par suite de la destruction de la « dernière ligne, ne permet pas de se prononcer. La colonne a « disparu depuis longtemps, et on ne possède qu'un dessin peut-« être inexact, exécuté par Beaumesnil. Quoiqu'il en soit, rien « ne saurait faire soupçonner son authenticité et le nom de « Gallien, gravé sur ce marbre, fait songer à la tradition, « d'ailleurs fort incertaine, dont parlent Bouchet, Thibaudeau et

(1) *Mem. Ant. O.* 1843. note. p. 182.

« Dufour, qui mentionne l'existence à Poitiers d'un palais « Gallien. »

Pour notre compte, nous l'avons déjà dit, ce texte ne nous semble pas avoir existé. Nous tromperions-nous qu'il ne saurait être autrement considéré que comme une inscription milliaire mal transcrite par de Beaumesnil, et nous essaierions en vain de la restituer.

Bibliographie : *De Beaumesnil. Recueil manuscrit* conservé à la bibliothèque de Poitiers, p. 64, (copie dessinée). — *Mangon de la Lande*, *a*, t. III, p. 141. — *Bourgnon de Layre. L'amphithéâtre ou les arènes de Poitiers*, (dans *Mem. Ant. O.*, 1843, p. 136 et suiv.. — *Ledain*, *Epigr. rom.*, p. 53.

Après avoir cité les bornes milliaires qui ont été découvertes sur le territoire du Poitou et de la Saintonge, il nous paraît intéressant de décrire, ne fût-ce qu'en quelques lignes, les principales voies romaines de ces deux pays.

Deux documents d'une importance très grande, — l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, — nous donnent déjà quelques notions générales sur leur tracé.

D'après la Table, quatre routes rayonnaient autour de *Limonum* et conduisaient aux cités voisines d'*Argentomagus* (Argenton), de *Caesarodunum* (Tours), de *Portus Namnetum* (Nantes) et de *Burdigala* (Bordeaux).

I

La première avait une direction générale de l'ouest à l'est. Elle suivait d'abord à peu près exactement le tracé de la route actuelle de Châteauroux, puis, à hauteur de la petite commune de Jardres, s'infléchissait légèrement vers le sud et se dirigeait en droite ligne sur la Vienne, qu'elle franchissait en face de Saint-Pierre-les-Eglises, au gué pavé des Chirets, — ou mieux de la Baraque ou de la Rivière au Chiray, car la dénomination couramment adoptée n'est pas celle de la carte d'état-major.

A partir de Saint-Pierre-des-Eglises la voie romaine traversait la vallée des Goths, puis s'infléchissait encore vers le sud et se confondait pour la seconde fois avec la route de Châteauroux, qu'elle quittait à 4 kilomètres de là pour reprendre sa direction première. On la suit pendant longtemps sur la carte d'état-major, où elle est désignée sous le nom de *Chemin des Romains*, depuis la ferme des Eprars, dépendant de la commune de Chauvigny, jusqu'à la Gartempe et l'Anglin,

Elle passait entre le Grand Disac et les May, près et au sud de la Richardière, de la Pluvoisinière et de la Grange des Bornais, franchissait la Gartempe au gué de Ceaux, presque à égale distance d'Antigny et de St-Savin, remontait vers le nord-est,

passait à Machetiau et aux Villiers, laissait légèrement à droite les fermes de Merlin, de la Varenne et des Gorets, traversait la Croix-Blanche et sortait du territoire des Pictons à Ingrandes, où elle franchissait l'Anglin. Là se trouvait un des *Fines* dont nous avons parlé.

La voie romaine sert encore de chemin d'exploitation sur tout son parcours ; elle est même carrossable depuis la Richardière jusqu'à l'Anglin.

II

La seconde voie, — celle de *Limonum* à *Caesarodunum*, — est tracée sur la carte de Peutinger et l'Itinéraire, sans indication de stations intermédiaires. Il existait cependant entre ces deux points un nouveau *Fines* que les milliaires nous font connaître et qu'il n'est par suite pas possible de confondre avec celui de la voie d'Argentomagus.

Celui-ci se trouvait à 21 lieues gauloises de Limonum, celui-là n'était qu'à 16 lieues. La localité moderne qui répond à cette station romaine porte encore le non d'Ingrande dans lequel on retrouve peut-être le verbe passif *ingredior*.

La carte d'état-major indique quelques tronçons de cette voie. On la suit, d'une façon à peu près continue, depuis le hameau de Fontaine, commune de Chasseneuil, jusqu'au delà du village de Saint-Cyr, sur les coteaux qui longent la rive droite du Clain. Les anciennes ruines du *Vieux Poitiers* sont situées sur son parcours.

III

La voie qui conduisait au *Portus Namnetum* (Nantes) a plus complètement disparu que les précédentes.

Elle quittait Poitiers au Pont-Achard, passait à la Fenêtre, traversait le polygone d'artillerie, passait à peu de distance et à l'est, du château de Monpouet, longeait l'Auxance en suivant la direction générale de la route carrossable qui conduit à Vouillé, traversait la commune de Quinxay, passait à proximité des hameaux du Querron, du Grand Perrigny et de la Traversonne, franchissait la rivière en amont de Vouillé qu'elle traversait peut-être dans sa partie méridionale, coupait la route de Nantes à la Gasse-au-Veau, s'en écartait très peu jusqu'au moulin de Civray et se dirigeait de là sur Bois-Baudry en suivant très probablement le chemin d'exploitation qui limite, d'abord les communes d'Ayron et de Maillé, puis celles de Challandray et de Cherves.

Au delà du hameau de Bois-Baudry, la voie traversait la forêt d'Autun et venait aboutir à la ferme de la Chaussée-Faubert où

s'embranchait une route allant de *Limonum* à *Juliomagus* (Angers).

La voie de Nantes se retrouve à la Chaussée, commune de Gourgé. Elle s'y rendait sans doute en passant à proximité du hameau de la Boissière, du château de Maurivet et des fermes de la Calenderie et de la Jonchère. Les Brandes se trouvaient sur son parcours. On la perd jusqu'au delà de Gourgé, mais on la retrouve entre le hameau de Puileron et la station du chemin de fer; elle passait au nord de la ferme de Bonnevault, franchissait le ruisseau de la Lime sur le pont de Puileron, et se dirigeait de là sur le hameau de l'Ageon et la ferme du Grand-Bois, commune de la Boissière-Thouarsaise. Sa direction générale est alors indiquée par le chemin d'exploitation qui franchit le Cebron et, par le moulin de la Basse-Raconnière, se dirige sur Amailloux.

Au moulin même de la Basse-Raconnière la voie se perd totalement pour ne plus reparaitre que sur le territoire de la commune de Chiché. On peut alors la suivre depuis la ferme de la Misardière jusqu'au Thouaret; on la devine jusqu'à Faye-l'Abbesse; elle passe par les Crânières, mais il n'est plus possible de la suivre au delà.

C'est sur cette voie que se trouvait la station romaine appelée *Segora*.

Faut-il en accepter l'identification, si souvent proposée, avec les quelques fermes qui constituent le hameau de la Segourie, commune du Fief-Sauvin près Baupréau? Nous l'ignorons. Ce n'est pas une simple consonnance, peut-être fortuite d'ailleurs, qui pourrait la justifier en tout cas, et nous nous bornerons à dire ici que la Commission de géographie historique de l'ancienne France l'a rejetée.

IV

La route de *Limonum* à *Burdigala* Bordeaux sortait de Poitiers par la Tranchée. On la suit à peu près constamment sur la carte d'état-major, jusqu'au village de Rom, où ont été découvertes diverses antiquités. Elle passait par le Fief Clairet, traversait le bois qui précède le ruisseau de Fontaine-le-Comte, passait ce ruisseau à l'est de Mezeaux et se dirigeait sur Vivonne.

De là son tracé se trouve indiqué par un chemin d'exploitation parallèle à la route moderne de Poitiers à Bordeaux, mais situé à une distance de 600 mètres environ, à l'ouest de cette voie. Elle passait au signal de Mont-Frault, se confondait pendant plus d'un kilomètre avec la limite actuelle des deux arrondissements de Montmorillon et de Poitiers, se dirigeait en droite ligne sur le hameau de la Barre, en se tenant à égale distance du hameau des Minières et de la ferme de la Gubertière, passait près et à

l'ouest de La Forêt, où M. Berthelé croit avoir remarqué des milliaires anépigraphes, entre la Chaussée et la Pérotonerie, franchissait la Dive et entrait à Rom par le nord. On ne la retrouve plus ensuite qu'à de très rares intervalles, mais nous savons qu'elle passait à Brioux et Aulnay, dont les noms anciens nous sont donnés par la Table et l'Itinéraire. Pour atteindre le premier de ces deux points elle devait très vraisemblablement se diriger sur Ste-Solline, passer entre la Villatte et Verinnes, couper la route de St-Maixent à Ruffec à hauteur du château de Germain, passer à Saint-Coutant, près et à l'ouest de Chatenay, couper la route de Niort à Limoges à 300 mètres au nord de Maisonnay, passer à Jeune Lié, entre Merilly et Puyberland, et décrire enfin un grand arc de cercle dont la convexité était tournée vers le nord. Tout ce parcours est encore suivi par un chemin d'exploitation.

De Brioux à Aulnay, le tracé le plus probable est celui de la route actuelle de Poitiers à Saintes par le Pontioux et la Villedieu où se trouvait croyons-nous la limite du territoire des Pictons (1). Au delà d'Aulnay jusqu'à Saintes, et même jusqu'à la limite méridionale du territoire des Santons, on en perd la trace absolument. La voie romaine a dû se confondre avec la route moderne en de nombreux endroits. Peut-être aussi se trouvait-elle un peu plus à l'est.

V

Indépendamment de ces quatre voies que donnent les anciens routiers, il en existait d'autres encore dont on retrouve les vestiges en divers lieux.

La voie de *Limonum* à *Juliomagus*, dont nous avons déjà parlé, se détachait de la voie de Nantes à la Chaussée-Faubert. Elle remontait vers le nord-est, passait à peu de distance, et à l'est de Thenezay, devait très probablement traverser le hameau de la Moinie et se diriger plus ou moins directement sur ceux de la Lande et de Vitré. De ce dernier point jusqu'à Marnes, son tracé devait sans doute se confondre assez exactement, d'abord avec le chemin d'exploitation qui va rejoindre au delà de Maisoncelle la route d'Assais à Moncontour, puis avec la route elle-même.

A Marnes, la voie romaine remontait vers le nord-ouest et atteignait Saint-Jouin-lès-Marnes où elle se bifurquait pour la

(1) Nous ne partageons pas du tout, à ce sujet, la manière de voir de M. Ragon qui, dans le long mémoire dont nous avons parlé déjà p. 44 et 51), place à *Vinax* (Charente-Inférieure), le Fines que nous préférons chercher à la Villedieu. L'identification proposée par M. Ragon peut séduire à première vue, mais il est nécessaire, pour l'établir, de modifier d'abord beaucoup trop les indications qui nous sont fournies par les anciens routiers, et d'admettre ensuite que la voie faisait vers l'est un long détour qui n'est rien moins que prouvé.

seconde fois. L'un des tronçons continuait à se diriger sur Angers, l'autre rejoignait peut-être, à la station romaine de Segora, la route de Nantes que nous avons décrite plus haut.

Bien qu'il ne soit pas visible d'une façon constante, le tronçon qui se dirigeait sur Angers a été reconnu en différents points, entre les communes de Saint-Jouin-les-Marnes et d'Oiron.

Il se confondait avec la route actuelle jusqu'au débouché du chemin qui relie Brie à Bilazais, puis s'en écartait vers la droite, passait à 500 mètres à l'est de Leugny, presque à la même distance à l'ouest de Laire, laissait à gauche Rigny-Monbrun, dont elle traversait le bois, et longeait le cours de la Dive jusqu'à hauteur de Tourtenay où elle sortait alors du Poitou en se dirigeant vers Montreuil-Bellay. Elle est encore indiquée, sur tout son parcours, par un chemin d'exploitation très fréquenté.

VI

Le second tronçon se dirigeait en droite ligne sur le Thouet qu'elle franchissait à 800 mètres environ au nord du moulin de Monguimier pour déboucher ensuite sur le plateau de la Roche, presque à égale distance entre Saint-Généroux et la Coindrie. Elle traversait ce plateau, atteignait le Thouaret entre les hameaux du Chillas et du Chillou, longeait la limite méridionale de la commune de Luzay et arrivait à la route de Bressuire à Saumur. La carte d'état-major l'indique jusque là, comme chemin resté carrossable.

Au delà de la route de Bressuire, la voie se perd. Tandis que Mangon de la Lande (1) la fait remonter vers le nord dans la direction de Saint-Maurice-la-Fougereuse, Ch. Arnauld, beaucoup plus précis, à notre sens, la fait continuer vers l'ouest. « De la « Croix de Malheur, dit-il, la voie gagne les communes de Cou« longes-Thouarsais, de la Chapelle-Gaudin et de Noirlieu. En « sortant du bourg de Voultegon qu'elle partage en deux parties « dont l'une appartient à Voultegon et l'autre à Saint-Clémentin, « la voie perd en cet endroit le nom de chemin de saint Hi« laire pour prendre celui de chemin de Chausseraies ou des « Chaussées, puis elle se rend sur le territoire de la commune « des Aubiers, en séparant les communes de Voultegon et de « Saint-Clémentin... Après avoir traversé la commune des Au« biers, où l'on suit facilement ses traces, et celle de St-Aubin« de-Baubigné, elle sort du département des Deux-Sèvres et se « dirige sur Maulévrier. » (2)

(1) *Bull. Ant. O.*, 1841, p. 81 et suiv.
(2) Ch. Arnauld. *Mem. D.-Sèv.* t. II, 1862. p. 251.

VII

Une autre grande voie qui n'est pas indiquée par la Table de Peutinger, se dirigeait vers *Augustoritum* (Limoges).

Elle sortait de Poitiers par le faubourg Saint-Saturnin, passait à la Chapelle-Biraudelle, suivait pendant 1500^{m} la route de Nouaillé, se dirigeait en ligne droite d'abord sur la ferme de la Moudurerie, puis sur celle de la Lésinière, en passant à l'endroit précis où s'embranchent aujourd'hui les deux voies ferrées, et atteignait la ferme de Cervolet, à l'est de Nouaillé. De là elle se dirigeait sur le Pinier, longeait la voie ferrée jusqu'au Château-Gaillard en s'en tenant à environ 600^{m} à l'ouest, et se dirigeait en ligne droite, en traversant ainsi le bois de la Ronde, sur le carrefour de la Forêt. Elle est indiquée jusqu'à ce point sur la carte d'état-major.

La voie se perd dans la forêt de Verrières, mais on la retrouve à la ferme de Chez-de-l'Age ; la carte d'état-major continue à l'indiquer. Elle passait à la ferme de Brépouil et à celle du Puimard, rejoignait la route de Verrières à Bouresse, traversait cette dernière commune, passait au hameau de Beauregard et franchissait la Vienne près de Queaux. Elle suivait le tracé de la route de Persac à Moussac-sur-Vienne jusqu'à hauteur du moulin Bréchon, se dirigeait ensuite sur la ferme de la Grâce-de-Dieu, passait à égale distance des hameaux de la Relandière et de Chantouillet, à la ferme de la Trappe, commune de l'Isle-Jourdain, à celle du Tourraud, commune de Mouterre, et traversait l'étang de la Forge où son tracé se perd après avoir servi de chemin d'exploitation depuis Poitiers. Elle entrait dans le Limousin à peu de distance de là, et dans cette province on la retrouve en différents endroits.

VIII

De la voie de *Limonum* à *Cæsarodunum* se détachait, au point où la route de Poitiers à Montmorillon se joint à celle de Poitiers à Bourges, une autre voie romaine secondaire dont le tracé disparu n'est pas encore complétement reconstitué. Elle se dirigeait aussi du côté de Limoges, passait très probablement par Mignaloux, et la ferme de Savigny, laissait Tercé au nord, atteignait le hameau du Temple, s'infléchissait vers le sud pour arriver à Salles, franchissait la Vienne à Cubord, passait à la Chapelle-Viviers et rejoignait sans doute la route de Montmorillon à Chauvigny un peu au nord des petits étangs de la commune de Sillards.

La voie sortait du Poitou après avoir franchi la Gartempe à Montmorillon.

IX

« Au sud une voie qui s'embranchait probablement sur celle « de Poitiers à Saintes vers les Minières (commune de Pairé), « suivait à peu près la même direction que la route moderne de « Poitiers à Angoulême. Dans des titres de 1562 et 1741, elle « est appelée *chemin de la chaussée*, tendant de Chaunay aux « Maisons Blanches. Dom Fonteneau a cité plusieurs actes du « XIVe et du XVe siècle, où cette voie, au delà de Ruffec, est « appelée *via publica de la chaussade*. D'après des observations « récentes, elle laissait Angoulême sur la droite et tendait vers « Périgueux. »

« Quant aux voies transversales de la Vienne qui n'aboutis- « saient pas à la capitale des Pictons, la seule sur laquelle on « ait des données positives, d'après les indications de Dom « Fonteneau, est celle qui passait à Charroux, désignée dans un « acte de 1259 par les mots *via seu strata publica antiqua*, et « qui, d'un côté se serait dirigée sur Ruffec pour rejoindre à « Aunay la voie de Poitiers à Saintes, et, de l'autre, se serait « inclinée vers le nord-est pour atteindre, vers Queaux, la voie « de Poitiers à Limoges (1). »

X

Mais avec les précédentes, d'autres routes encore parcouraient nos anciennes provinces. On pourrait plus particulièrement citer celle de *Limoges à Nantes* qui coupait à Rom la route de Poitiers à Bordeaux et traversait diagonalement le département des Deux-Sèvres, où elle porte de nos jours le nom de chemin des chaussées. Cette voie est jalonnée, d'une façon générale, par le territoire des communes de Vançais, Chenay, Exoudun, La Mothe, Saint-Eanne, Nanteuil, Exireuil, Saint-Georges-de-Noisné, Verruyes, Mazières, Saint-Pardoux, Allonne, Secondigny, le Beugnon, Vernoux, l'Absie, Saint-Etienne, Saint-Paul, les Moutiers et Saint-Pierre-du-Chemin.

On pourrait citer enfin, les routes secondaires qui traversaient le département de la Charente-Inférieure, celles aussi qui sillonnaient en tous sens le département de la Charente, mais une pareille étude nous entraînerait trop loin.

Nous n'avons voulu décrire d'ailleurs que les grandes voies qui rayonnaient autour de Poitiers : pour les autres, nous renverrons le lecteur aux divers mémoires qui ont été publiés dans les Recueils des sociétés archéologiques de l'Ouest et, plus particulièrement, aux travaux des érudits de nos pays, tels que

(1) *Redet, Dict. topog. de la Vienne,* Introduction.

Lary (1), Mangon de la Lande (2), de la Fontenelle (3), Foucart (4), Redet (5), Lacurie (6), Michon (7), Ch. Arnauld (8), M. Lièvre (9) et tant d'autres encore.

Nous le renverrons surtout à une excellente étude de M. Alexandre Bertrand. Elle a été publiée dans la *Revue Archéologique* en 1863 (10).

Comme nous l'avons vu, il n'est pas toujours facile de déterminer avec certitude la date des milliaires qui ont été découverts sur les anciennes voies du Poitou et de la Saintonge. Leur mauvais état de conservation s'y oppose le plus souvent.

Sauf celui d'Ambernac, au nom des divers empereurs de la Tétrarchie (voir pl. III bis), tous les milliaires que nous avons décrits sont cylindriques. Quelques-uns reposent en outre sur une base carrée, et les milliaires d'Antonin, qui sont de ce nombre, se distinguent encore par leur fini d'exécution.

Les inscriptions sont gravées à la partie supérieure des monuments sans y être accompagnées d'aucune moulure ni encadrement.

Les caractères, variables de forme avec les diverses époques, ne sont réellement beaux que sur les milliaires d'Antonin.

La plus grande latitude paraît avoir été laissée aux lapicides pour la gravure des milliaires d'un même empereur sur une même voie. Les lettres ne sont pas toujours semblables, leur hauteur est variable, et la division des lignes n'est pas uniforme.

Il nous semble que sous les premiers empereurs les bornes de notre région ont toujours porté une double série de numéros d'ordre, commençant soit à *Limonum*, soit au *Mediolanum* des Santons, et se terminant au *Fines* de la voie dont elles faisaient partie, mais il ne nous paraît pas que cet usage se soit continué à partir de Tacite. On ne peut cependant rien dire d'absolu à ce sujet.

Connaissant d'une part le tracé des voies romaines, et de l'autre les distances qui séparaient les diverses stations, il serait

(1) *Bull. mon.* 1840, p. 304.
(2) *Bull. Ant. O.* 1841.
(3) *Bull. Ant. O.* 1841.
(4) *Mém. Ant. O.* t. II. 1837.
(5) *Dict. topog. de la Vienne*, Paris, 1881, in-4°, *Introduction*.
(6) *Bull. mon.* 1844, p. 590.
(7) *Statistique monumentale de la Charente*, Paris, 1844, in-8°.
(8) *Mém. D.-Sèv.* t. II, 1862.
(10) p. 62 et suiv.
(11) Cf., également, les feuilles de la carte de l'état major portant les n°s 118 à 120, 130 à 133, 141, 142, 152 à 155, 161 à 164, 171 à 181. Certaines voies, entre autres celle de Saintes à Limoges, y sont indiquées sur tout leur parcours.

facile de déterminer, presque mathématiquement, les points où se trouvaient autrefois les milliaires que nous possédons.

M. Aurés a fait un travail de cette nature pour la partie de la voie Domitienne comprise dans les départements du Gard et de l'Hérault. Il a remarqué que les milliaires se trouvaient très souvent placés sur les limites mêmes des diverses communes que les voies traversent, et il en a conclu que les bornes romaines avaient dû servir à les fixer plus d'une fois.

« Depuis cette époque, déjà si éloignée de nous, dit-il, ces « bornes, ont pu disparaître, mais n'ont pas entraîné en tom- « bant le changement des limites qu'elles avaient d'abord servi « à marquer, et par conséquent l'existence actuelle de ces « limites peut suffire, à son tour, pour déterminer avec pré- « cision les anciens emplacements des bornes » (1).

Sans essayer pour cela de généraliser et de transformer en règle absolue la remarque de M. Aurés, nous dirons de même que les milliaires, tout comme les anciennes chaussées, ont dû jouer un certain rôle dans la délimitation des communes. Nous en avons eu plus d'une fois la preuve en étudiant les voies romaines de nos deux pays.

Toutes les bornes que nous possédons ont été transformées en sarcophages ou tout au moins façonnées pour recouvrir des tombeaux. En raison même de cet empressement que mirent les anciennes populations du Poitou et de la Saintonge à se servir ainsi des milliaires romains, nous devrions aujourd'hui les retrouver en grand nombre, surtout si toutes les séries dont nous possédons des exemples avaient entièrement existé. Comme il n'en est rien, nous croyons pouvoir en conclure que les villes ou l'Etat lui-même, lorsqu'ils faisaient réparer les voies, ne remplaçaient, à quelques exceptions près, que les milliaires qui, pour une cause quelconque, étaient accidentellement dégradés ou perdus (2).

(1) *Aurès, Les milliaires du Gard*, (Mém. de l'Acad. de Nimes, 1876), p. 13.

(2) On comptait par exemple, sur la voie d'Autun à Bordeaux : 16 milliaires de Saintes à Aulnay, 8 d'Aulnay à Brioux, 12 de Brioux à Rom, 16 de Rom à Poitiers et 21 de Poitiers à Ingrandes-sur-Anglin, soit au total 73 bornes qui se trouvaient ainsi reparties entre l'ancienne capitale de la Saintonge et la limite extrême du Poitou. Or il est à remarquer que les 13 milliaires de cette voie que nous avons décrits (nos 1 et 2, 8 à 12, 15 et 16, 19 et 22 à 24), nous font connaître les noms de *onze* empereurs différents. Si chaque série avait été complète, — et s'il n'existait pas d'autres séries que nous ne connaissons pas, — il faudrait dès lors en conclure que plus de 800 bornes romaines avaient été gravées pour la seule partie de la voie que nous avons considérée!

Un tel chiffre ne peut évidemment pas être admis.

DEUXIÈME PARTIE

—

INSCRIPTIONS IMPÉRIALES

—

DÉDICACE A TIBÈRE, DRUSUS ET GERMANICUS

—

Arc de triomphe de Saintes

30

« . . . Il y a aussi [à Saintes], *sur le pont* qui traverse la rivière « de Charente, devant la ville, un arceau antique de pierre de « taille en lequel [il] y a de l'écriture, et des deux côtés ; mais « qui ne se peut pas tout lire, étant les lettres effacées du long « âge, et aussi peu entendre. Ceci y est :

CÆSARI NEP. DIVI IVLII
PONTIFICI AVGVRI

« en deux rangs, et ce qui s'en suit en deux :

C. IVLIVS. C. IVLI. OTVANEVNI. F. RVFVS. C. IVLI.
GEDOMONIS. NEPOS. EPOSTEROVIDI. PRON.
SACERDOS. ROM.E. ET. AVGVST. AD. ARAM. QVAE. EST
AD. CONFLVENTEM. PRAEFECTVS. FABRVM. D. »

ELIE VINET.

« Dans la frise du grand entablement [de l'arc de triomphe de « Saintes], on lit cette inscription en gros caractères romains.

O. CAESARI. NEPOTI. DIVI. IVLII.
PONTIFICI. AVGVRI.

« Immédiatement au-dessous de cette inscription on voit les « fragmens d'une seconde ligne, et quoi qu'elle soit effacée, on « peut encore juger que les caractères en étoient plus petits.

« Au dessous de la corniche est une espèce d'attique de trois « assises de pierre, dont la première est soutenue d'un socle qui « a autant de saillie que de hauteur. La seconde contient une ins- « cription en caractères semblables à ceux de la frise.

« C. IVLIVS. C. IVLII. OCTV*a*NEVNI. F. RVFVS. C. « IVLI. GEDOMANIS NEPOS. EPOTSOROVIDI. PRON. SA- « CERDOS. ROMAE. ET AVGVSTO AD. ARAM QV.E. EST. « AD. CONFLVENTEM. PRÆFECTVS FABRVM. D.

« C'est-à-dire que Caius Julius Rufus, fils de Caius Julius « Octuaneunus, petit-fils de Caius Julius Gedemon, arrière « petit-fils d'Epotsorovidus, Prêtre de Rome et d'Auguste à l'au- « tel qui est au confluent, préfet des ouvriers, a dédié ce mo- « nument à Tibère César, fils d'Auguste, petit-fils de Jules, « pontife et augure.

« On voit dans l'estampe ces premiers mots écrits ainsi, quoi- « qu'à demi effacés : DIVO AVGVSTO, mais M. Mahudel qui « a fait graver l'inscription, comme nous la donnons ici, assure « que de ces deux mots il n'y a que la dernière lettre O qui reste, « et en effet, Grüter, qui a donné toute l'inscription, la « commence par CÆSARI, tout le reste étant effacé. M. Ma- « hudel croit qu'en la place de DIVO AVGVSTO il faut lire TI. « AVGVSTO, Tiberio Augusto. On ne peut pas douter que ce « ne soit Tibère, ni sur les médailles, ni sur les marbres où la « qualité de fils d'Auguste soit passée, surtout quand celle de « petit-fils de Jules s'y trouve. Ainsi je lirais plus volontiers TI. D. « AVG. FILIO. ou TI. AVG. FILIO et il me semble que la place « est assez grande pour cela. L'autre qualité de petit-fils de Jules « se voit souvent dans Grüter. » DOM BERNARD DE MONTFAUCON.

« Voici les inscriptions de [l'arc de triomphe de Saintes], telles « que je les ai copiées, avec toute la précision dont j'ai pu être « capable, en mettant chaque lettre à sa place et les mots corres- « pondants les uns sur les autres dans leur même disposition. « Les lettres italiques marquent celles qui sont effacées et que « j'ai restituées. Elles sont toutes gravées en creux, et l'on voit « qu'elles étaient dorées.

« La [première inscription] est la plus élevée sur l'attique ; « celle qui était inconnue jusqu'au moment où j'en ait fait la « découverte.

« La [seconde] se trouve rapportée par plusieurs écrivains à « quelques variantes près. » DE LA SAUVAGÈRE.

« L'arc de Saintes n'est pas le monument d'une victoire, c'est « un témoignage irrévocable de l'attachement des *Santons* pour « un prince dont les vertus naissantes annonçaient l'avenir le

« plus heureux. Cet édifice... s'est assez bien conservé malgré « les ravages des temps (1). Il est enclavé dans le pont de « Saintes, car il a sa base dans la rivière ; sa façade représente « de chaque côté un pan de mur avec des retours. Ce mur a « environ 10 pieds d'épaisseur et 45 pieds de largeur. On ne « peut au juste déterminer sa hauteur ; M. Mahudel la fixe à 60 « pieds à prendre de l'élévation ordinaire de la Charente. » BOURI- GNON.

«.. On entre dans la ville [de Saintes], par un pont au-milieu « duquel est une *porte triomphale*. Cet arc avait été bâti sur les « bords de la Charente, qui a changé de lit ; de sorte qu'il est au « milieu de son cours, et enclavé dans le pont : ainsi l'on ne peut « arriver dans la ville sans passer dessous. Le temps l'a accablé « de ses outrages ; toutes les parties saillantes sont mutilées, son « sommet est couvert de brèches, et les plantes qui viennent « végéter sur les vieux monuments, comme pour attester que les « ouvrages de la nature sont seuls durables, percent de tous cô- « tés. Cette ruine est si pittoresque, que l'homme le plus indiffé- « rent ne peut s'empêcher de la voir avec quelque intérêt. ». MILLIN.

«..... L'arc de Germanicus est le monument gallo-romain le plus « remarquable et le mieux conservé que possède la ville de Sain- « tes. On s'imaginerait qu'il a été élevé sur le milieu du pont qui « joint la ville au faubourg des Dames, si sa construction n'était « évidemment antérieure de plusieurs siècles à celle du pont « dans lequel il est enclavé. Sa base au fond de la rivière est un « massif de maçonnerie de soixante pieds de longueur sur vingt « de largeur. Au niveau du pont, l'édifice a quarante-cinq pieds « de long sur dix d'épaisseur, et consiste en deux portiques à « plein cintre de douze pieds d'ouverture chaque, dont les piles « sont massives et construites en blocs de pierre de trois, quatre « et cinq pieds de longueur sur deux et trois d'épaisseur. On éva- « lue à soixante pieds la hauteur de ce monument, à prendre du « niveau moyen de la Charente..... Sur chaque face du monu- « ment la frise de l'entablement est occupée par une inscription : « on en distingue une autre sur l'attique, mais seulement du « côté de la ville. Ces trois inscriptions sont fort altérées ; il n'en

(1). « La pierre qu'on a employée pour la construction de ce mo- « nument a été tirée des carrières de Saintes. Elle est remplie de co- « quilles et de fossiles et sujette à la gelée. MM. les auteurs de la « nouvelle Encyclopédie par ordre de matières, avancent, à l'article « *Saintes*, que cet arc est de marbre blanc. Une pareille erreur est in- « concevable ; quel ouvrage inspirera désormais de la confiance, « si celui-ci, qui est annoncé avec tant de faste, et qu'on regarde « comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain, n'est pas même exempt « de fautes grossières ! » *Bourignon.*

« reste plus que quelques lettres qu'il serait difficile d'assem-
« bler aujourd'hui.

« ... Le pont dans lequel [l'arc] est encaissé, et qui est lui-même
« un monument vénérable, va être démoli, et l'on n'a imaginé
« rien de mieux, pour conserver un souvenir de l'arc triomphal,
« que de le démonter pierre par pierre et de le reconstruire
« ensuite, de sorte qu'on aura par ce moyen un édifice tout neuf
« dégagé de ces lichens et de ces mousses qui le déparent..... »
CAMILLE BONNARD.

« L'arc de triomphe de Saintes est composé de grands blocs
« de pierre de taille dont quelques-uns ont jusqu'à 2m30 de lon-
« gueur. Ils ne sont liés par aucun mortier, mais assemblés par
« des queues d'aronde en bois, une sur chaque face. Ces queues
« d'aronde ont environ 20 centimètres de long et ne se trouvent
« que dans les massifs intérieurs. Lorsque les pierres sont trop
« grandes, il y en a deux sur chaque face. Les pierres exté-
« rieures étaient reliées par des crampons de fer scellés en
« plomb. La taille des pierres est assez soignée et elles sont
« parfaitement ajustées. Pour obtenir la juxtaposition dans les
« joints verticaux, les pierres ne sont taillées que sur 7 ou 8
« centimètres, et un démaigrissement assez fort se fait remarquer
« d'une manière régulière dans toutes les pierres, sans excep-
« tion. Outre les cavités faites pour les queues d'aronde, il en
« existe d'autres sur les faces latérales de quelques pierres, ayant
« 0,15 1/2 de long sur 0,45 de large, et 0,09 de profondeur,
« dans lesquelles on n'a trouvé ni bois ni fer. Il est probable
« qu'ils (*sic*) ont dû servir à l'ajustage des pierres dans la cons-
« truction, en y plaçant les instruments pour ne pas écorner
« les blocs. Quant à la nature de la pierre, c'est celle du pays.
« Quelques personnes ont pensé qu'elle venait des carrières de
« Douhet ; mais [elle doit plus probablement provenir] d'une
« carrière située rue des Balets. » FORESTIER (1).

» L'arc de triomphe de Saintes n'est point relatif à un fait
« d'armes public ou particulier ; il ne rappelle pas d'affligeants
« souvenirs. C'est un témoignage de l'amour et de l'admiration
« des *Santones* pour un prince [Germanicus], idole du peuple
« romain, qui sut allier, quoique dans un âge peu avancé,
« les vertus du conquérant et celles du citoyen...

« Malgré le ravage des temps, et grâce aux soins de l'archi-
« tecte Blondel, cet édifice imposant est dans un assez bon état
« de conservation. Disons-le cependant : les dispositions que
« Blondel s'est cru obligé de prendre pour en prévenir la ruine

(1). *Congrès archéologique de France, session de Saintes*, 2e séance du mardi 18 juin 1844. (Bull. mon. t. X, p. 533).

« nuisent beaucoup à l'effet du monument. Enclavés entre le pont gothique de la rive gauche et celui de
« la rive droite, les pieds droits se trouvent engagés de plus de trois mètres sous le pavé de ce pont, ce
« qui rend ces belles portes lourdes, écrasées et sans proportions. » *Abbé* LACURIE.

Reproduire ici toutes les copies qui ont été publiées de l'inscription de l'arc de triomphe de Saintes serait assurément chose fort difficile. Jamais inscription n'a peut-être été si souvent citée. Nous ne rappellerons que les principales, celles qu'il faut surtout connaître parce qu'elles permettent de suivre, pour ainsi dire pas à pas, la disparition presque totale d'un monument épigraphique qui n'est pas sans présenter encore un très grand intérêt.

Inscription de l'Attique

Copie de *Braunius* :

ESARI
AVG. NEP. DIVI IVLI
PONTIFICI AVGVRI

Copie de *Grüter* :

.... *caes*ARI. NEP. DIVI. IVLII...
...PONTIFICI. AVGVRI...

Copie de *de la Sauvagère* :

GERMANICO *caesari* TIB. *au*GVST. F. TIB. *au*GVST. F. CAES ..... DRVSO CAESARI
DIVI AVGVST. NEP. DIVI IVLI PRONEP ..... AVGVRI PONT. MAX. *c, iiii* IMP. VII. *trib* POT. XXII. *divi aug.* NEP. DIVI IVLI
*aug*URI FLAM. AVGVST. COS. II. IMP. II..... *pronep.* PONTIFICI AUGVRI.

« Cette inscription en contient trois :

« La première :	« La seconde :	« La troisième :
GERMANICO *caesari* TIB. *aug.* F. DIVI AVGVST. NEP. DIVI IVLI. PRONEP. *augu*RI. FLAM. AVGVST. COS. II. IMP. II.	TIB. *au*GVST. F. CAES. AVGVRI. PONT. MAX. *cos. iiii. i*MP. VII. TRIB. POT. XXII.	*Druso ca*ESARI *tib aug. f.* *Divi* AVG. NEP. DIVI IVLI. *Pronep.*PONTIFICI AVGVRI. »

Copie de *Millin* (reproduite par *Orelli*, n° 661) :

a	*b*	*c*
GERMANICO... RI. TI. AVG. F. DIV. AVGVST. NEP. D... PRONEP. AVGVRI FLAM. AVGVST. COS. II. IMP. II.	.... CAE... DI. A. F.... PONTIF. MAXS. COS. IIII. IMP. VIII TRIB. P....	....AESARI.... ....AVG. NEP. DIV. IVLI.... PONTIFICI. AVGVRI.

— 80 —

Copie de *Bourignon* :

GERMANICO..... RI. TI. AVG. F. DIV· AVGVST· NEP· D. . . . . PRONEP· AVGVRI· FLAM· AVGVST· COS· II· I· P· II·	CAE... DI. C. F. V.	. . . . . AESARI AVG· NEP· DIV· IVLI· PONTIFICI. AVGVRI.

Copie d'*Orelli* :

GERMANICO CAESARI TIB. AVG. F. DIVI AVGVST. NEP. DIVI IVLI PRONEP. AVGVRI. FLAM. AVGVST. COS. II. IMP. II.	TIB. AVGVST. F. CAES. AVGVRI. PONT. MAX. COS. IIII. IMP. VIII. TRIB. POT. XXII.	DRVSO CAESARI TIB. AVG. F. DIVI AVG. NEP. DIVI. IVLI. PRONEP. PONTIFICI. AVGVRI.

Copie de *Wilmanns* :

GERMANICO· CAESARI. TI· AVG· F· DIVI· AVGVST· NEP· DIVI·IVLI· PRONEP· AVGVRI· FLAM· AVGVST· COS· II· IMP· II	TI. CAE*sari* DIV. *aug.* F *augusto* AVGVRI·PONT· MAX· COS IIII·IMP· VIII ·TRIB· POT· XXII	DRVSO· CAESARI TIB·AVG· F DIVI· AVG· NEP·DIVI· IVLI PRONEP· PONTIFICI· AVGVRI

Copie de l'abbé *Lacurie* :

GERMANICO... RI. TI. AVG. F. DIV. AVGVST. NEP. D... PRONEP. AVGVRI. FLAM. AVGV*aT* [1]. COS. II. IP. II.	CAE... DI. C. F. V..... PONTIF. MAXS. COS. IIII. IMP. VIII. TRIB..	.....AESARI. AUG. NEP. DIV. IVLI. PONTIFICI. AVGVRI.

— 81 —

Copie de M. *Audiat* :

GER. . . . . AVG DIV· AVGVST·.. PRO NEP· AVGVRI. FLAM· AVGVST· COS· II· RI· P· II·	. . . . . . PONTIF·MA.	. . . . LI . . . . . VRI

Comme Braunius, Grüter et Montfaucon, Mahudel ne connaissait du texte de l'attique que la dédicace relative à Drusus. Le dessin dont il est question plus haut avait été fait sur la foi d'un mauvais croquis, et c'est en une seule ligne qu'on lisait ce qui suit sur l'attique du monument :

*divo augus*TO CÆSARI NEPOTI DIVI IVLII PONTIFICI AVGVRI

(1) Il faut lire évidemment AVGVST.

Inscriptions de la Frise

Copie de *Braunius* :

C. IVLIVS C. I. ICTVNEV. . . . . RVFVS. . . . . IS. . . . . NEPOS . . . . . E. . . . . IOV.
SACERDOS ROMANAE. . . . . LVENTEM. . . . . PRAEFECTV. . . . . P. . . . . .RO.

Copie de *Vinet* :

C. IVLIVS C. IVL. OTVANEVNI F. RVFVS C. IVL. . . . . POTSOROVID. PRO.
SACERDOS ROMAE ET AVGVST. AD ARAM QVAE EST AD CONFLVENTEM PRAEFECTVS FABRVM. D.

Copie de *Grüter* :

C. IVLIVS C. IVLI. OTVANEVNI F. RVFVS. C. IVLI GEDEMONIS. NEPOS EPOSTEROVIDI. PRON.
SACERDOS. ROMAE. ET. AVGVST. AD. ARAM. QVAE. EST. AD. CONFLVENTEM. PRAEFECTVS. FABRVM. D.

Copies de *de la Sauvagère* :

a, Façade du côté de la ville :

*c. iul*IVS C. IVLI OTVANEVNI. F. *ru*FVS *c. iuli gedemonis nepos eposterovidi* PRON
SACERDOS ROMAE ET AVGVSTI AD *aram quae est ad confluentem praefectus* FABRVM. D.

b, Façade du côté du faubourg

C. IVLI*us c. iu*LI OTVAN*e*VNI F. RV*fus* C. IVLI GEDEM*onis* NEPOS EPOTSOROVIDI. PRO*n.*
*sacerdos romae et aug*VST. *ad ara*M *quae* EST AD C*onfluentem pra*EFECTVS. *fabrum d.*»

Copies de *Millin* (reproduites par *Orelli*) :

Inscription de la frise du côté de la ville :

C. IVLIVS. . C. IVLI. O. TVANEVNI. F. RVFVS C. I. . . . IS NEPOS EPO . . . VIDI PRO
SACERDOS ROMAE ET AVGVSTI. AD. A. . D. . . E. TEM PRA. F. . . . V. FABRV. . . .

Inscription du côté du faubourg :

C. IVLI . . C. IVLI . O. TVAN. V. I. F. RV. S. C. IVLI. GED. DMON. NEPOS. EPOTSOROVIDI. PRON.
. . . . . C. . . . . GVSTI. . . . . AM. Q. . E. EST. AD. CONF. ENT. . . PRAEFECTVS. F. D.

Copies de *Bourignon*, (reproduites plus ou moins exactement par différents auteurs et en particulier par Camille Bonnard) :

a. Façade du côté de la ville :

C· I· LIVS· C· IVLI· O· TVANEVNI· F· RVFVS· C· I. . . . . IS· NEPOS EPO. . . . .VIDI· PRO.
SACERDOS· ROMAE· ET AVGVSTI· AD· A. . . . . D. . . . . E· TEM· PRA. F. . . V. FABRV. . . .

b. Façade du côté du faubourg.

C· IVLI· C. IVLI. O. TVANEVNI· F· RV· · S· C· IVLI· GED. DMON.. NEPOS· EPOTSOROVIDI· PRON.
. . . . . C. . . . . .GVSTI. · . . AM· Q. . E· EST· AD· CONFL· ENT. . . PRAEFECTVS· F·. RV..D.

Copie d'*Orelli* (reproduite par *Wilmanns*) :

C. IVLIVS C IVLI OTVANEVNI F. RVFVS. C. IVLI. GEDEMONIS NEPOS EPOSTEROVIDI PRON.
SACERDOS ROMAE ET AVGVSTI AD ARAM QVAE EST AD CONFLVENTEM PRAEFECTVS FABRVM. D.

Les copies de l'abbé *Lacurie* paraissent empruntées à Bourignon :

« Sur la face du côté de la ville :

C. ILIVS. C. IVLI OTVANEVNI. P. RVFVS. C. I. . . . IS. NEPOS. EPO. . . VIDI. PRO.
SACERDOS. ROMÆ. ET. AVGVSTI. AD. A. . . . D. . . . . E. TEMP. PRAE. F. . . V. . FABRV. . .

« Sur la face du côté du faubourg :

C. IVLI. C. IVLI. OTVANEVNI. F. RV. . . S. C. IVLI. GED. DMONI. NEPOS. EPOTSOROVIDI. PRON.
. . . . . C. . . . GVSTI. . . . AM. Q. . . . EST. AD. CONFLVENT. . . . . PRAEFECTVS. F. . . RV. . . D.

Copies de M. *Audiat*.

« *a*. Façade du côté de la ville :

. . . . . LIVS·C·IVL. . . . . VANEVNI·F·RVFV. . . . . .
SACE. . . OS·RO. . . ET·AVGVSTI·AD. . . . . .

« *b*. Façade du côté du faubourg :

. . . . VLI. . . . . F·RV. . . C·ILV. . . . GED . . . . . NEPOS EPO. . . ROVID I. PR. . . . . .
. . . . . ES. . . D.CO . . . . . .

La dédicace doit être ainsi restituée :

GER*manico Caesari Ti.* AVG. *f.* DIVI·AVGVST·*nep· divi Iuli* PRONEP. *auguri* FLAM·AVGVST·COS·II·IMP·II

Ti Caesari divi Aug. f. Augusto AVGVRI·PONTIF·MAX. *cos iiii imp. viii trib. pot. xxii.*

Druso Caesari Ti. Aug. f. divi Aug. nep. divi Juli pronep. pontifici augvri

Ger[manico Caesari Ti(berii)] Aug(usti) [f(ilio)], divi August(i) [nep(oti), divi Juli(i)] pronep(oti), [auguri], flam(ini) August(ali), co(n)s(uli) II, imp(eratori)II.

[Ti(berio) Caesari, divi Aug(usti) f(ilio), Augusto,] auguri, pontif(ici) ma[x(imo), co(n)s(uli) IIII, imp(eratori) VIII, trib(unicia) pot(estate) XXII].

Druso Caesari, Ti(berii) Aug(usti) f(ilio), divi Aug(usti) nep(oti), divi Ju]li(i) | pronep(oti), pontifici, aug]uri.

A Germanicus César, fils de Tibère Auguste, petit-fils du divin Auguste, arrière petit-fils du divin Jules, augure, flamine augustal, consul pour la 2e fois, salué empereur pour la 2e fois.
A Tibère César Auguste, fils du divin Auguste, souverain pontife, consul pour la 4e fois, salué empereur pour la 8e fois, revêtu de la puissance tribunice pour la 22e fois.
A Drusus César, fils de Tibère Auguste petit-fils du divin Auguste, arrière petit-fils du divin Jules, pontife, augure.

« Il est évident, dit Millin, que cet arc avoit été élevé à Germa-
« nicus après sa mort, et que, pour ne pas offenser l'orgueil
« jaloux de Tibère, les *Santones* lui adjoignirent ce prince et son
« fils Drusus, l'an de Rome 774 et 21 de Jésus-Christ ».

Tibère ne porte pas le prénom *Imperator* dans la partie de la dédicace qui lui est relative. Suétone (1), Dion Cassius (2), et d'autres auteurs encore, nous font en effet connaître qu'il y renonça.

Ce fut aux calendes de janvier 21 qu'il commença son quatrième consulat. Il entra le 27 juin suivant dans sa vingt-deuxième puissance tribunice, et nous avons ainsi, d'une façon précise, la période de temps pendant laquelle les lignes en son honneur furent gravées. Or, à cette époque, *Germanicus* était déjà mort à Antioche depuis deux ans. Comme les indications fournies par l'épigraphe qui lui est particulière, tendent à faire comprendre l'arc de Saintes (3), parmi ceux qui ont été construits entre les calendes de janvier 18 et le 9 des ides d'octobre 19, nous pensons qu'il faut les considérer moins comme une date, que comme un hommage rendu à la mémoire du jeune général, et nous sommes par suite d'avis qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte dans la détermination de l'âge du monument.

Une inscription de Nimes, aujourd'hui perdue, devait être presque identique à la partie de la dédicace qui est relative à Drusus (4) M. Allmer en a conclu que ce prince était peut-être le patron de cette colonie.

(1). *Suétone*, *Tib.* 26.

(2) *Dion Cass.* 57, 2.

(3). Edward Barry, dont on connait les savants travaux, a commis une légère inexactitude, que nous nous permettrons de signaler ici, en écrivant dans la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, t. II. p. 271, 2e col., que les prêtres de Rome et d'Auguste, bâtissaient, « à leurs frais, des monuments publics, comme le célèbre
« *pont romain* de Saintes, dont l'un des *portiques* est encore debout
« [1874], surmonté d'une inscription gravée sous le règne de l'empe-
« reur Tibère... »

(4). *Allmer*, t. I. p. 249.

Les inscriptions de la frise doivent être ainsi complétées et lues :

a. — Façade du côté de la ville :

*C· iu*LIVS C·IVL*i·*OTVANEVNVS F·RVFVS· *c· iuli gedemonis nepos. eposterovidi pron.* SACE*rdos* RO*mae* ET AVGVSTI· AD· *aram quae est ad confluentem praefectus fabrum d.*

b. — Façade du côté du faubourg :

c. IVLI*us.* C *iuli otuaneuni.* F· RV*fus* C·IVL*i* GED*emonis* NEPOS· EPOS*te*ROVIDI· PRO*n. sacerdos romae et augusti ad aram quae* EST AD CO*nfluentem praefectus fabrum d.*

C(aius) Julius, C(aii) Juli(i) Otuaeuni f(ilius), Rufus, C(aii) Juli(i) Gedemonis nepos, Eposterovidi pron(epos), sacerdos Romae et Augusti ad aram quae est ad confluentem, praefectus fabrum d(edicavit),

Caius Julius Rufus, fils de Caius Julius Otuaeunus, petit-fils de Caius Julius Gedemon arrière-petit-fils d'Eposterovidus, prêtre de Rome et d'Auguste a l'autel des trois Gaules, préfet des ouvriers, a dédié [ce monument].

Il est probable que le fils d'Eposterovidus avait été fait citoyen romain par César. En faisant remonter sa filiation jusqu'à son bisaïeul, *Caius Julius Rufus* tenait à montrer peut-être que depuis trois générations successives sa famille possédait le droit de cité.

L'autel de Rome et d'Auguste était à Lyon, et touchait à la colline de Saint-Sébastien, mais Millin, et beaucoup d'autres auteurs avec lui, ont cru qu'il s'agissait d'un autel situé au confluent de la *Charente* et de la *Seugne*.
« Au bas de [cette] colline que couronnait la capitale de la
« Gaule, à l'endroit où la Saône se joint au Rhône, le 1er août de
« l'an 742, (12 ans av. J.-C.) le prince impérial Drusus, en
« sa qualité de représentant du gouvernement dans la Gaule,
« dédia à la déesse *Roma* et au *Genius* du Souverain, l'autel au-
« quel devait être désormais célébrée, chaque année, à pareil
« jour, par la communauté des Gaulois, une fête de ces divi-
« nités (1).
« Tous les ans, les représentants de toutes les cités élisaient
« un d'entre eux prêtre des trois Gaules et celui-ci offrait, au
« jour de la fête impériale, le sacrifice impérial et présidait les

(1). Suivant Dodwell et Clinton, cette cérémonie n'aurait eu lieu qu'en l'an 10.

« jeux qui en faisaient partie. Cette représentation nationale « avait non seulement la propre administration de ses biens par « des fonctionnaires à elle pris dans les plus hauts rangs de le « noblesse provinciale, mais même une certaine participation « aux intérêts généraux du pays. » (1)

« D'après le peu que l'on sait, on n'a pas à concevoir une « très haute opinion de l'esprit de civisme et d'indépendance « qui animait l'assemblée. Lorsque Néron eut assassiné sa mère, « la députation gauloise adressa par la bouche du rhéteur Ju- « lius Africanus ces paroles à l'empereur parricide : « Tes pro- « vinces de la Gaule t'en supplient César, puisses-tu supporter « courageusement ton bonheur ! » (2)

L'honneur d'une statue était régulièrement accordé chaque année, non seulement au prince régnant et aux membres de sa famille, mais encore à de hauts et puissants fonctionnaires tels que, par exemple, certains gouverneurs. Le *sacerdos* annuel, ses parents eux-mêmes, jouissaient de cette prérogative. Aussi, n'est-ce pas sans raison que M. Allmer a pu faire remarquer que pour être délégué d'une cité à l'autel des trois Gaules (3), il fallait non seulement être fort honoré chez les siens, mais encore « être extrêmement riche et payer cet honneur par d'excessives « générosités (4).

On possède sur la forme même de l'autel quelques détails assez précis :

« D'après sa figure conservée sur des médailles, il se compo- « sait, dit M. Allmer, d'un massif quadrangulaire, moins haut « que large, entre deux colonnes monumentales (5) servant de « supports à deux colossales Victoires ailées en bronze doré qui, « ainsi dressées dans les airs, dans une situation dominante au- « dessus des vastes plaines, du côté qui fait face à l'Italie, « devaient attirer de fort loin le regard.

« La face de l'autel, entièrement de marbre, était décorée de « sculptures dans lesquelles on reconnaît une couronne de chêne « entre deux rameaux de laurier, honneurs décernés à Auguste

(1). *Mommsen, Histoire romaine*, (trad. par Allmer dans *Revue épig. du Midi de la France*, t. II, p. 239).

(2). *Allmer*, t. II, p. 19.

(3). On appelait *Tres Gallae* les trois provinces de la Gaule conquises par César. C'étaient par suite, la Belgique, la Lyonnaise et l'Aquitaine.

(4). *Allmer*, t. II, p. 19. — Cf. également, *Revue du Lyonnais*, fév. 1861.

(5). Ces deux colonnes fragmentées soutiennent probablement aujourd'hui la coupole de la petite église d'Ainay.

« par le Sénat, le 13 janvier de l'an 727 (avant J.-C., 27). (1)

« A la partie supérieure du soubassement se lisait, en gran- « des lettres de bronze, l'épigraphe ROMAE ET AVGVSTO (2), et sur « une autre partie se présentait une inscription, d'étendue con- « sidérable, dans laquelle étaient nommées toutes les cités qui « avaient contribué à l'érection de l'autel, au nombre de soixante

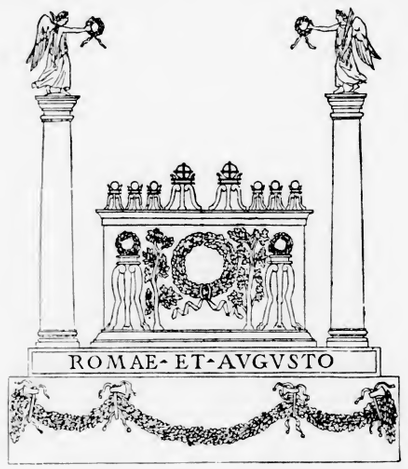

« d'après Strabon (3) s'exprimant peut-être en chiffres ronds, de « soixante-quatre d'après Tacite (4), confirmé par Ptolémée qui « énumère 17 cités en Aquitaine, 25 dans la Lyonnaise et 22 « dans la Belgique. » (5).

(1). Nous devons à l'obligeance de M. Savigné, imprimeur à Vienne, de pouvoir reproduire ici le cliché de l'autel de Rome et d'Auguste spécialement destiné à former l'emblème bibliographique du *Bulletin Epigraphique* que dirige M. Mowat.

(2). Les lettres de cette épigraphe avaient 0m38 de haut ; elles étaient probablement en bronze doré. Des fouilles pratiquées en 1858 sur la place des Terreaux, ont fait découvrir les deux premières lettres du mot ROMAE. On a trouvé, de même, des guirlandes de feuilles de chêne qui ont dû faire partie de l'autel.— Voy. à ce sujet : *Aug. Bernard, Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise.* Lyon, 1863, in-fol. avec planches.

(3). *Strabon*, IV, 192.

(4). *Annales*, liv. III, ch. 44.

(5). *Allmer*, t. II, p. 18. — Cf. aussi : *Duruy, Hist. rom.*, Paris, 1877, t. III, p. 238 et suiv.

La réunion des délégués des trois Gaules avait lieu chaque année et durait tout le mois d'août. Elle correspondait à une grande foire où des marchands de tout l'Empire se rencontraient (1).

L'amphithéâtre était peut-être (2) dans le voisinage immédiat de l'autel. D'autres édifices destinés aux fêtes s'y trouvaient aussi. C'est dans l'amphithéâtre, que l'empereur Caligula, pendant son séjour à Lyon, avait imaginé de faire discourir des rhéteurs, bien souvent pâles d'épouvante, car ceux d'entre eux qui ne plaisaient pas devaient effacer leurs compositions avec leur langue, à moins qu'ils ne préférassent exécuter un saut dans le Rhône et se dérober de la sorte aux plaisanteries du tyran (3). Pour qui connaît le caractère de Caligula, il est d'ailleurs permis de croire que les malheureux rhéteurs n'avaient pas souvent à choisir.

Les délégués à l'autel des trois Gaules devaient être nécessairement gaulois. Ils prenaient le titre de *legatus* et, pour être désignés, devaient sans doute avoir préalablement rempli toutes les plus hautes fonctions municipales dans leurs cités respectives, (*omnibus honoribus functus in civitate sua*). C'était au sacerdos annuel que revenait tous les ans la présidence de l'Assemblée, mais les fonctions sacerdotales paraissent avoir été inamovibles car on connaît des *sacerdotes* qui sont restés en exercice pendant plus de vingt ans.

A son titre de prêtre, *Caius Julius Rufus* joignait encore celui de *præfectus fabrum*. Les préfets des ouvriers n'étaient pas toujours des employés militaires chargés, sous le commandement direct du tribun, de diriger et de surveiller les ouvriers forgerons, charpentiers ou constructeurs de machines que comptait la légion. C'étaient encore des employés civils placés à la tête de certains ateliers ou de certaines corporations et, comme ils étaient nommés pas les gouverneurs annuels de leurs provinces respectives, il y a tout lieu de supposer que leur charge était annuelle aussi. Il est toutefois probable qu'elle pouvait être réitérée pendant plusieurs années consécutives, car nous avons des exemples de

(1). On a découvert à Lyon, entre autres épitaphes, celle d'un Syrien « victime de l'irascible destinée » dans la capitale des Gaules, où les affaires de son commerce l'avaient attiré.

(2). Nous disons *peut-être* car il paraît aujourd'hui prouvé que l'amphithéâtre du *Caput Galliarum* était sur les hauteurs de Fourvières. — Cf. à ce sujet : *J. Pierrot-Desseilligny, Comptes-rendus de l'Acad. des Inscript. et belles-lettres*, 2e trim. 1887, p. 256, et *Bulletin monumental*, 1887, p. 415.

(3). *V. Duruy. Histoire des Romains*, Paris, 1877, t. III, p. 503 ; — *Suétone, Caligula*, ch. XX.

præfecti fabrum restés en exercice pendant quatre ou cinq ans. Quoi qu'il en soit, le titre même ne paraît plus avoir été porté à partir de Septime Sévère (1).

Voici quelle est la liste des prêtres de Rome et d'Auguste dont les noms ne se sont pas perdus.

Pour la Lyonnaise :

Trois eduens (Autun) : *C. Julius Verecundaridubnus*, celui-là même qui fit la dédicace du temple, le 1er août de l'an de Rome 742 (12 ans avant notre ère (2).
..... *Latinius Catapanus* (inscript. perdue de Moirans, Jura) (3).
On ignore le nom du troisième, (musée de Lyon, n° 117 du catal.) (4).

Deux carnutes (Chartres) : *C. Julius Ma*[....., (musée de Lyon, n° 118 du catal.) ;
T. Julius..... (inscript. perdue de Lyon) (5) ;

Trois segusiaves, (Feurs) : *Sex. Julius Lucanus*, (plaque de bronze trouvée près de Feurs) (6) ;
P. Maglius Priscianus, (musée de Lyon, n° 119 du catal.).
C. Ulattius Aspr[....., (inscript. de Vienne, Isère (7), et inscript. du musée de Lyon, n° 120 du catal.).

Un senon (Sens) : *Sex. Julius Thermianus*, (musée de Lyon, n° 122 du catal.).

Un tricasse (Troyes) : *C. Catullius Deciminus*, (musée de Lyon, n° 123 du catal.).

Un turon (Tours) : *Patern*[*i*]*us Ursus*, (inscript. perdue de Lyon) (8).

Un veliocasse (Rouen) dont on ignore le nom, (inscript. perdue de Lyon) (9).

Un venète (Vannes) : *L. Tauricius Florens*, (inscript. perdue de Lyon) (10).

Un viducasse (Vieux près de Caen) : *T. Sennius Solemnis*, (musée de St-Lô) (11).

Pour l'Aquitaine :

Deux arvernes (Clermont) : *C. Servilius Martianus*, (musée de Lyon, n° 106 du catal.).

(1) Cf. *Orelli-Henzen*, t. II, n° 3428 (p. 95 et suiv.).
(2) C'est à tort que le nom de ce prêtre a été souvent écrit : *Verecundaridubius*.
(3) *Aug. Bernard, Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, p. 54, (d'après la copie de *Muratori, Novus thes.*, t. II, p. MXX, n° 3). — *Orelli*, n° 184.
(4) *Catal. somm. des musées de la ville de Lyon*, dessins d'Adrien Allmer, Lyon, 1887, in-8°.
(5) *De Boissieu, Inscript. ant. de Lyon*, Lyon, 1854, in-4°, p. 90. — *Aug. Bernard*, p. 57. Le même auteur indique un troisième carnute : *P. Vettius Perennis*, qui ne nous paraît pas avoir été prêtre à l'autel des *Tres Galliae*.
(6) *De Boissieu*, p. 119. — *Aug. Bernard*, p. 58. — Il se peut que ce personnage n'ait été qu'un prêtre municipal.
(7) *Aug. Bernard*, p. 59.
(8) *Spon, Miscell.*, p. 172 ; *Recherche des antiq. et curios. de la ville de Lyon*, 2e édit. Lyon 1857, in-8°, p. 138. — *Aug. Bernard*, p. 92.
(9) *Paradin, Histoire de Lyon*, p. 418. — *Aug. Bernard*, p. 65.
(10) *De Boissieu*, p. 258, (d'après *Symeoni*). — *Aug. Bernard*, p. 95.
(11) *Revue arch.* t. IX, 1864, p. 8. — *Aug. Bernard*, p. 107.

On ignore le nom du second, (inscript. perdue de Lyon) (1).

Un biturige cube, (Bourges) : *Julius Balbus*, (musée de Lyon, n° 106 du catal.) ;

Un cadurque (Cahors) : *M. Lucterius Leo*, (cippe trouvé dans l'église de Pern, aujourd'hui dans la cour de la préfecture à Cahors) (2).

Trois lemovices (Limoges) : *Licinius Tauricus*, (musée de Lyon, n° 110 du catal.) ;
Q. Licinius Ul[or ?], (musée de Lyon, n° 109 du catal.), fils? du précédent ;
..... *Licinius Sabin*[..., (musée de Lyon, n° 108 du catal.), frère? de *Tauricus ;*

Deux petrucoriens (Périgueux) : *C. Pompeius Sanctus*, (musée de Périgueux, n° 248 du catal.) (3) ;
M. Pompeius Libo, (musée de Lyon, n° 112 du catal. et musée de Périgueux, n° 248 du catal.), fils du précédent ;

Un picton (Poitiers) : *L. Lentulius Censorinus*, dont nous reparlerons plus tard (musée de Lyon, n° 113 du catal.).

Trois santons (Saintes) : *C. Julius Rufus ;*
C. Julius Cogidubnus, (musée de Saintes) (4).
On ignore le nom du troisième, (inscript. perdue de Lyon) (5).

Pour la Belgique :

Un médiomatrice (Metz) : [.....]*Celeris f(ilius)*, (inscript. de Metz) (6).

Un nervien (Bavay près d'Avesnes) : *L. Osidius.....* (inscript. de Lyon, non indiquée par le catal.) (7).

Deux sequanes (Besançon) : *Q. Adginnius Martinus* (inscript. perdue de Lyon) (8).
Q. Julius Severinus, (musée de Lyon, n° 114 du catal.).

Un suession (Soissons) : *L. Cassius Melior* (musée de Lyon, n° 115 du catal.)

Un viromanduen (Saint-Quentin) : *L. Besius Superior*, (musée de Lyon, n° 116 du catal.).

Pour les Colonies et municipes compris dans les trois Gaules :

C. Julius Taurus, (musée de Lyon, n° 111 du catal.), et deux autres prêtres dont on ne connait pas le nom.

(1) *Aug. Bernard*, p. 67.
(2) *Champollion Figeac. Nouvelles recherches sur Uxellodunum*, 1820, in-4° p. 105. — *Aug. Bernard*, p. 68. — *Congrès arch.*, 1865, p. 392.
(3) *Gally. Catal. du musée archéol. du dép. de la Dordogne*, Périgueux. 1862 in-8° p. 48.
(4) *Em. Espérandieu. Note sur les inscript. rom. récemment découvertes à Saintes*, Melle, 1887, in-8°, p. 11.
(5) *Aug. Bernard*, p. 76.
(6) *Aug. Bernard*, p. 77. Le même auteur croit qu'il est possible de restituer : *C. Aucius Macrinus.*
(7) *De Boissieu*, p. 114. — *Aug. Bernard*, p. 79.
(8) *Aug. Bernard*, p. 80.

Il résulte de cette liste que toutes les fractions de la Gaule chevelue peuvent être considérées comme ayant eu leurs prêtres à l'autel des *Tres Galliae*. Nous en conclurions assez volontiers, que, pour éviter des compétitions trop ardentes, l'élection du prêtre annuel devait être soumise à certaines lois.

A l'époque de de la Sauvagère l'arc de Saintes était déjà passablement endommagé :

« Les lettres, dit cet auteur, sont si carriées par vétusté sur « les paremens où elles sont écrites, si remplies de crevasses « d'arbrisseaux, d'herbes à tige, de mousse et de toutes sortes « d'ordures entrelacées dans toutes ces pierres déjointes et « pourries, qu'elles m'ont donné bien de la peine à déchiffrer « dans toute cette confusion où elles se trouvent et d'ailleurs où « elles sont fort élevées. J'en ai même abandonné quelques-unes, « dans l'impossibilité d'en venir à bout. » (1)

Mais depuis, que de vicissitudes le vieux monument n'a-t-il pas dû supporter !

Démoli en 1843 avec le vieux pont sur la Charente dans lequel il avait été encastré par l'architecte Blondel en 1665, sous le ministère de Colbert, la commission des monuments historiques décida, comme nous l'avons vu, de le transporter sur la terre ferme à quelque distance de là.

Les matériaux furent numérotés, et ce fut l'auteur de *Colomba*, Prosper Mérimée lui-même, qui fut chargé de diriger leur mise en place dans la nouvelle édification. Malheureusement on ne sut pas résister assez à la tentation trop fréquente de remplacer, sans une nécessité absolue, les vieilles pierres par de nouvelles, et la dépense considérable qui fut faite (2), et que l'Etat dut supporter, ne servit guère qu'à faire perdre au monument la majeure partie du caractère antique qu'il avait jusque-là conservé.

Bibliographie : — *Braunius, Theat. mundi*, t. III. — *Belleforêt, Cosmographie*, 1575, t. II, p. 171. — *Elie Vinet*, parag. 11 et 24. — *Grüter*, p. ccxxx, n° 5. — *Thévet, Cosm. univ.* 1575, livre xiv, t. II, p. 516. — *Alanus, De Santonum regione*, 1598, réimprimé en 1888 — *Chenu, Archiepiscoporum et Episcop. Galliae*, 1621, f° 431. — *Blondel, Cours d'architecture*, ch. xvi, p. 599. — *Caylus*, vii, pl. 85, — *Veyrel*, p. 10. — *Mahudel, Hist. de l'Acad. des belles-lettres de Paris*, 1718, t. III, p. 235. — *Vieulle, Traité des élections*, 1739, p. 155. — *Dom Bernard de Montfaucon, Antiquité expliquée, Supplém.* t. IV, p. 99. — *De la Sauvagère*, p. 63. — *Bourignon*, p. 78. — *Chaudrue de Crazannes*, p. 89. — *Millin*, t. IV, p. 671. — *Camille Bonnard, Panorama de l'Ouest*, Niort, 1844, in-4 p. 22. —

(1). *De la Sauvagère*, p. 68.
(2). Près de 80.000 francs.

Massiou, p. 72. — *Orelli-Henzen*, n°s 660 et 661. — *Forestier*, *Bull. mon.* t. X, p. 533, avec une planche. — *Moufflet*, *Bull. mon.*, t. XI, p. 18. — *Wilmanns*, n° 885. — [*Victor Vallein*] *Guide du voyageur à Saintes*. La Rochelle 1841, in-12, p. 95. — *Abbé Lacurie*, *Monographie de Saintes* (dans *Rec. com. Arts*, t. I, 1864, p. 296). — *Audiat*, p. 10. — *Bunnell-Lewis*, *Archæological Journal*, t. XLIV, 1887, p. 164.

DÉDICACES A L'EMPEREUR CLAUDE.

Arènes de Saintes.

31

« Les travaux de déblaiement des arènes de Saintes, [exécutés « en 1881, après la visite du P. Camille de la Croix, mandé pour « examiner les constructions romaines du Coteau,] ont mis à « découvert quelques fragments d'inscriptions dont malheureu- « sement il est impossible de former un sens. Voici ce qui, jus- « qu'à présent, a été trouvé :

« 1° LI B O

« Ces trois groupes sont largement séparés les uns des autres; « les trois premières lettres ont 18 centimètres, l'O, 16.

« 2° Un S de même dimension.

« 3° En lettres de 12 centimètres :

HIC ou HISLO....

« Cette dernière inscription paraît tracée et non gravée.

« 4° Enfin en lettres capitales de 14 centim. :

TI CLAVDI.

« Au dessous [sont] quelques traces de lettres incomplètes, « mutilées, qui avaient 16 centim. et dont il est difficile de tirer « un mot. Celles-ci se rapportent certainement à Tibère ou bien « à Claude, peut-être même à Néron, ce qui serait une date de « 14 de J.-C. à 54. Mais il faudrait prouver que cette inscription « a été faite pour les Arènes, et que ce n'est pas une pierre ap- « portée là et utilisée comme matériaux. Or Nicolas Alain « (voir *Epigraphie santone*, p. 9) affirme avoir vu aux Arènes

« des inscriptions qui prouvent leur construction sous Gallien » (1) A[NDRÉ] L[ÉTELIÉ].

Voici la copie que nous avons prise du quatrième fragment, dont un moulage est au musée de Saintes, (voir pl. XVIII) :

TI CLAVI
//[illegible]//ORI///

Dans la séance du 14 décembre 1881 de la *Société nationale des Antiquaires de France*, M. Héron de Villefosse a remarquablement commenté le quatrième des fragments d'inscriptions découverts aux arènes de Saintes la même année.

« Il est facile de se convaincre, dit-il, en examinant l'em- « preinte, que ce fragment appartenait à une inscription monu- « mentale. Les lettres de la première ligne ont de 0 m. 16 à 0 m. « 17 de hauteur; l'inscription a pu orner la frise d'un arc de « triomphe ou peut-être était-elle placée à la partie supérieure « du mur du podium, comme cela se voit aux arènes d'Arles et « ailleurs. Il n'est pas douteux que le nom inscrit à la première « ligne ne soit celui de l'empereur Claude; la forme des lettres « s'accorde parfaitement avec cette attribution.....

« On retrouve, [à la 2e ligne], le nom d'un des peuples d'Aqui- « taine voisin des Santones, celui des *Petrucorii*: *PeTRucORI.* « Cela me paraît suffisant pour croire que le fragment appar- « tient à la dédicace d'un monument élevé en l'honneur de « Claude par les peuples de l'Aquitaine. Les noms des autres « peuples étaient inscrits, dans un ordre qu'on ne peut établir, « à la suite de celui des *Petrucorii*. De sorte que le texte devait « se présenter ainsi :

TI CLAVD*io Drusi f. Caes. Aug. Germanico*
*pe*TR*uc*ORI.....

« Les monuments épigraphiques du règne de Claude sont « nombreux. A Saintes, il n'est point étonnant de retrouver un « monument, puisque, dans cette même ville, il y avait déjà un « arc de triomphe portant les noms de Germanicus, son frère « aîné, et de Drusus son père. Le nom de Germanicus se retrouve « aussi dans la dénomination d'une des stations de la voie ro- « maine de Saintes à Limoges. Tout cela indique un attache- « ment particulier des habitants de la contrée pour la gens

(1). Nous ferons remarquer, en passant, que cette affirmation de Nicolas Alain n'est rien moins que prouvée.

« Claudia. Il ne faut pas oublier que Claude était né à Lyon, « d'une manière fortuite, il est vrai ; mais c'est lui qui fit admet- « tre les Gaulois dans le Sénat romain. Cette inscription, dont il « ne nous reste qu'un fragment, a peut-être été gravée en l'an « 51, après les victoires de Bretagne, comme l'inscription de « l'arc de triomphe élevé à Rome en l'honneur de Claude. »

M. Audiat cite, dans le *Bulletin des Archives de Saintonge* (t. IV, p. 112), l'intéressant article que nous venons de reproduire, — et qui nous paraît concluant, — mais il n'en partage pas toutes les idées.

« Malgré la grande autorité de M. de Villefosse, dit-il, il faut « bien avouer que cette interprétation est un peu trop hypothéti- « que ; car elle s'appuie, non pas sur des lettres, mais sur des « fragments de lettres où M. de V. lit TR...ORI et M. Lafer- « rière SPI...OBI. D'ailleurs, où l'archéologue voit deux lettres « seulement, VC, il y a un espace pour trois au moins... »

Pour notre compte, il nous paraît certain cependant que la copie donnée par M. l'abbé Julien-Laferrière n'infirme pas la restitution proposée par M. de Villefosse. Si nous ne considérons en effet que la partie supérieure, seule existante, des lettres qui les composent, les deux lectures se présentent sous une forme semblable que nous donnons en fac-similé.

Bibliographie. *A[ndré] L[etelié]*, *Bull. Arch. S.*, t. III, 1882, p. 216. — *H. de Villefosse*, *Bull. Ant. F.*, 1881, p. 265. — *L. A[udiat]*, *Bull. Arch. S.*, t. IV, 1883, p. 112 et 131. — *Bull. épig. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 253.

Musée lapidaire de Saintes.

32

La dédicace suivante a été découverte à Saintes, dans le courant du mois de juin 1887, par M. l'abbé Julien-Laferrière, chargé de la direction des fouilles entreprises dans la partie de l'ancien mur d'enceinte qui limite au nord le jardin de l'hôpital général. Elle est en deux fragments dont l'assemblage est facile.

1er fragment.— Sur un bloc de pierre ayant 0m52 de haut, 0m77 de large et 0m66 d'épaisseur et portant sur trois de ses faces latérales un couronnement formé par des moulures et un quart de rond ayant une saillie totale de 0m23, on lit, en fort belles lettres de 0m115 très profondément gravées :

TI CLAV

2e fragment.— Sur un deuxième bloc ayant 0m64 de haut, 0m77 de large et une épaisseur rendue variable par des mutilations, on lit en caractères de même forme que les précédents.

/// SARI · A //
/// IANICO · Pc //
MAX · TRIBVN · POTF //
VIIII · IMP · XV · COS · I ///
CENSORI P /
/// VL · C · F · VOLT · V /

Les lettres ont 0m078 à la 1re ligne, 0m066 à la 2e, 0m050 à la 3e, 0m045 aux 4e et 6e et 0,042 à la 5e.

Les deux textes doivent se lire :

TI · CLAV*dio*
*cae*SARI · A*ug.*
*ger*MANICO · PO*nt.*
MAX · TRIBVN · POTE*st.*
VIIII · IMP · XV · COS · I*iii*
CENSORI P*p.*
c. iVL · C · F · VOLT · *Verus* ?

Ti(berio) Clau[dio Cae]sari A[ug(usto), Ger]manico, po[nt(ifici)] max(imo), tribun(icia) pot[est(ate)] VIIII, imp(eratori) XV, co(n)s(uli) I[III], censori, [p(atri) p(atriae), C(aius)(?) J]ul(ius),(Caii) f(ilius), Volt(inia) tribu, V[erus. ?]

A Tibère Claude César Auguste, Germanicus, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la 9e fois, salué empereur pour la 15e fois, consul 4 fois, censeur, père de la patrie. Caius Julius Verus (?), fils de Caius, de la tribu Voltinia, [a fait élever ce monument].

La neuvième puissance tribunice de Claude ayant commencé le 25 janvier 49, la date du texte se trouve ainsi comprise dans le courant de l'année qui suit et prend fin le 24 janvier 50. Mais ici se présente une difficulté. Dès sa huitième puissance tribunice, Claude avait été salué empereur pour la seizième fois; ce n'est donc pas le nombre XV que devrait fournir notre texte, mais un nombre supérieur, et nous ne pourrions accepter que très difficilement une pareille anomalie si elle ne se retrouvait

fréquemment dans les inscriptions qui sont relatives au successeur de Caligula.

Non seulement, en effet, le nombre des salutations impériales de Claude est variable pour une même année, — ce qui s'explique puisque ce prince en reçut jusqu'à cinq pendant le cours d'une puissance tribunice, — mais encore, pour deux textes gravés à un an d'intervalle, ce n'est pas toujours le plus ancien qui en accuse le plus. On pourrait le démontrer par plusieurs exemples, un seul suffira certainement. Tandis qu'une inscription de Rome, datée de l'année 47, n'attribue à Claude que onze salutations, une autre inscription de la même ville, datée de l'année 46, lui en accorde une de plus (1). Ce défaut de corrélation résulte peut-être de la confusion produite, même chez ses contemporains, par les réitérations trop fréquentes des salutations impériales dont Claude fut honoré.

Les noms du dédicant étaient peut-être *Caius Julius Verus*.

Prises, en effet, d'abord par quelques chefs gaulois plus soucieux de l'amitié du conquérant que de leur propre indépendance, les dénominations de Jules César se répandirent rapidement. Cette extension a été attribuée à diverses causes ; toutes les opinions qui ont été émises ont assurément leur valeur, mais il en est deux parmi elles qui méritent tout particulièrement d'être citées :

La première est due à M. Mowat :

« César, dit ce savant, nous apprend lui-même qu'après la « défaite de Vercingétorix, chacun de ses légionnaires reçut « pour sa part de butin un esclave gaulois. Par ce simple fait « on peut juger combien de milliers furent réduits en esclavage.

« Un semblable acte de rigueur, accompli au lendemain d'une « lutte désespérée, fut certainement suivi de mesures de clé- « mence quand la colère du vainqueur fut apaisée, et le nombre « des esclaves, affranchis au nom du proconsul des Gaules, dût « être proportionnellement très grand. De là sans doute cette « multitude de Jules, dont le nom répété forme le trait le plus « caractéristique de l'onomastique gallo-romaine (2) «

Nous emprunterons la seconde au très érudit directeur de la *Revue épigraphique* :

« L'abondance du nom *Julius* en Gaule doit provenir, nous « écrivait dernièrement M. Allmer, de ce que Jules César aura ac- « cordé à beaucoup de Gaulois le droit de cité romaine trans- « missible à leurs descendants (3). »

(1). Cf. *Wilmanns, Exempl. inscript. latin.*, nos 738 et 817.

(2) *Notice épigraphique de diverses antiquités gallo-romaines*, Paris 1887, in-8°, p. 36.

(3) Lettre datée du 16 août 1887.

Et quelque différentes qu'elles puissent paraître à première vue, nous croyons, pour notre compte, qu'il doit y avoir beaucoup de vrai dans les deux théories. D'ailleurs, elles reposent au fond sur un même principe : l'émancipation d'un grand nombre de Gaulois par Jules César.

Quant à la tribu Voltinia dont le nom se retrouve ici, il est hors de doute que c'était celle dans laquelle étaient inscrits les citoyens romains de *Mediolanum Santonum*. M. Mowat l'avait prévu en 1879, à propos d'une autre inscription de Saintes, et l'opinion qu'il émettait alors se trouve entièrement confirmée par les divers textes qui ont été découverts depuis cette époque.

Périgueux, Bordeaux et Clermont-Ferrand appartenaient à la tribu *Quirina*. Avec Saintes, ce sont là les seules villes d'Aquitaine dont on connaît la tribu.

En Provence, les citoyens romains de la ville d'Aix étaient classés, comme ceux de Saintes, dans la tribu *Voltinia*.

Bibliographie : *Indépendant de la Charente-Inférieure*, n° du 16 juin 1887. — *Revue poitev. et saint.* t. IV, n° 38-39, 1887, p. 93.— *E[mile] E[spérandieu]*, journal *Le Mellois*, n° du 10 juillet 1887. — *L. Audiat, Bull. arch. S.* t. VII, 1887, p. 313 (copie dessinée). — *Recueil de la com. des arts*, 1887, p. 161. — *L. Audiat, Fouilles dans les remparts gallo-romains de Saintes*, Paris Saintes, 1887, in-8°, 16 pages.— *Bull. Ant. F.*,1887. p. (1)— *E. Espérandieu, Note sur les inscriptions romaines récemment découvertes à Saintes*, p. 6. — *Julien-Laferrière, L'Art en Saintonge et en Aunis*, 13e et 14e livraisons, (planches sans texte).

DÉDICACE A NÉRON OU PEUT-ÊTRE AU SECOND FILS DE GERMANICUS

Musée lapidaire de Saintes.

33

« [On a trouvé à Saintes] une troisième pierre (2) de 0m90 « d'épaisseur. [L'inscription qu'elle porte] est mutilée sur le « côté gauche et à la première ligne du côté droit. Les lettres « des deux premières lignes ont 97 millimètres et sont profon- « dément gravées ; la troisième ligne a 76 millimètres ; la qua- « trième et la cinquième, un peu moins.

/// VSOG ///
/// IANICO
/// AESARI
/// IVS · CON /// ON
/// DVBNI · F · VOLT

(1) Le *Bulletin* qui doit contenir ce texte n'est pas encore paru (23 fév. 1888).

(2). Cf. plus haut, les deux fragments du n° 31.

Le texte complet serait :

[NERONI DR]VSO G[ER-
M]ANICO
[C]AESARI
[IVL]IVS (OU CAIVS) CON[ET]ON
DVBNI F[ILIVS] VOLT[INIA TRIBV]

« *A Neron Claude Drusus Germanicus Cesar, Julius Conneton* (?), « *Fils de Dubnus, de la tribu Voltinia.* » AUDIAT.

Les lettres ont 0m097 à la 1re et à la 2me ligne, 0m075 à la suivante, et 0m055 aux deux dernières.

Notre copie :

// VSOGE /
MANICO
CAESARI
// IVS CON / ON
//// DVBNI · F · VOLT.

Nous rapprocherons de ce texte le fragment d'inscription ci-après. Tous deux proviennent des mêmes fouilles mais on les a séparément décrits jusqu'ici.

Ce second fragment se lit à la partie supérieure d'un dé de pierre ayant 0m77 de large sur 0m60 de haut. Les caractères ont 0m055.

// GIDVBNVS

Dans la dédicace à reconstituer il s'agit évidemment d'un *Drusus*, mais dans les premiers temps de l'empire plusieurs princes ont porté ce nom.

Ce furent particulièrement :

Nero Claudius Drusus Germanicus frère de Tibère et père de Claude ;

Drusus Julius Cesar, fils de Tibère ;

Drusus Julius Cesar, fils de Germanicus et frère du jeune Néron qui mourut de faim dans l'île Pontia ;

Enfin, *L. Domitius Ahenobarbus* (Néron), qui prit, après son adoption par Claude, les noms de *Tiberius Claudius Nero Drusus Germanicus Cesar.*

Une inscription gravée sur l'arc de triomphe de Pavie (1) donne bien, il est vrai, le nom de *Germanicus* au second frère de Néron, mais nous n'aurions de grandes chances pour qu'il fût question de lui dans notre dédicace de Saintes qu'autant que nous pourrions trouver une raison quelconque justifiant chez les Santons, l'érection d'un monument public en l'honneur d'un prince assez détesté de son bisaïeul Tibère pour qu'il le fit déclarer ennemi de la patrie et mourir de faim à vingt-cinq ans. (2).

Sans doute Germanicus jouissait en Gaule d'une énorme popularité, — l'inscription de l'arc de triomphe de Saintes en est une preuve, — mais si ses fils héritèrent à sa mort de son renom, ils ne tardèrent pas à être discrédités à la cour, et les Gaulois étaient certainement trop habiles pour s'exposer au mécontentement de l'empereur en essayant de tirer le jeune Drusus de l'oubli.

D'ailleurs cette dédicace et la précédente nous paraissent avoir fait partie d'un même monument ; or Claude, plus que tout autre, avait lieu de se réjouir de la disparition des enfants de Germanicus, dont le dernier : *Caius Cesar Caligula*, n'avait été pendant tout son règne de quatre ans qu'une menace constante pour lui.

Des trois autres princes que nous avons cités, l'un, *Nero Claudius Drusus*, ne fut appelé *Germanicus* qu'après sa mort ; l'autre, *Drusus Julius Cesar*, fils de Tibère, ne porta jamais ce surnom. Néron reste donc seul, et quelque rarement que l'appellation de *Drusus* ait été employée pour le désigner (3), nous croyons devoir restituer son nom sur la dédicace de Saintes, tout en reconnaissant que nous le faisons sans aucune certitude absolue.

Les quelques lettres qui composent le second fragment de cette dédicace, appartiennent, à n'en pas douter au mot *Cogidubnus*, cognomen de notre dédicant, qui se nommait peut-être encore *Caius Julius*. Son père s'appelait *Con[c]on[neto]dubnus*. Cette dénomination peut paraître bizarre, mais elle n'est pas nouvelle pour cela. Ce fut, en effet celle d'un jeune chef carnute, compagnon d'armes de *Cotuatus*, dont la révolte, suivie de la prise de *Genabum* (Orléans) et du massacre des citoyens romains qui s'y trouvaient, servit de prélude à l'énergique défense de Vercingétorix. Il est vrai que divers éditeurs des

(1). *C. I. L.* t. V, n° 6416. — *Wilmanns*, t. I, n° 880 *i*.

(2). Cf. *Suétone*, *Tib.*, 54.

(3). Cf. *Orelli-Henzen*, 7419 et *C. I. L.*, t. VI, *Acta Arvalium*, p. 476 n° 2034. — *Cohen* (1re édit.), nos 10, 56, etc.

Commentaires de César l'ont nommé *Conetodunus* (1), mais il y a là une erreur que Glück a corrigée depuis trente ans déjà et qu'il importe de signaler. (2).

D'ailleurs Tite-Live (3), cite le nom d'un prince arverne *Congonnetiacus*, fils de Bituit, qui nous fournit un nouvel exemple du redoublement de la première syllabe dans certains noms gaulois. Ce même nom se retrouve encore sur une inscription de Bordeaux. (4).

Le cognomen *Cogidubnus* est connu par une inscription qui figure au VIIe volume du *Corpus* sous le n° 11 et par un passage de Tacite où il est orthographié *Cogidumnus*. (5).

Les restitutions que nous venons de faire sont en outre confirmées, quant au premier des deux noms gaulois, par les deux fragments d'inscription que nous publierons au numéro 55.

Ces deux fragments nous fournissent très distinctement, à la première ligne, le nom tout entier du gaulois *Conconnetodubnus*, et nous permettent de voir encore que son fils *Cogidubnus* avait été successivement *praefectus fabrum*, *tribunus militum* et *sacerdos Romae et Augusti* à l'autel du confluent lyonnais.

C'est ainsi que nous pouvons compléter l'une par l'autre deux inscriptions qui peuvent sembler très différentes à première vue et que nous pouvons songer à lire :

n e r o n i
c l a u d i o
d r VSOGE*r*
MANICO
c AESARI
c. iu l IVS CON*c*ON
neto DVBNI·F·VOLT.
co GIDVBNVS

[*Neroni Claudio Dr*]*uso Ge*[*r*]*manico* [*C*]*aesari.* [*C*(*aius*) *Jul*]*ius*, *Con*[*c*]*on*[*neto*]*dubni f*(*ilius*), *Volt*(*inia*) (*tribu*), [*Co*]*gidubnus.*

(1). *César* ; *De bello Gallico*, VIIe campagne, § 3. (tome I, p. 306, de l'édition militaire publiée sous la direction de M. Camille Rousset. Paris, 1872, in-8°.

(2). *Glück* ; *Etude sur les noms celtiques mentionnés par César*, (Die bei Caius Julius Caesar vir konnenden keltischen Namen) ; Munich, 1857, in-8°, p. 63.

(3). *Epitome LXI.*

(4). Cf. *Camille Jullian ; Inscriptions romaines de Bordeaux*, Bordeaux, 1887, in-4°, p. 362.

(5). *Tacite*, *Vie de Junius Agricola*, 14.

A Néron Claude Drusus Germanicus César. Caius Julius Cogidubnus, fils de Conconnetodubnus, de la tribu Voltinia, [a fait élever ce monument].

Brusquement interrompues, les fouilles de Saintes, si elles avaient été continuées, auraient peut-être livré le fragment d'inscription qui nous manque, et que nous avons dû suppléer. Peut-être aussi nous auraient-elles fait connaître quelque nouvelle dédicace ainsi conçue :

TI·CLAVDIO
BRITANNICO
CAESARI
praenomen, gentilicium, filiation,
tribu et cognomen d'un dédicant

Telle est du moins l'opinion de M. Mowat, et nous ne saurions en citer de meilleure.

Le rapprochement que nous venons de tenter n'est pas accepté par M. Cagnat. Nous ne saurions mieux faire d'ailleurs que de citer les quelques lignes qui ont été tout récemment consacrées par le savant professeur à la dédicace qui nous occupe :

« Le nom de *Conconnetodubnus*, dit-il en parlant d'une inscription « que nous publierons plus loin, se retrouve aussi sur une ins- « cription honorifique élevée à Néron, que l'on a rencontré dans « les mêmes fouilles ; elle a été bien publiée par MM. Espérandieu « et Audiat :

n e r o n i
c l a u d i o
d r VSO · GE*r*
M A N I C O
c A E S A R I
c. iul ? IVS · CONCO (1)
neto DVBNI·F· VOLT

« Au dessous de cette ligne la pierre est brisée.

« On a voulu rapprocher de ce piédestal mutilé par le bas une « autre pierre dépourvue de sa partie supérieure et où on lit « seulement, au ras même de la cassure :

GIDVBNVS (2),

« La conséquence de ce rapprochement est que le dédicant se

(1). Cette ligne contient une légère erreur de transcription. La pierre porte bien CONcON comme nous l'avons dit.
(2) « Espérandieu, *loc. cit.* »

« serait appelé *C. Julius* [*Co*]*gidubnus*. Ce dernier nom est « bien connu (1). Je ne pense pas, pour mon compte, « après avoir examiné de prés l'original avec M. le chanoine Julien-Laferrière, que ces deux morceaux fassent partie du même « monument. On remarquera d'abord que l'usure de la pierre « avant GIDVBNVS n'est que superficielle et que, par suite, il « serait possible de saisir quelques traces de lettres, s'il en avait « jamais existé à cet endroit ; or on ne distingue absolument « rien. Le début de ce nom gaulois, qui est indubitablement « *Cogibubnus*, devait donc être gravé à la fin de la ligne précé- « dente, ce qu'il est impossible d'admettre pour la dédicace à « Néron, puisque le mot VOLT touche l'angle extrême de la « pierre. Un second argument, plus décisif encore, peut se tirer « de la largeur des deux fragments de base ; celui qui porte la dé- « dicace à Néron mesure 0 m. 70 ; l'autre où se lit *Gidubnus*, « 0 m. 78.

« Celui-ci fait partie d'un autre piédestal, peut-être élevé à « un personnage de la famille impériale de la même époque. « C'est ce que la suite des fouilles nous apprendra sans doute.

« On a voulu identifier l'auteur de la dédicace à Néron, en- « core César, à celui dont l'épitaphe fait le sujet de l'article « précédent (2) ; cette assimilation paraît peu probable si l'on « songe que ce dernier, dont le père n'était pas citoyen romain « — il ne porte pas le nom de C. Julius, sur la pierre funé « raire de son fils — avait vraisemblablement reçu la cité « romaine de César ou d'Auguste ; il était donc sans doute mort « avant l'an 51. »

Nous reparlerons de l'identification que combat M. Cagnat lorsque nous aurons à citer le texte auquel se rapporte plus particulièrement le paragraphe qui précède.

Quant au rapprochement que nous avons tenté, nous ferons remarquer, pour le soutenir, d'abord que les caractères de la dernière ligne du premier fragment et de l'unique ligne du second, ont exactement la même hauteur, ensuite que les deux blocs de pierre devaient être superposés. La face supérieure de l'un et la face inférieure de l'autre étaient *taillées*. Ce détail est encore visible non seulement sur le bloc de pierre qui porte le mot *Gidubnus*, mais encore sur celui qui porte la plus longue partie de la dédicace. Les cassures de ce dernier ne l'ont pas fait disparaître complètement. Nous avons en outre sous les yeux l'excellente héliogravure qui a été publiée par M. le chanoine Julien-Laferrière. Elle accuse réellement une mutilation de la pierre avant la pre-

(1) « *C. I. L. VII* ; Tac., *Agric.*, 14 ; Glück, *Keltisch. Namen*, p. 7. »

(2). Il s'agit du texte que nous citerons sous le nº 55.

mière lettre du mot GIDVBNVS, et si nous tenons compte de ce fait que les lettres existantes de ce mot sont déjà passablement endommagées, nous croyons qu'il est possible de dire que les deux premières lettres du mot COGIDVBNVS peuvent parfaitement avoir disparu tout à fait.

Resterait à expliquer la différence de largeur des deux fragments, mais elle ne nous paraît avoir rien que de très naturel si nous admettons, comme nous l'avons déjà dit, que les deux blocs de pierre étaient superposés.

Dans tout monument de quelque importance les matériaux des diverses assises sont en effet placés *pleins sur joints*. Il n'est pas indispensable, dès lors, que tous les moëllons mis en œuvre aient exactement la même largeur. Il y a lieu de remarquer en outre que le mot COGIDVBNVS, en admettant qu'il eût existé complètement sur le deuxième fragment, ne se serait pas exactement trouvé placé à égale distance des deux bords de la pierre, mais beaucoup plus près du côté gauche.

Cette disposition résulterait, à nos yeux, de ce fait que le fragment supérieur pouvait parfaitement déborder de ce même côté le fragment qui se trouvait au-dessous. Le mot COGIDVBNVS se serait ainsi trouvé ramené, dans l'inscription complète, à la place qu'il devait réellement occuper par raison de symétrie.

La Bibliographie de cette dédicace est la même que celle de l'inscription précédente. Les numéros des pages diffèrent seuls de quelques unités. — A ajouter : R. Cagnat, *Revue celtique*, *1888*, 1er fasc.; (tiré à part).

TROISIÈME PARTIE

INSCRIPTIONS VOTIVES

INSCRIPTION CELTIQUE DU VIEUX-POITIERS

34

L'inscription celtique que nous allons étudier se lit au Vieux-Poitiers (1), près de Cenon, sur un grand bloc de pierre, — menhir ou peulven, — planté verticalement dans le sol. Dom Fonteneau, de Beaumesnil, Bourignon, Siauve, de la Massardière, de Crazannes, Pictet, l'abbé Auber, M. Ledain et beaucoup d'autres savants encore l'ont publiée à diverses reprises.

Une des plus anciennes copies est la suivante :

RATN BRIVATIOM (*V et A liés*)
FRONTV · TARBEI //N° S// (*N et T liés*)
IEVRV

Elle est contenue dans le manuscrit qui passe pour faire suite au travail de dom Fonteneau (2).

(1) Nous ne savons pas au juste pour quelles causes les ruines que nous avons eu l'occasion de citer à diverses reprises déjà, portent ce nom de *Vieux-Poitiers*, que rien ne justifie, mais nous connaissons une autre appellation, tout aussi fausse, nous autorisant à dire sans doute qu'il faut attribuer celle-là comme celle-ci à quelque ignorante comparaison des habitants du pays. Il existe dans le département de l'Aveyron, sur les arides plateaux des Causses, des énormes étendues de rochers aux formes parfois les plus fantastiques, que les montagnards des régions voisines ne connaissent que sous le nom de *Montpellier-le-Vieux*. Pour ces montagnards, tous ces entassements de rochers, qui leur donnaient l'image d'une immense cité disparue, devaient nécessairement recevoir le nom de la seule grande ville moderne que quelques-uns d'entre eux connaissaient.

Il a dû en être incontestablement de même pour les ruines du Vieux-Poitiers. Beaucoup plus étendues jadis que de nos jours, ces ruines étaient mieux comparables à quelque importante ville, et la capitale du Poitou devait nécessairement venir la première à l'esprit des riverains du Clain.

(2) Le même recueil contient encore deux dessins à la plume, très inexacts, représentant une élévation du menhir.

On lit au-dessous :

« Nonis Septembris annos MDCCLXXXVI.

« Cette pierre qui couvre des ossemens, monument de la piété et de la force des Gaulois, consacrée à un éternel repos ayant été renversée, M. M. (*sic*) Charles d'Appellevoisin, marquis de la Roche-du-Maine, l'a relevée le 5 septembre 1786. »

Et plus bas :

« Cette pierre, qui serait au Vieux-Poitiers, a 16 pieds de haut, 4 pieds 8 pouces de long dans sa base, et 1 pied 9 pouces dans sa plus faible épaisseur. »

Les copies postérieures qui se distinguent par quelque caractère particulier sont ainsi conçues :

a

« RÆTIN ... BRIVAIOM
FROMVN . TARBE ... No
IEVRV

« *Rætino Brivato defuncto, militi, frumentario* (1), *Tarbellino, Jeuru* (*posuit monumentum*).

« A la mémoire de Retinus Brivatus, soldat, munitionnaire des vivres, originaire de Tarbes, Jeuru a fait élever ce monument. »
(Bourignon.)

b

« RATN ···· BRIVATOM FRONTV
TARBEZIANO TEURU »
(Cochon, préfet de la Vienne.)

c

« RATN BRIVATIOM
FRONTV . TARBELI ... NO
IEVRV

Avec les trois interprétations suivantes :

1

DIS MANIBVS
REQVIETORIVM AETERNVM BRIVATIO
FRONTV TARBELINO
IEVRV

(1) Bourignon a commis une erreur certaine en lisant, comme l'a fait plus tard de Crazannes, *frumentarius* au lieu de *Frontu*. Les *frumentarii*, qui se trouvaient presque tous à Rome, n'étaient autres que des sergents de ville tirant leur nom de la ration (*frumentum*) qui leur était accordée ; il n'en existait pas dans l'armée, et il faut bien se garder de les confondre avec les agents administratifs, *dispensatores a frumento*, qui étaient chargés de l'approvisionnement des légions.

2

REQVIETORIVM AETERNVM BRIVATIO . M
FRONTV TARBELINO
IEVRV .

3

REQVIETORIVM AETERNVM BRIVATIO MILITI
FRONTVARIO TARBELINO
IEVRV.

« 1 — Aux dieux mânes. Monument de repos éternel consacré à Brivatius Frontu de Dax par Jeuru.

« 2 — Jeuru a consacré ce monument d'un éternel repos à M. Brivatius Frontu natif de Dax.

« 3 — Jeuru a consacré ce monument d'un éternel repos à Brivatius, soldat velite, originaire de Dax. » (Siauve.)

d

« RATN BRIVATIOM
FRONTV. TARBEL///Nos
IEVRV »
(De la Massardière.) (V. pl. XV le fac-simile de cette copie.)

e

« RATNOB ... RIATIOM
FROMV ... TARBELL ... NO
IEVRV

« *Ratino Brivatio militi fromentario* (pour *frumentario*) *legionis quinque, Tarbellino Jeuru.*

« A Ratinus Brivatius, soldat frumentaire de la 5e légion, Tarbellien ou natif du pays des Tarbelliens, monument élevé par Jeuru. »
(de Crazannes. — Lecture empruntée à Bottin.)

f

« Ce texte doit se lire :

« *Propugnaculum pontilium Frontu Tarbelsonios fecit.*

« *Pontilium* étant le génitif pluriel de l'adjectif *pontilis; Frontu* (pour *Fronto*) *Tarbelsonios* (à la voix de taureau) aurait dès lors fait construire un ouvrage défensif en avant d'un pont supposé près de là, sur le Clain. »
(Pictet.)

g
« RATN BRIVATIOM
FRONTV TARBE ISONIOS
IEVRV »

(LEDAIN. *Epigraph. rom.*)

Pour M. Pictet, le terme *Ieuru* n'avait pas d'autre signification que *fecit*. A l'appui de cette hypothèse ce savant citait une inscription gallo-romaine qui venait d'être découverte dans la Creuse, près de Marsac.

Elle était ainsi conçue :

SACER PEROCO
IEVRV DVORI
CO V . S . L . M . (1)

Et il la lisait :

« *Sacer Peroco* (gaulois romanisé) *fecit porticum, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)* (2) ».

L'abbé Auber (3) et de Longuemar (4) ont plus tard traduit de même ce mot gaulois ; mais M. Mowat ne l'a pas compris ainsi. Pour ce savant on ne peut attribuer à *Ieuru* que le sens de *consecravit*. Cette hypothèse est d'ailleurs émise avec d'autant plus de force que ce mot se trouve gravé à la pointe sur une patère votive en bronze trouvée à Couchey, près de Dijon (5), où il ne peut exprimer évidemment que l'idée d'une consécration.

(1) *Bull.* des Ant. de Fr , 1865, p. 115. — *Congrès arch. de Guérel*, 1865, p. 478. — *Revue archéol.*, 1866, p. 214.

(2) *Revue archéol*, 1866, pp. 136 et 214; 1867, p. 397.

(3) *Mélanges de poésie, d'histoire, d'archéologie et de littérature.* Poitiers, in-8°, t. III, p. 241.

(4) *Bull.* des Ant. de l'O., t. VII, p. 303. Antérieurement à cette date, de Longuemar avait parlé du menhir du Vieux-Poitiers dans un *roman historique* (?) dont les gravures n'ont aucune valeur. Dans cet ouvrage, qui a pour titre : *Chroniques et légendes populaires du Poitou, des Gaulois à l'an 1000*, se trouve un grossier dessin du menhir et la copie suivante du texte celtique :

RATN · D · BRIVATIo · M ·
FRONTV · TARBELLINo
IEVRV.

Le dessin a été reproduit par M. de Chergé dans la 2e édition de son *Guide du voyageur à Poitiers*. Le monument est qualifié de « menhir grossier, couvert d'une inscription latine tracée par la main du peuple vainqueur [les Romains], et léguée aux sphinx de l'avenir. » On n'est pas plus emphatique..... et peut-être plus inexact !

(5) Journal *l'Univers*, n° du 14 juin 1853. — Mowat, *Notice épigr. etc.*, p. 110.

Voici du reste le texte gaulois qui se lit sur cette patère :

DOIROS SEGOMARI
IEVRV. ALISANV.

M. Mowat l'interprète :

« *Doiros, fils* (ou *affranchi*) *de Segomaros a consacré ? (cet objet) à Alisanus.* »

Une autre inscription, découverte à Alise-Sainte-Reine, contient aussi le même mot (1) :

MARTIALIS DANNOT$_{L}^{A}$ I
IEVRV. VCVETE . SOSN
CELICNON . ETIC
GOBEDRI . DVGIIoNIsIo
·VCVETIN .
IN ////// ALISIIA

On en connaît enfin deux autres exemples. Le premier est celui d'une inscription votive aujourd'hui perdue. Elle existait au moyen âge, près de Nevers (2).

ANDE
CAMV
LOSTOVTI
SSICNOS
IEVRV

Le deuxième a été trouvé près de Beaune. Il est fourni par l'inscription suivante que tous les celtologues connaissent certainement (3).

ICCAVOS . OP
PIANICNOS . IEV
RV . BRIGINDONI
CANTALON .

M. Emile Taillebois, dans le *Bulletin* de la Société de Borda (4), revendique l'expression *Tarbelinos* pour la ville de

(1) *Bull. mon.*, t. VII, p. 25.

(2) *Dict. arch. de la Gaule*, t. I, inscript. gaul. n° 6.

(3) *Ibid.*, n° 4.

(4) Dax, 1884, pp. 11 et suiv.

Dax et donne sur le monument lui-même quelques détails qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire ici :

« Cette pierre brute, de forme pyramidale, dit-il, a 3 mètres 900 millimètres de hauteur sur 1 m. 679 millim. de largeur à la base. Vers son extrémité, qui se termine en pointe tronquée, elle n'a que 45 centim. de largeur, sur 8 centim. d'épaisseur. Cette épaisseur, qui va croissant vers la base, est de 60 centim. à son plus grand renflement.

« L'inscription est gravée en caractères rustiques sur la face nord et vers le milieu du menhir. »

Puis après avoir successivement reproduit les lectures de Bourignon, de Sianve, de de la Massardière (1), de Bottin, — qui « considère ce menhir comme un monument celtique sur lequel l'inscription a été placée plus tard, mais cependant avant Dioclétien, car ce fut ce prince qui abolit les frumentaires », — de de la Fouchardière et de Cardin, — toutes deux reproduites par de Longuemar (2), qui modifia plus tard sa première opinion (3), — M. Taillebois cite enfin la lecture de l'abbé Auber (4) et s'exprime ainsi :

« Je n'ai pas à prendre parti pour l'une ou l'autre, d'autant plus qu'aucune ne me satisfait complètement ; la dernière [celle de de Longuemar], qui me tenterait le plus à cause de l'explication rationnelle du mot IEVRV, me paraît manquer de clarté.

« Mais si je renonce à discuter le sens de l'inscription, je tiens du moins à relever l'erreur commise par MM. de Longuemar, Pictet, Bourignon, et par plusieurs autres savants, qui consiste à traduire *Tarbelinos* ou *Tarbelsonios* par « *un homme originaire de Tarbes* », tandis que ce mot signifie « *Tarbellien* », c'est-à-dire de la cité d'*Aquae Tarbellicae* (*Dax*) (5).

« C'est donc à un citoyen de Dax et non de Tarbes, que se rapporte cette inscription. Il ne saurait y avoir le moindre doute à cet égard, le nom de *Tarbelli* n'ayant jamais appartenu qu'au peuple de Dax, tandis que Tarbes, qui s'appelait à l'époque romaine *Castrum Bigorrense* et *civitas Turba*, était l'une des villes, non des *Tarbelli*, mais bien des *Bigerriones*, *Bigerri* ou *Begerri*, et ce n'est qu'au XIIe siècle qu'elle reçut les nom de *Tarba* et *Tarvia* qui, suivant M. Longnon, ne sont pas l'équivalent de *Turba*. »

(1) *Esquisses archéol. sur le Vieux-Poitiers.* (*Mém.* des Antiq. de l'O., t. III, 1837, p. 103.)

(2) *Bull.* des Ant. de l'O., VIIe série, t. VII, 1855, pp. 303 et suiv.

(3) *Epigraphie du Haut-Poitou*, p. 155.

(4) *Bull.* des Ant. de l'O., VIIe série, t. VII, 1855, p. 321.

(5) La cité de Dax est appelée *Aquæ Terebellicae* par la Table de Peutinger.

M. Ledain ne propose pas de signification nouvelle et se borne à reproduire, en les accompagnant de quelques commentaires, les interprétations de Monin et de Pictet. Il exprime cependant ainsi ses préférences :

« Malgré les incertitudes de lecture et d'interprétation, on pourrait considérer le menhir du Vieux-Poitiers comme un monument funéraire élevé à l'époque romaine, pendant laquelle, on le sait, la langue celtique demeura en vigueur. »

Nous avons enfin réservé pour les placer ici deux interprétations qui laissent une trop large part à la fantaisie, et sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas, mais que nous tenons à citer quand même, car elles montrent bien toutes les divergences de vues que peut faire naître l'inscription celtique du Vieux-Poitiers.

La première est due à M. de la Fouchardière :

« Cette inscription jusqu'à ce jour inexpliquée

RATN BRIVATIoM
FRoNTU TARBELNO
IEVRV

pourrait être interprétée ainsi qu'il suit :

« *Durat natus Brivatio mortuus frontu tarbellino Jeuru.*

« A Durat, né dans cette Briva (1), mort à la tête des Tarbelliens. Jeuru.

« Ou bien :

« *Duratnus Brivatio mortuus frontu tarbellino, Jeuru.*

« Duratius, mort dans cette Briva, à la tête des Tarbelliens. Jeuru (2).

La deuxième, plus bizarre encore, est due à un journaliste de la *Presse*, M. Mathieu :

« ... L'inscription du menhir de Poitiers (*sic*), dit cet écrivain, est exactement transcrite en lettres modernes dans l'ouvrage de Cambry sur les monuments keltiques, page 223. Elle est évidemment antérieure à l'introduction du christianisme, et probablement même à la naturalisation des divinités romaines dans les Gaules. Nous pensons qu'elle se rapporte à une défaite du lieutenant de César, C. Caninius, implicitement avouée au VIIIe livre des *Commentaires*, ch. XXVI.

(1) Dans la pensée de M. de la Fouchardière, *Briva* [*Limonum*] serait l'ancienne appellation du Vieux-Poitiers.

(2) *Bull.* des Ant. de l'O., 1880, p. 125.

RATN BRINTION FROT- V
TARBEINO IEVRV

« En séparant, pour la traduction, les mots qui sont accolés, nous aurons (1):

RAT N	BRINTI ON	FROT- V
Souvenir-en	de la bataille-notre	sacrifié ici
TAR	BEIN O	IEVRV
un taureau	roux à	Jevru .

« Nous savons qu'en Egypte et en Perse les taureaux roux étaient sacrifiés au soleil, à cause de leur couleur qui rappelait celle de l'astre (2). »

M. Paul Joanne, dans les *Guides* de la collection Hachette, s'exprime enfin de la sorte :

« Tout près du Vieux-Poitiers s'élève un menhir haut de 2 m. 66 (3), et portant l'inscription suivante en langue gauloise:

RATN BRIVATIOM FRONTV TARBEILINIOS IEVRV

« Ainsi interprétée :

« Tarbellinus a élevé près du pont ce monument à Frontus. »

Du long exposé qui précède il est bien facile de conclure que le dernier mot n'a pas été dit sur l'inscription celtique du Vieux-Poitiers. En attendant que quelque savant vienne nous fixer d'une façon définitive sur le sens qu'il convient de lui attribuer, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici « l'impression personnelle » d'un celtologue dont la parole est très justement écoutée.

« Sur la lecture, nous a écrit M. Ernault, professeur à la faculté des lettres de Poitiers, il ne me paraît y avoir qu'une difficulté relative au second mot de la deuxième ligne :

RATIN BRIVATIOM (*I et N liés*)
FRONTV TARBELs...NIOS
IEVRV

« *Ratin Brivatiom Frontu Tarbe...nios ieuru.*

(1) Nous supprimons pour chaque terme les renvois aux mots gallo-francs, bretons ou germains sur lesquels l'auteur s'appuie pour établir son interprétation.

(2) Journal *la Presse*, nº du 2 septembre 1874.

(3) Ce nombre n'est pas tout à fait exact.

« Sur la construction grammaticale il ne peut pas non plus y avoir de doute :

« *Frontu*, sujet ;
« *Tarbe...nios*, qualifie le sujet ;
« *ieuru*, verbe ;
« *ratin*, complément direct ;
« *Brivatiom*, complément du régime direct.

« Autres détails certains :

« *Frontu*, nom propre, c'est la prononciation gauloise du latin *Fronto*. (Cf. *Mém.* de la Soc. de linguistique de Paris (1886), t. VI, p. 159.)

« *Tarbe...nios* est un patronymique : « *Fils de Tarbe...nios* ». Il n'y a donc qu'un intérêt secondaire à compléter définitivement sa lecture. (Sur les patronymiques gaulois en *ios*, cf. M. L. Stokes, *Revue celtique*, V, 120, 121.)

« *ieuru* = a fait ;

« *ratin*, accusatif d'un nom commun, *ratis*.

« *Brivatiom*, génitif pluriel de *Brivatis*, dont le sens propre est « habitant (près) d'un pont ».

« Reste à déterminer le sens de *ratin*. C'est là le point central du débat. Je crois qu'on a eu raison d'identifier ce mot avec l'irlandais *raith-n*, acc. de *raith*, forteresse ronde, qu'habitaient les rois d'Irlande. (Cf. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, II, 90, 91 ; I, 180.) « On montre encore... sur la « montagne de Tara l'emplacement de la forteresse ou *rath* de « Loégaire. C'est une enceinte circulaire formée de deux rangs « de fossés concentriques avec rejet de terre en dedans. » Windisch, *Irische Texte*, I, (Leipzig, 1880) p. 732, cite de ce mot irlandais les définitions suivantes : *a résidence surrounded by an earthen rampart ;* et *a circular earthen fort*. Pictet, *Nouvel Essai*, 43, traduit *raith* « une station fortifiée par un retranchement circulaire et contenant une habitation. »

« L'explication de Monin, « en faveur des *Brivates* » n'est pas insoutenable, parce que l'irlandais *rath* veut dire « grâce » ; mais il y a des difficultés à cause de l'*i* et surtout à cause de cet emploi de l'accusatif absolu, comme en grec χάριν.

« Mais ce qu'elle a de bon, à mon avis, c'est qu'elle fait de *Brivatiom* un ethnique. Ce mot peut désigner les habitants d'une localité d'importance très minime ; mais il me paraît malaisé d'en faire un adjectif pris substantivement dans le sens vague de *pontilium*.

« Je serais donc disposé à modifier ainsi la traduction de M. Stokes (*Celtic declension*, 2e édition, Gœttingen, 1886, p. 67,

propugnaculum pontilium Fronto, Tarbeisoni filius, fecit = *Rev. celt.*, v, 119) :

« *Castellum Brivatium* (=*pontis accolarum*), *Fronto Tarbe...ni filius fecit.* »

Les quelques lignes que nous venons de citer contiennent peut-être le mot de l'énigme qui semble posée par l'inscription celtique du Vieux-Poitiers. Cependant la savante interprétation de M. Ernault nous paraît surtout subordonnée à l'exacte signification du verbe *icuru*. Il se peut que ce mot ne corresponde pas au latin *fecit*. En lui attachant une idée votive analogue à la formule *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*, nous avons vu que M. Mowat donnait à l'appui de sa thèse de trop bonnes raisons pour qu'il n'y ait pas lieu d'en tenir compte. *Ratin* ne correspondrait vraisemblablement plus alors au mot *Castellum*, mais désignerait quelque divinité. Toutefois, nous ne croyons pas devoir entrer plus avant dans le débat qui se trouve engagé, car il ne nous appartient certainement pas de le clore, et nous ne pouvons que remercier très sincèrement M. Ernault de la communication qu'il a bien voulu nous adresser.

Le nombre des inscriptions celtiques que l'on connait n'est pas très grand. Le *Dictionnaire archéologique*, édité avec tout le soin que l'on sait par la commission de la topographie des Gaules, n'en contenait que dix. Ce sont les suivantes :

1. Inscription votive? du *Vieux-Poitiers*.
2. Inscription votive tracée sur le manche d'une patère en bronze trouvée en 1853, à Couchey près de Dijon (musée de la ville).
3. Inscription votive d'*Alise-Sainte-Reine* (musée d'Alise).
4. Inscription d'*Autun* (musée de la ville).
5. Fragment de table en bronze trouvé au *Vieil-Evreux* (musée d'Evreux).
6. Inscription votive de *Volnay* (musée de Beaune).
7. Inscription votive de *Nevers*, aujourd'hui perdue (1).
8. Inscription votive de *Nîmes*, découverte près du temple de Diane en 1742 (musée de la ville).
9. Inscription votive de *Vaison* (musée d'Avignon).
10. Inscription de *Novare* (cloître de la cathédrale de cette ville).

Les sept premières sont gravées en caractères latins, les deux suivantes en caractères grecs, et la dernière en caractères salasses.

Mais depuis la publication de ce savant recueil d'autres textes

(1) Une copie de cette inscription se trouve dans un manuscrit du xve siècle, appartenant à M. Girerd, député de la Nièvre.

ont été découverts ou reconnus, et il nous paraît intéressant de les énumérer (1) :

11. Inscription votive de *Néris* (musée de Cluny) (2).
12. Inscription votive de *Marsac* (musée de Guéret).
13. Inscription votive de *Malaucène*, près Vaison (Vaucluse) (3).
14. Inscription votive découverte à *Nîmes* en 1876 (musée de Nîmes) (4).
15 et 16. Inscriptions funéraires découvertes à *Saint-Rémy* (Bouches-du-Rhône) (mairie de la ville) (5).
17. Inscription funéraire du *mas Durand*, près Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône); perdue (6).
18. Inscription funéraire de l'*Isle* (Vaucluse), à la ferme de M. Lucien Laval (7).
19. Inscription votive de *Collias* (Gard), à l'Ermitage de N.-D. de Laval (8).
20. Inscription non déterminée de *Collorgues* (Gard), découverte en 1869, dans un champ, chez M. Lombard-Dumas, à Garrigues (9).
21. Inscription funéraire d'*Alleins* (Bouches-du-Rhône), à la ferme de M. Talon (10).
22. Inscription funéraire de *Gargas* (Vaucluse), découverte en 1880 (11).
23. Inscription votive d'*Orgon* (Vaucluse), découverte en 1886 (musée d'Avignon) (12).
24. Fragment d'inscription funéraire? découvert en 1879 à la bibliothèque de Nîmes, sans indication de provenance (13).

(1) Depuis la rédaction de notre travail, M. Héron de Villefosse a donné la nomenclature des inscriptions celtiques en caractères grecs, dans le *Bull. arch.*, 1887, n° 2, pp. 203 à 206.

(2) R. Mowat, *Revue arch.*, mars 1878, tirage à part, p. 3.

(3) H. de Villefosse, *Bull.* Ant. F., 1884, pp. 187 et 298. — *Allmer*, t. II, p. 104.

(4) *Bull.* Ant. F., 1876, pp. 95 et 203. — Germer-Durand, *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. III, 1876, p. 37, et d'Arbois de Jubainville, *ibid.*, t. IV, 1876, p. 266.

(5) *Bull. mon.*, 1879, p. 38. — F. Lenormant, *Rheinisches Museum für Philolog.*, 1885, XXI. — Allmer, t. I, p. 48. — H. de Villefosse, *Inscriptions de Saint-Remy*, n° 25.

(6) *Bull. mon.*, 1879, p. 40. — Ibid. — *Inscript. de Saint-Remy*, n° 26.

(7) R. Mowat, *Bull.* Ant. F., 1884, p. 241. — Allmer, t. II, p. 39.

(8) R. Mowat, *Bull.* Ant. F., 1884, p. 266. — Germer-Durand, *Bull. épigr.*, t. IV, p. 253.

(9) Allmer, t. II, p. 82.

(10) Allmer, t. II, p. 127.

(11) R. Mowat, *Bull.* Ant. Fr., 1880, p. 245. — Allmer, t. I, p. 176.

(12) R. Mowat, *Bull.* Ant. Fr., 1887, p. 66. — Allmer, t. II, p. 41.

(13) R. Mowat, *Bull.* Ant. Fr., 1879, p. 292. — Allmer, t. I, p. 170.

25. Inscription funéraire de *Saint-Saturnin-les-Apt* (Vaucluse), découverte en 1870 (musée d'Avignon) (1).
26. Inscription non déterminée d'*Apt*, découverte en 1882 (2).
27. Inscription votive de *Nîmes*, découverte en 1739, près de la Fontaine, aujourd'hui perdue (3).
28. Inscription funéraire des *Garrigues de Nîmes*, aujourd'hui perdue (4).
29. Inscription non déterminée de *Saignon* (Vaucluse), découverte en 1870 dans le jardin du presbytère, aujourd'hui perdue (5).
30. Inscription votive de *Saint-Gômes* (Gard), découverte en 1886, dans la propriété de M. Fabre, (musée de Nîmes) (6).
31. Inscription de *Poitiers*, gravée sur une lame d'argent, découverte en 1858, (musée des Antiq. de l'Ouest) (7).
32 et 33. Inscriptions identiques de *Caudebec* et de *Figeac* (Loire-Inférieure), gravées sur des figurines de Vénus, découvertes dans le courant de l'année 1886 (8).
34. Inscription non déterminée de *Murviel* (Hérault) (9).

Sauf les numéros 11, 12, 25, 31, 32 et 33, toutes ces inscriptions sont en caractères grecs. Ainsi qu'on vient de le voir, presque toutes ont été découvertes dans le midi de la France, et plus particulièrement dans les départements des Bouches-du Rhône, de Vaucluse et du Gard.

Bibliographie : Biblioth. de Poitiers, *Carton des manuscr. et autogr.*, 3e liasse, n° 28. — Bourignon, *Dissert. sur le Vieux-Poitiers*, p. 25. — Siauve, p. 111. — Cochon, *Descript. générale du dép. de la Vienne*. Paris, an X, in-12, p. 21. — *Mém.* Ant. O., t. III, pp. 103 et suiv., 342 et suiv. — De Longuemar, *Chroniques et légendes popul. du Poitou, des Gaulois à l'an 1000*. Poitiers, 1851, in-8°, p. 192. — Bottin, *3e rapport sur les travaux de la Soc. nat. des Ant. de France*, (*Bull.* Ant. Fr., 1857, p. 3). — *Bull.* Ant. O., t. VII, 1855, pp. 303 et 321. — Abbé Auber, *Mélanges*, t. III, p. 241. — *Bull.* Ant. O., t. IX, p. 25. — Pictet, *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, (dans *Rev. arch.*, t. XV, 1867, pp. 393 et suiv.). — Roger de Belloguet, *Ethnologie gauloise*, p. 198. — Monin, *Monuments des anciens idiomes gaulois*. Paris, 1861, in-8°, p. 96. — De Chergé, *Guide du voyageur à Poitiers et aux environs*. Poitiers, 1868 (2e édit.), in-12, p. 16 (avec une mauvaise gravure sur bois publiée en 1851 par de Longuemar). — H. Mathieu, journal *la Presse*, n° du 2 sept. 1874. — *Dict. arch. de la Gaule*, t. I, pl. I. — De Longuemar, p. 155. — D'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 180, et t. II, pp. 90 et 91. — De la Fouchardière, *Bull.* Ant. O., 1880, p. 125. — Em. Taillebois, *Bull.* de la Soc. de Borda. Dax, 1883, in-8°, p. 11. — R. Mowat, *Notice épigr.*, p. 112. — Paul Joanne, *De la Loire à la Garonne* (coll. des *Guides*). Paris, 1884, in-12, p. 128. — Ledain, *b*, p. 11. — Stokes, *Celtic declension* (2e édit.). Gœttingue, 1886, p. 67. — *Revue celtique*, t. V, p. 119. — Ledain, *Epigr. romaine*, p. 4, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 144).

(1) H. de Villefosse, *Bull.* Ant. Fr., 1879, p. 128 (avec un dessin).

(2) Allmer, t. I, p. 133 (avec un dessin).

(3) R. Mowat, *Bull.* Ant. Fr., 1881, p. 284. — *Acad*, t. XIV, p. 107 (avec une planche).

(4) R. Mowat, *Bull.* Ant. Fr., 1880, p. 245. — C. Jullian, *Inscript. de Bordeaux*, t. I, p. 22.

(5) Allmer, t. I, p. 366.

(6) Guillemaud, *Acad.*, 1886, p. 468.

(7) *Bull.* Ant. O., t. IX, pp. 7, 29 et 539.

(8) H. de Villefosse, *Acad.*, 1887, p. 251.

(9) H. de Villefosse, *Bull. arch.*, 1887, p. 202.

INSCRIPTION RELATIVE A AUGUSTE ET A MERCURE

—

Autel votif de Poitiers.

35

« Inscription découverte à Poitiers le 30 janvier 1840, dans le jardin de M. Amirault, fils aîné, par suite des travaux d'excavations nécessités par le percement d'une nouvelle rue conduisant de la rue de la Bâume à l'emplacement des Arènes.

« L'inscription est surmontée à gauche d'une tête d'aigle romaine posant son bec sur une partie triangulaire qu'il serait assez difficile de définir. Ce triangle est sculpté en bas-relief comme la tête de l'aigle qui lui est adhérente.

« Un reste de sculpture, apparent encore sur la partie droite mutilée, annonce qu'une autre tête d'aigle venait se réunir à la première par la pointe du bec appuyé sur le triangle et formait ainsi un couronnement, sorte de décoration, peut-être allégorique, au monument votif. » M. DE LA LANDE.

« Inscription votive, trouvée derrière l'hôtel des Trois-Piliers. (Milieu du IIIe siècle.) — Dimension, 30 centimètres de haut sur 22 de large. — Donnée [au musée des Antiquaires de l'Ouest] par M. Fillon le 10 mars 1842. » *Anc. cat. P.*

« Cette inscription votive, trouvée par M. Bonsergent derrière l'hôtel des Trois-Piliers, à Poitiers, dans le voisinage de l'amphithéâtre romain, fut donnée au musée de Poitiers par M. Fillon. 0 m. 30 c. de haut, sur 0 m. 22. de large :

« AVG · ET
MERCVRIO
V · S · L · M ·
TIB · CL · POTIT
FLP $\overset{I}{N}$

« Ainsi restituée :

Augusto et
Mercurio
Votum solvit lubens merito
Tiberius Claudius Potitius
Flamen perpetuus in urbe. »

DE LONGUEMAR.

« Inscription romaine découverte, en 1842 (1), derrière l'hôtel des Trois-Piliers, dans le voisinage de l'amphithéâtre, à Poitiers. » LEDAIN *b*.

« AVG ET
MERCVRIO
V · S · L · M ·
TIB · CL · POTIT
FIP $\overset{I}{M}$

« Cette inscription votive a été découverte, en 1840, à Poitiers, dans les jardins situés près de l'amphithéâtre romain, lors de l'ouverture de la rue Neuve-de-la-Baume. Elle est conservée au musée des Antiquaires de l'Ouest. Sa lecture est facile, sauf la dernière ligne qui laisse quelque doute à cause de la lettre L qui suit F, et qui, dans l'original, ressemble plutôt à un I. » LEDAIN, *Epigr. rom.* (2).

Notre copie :

AVG · ET
MERCVRIO
V · S · L · M ·
TIB · CL · POTIT//
FLP $\overset{I}{N}$V

(1) Découverte en *1840*, donnée au musée des Antiquaires de l'Ouest en *1842*.

(2) L'inexactitude de la copie donnée par M. Ledain ne doit être attribuée qu'à une erreur typographique. (*Lettre du 22 janvier 1888.*)

Aug(usto) et Mercurio. V(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito). Tib(erius) Cl(audius) Potit[us], fl(amen) p(erpetuus) in u(rbe).

A Auguste et à Mercure. (Offert) avec reconnaissance et en accomplissement d'un vœu, par Tiberius Claudius Potitus, flamine perpétuel de la ville.

Les lettres ont 0 m. 035 à la première ligne, 0 m. 03 aux trois lignes suivantes et 0 m. 02 à la dernière.

Mangon de la Lande lisait à la dernière ligne :

« ET P$\overset{I}{N}$
«..... *et ponendum curavit* ».

Le général Creuly (1) a reconnu le premier qu'il s'agissait d'un flamine. Sa lecture a été reproduite plus tard par de Longuemar.

« Le flamine, a dit M. Boucher-Leclercq (2), était le prêtre par excellence, le sacrificateur de profession dont le souffle allumait la flamme sur les autels. »

Nous convenons, en effet, qu'il ne faut pas considérer ce prêtre comme un personnage vulgaire, mais il nous paraît utile d'ajouter cependant que plusieurs flamines n'étaient que des affranchis.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer encore que *Claudius Potitus* associe dans un même culte deux divinités d'un ordre tout différent.

On pourrait croire à quelque acte de basse courtisanerie, si l'on ne se souvenait qu'à Rome le culte d'Auguste était le seul réellement officiel, celui devant lequel tout autre s'effaçait.

Nous pensons enfin que les têtes d'aigle qui se voient sur le monument (pl. XX) ne sont là que pour rappeler le symbole même de l'empereur divinisé. Presque tous les dieux de l'Olympe possédaient aussi leur symbole : le chien était le compagnon habituel de Silvain; le corbeau était consacré à Mercure; l'aigle l'était à Jupiter, mais on sait que le père des dieux n'en avait pas le privilège absolu.

BIBLIOGRAPHIE : Mangon de la Lande t. VII, p. 99. — De Longuemar, p. 145. — *Anc. cat. P.*, p. 51. — Ledain *b*, p. 13. — Brouillet, p. 300 (n° 4074). — Ledain. *Epigr. rom.*, p. 9, (et dans *Mém.* Ant. O, 1886, p. 149).

(1) On sait que le général Creuly fut un des membres fondateurs de la Société archéologique de Constantine.

(2) *Les pontifes de l'ancienne Rome*, p. 5.

36

Vase votif de Poitiers.

(Voir pl. XXIV et XXV.)

Le 3 mars 1880, M. Quicherat, parlant des découvertes faites à Poitiers par le R. P. Camille de la Croix, dans un puits comblé « situé de l'autre côté de la Boivre », signalait à l'attention de ses collègues de la Société nationale des Antiquaires de France « une urne de bronze à deux anses sur l'orifice de laquelle était gravée au pointillé une dédicace à Mercure qualifié d'un surnom qui ne s'était pas encore rencontré. »

Il donnait, de cette inscription, la copie ci-après :

DEO · MECVRIO (*sic*) · ADSMERIO · I · VENIXXAMVSLM ·

M. Héron de Villefosse citait, à la même époque, trois exemples du nom de *Venixxam* fournis par des inscriptions de la Pannonie supérieure et concluait de ces citations qu'il fallait lire : *I(ulia) Venixxam(a)* sur l'inscription votive du vase de Poitiers.

D'autre part, le 4 avril de la même année, le *Journal Officiel* rendait ainsi compte d'une communication faite la veille, à la Sorbonne, par l'auteur de la découverte lui-même, le R. P. Camille de la Croix :

« Parmi les principales dépouilles conquises pour la Société des Antiquaires de l'Ouest par M. de la Croix, figure un grand vase de bronze de forme ronde, *sans anses*, qui porte sur un large rebord l'inscription suivante gravée au pointillé :

« DEO MECVRIO ADSMERIO · I VENIXXAM · V · S · L · M ·

« C'est un ex-voto au dieu Mercure à qui le temple voisin [du lieu de la découverte] était très certainement consacré et dont on lit une deuxième fois le nom écrit à la pointe sur l'une des colonnes de l'édicule qui entoure le puits, DEO MERCVRIO, colonne sur laquelle on voit encore une figure obscène.

« On doit faire observer que le graveur a oublié la première R du nom de Mercure et qu'il existe un T dans l'intérieur de l'A qui commence l'épithète ajouté au nom de Mercure, dont l'interprétation est encore à trouver.

« L'anse de ce vase est ornée de la figure en relief d'un génie ailé ; de Bacchus tenant un thyrse et une grappe de raisin ; de deux masques et d'un pedum, comme on en voit sur beaucoup de monuments consacrés à Bacchus. »

L'importance de cette inscription votive explique suffisamment l'intérêt que lui portèrent aussitôt tous les Antiquaires.

Adrien de Longpérier s'en servit, l'année suivante, dans le *Journal des Savants*, pour appuyer l'attribution qu'il avait faite à Mercure, en 1868 (1), d'un *ex-voto*, trouvé à Meaux et composé « de deux minimes bases de bronze » sur lesquelles on lisait :

(*M E, R et I liés*) D · ATESMERI HEVSTA ·
O · V · S · L · M ·

« *Deo* [*Mercurio*] *Atesmerio. Heusta votum solvit libens merito* ».

Dix-huit mois plus tard, le 22 novembre 1882, M. Alexandre Bertrand présenta le vase lui-même à la Société nationale des Antiquaires de France (2) :

« Ce vase, est-il dit dans les comptes rendus de cette Société, porte sur le goulot, au pointillé, une inscription votive ainsi conçue :

« DEO MERCVRO (*sic*) ATVSMERIO

« Il confirme une conjecture de notre éminent et regretté confrère Longpérier qui, en 1876, avait proposé de voir dans le mot ATESMERIO, gravé sur la base d'une statuette détruite faisant partie de la collection Dassy, de Meaux, une épithète de Mercure. Il n'y a plus de doute aujourd'hui ; ATVSMERIVS ou ATESMERIVS était le nom d'une des divinités gauloises que les Romains avaient identifié avec leur Mercure.

« Mais le vase a encore un autre intérêt. Bien que le fond (3) présente ces beaux caractères concentriques, que nous remarquons sur les belles patères signées, il est fabriqué au marteau dans une seule pièce de tôle de bronze, fond et panse. Ce travail devait être d'une grande difficulté et dénote, chez les chaudronniers de l'époque à laquelle il appartient, une habileté de main considérable. Le puits cependant [où il a été découvert] paraît ne pas remonter plus haut que le IVe siècle. »

Enfin, M. Robert Mowat lui a consacré dans son étude : *Inscriptions pointillées sur objets votifs en bronze*, publiée par le *Bulletin monumental* en 1882, et reproduite dans la *Notice épigraphique* qu'il a fait paraître l'année dernière, un assez long article dont nous nous faisons un devoir de citer les points principaux, car ils contiennent le plus complet commentaire de ce très remarquable objet.

(1) Cf. *Comptes rendus* de l'Acad. des I. et B.-L., 1868, p. 343.

(2) Planches XXIV et XXV, nous donnons les fac-simile de ce vase d'après les dessins originaux du P. de la Croix.

(3) Il faut lire : le *goulot*.

« Un vase, pourvu de deux anses, et découvert en 1880 par le R. P. Camille de la Croix, dans les fouilles qu'il dirigeait sur les hauteurs de la Roche, à Poitiers, porte une inscription qui occupe tout le pourtour de l'orifice :

« DEO MECVRIO ADSMERIO ·I · VENIXXAM VSLM

Deo Me(r)curio Adsmerio, I(ulius) Venixxamus l(ibens) merito, ou *Venixxam(us) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*.

« Un signe en forme de T est inscrit entre les bras du premier A ; le deuxième A se présente comme un V renversé, sans traverse et sans aucun appendice intérieur.

« J'ai signalé ces particularités graphiques (1) à l'époque où la découverte du vase venait de tomber dans le domaine public par les communications faites au *Journal de l'Ouest*, (18 février 1880), au *Bulletin monumental* (1880, p. 186), et à la Société des Antiquaires de France, et j'ai en même temps proposé d'identifier le Mercure Adsmerius, de Poitiers, avec le dieu Atesmerius de Meaux, dont le nom se lit sur l'un des socles géminés d'un groupe de deux figurines brisées. Sur ce socle on voit un pied muni d'ailerons, attribut caractéristique de Mercure.

«..... L'identification de *Adsmerius* avec *Atesmerius* ne souffre aucune difficulté, soit que le petit signe en forme de T ait été inscrit après coup dans le A à titre de correction, *A(d)smerio*, soit que ce signe n'ait aucune valeur phonique, ou, en d'autres termes, que l'on ait simplement affaire à un A de forme particulière, comme on en connait d'autres exemples, notamment dans une inscription de Poitiers publiée en fac-simile dans le *Bulletin monumental* (1873, p. 230) (2).

« Quant au nom propre *Venixxamus*, il se retrouve dans trois inscriptions d'Igg (Autriche), sous les formes féminines *Venixama*, *Venixema*, et sous la forme de genre incertain, sans désinence, *Venixiem* (3). M. Héron de Villefosse le reconnait aussi (4) dans une inscription d'Alichamps (Cher) perdue et imparfaitement copiée par Caylus (5). »

Dans un remarquable article qu'il a tout récemment

(1) Dans le *Bull. mon.* 1880, p. 297, (lettre à M. Léon Palustre datée du 25 mars), et le *Bull. Ant. F.*, 1880, p. 141, (note lue le 7 avril).

(2) Il s'agit de l'inscription de *Julia Maximilla* que nous publierons plus tard.

(3) *C. I. L.*, III, 3797, 3820, 3825.

(4) *Bull. mon.*, XLVII, 1881, p. 121.

(5) *Recueil d'antiquités*, III, p. 377 et pl. CIII, n° 5. — Buhot de Kersers, *Epig. du Cher*, p. 113, et *Congrès de Châteauroux*, 1873, p. 191.

publié (1), M. Paul Monceaux fait observer avec juste raison que « sur les dédicaces à Mercure de l'époque gallo-romaine on « ajoutait d'ordinaire au nom du dieu quelque épithète qui précisait sa personnalité ». Parfois ce qualificatif était un simple surnom géographique comme *Arvernus* (2) mais parfois aussi l'épithète dont on se servait était un nom celtique dont il n'est pas toujours bien facile de comprendre le sens. Le qualificatif *Adsmerius* est de ce nombre. M. Paul Monceaux lui donne comme élément fondamental la racine *SMER* qui se retrouve encore dans *Rosmerta* (nom de la divinité féminine qui accompagne Mercure sur certains monuments figurés de la Gaule), dans le nom propre *Smertulitanus*, (large comme *Smer*), qui se lit sur une inscription de Worms (3), et finalement dans celui d'une femme galate, Ζμερτομάρα (grande comme *Smer* (4).

Pour M. Monceaux, l'identité d'un dieu *Smer* avec un dieu *Lug*, qui précéda le dieu *Mercure* en Gaule, parait absolument certaine, et il l'établit par des déductions que nous regrettons de ne pouvoir transcrire (5). Or, ce dieu Lug, comme l'Hermès grec, comme aussi le Mercure romain, avait des personnifications nombreuses. L'une d'elles est le crépuscule qui chasse l'ombre. Lug était par suite un dieu bienfaisant que la mythologie gauloise opposait peut-être à la Triade malfaisante des dieux Teutatès, Esus et Taranus (6) en qui s'incarnait Cernunnos. Son nom, en irlandais, signifie « guerrier », et c'est surtout dans la mythologie irlandaise que la puissance de ce dieu nous apparaît.

A l'origine, « le monde, a dit M. d'Arbois de Jubainville (7),

(1) *Le grand temple du Puy-de-Dôme, le Mercure gaulois et l'histoire des Arvernes*, 3e article, dans la *Revue historique*, janvier-février 1888 (t. XXXVI), p. 5.

(2) Inscription de Horn (Hollande) ; Cf. R. Mowat, *Notice épigraphique*, etc., pp. 5 et 14.

(3) Brambach, *Corpus inscript. rhenan.*, n° 891.

(4) Avant M. Paul Monceaux, M. d'Arbois de Jubainville avait traduit *Smertulitanus* et *Zmertomara* par « large » et « grande » comme « *Smertus* » ou « *Smertos* » synonyme supposé d'*Adsmerius*. Dans le *Bulletin critique*, n° du 15 oct. 1884, M. E. Ernault a fait très judicieusement observer que « tous les dérivés de la racine *Smer* ne sont pas nécessairement des appellations mythiques. C'est ce que prouve, entre autres, le nom du peuple breton Σμέρται, dans Ptolémée ». — Cf. également R. Mowat, dans *Revue arch.*, t. XLII, 1881, p. 379.

(5) En Espagne et en Suisse, on trouve mêlés ensemble des ex-voto à Mercure et à Lug. (*C. I. L.* t. II, nos 2818 et 2819.)

(6) Ce dernier nom, que la plupart des manuscrits de Lucain donnent sous la forme *Taranis*, doit être sûrement écrit *Taranus*. (Cf. R. Mowat, inscript. d'Orgon, dans *Bull. Ant. F.* 1887, p. 66.)

(7) *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, Paris, 1884, in-8°, t. II, p. 203.

est gouverné d'abord par le dieu lunaire, au visage de vache ou de taureau ; son nom même, Buàr-Ainech, signifie « à figure de vache » ; il a pour compagnons les démons à « tête de chèvre ». « Il a trois fils, Balar, dieu de la mort et de la nuit, Bress et Tethra, qui agissent de concert et doivent être considérés comme des formes nouvelles, des doublets de Buàr-Ainech (1). La guerre s'engage ; et Lug, le chef des puissances bienfaisantes, tue Balar d'un coup de pierre. »

Ajoutons qu'à la suite de ses exploits, Lug se consacre tout entier à la mission pacifique pour laquelle il semble avoir été plus particulièrement créé (2).

En Gaule comme en Irlande, Lug devient le protecteur de la paix, des métiers, des arts et du commerce. Il n'est plus extraordinaire dès lors de voir donner à Mercure un qualificatif celtique dérivé du nom du dieu Smer. Quelque exclusives qu'on puisse les concevoir, il est incontestable que les idées religieuses romaines ne se substituèrent pas entièrement à la théogonie gauloise. Les noms eux-mêmes des anciens dieux ne disparurent certainement pas, et de même que nous avons vu le dieu *Cernunnos* se transformer selon toute apparence en *Jupiter Cernenus*, de même il est possible d'admettre que le dieu *Smer*, identique au dieu *Lug*, devint sous la période romaine le *Mercurius Adsmerius* que nous font connaître certains monuments (3).

Rome avait tout intérêt d'ailleurs à adapter, en quelque sorte, sa mythologie à celle des peuples qu'elle avait soumis. Dans tous les temps comme dans tous les pays, ce sont surtout les idées religieuses trop exclusives qui ont arrêté les progrès des grands conquérants.

Dans son *Epigraphie romaine*, M. Ledain a publié la double lecture donnée par M. Mowat de l'inscription votive qui se

(1) « Buâr-Ainech est le dieu *Cernunnos* des Gaulois, le *Jupiter Cernenus* des inscriptions, le *Tarvos Trigaranus* de l'autel de Cluny et le *Dis Pater* de César. » Paul Monceaux *loc. cit.*, p. 3. — L'assimilation du dieu *Cernunnos* avec *Jupiter Cernenus* appartient à M. Mowat (Cf. *Remarques sur les inscript. ant. de Paris*, 1883, in-8°, p. 30). M. Mowat a démontré également qu'il ne fallait pas lire *Tarvos Trigaranus*, mais *tarvos trigaranus* (un taureau et trois grues), sur l'autel du musée de Cluny. Il n'y a donc pas lieu de voir là quelque nouvelle incarnation gauloise de Jupiter.

(2) Le nom du dieu Lug, qu'il est bien facile de reconnaître dans les dénominations anciennes des villes de Lyon (*Lug-dunum*), de Laon (*Lug-dunum clavatum*), de Saint Bertrand de Comminges (*Lug-dunum convenarum*), et de bien d'autres lieux, se retrouve peut-être aussi dans Lusignan (Vienne), Luxé (Charente), et Lugué (Deux-Sèvres).

(3) Nous émettrons ici, sans la soutenir, l'hypothèse qui consisterait à faire de *Mercurius Adsmerius* la corruption consacrée par l'usage de la locution *Mercurius et Smerius*.

trouve gravée sur le vase découvert à Poitiers. Cette inscription a été citée aussi par M. d'Arbois de Jubainville, qui en attribue par erreur la provenance aux fouilles de Sanxay. La lecture de ce savant est en tous points conforme à celle de M. Bertrand.

Pour notre compte, adoptant plus particulièrement la seconde interprétation de M. Mowat, nous croyons qu'il faut lire et traduire :

Deo Me(r)curio Adsmerio, I(ulius) Venixxam(us) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Au dieu Mercure-Adsmerius. Julius Venixxamus avec reconnaissance en accomplissement d'un vœu.

Les procès-verbaux de l'*Association française pour l'avancement des sciences* (1), contiennent une communication de M. l'abbé Hardel sur une inscription gallo-romaine ainsi conçue, découverte à Vineuil, près de Blois :

AIGA
ATESMERT^{I}
L · VAA · S · F

Nous ne nous portons certainement pas garant de l'authenticité de ce texte « dont le souvenir, dit M. l'abbé Hardel, n'aurait « pu parvenir jusqu'à nous sans son insertion au *Bulletin des Sociétés savantes de 1875* », — et qui en tout cas a été sûrement mal transcrit, — mais si son existence était certaine, il nous paraîtrait possible de voir à la deuxième ligne le mot *Atesmerius* (?) qui serait à rapprocher de la forme gauloise *Adsmerius* donnée par le vase votif de Poitiers (2).

Bibliographie : *Journal de l'Ouest*, n° du 18 février 1880, — *Bull. mon.* 1880, pp. 186 et 297. — *Journal Officiel*, n° du 4 avril 1880, p. 3848. — J. Quicherat, *Bull.* Ant. F. 1880, pp. 104, 116 et 141. — *Revue archéolog.* 1880, p. 96. — De la Ménardière, *Le culte chez les Pictons d'après les inscriptions gallo-romaines*, (ap. *Mém.* Ant. O.), tirage à part, Poitiers 1881, in-8°. — *Bull. mon.* 1881, p. 120. — *Journal des Savants*, mars 1881, p. 140. — *Répertoire des travaux historiques*, année 1881, pp. 391 et 517. — *Bull. mon.*, 1882, p. 263. — *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. IV, p. 98. — [J. Berthelé], *Exposition des Beaux-Arts, arts rétrospectifs*, catalogue, Niort, 1882, in-12, p. 15. — *Bull.* Ant. F., 1882, p. 310. — D'Arbois de Jubainville, *Le cycle mythologique irlandais*, Paris, 1884, in-8° (t. II, du

(1) 15e session, année 1886, 1re partie, p. 280.

(2) M. l'abbé Hardel croit que « d'après la forme des lettres, les abréviations et les noms, cette inscription appartient au règne de Domitien ». Il l'interprète ainsi : « AIGA *satis merita L. vitæ annis animam suam flavit.* »... Tout commentaire serait superflu !

cours de littérature celtique), p. 382. — Ernault, *Bull. crit.*, 1884, (n° 20), p. 407. — *Revue poitev. et saint.*, t. I, 1884-85, p. 56. — R. Mowat, *Notice épigr.* etc., p. 114. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 10 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 150). — P. Monceaux, *Revue historique*, t. XXXVI (1888), p. 5. — *Revue poitev. et saint.* t. III, 1886-87, p. 278 et t. IV, p. 348. — C. de la Croix, *Temples et puits de Mercure*, pl. III, dans *Mém.* Ant. O., 1887 (sous presse, 15 mai 1888).

37

Fûts de colonnes avec inscriptions.

Un fût de colonne, retiré du puits de Mercure avec le vase votif que nous venons de citer, présente l'inscription suivante gravée au trait, à la manière des graffiti.

Notre copie, (voir pl. XXVI, fig. *c*) :

IIII
MIIR
CURIOS *(phallus)*

Il ne faut certainement pas attacher à ce texte plus d'importance qu'il n'en mérite en réalité. Il n'est dû vraisemblablement qu'à quelque désœuvré qui n'apportait aucune intention votive à sa rédaction, mais il confirme ce que nous savons déjà, c'est-à-dire qu'il existait un temple de Mercure sur la hauteur de la Roche à Poitiers.

Le nom du dieu qui était adoré dans un temple voisin ne pouvait en effet que venir naturellement à l'esprit du lapicide improvisé dont l'œuvre est parvenue jusqu'à nous.

Un autre fût, analogue au précédent, porte la lettre M, initiale peut-être du mot *Mercurius*.

Nous donnons encore le fac-simile de ces deux colonnes d'après les dessins du R. P. Camille de la Croix. (Voir pl. XXVI, fig. *a* et *b*.)

Bibliographie : *Journal officiel*, n° du 4 avril 1880, p. 3848. — *Revue des Sociétés savantes*, 1880, p. 224. — *Revue poit. et saint.* t. III, 1886-87, p. 278. — Ernault, *Bull. crit.*, 1884. (n° 20), p. 406. — C. de la Croix, *Temples et puits de Mercure*, pl. III, dans *Mém.* Ant. O., 1887, (sous presse, 15 mai 1888).

38

Fragment.

Le R. P. Camille de la Croix a découvert encore, parmi les débris qu'il a retirés du puits de Mercure, un petit fragment de pierre qui paraît avoir fait partie d'un autel votif.

Il ne porte que les trois lettres (voir pl. IX *bis*) :

////SME /////

qu'il est peut-être possible de lire :

.... *Mercurio ? Ad]sme[rio ?*....

Les caractères, de très bonne époque, devaient avoir 0m 05 de haut.

Ce fragment n'est pas cité par M. Ledain dans son *Epigraphie romaine du Poitou.*

Le culte officiel de Mercure — et avec lui celui des autres divinités romaines entrées dans le système religieux des Gaulois — ne semble guère avoir dépassé la fin du troisième siècle. « *Cunctasque aedes, quae antiquitus fabricatae fuerant, a fundamentis subvertit* », a dit Grégoire de Tours en parlant du fameux chef alaman dont les hordes barbares se répandirent sur notre pays vers l'an 240 (1). Alors fut brûlé le célèbre temple du Mercure arverne, et cette œuvre de destruction était à peine consommée, que les missionnaires de la religion nouvelle, venus de l'est, comme les Alamans, firent édifier des basiliques chrétiennes sur les emplacements mêmes des anciens temples.

« Mais, dit M. Paul Monceaux (2), le vieux culte gaulois de Lug-Mercure se défendit longtemps [particulièrement en Auvergne]. On continua jusqu'à une très basse époque à fabriquer des statuettes de *Matrae* (3); Grégoire de Tours parle d'un culte païen qui subsistait à Brioude [à l'époque où il écrivait] (4) », et le même auteur cite encore « un certain Victorinus, esclave du prêtre de Mercure, qui se convertit et fut martyrisé (5) ».

Il faut reconnaître d'ailleurs que le culte des divinités païennes n'est jamais à ce point disparu qu'il ne soit plus possible d'en retrouver la trace de nos jours dans l'esprit du peuple. Il s'y montre tantôt sous la forme de légendes plus ou moins héroïques, tantôt sous celle des plus grossières superstitions.

Bibliographie : Ernault, *Bull. crit.*, 1884 (n° 20), p. 406. — *Revue poit. et saint.*, t. III, 1886-87, p. 278. — C. de la Croix, *Temples et puits de Mercure*, pl. III, dans *Mém.* Ant. O. 1887, (sous presse, 15 mai 1888).

(1) Grégoire de Tours, I, 30.

(2) *Rev. hist.*, t. XXXVI, 1888, p. 275.

(3) Birch, *History of ancient pottery*, t. II, p. 264.

(4) Grég. de Tours, *Miracul.*, II, 1 : « *Instante persecutione ad Brivatensum vicum, in quo fanatici erroris naeniae colebantur* ».

(5) Grég. de Tours, *Hist. franc.*, I, 331.

INSCRIPTION RELATIVE A JUPITER.

Autel votif de Saintes.

39.

On trouve dans l'*Indice du Cabinet* de Samuel Veyrel (1) la copie d'une inscription ainsi conçue :

D M
IOVI AVG
SACERDOS CINTV
GENVS ET
CATIVS · V · IMP.
F · V · S ·
L · M ·

« .....Vne des susdictes pierres (qui semble auoir serui à vn monument d'vn prestre au temple d'Auguste) nous oblige de croire, est-il dit encore dans l'*Indice*, que c'estoit le temple dédié par Tibère à Auguste Cæsar, qui fut establi en diuers endroits de l'Empire romain soubs Caius Caligula, dont l'inscription est telle:

IOVI AVG · ⁺⁺⁺ SACERDOS CINTVGENVS ET CATIVS V · IMPE · F · V · S · L · M · »

De la Sauvagère a connu ce texte :

« On peut, dit-il, tirer quelques conséquences du culte que l'on rendait à Saintes à Jupiter, d'une des pierres de Veyrel où est une inscription sépulcrale dont la formule est semblable à celle des médailles et des pierres gravées où les temples et les dieux sont qualifiés d'auguste (*sic*) :

D · M ·
IOVI · AVG ·
SACERDOS CANTV
GENVS ET
CATVSV IMP
F· VS · LM ·

(1) L'ouvrage de Veyrel, déjà très rare au dernier siècle, et devenu presque introuvable aujourd'hui, est un petit in-4° de IV-43 pages, ayant pour titre: « *Indice du Cabinet de Samuel Veyrel, apoticaire à Xaintes, avec un recueil de quelques antiquités de Xaintes, et observations sur diverses médailles* A Bourdeaux par Pierre de la Court imprimeur et marchand libraire, ruë S. Iammes MDCXXXV. » L'exemplaire que nous avons consulté à la Bibliothèque nationale porte le n° J. 5056.

Bourignon l'a cité aussi. Sa lecture, tout incorrecte qu'elle est, mérite cependant d'être reproduite. Elle est ainsi donnée :

« *Deo magno* ou *maximo*, *Jovi Augusto*, *Sacerdos Cintugenus et Catius votum imperio fecerunt*, *votum solventes libentes merito*, ou plutôt (pour éviter la répétition du mot *votum*), *ex imperio fecerunt votum solutum libens merito*, ou *votum solemni libero munere* et *voto suscepto libens merito*. »

On trouve enfin dans l'*Épigraphie santone* l'interprétation que voici des sigles, d'ailleurs assez embarrassants, qui terminent cette inscription :

« *Volentes* IMP*ensis* F*ecerunt* V*otum* S*olventes* L*ibenter* M*erito*. »

Nous croyons pour notre compte qu'il serait préférable de lire :

D(eo) m(aximo) Jovi Augusto. Sacerdos (?) Cintugenus et Catius, [e]x imp(erio) f(ecerunt). Vo(tum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito).

A Jupiter Auguste, dieu très grand. Cintugenus prêtre, et Catius, lui ont, d'après son ordre, [élevé cet autel] avec reconnaissement et en accomplissement d'un vœu.

Mais il n'en est pas moins indispensable de faire quelques réserves à ce sujet. La correction que nous avons indiquée à la cinquième ligne, en lisant un ^{V} (partie supérieure d'un X), à la place d'un V ne suffit pas pour rendre le texte suffisamment clair. Les mots *Deo maximo* sont insolites ; les titres ordinaires *Optimo Maximo* — en admettant que le lapicide eût, par inadvertance, gravé un D pour un O — ne seraient pas à leur place au commencement de l'inscription, et enfin il est assez difficile de savoir si *sacerdos* est ici placé comme qualificatif ou comme nom.

C'est dire que cette inscription — si elle n'a pas été mal copiée — est complètement barbare et reste tout à fait en dehors des règles de l'épigraphie.

Cint est un radical celtique qui existe encore dans le breton où il a la signification du latin *primus*. *Cintugenus* pourrait donc se traduire par « le premier né », et serait comparable à *Primigenius* (1). Ce nom gaulois se retrouve dans une inscription de Poitiers que nous publierons plus tard. On le lit encore sous la forme, d'ailleurs identique, de *Cintucenus* ou de *Cintucena*, dans un certain nombre d'inscriptions romaines de Bordeaux (2).

(1) Zeuss. *Gramm. cell.*, p. 307.

(2) Cf. Camille Jullian, *Inscript. romaines de Bordeaux*, t. I, pp. 241, 324 et suiv.

Les expressions *ex imperio*, *ex jussu*, *etc.* se rencontrent assez fréquemment dans les inscriptions votives.

Bibliographie : Veyrel, pp. 8 et 11. — De la Sauvagère, pp. 27 et 127. — Bourignon, p. 53. — Audiat, p. 65.

INSCRIPTION RELATIVE A HERCULE.

Autel votif de la Gaubretière (Vendée).

40.

Dans la première séance du 14 juin 1864, B. Fillon a signalé à ses confrères de la XXXIe session du Congrès archéologique de France « deux inscriptions votives très importantes trouvées aux environs de la Gaubretière (Vendée), au commencement de ce siècle ». Le volume publié à l'occasion du congrès ne contient que la suivante reproduite en fac-simile (voir pl. IV) :

HERCVLI AVG
F PRISCINVS FVLVINI F
CRVND

B. Fillon n'en a pas donné la lecture.

Dans son travail sur le *Château de Tiffauges*, M. le docteur Mignen s'exprime ainsi, d'autre part :

« Il existe dans la commune de la Gaubretière une métairie nommée Crûme, du nom du ruisseau qui la traverse. On trouva même, aux environs, un autel en pierre de Charente, portant l'inscription suivante relevée par René-Joseph Chalois, homme de loi :

HERCVLI AVG
F PRISCINVS FVLVIANI F
CRVMD

« Il faudrait y lire : *Herculi Augusto F. Priscinus Fulviani filius Crum dedicavit;* le mot *Crum* indiquant la demeure de *Priscinus.* »

M. Ledain a cité ce texte dans son *Epigraphie romaine du Poitou :* « Cette inscription votive, dit-il, a été découverte au commencement de ce siècle, près de la Gaubretière (Vendée). Il est regrettable que M. Fillon, qui l'a signalée, n'ait pas donné de renseignements plus complets à son sujet. Nous la reproduisons telle qu'elle a été dessinée dans le volume du congrès de

Fontenay. La lecture des deux premières lignes ne semble pas difficile :

« *Herculi Augusto*
« *Fulvinus Priscinus Fulvinii filius*

« Mais le sens de la dernière ligne demeure obscur. »

Il nous paraît, à notre avis, préférable de lire :

Herculi Aug(usto). F(ulvianus?) Priscinus, Fulviani f(ilius).....

A Hercule Auguste. Fulvianus Priscinus, fils de Fulvianus.....

Il se pourrait aussi que l'inscription votive, — peut-être mal transcrite par Benjamin Fillon — fût complétée par quelque formule analogue à celle généralement adoptée de *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).* Nous ne voyons pas en effet quelle serait la signification des lettres C R V N D qui la terminent.

D'après les renseignements qui nous ont été récemment transmis, les deux inscriptions de la Gaubretière doivent être considérées comme perdues.

Bibliographie : *Congrès arch. de France*, année 1864, Paris-Caen, 1865, in-8°, p. 68. — Dr Mignen, *Le château de Tiffauges*, (apud *Echos du Bocage vendéen*, t. I, 1884, p. 139). — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 11, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 151).

INSCRIPTION RELATIVE A MINERVE.

Autel votif de Saintes.

41.

Dans le recueil dont nous avons parlé déjà, Veyrel a publié, en 1635, l'inscription suivante qui serait aujourd'hui perdue :

MINERVAE C
SECONDVS FLORVS
SECONDI V· L · M·
MAGIRRA

« M. de la Sauvagère, a dit d'autre part Bourignon, prétend que l'église de Saint-Saloine [à Saintes] a été anciennement un temple de Minerve, et il veut le démontrer par [l'inscription suivante] prise dans le recueil de Veyrel :

MINERVAE · C ·
SECONDVS FLORVS ·
SECONDI · V · L · M ·
MAGIRRA

« *Minervæ Caius Secondus Florus Secondi (filius) vovit libens merito. Magirra (posuit).* »

M. Audiat a reproduit enfin la copie précédente qu'il corrige, avec juste raison peut-être :

MINERVAE · C ·
SECVNDVS FLORVS
SECVNDI · V · L · M ·
MAGIRRA

« En suppléant un F après SECVNDI, on a, dit-il :

« MINERVÆ Caius SECUNDUS FLORUS SECVNDI filius Vovit Libens Merito. MAGIRRA *(fecit)*.

« *A Minerve, Caius Secundus Florus, fils de Secundus, a fait librement et avec justice un vœu que Magirra a accompli.* »

Chaudruc de Crazannes, que nous avons à citer aussi, s'arrêtait plutôt à quelque interpolation du dernier mot et ne croyait pas — ce qui est assez difficile à comprendre d'ailleurs — que *Magirra* pût accomplir un vœu qu'elle n'avait pas fait.

Il se pourrait dès lors que l'on dut se borner à lire :

Minervae. C(aius) Secundus Florus, Secundi (filius), v(otum) [*s(olvit)*] *l(ibens) m(erito)*, ou simplement : *v(otum) l(ibens) m(erito)*.

A Minerve. Caius Secundus Florus, fils de Secundus (*filiation exprimée à la manière gauloise*), avec reconnaissance et en accomplissement d'un vœu.

Le mot *Magirra*, dont nous renoncerions ainsi à nous servir, fait penser à la forme latine *Magirus* dérivée du grec Μάγειρος = cuisinier.

Si on l'employait, comme on ne pourrait le laisser à la place qu'il occupe, il faudrait le rattacher vraisemblablement au mot *Secundi*, ce qui nous donnerait la lecture suivante :

Minervae C... Secundus, Florus, Magirra, Secundi f(ilia), v(otum) l(ibentes) m(erito) [*s(olverunt)*].

A Minerve C... Secundus, Florus et Magirra, fille de Secundus, ont fait construire [cet autel] avec reconnaissance et en accomplissement de leurs vœux.

Resterait enfin cette troisième interprétation, tout aussi problématique que les deux autres :

Minervae C... Secundus, Florus Secundi (et) Magirra, v(otum) l(ibentes) m(erito) [*s(olverunt)*].

A Minerve C... Secundus, Florus fils de Secundus, et Magirra, ont fait construire [cet autel] avec reconnaissance et en accomplissement de leurs vœux.

Nous ne connaissons à Minerve d'autre surnom commençant par la lettre C que celui purement géographique et local de *Cabardiacensis*, qui ne convient assurément pas ici (1).

Bibliographie : Veyrel, p. 11. — De la Sauvagère, p. 126. — Bourignon, p. 97. — Chaudruc de Crazannes, p. 28. — Audiat, p. 67.

INSCRIPTION RELATIVE A LA PIÉTÉ.

Autel votif dit *de Lepida.*

42.

« Il y a quelques années que des agriculteurs de la paroisse de Cenon découvrirent, en fouillant la terre, les restes d'un petit bâtiment carré, ayant dans œuvre, 3 m. 32 cent., et dont les murailles avaient environ 65 cent. d'épaisseur; la maçonnerie était construite en moellons bloqués à bain de mortier et d'une solidité extraordinaire. Auprès d'une des murailles et sur le pavé, reposait sur deux piliers une dalle formant un parallélogramme rectangle, ayant de longueur 1 m. 625 millim., de largeur 596 millim., et d'épaisseur 271 millim.

« Sur cette pierre sépulcrale on voyait le buste d'une dame romaine ou gauloise, enveloppée d'un manteau, sculptée en relief dans une espèce de niche ou d'enfoncement peu profond. Au bas du buste on remarquait un enfant du premier âge, enveloppé d'un suaire depuis le cou jusqu'à mi-jambes. Des fleurons partaient du derrière de la tête de l'une et de l'autre figure, comme les rayons d'un disque ou les pétales d'un tournesol.

« ..... Les bons agriculteurs de Cenon [ne tardèrent pas à croire que] ce qu'ils venaient de découvrir était une chapelle de la Vierge. » (Siauve.)

L'abbé Lalanne emprunte à de la Pylaie une description qui n'est que la reproduction textuelle des lignes ci-dessus. Sa copie ne se distingue de celle de Siauve que par la substitution d'un F à l'E de la deuxième ligne. Il commet en outre une

(1) Orelli, t. I, nos 1423 et 1426.

autre erreur en faisant remonter la découverte du monument lui-même à l'année 1700.

« [Le monument de Lepida qui vient d'enrichir notre musée] n'était pas, comme l'a dit Siauve, une pierre sépulcrale, mais une de ces *stelae votivae* qui étaient érigées ou dans les nécessités pressantes, ou pour l'heureux succès de quelque entreprise, ou pour un heureux accouchement, etc. » (DE LA LANDE.)

« Provient du champ des morts de Cenon et se trouve actuellement au musée de Poitiers. » (DE LONGUEMAR.)

« Stèle votive ou funéraire découverte vers l'an 1800, dans la commune de Cenon, dans les ruines d'un petit bâtiment carré. Ce monument représente un buste de femme placé dans une niche et un enfant enveloppé d'une chemise serrée au cou et aux jambes, couché horizontalement au-dessous de sa mère.

« Cette stèle, attribuée au IVe siècle, fut donnée en 1836 par M. l'abbé Millet à la Société des Antiquaires de l'Ouest. »
(LEDAIN.)

Hauteur de la pierre, 1 m. 60; largeur, 0 m. 55.

Notre copie (voir pl. XX *bis*) :

LEPIDA VALENTIS F
REGINI VXOR
LEPIDA REGINI FIL
PIETATI

Lepida, Valentis f(ilia), Regini uxor; Lepida, Regini fil(ia). Pietati.

Lepida, fille de Valens, femme de Reginus; Lepida, fille de Reginus. A la Piété.

Siauve croit que « le *sacellum* de Cenon a été un petit temple ou un oratoire élevé à la Piété par les deux Lepides. »

Mangon de la Lande pense plutôt que « *Lepida*, heureusement délivrée, heureuse d'être mère, a prononcé, pour sa fille et pour elle, un double vœu à la *tendresse* maternelle et à l'*amour* filial, *Pietati*?... » .

M. Ledain, se rangeant à l'avis de Siauve, suppose aussi que le petit bâtiment où la pierre fut découverte peut avoir été « un sanctuaire élevé par les deux Lepida à la Piété ».

Nous ne croyons pas, pour notre compte, qu'il soit possible de se prononcer à ce sujet.

BIBLIOGRAPHIE : Siauve, pp. 101 et suiv. (copie dessinée). — De la Pylaie, *Recherches au Vieux-Poitiers et au bourg de Cenon en 1834*, (dans *Affiches de Poitiers*, n°s 45 et 46 (1834), pp. 718 et 728). — *Bull.* Ant. O., 1837, p. 369. — Abbé Lalanne, p. 91. — De Longuemar, p. 148. — *Anc. Catal. P.*, p. 52. — Ledain *b*, p. 9. — Brouillet, p. 319 (n° 4112). — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 14, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 154).

INSCRIPTION RELATIVE A APOLLON (?).

Temple de Sanxay.

43.

« Le Père de la Croix a eu la bonne fortune de découvrir dans le mur d'une ferme voisine [des ruines dites de Sanxay] un fragment d'entablement, provenant du temple, qui contient les trois lettres suivantes en beau caractère :

. . POL . . . .

fragment d'une inscription relative à Apollon, auquel était, sans aucun doute, dédié le sanctuaire. » (M. VACHON.)

« Les dimensions de la pierre et les moulures qui l'encadraient feraient croire qu'elle servait d'architrave aux colonnes du péristyle du grand escalier [du temple découvert près de Sanxay]. Elle a été inconsidérément taillée et mutilée par le propriétaire, qui l'a employée dans la maçonnerie d'une petite porte de son jardin potager. » (C. DE LA CROIX.)

« Il y a quelques années, avant l'arrivée du P. de la Croix à Sanxay, un fermier du voisinage déterra à gauche du temple, mais très près de l'enceinte, une pierre dont il se servit pour boucher un trou dans sa maison (1). Il fit disparaître un fragment d'encadrement qui dérangeait son projet, mais respecta trois grandes lettres d'un beau caractère gravées sur la pierre :

POL

« La hauteur des lettres est de 0 m. 18.

« Le reste de moulure et la hauteur des caractères donnent à penser que ce fragment appartient à la première ligne d'une inscription votive, et il paraît très probable que cette première ligne contenait le nom d'Apollon, selon l'ingénieuse hypothèse de M. J. de Laurière :

« *a*POL*lini*

« De cette restitution, si elle est admise, découlent des conséquences, que je n'ai pas à exposer ici, sur la divinité honorée dans le temple de Sanxay. » (HÉRON DE VILLEFOSSE.)

Certes il est à présumer que les trois lettres qui ont été découvertes près du temple de Sanxay sont bien relatives à quelque dédicace en l'honneur d'Apollon, cependant il nous paraît pré-

(1) L'article de M. Héron de Villefosse paru dans la *Revue poitevine et saintongeaise* dit : « dans un mur de jardin ».

maturé de s'en servir pour établir, d'une façon définitive, que le culte rendu dans le temple était bien celui de cette divinité.

Apollon n'était pas le seul dieu des Gaulois : Mercure occupait une très grande place dans leur religion, Jupiter était toujours pour eux le *Diis Pater*, Hercule était aussi très vénéré, et nous partageons très volontiers l'opinion de M. Léon Palustre faisant remarquer (1) qu'on avait « prétendu tirer des conséquences exagérées du simple fragment découvert à Sanxay. »

Bibliographie : *Acad.*, t. x, 1882, p. 254. — *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 310. — F. Delaunay, *Antiquités de Sanxay (Vienne)*, Niort et Paris, 1882, p. 23. — *Le Temps*, 25 et 26 octobre 1882. — *Journal officiel*, 15 novembre 1882, et 30 mars 1883. — *Bull. critique*, 1883, p. 415. — *Bull. arch.* 1883, p. 47. — C. de la Croix, *Mém. arch. sur les découvertes d'Herbord*. Niort, 1883, in-8°, p. 17. — Marius Vachon, *Les fouilles de Sanxay*, Paris, 1883, in-4°, p. 24. — *Revue de la Soc. des Etudes hist.*, t. II, 1884, p. 413. — *Bull. mon.*, 1882, p. 577. — *Revue de la Soc. arch. de Vendée*, 1883, p. 57. — Héron de Villefosse, *Bull. Ant. F.*, 1884, p. 121, et *Revue poit. et saint.*, t. I, 1884-85, p. 341. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 55.

FRAGMENTS D'INSCRIPTIONS VOTIVES.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

44.

« Il a été trouvé [aux ruines dites de Sanxay, par le P. de la Croix], une stèle portant un fragment d'inscription :

..E.CR.....
.....
..... V... (M. Vachon.)

« Dans les fouilles du temple [de Sanxay], le P. de la Croix a recueilli cent quarante-trois fragments épigraphiques sur pierre ou marbre, dont les uns portent une lettre, d'autres la moitié ou le quart d'une lettre; jusqu'ici il a été impossible de les réunir et de les rapprocher dans un ordre acceptable. Il semble que ces fragments appartiennent au moins à deux textes différents. Voici ceux qui peuvent être lus :

« *a.* Fragment d'une inscription votive; la première ligne est sur un morceau; les deux autres lignes sont sur un autre morceau qui s'adapte au premier.

Ti. *Iulius*.....	haut. 0m 052
ECR	— 0m 045
V. *s. l. m*.....	— 0m 055

(1) *Comptes rendus* du Congrès des Sociétés savantes de France. Paris, 1882.

« Les lettres sont d'une très bonne époque, sans doute du premier siècle de notre ère.... » (Héron de Villefosse.)

On ne peut que lire :

..... *Ti(berius) J[ulius?.....] v(otum) [s(olvit) l(ibens) m(erito)]*.

Tiberius Julius?..... a offert cet autel? à..... avec reconnaissance et en accomplissement d'un vœu.

La cassure de la pierre a fait disparaître le nom du dieu.

Bibliographie : *Acad.*, t. x, 1882, p. 254. — F. Delaunay, ouvr. cité, p. 24. — *Bull. épig. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 310. — *Rev. de la Soc. arch. de Vendée*, 1883, p. 58. — *Bull. mon.*, 1882, p. 577. — *Revue de la Soc. des études histor.*, 1884, p. 414. — Marius Vachon, ouvr. cité, p. 24. — *Journal officiel*, 30 mars 1883. — C. de la Croix, *Mém. arch. sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay*, 1883, in-8°, p. 17. — Héron de Villefosse, *Bull. Ant. F.*, 1884, p. 122, et *Revue poit. et saint.*, t. I, 1884-1885, p. 342. — *Bull. critique*, 1883, p. 415. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 54.

Musée de Saintes.

45.

« Le numéro 55 du livret [*Guide des visiteurs au musée de Saintes* (1)], portant d'un côté VEGETVS, en lettres de plus de 7 pouces, et de l'autre C · V · S · L · M · en lettres presque aussi grandes, appartient à quelque monument votif, ainsi que l'indiquent ces mots : C. Votum Solvit Lubens Merito. Quel était ce monument?..... » (Jouannet.)

Cette pierre, qui porte le n° 156 dans le nouveau catalogue du musée de Saintes, a 0 m. 46 de haut sur 1 m. 16 de large. Elle est brisée à ses deux extrémités. Les lettres, de très bonne facture, ont 0 m. 20 de hauteur. (Voir pl. XIX.)

On lit d'un côté :

C· V· S· L· M·

..... *sa]c(erdos)?? v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*.

..... prêtre??, avec reconnaissance et en accomplissement d'un vœu.

Et de l'autre :

VEGETVS

Comme pour le fragment précédent, le nom de la divinité, dont *Vegetus* était *peut-être* le prêtre, nous échappe complètement.

(1) Le *Guide des visiteurs au musée de Saintes*, publié sans date et sans nom d'auteur par l'abbé Lacurie, est un in-32 de 11 pages. Il comprend un « premier supplément » de 4 pages.

Nous reviendrons encore sur ces quelques lettres dans la 4e partie de notre travail.

Bibliographie : *Annales encyclop.*, t. I, 2e partie, fév. 1817. — Chaudruc de Crazannes, *Notice etc.*, p. 39. — Chaudruc de Crazannes, p. 133. — *Guide musée S.*, p. 9, n° 55. — Jouannet, p. 541. — Audiat, *Catalogue du musée de Saintes*, la Rochelle, 1888, in-8°, p. 65.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

46.

Il y a quelques années, le R. P. Camille de la Croix a trouvé à Antigny un petit monument qui est assez curieux. Il se compose d'une stèle de 34 cent. de hauteur, portant en relief un cartouche rectangulaire avec queues d'aronde. La partie supérieure de la stèle comprend de même une partie triangulaire, et sur une baguette séparant les deux figures ainsi formées, on ne lit, en caractères de 0 m. 025, que ce simple mot :

MATHRNVS

Maternus.

Nous ne saurions dire s'il s'agit d'une pierre funéraire ou d'un autel votif. *Maternus* est un surnom qui s'est souvent rencontré dans l'est des Gaules. Brambach en a cité de nombreux exemples dans le *Corpus inscript. rhenan.;* on le lit sur un sarcophage de Trèves et sur une inscription votive du musée de Metz (1); mais on ne s'en est pas beaucoup servi dans la Narbonnaise, la Sequanaise, la Lyonnaise, l'Aquitaine. On ne croyait même pas qu'il fût possible de voir en lui le gentilicium d'un personnage, et c'est ainsi que plusieurs auteurs proposaient de corriger en *Maternius*, dont on avait des exemples (2), le nom gentilice de *L(ucius) Maternus Optatus*, lu sur une inscription trouvée en Dauphiné (3).

La stèle de Poitiers, quoique légèrement brisée à gauche, ne laisse plus aucun doute à cet égard.

Bibliographie : *Bull.* Ant. O., 1885, p. 600.

Fragment perdu de Saintes.

47.

L'inscription suivante, aujourd'hui perdue, se lit enfin dans l'*Indice du Cabinet* de Samuel Veyrel :

(1) Ch. Robert, *Epigr. de la Moselle*, Paris, 1873, in-4°, p. 21.

(2) Muratori, p. DCXII, n° 7. — De Boissieu, *Inscript. de Lyon*, pp. 517 et 519.

(3) Reinesius, *Appendix*, n° 39.

DIVO AVGVSTO

..... *Divo Augusto*.....

..... Au divin Auguste ?....

Bibliographie : Veyrel, p. 14. — De la Sauvagère, pp. 43 et 126. — Bourignon, p. 66. — *Annales encyclopédiques*, t. I, 2e partie, p. 11. — Chaudruc de Crazannes, *Notice, etc.*, p. 11.

MONUMENTS APOCRYPHES

INSCRIPTION RELATIVE A LA DÉESSE OCA.

Autel votif de Poitiers.

48.

« Cet autel [a] été trouvé un peu plus loin [que le faubourg de la Tranchée] vers le grand chemin à l'opposite de l'Acqueduc. Il appartenait à M. de Berrier, Intendant du Poitou. [L'autel] a 27 pouces 2 lignes de haut. [Copie dessinée en 1747] :

« DEÆ OCÆ
CASTISSIMA (*T et I, M et A liés*)
CLAR . COEAT .
LIB . FECIT » (De Beaumesnil.)

(Voir le fac-simile pl. VIII).

« Vers le milieu du dernier siècle, on découvrait dans un faubourg de Poitiers, situé hors de l'enceinte romaine de la ville, un bas-relief de porphyre, un autel et deux torses antiques. Ces monuments furent alors recueillis par M. de Berrier, intendant de la province; mais, disparus depuis long temps, ils étaient totalement oubliés, lorsque l'année dernière un hasard heureux en fit trouver une copie dessinée par Beaumesnil en 1747 (1), et vient ainsi de donner à cette découverte tout l'intérêt de la nouveauté.

(1) « Beaumesnil était un observateur infatigable qui a décrit et dessiné presque tous les monuments de l'Ouest et du Midi; il avait embrassé la profession de comédien, afin de pouvoir chaque année parcourir sans frais une nouvelle contrée de la France, et devint bientôt correspondant des *Inscriptions* avec un traitement de 1,500 fr. Il mourut à Limoges en 1787. » — (*Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne*, par M. Allou, ingénieur des mines, p. 12. Limoges, 1821, in-4°.)

La copie dont il s'agit ici fut achetée par André dans une vente publique. Cet

« ..... L'autel est carré; il a 27 pouces 2 lignes de hauteur; sur l'une de ses faces l'on remarque une espèce d'amphore; sur une autre face on lit l'inscription suivante :

« DEÆ OCÆ
CASTSSIMA
CLAR . CŒAT .
LIB . FECIT

« L'explication matérielle de l'inscription ne présente pas par elle-même de grandes difficultés : *A la déesse Oca, la très chaste Clara Cœate ou Cœotonis a volontiers dédié cet autel.* Le nom de Clara est très commun chez les Romains (1), celui de Cœate est au contraire très rare, il n'en existe dans le recueil de Grœvius que trois exemples, et encore avec une légère variante (2), mais cette différence peu importante ne doit pas arrêter. Il s'agit de rechercher quelle est cette déesse Oca, ses attributs et son culte, et quelle est la cérémonie mystérieuse retracée sur le monument..... » (André.)

Et l'auteur que nous venons de citer arrive à conclure, après une très longue dissertation, « que la déesse Oga n'est autre chose que la Minerve céleste, ou Vénus-Uranie des Phéniciens, et que c'est le culte de cette divinité orientale qui fait l'objet de [son] mémoire. »

M. Ledain accepte entièrement les conclusions du travail d'André et ne met nullement en doute l'existence de cet autel. Nous ne partageons pas, pour notre part, cette confiance,

auteur ne connaissait évidemment pas le *Recueil manuscrit* que possède la bibliothèque de Poitiers.

Si de Beaumesnil est assez suspect de nos jours, ceux qui furent presque ses contemporains ne le tinrent pas toujours en très haute estime.

« C'était, dit Millin qui lui donne le nom de *Dumesnil*, un ancien comédien qui voyageait continuellement à pied et dessinoit tout ce qu'il trouvoit. Le recueil de ses dessins est actuellement à la bibliothèque Mazarine; la comparaison que j'en ai faite avec les mêmes monuments que j'ai vus, m'a prouvé qu'il étoit impossible de jamais tirer aucune conclusion certaine d'après sa seule autorité. » (*Voyage*, t. IV, note 1, p. 748.)

Nous ne connaissons de de Beaumesnil que les ouvrages manuscrits ci-après :
Antiquités et monuments anciens du Bourbonnois, (Bibliothèque de M. Albert Lenoir, à Paris) ;
Monuments d'Arles, fac-similés à la sanguine, (Bibliothèque de M. Albert Lenoir);
Antiquités de Poitiers, (Bibliothèque de Poitiers) ;
Antiquités de Périgueux, (Bibliothèque de M. Albert Lenoir), et
Antiquités d'Alby et *de Limoges*, (Bibliothèque Mazarine?).

(1) « Grœv. inscr., pages 151, 727, 811, 885, 886, 951, 970, 998, 1000 et 1117. »

(2) « Grœv. inscr., pages 622, 706 et 1042. »

d'abord parce qu'il nous paraît fort peu probable que le culte d'une divinité orientale « ait pu pénétrer jusqu'en Poitou en passant par la Grèce et par Rome (1) », ensuite parce que les circonstances qui ont accompagné la découverte signalée par de Beaumesnil sont bien faites pour nous donner des soupçons.

« Outre l'autel, dit de Beaumesnil, on trouva un bas-relief de porphyre et deux torses de femme. Le bas-relief représentait sept femmes nues et échevelées, se livrant autour d'un cadavre au plus violent désespoir. Celle qui préside à la cérémonie porte une couronne de roses et une ceinture. A droite est un vase carré d'où sort une lance surmontée d'une peau de bélier, puis un arbre coupé et deux vases ronds; à gauche, un buste de femme dont la base carrée rappelle les statues d'Hermès..... »

Nous nous abstiendrons, dès lors, de tout nouveau commentaire sur un texte dont l'authenticité n'est rien moins que prouvée, et nous ne citerons que pour mémoire l'interprétation suivante qui est presque semblable à celle d'André, et a été donnée par M. Ledain : *A la déesse Oca, la très chaste Clara Cœate a volontiers dédié cet autel.*

Bibliographie : De Beaumesnil, *Recueil manuscr.*, p. 25. — André, *Mém. sur la déesse Oga ou Oca* (dans *Bull.* de la Société d'agriculture et belles-lettres de Poitiers, t. II, Poitiers, 1825-1830, in-8°, pp. 243 et suiv.). — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 12. — *Coll. de dessins* de la Société des Ant. de l'Ouest, carton 3, (reproduction au lavis du dessin de de Beaumesnil).

INSCRIPTION RELATIVE A LA DÉESSE CARPUNDA.

Autel votif de Poitiers.

49.

« Autel de pierre de près de 2 pieds de haut sur 15 poulces quarré de large, [appartenant au secrétaire de M. de Berrier, intendant de Poitiers], trouvée (*sic*) dans un jardin tout joignant le cimetière de Saint-Jean, preuve incontestable que c'est l'autel consacré à l'une de ces deux statües dont on n'a que les restes [et qu'on adorait dans le temple Saint-Jean] :

« DAEA
CARPVNDAE (*N et D liés*)
CASTISSIMA (*T et I liés*)
HORTV̄DA · LIB · F · »

(de Beaumesnil.) (Voir pl. VII.)

(1) Ledain, *Epigr. rom.*, p. 13.

« Le cippe de 2 pieds de haut et 15 pouces de large sur lequel est gravée cette inscription se voyait près de l'église Saint-Jean, à Poitiers, en 1747. Il a disparu ; mais dom Fonteneau a recueilli la copie de l'inscription. C'est un ex-voto, probablement un petit autel, dédié à la déesse gauloise nommée Carpunda.

« *Deæ*
Carpundæ
Castissimæ
Hortumda libenter fecit. »
(Ledain, *Epigr. rom.*)

Sans donner les raisons sur lesquelles il s'appuie, de Beaumesnil considère « Hortuda » comme une affranchie de Claudia Varenilla dont nous citerons plus loin l'épitaphe. De Longuemar est le premier qui ait fait une déesse gauloise de *Carpunda*. Comme nous venons de le voir, son exemple a été suivi par M. Ledain. Nous serions aussi de cet avis si nous connaissions un peu mieux l'histoire de l'autel dont nous parlons ici, et surtout si nous étions un peu plus certain de son authenticité. Mais nous avons déjà dit que le Recueil d'inscriptions *qui passe* pour faire suite au volumineux travail de dom Fonteneau, n'a certainement pas été formé par le savant bénédictin. On l'obtint en réunissant, à une époque qui n'est pas très éloignée de nous, tout ce que la bibliothèque de Poitiers contenait de croquis, signés ou non, des monuments et inscriptions, non seulement de la région du Poitou, mais encore de la France (1). C'est ainsi qu'à côté de certains dessins qui sont datés du dernier siècle, — et dont la plupart sont peut-être dus à de Beaumesnil, — figurent des estampages de cloches pris en 1817, ou des vues de monuments signées par des auteurs qui vivaient encore il n'y a pas trente ans.

Le dessin de l'autel votif de Carpunda, en particulier, nous paraît être de la facture de de Beaumesnil. Il est identique d'ailleurs aux deux exemplaires qui sont contenus dans le volume manuscrit de cet antiquaire, et nous le croyons, par conséquent, tout aussi apocryphe que l'autel de la déesse Oca.

Bibliographie : De Beaumesnil, *Recueil manuscr.*, pp. 60 et 92. — *Bibliothèque de Poitiers, Inscript. et monum.* — De Longuemar, p. 144. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 14. — *Coll. de dessins* de la Société des Ant. de l'Ouest, carton 3, (reproduction au lavis du dessin de de Beaumesnil).

(1) L'un de ces croquis représente le pont du Gard.

INSCRIPTION RELATIVE AU DIEU ROBUR.

Musée d'Angoulême.

50.

« Le culte du dieu Chêne était très répandu chez les Gallo-Romains, et nous conservons encore, dans notre musée, un fragment d'inscription, trouvé dans les démolitions du château d'Angoulême, qui témoigne du culte de cette divinité dans notre pays :

« DEO ROBORI
ET GENIO LOCI
.....
..... » (de Rencogne.)

« Un fragment de pierre votive ramassée [en 1858] dans les démolitions du château d'Angoulême :

« DEO ROBORI
ET GENIO LOCI

autorise à croire qu'un bois de chêne, considéré comme sacré, couronnait encore, à l'époque [gallo-romaine], la crête du coteau... » (Lièvre.)

Cette inscription existe, mais il n'en résulte pas nécessairement pour cela, que son authenticité soit absolument certaine.

Le *deo Robori* que nous avons ici rappelle trop par sa forme le célèbre *deo Fago* qui fut transporté jadis des Pyrénées en Provence par un épigraphiste dont les mésaventures — à propos d'une inscription certainement fausse, mais beaucoup plus importante si elle eût été vraie, — devaient faire plus tard quelque bruit dans le monde savant (1).

Bibliographie : De Rencogne, *Le théâtre romain des Bouchauds*, dans *Bull. arch. Ch.*, 1870, p. 316. — Lièvre, *Angoulême*, Angoulême, 1883, in-12, p. 5.

(1) *C. I. L.*, t. xii, *Inscript. falsæ*, nº 1.

MONUMENT DOUTEUX.

—

TAUROBOLE POUR LE SALUT DE L'EMPEREUR CARACALLA.

Inscription perdue d'Aulnay.

51.

L'inscription suivante n'est connue que par le passage ci-après d'une lettre qui fut adressée par l'abbé Méry à « l'*auteur des Affiches* [*du Poitou*] (1) :

« J'ai l'honneur de vous faire part, M., d'une découverte qui pourra intéresser les amateurs de votre province, parce qu'elle me semble fort intéressante pour l'histoire du Poitou. En me rendant, il y a quelques jours, de la Rochelle à Limoges, j'aperçus aux environs d'*Aunay*, un groupe de plusieurs paysans dans un champ, à cent pas du chemin ; je m'approchai, et je vis au milieu d'eux plusieurs bas-reliefs qu'ils avoient déterrés et qu'ils regardoient avec une admiration stupide ; je descendis de cheval pour examiner ces monumens : le premier qui me frappa fut un espèce de petit autel à quatre faces, avec des guirlandes courantes, soutenues par des rosaces, élevé de trois pieds sur un socle ; sur une des faces je lus cette inscription, dont la première lettre a pu être détruite par le temps :

« ... D. M.
PRO . SAL . IMP . M . AVR . ANTONINI .
FEL. AUG. BRIT. P. M. TR. P. XV. IMP .
II . COS . II . DES . III. P . P . C . IVL .
DRUTEDO . ET . BALORICE . TAVR. F .
EX . V .

« Le second (2) représente une femme vêtue d'une longue robe, et tenant dans sa main une espèce de coupe qu'elle présente à un serpent. — Le troisième représente un homme vêtu d'une robe, dont un pan lui couvre la tête avec un manteau d'une étoffe rayée à lozanges ; il tient de la main

(1) Jouyneau-Desloges.

(2) Il s'agit évidemment de *la seconde face* et non d'un monument nouveau. Pareille incorrection se renouvelle un peu plus loin.

droite une branche d'arbre. — Le quatrième, une femme portant de la main gauche un petit coffret, et ayant la droite appuyée sur son cœur... (1) »

L'abbé Méry ne propose pas d'interprétation, mais un auteur qui signa D. M., « voulant prouver que [le Poitou] ne le cède pas aux autres [provinces] pour la science », risqua peu de temps après celle que voici :

« *Deo Maximo pro salute Imperii Marci Aurelii Antonini, Felicis, Augusti, Britannici, Pii, Maximi, Tribuni Plebis, Imperatoribus duobus, Consulibus duobus, destitutis Triumviris, Pontifices perpetui, Caius Julius Drutedo et Baloricus Taurum fescialem ex villa* (*mactant*).

« ... Les grands prêtres *Drutedo* et *Baloricus* ont fait le sacrifice d'un taureau fescial pour le salut de l'Empire, au sujet de la suppression de l'office des Triumvirs.... (2) »

Les erreurs qui fourmillent dans cette lecture furent relevées tout aussitôt par Bourguignon (Bourignon), qui railla très agréablement son prédécesseur et proposa l'interprétation suivante :

« *Magnae Deum matri pro salute Imperatoris Marci Aurelii Antonini, felicis, Augusti, Britannici, Pontificis maximi, Tribunitiae potestatis (anno) decimo quinto, Imperatoris secundum, Consulis secundum, designati tertium, Patris Patriae, Caius Julius Drutedo et Balorice taurobilum* (sic) *fecerunt ex voto* (3). »

Malheureusement pour l'authenticité absolue de cette inscription, les *Affiches du Poitou* publiaient en même temps que la lettre de Bourignon un entrefilet qui se trouvait ainsi conçu :

« *Nous regrettons infiniment de n'avoir pu donner au public la lettre que Dom Mazet, bénédictin, historiographe de S. A. R. monseigneur* COMTE D'ARTOIS, *en son comté de Poitou, nous avoit adressée pour insérer dans nos Affiches. Cette lettre, qui donnoit l'explication des découvertes faites à Aunay, a été retirée de nos mains, d'après plusieurs avis qui attestent qu'elles y sont absolument ignorées. Dom* Mazet *n'a rien omis pour constater l'existance de ces monumens précieux pour son genre de travail, au moment où ils ont été annoncés ; personne sur les lieux ne les connoit. La réponse de M. le prieur-curé d'Aunay, en date du 31 mars dernier, qui nous a été communiquée par Dom* Mazet, *porte :*

(1) *Affiches du Poitou*, n° du 27 février 1785, p. 13 (du volume de l'année).

(2) *Idem*, n° du 24 mars 1785, p. 45 (idem).

(3) *Idem*, n° du 14 avril 1785, pp. 57 et 58 (idem).

« J'étois à Niort, M., où j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre ; de retour à Aunay, je n'ai rien eu de plus pressé que de prendre les informations relatives aux observations que vous m'avez adressées, et que je n'avois point perdues de vue depuis que j'avois eu l'honneur de vous voir ; mais M., nous n'avons pas même pu deviner où M. l'abbé *Méry* avoit fait les rencontres heureuses qu'il annonce ; on a fait en partie le défrichement de notre ancien cimetière, et il ne s'y est pas même rencontré de tombeaux ; les pierres qui en sont sorties sont des moëllons ordinaires, plus utiles aux maçons qu'aux savans, etc (1). »

Il est vrai que l'abbé Méry, pris ainsi très directement à partie, se défendit en publiant dans le même journal une lettre qu'il adressait à Bourignon :

« ... J'oubliais, M., de vous dire qu'on vient de publier dans le n° 15 de cette feuille que les antiquités que j'ai découvertes dans les environs d'*Aunay* y sont absolument ignorées ; ce qui a engagé Dom *Mazet* à retirer une lettre qui en donnoit l'explication. Mais de ce que M. le curé d'Aunay assure que *les découvertes heureuses que j'annonce ne se trouvent pas dans le défrichement de son ancien cimetière, et qu'on n'ait pu deviner l'endroit où elles ont été faites*, il ne s'ensuit pas qu'elles ne puissent exister auprès d'un village à 3 quarts de lieue aux environs d'*Aunay ;* le nom de ce village m'échappe, mais il me seroit aisé de le retrouver sur la carte de *Cassini,* si je l'avais sous la main : deux négocians voyageurs, MM. *Morel* et *Servant* qui alloient avec moi de *la Rochelle* à *Limoges* pourroient attester la vérité de ma découverte (2). »

Vraie ou fausse, nous n'avons, quoiqu'il en soit, trouvé d'autres traces de cette inscription, qu'une copie, prise peut-être dans les *Affiches du Poitou,* et conservée au musée de Niort dans les papiers de La Fontenelle de Vaudoré. (Voir le *fac-simile* que nous en donnons pl. LII.)

Dans la 104e livraison des *Paysages et monuments du Poitou*, M. Georges Musset a publié la copie de l'abbé Méry dont il a quelque peu modifié la disposition des lignes, très arbitraire d'ailleurs dans cette copie.

Il l'a lue :

« Pro sal(ute) imp(eratoris) (Marci) Aur(elii) Antonini Fel(icis) Aug(usti) Brit(annici) P(ontificis) M(aximi) Tri(buniciae) P(otestatis) (anno) XV Imp(eratoris) II C(onsulis) II D(esignati) III P(atris) P(atriae) C(aius) J(ulius) Drutedo et Balorice taur(obolum) f(ecerunt) ex v(oto) (3). »

(1) *Affiches du Poitou*, n° du 14 avril 1785, p. 59 (du volume de l'année).
(2) *Idem*, 12 mai 1785, pp. 73 et 74 (idem).
(3) *Paysages et monum. du Poitou*, 104e livr., Aulnay, p. 47.

M. Musset, — qui omet les deux sigles de la première ligne — ne dit pas à quel empereur devrait être attribué ce monument d'Aulnay dont l'authenticité n'est rien moins que certaine peut-être.

A ne s'en tenir, il est vrai, qu'aux dénominations qui nous sont fournies par l'inscription même, nous pourrions hésiter entre Marc Aurèle, Caracalla et Elagabale, si l'élimination des noms de Marc Aurèle et d'Elagabale ne s'imposait par la seule comparaison des titres honorifiques dont ces empereurs furent revêtus.

Marc Aurèle, — qui d'ailleurs ne porta jamais les surnoms *Félix* et *Britannicus*, — ne reçut le titre de *pater patriae* qu'en 167. L'inscription d'Aulnay ne peut donc pas lui être attribuée, car, à cette date, nous devrions lui trouver la XXIIIe puissance tribunice et le IVe consulat.

Le nom d'Elagabale ne peut pas convenir davantage. Outre que cet empereur ne porta jamais non plus le surnom de *Britannicus*, il faut encore remarquer que ses puissances tribunices ne furent renouvelées que cinq fois.

Caracalla reste donc seul. Ce prince fut appelé *Britannicus* en 210 et *Félix* en 213 ; il reçut entre ces deux dates le titre de *pater patriae*, mais par cela même que, s'il lui était relatif, le texte précédent serait postérieur à 213, nous devrions trouver ici l'expression d'une XVIe puissance tribunice et d'un IVe consulat et non pas les puissances correspondantes que lui donne la copie de l'abbé Méry.

De deux choses l'une dès lors : ou l'inscription est apocryphe, ou l'abbé Méry l'a très mal transcrite, car il est assez difficile d'admettre que le lapicide se soit trompé de deux ans.

Si nous adoptions la seconde hypothèse, nous lirions alors :

[*M(atri)*] *D(eum) m(agnae)*[*I(daeae)*] (1). *Pro sal(ute) imp(eratoris) M(arci) Aur(elii) Antonini, [pii], fel(icis), Aug(usti), Brit(annici), p(ontificis) m(aximi), tr(ibuniciae) p(otestatis) XV* (2), *imp(eratoris) II, co(n)s(ulis) II*[*I*], (*consulis*) *des(ignati) III*[*I*], *p(atris) p(atriae). C(aius) Jul(ius) Drutedo et Baloric(e)* (?), *Taur(obolium) f(ecerunt) ex v(oto).*

A la grande déesse Idéenne mère de tous les Dieux. Pour le salut de l'empereur Marc Aurèle Antonin (Caracalla), heureux, Auguste, Britannicus, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunice, pour la 16e fois, consul 3 fois, désigné pour la 4e, père de la patrie. Caius Julius Drutedo et Balorice (sa femme ?) ont fait un taurobole en accomplissement d'un vœu.

(1) Ou peut-être tout simplement : *D(eum) m(atri).*
(2) Ou peut-être *XVI.*

« Les saturnales de la Vénus phrygienne ou phénicienne, les mystères redoutables d'Eleusis, et en général les pratiques secrètes et la mise en scène extravagante qui caractérisaient les religions orientales, se rattachaient plus ou moins au culte de la Grande Mère Idéenne. Sa forme grecque la mieux définie était Cybèle ; mais son nom changeait très souvent avec les lieux. Agdistis, Dindymène, Rhée, Ops, la Terre, la Grande Mère, la mère des Dieux, la mère Idéenne, Astarté, Cérès même, ne sont que des variantes et des dérivations de cette divinité mystérieuse et souveraine, qui a été honorée avec terreur et passion dans la majeure partie du monde (1). » Le culte de la Grande déesse Idéenne dût être apporté en Gaule par les trafiquants nombreux qui vinrent de tout temps sur les rives méditerranéenes, ou les émigrants orientaux qui s'y fixèrent. La formule classique du culte d'Ida était le taurobole, à la fois régénérateur pour celui qui l'offrait et propitiatoire pour ceux en faveur de qui on l'offrait. M. F. de Cumont a récemment établi, dans la *Revue archéologique* (2), que ce sacrifice n'avait pas pris naissance avec le culte de Cybèle, mais devait remonter jusqu'à celui de la déesse iranienne *Anahita*.

Quoiqu'il en soit, on ne peut que difficilement s'imaginer tout ce qu'avait de répugnant le sacrifice d'un taureau. Revêtu de ses plus beaux habits, le front ceint de bandelettes dorées, le personnage, qui fournissait la victime était plongé dans une fosse profonde, sur laquelle on établissait un plancher percé de trous. La bête était amenée recouverte de fleurs et les cornes dorées ; on l'attachait solidement au-dessus de la fosse, puis, le sacrificateur lui ouvrait la poitrine avec le couteau sacré, et le sang qui se répandait en bouillonnant sur le plancher, s'échappait dans la fosse et tombait sur les épaules du tauroboliè. « Avide de le recueillir jusqu'à la derniere goutte sur sa tête hideuse, celui-ci, — dit le poète Prudence, qui nous a conservé ces détails, — en sature tous ses vêtements et tout son corps. Rejetant son front en arrière, il y expose ses joues, ses oreilles, ses narines et ses lèvres ; il en imprègne ses yeux et en arrose sa langue, puis, lorsque les prêtres ont enlevé le cadavre épuisé et raidi de la victime, le tauroboliè sort de sa retraite, et montre avec orgueil sa tête ensanglantée, sa barbe chargée de caillots, ses bandelettes dégoûtantes et ses vêtements salis. Alors à l'aspect repoussant de cet homme, tout souillé des marques du sacrifice expiatoire qu'il vient d'accomplir, les assistants se prosternent et adorent de loin, persuadés que le sang vil d'un

(1) Ch. Lentheric, l'*Ancien confluent du Rhône et de la Saône*, dans *Mém.* Acad. de Nimes, 1886, p. 89.

(2) Octobre 1888, pp. 132 et suiv.

taureau en coulant sur lui dans une fosse empestée, l'a rendu complètement pur (1). »

Ainsi que tant d'autres pratiques du paganisme que le christianisme a fait siennes, les tauroboles ne sont pas à ce point disparus de nos mœurs que rien ne puisse plus nous les rappeler. Les bœufs gras couronnés de fleurs qui parcourent les rues de certaines villes aux approches de Pâques ne sont que la continuation de la tradition païenne, et si leur sang ne s'échappe plus comme autrefois sur des épaules humaines, leur sacrifice n'en rappelle pas moins, croyons-nous, celui qu'on rendait jadis à la mère des Dieux.

Bibliographie : Abbé Méry, *Affiches du Poitou*, 1785, pp. 13 et 73. — [Jouyneau-Desloges], *Affiches du Poitou*, 1785, p. 59. — Bourguigon [Bourignon], *Affiches du Poitou*, 1785, p. 57. — Georges Musset, *Paysages et monuments du Poitou*, (Aulnay), 104e livr., p. 7.

(1) Prudence, *Passio sancti romani martyris*, hymne x, v. 1042 et suiv.

QUATRIÈME PARTIE

INSCRIPTIONS MUNICIPALES

ET MONUMENTS PRIVÉS NON FUNÉRAIRES

I. — *DÉDICACES.*

51.

Les fouilles qui ont été récemment pratiquées à Saintes, par M. le chanoine Julien-Laferrière ont permis de découvrir un certain nombre de fragments dont on n'a pas parlé jusqu'ici.

Il est vrai que leur importance est des plus modiques, mais nous les signalerons cependant, d'abord parce que rien n'est à négliger en épigraphie, ensuite, et surtout, parce que de nouvelles découvertes permettront peut-être un jour d'en tirer plus complètement parti, (voir pl. x *bis*).

Nous les aurions indiqués à la suite des inscriptions impériales, si nous les avions connus lorsque nous avons publié celles-ci :

1. — Fragment complet de 0 m. 16 de long, sur 0 m. 12 de large à droite, et à gauche de 0 m. 08 seulement. Fort belles lettres de 0 m. 10 de hauteur :

ᑭR

2. — Sur un fragment de 0 m. 20 centimètres, moitié de droite d'un O qui peut avoir eu 0 m. 13 de hauteur.

3. — Fragment ; lettres de 0 m. 09 c. de hauteur.

ᵀI · ı

4. — Partie supérieure d'un F ayant eu 0 m. 08 de hauteur.

5. — Fragment ne contenant qu'un E de même dimension.

6. — Fragment allongé fournissant quelques restes de trois lettres :

7. — Assez grand fragment dont les lettres ont 0 m. 06 c. de hauteur.

..... *Ger*[*manicus max*(*imus ?*....]

(Inédits).

FRAGMENT DE DÉDICACE RELATIVE A UN PRÊTRE DE ROME D'AUGUSTE.

Inscription perdue de Saintes.

52.

L'*Indice du Cabinet* de Samuel Veyrel contient l'inscription suivante :

« ROMAE ET AVGV
TO PROVINTIA
GALIAE DE PVBLI
CO »

« On a déjà remarqué, a dit DE LA SAUVAGÈRE, que [plusieurs] édifices annonçaient que [Saintes] était une ancienne ville romaine considérable. Les inscriptions annoncent [encore] que [certains] d'entre eux étaient consacrés à Auguste. Veyrel rapporte celle-ci trouvée à Saintes dans des ruines :

« ROMAE ET AVGVSTO
. . . . . .
. . . . . .
PROVINCIA
GALLIAE DE PVBLICO »

Et quelques pages plus loin, de la Sauvagère, reproduisant pour la seconde fois le même texte, lui donne la meilleure disposition que voici :

« ROMAE ET AVGV
TO PROVINTIA
GALLIAE DE PVBLI
CO..... »

Bourignon ne le cite guère autrement :

(sic)

ROMAE . ET. AVGV...
TO . PROINCIA .
GALLIAE . DE . PVBLI
CO .

« A Rome et à Auguste, la province de Gaule a fait élever ce monument aux frais du Public. »

« La Saintonge, ajoute-t-il, prend ici le titre de province de la Gaule, titre pompeux qui répond bien à son ancienne magnificence, dont les ruines des monuments ne nous fournissent qu'une idée imparfaite.

« ..... Quel peut donc être le monument que la province de Gaule a fait élever en l'honneur de Rome et d'Auguste? M. de la Sauvagère pense que cette inscription a rapport à l'aqueduc du Douhet; mais il faudrait pour cela qu'il eût été trouvé (*sic*) sur les lieux mêmes, ce qui n'est pas, puisqu'elle a été tirée des débris du Capitole. Ne serait-on pas mieux fondé à croire qu'il ne s'agit ici que d'un simple autel placé par les Santons dans leur Capitole, qui était une espèce de Panthéon où les divinités particulières et tutélaires du pays étaient principalement honorées? (1) »

« On a la certitude, a dit de son côté Chaudruc de Crazannes, que les *Santones* avaient élevé un temple à l'héritier et au successeur du grand Jules, et qu'ils y avaient attaché un ou même plusieurs prêtres, à l'instar des principales villes de l'empire : les inscriptions suivantes, trouvées à Saintes et déjà publiées, attestent l'une et l'autre ce fait :

1.

« ROMAE . ET . AVGVS
TO . PROVINCIA
GALLIAE . DE . PVBLI
CO

(1) Il est aujourd'hui prouvé que le Capitole de Saintes n'a jamais existé. (Cf. à ce sujet : Audiat, *Le Capitole de Saintes* (dans *Bulletin* Arch. Saint., 1881).

2.

« DIVO . AVGVSTO .

« En admettant que l'inscription votive trouvée à Saintes a un rapport direct avec le monument que nous décrivons, et dont nous venons déjà de donner la dédicace restaurée (1), il faut la lire ainsi :

« ROMAE . ET . AVGVSTO . PROVINCIA . GALLIAE
AQUITANICAE . DE . PVBLICO

« Ce qui voudrait dire que toute l'Aquitaine aurait contribué à l'érection du temple de Rome et d'Auguste [bâti chez les] *Santones*. »

M. Audiat est le premier qui ait fait remarquer que les mots PROVINCIA GALLIAE, lus par certains auteurs, n'étaient pas sans présenter de sérieuses difficultés, mais le véritable sens du texte ne nous semble avoir été donné que par Auguste Bernard, dans son ouvrage sur le *Temple d'Auguste et la nationalité gauloise*.

Les compléments que ce savant a proposés nous permettent de lire :

. . . . . .
SACERDOTI . ROMAE . ET . AVGVST*I*
TRES . PROVINCIA*E* . GALLIAE
DE . PVBLICO

Et si la copie de Veyrel était exacte, cette restitution pourrait parfaitement convenir; mais il ne paraît pas que la transcription de ce texte ait été faite avec tout le soin voulu par l'antiquaire charentais.

Il se pourrait, ainsi que de la Sauvagère l'a indiqué — en se basant sur nous ne savons trop quelle autorité, — que le fragment comportât une ligne de plus, et qu'il fallût par suite le lire :

. . . . . *sacerdoti*
ROMAE ET AVGVST*i*
ad confluentem
tres PROVINCIA*e*
GALLIAE DE PVBLICO

Quoi qu'il en soit, il est à peine besoin d'ajouter qu'il ne saurait pas plus être question d'une inscription se rapportant à l'aqueduc du Douhet — comme le voulait de la Sauvagère, — que d'un monument votif placé sur les bords de la Charente ou

(1) Il s'agit de l'inscription précédente.

à l'intérieur de quelque capitole imaginaire, comme le proposa plus tard Bourignon. Il s'agit tout simplement d'une dédicace qui paraît avoir été placée sur le piédestal de quelque monument public, construit, aux frais des trois provinces de la Gaule Chevelue, en l'honneur d'un prêtre d'Auguste, qui pourrait avoir été de nationalité santone.

Cette particularité ne serait pas d'ailleurs sans exemple, et s'il est vrai que les monuments publics de même nature se trouvaient surtout à Lyon, il n'en est pas moins exact qu'à partir de l'année 238 les trois provinces de la Gaule durent se réunir plus d'une fois pour en faire construire sur d'autres points.

C'est ainsi que le musée de Saint-Lô possède une inscription célèbre provenant du piédestal de la statue que les délégués à la grande assemblée des Gaules firent ériger, dans sa ville natale, au prêtre viducasse T. Sennius Solemnis.

« Les trois provinces de la Gaule, est-il dit dans cette inscription, lui ont élevé un monument dans son pays, ce qui n'avait pas encore eu lieu, et le Sénat de la libre cité des Viducasses en a donné l'emplacement. Ce monument a été érigé le 18 des calendes de janvier, Pius et Proculus étant consuls [15 janvier 238] (1) ».

Bibliographie : Veyrel, p. 11. — De la Sauvagère, pp. 43 et 125. — Bourignon, p. 57. — Chaudruc de Crazannes, p. 36. — Chaudruc de Crazannes, *Notice sur les antiquités de la ville de Saintes, découvertes en 1815 et 1816*, Paris, 1817, in-12, p. 10; et *Annales encyclopédiques*, t. 1, 2e partie, fév. 1817. — Aug. Bernard, *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, p. 76. — Audiat, p. 28.

II. — *INSCRIPTIONS MUNICIPALES.*

—

INSCRIPTION DU BALNÉAIRE DE POITIERS.

Musée lapidaire des Antiquaires de l'Ouest.

53.

« Inscription sur pierre provenant des fouilles du sol de la rue Lubac, à Poitiers, achetée directement par la Société [des Antiquaires de l'Ouest] aux ouvriers qui venaient de l'exhumer au coin de la rue Corne de Bouc et de la rue de Lubac. » (de Longuemar. — Copie dessinée).

(1) Tres provinciae Galliae primo unquam monumentum in sua civitate posuerunt; locum ordo civitatis Viducassium liberae dedit. Positum octavum decimum kalendas ianuarias, Pio et Proculo consulibus. (Marbre dit de Thorigny, trouvé à Vieux, près de Caen, dans le courant du XVIe siècle.)

« Fragment d'inscription romaine sur pierre, découverte en 1870, à Poitiers, au coin de la rue Corne de Bouc et de la rue Lubac, ou de l'Est, près de l'amphithéâtre. » (LEDAIN *b.*)

Hauteur de la pierre, 0 m. 50; largeur, 1 m. 05; hauteur des lettres, 0 m. 09.

Notre copie (voir pl. XLI) :

/// MISET.NBALI. ///
//// 'RIBITORIAD ///
//// NTEASPORT\ ////
//// AQFHAF^PT //

La lecture suivante a été proposée par M. Clément Pallu de Lessert :

« ..... *In thermis et in balineo... diribitoria d... Antea sportulas aquæ. Hæc optulit.....*

« Pour quiconque a l'habitude des inscriptions municipales, dit-il, nous sommes en présence d'un texte rappelant l'inauguration de travaux faits, pour la cité, par un bienfaiteur dont le nom n'a pas été conservé. Suivant l'usage, des distributions et des jeux ont accompagné cette inauguration. Au commencement de la quatrième ligne nous avons peut-être la fin du mot *spectaculaque*. La même ligne donne encore la cause qui avait déterminé cette libéralité. Dans le même genre, nous pourrions rapprocher de nombreuses inscriptions d'Afrique portant cette formule : *Haec obtulit ob honorem flaminii*, ou *ob honorem duumviratus* « en l'honneur de son élection au flaminicat » ou « au duumvirat ».

« La première ligne mentionne certains travaux exécutés dans les thermes et dans le balnéaire. Si l'interprétation est exacte, nous sommes en présence du seul texte épigraphique qui nomme les thermes explorés par le R. P. de la Croix. Il en résulte aussi que la ville, indépendamment des thermes, possédait un balnéaire dont l'emplacement est inconnu.

« Enfin la seconde ligne n'est pas moins intéressante. La seule restitution possible du mot qu'elle porte est *diribitoria*. On retrouve du reste sur la pierre des traces du D initial.

« Mais que désignait ce mot? On n'en connaît qu'un exemple à Rome; encore était-il connu sous le nom de *diribitorium; diribitoria* avec sa forme plurielle est nouveau. Il nous apparaît, dans les rares textes qui le mentionnent, comme un vaste bâtiment sans cloisons intérieures, une sorte de halle couverte commencée par Agrippa et inaugurée par Auguste après la mort de celui-ci. Il paraît avoir servi à des usages multiples : les anciens grammairiens nous disent que c'était le lieu où l'on distribuait

(diribere) les bulletins de vote pour les Comices, et où l'on payait la solde des soldats; Dion Cassius nous apprend aussi que sous Caligula, pendant un été exceptionnellement chaud, l'on y établit un plancher et l'on y donna des spectacles publics. »

M. le colonel Babinet (1) appuyant l'interprétation attribuée au mot *diribitorium* par M. Pallu de Lessert a cité les définitions que donnent de ce mot les dictionnaires de Forcellini, de du Cange, d'Ambroise Calepin et de Vossius. Calepin en particulier pensait que le *diribitorium* était aussi le lieu où demeuraient les esclaves, et Vossius que c'était la salle d'école des jeunes esclaves. Nous ajouterons à cela que d'après Suetone (2) et Pline (3), cités par Anthony Rich (4), le *diribitorium* était encore la place occupée par les agents de l'empereur lorsqu'ils assignaient aux conscrits leurs corps respectifs ou lorsqu'ils passaient les troupes en revue.

M. Ledain n'a donné dans son *Épigraphie romaine du Poitou*, que l'interprétation déjà proposée par M. Pallu de Lessert.

« Le dernier mot, dit-il cependant, pourrait bien être *opera*. Quoi qu'il en soit, il n'en résulte pas moins de cette inscription, qui serait si intéressante pour l'histoire locale si elle était complète, qu'il y avait à Poitiers des thermes, des balnéaires, des *diribitoria*, dont la construction ou la réparation, ou l'inauguration donna lieu à des fêtes et largesses aux frais de quelque magistrat ou puissant personnage. »

Nous acceptons assez, pour notre compte, la majeure partie des restitutions qui ont été proposées par M. de Lessert, mais s'il nous paraît possible de lire :

... *in ther*MIS ET IN BALI*neo*
..... *di*RIBITORIA D.....
..... *a*NTEA SPORTV*las*
..... AQVEHAEC OPT*ulit?*

..... *in ther*]*mis et in bali*[*neo.... di*]*ribitoria* [.....*a*]*ntea sportu*[*las...*,

nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de voir, au commencement de la cinquième ligne un autre mot que la conjonction *que*; c'est donc de préférence à toute autre que nous accepterions pour ce mot la lecture [*spectacula*]*que*, mais ce texte n'en demeurerait pas moins très obscur dans certaines de ses parties.

(1) *Bull.* Ant. O., 1887, p. 197.
(2) Claude, XVII.
(3) *Hist. nat.*, XVI, 76.
(4) *Dict. des antiq. rom. et grecques*, Paris, 1873, in-8°, p. 231.

Bibliographie : *Bull.* Ant. O., 1870, p. 397 et pl. II. — Bricauld de Verneuil, *Bull.* Ant. O., 1885, pp. 587 et 593. — *Nouv. Cat.*, p. 10. — Cl. Pallu de Lessert, *Bull.* Ant. O., 1886, p. 10, et 1888, p. 450. — C[l] Babinet, *Bull.* Ant. O., 1887, p. 197.— Ledain *b*, p. 10.— Ledain, *Epigr. rom.*, p. 51, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 192.)

INSCRIPTION DITE DU BALNÉAIRE DE ROMAGNOUX.

Musée de la ville de Poitiers.

54.

« Fragment de pierre trouvé à Marçay, déposé à la bibliothèque de Poitiers :

« C
DVN
MENTISO
FLAMEN
BALINEVM SVI
S O » (Ancelin.)

« Quatre fragments d'inscription d'un balnéaire, hauts de 42 centimètres [ont été] trouvés en 1833, à Marçay, près Vivonne, [et] offerts [au musée des Antiquaires de l'Ouest], par M. Thibaudeau aîné. » *(Anc. Cat. P.)* (1).

« Ce fragment d'une inscription relative à la fondation d'un balnéaire fut trouvé dans le sol, couvert de débris gallo-romains indiquant l'emplacement d'une grande villa au Romagnoux, dans le vallon du Palais, près Vivône, et donné au musée de [la ville de] Poitiers, par M. Thibaudeau aîné. »
(De Longuemar.)

« Fragment d'inscription d'un balnéaire romain. Cette plaque en pierre dure, brisée en plusieurs morceaux, provient de la villa romaine de Romagnoux, commune de Marnay (*sic*), près Vivône, et a été offerte au musée par M. Thibeaudeau aîné, en 1833.

« Hauteur, 0 m. 42; longueur, 0 m. 24. » (Brouillet.)

(1) L'ancien catalogue du musée de Poitiers a été extrait des *Mém.* Ant. O., t. x, 1843. pp. 1 à 63. Il avait été rédigé par une commission composée de MM. de Lamariouze, Lecointre-Dupont, Ch. de Chergé, de Chasteignier et Fillon.

« C.....
DVN.....
MENT....
FLAMEN...
BALINEVM CVM SVIS
S. O

« Ce fragment d'inscription a été découvert dans les ruines d'une villa romaine, au Romagnoux, près Vivonne. On y a trouvé beaucoup de débris caractéristiques de cette époque, et notamment deux grands bronzes de Nerva et d'Adrien. L'original est conservé au musée de la ville de Poitiers.

« Restitution proposée :

« *Caius..... Lug*
dunensis.....
mentis ornatus
flamen perpetuus
balineum cum suis
de suo ornavit.

« La ville et le balnéaire de Romagnoux sont donc l'œuvre d'un prêtre païen, *flamen*, d'une divinité indéterminée et qui en était sans doute propriétaire. » (Ledain, *Epigr. rom.*)

Notre copie :

////C///////
////DVN////
////MENTIS////
////FLAMEN////
BALINEVM CVM SVIS
////S / O/////

De Longuemar, reproduisant la copie donnée par l'ancien catalogue, proposait de lire :

« *Caius* | *Lugduni* | *mentis ornatus* | *Flamen* | *Balineum cum suis* | *sacrum ornavit.* »

et de traduire :

« Caius, originaire de Lyon (?), chef du collège des Flamines, prêtre de l'intelligence, a, lui et les siens, consacré et orné le balnéaire. »

La copie de M. Brouillet est un peu différente; sa lecture est celle de de Longuemar :

« ..C.....
..DVN...
...MENT
...FLAMEN
BALINEVM
S. O »

Pour notre compte il nous paraît absolument évident que le mot MENTIS n'est pas complet.

La lecture suivante, tout hypothétique qu'elle est, nous conviendrait mieux; mais on ne peut encore à ce sujet rien dire de précis :

//C/////
///DVN/////
*orna*MENTIS *ii viralib.*
honorat. FLAMEN *Aug.*
BALINEVM CVM SVIS *porticibus*
*de Su*O *restituit*

..... *orna*]*ment*[*is duumviralib*(*us*) *honorat*(*us*), *flamen* [*Aug*(*ustali*)... *balineum cum suis* [*porticibus ?*] *de suo* [*restituit*].

..... duumvir, flamine Augustal.... a fait, de ses deniers, rétablir ce balnéaire avec tous ses portiques.

On connaît un flamine d'Auguste qui était *duumvir jure dicundo* à Périgueux (1).

Bibliographie : Ancelin, dans *Collection des dessins* de la Soc. des Ant. O., carton 2; dessin daté du 21 janvier 1835. — *Anc. Cat.*, p. 51. — De Longuemar, p. 148. — Brouillet, p. 300 (n° 4072). — *Bull.* Ant. O., t. x, p. 303. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 52, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 192).

FRAGMENTS DIVERS.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

55.

« [Fragments rencontrés] par M. Bonsergent [en 1871] pendant le cours de nos explorations dans la rue des Hautes-Treilles [à Poitiers], vis-à-vis, à peu près, le débouché de la rue de la Traverse. »

(Ledain. — Copie dessinée, voir pl. xlv, xlvi et xlvi *bis*.)

(1) Allmer, t. i, p. 39.

a	*b*	*c*	*d*	
ORIVS E	IC[	E	O	
ATE CO			SVM	*(V et M liés).*
TVIT				

« Fragment de frise de 1 m. de longueur sur 0 m. 70 de hauteur d'un grand monument romain découvert en 1871 sur l'emplacement du cimetière de l'ancienne église de N.-D. de la Chandelière, rue des Hautes-Treilles, à Poitiers, où il avait été utilisé comme sarcophage à une époque probablement très ancienne. L'inscription qui eût été si instructive est malheureusement très incomplète. Deux petits fragments du même morceau où sont gravées des lettres isolées ont pu être raccordés et l'ensemble donne la lecture suivante :

« .....ORIVS.....ICIO
.....[ATE CO..... SW.....B
.....TVIT

« L'inscription complète, qui n'avait certainement que trois lignes, dont la dernière se terminait par le mot *restituit*, devait avoir 2 m. 20.

« Interprétation proposée :

« *Victorius ou Censorius...*
civitate collapsa...
restituit. » (Ledain *b*.)

Notre copie :

ORIVS F////
[ATE CO////
TVIT

Il faut évidemment lire :

.....*orius*..... *vetus*]*tate co*[*nlabsum sua pecunia resti*]*tuit.*

.....a de ses deniers rétabli..... qui tombait en ruines.

Mais nous renonçons à trouver à la fois le nom du personnage et la nature même du monument, très probablement public, qu'il fit rebâtir. Si les quelques lettres qui commencent le texte devaient être considérées comme la fin d'un *gentilicium*, on pourrait songer à ceux de *Platorius* ou de *Sertorius* qui furent portés, l'un par un consul du règne d'Hadrien (1), l'autre par un personnage important dont le nom se trouve gravé sur les cénotaphes de Pise (2), mais ces restitutions n'auraient aucune certitude.

(1) Wilmanns, t. i, n° 1173.
(2) Ibid., n° 883.

Bibliographie : *Mém.* Ant. O., t. III, p. 175 et pl. X. — Ledain *b.*, p. 11. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 49, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 189).

Fragments découverts à Poitiers.

56.

« Dans la maison n° 4 [rue de la Petite-Roue à Poitiers], l'enceinte romaine se développe sur une longueur de 27 mètres. Malgré cette étendue, le vieux blocage qui forme le plafond de la cave n'est soutenu par aucun pilier. Un des blocs porte un fragment d'inscription qui ne comprend, hélas ! qu'une lettre de 0 m. 28 de hauteur appartenant à la belle époque épigraphique. » (Ledain.)

Cette lettre est un S.

57.

« Plus loin, sur un autre bloc [au même endroit que l'inscription précédente], apparaît un débris d'inscription contenant deux lignes. Malgré le martelage qu'il a subi on distingue dans la première ligne la fin d'un mot... Les lettres, de la plus belle époque de l'épigraphie, mesurent 30 centimètres de hauteur :

« LICO
M » (Ledain.)

Bibliographie : Ledain, pp. 185 et 186.

58.

« 1 2

ASC ↄO
ↄOT ∧ \

« *1. 2.* Ces deux pierres se trouvent l'une à côté de l'autre dans la cour de M. Desmiers, rue des [Carolus]. Les caractères ont plus de 8 pouces de haut et sont de la plus grande beauté. » (Biblioth. de Poitiers, *Inscr. et Monum.*) (Copie dessinée par André et Guerry).

« [En explorant les galeries souterraines de Poitiers] on distinguera plus particulièrement (maison de M. Cognac, rue des Carolus, n° 9), une grande inscription de cinq pieds de longueur dont la pierre est cassée en deux parties, l'une placée en sens inverse de l'autre... Les caractères sont très beaux et datent certainement des premiers siècles de l'Empire.

« *a* *b*

CO ÁS[illegible]
∧ VI ↄOT »

(de la Lande.)

« La cave de la maison située à l'angle des deux rues [de la Regratterie et de la Petite-Roue], renferme des restes curieux. L'un des blocs présente une inscription malheureusement très mutilée, disposée sur deux lignes. Des petits trous pratiqués dans les creux profondément accusés semblent indiquer que des lettres de bronze ont dû y être incrustées. »

(Ledain. — Copie dessinée.)

Des moulages de ces fragments sont au musée lapidaire des Antiquaires de l'Ouest (voir pl. XLVI *bis*).

On ne doit pas songer à restituer : [*tribunicia*] *pot*[*estate*] à la deuxième ligne du fragment *b* ; il serait peut-être possible de lire [*sacer*]*dot*[*i*], mais sans grande certitude toutefois. Les lettres, qui témoignent d'une bonne époque, ont 0 m. 28 de haut.

Bibliographie : Biblioth. de Poitiers, *Inscript. et Monum.* — Mangon de la Lande *a*, t. I, p. 54. — Ledain, p. 182 et pl. VII. — Ledain *b*, p. 12. — *Coll. de dessins* de la Soc. des Ant., carton 1, (originaux des dessins de Mangon de la Lande, publiés en 1835).

59.

« Fragment d'entablement encastré dans le mur romain de Poitiers, rue des Feuillants, sur lequel on aperçoit quelques traces d'une inscription. » (Ledain.)

Notre copie, voir pl. XXXVI, fig. *d* :

ᵀD · N

Le moulage de ce fragment est au musée des Antiquaires de l'Ouest.

Bibliographie : Mangon de la Lande, *Mém.* Ant. O., t. II, p. 353, et *Atlas*, pl. VIII (voir pl. XXXVI, fig. *b*). — Ledain, *b*, p. 12.

60.

« Dans une maison de la rue de la Regratterie, à Poitiers. Les lettres ont 6 pouces. [L'inscription] a 1 pied 11 pouces au quarré. Cette inscription, donc, serait sur une pierre de 1 pied 11 pouces au carré dans la cave d'une maison rue de la Regratterie, quartier ..... n° ..... (*sic.*)

« A la voûte de la même cave on voit un morceau de colonne canelé et bien grosse. » (*sic.*)

« ⊐ QVIP
INCC// »

(Biblioth. de Poitiers, *Inscript. et autogr.*)

« Cette inscription dont les lettres ont 6 pouces serait sur une Pierre de 1 p^d 11 p. au quarré dans la cave d'une maison rue de la Regratterie, quartier C, n° (*sic*). A la voûte de la même cave on voit un morceau de colonne cannelée et très gros (*sic*) :

« ⊐ · QVIR
INCO »

(Biblioth. de Poitiers, *Inscript. et monum.*)

« QVIR
NCC

« Ce fragment d'inscription, dont les lettres ont 6 pouces de haut, se trouve dans la portion de la galerie souterraine qui forme aujourd'hui l'une des caves de Mlle Bompierre, sous la maison qui fait le coin de la rue Regratterie avec la rue de la Petite-Roue. Ce qui reste de l'inscription donne à croire qu'elle portait en très beaux caractères, et de bonne époque, le mot *quirites*. Les autres lettres sont inexplicables. »

(Mangon de la Lande. Voir pl. xxxvi, fig. *a*.)

« Dans les assises inférieures d'une tour [de l'enceinte gallo-romaine de Poitiers], visible au n° 9 de la rue des Carolus. »

(Ledain. Copie dessinée.)

Notre copie (voir pl. xlvi *bis*) :

QVIF
NCG

Le moulage de ce fragment est au musée des Antiquaires de l'Ouest. Les lettres ont 0 m. 16 de hauteur ; leur largeur de trait dépasse 0 m. 02. Elles ont évidemment fait partie de quelque inscription publique, peut-être même impériale, mais il est bien difficile de leur attribuer un sens.

Bibliographie : Biblioth. de Poitiers, *Carton des inscript. et autographes*, 2e liasse, n° 17. — Biblioth. de Poitiers. *Inscript. et monum.* — Mangon de la Lande, *Mém.* Ant. O., t. II, p. 351, et *Atlas*, pl. VIII, fig. *a*. — Ledain, p. 197 et pl. VII. — Ledain *b*, p. 12. — *Coll. de dessins* de la Soc. des Ant. de l'O., carton 1 (dessin de Mangon de la Lande, daté du 16 juin 1836).

61.

« ... Un débris d'inscription, encastré dans le mur du jardin [du lycée de Poitiers], doit provenir des fondations [de l'enceinte gallo-romaine]. » (Ledain. — Voir pl. xlvi, fig. *a*.)

« QV.....
BAI .....
VI.....

« Ce débris d'inscription encastré dans le mur du jardin du lycée de Poitiers, rue Sainte-Catherine, n'est guère susceptible de restitution. Il semblerait, toutefois, qu'il s'agit, ici encore, d'un balnéaire, *balineum*. » (Ledain, *Epigr. rom.*)

M. Clément Pallu de Lessert a reproduit ce texte dans les *Bulletins* des Antiquaires de l'Ouest.

« Ce n'est pas, dit-il, une inscription funéraire. La moulure du haut montre qu'il n'y a pas de place pour le D · M · S traditionnel. De plus le QV de la première ligne appartient au [commencement d'un] mot ; aucun signe de ponctuation, aucun intervalle ne sépare ces lettres. — Ce n'est pas non plus une inscription votive ; on ne voit pas à quelle formule on pourrait rapporter ce début.

« Mais on ne peut s'empêcher de songer à certaines inscriptions qui contiennent des avis au public, des défenses, quelquefois des annonces ou des réclames industrielles, et qui commencent par ces mots : *qui* (celui qui), *si quis* (si quelqu'un)... »

Pour notre compte, nous n'entreprendrons pas d'expliquer un fragment dont il ne reste plus aujourd'hui que trop peu de chose, mais nous en donnerons la meilleure copie que voici :

QV///
BAI///
V I///
OI///

Les lettres, d'assez bonne époque, ont 0 m. 045 à la première ligne et 0 m. 05 aux suivantes. Le fragment a 0 m. 28 de haut sur 0 m. 17 de large. (Voir pl. xlvi, fig. *b*.)

Bibliographie : Ledain, p. 173 et pl. xix. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 52, et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 193. — Clément Pallu de Lessert, *Bull.* Ant. O., 1888, p. 448.

62.

« CAB

« Cette pierre se trouve dans la cave de la femme Audinet, poissonnière, rue du Pigeon-Blanc. » (Biblioth. de Poitiers, *Inscript. et monum.*) [Copie dessinée par André et Guerry.]

« [Inscription] gravée sur l'une des pierres de la cave de M. Audinet, rue du Pigeon-Blanc. » (M. de la Lande.)

Les caractères sont d'une basse époque.

Bibliographie : Biblioth. de Poitiers, *Inscript. et monum.* — Mangon de la Lande *a*, t. I, p. 56. — *Coll. de dessins* des Ant. de l'Ouest, carton 1 (dessin de Mangon de la Lande, daté de 1835).

63.

« Ex veneranda antiquitate fragmenta quæ in S^ti^ Petri plateâ in domus cujusdam parietibus extant :

DIVI ORITVR · S (*T et V liés*)
CRET VIR IVALI
XTERI·IVS (*T et E liés*) DIVE
MORTE (*T et E liés*) »

(Biblioth. de Poitiers, *Inscript. et mon.*) [Copie dessinée, signée André].

Une note, écrite au verso de la feuille que nous venons de transcrire, est ainsi conçue :

« Pris à la place St-Pierre, à la maison de l'archidiacre possédée par M. ..... (*sic*) ».

Nous ignorons ce que sont devenus ces divers fragments, dont il est bien difficile d'ailleurs de tirer parti.

Fragment découvert à Cenon.

64.

« Dans le parement du mur d'une maison de la paroisse de Cenon, on remarque un fragment d'inscription dont il ne reste plus que les lettres :

« RVM

qui sont d'un beau caractère et ont cinq pouces et demi de hauteur. » (Bourignon.

Bibliographie : Bourignon *b*, p. 19.

Fragments découverts à Sanxay
par le R. P. Camille de la Croix.

65.

« Partie inférieure d'une inscription :

« SVL

« Haut. 0 m. 08.

« Faut-il transcrire *sue*... ou *sul*...? » (H. de Villefosse.)

66.

« Fragment renfermant un chiffre :

« ·II

« Haut. 0 m. 062. » (H. de Villefosse).

67.

« Fragment qui semble contenir les trois lettres *ssi* :

« SSI

« Haut. 0 m. 09. » (H. de Villefosse.)

Bibliographie : C. de la Croix, *Mém., etc.*, p. 17. — Héron de Villefosse, *Bull.* Ant. F., 1884, p. 123, et *Revue poit. et saint.*, t. I, 1884-85, p. 342.

Fragments découverts à Saintes.

68.

« Sur le mur extérieur du jardin de l'hôpital général [de Saintes], auprès de l'ancien cimetière de la maison de force :

« C · IVLI · C
AVGV
IVLIA » (Bourignon.)

« Les noms de *Caius Julius* sont souvent donnés à Auguste dans les inscriptions. On dit, sur un autre marbre de Saintes en l'honneur de Livie, et qui sans doute appartient aussi au monument que nous décrivons (1) :

« C · IVLI · C ·
AVGV
IVLIA · »
(Chaudruc de Crazannes.)

M. Audiat a reproduit la copie de Bourignon dont il donne l'interprétation suivante, qui ne convient assurément pas, mais que nous essaierions en vain de remplacer par une autre plus certaine :

« *A Caius Julius Cesar Auguste Julie.* »

Bibliographie : Bourignon, p. 16. — Chaudruc de Crazannes, p. 36. — Audiat, p. 27.

(1) Le temple que de Crazannes croyait élevé en l'honneur d'Auguste. (Cf. plus haut, p. 144.)

CINQUIÈME PARTIE

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

I. — *ÉPITAPHES RELATIVES A DES MILITAIRES*

INSCRIPTION DE JULIUS MACER.

Musée de Saintes.

69.

L'inscription que nous allons décrire a été découverte dans le courant du mois de juin 1887, presque en même temps que les deux dédicaces impériales que nous avons citées plus haut sous les numéros 32 et 33.

Dès le 4 juillet suivant, nous écrivions à son sujet ce qui suit:

« Parmi toutes les inscriptions qui viennent d'être découvertes à Saintes, dans les fouilles que fait pratiquer M. le chanoine Julien-Laferrière, la plus importante est ainsi conçue:

« CIVLIO · AGI / / ML / / / / / / / AMACRO /
SANT · DVPLICARIO · ALAE · AFECTORIGIAN //
STIPENDIS · EMERITIS · XXXII · AERE · INCISSO · EVOCAT //
GESATORVM · DC · RAETORVM · CASTELLO · IRCAVIO · CLVP //
CORONIS · AENVLIS · AVREIS · DONATO · A · COMMILITON //
IVLIA · MATRONA · F · C · IVL · PRIMVLVS · L · H · E · T //

« Les difficultés de la composition typographique ne nous permettant pas de donner dans le texte le *fac-simile* de l'inscription même, voici quelles sont, pour chaque ligne, les remarques que nous croyons devoir faire (voir pl. X):

« *Ligne 1.* — Le point placé entre l'O et l'A se trouve en réalité dans l'O.

« *Ligne 2.* — La lettre A du mot *duplicario* est gravée en plus petit caractère dans le C; même mot, le point final se trouve dans l'O; la lettre I qui suit le G a été gravée dans le G.

« *Ligne 3.* — Le second I du mot *stipendis* a été gravé dans le D ; le second I du mot *incisso* a été gravé dans le C ; même mot, le point se trouve dans l'O ; dans le dernier mot l'O est en plus petit caractère, le C pénètre dans la panse de l'O, l'A est gravé dans le C.

« *Ligne 4.* — Le D est barré transversalement ; l'A du mot *castello* est gravé dans le C ; même mot, le point final est dans l'O ; pour les lettres suivantes, l'A est gravé dans le premier C, l'I dans l'O, le point se trouve dans l'O, l'L est gravé dans le second C.

« La pierre a 1 m. 92 de long sur une largeur de 0 m. 57 à droite, 0 m. 635 à gauche ; les lettres ont 0 m. 083 à la 2e ligne, 0 m. 070 à la 3e, 0 m. 060 aux deux suivantes, 0 m. 083 à la dernière. Celles de la première ligne sont incomplètes et devaient avoir près de 0 m. 10. Les T ont 091 à la 2e ligne, 0 m. 083 à la 3e, 0 m. 075 aux deux suivantes, 0 m. 091 à la dernière.

« En dehors de la première ligne, qu'il nous est bien difficile de restituer entièrement, nous lisons ce texte :

« *C(aio) Julio Agi*..... [*f(ilio), Voltini*]*a* (?) (*tribu*), *Macro, Sant(oni), duplicario alae Atectorigiana*[*e*], *stipendis emeritis XXXII, aere incisso, evocat*[*o*] *gesatorum* (*alae*) *D C Raetorum Castello Ircavio, clup*[*eo*], *coronis, aenulis aureis donato a commilitonib*[*us*]. *Julia matrona f(ilia), C(aius) Jul(ius) Primulus l(ibertus), heredes, e(x) t(estamento)* [*fec*(*erunt*)]. »

Depuis cette époque, nous avons appris, par une lettre de M. le chanoine Julien-Laferrière datée du 6 avril 1888, qu'il avait été découvert quelques autres fragments dont on n'avait pas songé tout d'abord à tirer parti, mais dont la juxtaposition permettrait de compléter la fin des lignes de l'inscription que nous venons de citer.

De sorte qu'il serait aujourd'hui possible de lire et de traduire en toute certitude :

C IVLIO · AGE[illegible] · MACRO
SANT· DVPLICARIO · ALAE · ATECTORIGIANAE
STIPENDIS · EMERITIS · XXXII · AERE · INCISSO · EVOCATO
GESATORVM · DC · RAETORVM · CASTELLO · IRCAVIO · CLVPEO
CORONIS · AENVLIS · AVREIS · DONATO · A · COMMILITONIB
IVLIA · MATRONA · F · C · IVL · PRIMVLVS · L · H · E · T

C(aio) Julio Age[...*f(ilio)*.....]*a* (*tribu*), *Macro, Sant(oni), duplicario alae Atectorigianae, stipendis emeritis XXXII, aere incisso, evocato g(a)esatorum,* (*alae*) *D C Raetorum Castello Ircavio, clupeo, coronis,*

aenulis aureis donato a commilitonib(us). Julia Matrona f(ilia), C(aius) Jul(ius) Primulus l(ibertus), heredes, e(x) t(estamento).

A Caius Julius Macer, fils de..... de la tribu .....*a*, né à Saintes, soldat à double solde de l'aile [appelée] Atectorigiana, congédié après 32 ans de services, inscrit sur les tables publiques, vétéran des Gésates, [de l'aile] des 600 Rètes [stationnés] à Castellum Ircavium, auquel ses compagnons d'armes ont offert un bouclier, des couronnes et des anneaux d'or.

Le soldat Macer, dont nous avons ainsi l'épitaphe, jouissait du droit de cité romaine que son père *Age*..... (1), peut-être *Age*[*dillus*], ne paraît pas avoir possédé. S'il en était autrement, il y a tout lieu de croire, — bien que la filiation ne s'exprimât pas ainsi chez les Romains proprement dits, — que la fille et l'affranchi de Caius Julius Macer n'auraient pas manqué de nous le faire connaître en faisant graver sur la tombe de leur père et de leur patron, non pas ces simples mots : *Age*.... *filio*, mais bien plutôt — comme le fit d'ailleurs pour lui-même un autre Santon, — cette phrase beaucoup plus significative : *C. Julii Age*.....*filio* (2).

L'inscription de Saintes nous indique encore que notre personnage avait été *duplicarius*, c'est-à dire soldat à double solde de l'aile *Atectorigiana*. On sait que dans l'armée romaine les contingents fournis par les alliés étaient placés sur les flancs. A cette position extrême, ou *ala*, ils couvraient le centre de l'ordre de bataille, uniquement composé de citoyens romains (3). Ce terme s'employait aussi pour désigner un corps de cavalerie de 300 hommes et au-dessus qui paraît avoir été recruté de la même façon (4).

Le nom d'aile *Atectorigiana* ne s'était pas encore rencontré sous cette forme (5). Il dérive, à n'en pas douter, du nom gaulois *Atectorix*, que nous font connaître certaines monnaies plus particulièrement découvertes dans le Poitou, — ce qui tendrait à faire supposer qu'elles ont été frappées dans cette partie de la Gaule, et que le chef gaulois qu'elles nous indiquent était de nationalité pictonne (6).

(1) *C. I. L.*, II, 4456, avec un commentaire, et VII, 1336, 24. — Cf. la liste des noms gaulois tirés des inscriptions, publiée dans la *Revue celtique*, 1887, pp. 153 et suiv., et le complément qu'en donne actuellement M. l'abbé Thedenat (*Ibid.*, 1887, p. 180).

(2) Cf. à ce sujet l'inscription que nous avons citée plus haut sous le nº 30.

(3) Veget., *Mil.* 2, 14.

(4) Cincius *ap.* Gell. XVI, 4, 4.

(5) Une inscription de Tomes (aujourd'hui Kustendjé) fait connaître une *ala I Atectorum* qui ne diffère probablement pas de l'*ala Atectorigiana*. (Cf. C. I. L., t. III, nº 6154.)

(6) Hucher, *L'art gaulois d'après les médailles*. Le Mans, 1873, in-8º, p. 141.

Ce nom d'Atectorix se retrouve encore sur un monument funéraire de Néris-les-Bains, que possède aujourd'hui le musée de Cluny (1).

D'après Tacite (2) et Dion Cassius (3), le temps de service imposé par la loi romaine était de vingt ans pour les légionnaires et de seize ans pour les prétoriens. Il est vrai de dire que cette durée de service fut souvent dépassée, non seulement sous la République, — et par suite de certaines circonstances particulières, — mais encore et surtout sous les empereurs, d'autant plus facilement disposés à prendre cette mesure que les pensions militaires étaient payées par eux.

Tous les soldats congédiés recevaient un diplôme dont la formule ne changeait guère (4). Leurs noms étaient inscrits à Rome, sur des plaques de bronze disposées contre les murs, à l'intérieur du temple de Minerve. C'est de là que provient d'ailleurs la formule *aere incisso*.

Les *evocati* n'étaient autres que des militaires congédiés, temporairement rappelés à l'activité sur l'ordre des consuls ou des gouverneurs des provinces.

Anthony Rich, et plusieurs autres auteurs avec lui, ont cru qu'ils recevaient alors le grade de centurion, dont il se peut qu'ils aient porté le costume, mais cette hypothèse ne nous paraît rien moins que démontrée, et nous en verrions une preuve en ce simple fait que la légion eût ainsi compté beaucoup trop d'officiers; cependant nous admettrions assez volontiers que les

(1) R. Mowat, *Découverte d'une inscription gauloise à Paris.* (Extrait de la *Revue arch.*), Paris, 1878, in-8°. — Stokes, *Rev. celt.*, 1881, p. 116.

(2) *Annales*, l. I, ch. 78.

(3) Liv. LV, ch. 23.

(4) Ces diplômes étaient généralement formés par deux tablettes métalliques pouvant se rabattre l'une sur l'autre. A titre d'exemple, il nous paraît intéressant de reproduire ici le contenu de l'un d'eux. Les noms qui sont placés en tête sont ceux des soldats qui ont été libérés le même jour :

« *Q Pompei Homeri, C. Papi Eusebis, T. Flavi Secundi, P. Cauli Vitalis, ... Imperator Caesar, divi Nervae filius, Nerva Traianus Augustus, Germanicus, Dacicus, pontifex maximus, tribunicia potestate VII, imperator IV, pater patriae, consul V, equitibus et peditibus qui militant in alis quattuor et cohortibus decem et una, quae appellantur I Thracum et I Pannoniorum Tampiana, et II Gallorum Sebosiana, et Hispanorum Vettonum civium Romanorum, et I Hispaniorum, ... et sunt in Britannia sub L. Neratio Marcello, qui quina et vicena plurave stipendia meruerunt, quorum nomina subscripta sunt, ipsis, liberis posterisque eorum civitatem dedit et conubium cum uxoribus, quas tunc habuissent cum est civitas iis data, aut, si qui caelibes essent, cum iis quas postea duxissent, dum taxat singuli singulas, ante diem* XIII *kalendas Februarias Man. Laberio Maximo II, Q Glisio Atilio Agricola II, consulibus* (19 janvier 104) *Alae I Pannoniorum Tampianae, cui praest C. Valerius Celsus. Decurioni, Roburro, Severi filio, hispano. Descriptum et recognitum ex tabula aenea* (ou *aerea*), *quae fixa est Romae, in muro post templum divi Augusti ad Minervam.* » — Léon Renier, *Diplômes militaires*, Paris, 1876, in-4°, 1re livraison, p. 99. — Henzen, nº 5442.

evocati devaient former une classe à part, ne participant pas sans doute aux travaux des camps, et fournissant peut-être aux milices provinciales, sinon la totalité, du moins la majeure partie de leurs officiers (1).

Nous avons du reste la preuve absolue que tous les soldats rappelés à l'activité ne recevaient même pas, — du moins en Italie et sous la République, — le grade dont ils étaient pourvus au moment de leur libération, et que par suite l'attribution d'un grade supérieur ne pouvait pas être le résultat d'une loi.

Lorsque les consuls Crassus et Licinius eurent à former les légions qui devaient marcher contre les barbares, beaucoup de vétérans, sans distinction de grade, furent enrôlés comme simples soldats. Cette mesure ne pouvait que soulever des protestations violentes. Vingt-trois anciens primipiles refusèrent de reprendre les armes et en appelèrent aux Comices qui ne leur reconnurent aucun droit. Pour calmer leur colère, et surtout peut-être pour éviter à sa patrie les conséquences toujours désastreuses de l'indiscipline, l'un de ces primipiles, Ligustinus, tint à ses collègues un admirable discours que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire, non pas dans l'intérêt même de notre texte, — bien qu'il contienne l'énumération des récompenses que pouvait obtenir un soldat, — mais parce que de telles paroles ne sauraient jamais être trop entendues.

Après avoir fait ressortir qu'il était déjà vieux, marié et père de huit enfants dont quatre se trouvaient en état de combattre, Ligustinus s'écriait :

« En très peu d'années j'ai été quatre fois primipile, j'ai reçu de mes généraux trente-quatre prix de bravoure, il m'a été remis dix couronnes civiques, j'ai servi mon pays pendant vingt-deux ans et j'ai dépassé l'âge des appels, mais quand bien même je n'aurais pas servi tout le temps voulu, quand bien même mon âge ne serait plus une raison suffisante pour me dispenser de combattre encore, puisque je puis fournir quatre soldats à ma place, j'aurais le droit de réclamer le repos. Et cependant je n'en ferai rien tant que les chefs qui sont chargés de recruter les légions en décideront autrement. Tant que je me sentirai assez de force pour porter les armes, je ne les remettrai pas en d'autres mains, et laissant aux tribuns militaires le soin de juger de quel grade ils me croient digne, je combattrai toujours de telle sorte que personne ne sera plus brave que moi.

« Telle a toujours été d'ailleurs ma règle de conduite, j'en prends à témoin tous ceux qui m'ont connu, et c'est pour cela que je puis vous dire : Croyez-moi bien, mes vieux camarades, tous les postes sont honorables quand on se bat pour son pays! » (2)

(1) Sur le recrutement des officiers dans l'armée romaine, cf. S. Reinach, *Man. de philol. class.*, t. I, p. 330.

(2) Tite-Live, l. XLII, ch. 32.

Les *gaesati* devaient leur nom à l'armement spécial dont ils faisaient usage. Cet armement était constitué par deux javelines en fer massif d'une nature toute particulière, qui portaient le nom de *gaesum* (1), étaient d'origine celtique, et ne différaient probablement pas de la *gaesa alpina* que les Gaulois qui prirent Rome lançaient contre leurs ennemis (2).

L'origine des Gesates est assez incertaine. Il se pourrait cependant, sans qu'on puisse l'affirmer, que les premiers d'entre eux eussent été tirés de la Rétie, dont le territoire s'étendait sur les deux versants des Alpes, depuis le mont Saint-Gothard jusqu'au mont Terglou, couvrant ainsi la majeure partie des bassins du Danube, de l'Inn et du Pô (3).

Cette dénomination, toute locale d'abord, dut s'étendre plus tard. Quoi qu'il en soit, les premiers renseignements historiques que nous possédons sur les Gésates sont assez peu nombreux et nous paraissent assez curieux pour que nous n'hésitions pas à les consigner ici.

« La première guerre punique, qui avait duré vingt-quatre ans, venait à peine de finir, dit Plutarque, que les Romains virent naître une seconde guerre de la part des Gaulois.

« La nation celtique des Insubres (4), établie au pied des montagnes de la Gaule cisalpine, — et déjà très puissante par elle-même, — avait encore appelé à son secours les peuples voisins, et en particulier ces Gaulois qui servaient comme mercenaires et portaient le nom de *Gésates* (5). »

Battus par Flaminius, — celui-là même qui devait perdre contre Annibal la famense bataille de la Trébie, — les Insubres et les Gésates firent des propositions de paix qui furent acceptées mais dont ils ne tinrent aucun compte. Trente ans après, trente mille Gésates, conduits par Aneroeste et Concolitan, vinrent renforcer les troupes insubres du roi Britomar (6) et se jetèrent avec elles sur l'Etrurie (de 231 à 328). Des deux consuls qui furent envoyés contre eux, l'un, Atilius, fut tué dans le

(1) Properce, liv. IV, *Eleg.*, XI, v. 12.

(2) Virgile. *Æn.*, VIII, v. 662. Sous une forme différente, le gèse était encore en usage au XIIIe siècle. Boucher, dans son *Histoire de Provence*, a fait connaître un inventaire où il était question de *gaesa* saisies sur les Templiers par ordre d'un roi d'Arles.

(3) De très nombreuses monnaies, frappées par les Boïens deux ou trois cents ans avant l'ère chrétienne, portent au revers un cavalier galopant à droite et brandissant un javelot. Il se pourrait que cette représentation fût celle d'un gésate.

(4) Plutarque dit *des Ibères*, mais il commet une erreur évidente. (Cf. Tite-Live, l. XX, ch. 35.) Les Insubres avaient leur capitale à Milan.

(5) Plutarque, *Marcellus*, § 3.

(6) Nous conservons au nom de ce chef l'orthographe que lui donne Plutarque, mais il serait, paraît-il, préférable de l'écrire *Vidumar* ou *Veridomar*.

combat, mais Concolitan fut pris par les Romains, et le second chef gésate dut se tuer pour ne pas subir le même sort (225) (1).

Trois ans plus tard, Britomar, qui avait pu s'échapper et réunir une seconde armée de dix mille Gésates, périt de la main même du consul Marcellus, dans le combat qu'il eut à soutenir sous les murs de Clastidium (2).

Plutarque ajoute encore que ce « roi des Gésates » portait une armure de toute pièce sur laquelle l'or, l'argent et la pourpre, en alternant avec les plus riches émaux, « jetaient un aussi vif éclat que le feu même des éclairs ».

Pendant la seconde guerre punique, lorsque Annibal vint porter ses armes en Italie, les armées carthaginoises comptèrent de nombreux détachements de Gésates qui ne furent pas les moins valeureux de leurs auxiliaires. C'est ainsi que nous pourrions expliquer peut-être l'empressement avec lequel les consuls firent entrer ces troupes dans les armées de la République, dès que la chute de Carthage eut partout rétabli l'influence romaine que de nombreux revers avaient un instant ébranlée.

Vers l'an 150 de Jésus-Christ, des Gésates sont employés à la construction d'un tunnel en Mauritanie (3), sous les ordres d'ingénieurs qui provoquent entre eux et les autres soldats une émulation de travail — *certamen operis, inter classicos, milites et Gaesates* (4).

A quelques années de là, c'est en Bretagne que nous retrouvons leurs traces. Avec l'aide des soldats de la *cohors prima Vangionum*, les *Gaesati*, qui stationnent à *Habitancium*, élèvent une statue à l'empereur Caracalla et font graver leur nationalité même sur le piédestal de cette statue (5).

Sous le nom de *Getati*, il en est enfin fait mention dans le *Traité sur les camps*.

Polybe faisait dériver leur nom, non pas — ce qui paraît naturel — de leur armement particulier, mais de la solde même, ou *gaesa*, qu'ils auraient reçue comme mercenaires (6). Cette étymologie, implicitement adoptée par Wilmanns, ne nous paraît pas acceptable.

(1) Plutarque, *Marcellus*, § VI; Polybe, liv. II, §§ 162 et 165.

(2) Entre Milan et Plaisance.

(3) *C. I. L.*, t. VIII, n° 2728.

(4) Wilmanns a écrit à ce sujet: « Gaesates milites non esse et inde colligitur, quod iis opponuntur classici milites, et quod postponuntur classicis, omnium militum contemptissimis. Mihi gaesates homines sunt mercede conducti. Cf. Polyb., 2, 22. » (*C. I. L.*, t. VIII, p. 323).

(5) *C. I. L.*, t. VII, n° 1002.

(6) Polybe, l. II, § 153.

Des récits de Plutarque il semblerait enfin résulter que les Gésates étaient moins des fantassins que des cavaliers. Non seulement les boucliers qu'ils portaient ne contredisent pas cette opinion, — puisque nous savons que les auxiliaires qui servaient dans la cavalerie romaine en faisaient usage, — mais encore l'épitaphe du Santon *C. Julius Macer* pourrait au besoin la confirmer.

La forme générale des boucliers romains ne peut guère servir à déterminer celle des boucliers gaulois. Ces derniers, dont l'umbo était beaucoup plus allongé, étaient creux à l'intérieur, et, le plus souvent, simplement formés par des peaux de bœuf superposées, ou même des branches d'osier tressées entre elles, que recouvraient ensuite des plaques de métal ou des peaux d'animaux tels que le renard ou le sanglier.

Les couronnes données comme récompense pour services rendus, ou pour reconnaître publiquement la vertu de quelqu'un, étaient de différentes formes et portaient aussi différents noms. Les soldats pouvaient recevoir plus particulièrement la *couronne civique*, faite de feuilles de chêne avec les glands; la *couronne murale*, décorée de tours, et la *couronne d'or*, ornée de palissades. La première était offerte au soldat romain qui dans une bataille sauvait la vie d'un camarade. D'abord c'était ce dernier qui la remettait; plus tard ce fut l'empereur lui-même. La couronne murale était donnée au soldat qui escaladait le premier les remparts d'une ville assiégée. La couronne d'or, que l'on connaît peu, était réservée à celui qui franchissait le premier les palissades d'un retranchement ennemi.

Les *annuli* furent d'abord fabriqués avec du fer. A Rome, les premiers magistrats et les chevaliers pouvaient seuls posséder des anneaux d'or, mais outre que cette restriction était particulière aux citoyens romains, il est constant que sous l'empire toutes les classes de la société purent en porter.

D'ailleurs, ainsi que l'a fait remarquer M. Mommsen (1), les anneaux d'or qui se rencontrent ici comme honneurs militaires, et dont on n'a trouvé la trace nulle autre part, ne peuvent être que sans rapport avec le droit de l'anneau tel qu'on le comprit plus tard.

Le *Recueil* de la Commission des arts de Saintes a fait paraître l'inscription de Julius Macer, dans son numéro du 1er octobre 1887. Sans être tout-à-fait exacte, la copie de cette inscription était assez acceptable; la lecture proposée l'était moins.

« Une pierre, était-il dit dans le *Recueil*, a été trouvée ces jours derniers. Elle porte l'inscription suivante :

(1) *Hermès*, t. XXII, p. 550.

« C · IVLIO · AGLOILI · / / / / / / AMACRO / /
SANT · DUPLICARIO · ALAE · ATECTORIGIAN / /
STIPENDIS · EMERITIS · XXXII · AERE · INCISSO · EVOCAT/
GESATORUM · DC · RAETORUM · CASTELLO · IRCAVIO · CLUP//
CORONIS AENVLIS AUREIS · DONATO · A · COMMILITON ·
IULIA · MATRONA · F · C · IUL · PRIMULVS · L · H · E · T ·

« Ce texte, qui mesure 1 m. 90 de long sur 0 m. 60 de haut, peut être complété de la sorte :

« *Caio* · IVLIO · AGLOILIO*?* / / / / / AMACRO / /
SANT*onico* · DUPLICARIO · ALAE · ATECTORIGIAN*ae*
STIPENDIS · EMERITIS · XXXII · AERE · INCISSO · EVOCAT*o*
GESATORVM · D*uci?* RAETORUM · CASTELLO · IRCAVIO · CLVP//
CORONIS · AENVLIS · AVREIS · DONATO · A · COMMILITON*ibus*
IVLIA · MATRONA · F*ilia* · C*aii* · IVL*ii* · PRIMVLVS L*ucius?* H*æredes*
E*ius* · T*itulum* · *posuerunt*. »

A la même date, la *Revue de Saintonge et d'Aunis* produisait une lecture, à son tour, qui ne différait pas sensiblement de celle que nous avions donnée déjà.

Depuis lors de nombreux savants se sont occupés du texte de Saintes, et l'empressement qu'ils ont mis à le faire s'explique assez d'ailleurs par l'importance même de ce monument.

M. Mommsen s'en est servi dans son remarquable travail sur les milices provinciales romaines.

Se basant surtout sur la « situation de l'*evocatus*, qui appartient à l'ancien système », le savant allemand croit qu'il faut « en toute sûreté » dater cette inscription de la période d'Auguste. Quoique cette date n'ait rien d'impossible, et malgré l'autorité qui s'attache au nom de M. Mommsen, nous ferons quelques réserves à ce sujet.

L'*ala Atectorigiana* fut selon toute apparence, sinon le premier, du moins l'un des premiers corps gaulois régulièrement organisés qui se mirent au service de César (1). A l'origine, et à une époque qu'il est assez difficile de préciser, le gaulois Atectorix dut réunir autour de lui toute une quantité de jeunes hommes qui combattirent sans aucun scrupule leurs propres compatriotes, comme devaient le faire, dix-neuf siècles plus

(1) Nous ne tenons pas compte, bien entendu, des divers contingents fournis par les tribus gauloises qui restèrent plus ou moins longtemps fidèles aux Romains. Il est à présumer que ces contingents ne reçurent pas d'organisation spéciale et ne survécurent pas à la conquête.

tard les goums de cavaliers arabes dont nos généraux se servirent en Algérie.

Auxiliaire gaulois (1).

Si Caius Julius Macer fit partie de cette première levée de Gaulois, il n'est guère possible en effet d'admettre, — à moins de lui supposer un âge fort avancé, — qu'il pût vivre encore à la fin du règne d'Auguste. L'opinion de M. Mommsen devient alors indiscutable, mais jusque-là il ne nous paraît pas absolument certain qu'il en soit ainsi.

Or si notre soldat santon avait bien servi sous les ordres d'Atectorix, s'il tenait de César lui-même les noms de *Caius Julius*, que nous fait connaître son épitaphe, nous lui trouverions un cognomen gaulois, et non pas celui purement romain

(1) Dessin de M. de la Morinière, sous-lieutenant au 155e régiment d'Infanterie, d'après les découvertes qui ont été faites dans les tombeaux gaulois de la Marne.

de Macer, qui ne peut lui avoir été donné qu'à une époque où les dénominations romaines commençaient à prévaloir déjà.

D'ailleurs, l'*ala Atectorigiana* ne disparut pas avec les circonstances qui en avaient amené la création. L'inscription de Tomes, dont nous avons parlé plus haut, nous prouve qu'elle existait encore sous le règne de Sévère-Alexandre, et par suite il nous paraît vraisemblable d'admettre qu'elle reçut une organisation plus forte après la pacification des Gaules, et revêtit alors le caractère permanent que nous lui trouvons plus tard (1).

Il se pourrait dès lors que le gaulois Macer fût entré comme simple soldat dans l'*ala Atectorigiana,* qu'il y eût acquis le rang de *duplicarius*, et qu'Auguste, pour le récompenser de ses services, lui eût accordé le droit de cité romaine en même temps que l'*honesta missio*.

Rappelé plus tard, C. Julius Macer serait entré dans les milices provinciales, — peut-être avec un commandement que son épitaphe n'indique pas; — aurait fait partie du corps des six cents Gésates, qui se trouvait sans doute sur les bords du Danube, au *Castellum Ircavium*, dont l'identification nous échappe; puis, comblé d'honneurs, serait venu mourir dans sa patrie, pendant les dernières années du règne de Tibère, après avoir été libéré pour la seconde fois vers la fin du règne d'Auguste.

Si nous admettions, pour fixer les idées, que C. Julius Macer vint au monde douze ans après la prise d'Alésia, c'est-à-dire vers l'an 40 avant Jésus-Christ, et prit les armes à l'âge ordinaire de dix-huit ans, nous lui trouverions trente-deux ans de services en l'an 10 de Jésus-Christ, soit environ quatre ans avant la mort d'Auguste. A la mort de Tibère il eût eu quatre-vingt-un ans, mais il faut bien remarquer, — quoique cet âge n'ait encore rien d'excessif, — que tout en restant dans la possibilité des faits nous aurions pu rapprocher de nous la date de la naissance que nous avons choisie.

Nous ajouterons que notre hypothèse ne se trouverait nullement en désaccord avec cette opinion de M. Mommsen, que la situation de l'*evocatus* ne dépassa pas la période d'Auguste, bien qu'une inscription, datée du règne de Domitien (2), nous paraisse au moins prouver qu'elle se continua pendant tout le premier siècle de notre ère.

(1) Tels encore les goums, dont nous avons parlé plus haut, qui jouirent pendant un certain temps d'une indépendance relative, puis reçurent une organisation solide, et devinrent nos régiments de spahis.

(2) Cette inscription, qui n'est pas sans présenter au point de vue lapidaire de très grandes analogies avec l'inscription de Saintes, a été découverte près de Genève, en 1805. Elle est relative à un centurion de Nerva qui avait été préalablement « *evocatus Augusti Domitiano* XIIII *consule* ». (Cf. *C. I. L.*, t. XII, n° 2602.)

Après avoir énuméré les différents cas où la forme de la légion et de ses *auxilia* (ailes ou cohortes), n'a pas été employée comme mode de groupement des troupes pendant les trois premiers siècles de notre ère, M. Mommsen s'exprime ainsi dans le travail dont nous avons parlé déjà :

« L'ordre de bataille adopté, en 137, contre les Alains par le gouverneur de la Cappadoce, Arrien, ne parlait pas seulement des légions, des ailes et des cohortes, mais encore du συμμαχικὸν qui était placé sous le commandement de l'un des officiers employés auprès des auxiliaires. Ce συμμαχικὸν était formé de trois divisions : les petits Arméniens, les Trapezuntiens et les contingents colchiques des bords du Rhizios.....

« De la comparaison de cet ordre de bataille avec le *Traité sur la Castramétation*, il ressort de la façon la plus évidente que les milices provinciales formaient un troisième groupe de l'armée à côté des légions et des *auxilia*. Les deux documents donnent même la désignation technique, celui-ci le συμμαχικὸν, celui-là les *symmacharii*, et il est probable que ce terme n'aura été créé que pour distinguer les milices d'avec les *auxilia*.

« Tacite désigne les milices sous le nom d'*auxilia provincialum*, par opposition aux *auxilia legionum*, et l'inscription de Tomes les appelle : (τὸ) στρατιωτικὸν (τῆς) ἐπαρχείας.

« Bien que les documents que nous possédons sur ce sujet ne soient pas complets, — ils ne sauraient l'être, — et ne nous autorisent pas à limiter l'étendue de l'institution, il me semble cependant qu'ils démontrent, avec certitude, que les milices n'ont pas existé sur tout l'empire, mais ont été restreintes à une partie relativement petite des territoires assujettis où leur organisation a dû posséder un caractère permanent. Cela résulte clairement d'ailleurs du rapport d'Arrien sur la Cappadoce. Dans ce rapport, nous voyons les milices provinciales rigoureusement séparées, d'une part des troupes d'empire, d'autre part des contingents de la grande Arménie, qui était un état client des Romains. Elles sont restreintes aux territoires de la petite Arménie et du Pont de Cappadoce, alors qu'il n'en est pas question pour ceux de la Cappadoce proprement dite, du Pont de Palemone et du Pont de Galatie, et si nous embrassons d'un seul coup d'œil tout cet ensemble, nous remarquons que non seulement toutes les provinces sénatoriales manquent dans l'énumération qui est faite, mais aussi celles des provinces impériales dont la civilisation était plus ancienne et plus forte par conséquent. Le besoin de défendre le pays a manifestement contribué à la création des milices. Les Helvètes, avant la conquête transrhénane, pendant la période flavienne, les habitants de la petite Arménie, les Palmyréniens, ne pouvaient absolument pas, pour la défense de leur sol, s'adresser aux troupes

d'empire en garnison chez eux. De même, sur le versant nord des Alpes, en Espagne, en Bretagne et en Dacie, les provinciaux étaient souvent obligés de prendre des mesures contre les incursions des peuplades insoumises des montagnes. Les différences administratives paraissent aussi avoir été prises en considération. Les anciens royaumes, qui étant passés sous la domination romaine étaient plus soumis encore à la volonté sans limite des empereurs que les provinces placées sous son administration, reçurent, — à l'exception de l'Égypte uniquement occupée par des légions, — des garnisons dont l'infériorité numérique était compensée, — à ce qu'il paraît, — par des milices provinciales nombreuses.

« C'était surtout là le cas, non seulement de la Rétie, qui se trouvait être après l'Égypte la plus importante des provinces gouvernées par des procurateurs, mais encore du Norique, des territoires des Alpes et de la Cappadoce....

« Mais si la comparaison des différents éléments de l'armée de Cappadoce en 137, et de la *Notitia dignitatum*, nous démontre que les milices ne comptaient pas comme troupes d'empire, — les légions, les ailes et les cohortes sont essentiellement les mêmes dans les deux documents, mais les milices figurent seules dans le premier, en raison même de ce que je viens de dire, — l'instruction militaire et la continuité de service ne peuvent cependant pas avoir manqué à ces troupes qui étaient susceptibles d'être subitement appelées à l'activité. Ce n'est pas sans raison que les miliciens de la Rétie « s'appelaient porteurs de piques », et que Tacite les qualifie de soldats instruits. Semblables à nos régiments territoriaux, il se peut que ces soldats provinciaux aient été partiellement convoqués à différentes époques pour faire des périodes d'exercice ou pour participer à quelque service actif. Mais indépendamment de ces troupes, les Helvètes entretenaient d'une façon permanente, au moins dans une de leurs citadelles, une garnison régulière de miliciens, et il me paraît probable que les six cents Gésates Rètes qui, sous le règne d'Auguste, tenaient garnison au *Castellum Ircavium*, doivent être considérés comme en faisant partie.

« Ces miliciens recevaient leur salaire des cités qui les employaient, et il devait en être de même de toutes les milices provinciales, aussi longtemps du moins, — ce qui était le cas général, — qu'elles n'étaient pas obligées de s'équiper et de combattre à leurs propres frais.....

« Autant que nous puissions en juger, les milices étaient ordinairement organisées en corps d'infanterie et de cavalerie analogues peut-être aux ailes et aux cohortes, mais avec des effectifs moins forts. Dans les exemples déjà reconnus, ces effectifs varient de trois cents à neuf cents hommes, et les six

cents Rètes de l'inscription de Saintes sont compris entre ces limites.

« ..... Le service local est donc la différence essentielle qu'il y a d'abord entre les troupes des milices et celles de l'empire. Jusqu'à la fin du règne d'Hadrien, les anciens documents nous les montrent comme uniquement affectées à la garde des provinces auxquelles elles appartiennent, et ce qui caractérisera plus tard la dégénérescence des institutions militaires romaines, c'est que les milices provinciales seront de plus en plus détournées de leur véritable rôle pour passer au service de l'Etat.

« Le plus vieil exemple que nous connaissions de l'emploi des *Gaesati* concurremment avec les troupes actives, est celui de la reconstruction du tunnel de Saldae, en Numidie, à l'époque d'Antonin le Pieux. Il s'ensuit peut-être que les milices rétiques commencèrent alors à être levées et expatriées, mais on ne s'en tint pas là, et le *Traité sur la Castramétation* nous fait connaître que dans la seconde moitié du troisième siècle, les milices étaient directement placées sous les ordres de l'empereur. Alors les *Symmachari*, les *Gaesati*, les *Daces*, les *Bretons*, les *Cantabres*, les *Palmyréniens* occupent une très grande place dans l'armée. Or il ne pouvait en être ainsi sans que les miliciens des provinces fussent changés de fait en soldats d'empire. Pour celles-là comme pour celles-ci, la solde devait être la même et le commandement commun.

« Toutefois, comme je l'ai exposé plus haut l'accès des troupes provinciales dans l'armée d'empire a été un changement dans le système. Celle-ci avait mélangé toutes les nationalités dans ses ailes et dans ses cohortes, et peut-être intentionnellement préparé leur égalisation. Mais bien que servant en Afrique, les Palmyréniens du *numerus* restaient Palmyréniens; ils conservaient leur culte national et leur langue particulière et devaient être exclusivement recrutés dans leur pays.

« Contre la bourgeoisie sans valeur et sans marque de l'empire commençait déjà sur ce terrain le contre-courant des nationalités. »

Après M. Mommsen, MM R. Cagnat et Allmer ont encore publié l'épitaphe de Julius Macer. M. Cagnat restitue à la dernière ligne le mot [*p(osuerunt)*] qui ne semble pas avoir jamais été gravé, et croit, en raison du peu d'espace dont on dispose sur la pierre, que le nom *Voltinia* ne peut pas convenir, bien que diverses inscriptions nous aient fait connaître que plusieurs habitants de Saintes étaient sûrement inscrits dans cette tribu. Si le nom de tribu *Fabia* que propose M. Cagnat était accepté, — ce que nous ne croyons pas cependant devoir faire, — il en résulterait, — puisque C. Julius Macer était sûrement d'origine

santone, — que tous les Santons n'étaient pas inscrits dans la même tribu.

« Après trente-deux ans de service, a dit d'autre part M. Allmer, [le soldat santon *C. Julius Macer*] avait été compris dans un décret de libération dont l'original, gravé sur une table de bronze, était affiché publiquement au mur d'un temple de Rome, ainsi que cela se pratiquait et qu'on le voit sur les diplômes du même genre qui nous restent. (Renier, *Recueil de diplômes militaires*. [Paris, in-4°], 1876; Mommsen, *Corpus*, III, pp. 844 et suiv.)

« Ces décrets, qui émanaient des empereurs, accordaient ordinairement aux soldats qu'ils concernaient la légitimation de leurs mariages et le droit de cité romaine pour eux-mêmes, leurs femmes et leurs enfants, et c'est vraisemblablement de cette manière que *Julius Macer* sera devenu citoyen romain...»

Nous avons déjà dit ce que nous pensions à ce sujet.

BIBLIOGRAPHIE : E[mile] E[spérandieu], Journal *le Mellois*, nos 1766 et 1772 (10 et 31 juillet 1887).— Le *Temps*, n° du 11 juillet 1887. — Em. Espérandieu, *Note sur les inscript. rom. récemment découvertes à Saintes* (tirage à part du *Mellois*), pp. 13 et suiv. — [Xambeu?] *Rec. Com. arts*, t. IX, 1887, p. 176. — Mommsen, *Les milices provinciales romaines*, (dans *Hermès*, t. XXII, p. 547) et *Korrespondenzblatt der Westd. Zeitschrift*, t. VI, p. 205. — Em. Espérandieu, *Revue poitevine et saint.*, t. IV, pp. 160 et 174, et t. V, pp. 58 et 85. — *Revue celtique*, oct. 1887, p. 137. — [Audiat], *Revue de Saint. et d'Aunis*, t. VII, 1887, p. 349, et t. VIII, 1888, p. 26. — Bunnel-Lewis, *Archæological-Journal*, t. XLIV, 1887, p. 164. — Hild, *Bull. de la faculté des lettres de Poitiers*, 1887, pp. 293 et 390. — Héron de Villefosse, *Acad.*, 1887, p. 307. — Em. Espérandieu, *Bull.* Ant. O., 1888, p. 443. — *Rec. Com. arts*, t. IX, 1888, pp. 267 et 268. — R. Cagnat, *Sur quelques inscriptions de Saintes*, (dans la *Revue celtique*, 1888, p. 78, tiré à part). — Audiat, *Catalogue* n° 12, p. 33. — Allmer, *Rev. épigr.*, n° 48, 1888, p. 341. — R. Cagnat, *Rev. archéol.*, t. XI, 1888, p. 287. — *Chronachetta mensile di archeologia*, Rome, 1888, n° 4, p. 49.

ÉPITAPHE DE Q. JULIUS CETRUS.

Inscription perdue de Saintes.

70.

« Il est souvent arrivé qu'une inscription isolée, une médaille antique, ont servi à fixer les idées sur un point douteux de l'histoire.... Cette raison m'engage à vous faire parvenir une inscription romaine, trouvée sur le couvercle d'un cercueil de

pierre nouvellement déterré à *Briou,* mais, contre l'usage ordinaire, sur la partie intérieure du couvercle (1) :

Q IVLIVS
Q FILIUS TERCETRUS
DOMO ARELAT
MIL COH XIIX VOL
H S E

« Je la lis ainsi : *Quintus* IVLIVS *Quinti* FILIUS TERCETRUS DOMO ARELAT*ensi* MIL*es* COH*ortis* XIIX (duodevigesimæ) VOL*untariorum*. *Hic Situs Est.*

« Le mot *Tercetrus* m'est inconnu. » Lettre de J. C[HAUDRUC] D[E] C[RAZANNES] (?) à Jouyneau Desloges, directeur des *Affiches du Poitou* (1784).

« Sarcophage de Briou, haut de 21 poulces sur 6 pieds faible de long et 20 poulces de large :

Q IVLIVS
Q FILIVS TERCETRVS
DOAMO ARELAT *(A et M liés.)*
MIL COH XIIX VOL
H S E » (DE BEAUMESNIL.)

Le Recueil manuscrit de Beaumesnil contient, en outre, à la page 104, une deuxième copie au crayon qui paraît postérieure à la précédente dont elle diffère sensiblement :

« Q IVLIVS
*Q FTER*CETRV *(T et E; T et R liés.)*
DOMO ARELAT
MIL LEG XVIII VOL
H S E »

« Une inscription sépulcrale, en beaux caractères romains, se voit sur une pierre longue, actuellement placée dans le pavé de la cour du prieuré de Briou. » (BOURIGNON.)

« Malgré le silence [des historiens] sur la station de *Brigio-*

(1) Ce qui tendrait à prouver que le cippe de l'époque romaine avait servi plus tard de couvercle à quelque sarcophage peut-être mérovingien, mais ne prouverait en aucune façon qu'il existait une corrélation certaine entre le nom gravé sur le couvercle et le personnage inhumé dans le sarcophage.

sum (Brioux), il y a apparence qu'elle existait longtemps avant Théodose, sous l'empire duquel a été faite la carte qui en parle (1). Une inscription sépulcrale en beaux caractères romains, qui se voit sur une pierre longue, actuellement encastrée dans le pavé de la cour du prieuré de Briou en est la preuve Voici l'explication [de cette inscription], telle qu'elle m'a été communiquée par le prieur de Briou :

« QVINTVS IVLIVS . Q . F . TER . CETRVS .
DOMO . ARELAT . MILES . LEG . XVIII .
VOL . H . S . E .

« *Quintus Julius, Quinti filius, Terentinâ (tribu), Cetrus, domo Arelate, miles legionis duodevigesimæ voluntariorum, hic situs est.*

« Le nom de *Cetrus* est évidemment celtique. *Cetra*, en celte veut dire un petit bouclier ... et ce surnom expressif, annonce que le Gaulois [Julius] était né au milieu des armes. »
(BOURIGNON *a.*)

« A l'époque de la Révolution on remarquait [à Brioux], dans le pavé de la cour du prieuré, une *mensa*, pierre sépulcrale, sur laquelle on lisait l'inscription suivante :

« QVINTVS IVLIVS
Q F TER CETRVS
DOMO AREL MILES
LEG XVIII VOL
H S E ». (DUFOUR.)

« Brioux était un lieu de repos, et plus d'une fois les légions romaines y laissèrent des malades et des morts (2). Avant la Révolution, l'archéologue pouvait visiter avec intérêt la cour de l'ancien prieuré où on lisait sur une large pierre :

« QUINTUS-JULIUS
Q . F . TER CETRUS
DOMO ARE MILES
LEG . XVIII . VOL .
II . S . E . » (ARNAULD.)

(1) Ainsi qu'on l'a vu plus haut, p. 17, la Table théodosienne est antérieure au règne de Théodose.

(2) Ce fait est possible, mais il n'est assurément pas démontré.

« Arles comptait [des morts dans les cimetières des Santons]; Bourignon, page 301, parle de l'inscription suivante en beaux caractères romains sur une pierre longue placée dans le pavé de la cour du prieuré de Briou :

« QVINTVS . IVLIVS
Q . F . TER . CETRUS
DOMO ARELAT . MILES
LEG . XVIII . VOL .
H . S . E .

« Le mot CETRVS, ainsi enchevêtré entre le nom de la patrie et celui de la tribu me paraît singulier. » (Audiat.)

Cette inscription est aujourd'hui perdue et il nous paraît bien difficile de nous prononcer entre les diverses copies que nous venons de citer. Toutefois, si nous écartons d'abord celles de Beaumesnil, de Dufour, de Ch. Arnauld et de M. Audiat qui ne sont en réalité que des reproductions plus ou moins reconnues d'une même copie, nous ne sommes plus en présence que de deux lectures. L'une, — celle du correspondant de Jouyneau-Desloges, — étant due à quelqu'un qui a vu le monument, l'autre, — celle de Bourignon, — n'étant citée que de seconde main, il est incontestable que la première devrait normalement l'emporter en exactitude sur la seconde.

D'ailleurs il ne saurait être question d'une *légion* de volontaires, car aucune légion ne fut jamais ainsi désignée. Ce mot *Voluntariorum* implique du reste l'idée de milices provinciales, c'est-à-dire de troupes qui n'avaient pas encore reçu aux premiers siècles de notre ère l'organisation spéciale que la *Notitia dignitatum* leur attribua beaucoup plus tard.

On ne peut que songer à lire le mot *cohorte*, et nous accepterions par suite complètement la copie publiée par les *Affiches du Poitou*, si, d'un autre côté, l'expression en toutes lettres du mot *filius* et la forme insolite dont le nombre XVIII est écrit, ne venaient nous inspirer quelques doutes sur l'entière valeur de cette copie.

« *Corrupta vel potius interpolata* » telle est d'ailleurs sur ce sujet l'opinion de M. Mommsen (1). Comme nous ne saurions être d'un autre avis, nous proposerons assez volontiers le texte corrigé que voici :

(1) *Ephem.*, t. v (1885), p. 245.

Q· IVLIVS
Q· F· TER· CETRVS
DOMO ARELAT·
MIL· COH· $\overline{\text{XVIII}}$ VOL·
H · S · E ·

Ce qui nous permettrait de lire :

Q(uintus) Julius, Q(uinti) f(ilius), Ter(entina tribu), Cetrus, domo Arelat(e), mil(es) coh(ortis) XVIII vol(untariorum). H(ic) s(itus) e(st).

Ici repose Quintus Julius Cetrus, fils de Quintus, de la tribu Terentina, né à Arles, soldat de la 18e cohorte des volontaires.

Les cohortes, qui possédaient une organisation spéciale, complètement indépendante de celle de la légion, étaient formées soit par des alliés (*cohors voluntariorum*), soit par des provinciaux qui possédaient la qualité de citoyen romain (*cohors voluntariorum civium romanorum*). Leur nombre s'accrut avec les besoins de l'Empire et le chiffre de trente-deux que nous font connaître les épitaphes découvertes un peu partout, mais plus particulièrement près de Mayence (1), nous paraît avoir été dépassé.

M. Ledain s'est demandé si *Cetrus* était bien un nom propre. « Ne serait-il pas permis [de croire], dit-il, que Quintus Julius était surnommé *Cetrus* parce qu'il était armé du genre de bouclier [appelé en celte *cetra*], et parce que la 18e légion, à laquelle il appartenait, en était pourvue toute entière comme celle des *Mauri cetrati* [de la *Notitia dignitatum*] ? »

Admettant ensuite comme vraie la lecture commune de Dufour, de Charles Arnauld et de M. Audiat, M. Ledain croit que le fait de la présence à Brioux, à un moment donné, de la 18e légion « demeure acquis et indubitable ».

« Une remarque, ajoute-t-il, trouve ici naturellement sa place. M. de Boissieu a observé qu'on ne rencontre pas, du moins à Lyon, d'inscriptions se rapportant à la 18e légion, parce qu'elle est une des trois qui furent détruites avec Varus dans la Germanie. (*Inscript. de Lyon*, p. 327.) Faut-il en conclure que cette légion est venue en Poitou avant ce célèbre désastre, qui date de l'an 9 après Jésus-Christ ? Une réponse affirmative ne serait peut-être pas téméraire. »

Pour les raisons que nous avons fait connaître déjà, nous ne

(1) *Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift*, 1882, p. 2. — *Orelli*, n° 90. — *C. I. L.*, t. IX, nos 5835 et 2836. — *Brambach*, *Inscript. rhénan.*, nos 1467 et 1496. — *Ephem. epigr.*, t. IV, 1884, n° 475.

partagerons pas, pour notre part, la conclusion de M. Ledain.

Plusieurs documents mentionnent des dix-huitièmes cohortes:

Un diplôme du 16 juin 138, découvert en Hongrie dans le comitat de Weszprim, indique qu'une *cohors XVIII Vol(untariorum)C(ivium) R(omanorum)* faisait partie de l'armée de Pannonie supérieure, et se trouvait, avec quatre autres cohortes, sous le commandement de Haterius Nepos.

Un autre diplôme du 3 novembre 154, découvert au même lieu que le précédent, nous apprend encore qu'une autre *cohors XIIX voluntariorum* avait été placée de même sous les ordres du légat Claudius Maximus (1).

Bibliographie : *Affiches du Poitou*, 1784, p. 94. — De Beaumesnil, *Rec. manusc.*, pp. 78 et 104 (copie au crayon). — Bourignon *a*, p. 48. — Bourignon, p. 301. — Dufour, p. 167. — Arnauld, p. 43, (34 de l'édit. de 1843). — Audiat, p. 54. [Commentaire et copie reproduits dans *Épigraphie; inscriptions rédigées ou relevées* par Mgr X. Barbier de Montault, in-8°, Marseille, s. d., p. 8. (Extrait du 34e vol. du *Répertoire* de la Soc. arch. de Marseille.)] — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 38 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 178).

EPITAPHE DE L. AUTIUS.

Musée de Saintes.

71.

« ..... Plusieurs tombeaux découverts [à Aulnay] renferment de petits vases en terre de forme et de couleur diverses, du charbon, des monnaies de l'époque romaine, des armes. D'autres sont couverts d'une pierre tumulaire portant une inscription latine et abrégée qui indique assez la sépulture d'un sujet romain :

« (L·AVTIVS·.... M. RVFRIVS·.... IVLI.... LEG. XVI....) »
(Abbé Paris.)

Quelques lignes plus loin, le même auteur donne en note, et sans commentaires, l'épitaphe que nous reproduisons ici en lui conservant la disposition typographique sous laquelle elle a été présentée. L'abbé Paris ne paraît pas avoir remarqué qu'il ne citait là qu'une meilleure copie du texte précédent :

(1) Renier, *Diplômes militaires*, in-4°, 1876, 1re livr., pp. 148 et suiv.

« 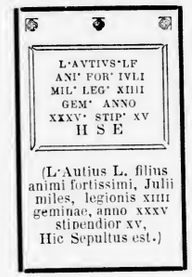

(L·Autius L. filius animi fortissimi, Julii miles, legionis XIIII geminae, anno XXXV stipendior XV, Hic Sepultus est.) »

« Cippe funéraire trouvé sous le pavé de l'église d'Aulnay en 1859. Ce marbre a été lu ainsi par M. l'abbé Paris :

« L*ucius* AVTIVS L*ucii* F*ilius*
ANI*mi* FOR*tissimi* IVLI*i*
MIL*es* LEG*ionis* XIIII
GEM*inae*, ANNOs
XXXV STIP*endiarius* XV
H*ic* S*epultus* E*st*. » (Abbé Lacurie.)

« Un autre autel sépulcral (1) nous vient encore d'Aulnay. On l'a découvert sous le pavé de l'église en 1859. Ce cippe, qui paraît avoir été plus long, a 1 m. 30 de hauteur sur 0 m. 62 de largeur ; l'épaisseur est de 0 m. 18. Il était beaucoup plus considérable avant qu'on l'eût diminué pour en rendre le transport plus facile. Au haut se trouvent trois fleurons ; celui du milieu représente une rose. L'inscription occupe un espace de 0 m. 52 de long sur 0 m. 42 de large.

« On doit la lire :

« *Lucius Autius, Lucii filius, Aniensis Fori Juli miles legionis XIIII Geminae anno XXXV, stipendii XV. Hic situs est.* »
(Audiat, *Epig. sant.*)

« Cippe en forme de parallélogramme, orné au sommet de trois fleurons de même genre que ceux [du cippe « d'un citoyen de Crémone, soldat de la quatorzième légion gémina »]. Hauteur 1 m. 30 ; largeur 0 m. 65 ; épaisseur 0 m. 16 ; les lettres ont

(1) Cf. le cippe que nous donnons plus loin sous le nº 72.

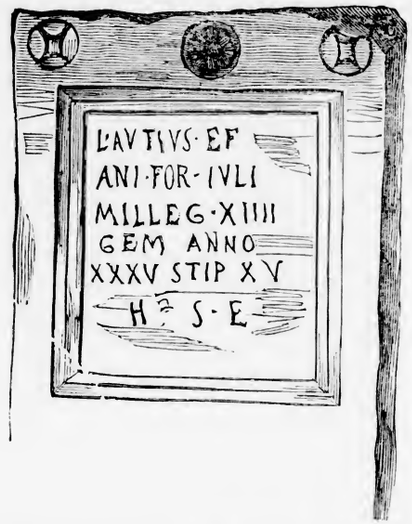

(1)

0 m. 05 ; l'inscription a 0 m. 41 de large sur 0 m. 42 de haut. Il a été trouvé en 1859 sous le pavé de l'église d'Aunay :

« L[VCIVS] AVTIVS L[VCII] F[ILIVS] ANI[ENSIS] FOR[I] IVLI[I] MIL[ES] LEG[IONIS] XIIII GEM[INAE] ANNO XXXV STI[PENDIORVM] XV H[IC] S[ITVS] E[ST].

« *Lucius Autius, fils de Lucius, de la tribu de l'Anio, né à Fréjus, soldat de la quatorzième légion double, décédé à 35 ans, après 15 années de services, repose ici.* »

(AUDIAT, *Catalogue.*)

Notre copie, (voir pl. XXIII) :

L · AVTIVS · E · F *(sic)*
ANI · FOR · IVLI
MIL · LEG · $\overline{\text{XIIII}}$
GEM · ANNO
XXXV · STIP · XV
H · S · E ·

(1) Cliché communiqué par M. Audiat.

L(ucius) Autius, L(ucii) f(ilius), Ani(ensi tribu), For(o) Juli(i), mil(es) leg(ionis) XIIII Gem(inae), anno(rum) XXXV, stip(endiorum) XV. H(ic) s(itus) e(st).

Ici repose Lucius Autius, fils de Lucius, de la tribu Aniensis, né à Fréjus, soldat de la légion XIV Gemina, décédé à l'âge de 35 ans, après 15 ans de services.

MM. Héron de Villefosse et Thédenat ont reproduit ce texte d'Aulnay dans leur *Recueil des inscriptions romaines de Fréjus*. Leur copie porte à la première ligne :

L · AVTIVS · L · F ·

Il est incontestable qu'il faut lire : *L(ucius) Autius, L(ucii) f(ilius)*, car il n'y a pas d'exemple de prénoms commençant par la lettre E, mais il n'en est pas moins hors de doute que c'est bien cette dernière lettre qui est gravée sur la pierre.

Faut-il voir en ce fait quelque erreur du lapicide ou quelque mutilation moderne ? Nous ne saurions le dire, et nous nous bornerons à constater que nous aurons l'occasion de relever bientôt une autre erreur de même nature.

« Le gentilicium *Autius* est assez rare. On le retrouve à Lyon sous la forme *Aucius* (1) ; dans une inscription de Rome (2), de l'année 174, un soldat originaire de Turin porte le nom de M. Autius Agricola (3). »

Les caractères de l'épitaphe qui nous occupe sont assez grossièrement tracés et témoignent d'une basse époque.

M. Ledain croit que « quelque réveil momentané du sentiment national » a pu nécessiter l'intervention d'une armée romaine en Aquitaine seconde.

« Il ne faut pas oublier, dit-il, que l'Aquitaine se souleva deux fois sous Auguste et qu'elle fut vaincue d'abord par Agrippa, en l'an 37 avant Jésus-Christ, puis par Messala Corvinus, en l'an 29. (Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. III, pp. 240-241, d'après Appien et Dion Cassius.) Le passage et le séjour des 14e et 18e légions (4) en Poitou et en Saintonge peuvent donc fort bien se rapporter à ces deux campagnes. »

Nous partagerons d'autant moins cette opinion que nous sommes plus disposé à ne pas accorder aux inscriptions funéraires d'Aulnay toute l'antiquité que notre très érudit confrère leur

(1) De Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, pp. 163 et 190. [Il se pourrait cependant que *Autius* et *Aucius* fussent deux gentilices très distincts. *Autius* ne paraît être autre chose, en effet, qu'une transformation du gentilice *Avitius*, tandis qu'*Aucius*, — qui se prononçait en donnant au *c* le son dur, — ne doit pas avoir eu la même origine].

(2) *C. I. L.*, t. VI, n° 211.

(3) *Inscript. rom. de Fréjus*, p. 162. — *Revue poit. et saint.*, t. I, 1884-85, p. 338.

(4) Au sujet de la 18e légion, voyez ce que nous avons déjà dit, p. 188.

attribue, mais nous reconnaîtrons avec lui qu'il serait on ne peut plus intéressant d'être mieux renseigné que nous ne le sommes sur les causes premières soit de l'intervention, soit même de l'établissement à Aulnay d'un certain nombre de soldats de l'Empire, comme aussi sur le rôle politique que cette petite ville semble avoir joué pendant les premiers siècles de notre ère.

Bibliographie : Abbé Lacurie, *1er Suppl. au Guide Musée S.*, p. 3, n° 110. — De Caumont, *Bull. mon.*, 1856, p. 617. — Abbé Paris, *Rec. Com. Arts*, t. I, 1860, p. 58. — Abbé Lacurie, *Congrès arch. de France*, 1862 (Saumur), p. 75. — Audiat, p. 47. — Héron de Villefosse et Thedenat, *Congrès arch. de France*, 50e session, 1883, p. 194, et tirage à part, 1884, in-8°, p. 161. — *Revue poit. et saint.*, t. I, (1884-85), p. 338, et t. II (1885-86), p. 42. — Audiat, *Bull. Arch. S.*, t. V, 1885, p. 185. — *Rec. Com. Arts*, 1885, p. 36. — Mommsen, *Ephemeris epigr.*, t. V, 1885, p. 225. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 41 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 181). — Audiat, *Catalogue*, n° 11, p. 32.

ÉPITAPHE DE L. FURIUS.

Musée de Saintes.

72.

« L · FVRIVS ·
L · FANI ·
MIL...

« Cette pierre a été trouvée à quelque (*sic*) pas de la vieille Eglise d'Aulnay. Elle a deux pieds et demi de large, rompue dans sa longueur en diagonale d'environ trois pieds. » *Bibliot. de Poitiers, Inscript. et monuments*, (voir le fac-simile, pl. XI).

« En faisant la route de Saintes à Poitiers, et me trouvant près d'Aulnay, frontière de Poitou et de Saintonge, à une distance d'environ 150 pas de la vieille église du lieu, je vis, à côté du nouveau chemin tracé en cet endroit sur l'ancien, une pierre bien taillée, rectangulaire, large de deux pieds et demi, rompue dans sa longueur en diagonale d'environ trois pieds, sur laquelle restaient gravés en grands caractères romains, et dans un cadre en relief, les mots suivants :

L. FVRIVS — L. FANI — MILL....

« Cette pierre était peut-être une des pierres milliaires destinées à désigner mille pas, que les Romains étaient dans l'usage de placer de mille en mille sur les voies militaires, en partant

d'une colonne principale placée au milieu de la cité de laquelle on commençait à compter par mille la distance jusqu'aux cités voisines. La pierre d'Aulnay nous fait voir qu'en Poitou les Romains mesuraient les chemins non par *lieues*, mais par *milles* (1), mesure qui contenait 750 toises de Paris. Le nom de L. FURIUS qui y est gravé désigne peut-être celui qui eut la commission de faire planter cette pierre et toutes les autres sur la route de Saintes à Poitiers. Il est à présumer que ce Furius était de la famille d'un L. FURIUS CN. F. dont Samuel Veyrel rapporte une médaille dans ses *Antiquités*, p. 25. » (Dom Fonteneau, cité par Foucart.)

« Borne milliaire vue à Aulnay, en place, par Dom Fonteneau. » (Desjardins.)

On lit d'autre part dans les comptes rendus de la séance du 11 mars 1885 de la Société nationale des *Antiquaires de France* :

« M. Héron de Villefosse communique le dessin d'une inscription romaine trouvée à Aulnay, l'antique *Aunedonacum*. Cette inscription, connue depuis longtemps, avait été prise pour une borne milliaire. C'est l'épitaphe d'un soldat de la XIVe légion. Notre confrère doit ce dessin à l'obligeance de M. Berthelé, associé correspondant [de la Société] à Niort. L'inscription brisée à la partie inférieure, se lit ainsi :

L · FVRIVS · L · F . ANI
CREM · MILES · LEG
XIIII . . . . . .

« *L(ucius) Furius, L(ucii) f(ilius), Ani(ensi tribu), Crem(ona), miles leg(ionis) XIIII [gem(inae)....* »

« Ce texte remonte au Ier siècle de notre ère. C'est la troisième épitaphe de soldat trouvée à Aulnay... ».

La *Revue poitevine et saintongeaise* avait rendu compte de cette communication :

« [Dans la séance du 11 mars 1885 de la Société nationale des Antiquaires de France], M. Héron de Villefosse, est-il dit à la page 12 du tome II, [a communiqué] de la part de M. Berthelé, le fac-simile, dû au crayon de M. l'abbé Noguès, d'une inscription romaine trouvée au mois de février dans l'ancien cimetière d'Aulnay-de-Saintonge. Cette inscription, incomplète par suite de la cassure de la pierre, a été provisoirement déposée sous l'une des arcades latérales de la façade de l'église d'Aulnay. Elle est ainsi conçue :

(1) Erreur. Cf., à ce sujet, ce que nous avons déjà dit à propos des bornes milliaires, et particulièrement p. 23.

« L · FVRIVS · L · F . ANI
CREM · MILES · LEG
XIIII C » (Berthelé.)

Le *Bulletin des Archives de Saintonge* l'avait aussi signalée :

« Au mois de février [1885], disait-elle, des ouvriers faisant un chemin derrière l'église d'Aunay, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, ont rencontré, à 60 centimètres de profondeur, une pierre posée horizontalement, et malheureusement cassée par le milieu. Notre confrère, M. Louis Giraudias, nous en adresse un croquis. On y lit, en fort beaux caractères, qui sont probablement du Ier siècle de l'ère chrétienne, ce fragment d'inscription dont l'importance n'échappera à personne :

« L. FVRIVS. L. F. ANI
CREM. MILES. LEG.
XIIII C //////////

« L[*vcivs*]. FVRIVS. L[*vcii*]. F[*ilivs*]. ANI[*ensis*]. CREM[*onae*]. MILES. LEG[*ionis*]. XIIII (*quartae decimae*). »

Notre copie (voir pl. XI *bis*) :

L · FVRIVS · L · F · ANI ·
CREM · MILES LEG
XIIII C //////////

L(ucius) Furius, L(ucii) f(ilius), Ani(ensi tribu), Crem(ona), miles leg(ionis) XIIII G(eminae), anno(rum) ..... stip(endiorum) ..... H(ic) s(itus) e(st).

Ici repose Lucius Furius, fils de Lucius, de la tribu Aniensis, né à Crémone, soldat de la légion XIV Gemina. Il vécut .... ans et servit pendant .....

« Un autre soldat de la même légion, dont l'épitaphe a été retrouvée à Zahlbach, près de Mayence, était originaire aussi de Crémone (1). Tous ces hommes faisaient partie d'une levée faite en Cisalpine et dans le sud de la Narbonaise (2). »

Créée par Auguste, et tirée par Claude en 43 de la Germanie supérieure, où elle tenait garnison, la légion XIV *Gemina* fut envoyée en Bretagne où elle resta jusqu'au règne de Vespasien.

Elle gagna dans cette province les surnoms de *Martia Victrix* et revint à Mayence d'où Trajan l'expédia plus tard en Pannonie.

(1) Brambach, *Corpus inscript. rhenan*, n° 1172. (Cf. également, n° 948.)
(2) *Revue poitevine et saintongeaise*, t. II, p. 43.

Tandis que les légions de Germanie étaient en Bretagne, Claude alla se placer à leur tête. Il les commanda pendant seize jours, prit part, croit-on, au siège de *Camulodunum* (Colchester) et revint à Rome avec le surnom de *Britannicus*. Nous ne savons quel fut l'itinéraire qu'il suivit pendant ce voyage, mais serions-nous certain qu'il prit la route d'Autun à Bordeaux, que nous n'oserions affirmer encore qu'il fût accompagné par des soldats de la quatorzième légion dont quelques-uns purent mourir à Aulnay.

Indépendamment de la légion qui nous occupe et des deux légions du Ve siècle qui ne sont connues que par la *Notitia dignitatum*, trois légions portèrent aux premiers siècles, le surnom *Gemina*. Ce furent, la légion VII *Gemina* qui tint garnison en Espagne et fut créée par Galba ; — la légion X *Gemina*, créée par Auguste et envoyée d'Espagne d'abord en Germanie, puis en Pannonie ; — enfin la légion XII *Gemina* créée de même par Auguste, qui tint garnison dans les mêmes provinces que la précédente, et fut ensuite envoyée en Dacie où elle resta jusqu'au règne d'Aurélien.

M. Mommsen a publié dans l'*Ephemeris* (1) la liste de tous les soldats dont on a découvert les épitaphes. Celle de la légion XIV *Gemina* ne contient pas le nom du soldat *Furius*.

La 14e légion double ayant longtemps vécu dans les cantonnements de Mayence, les tombeaux romains découverts autour de cette ville ne pouvaient qu'en rappeler bien des fois le souvenir (2). Les soldats qu'ils nous ont fait connaître avaient été plus particulièrement fournis par des contingents de la haute Italie, des Alpes Cottiennes, de la Narbonaise, de la basse Germanie, de la Tarraconaise, du Norique et de la Pannonie.

Bibliographie : *Biblioth. de Poitiers, Inscript. et monum.* — Mangon de la Lande et Foucart, *Mém.* Ant. O., t. II, p. 89. — Thibaudeau, édit. de 1839, notes, t. I, p. 435. — Massiou, p. 57. — Desjardins, p. 38 de l'édit. in-f°. — Berthelé, *Revue poitev. et saint.*, t. II, 1885-86, pp. 12 et 43. — Audiat, *Bullet. Arch. S.*, t. V, 1885, p. 184. — Héron de Villefosse, *Bull.* Ant. Fr., 1885, p. 130. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 40 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 180). — Audiat, *Catalogue*, p. 70, n° 230.

(1) *Ephem.*, t. V, pp. 200 et suiv.
(2) Brambach, *Inscript. Rhenan.*, nos 923, 989, 1172, 1173, 1175, 1179, 1181, 1184, 1185, etc.

ÉPITAPHE DE JULIUS ALBUS.

Musée de Saintes.

73.

« [Fragment] trouvé à Aulnay, *Aunedonacum*, en 1859, et transporté au musée de Saintes.

« Ce débris a 92 cent. de hauteur ; il en a 60 dans sa plus grande largeur. Ses lettres varient de longueur à chaque ligne ; elles ont 9 cent. à la première ; à la deuxième et à la troisième, 7; enfin 13 à la dernière :

(1)

« Lucius ALBIMIus ... anNO XXVII STIpendiorum VII hic Situs Est.

« Il est évident que l'E de la première ligne est mis pour F, *filius* ; IT doit être la fin de *vix*IT ou de *decess*IT ; AENATIS est certainement pour AETATIS. » (AUDIAT.)

Notre copie (voir pl. XL) :

IVL ALBIMIE (*sic*)
LEG II > LAENATIS
ANNO · XXVIISTIVII
H S E

(1) Ce cliché nous a été communiqué par M. Audiat.

La pierre est en trois fragments et les deux fragments de gauche ont été tout récemment découverts, par M. Audiat, lors de la translation des antiquités de la ville de Saintes dans le nouveau local qui leur est affecté.

Ainsi que l'a reconnu M. Audiat, la première ligne est très réellement terminée par un E, mais il n'est pas absolument certain que cette lettre ait existé de tout temps. Quoi qu'il en soit le texte doit incontestablement se lire :

[*D(iis) m(anibus) et m(emoriae) C(aii)?] Iul(ii) Albi, mil(itis) leg(ionis) secundae, centuria Laenatis, anno(rum) XXVII, sti(pendiorum) VII. H(ic) s(itus) e(st).*

Aux dieux mânes et à la mémoire du soldat Caius Julius Albus, de la deuxième légion, centurie de Laenas. Il mourut à l'âge de 27 ans après 7 ans de services et repose en ce lieu.

Comme son collègue Autius, le soldat Albus était entré au service à l'âge de vingt ans. On sait qu'il n'était possible de servir, dans l'armée romaine, qu'à partir de dix-huit ans, à moins que l'on ne fût fils de soldat, auquel cas la limite d'âge se trouvait abaissée de deux ans. Le temps à passer sous les drapeaux étant de vingt ans pour les légionnaires, on voit facilement que le soldat Albus n'avait pas été congédié, ou n'avait pu l'être que par anticipation, lorsqu'il mourut.

Non moins que pour les deux inscriptions précédentes, il serait intéressant de connaître quelles peuvent être les causes qui amenèrent à Aulnay le soldat Julius Albus, et peut-être aussi le corps dont il faisait partie.

Il y eut plusieurs légions romaines qui portèrent le numéro II :

« Ce furent, dit M. Allmer, la légion II *Augusta*, créée par Auguste et qui se trouvait à sa mort dans la Germanie supérieure ; l'empereur Claude la transféra de là en Bretagne, où elle était encore vers le milieu du IIIe siècle ; — la légion II *Adjutrix*, formée à la hâte de soldats de marine par Néron, dissoute et réformée par Galba, puis définitivement constituée par Vespasien et mise d'abord en Bretagne, ensuite et à demeure en Pannonie ; — la légion II *Trajana*, créée et préposée à la garde de l'Egypte par Trajan ; — la légion II *Parthica* de Septime Sevère, mise quelque temps en Orient, puis cantonnée en Italie, près de Rome, » — et nous pourrions ajouter encore à cette liste la légion II *Italica* créée par Néron.

La légion dont il est ici question ne peut avoir été que la II Augusta. Strasbourg (1), Arles, Bourgoin, Genève, Uzès et

(1) Brambach, *Inscript. rhenan.*, no 1892.

Narbonne ont donné des inscriptions funéraires qui la rappelaient (1).

Bibliographie : Audiat, p. 46. — E. E[spérandieu], *Revue poit. et saint.*, t. IV, 1887-88, p. 320. — Audiat, *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1888, p. 118. — Audiat, *Catalogue*, t. VIII, p. 43, n° 42. — Allmer, *Revue épig.*, n° 48, 1888, p. 343. — Em. Espérandieu, *Bull.* Ant. O., 1888, p. 445.

ÉPITAPHE DE JUSTINIUS PATERNUS.

Inscription perdue de Saintes.

74.

« Sur le mur intérieur du jardin [de l'hôpital général à Saintes] :

« D · M ·
ET · M ·
IVSTIN
I · PATER
NI · VETE
RANI · L · P
RI · MINE ·
AVG · POT
ENTINA
COIV · —
POSVIT » (Bourignon.)

Il nous parait possible de lire :

D(iis) m(anibus) et m(emoriae) Iustini(i) Paterni, veterani l(egionis) pri(mae) Mine(rviae) Aug(ustae).
Potentina co(n)ju(gi) posuit.

Aux dieux mânes et à la mémoire de Justinius Paternus, vétéran de la légion première Minervia Augusta. Potentina a fait élever [ce monument] à son mari.

Ainsi que l'a fait remarquer Bourignon, le cognomen *Paternus*, qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les inscriptions romaines, se lit sur un certain nombre de monuments trouvés dans le midi de la France et plus particulièrement à Nîmes, Périgueux et Lectoure (2). Une inscription de Poitiers le fournit aussi.

(1) *C. I. L.*, t. XII, nos 677, 2355, 2601, 2929 et 4354.
(2) Le tome XII du *Corpus* en fournit 67 exemples.

Le cognomen *Potentina* s'est déjà rencontré à Carpentras (1) et Narbonne (2) ; celui de *Potentinus* se lit sur une inscription de Grenoble (3). La forme *Potenta* est enfin donnée par une inscription d'Afrique (4).

M. Audiat a reproduit la copie de Bourignon. Il lit, à la 2e ligne, le nominatif *conjux* qui peut d'ailleurs tout aussi bien convenir que le datif *conjugi*.

La légion I Minervia fut créée par Domitien. Elle tint garnison à Bonn, dans la Germanie inférieure, et dut comprendre certains contingents de vétérans tirés de la Germanie inférieure, de la Belgique, et de la haute Italie (5).

D'autres légions portèrent aussi le n° I. Ce furent les suivantes :

La *legio prima Adjutrix*, créée par Galba ;

La *legio prima Germanica?* créée par Auguste et licenciée par Vespasien ;

La *legio prima Italica*, créée par Néron ;

Et la *legio prima Parthica*, créée par Septime Sevère.

Une épitaphe de Valence (6) mentionne un autre vétéran de la légion *prima Minervia ;* une inscription de Fréjus (7) nous fait connaître, en outre, que cette légion — dont Arles, Tarascon, Vienne et Narbonne nous ont encore fourni le nom par des inscriptions funéraires (8) — portait les surnoms de *Pia Fidelis*.

Bibliographie : Bourignon, p. 39. — Chaudruc de Crazannes, p. 161. — Audiat, p. 50.

ÉPITAPHE DE VICARIUS.

Inscription perdue de Saintes.

75.

« *Dans la muraille de la ville de Xaintes près la Tour de Meslier, tirant vers la riuière, ont esté mises deux pierres*

(1) *C. I. L.*, t. XII, n° 1208.
(2) *Ibid.*, n° 4884.
(3) *Ibid.*, n° 2281.
(4) *C. I. L.*, t. VIII, n° 6808.
(5) En déblayant l'enceinte extérieure du camp romain, on vient de découvrir à Bonn cinq inscriptions funéraires relatives à des soldats de la légion I *Minervia*.
(6) *C. I. L.*, t. XII, n° 1749.
(7) *Ibid.*, n° 264.
(8) *Ibid.*, n° 687, 985, 1874 et 4354.

antiques, qui autrefois furent trouuées en terre, en l'une desquelles se void un Victimaire habillé à l'antique, ioignant vn autel, tenant en ses mains vn vase, il semble qu'il face des effusions sur l'autel. En la mesme pierre on void le corps d'vne ieune femme iusques aux mamelles, qui semble se faire mordre à vn serpent. En l'autre pierre qui est angulaire, se void en lettres romaines cet escrit reïteré tant à l'vn qu'à l'autre angle :

AVGVST · DISPANSAT · VICARIVS ·
CONG · CARISSIMÆ LEGIONI ·
B · M · F · » (VEYREL.)

« [Veyrel] dit que sur une pierre sculptée, [dans un parement du mur d'enceinte de la ville, proche la porte d'Aiguière], on voit une femme qui se fait mordre par un serpent, et un victimaire qui n'y est pas représenté comme il le raconte. Voici la copie de l'écriture qu'il y a lue, copie mot à mot d'après son édition :

AVG · DISPENSAT · VICARIVS
CONIVG · CARISSIMAE LEGIONI
B · M · F ·

« On ne peut s'y méprendre ; c'est la même indiquée par Veyrel qui se voit au mur de la ville près la tour de Meslier, en descendant de la porte d'Aiguière à la rivière.

« Il ne dit point que cette inscription est répétée sur deux faces de l'encoignure où elle est placée (1) : peut-être l'est-elle encore sur les deux autres faces qui sont cachées dans l'épaisseur du mur. On y lit exactement :

« Sur une face.	*Sur l'autre face.*
AVGVSTI DISP...	AVGVSTI DIS
NSATORIS VIC..	PENSATORIS
RIVS CONIVG.	VICARIVS CoN
CARISSIMAE	IVGI CARISS
P MAR.	MAE
	P. »

(DE LA SAUVAGÈRE.)

« Dans le jardin de M. Fourestier [à Saintes]. Les lettres sont

(1) De la Sauvagère accuse à tort Veyrel qui, ainsi que nous venons de le voir, dit très explicitement : « cet escrit est réïteré ».

répétées de l'autre côté de la pierre qui présente un de ses angles, et il y a apparence qu'elles le sont aussi sur les côtés qui sont cachés dans le mur :

« AVGVST. DIS
PENSATORIS
VICARIVSCON
IVGI · CARISS..
MAE
P » (BOURIGNON.)

« Il faut lire :

« AVGVST*i* DISPENSATORIS VICARIVS CONJVGI CARISSIMAE P*osuit* »
(AUDIAT.)

D'après Pétrone, de la Sauvagère croit devoir faire du mot *dispensator* le synonyme d'*aerarii praefectus*, et il en conclut que « César avait une caisse militaire dans la ville de Saintes ». C'est assurément là une très grosse erreur. Les *aerarii praefecti*, créés sous le règne de Néron, possédaient la garde des registres du trésor public, tandis que les *dispensatores* n'étaient que des comptables placés par les riches romains dans leurs propriétés, ou des employés subalternes des légions (1). Les premiers avaient succédé aux questeurs de l'épargne et aux *tribuni aerarii* (2), c'étaient, par suite, des officiers d'un haut rang, tandis que les seconds n'étaient guère que des esclaves.

Le mot *vicarius*, qu'on aurait tort de prendre pour un gentilice, n'était, en réalité, que la désignation d'une fonction servile. Quelque infime que fût leur rang, les *dispensatores* n'en avaient pas moins au-dessous d'eux d'autres esclaves qui étaient appelés à les suppléer dans l'exercice de leurs fonctions, avec le titre de vicarius. L'inscription de Saintes qui a été rapportée par Veyrel ne doit donc pas être complète, et sur le commencement disparu on devait lire : d'abord le nom d'une femme, — celle en l'honneur de laquelle l'inscription fut gravée, — puis un nom au nominatif, — celui de son mari, — ensuite un nom au génitif, — celui du dispensator de l'empereur, — et, finalement, les quelques lignes qui restent encore.

Il nous paraîtrait, dès lors, qu'on doit l'interpréter ainsi :

D(iis) m(anibus) et m(emoriae)? ..... ae, ...us? ...is ou *...i Augusl(i) dispensatoris vicarius, conjugi carissimae posuit.*

Aux dieux mânes et à la mémoire de..... a. X....., vicaire de Z..... qui était dispensator impérial, a fait élever (ce tombeau) à son épouse très chère.

(1) Cf. Ciceron, *Ad All.* XI, I ; Macrobe, *Sat.* II, 4 ; Suetone, *Galb.* 12, etc.
(2) Cf. Tacite, *Annales*, XIII, 28 et 29.

De la présence du mot *Augusti* il ne faut pas conclure non plus, comme de la Sauvagère, que l'inscription de Saintes a été gravée sous le gouvernement de César. Pendant tout le cours de leur règne, les empereurs, quels qu'ils fussent, portaient le titre d'Auguste, et le lapicide de Saintes ne l'entendait pas autrement.

On connaît plusieurs exemples de *dispensatores* militaires (1); tous s'appliquent à des *servi Augustorum*, et cette qualité commune tendrait à faire supposer que les esclaves seuls de la maison de l'empereur pouvaient être appelés à remplir les fonctions de *dispensator*.

Il ne faut pas croire d'ailleurs, que le mot esclave impliquait toujours l'idée d'un misérable ou d'un malheureux. La plupart des emplois dans les grandes administrations publiques telles que la poste, la monnaie, les mines ou les finances, étaient donnés à des affranchis impériaux ou des esclaves (2). On cite même cet exemple d'un esclave de Tibère qui, après avoir été agent du fisc à Lyon, avait à Rome, à son service, un médecin, trois secrétaires, un trésorier, un intendant, deux laquais, deux cuisiniers, un valet de chambre et deux autres serviteurs.

Du reste, dans la société romaine l'esclave faisait en quelque sorte partie de la famille, puisqu'il était l'héritier naturel du maître qui mourait sans enfants.

La pierre qui porte l'inscription que nous venons de citer est aujourd'hui perdue. Chaudruc de Crazannes dit qu'elle « fut emportée, avant la Révolution, dans le parc du château de Jarnac, par ordre du comte de Jarnac, alors gouverneur de la province ».

Bibliographie : Veyrel. p. 12. — De la Sauvagère, p. 23. — Bourignon, p. 46. — Chaudruc de Crazannes, p. 164. — Audiat, p. 21.

(1) *C. I. L.* t. XII, nº 4471 ; t. VIII, nos 3288, 3289 et 3291, etc.

(2) On pourrait en trouver la raison, et comprendre à quel mobile devaient obéir les empereurs, de même que les simples particuliers, lorsqu'ils donnaient à leurs esclaves des fonctions dont l'importance semble bien faite pour nous surprendre. Il suffirait surtout de se souvenir qu'à Rome la peine de la question n'était pas en usage pour tout le monde, et que, lorsque des malversations étaient commises, la douleur pouvait arracher d'un esclave ou d'un affranchi mis à la torture l'aveu d'une culpabilité qu'un citoyen romain laissé libre n'eût peut-être pas fait toujours.

EPITAPHE DE LUCIUS CARNEOLUS.

Inscription perdue d'Aulnay.

76.

M. Musset raconte que l'abbé Méry vit au dernier siècle, en passant par Aulnay, deux ou trois inscriptions dont il prit la copie. L'une d'elles aurait été la suivante :

« D . M . ET . M . L . CARNEOLI . ≻ K .
I . GAL . AN . LI . M . VI . MIL . ANN . XXV
M . CARNEOLVS P . O . F . M . P . F . I . ET S . A . D . »

Bourignon la lisait, paraît-il, ainsi :

« *D(iis) m(anibus) et m(emoriae) L(ucii) Carneoli (centurionis) k(ohortis) (primae) Gal(liae) anno(rum) LI (defuncti ?) m(ensium) VI, mil(itavit) ann(os) XXV. M. Carneolus p(atri) o(ptimo) f(ilius) m(onumentum) p(ublice) f(ieri) j(ussit) et s(ub) a(scia) d(edicavit).* »

Pour notre part, nous croyons devoir faire quelques réserves, moins peut-être sur l'authenticité de l'inscription même, que sur la valeur de la copie que nous en possédons. A notre avis, il serait plus rationnel de lire :

D · M · ET · M · L · CARNEOLI · ≻ K
I · GAL · AN · LI · M · VI ≻ MIL · ANN · XXV
M · CARNEOLVS · P · O · E · M . P · P · I · ET · S · A · D

Ce qui pourrait s'interpréter :

D(iis) m(anibus) et m(emoriae) L(ucii) Carneoli, (centurionis) k(ohortis) I Gal(lorum), (vixit) an(nis) LI m(ensibus) VI, mil(itavit) ann(is) XXV. M(arcus) Carneolus, p(atri), o(b) e(ius) m(erita), p(ecunia) p(ropria) i(nstituit (1) ?) et s(ub) a(scia) d(edicavit).

Aux dieux mânes et à la mémoire de Lucius Carneolus, centurion de la première cohorte des Gaulois, mort à l'âge de 51 ans 6 mois, après 25 ans de services. En souvenir des vertus de son père, Marcus Carneolus a fait, de ses propres deniers, construire ce tombeau qu'il a dédié sous l'ascia.

« D'après [la leçon de Bourignon], il faudrait, selon nous, a dit M. Musset, interpréter : ≻ K · I · GAL · par : centurion de la première cohorte de la légion gauloise, car cette légion n'était pas la première, mais la septième ».

(1) Ou peut-être aussi : *p(ientissimo) p(oni) j(ussit)*.

Nous ne sommes pas entièrement de cet avis, d'autant plus qu'il est parfaitement avéré que les milices provinciales, dont les Gaulois furent du nombre, eurent toujours, aux premiers temps de l'Empire, une organisation tout à fait indépendante de celle des légions romaines proprement dites.

Il semblerait résulter des découvertes qui ont été faites, qu'il y eût au moins quatre cohortes gauloises qui portèrent le n° I. Nous ajouterons même, à ce sujet, que tous les miliciens de ces cohortes paraissent avoir été surtout recrutés sur le territoire de la Lyonnaise :

« Gallorum alas cohortesque rettuli. Lugdunensem potissimum provinciam, — a dit M. Mommsen. — quoniam Narbonensis auxilia nulla dare potuit, Aquitania sua habet, in Belgica secundum civitates dilectus factus est, quamquam certe in aliis nuncupandis verisimile est magis de tribus Galliis cogitatum esse quam de sola Lugdunensis » (1).

L'ascia s'est souvent rencontrée sur les monuments funéraires de l'ancienne Aquitaine seconde, mais beaucoup plus généralement sous la forme même de l'instrument, que sous celle de la formule d'usage.

Bibliographie : Georges Musset, *Paysages et monum. du Poitou*, 114e livr., (Aulnay), p. 14.

(1) Mommsen, *Ephemeris*, t. V, p. 172.

II. — EPITAPHES RELATIVES A DES PARTICULIERS.

ÉPITAPHE DE CLAUDIA VARENILLA.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

77.

Parmi les inscriptions du Poitou, aucune peut-être n'a été si souvent citée que l'*épitaphe de Varenilla*. Ce monument remarquable était bien fait d'ailleurs pour exciter l'enthousiasme des antiquaires, mais il ne paraît pas que les Poitevins aient toujours eu pour lui cette considération, très justement méritée dont ils l'entourent aujourd'hui. Le passage suivant de Siauve est assez significatif à ce sujet :

«... Me voici engagé, dit-il, à dire quelque chose d'un monument respectable, sur lequel il est d'autant plus intéressant d'attirer l'attention des savants et des autorités administratives, que bientôt on pourra appliquer à l'inscription dont il commence à n'offrir que des vestiges, ces vers d'un poète poitevin :

« *Agnosci nequeunt aevi monumenta prioris.* »

(Rutilius.)

« On sent que je veux parler du marbre intéressant déposé à la cathédrale, et sur lequel Duradier, Lebeuf et Bourignon se sont efforcés en vain d'appeler les regards des individus qui le possèdent sans en connaître le prix, et qui paraissent fouler aux pieds un monument qui, chez un autre peuple, serait l'ornement le plus précieux d'un musée national (1). »

Mabillon paraît s'être occupé le premier du texte de Varenilla :

« Hujus loci occasione visum est, dit-il à propos du temple Saint-Jean, quoddam operae pretium huc afferre antiquam veterum Gallorum nostrorum inscriptionem. Augustoriti-Pictonum nuperrime effossam, et cathedralis ecclesiae interiori muro nunc

(1) Il paraît que la pierre tumulaire de Varenilla servait alors de banc; Siauve dit de « marchepied ».

insertam, in qua multae ejusmodi inversae litterae insculptae sunt. Haec inscriptio facta est in honorem cujusdam prae nobilis heroinae Gallae, scilicet Cluarenillae, Cluarenni consulis filiae, quae sive ob eruditionem, sive ob praeclarum aliquod facinus, statuam et monimentum publicum promeruit. Hanc inscriptionem praecedenti superaddendam existimavi ad renovandam istius heroinae memoriam, excitandamque sagacitatem litteratorum, maxime clarissimorum Regiae inscriptionum et numismatum Academiae sociorum, qui forte celeberrimae quondam feminae obliteratam memoriam ab interitu revocabunt. Saltem hoc pignus erit meae in illustrissimos et clarissimos socios observantiae, quorum academicis exercitationibus, honorifico quidem, sed gratuito omnino favore interesse mihi datum est. »

Sa lecture est ainsi conçue (Voir pl. v *bis*) :

« *Cluarenillae, Cluareni consulis filiae, civitas Pictonum funus, locum, statuam, monimentum publicum. Marcus Censor Pavius, legionum Augusti primus praetor, provinciae Aquitaniae consul designatus, maritus, honore contentus suâque causâ ponendum curavit.* »

Après Mabillon vint dom Martenne, qui se borna à reproduire, à peu de chose près, ce qu'avait déjà dit son prédécesseur. Piganiol de la Force n'arriva qu'en troisième lieu.

« Les antiquaires, disait-il, remarquent [dans l'église cathédrale] un ancien marbre blanc long de six à sept pieds, d'un pied et demi ou environ au quarré, et sur lequel est une inscription que l'on peut lire dans le supplément de *la Diplomatique* de Mabillon. Ce marbre fut tiré, il y a quelques années, de l'église de Saint-Jean que la plûpart des antiquaires croyent avoir été un temple d'idoles. »

Pendant les divers séjours qu'il fit à Poitiers, de Beaumesnil ne manqua pas non plus de dessiner la célèbre épitaphe.

Une première copie, qu'il prit en 1742, était la suivante :

« CL · VARENILLAE · CL · VARENI · COS · FLAE

CIVITAS · PICTONM FVNVS · LOCVM · STVAM ·

MONMEN · PVBLIC · M · CENSOR · PAVLVS · LEG · A/G · IR · PR · QR · c

VNCAOVTAN · COS · DESIG · MARTVS HONOBI CONENVSSVAC

[PND · CVR/VIT »

On lisait au-dessous :

« Bloc de marbre blanc, dans l'église de Saint-Pierre, métropole de Poitiers, placée contre la muraille en manière de pierre

sépulchrale, et élevée sur d'autres, dans l'aile de la droîte du chœur. Cette pierre a 7 pieds 2 pouces de long et 21 pouces de large, du côté des caractères, 12 pouces 2 lignes d'épaisseur. Les caractères de la première ligne passent 4 pouces, ceux de la seconde quelque peu plus de trois, ceux de la troisième 2 pouces, et à la dernière 1 pouce s(*sic*) 5 lignes. On y voit 2 trous de crampons qui passent 5 pouces. Elle paraît avoir fait partie de frise d'entablement, de porte ou portique, peut-être d'arc triomphal. Des gens prétendent que le dernier mot de la première ligne n'est pas entier, pour moi je trouve que c'est FILIAE. Je crois aussi que le commencement de la dernière est ceci : VINC, et qu'au mot suivant la seconde lettre est un Q au lieu d'un O tel qu'il paraît, ce qui doit faire AQUITAN, et qu'il manque un point après l'N entre AQUITAN et COS. Je pense encor que cette pierre pourrait venir de l'aqueduc précédent. Voici, je crois, comme il faudrait lire cette inscription quant aux abréviations et lettres indicales : CLARIA VARENILLIAE, CLARIUS VARENILLIUS. »

Trente-cinq ans après, le même antiquaire prit une nouvelle copie qu'il a donnée comme « plus fidèle ». Il est vrai que quelques erreurs de la copie précédente ont été corrigées, la quatrième ligne, en particulier, est à peu près fidèlement transcrite, mais par contre, le nom même de Varenilla n'est plus aussi correctement reproduit.

« Un chanoine de Saint-Pierre, raconte de Beaumesnil, m'a dit, en 1770, qu'il avait vu quelque part que c'était ce Varenillius qui avait fait construire l'acqueduc (appelé arcs de Parigny) et que [la pierre qui porte l'inscription] était un reste du monument funèbre élevé à sa fille. Un autre chanoine embéguiné d'Anglomanie voulait me persuader que c'était un ouvrage des Anglais, mais que personne ne pouvait le lire. Il semblait dire cela de la meilleure foi du monde, ce qui ne témoignait pas peu l'étendue de son ignorance en fait d'antiquité (1). ... Comme on a broyé des couleurs à l'huile sur cette inscription, elle est fort effacée et dégradée, ces couleurs ayant rempli non seulement la gravure des caractères, mais encore les petits creux accidentels ; ce qui devient des figures étrangères aux vraies lettres. »

Dreux-Duradier, en 1750, Allard, quelques années plus tard, firent à leur tour paraître des dessins et des lectures, un peu moins mauvais peut-être que ceux de leurs prédécesseurs. Le premier donnait aussi quelques renseignements, qu'il a bien

(1) L'abbé Gibault (?) a annoté de Beaumesnil et défendu ce chanoine. « Beaumesnil, dit-il, est très injuste et se ressent encore du métier qu'il faisait quand il vint à Poitiers. » Nous avons déjà dit que cet antiquaire était comédien.

soin de dire « sine die et sine consule », sur le transfert dont la pierre avait été l'objet :

« ... Des personnes de 80 à 82 ans, dit-il, m'ont assuré que le transport avait été fait pendant l'épiscopat de M. de la Roche-Posay, évêque de Poitiers ; la cause [de ce] transport était l'embarras que ce marbre, de six pieds de long, faisait dans la petite église de Poitiers (1). Il fut d'abord mis sous une arcade de la clôture du chœur de la cathédrale, ce qui a pu faire dire à Mabillon : *interiori muro nunc insertam.* »

« Après un examen fait sur les lieux, de l'inscription même et de la ponctuation, j'ai cru, dit encore Duradier, qu'on devoit la lire de la manière qui suit : *Claudiolae Varenillae Claudii Vareni consulis filiae civitas Pictonum funus, locum, statuam, monumentum publicum Mœsta curavit, erexit nuncupavit. Soranus Pavius legatus Augusti, proprætor provinciae Aquitaniae consul designatus Maritus, honore contentus suâ pecuniâ ponendum curavit.* »

Il est à peine besoin de faire remarquer qu'une telle lecture ne saurait en aucune façon convenir. Mabillon avait fait de Varenilla « une gauloise dont le savoir, ou quelque action brillante, lui avaient acquis l'estime des Poitevins » ; Dreux-Duradier, trompé surtout par le diminutif *Claudiola*, qu'il lisait on ne sait trop pourquoi, prétendait que la fille de Varénus devait être morte très jeune. Au point de vue de l'exactitude, les deux opinions se valaient.

En décrivant le temple Saint-Jean, Thibaudeau ne pouvait manquer de parler de l'épitaphe célèbre qui en fut extraite :

« Au milieu de cet édifice, dit-il, étoit un autel à la Romaine [Claudia Varenilla], d'un marbre un peu brun, de cinq à six pieds en quarré, c'étoit sur cet autel qu'étoit placée *(sic)* la statue et l'urne qui contenoit les cendres de la personne à qui ce mausolée étoit consacré.

« L'inscription étoit sur une des pièces de marbre de cet autel, de longueur d'environ six pieds, c'est le seul morceau qui se soit conservé. On ajoute que le bloc de marbre embarassant beaucoup cette petite église, M. de la Roche Posay, évêque de Poitiers, le fit porter, il y a environ cent ans, dans l'église cathédrale qui est à proximité. On y voit encore ce marbre près de la sacristie, et on y lit cette inscription en caractères romains parfaitement formés avec beaucoup d'abréviations. Les dernières lignes ont été un peu effacées :

« *Claudiae Varenillae, Claudii Vareni consulis Filiae Civitas Pictonum funus, locum, statuam, monumentum publicum,*

(1) Le temple Saint-Jean.

mœsta curavit, erexit, nuncupavit, Soranus Pavius, Legatus Augusti (1), *Proprætor Provinciae Aquitanicæ, Consul designatus, Maritus honore contentus, suâ pecunia, ponendum curavit.* »

C'était peut-être aller fort vite en besogne que de préciser ainsi jusqu'à la façon dont l'inscription de Varenilla se trouvait placée dans le temple, et il est assurément très regrettable, — puisqu'il s'agissait de certains faits qui remontaient à près de cent ans, — que Thibaudeau se soit abstenu de citer les auteurs sur lesquels il s'était appuyé. S'il l'eût fait, il nous eût dit sans doute qu'il ne connaissait que le passage suivant, que nous emprunterons nous-même au Journal du curé Bobinet :

« 1703. — Dans le mois de juillet en vue d'ajuster l'église de Saint-Jean, la plus ancienne paroisse de Poitiers, un prêtre nommé M. Grignon, de Bretagne, qui avait demeuré quelque tems à l'hôpital général, faisant le missionnaire, voulant signaler son zèle par la réparation du pavé et quelques endrois de cette église, fit démolir un ancien monument qui étoit entre quatre piliers au milieu de l'église, qu'on croioit être le lieu où on égorgeoit les victimes lorsqu'elle étoit le temple des faux dieux ; ce qui en faisoit voir l'antiquité et devoit pour ce sujet être conservé, selon le sentiment des plus judicieux » (2).

Dans le dernier volume de son ouvrage, Thibaudeau revient encore sur l'inscription de Varenilla, qu'il publie cette fois avec un fac-simile, en l'accompagnant de la lettre suivante :

« ... Vous écrivez cette inscription en lettres italiques, ignorez-vous, Monsieur, que ce n'est pas dans ce caractère que l'on écrit les inscriptions, et que cette manière décèle un écrivain peu versé dans l'antiquité. Voici, Monsieur, cette inscription telle qu'on la lit sur le marbre qui est à l'Eglise cathédrale de Poitiers. J'ai pris le soin de la faire graver, daignez y jetter *(sic)* les yeux, et vous vous convaincrez qu'il n'y a pas *monumentum publicum*, mais *moninentum publice*, qu'on n'y lit pas *mœsta curavit, erexit nuncupavit Soranus pavius*, mais *Marcus Censorinus pavius,* qu'on ne doit pas lire *legatus Augusti proprætor*, mais *legionis Augustæ præfectus præses etc.* Voyez le nouveau traité de Dipp. par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, édition de 1755, pp. 646 et 647. » M***, *Poitevin* (3).

(1) « Cet empereur mourut l'an 14 de Jésus-Christ » — La fausse attribution de Thibaudeau a eu naturellement pour effet de lui faire dater l'inscription du règne d'Auguste !

(2) Bobinet, p. 1422.

(3) Cette lettre semblerait émaner d'Allard de la Resnière.

Après Thibaudeau, Siauve — qui n'avait peut-être pas vu l'épitaphe de Varenilla — paraît s'être surtout inspiré de ce qu'en avait déjà dit Bourignon. Sa lecture est ainsi conçue :

« *Claudiae Varenillae, Claudii Vareni consulis filiae, civitas Pictonum funus, locum, statuam, monimentum publicum. Marcus Censorinus Pavius, legatus Augusti, propraeses provinciae Aquitaniae, consul designatus, maritus, honore contentus, suâ pecuniâ ponendum curavit.* »

Enfin, quelques années plus tard, Dufour qui, s'il ne les ignorait pas, ne semble pas avoir tenu grand compte des travaux de ses devanciers, publiait encore un fac-simile de la « pierre sépulcrale de Cluarenille » et commettait à son tour quelques grosses erreurs :

« Cette inscription, disait-il, se compose de quatre lignes dont les caractères sont successivement inégaux. Les lettres de la première ont trois pouces une ligne de hauteur, celles de la seconde deux pouces huit lignes, celles de la troisième deux pouces deux lignes et celles de la quatrième, un pouce huit lignes. En voici l'explication :

« *Cluarenillae Cluareni consulis filiae civitas Pictonum funus, locum, statuam, monimentum publicum, Marcus Censor Pavius legatus Augusti, propraeses provinciae Aquitanicae, consul designatus, maritus, honori contentus, sua pecunia ponendum curavit.* »

Dufour entrait ensuite dans de longues considérations pour établir que le temple Saint-Jean n'était pas autre chose que le tombeau même de Varenilla. Comme ces considérations n'ont aucun rapport avec l'épigraphie, nous nous dispenserons de les reproduire, comme aussi nous ne donnerons pas sur ce même sujet toutes les opinions, plus ou moins contradictoires, qu'ont fait paraître à différentes époques beaucoup d'autres auteurs qui se sont occupés de l'inscription de Varenilla.

Nous ne passerons pas toutefois sous silence une très imprudente affirmation de Dufour qui, sans tenir aucun compte de la forme même des caractères, et sans s'arrêter aux points séparatifs qu'il était pourtant bien facile de distinguer sur la pierre, proclamait d'une « façon incontestable » que « les noms de Cluarenilla et de Cluarenus n'étaient pas romains, mais wisigoths et que le mot *consul* ne pouvait recevoir d'autre interprétation que celle de *comte*. »

Millin, qui avait vu l'inscription de Varenilla lors de son passage à Poitiers, la décrivait ainsi dans ses *Voyages* :

« Cette vaste église, — il s'agit de la cathédrale, — renfermoit autrefois un riche trésor et plusieurs tombeaux. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul monument, c'est un bloc de marbre qui est près de la sacristie ; l'inscription qu'on y lit est presque effacée parce que ce bloc sert de banc, et que les enfants montent dessus pour mieux voir les cérémonies qui se font dans le chœur, et qu'ils frottent les lettres avec leurs pieds. »

Le texte qu'il reproduisait contenait il est vrai cinq lignes, soit une de trop, mais les différents mots avaient été parfaitement lus et il les avait transcrits avec une exactitude que les auteurs suivants ne surent pas toujours observer. L'interprétation qu'il proposait était bonne, néanmoins elle ne fut que partiellement acceptée plus tard par Mangon de la Lande qui crut devoir s'en tenir encore à la lecture *propraeses* et faire de Varenus « un préfet proconsul de la cité des Pictons. »

« L'édifice actuellement connu sous la dénomination de temple Saint-Jean, à Poitiers, était originairement, dit-il, et avant les constructions qui le défigurent, un tombeau romain élevé à la mémoire de Varenilla, fille du proconsul *Varenus*, préfet de la cité des *Pictons*, et épouse de *Marcus Censor Pavius,* lieutenant de l'empereur et consul désigné. »

Grille de Beuzelin ayant combattu cette opinion généralement admise alors (1), que le temple Saint-Jean était le monument funéraire de Varenilla, et ayant osé dire, d'abord que l'édifice était trop grand « pour qu'il fût possible de le considérer comme une *cella* », ensuite « qu'aucun détail de construction ne présentait les véritables caractères de l'architecture antique », Mangon de la Lande engagea avec lui une longue polémique, et publia pour la seconde fois l'inscription funéraire qui nous occupe. Sa copie était ainsi disposée :

« CLAUDIÆ VARENILLÆ CLAUDII VARENI CONSULIS FILIÆ,
CIVITAS PICTOMUM (2) FUNUS, LOCUM, STATUAM,
MONUMENTUM PVBLICUM (VOVIT); MARCUS CENSOR PAVIUS LEGATUS AUGUSTI,
PRO PRAESES PROVINCIÆ AQVITANICÆ, CONSUL DESIGNATUS, MARITUS,
HONORE CONTENTUS, SUA PECUNIA PONENDUM CURAVIT ».

Faisant alors remonter à la fois l'inscription et le temple

(1) Disons pourtant que l'abbé Lebeuf « croyait que le temple avait toujours été une église dans le massif de laquelle on avait fait entrer quelques restes d'architecture païenne » ; dom Fonteneau : qu'il fallait voir en ce temple la première église cathédrale de Poitiers, transformée en baptistère après l'érection, dans le voisinage, d'une nouvelle et plus vaste église ; et Siauve : que le monument, toujours consacré au culte, ne remontait pas au-delà du IVe ou du Ve siècle.

(2) Mauvaise lecture pour PICTONVM.

au IIIe siècle, il arrivait à cette conclusion, qu'une telle concordance « rendait sa conviction de plus en plus profonde et le faisait persister dans l'opinion que le temple Saint-Jean, à Poitiers, avait été originairement le tombeau de Varenilla » (1).

En 1844, Camille Bonnard, ne pouvant choisir un plus mauvais modèle, faisait passer dans son ouvrage la lecture et la traduction données au commencement de ce siècle par Dufour.

«... Il existe dans la cathédrale [de Poitiers], disait-il, une table de marbre qui fut enlevée du temple Saint-Jean vers le commencement du siècle dernier, et c'est l'inscription qui y est gravée qui sert de fondement à cette hypothèse [faisant considérer le monument lui-même] comme un édifice, élevé par ordre du Sénat de la cité des Poitevins, en l'honneur de CLVARENILLA ou de VARENILLA, femme du légat *Marcus Censor Pavius*. »

De Longuemar prit au contraire la lecture de Mangon de la Lande. C'est celle qu'il a donnée en différents endroits:

« Ce monument précieux, dit-il, prouve l'importance de la cité des Pictons, à la fois siège du proconsul et du gouverneur de la grande province d'Aquitaine, l'une des trois principales de la Gaule, lui-même consul désigné et l'un des grands dignitaires de l'empire romain : importance annoncée déjà par l'inscription de Sabinus, prouvant que cette grande cité était le siège d'un collège d'aruspices. »

Orelli fit entrer l'inscription de Varenilla dans la collection de ses *Exempla*. Sa copie était la suivante :

CL ' VARENILLAE ' CL ' VARENI COS ' FILIAE
CIVITAS PICTONVM FVNVS ' LOCVM ' STATVAM
MONIMENTVM PVBLICVM ' M ' CENSOR ' PAVIVS LEG ' AVG ' PR ' PR ' PRO
VINC ' AQVITAN ' COS ' DESIG ' MARITVS HONOR
E CONTENTVS SVA ' PEC ' PONEND ' CVRAVIT

C'était, à peu de chose près, celle qui avait été donnée par Millin, et nous l'avons retrouvée textuellement dans la *Géographie de la Gaule*, de Desjardins. Nous avons déjà dit qu'elle serait assez exacte si la division de la dernière ligne était mieux observée.

Tout récemment enfin, M. Ledain a publié une bonne copie de la même inscription, dans son *Epigraphie romaine du Poitou*. L'interprétation qu'il propose est ainsi conçue :

(1) Une thèse analogue vient d'être reprise par M. Ledain, dans son *Epigraphie romaine du Poitou*. Elle avait été déjà soutenue par notre confrère dans le *Bull.* des Ant. de l'O., t. XIII, p. 296.

« Claudiae Varenillae Claudii Vareni consulis filiae civitas Pictonum funus, locum, statuam monimentum publicum Marcus Censorius Pavius legatus Augusti proprætore provinciæ Aquitaniae consul designatus, maritus, honore contentus, sua pecunia ponendo curavit. »

Nous avons vu que la pierre, après avoir été retirée du temple Saint-Jean, était longtemps restée dans la cathédrale de Poitiers. Elle est aujourd'hui au musée des Antiquaires de l'Ouest (1), et la correspondance de l'abbé Gibault contient un certain nombre de lettres, adressées au préfet de la Vienne en 1823, dans le but, vainement poursuivi, de faire rendre par un libraire, qui les avait achetés, certains blocs de marbre ayant fait partie, disait-on, du tombeau de Varenilla.

M. Alfred Barbier a récemment publié cette correspondance dans les *Bulletins* des Antiquaires de l'Ouest (2). Notre savant confrère a émis aussi cette opinion que le temple Saint-Jean ne pouvait qu'avoir été le tombeau de la célèbre gallo-romaine. Dans la revendication de ces blocs de marbre primitivement situés près du temple Saint-Jean lui-même, M. Barbier reconnait « un fait matériel » la confirmant.

Le débat depuis longtemps engagé sur la véritable destination comme aussi sur la date de la construction de l'édifice « qui est une des antiquités les plus attractives de Poitiers », n'est donc pas ainsi sur le point d'être clos. Pour notre compte, sans vouloir préjuger en rien d'une question qu'il est assurément fort difficile de trancher comme il conviendrait, nous ne croyons pas que ce monument puisse avoir servi de tombeau. Varenilla était une romaine du haut Empire, tous les auteurs l'ont au moins reconnu, et le temple Saint-Jean n'a certainement pas été bâti avant la fin du cinquième siècle de notre ère (3).

Sans doute quelques auteurs moins exclusifs que Mangon de la Lande, — et M. Ledain a été de ceux-là, — ont bien voulu reconnaître que le tombeau primitif ne pouvait avoir été le temple Saint-Jean tel qu'il est, mais bien plutôt un monument « dégagé de toutes les additions, remaniements ou reconstructions, surtout des parties supérieures, dont il a dû être l'objet depuis des siècles pour être transformé en baptistère ou en paroisse » (4); ce ne sont là, malgré tout, que des hypothèses plus ou moins

(1) Le procès-verbal qui constate cette translation a été imprimé dans *Bull.* Ant. O., Ire série, 1835, p. 157, et réimpression, 1861, p. 497.

(2) *Bull.* Ant. O., 1888, pp. 508 à 521.

(3) Voir, à ce sujet, l'opinion qui se trouve exprimée par Mérimée dans: *Le temple Saint-Jean de Poitiers*, 1845, in-folio, p. 4. (Ouvrage faisant partie de la coll. des *Mon. hist. de la France* publiée par les soins du ministère des beaux-arts.)

(4) *Epigr. rom.*, p. 17.

fondées. Il faudrait, pour qu'il en fût autrement, que certaines parties du temple lui-même fussent au moins reconnues comme ayant appartenu sans conteste à quelque monument de la haute époque gallo-romaine, et cette reconnaissance n'a pas été faite que nous sachions.

On a pu supposer aussi avec Thibaudeau, — mais sans plus de preuves que lui, — que le mausolée de Varenilla était encore debout au milieu du temple Saint-Jean lorsque Mgr de la Roche-Posay fit transporter l'inscription dans la cathédrale. Il faudrait alors admettre que la longanimité des chrétiens a été bien grande pendant plus de treize siècles, pour qu'ils aient pu supporter dans un de leurs temples la présence d'un monument qui leur rappelait sans cesse une adoratrice des anciens dieux.

L'épitaphe de Varenilla devait se trouver dans le temple Saint-Jean comme elle se trouva plus tard dans la cathédrale, c'est-à-dire d'une façon tout à fait accidentelle. Elle y était entrée, soit parce qu'elle avait pu sembler intéressante à quelques personnes, soit, ce qui nous paraît beaucoup plus vraisemblable, parce que la pierre qui la portait avait été placée dans quelque construction, — celle-là même peut-être qui fut démolie en 1703, — ou avait reçu quelque autre destination qui la rendait plus ou moins utile (1). Il ne faut pas oublier d'ailleurs, que s'il eût simplement existé sur l'emplacement même du temple, le monument de Varenilla se fût trouvé de la sorte construit contrairement aux usages romains, qui ne permettaient de placer les tombeaux qu'au-delà de l'enceinte des villes (2).

Quoi qu'il en soit, — et pour nous en tenir à ce qui précède,

(1) Rappelons à ce sujet, que l'abbé Tixier, — qui devait avoir ses raisons pour cela sans doute, — écrivait il y a déjà quelques années : « Pendant longtemps, le baptistère [du temple Saint-Jean à Poitiers], fut considéré comme la tombe de Clara (*sic*) Varenilla, épouse de Censor Pavius, gouverneur de la province aquitanique. Cette confusion provient d'une inscription trouvée dans le monument, mais qu'on y avait simplement déposée... » (*Les monuments historiques du centre de la France à l'exposition de Limoges*, dans *Bull.* de la Société archéologique et historique du Limousin, t. xxxv, p. 61).

(2) Depuis quelques années, le temple Saint-Jean sert d'annexe au musée lapidaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest. C'est là que le R. P. Camille de la Croix a fait disposer, en mettant en œuvre tous ses magnifiques talents de conservateur, les sarcophages mérovingiens qu'il a recueillis, avec un soin jaloux, sur toute l'étendue du département de la Vienne.

En 1789, le temple Saint-Jean était encore affecté au culte, mais l'office ne s'y célébrait plus qu'une fois par an. Vendu comme bien national, le monument devint une fonderie de cloches, reçut ensuite un fourneau de soupe économique et fut finalement transformé en magasin pour la fabrique de Saint-Pierre. Il avait cette dernière destination, lorsqu'il fut acquis en 1834, avec le secours de l'Etat, par la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui en fit tout aussitôt le lieu de dépôt des collections qu'elle s'occupait à former. Avec les frais d'installation du musée (1836), la dépense qui fut faite s'éleva à 7,032 francs.

— voici la copie que nous avons prise nous-même de l'inscription qui nous intéresse avant tout :

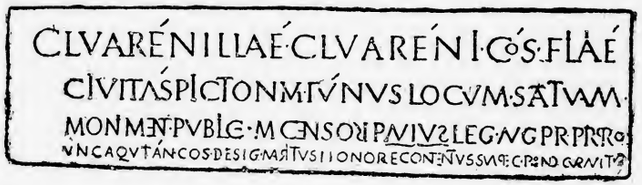

La pierre a 2 m. 35 de long sur 0 m. 58 de large. Les caractères, pour la plupart très effacés, ont 0 m. 08 à la première ligne, 0 m. 07 à la seconde, 0 m. 055 à la troisième, et 0 m. 045 à la dernière. Outre que les ligatures sont très nombreuses, plusieurs voyelles sont accentuées.

Nous lisons ce texte :

Cl(audiae) Varenillae, Cl(audii) Vareni co(n)s ulis) filiae, civitas Pictonum funus, locum, statuam, moniment(um) public(dat.) M(arcus) Censor(ius) Paulus, leg(atus) Aug(usti) pr(o)pr(aetore) provinc(iae) Aquitan(icae), co(n)s(ul) desig natus), maritus, honore contentus, sua pec(unia) ponend(um) curavit.

A Claudia Varenilla, fille du consul Claudius Varenus, la cité des Pictons donne des funérailles, un emplacement, une statue et un tombeau. Marcus Censorius Paulus, son mari, légat impérial propréteur de la province d'Aquitaine, consul désigné, satisfait de l'honneur (fait à sa femme), a pris à sa charge toutes les dépenses qui ont été faites.

Depuis Mabillon jusqu'à M. Ledain, presque tous les commentateurs de cette épitaphe, ont cru devoir lire : *Marcus Censor*, ou *Censorinus*, *Pavius* (1).

Nous ne croyons pas que cette interprétation soit exacte; car *Censor* et *Censorinus* ne sont pas des gentilices mais des *cognomina*. Tandis que le tome xii du *Corpus* des inscriptions latines, par exemple, fournit trois fois la forme *Censorius* dans la liste de ses *nomina virorum* (2), nous ne voyons pas figurer une seule fois dans cette liste les noms de *Censor* ou de *Censorinus* qui, par contre, sont donnés, l'un cinq et l'autre dix fois dans la table des *cognomina* (3).

(1) Parmi les savants français, Desjardins et M. Ledain ont seuls fait exception à cette règle. Desjardins en lisant : *Censorinus Paulus* et M. Ledain : *Censorius Pavius*.

(2) *C. I. L.*, t. xii, nos 3021 et 5888.

(3) *Ibid.*, nos 3102, 3338, 780, 1075, 2219, etc.

S'il le fallait, nous pourrions citer encore d'autres exemples empruntés aux différents tomes du *Corpus;* nous nous en tiendrons à ceux-là seuls qui nous sont fournis par les inscriptions de la Narbonaise, parce qu'il nous paraît inutile d'insister plus longtemps sur une lecture qui nous semble beaucoup plus certaine que toute autre (1).

Pavius ne pourrait être au contraire qu'un gentilice, bien que nous ne sachions pas qu'on ait jamais rencontré ce nom sur d'autres monuments que celui de Poitiers.

Il est assurément hors de doute qu'on lit très distinctement PAVIVS sur l'épitaphe de Varenilla; en résulte-t-il que c'est bien là le cognomen qu'il convient d'assigner à *Marcus Censorius?* Pour notre part nous ne le pensons pas. Sans nous écarter des suppositions permises, nous pourrions avancer que le lapicide a pu se tromper, nous préférons dire que la barre horizontale de l'L a plus vraisemblablement disparu (2).

Les lettres de l'épitaphe de Varenilla n'ont pas été gravées très profondément; plusieurs d'entre elles se devinent plutôt qu'elles ne se lisent, et les barres horizontales des diverses lettres, en particulier, ont dû présenter une ténuité telle que les frottements, dont la pierre a été l'objet pendant très longtemps, les ont fait disparaître plus d'une fois. C'est ainsi qu'on ne distingue plus, par exemple, la barre médiane de l'F du mot *funus*, celle de l'A du mot *Pavius* lui-même, celle de l'H du mot *honore*, et que pour bien d'autres encore on ne remarque plus que des traces imperceptibles.

Nous croyons donc qu'il est préférable de s'en tenir au cognomen connu de *Paulus* plutôt que d'accepter une forme nouvelle trop peu certaine pour qu'on n'ait pas à la discuter (3).

(1) M. Pallu de Lessert a signalé un consul *Censor*, qui paraît avoir vécu au IIe siècle de notre ère, et exercé ses fonctions avec un autre consul appelé *Lepidus*. Cette remarque n'infirme en rien ce que nous venons de dire, car *Censor* et *Lepidus* ne sont pas des gentilices, mais des *cognomina*.

Le fragment d'inscription qui fait connaître ces consuls a été découvert à Lancaster. En voici la lecture :

« ..... *(ob) balineum refectum et basilicam vetustate conlabsam a solo restitutam, equiter alæ Sebussianæ .. sub Octavio Sabino viro clarissimo præside nostro, curante Flavio Amantio præfecto equitum. Balum dedicatum XI Kalendas septembris, Censore II et Lepido II consulibus.* » (*C. I. L.*, t. VII, n° 287. — Voir à ce sujet : Pallu de Lessert, *Bull.* Ant. O., 1888. p. 452.)

(2) Pour appuyer la lecture *Paulus* et l'existence d'un L sur la pierre, au dernier siècle, nous pourrions en appeler au témoignage de Beaumesnil et renvoyer à la première copie de l'inscription, qui fut prise par lui en 1742, si le témoignage du comédien-antiquaire n'était pas de ceux qu'on n'invoque pas.

(3) On pourrait nous objecter que la lettre L du mot PAVLVS se fut ainsi trouvée très rapprochée de la lettre qui suit, et que sa barre inférieure eût même pu l'atteindre, nous répondrions à cela qu'il en est ainsi pour le mot LOCVM, dont on ne songe pourtant pas à discuter la lecture.

Il se pourrait même d'ailleurs que le cognomen *Paulus* fût très réellement exprimé sur la pierre. Il serait en effet fort possible, pour ne pas dire davantage, que l'*accolade* qui se voit au-dessous du mot PAVIVS, — et dont le sommet se trouve à la base de l'I, — n'ait été placée là que pour indiquer, d'une façon très fantaisiste, nous en convenons, les deux barres horizontales d'un L doublé : (L). Dans ce cas, on devrait lire *Paullus* avec d'autant plus de certitude que les exemples de cette forme ne manquent pas.

Par cela même que la cité des Pictons a célébré les funérailles de la femme du gouverneur d'Aquitaine, dont il est ici question, M. Beaussire, reproduisant une conférence de Beulé, en a conclu, dans un mémoire plein d'intérêt, que Poitiers était la résidence de ce personnage, et par suite la capitale de la province; nous croyons encore que de nouvelles preuves ne seraient pas inutiles pour l'établir. En second lieu, de ce fait que le nom de *Cl. Varenus*, consul désigné, ne figure pas dans les fastes consulaires, le même auteur en conclut que le père de *Varenilla* n'entra pas en charge, « ce qui se produisait assez souvent sous les empereurs par suite des substitutions de consuls », ou ne fut que le premier magistrat de sa cité. « Dans tous les cas, dit-il, c'est à tort que M. de la Lande rattache Varenus au Poitou par le titre de *proconsul*, et qu'il en fait à ce titre le représentant de l'empereur en Aquitaine. L'abréviation *Cos.* ne désigne jamais que les consuls. Et lors même que Varenus aurait porté le titre de proconsul, il n'en aurait rempli les fonctions que dans une province impériale comme l'Aquitaine.

« Enfin s'il est permis de supposer qu'il a résidé à Poitiers avec son gendre et sa fille, et même qu'il appartenait par sa naissance au pays des Pictons, ce n'est là cependant qu'une simple conjecture dénuée de toute preuve. De ce que le propréteur d'Aquitaine avait épousé sa fille, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il ait lui-même commandé dans cette province, ni même qu'il y soit jamais venu. Le seul fait acquis à l'histoire c'est la présence, et probablement la résidence à Poitiers, d'un gouverneur d'Aquitaine du nom de Pavius. »

Mangon de Lande avait fait de ce gouverneur un « administrateur de l'empereur Gallien »; M. Beaussire, moins affirmatif, n'a pas cru devoir se prononcer, mais il n'en a pas moins daté son inscription du IIIe siècle, en s'appuyant pour cela sur « les renversements et les enlacements de lettres qui, dit-il, ne deviennent fréquents qu'après les Antonins ». Tel était aussi l'avis de de Longuemar; mais sans méconnaître tout ce qu'une semblable opinion peut avoir de fondé, nous ferons remarquer que les « enlacements de lettres » — les ligatures, dirions-nous,

— ne commencèrent pas seulement au troisième siècle; on les rencontre sur les monuments dès l'époque d'Auguste, et leur présence sur l'inscription de Poitiers ne peut pas donc être jugée suffisante, pour permettre une attribution.

Pour M. Pallu de Lessert, au contraire, le marbre de Varenilla « porte tous les caractères d'une inscription du premier siècle ». « On sait, d'autre part, ajoute-t-il, qu'une des anomalies les plus curieuses qu'il présente est le R renversé qui termine le mot CENSOR. On sait aussi que l'empereur Claude, grand philologue dans son temps, avait imaginé d'ajouter trois lettres à l'alphabet; deux de ces lettres, dites claudiennes, sont connues, et au lieu de les représenter par des signes nouveaux, l'empereur eut recours à la lettre rendant le son le plus voisin, qu'il renversait. Inutile de dire que les érudits ont de tout temps disserté pour savoir quelle était la troisième lettre claudienne. » Et M. Pallu de Lessert signale un savant du XVIe siècle, Vertranius Maurus, qui, dans un commentaire sur Tacite, prétend que Claude distingua deux espèces d'R, l'un au son dur, l'autre au son plus doux. Notre érudit confrère reconnaît toutefois que cette thèse n'a jamais été soutenue autrement que par Vertranius Maurus, et il ajoute que s'il la rappelle, c'est moins parce qu'il a l'intention de la reprendre que parce qu'il est possible d'établir un certain rapprochement entre la thèse elle-même et les indications qui sont fournies d'autre part par l'inscription de Varenilla.

L'emploi des accents que nous trouvons ici est assez curieux à remarquer, mais ne nous permet pas de fixer plus exactement pour cela la date qu'il convient d'assigner à l'épitaphe.

Les *apices* furent en usage à Rome depuis le règne d'Auguste jusqu'à la fin de celui de Trajan, et se maintinrent en province pendant tout le troisième siècle. A un autre point de vue, nous pourrions en dire presque tout autant des lettres inversées, non pas cette fois parce qu'on s'en est trop longtemps ou trop fréquemment servi, mais au contraire parce qu'on n'en connaît pas d'autre exemple.

Quant à la possibilité de voir quelque lettre claudienne dans la lettre finale du mot CENSOR, nous pouvons bien dire que nous ne l'avions même pas envisagée. Pour l'accepter comme pour la combattre, il nous eût au moins fallu connaître quelles étaient les preuves sur lesquelles Vertranius Maurus s'appuyait, il y a trois cents ans, pour établir la distinction qu'a citée M. de Lessert.

Tout ce que nous croyons devoir dire, c'est que l'inscription

(1) *Bull.* Ant. O., 1886, p. 10.

de Varenilla ne présente pas plus les caractères des inscriptions du commencement du premier siècle de notre ère, qu'elle ne dénote un monument de l'époque des Antonins. A notre avis, elle doit être, ou à peu près, contemporaine de Trajan, et d'ailleurs, à l'appui de cette hypothèse, nous ne saurions citer d'autorité plus grande que celle de Borghesi.

De Vit a dit en parlant de l'inscription de Poitiers: « *M. Censorius Paullus* (sic), *cos. suffectus, fortasse sub Traiano imp., ut arguit Borghesi in fastis suis nondum editis* (1). »

Borghesi avait-il vu l'épitaphe de Varenilla? Ne la connaissait-il que par les estampages ou les dessins qu'on avait pu lui transmettre? Nous l'ignorons, mais ce n'était assurément pas sans de très fortes présomptions qu'il avait ainsi fixé dans ses *Fastes* la date approximative du consulat de *Censorius*.

Quant à la formule *honore contentus* nous avons à peine besoin de faire remarquer qu'on la rencontrait assez fréquemment sur les monuments publics. Il n'était pas rare, on le sait, que les familles ou les particuliers se montrassent ainsi satisfaits de l'honneur qui leur était fait par l'*ordo* de leur ville, et prissent à leur charge, en raison même de leur situation spéciale de fortune, certains frais considérables que les deniers publics n'eussent pu facilement supporter.

Les provinces de l'empereur, qu'elles fussent prétoriennes ou consulaires, — et l'Aquitaine était comptée parmi les premières, — étaient gouvernées par des légats qui prenaient le titre de *legatus Augusti pro praetore*... « légat impérial propréteur... », tandis que les gouverneurs des provinces du Sénat, eussent-ils été préteurs, ou même consuls, prenaient le titre de *proconsul* (2).

Un fragment d'inscription découvert au Rasteau, près de Vaison, dans le département de la Drôme (3), mentionne un autre légat propréteur d'Aquitaine que M. Mowat, et, avec lui, M. Hirschfeld, croient avoir été le légat L. Duvius Avitus dont il est question dans les *Annales* de Tacite (4).

(1) *Onomasticon*, t. II, p. 209.

La mention : « *M. Censorius Paulus, fortasse sub Traiano..* », se trouve aussi, sans aucune autre explication, à la p. 114 des *Fasti consulares* dressés par la Commission de publication des œuvres de Borghesi, d'après les manuscrits de ce savant, et imprimés à un très petit nombre d'exemplaires pour le seul usage des membres de la Commission.

Sauf cinq ou six exemplaires, toute l'édition fut brûlée dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre. L'exemplaire que nous connaissons appartient à M. Mowat. Léon Renier en possédait un autre qui s'est vendu 60 francs il y a quelques mois.

(2) Allmer, t. I, p. 251.

(3) *C. I. L.*, t. XII, n° 1354.

(4) Ch. XIII, § 54.

Deux autres inscriptions, l'une de Lyon et de l'époque d'Hadrien (1), l'autre d'Afrique et vraisemblablement datée du milieu du second siècle de notre ère (2), sont ainsi conçues :

a

/////C ALFID*IO* N/////////////////////////
GALLO PACC*iano* ////////////////// *quaestori ?*
PROVINC MACEDONIAE ////////////////////////
*curato*RI VIAE TIBVRTIN VALER LEG LEG ////// *legato*
PROVINC CRETE ET CYRENARVM LEG *aug. pro pr. provinc*
AQVITANIC VII VIR EPVLON SODALI H*adrianali* //////
CIVITAS LEMOVIC ///////

b

Q · CAECILIO · Q · F · ARN · MAR
CELLO DENTILIANO · X̄ VIRO STLI
TIB · IVDIC · TRIB · MIL · LEG · //CL · PIAE · FID ·
quaest · PROVINC · AFRIC · AED · CVR · CANDI
DATO · DIVI · HADRIANI · PR · CANDIDATO
EIVSDEM · LEG · PROVINC · CRETAE · CY
RENAR · LEG · PROVINC · HISPAN · PROCOS
PROVINC · CRETAE · CYRENAR · LEG · LEG ·
X̄II · FVLMINATAE · LEG · AVG · PR · PR · PRO
VINCIAE · GALLIAE · AQVITANICAE
COL*oniae* PATRONO
THIBIVCENSES · AERE · CONLATO

Elles nous fournissent les noms de deux autres propréteurs d'Aquitaine: l'une, celui de *Gallus Paccianus* qui ne paraît pas avoir été prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel de Lyon, contrairement à ce qu'a pu croire Auguste Bernard, l'autre, celui de *Q. Caecilius Dentilianus* (3), qui fut le patron d'une ville d'Afrique. Nous les avons citées, parce qu'elles nous montrent surtout quelle était l'importance des diverses fonctions qu'il était nécessaire d'avoir remplies pour recevoir la légation d'une province impériale.

Dans ces deux inscriptions, les diverses dignités sont énumé-

(1) Aug. Bernard, *e temple d'Auguste*, p. 73.

(2) *Bull. arch.*, t. IV, 1886, p. 67. — *Ephem. épig.*, t. VII, p. 64, nº 206.

(3) *Q. Caecilius Marcellus Dentilianus* fut consul suffecte en l'an de Rome 920 (167 de J.-C.).

rées dans l'ordre direct, c'est-à-dire en commençant par la fonction la plus basse pour arriver à la plus importante de toutes, celle-là même dont le personnage était revêtu lorsque le monument fut gravé. Prenons la seconde, nous voyons que *Q. Caecilius Dentilianus* a été successivement :

Decemvir stilitibus judicandis, (un an) ;

Tribun militaire d'une légion de Dalmatie, (un an) ;

Questeur de la province d'Afrique, (un an et au moins à 25 ans d'âge) ;

Edile curule candidat d'Hadrien, (un an) ;

Préteur candidat d'Hadrien, (un an et au moins à 30 ans d'âge) ;

Légat (du proconsul) *de la province de Crète et de Cyrénaïque*, (un an) ;

Légat (du gouverneur) *de la province impériale consulaire d'Espagne*, (de un à trois ans) ;

Proconsul de la province sénatoriale prétorienne de Crète et de Cyrénaïque, (un an) ;

Légat d'une légion stationnée en Syrie, (un an) ;

Légat propréteur de la province impériale prétorienne d'Aquitaine, (trois ans) ;

Et nous pourrions ajouter :

Consul suffecte en l'année 167.

La légation d'Aquitaine formait donc, en quelque sorte, le couronnement d'une carrière sénatoriale bien remplie, et quoique l'inscription de Poitiers ne nous renseigne pas à ce sujet, il y a tout lieu de supposer que Marcus Censorius Paulus ne l'avait reçue qu'après avoir préalablement occupé la majeure partie des fonctions que nous venons d'énumérer.

Différents auteurs ont écrit que le consul *Varenus* ou *Varenius* devait être d'origine pictonne. Nous n'éprouvons aucune difficulté à partager leur opinion, — d'autant plus qu'elle nous permet d'expliquer plus facilement la présence à Poitiers du tombeau de Varenilla, — mais nous ne saurions les suivre lors qu'ils prétendent aussi que ce même consul pourrait être l'un des descendants du centurion célèbre dont le courage a été vanté par César (1), car de la possibilité des faits, nous ne manquerions pas de tomber aussitôt dans le domaine de la fantaisie.

BIBLIOGRAPHIE : Mabillon, *De re diplomatica*, *Suppl. addim.*, p. 113. — Dom Durand et Dom Martenne, *Voyage littér. de deux religieux benédictins*, 1717, 1re partie, pp. 8 et 9. — Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, Paris, 1722, in-8°, t. V, p. 96. — Belley, *Acad.* t. XIX, p. 704. — De Beaumesnil, *Rec. manusc.*, pp. 25 et 42. — Dreux du Radier, t. LXVIII, p. 433 ; et *Mercure*, janv. 1751. — Dom

(1) *Comment.*, l. V. ch. 44.

Fonteneau *a*, pp. 348 et suiv. — Abbé Lebeuf, p. 398, et *Dissert. et éclaircissements sur l'hist. de Fr.*, Paris, 1739, in-8°, p. 335. — Tassin, *Diplom.*, t. I, pl. XXX. — Muratori, p. 409. 1, — Bimard in Doni, *Suppl. ad Murat.*, p. 491. — Dulaure, *Descript.* t. IV, p. 102. — Thibaudeau, t. I, p. 10 ; t. V, p. *xxviii* et t. VII, p. 85. — Bourignon *a*, p. 24. — Thibaudeau, (édit. de 1839, Niort, in-8°), t. I, p. 7 et *Notes*, p. 439. — Siauve, pp. 182 et suiv. et pl. X, XI et XII. — Dufour, p. 308 et pl. II. — Millin, t. IV, p. 713 et pl. LXXIX. — Mangon de la Lande, *Mem.* Ant. O., t. I, pp. 39 et 194 ; t. II, p. 49. — Grille de Beuzelin, *Mem.* Ant. F. t. XIII, 1837, pp. 421 et suiv. — Mangon de la Lande, *Mem.* Ant. F.. t. XIV, 1838, p. 54.— Orelli, t. I, n° 189. — *Bull. mon.*, 1843, p. 580. — Camille Bonnard, *Panorama de l'Ouest*, Niort, 1844, in-4°, p. 109. — De Longuemar, *Chroniques et légendes populaires du Poitou*, Poitiers, 1851, in-8°, p. 163. — Beaussire, pp. 338 et suiv. — Desjardins, édit. in-f°. Paris, 1869, p. 37, et édit. in-8°, t. III, p. 253. — De Longuemar, p. 146. — *Anc. Cat. P.* p. 50. — Ledain *b*, p. 6. — *Bibliot. de Poitiers, Inscript. et monum.* (fac-simile qui paraît emprunté à Mabillon. — Une autre copie semblable, mais datée de 1817, porte comme titre : Monument de l'église cathédrale). — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 16 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 157).

ÉPITAPHE AVEC NOMS GAULOIS.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

78.

On lit dans le compte rendu de la séance du 23 décembre 1884, de la Société nationale des Antiquaires de France :

« M. Héron de Villefosse communique une lettre qui lui a été adressée par le R. P. Camille de la Croix :

« Je vous expédie l'estampage d'une inscription latine trouvée « il y a quelques jours dans notre département (Vienne), à « Antigny, village distant de Poitiers d'environ onze lieues. « Cette inscription n'est pas complète, mais offre, je crois, « néanmoins un certain intérêt. Voici ce que j'y lis :

« REGALI · GOINITI · T / / /
ANNOR · XX · HIC · SITV / / /
ET · CINTVGENVS · DECV / / /
NIS · ECO...S PATRI / / /

« Elle a été trouvée dans le cimetière de cette commune, que « le département exploite en ce moment comme chambre d'em- « prunt de terres nécessaires à la confection d'un chemin « d'accès. Elle faisait partie d'un des murs en pierres sèches « constituant un hypogée du moyen âge..... »

« M. Héron de Villefosse, en présentant l'estampage envoyé par le R. P. de la Croix, fait observer qu'il n'est pas absolument d'accord avec lui pour la lecture du fragment d'inscription romaine..... L'inscription doit être ainsi reproduite, selon lui :

REGALI · COINITI · F . . . . . .
ANNOR · XX · HIC · SITV*s est*. .
ET · CINTVGENVS · DECV. . . . .
NIS · F · CO . . . S PATRI. . . . .

« La pierre est brisée à droite, et il est bien difficile de dire ce qui manque. Le ET qui précède *Cintugenus* semble appeler à la fin de la ligne 2 un autre nom d'homme également au nominatif. — Si cette observation n'était pas juste, on pourrait songer à relier les lignes 3 et 4 par le mot DECV*mo*NIS. »

Notre copie (V. planche XLI) :

REGALI · COINITI · I / / / /
ANNOR · XX HIC SITV / / / /
ET · CINTVGENVS · DECV / /
NIS · F CO[illegible]S PATRI

D'après M. Emile Ernault, professeur à la faculté des lettres de Poitiers, le nom propre *Coinitis*, au génitif, n'est ni latin ni grec.

« Il semble dérivé, dit-il (1), de la même racine que *Coinus* et *Coinagus* (*Grammatica celtica*, 2e éd. p. 30), au moyen d'un suffixe qu'on retrouve dans *Bitu-itos*, etc. (*ibid.*, 797). Le sens du nom en question n'est pas facile à déterminer, on peut penser au vieil irlandais *Cain* « bon », cf. *Cainonense castrum* (*ibid.*, 29), parce qu'en cette langue *ai* vient quelquefois de *oi* : *maini*, « objets précieux » = v. latin *mœnia*, plus tard *munia* (*ibid.*, 30, 31). Mais cette interprétation de *Coinitos* n'est qu'une hypothèse.

« *Cintugenus*, au contraire, s'explique sans difficulté. C'est une forme latinisée du gaulois *cintugenos*, « aîné », composé de *cintu-s*, « antérieur », vieux breton *kint*. aujourd'hui *kent*, et de *genos*, « fils ». *Cintugenos* est devenu, en vieil irlandais, le

(1) *Bull.* Ant. F., 1884, p. 309.

nom propre *Cetgen*. Cf. en irlandais moderne le substantif *céidghin* « premier-né ».

« La marque de potier *Cintugeni* a été découverte en Angleterre (1), et la variante moins correcte *Centigeni* a été signalée depuis peu dans le Cher (2). Le musée de Bordeaux possède en outre l'épitaphe d'une *Cintugena*, fille de Solimarus, dont le mari s'appelait lui-même *Cinto* (3) ». Le même préfixe *Cintu-s* se retrouve encore dans les noms suivants : *Cintua, Cintucmatus, Cintusma, Cintusmo* et *Cintutus*, tous fournis par des inscriptions de Bordeaux (4).

La copie donnée par M. Ledain, dans son *Epigraphie romaine du Poitou*, est à peu près conforme à la nôtre.

« Cette épitaphe, dit-il, a été découverte en 1885 par le P. de la Croix dans le cimetière antique d'Antigny. Elle est déposée au *Musée des Antiquaires de l'Ouest*.

« Lecture : *Regali Coiniti. . . . . .*
Annorum XX hic situs est...
Et Cintugenus decurio. . .
Nis Coinitus patri. . . . . .

Et plus loin :

« ... Cette épitaphe, dont les caractères sont assez beaux, doit bien remonter au moins au IIIe siècle. »

Pour notre compte, nous proposerons de lire :

Regali, Coiniti f(ilii). [V(ixit)] annor(um) XX. H(ic) s(itus) e(st). Et Cintugenus Decu[mo]nis f(ilius). Coin[itu]s patri.

A Régalis, fils de Coinitus. Il vécut 20 ans et repose ici. Et à Cintugenus, fils de Decumo. Coinitus à son père.

Une telle rédaction ne serait certes pas correcte ; mais nous l'expliquerions en supposant, ce qui paraît très naturel, que Regalis et Cintugenus ne moururent pas à la même date. Le lapicide, en continuant plus tard pour Cintugenus l'épitaphe déjà gravée pour Regalis, ne fit sans doute pas attention que la tournure de la phrase demandait un datif. Coinitus aurait été par suite le fils de Cintugenus et le père de Regalis. Le monument funéraire sur lequel l'inscription se trouvait placée aurait été élevé par ses soins.

(1) *C. I. L.*, vol. VII. Grande-Bretagne, n° 1336, 314.

(2) *Mém.* des Ant. du Centre, vol. XI, Bourges, 1884. pl. III, fig. 6, et p. 192.

(3) Cf. *Bull. épig. de la Gaule*, t. I, 1878, p. 151. — C. Jullian. *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 326.

(4) C. Jullian, *loc. cit.*, pp. 324 et suiv.

Ce même nom de *Coinitus* paraît devoir se lire sur un fragment d'inscription funéraire découvert dans le département de l'Aude, à Théza (1).

BIBLIOGRAPHIE : *Bull.* Ant. F., 1884, pp. 307 et suiv. — *Bull.* Ant. O., 1885, p. 600. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 31.

ÉPITAPHE DE L'HARUSPICE (1) SABINUS.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

79.

« A la séance du 3 décembre, M. l'abbé Cousseau a fait un rapport sur un tombeau romain trouvé le 30 novembre à Poitiers, dans le jardin des Filles de la Croix, à une profondeur de 4 mètres. Ce beau monument, haut de près de 3 mètres, était couché et servait de fondement à ce mur d'enceinte construit après les premières inondations des barbares, lequel a déjà offert aux recherches de la Société tant de curieux débris. L'inscription en beaux caractères romains de 5 centimètres a été admirablement conservée par la couche de ciment qui la recouvrait... » (*Bull.* Ant. O., 1840.)

« ..... Mlle Dauvilliers faisait pratiquer dans [le jardin des Filles de la Croix] une large et profonde excavation pour une construction nécessaire aux orphelines que sa charité a réunies dans une partie de sa maison. A une profondeur de trois mètres environ, les ouvriers trouvèrent, avec des débris d'ossements d'hommes et d'animaux, des restes de muraille dont la solidité les étonna. Cependant, à force de travail, ils entamèrent ce mur, et parvinrent bientôt à une énorme pierre, longue de plus de deux mètres, qui lui servait de fondement. Grande fut leur surprise, lorsque le dernier coup de pioche enlevant tout d'un coup une large plaque de ciment et de briques, mit à nu plusieurs lignes d'une belle écriture qui, gravée en creux sur la pierre, se trouvait parfaitement reproduite en relief sur la plaque de ciment..... Mlle Dauvilliers et la supérieure de sa communauté d'orphelines eurent alors la bonté de me faire avertir..... Je relevai aussitôt l'inscription suivante : .. .. »

(Abbé COUSSEAU.)

(1) Cf. *C. I. L.*, t. XII, n° 5363.

(1) Nous n'employons pas l'orthographe fautive *aruspice* qui nous paraît résulter d'une mauvaise étymologie. C'est en effet complètement à tort qu'on a fait dériver ce mot, de *ara inspicere*. L'orthographe adoptée par tous les anciens lapicides prouve assez qu'il n'en est pas ainsi.

« Ce cippe a été trouvé en 1841 (*sic*), à 3 mètres de profondeur, dans la maison des *Filles de la Croix*, enfoncé dans un blocage du mur de l'enceinte wisigothe ». (DE CHERGÉ.)

« ..... Le cippe était couché, la face en bas, dans le blocage du mur. Le point précis d'où il a été extrait se trouve précisément sur le bord même de la terrasse très élevée qui domine les maisons de la rue Saint-Cybard. » (LEDAIN.)

« [Monument funéraire] trouvé en 1840 à Poitiers, dans le sol avoisinant Saint-Cybard, et placé au musée. Il donne la preuve que [la] cité romaine possédait un collège d'aruspices. » (DE LONGUEMAR.)

« Cippe funéraire de l'aruspice Sabinus, découvert en 1840, dans les fondations de l'enceinte romaine de Poitiers, dans le jardin des Filles de la Croix, rue des Gaillards. L'inscription gravée en belles lettres capitales est très remarquable et très intéressante. » (LEDAIN *b*.)

« On peut certainement attribuer ce monument au IIe siècle. Il n'y aurait même aucune témérité à le faire remonter au Ier. » (LEDAIN, *Epigr. rom.*)

Le cippe a 1 m. 25 de haut sur 0 m. 65 de large; les lettres ont 0 m. 055

Notre copie :

D M T E M
G F SABINICAM
PANITEANENSIS
EQR HARVSPICI
SVI TEMPORISSIN
GVLARIQVANLVIII
MVDVGFSABINIA
NVS FIL PATRI RARIS
SIMO ET AMANTIS
SIMO SIC SIBIFIERI
ANTEQVAM DECE
DIT REBVS VMANIS
IPSE MANDAVIT

D(iis) M(anibus) et m(emoriae) G(aii) F(abii) Sabini, Campani Teanensis (1), *eq(uitis) r(omano), haruspici sui temporis singulari, q(ui) v(ixit) an(nis) LVIII, m(ensibus) V, d(iebus) V. G(aius) F(abius) Sabinianus fil(ius) patri rarissimo et amantissimo. Sic sibi fieri, antequam decedit rebus umanis, ipse mandavit.*

(1) Il y avait deux villes portant le nom de *Teanum*, l'une en Apulie, l'autre en Campanie : c'est pour éviter toute confusion, que l'ethnique *Campanus* se trouve ici accolé à *Teanensis*.

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Gaius Fabius Sabinus, originaire de Teanum en Campanie, chevalier romain, haruspice distingué de son temps qui a vécu 58 ans 5 mois 5 jours. Gaius Fabius Sabinianus, son fils, [a fait construire ce tombeau] pour son excellent et très aimé père, ainsi qu'il l'avait ordonné lui-même, avant de quitter les choses de ce monde.

La lecture de Mgr Cousseau, assez peu différente de la nôtre, a été reproduite presque sans changements par de Longuemar et M. Ledain.

« ..... L'inscription, a dit de Longuemar, est gravée sur un cippe élevé, en belles capitales carrées.

« Elle est ainsi conçue :

D iis, M(anibus e T M(emorie)	Aux dieux mânes et à la mémoire
G(aii) F(abii) SABINI CAM	de Gaïus Fabius Sabinus
PANI TEANENSIS	de Téanum en Campanie
EQ(uitis) R(omani) HARVSPICI	chevalier Romain, aruspice
SVI TEMPORIS SIN	le plus distingué de son temps
GVLARI Q(ui) V(ixit) AN(nos) LVIII	qui a vécu 58 ans
M(enses) V D(ies) V G(aius) F(abius) SABINIA	cinq mois et 5 jours
NVS FIL(ius) PATRI RARIS	G. F., Sabinianus son fils
SIMO ET AMANTIS	au meilleur et au plus cher des pères.
SIMO SIC SIBI FIERI	Lui-même a commandé
ANTE QVAM DECE	avant sa mort
DIT REBVS VMANIS	de lui élever un monument.
IPSE MANDAVIT	

« Il paraît, ajoute de Longuemar, que [l'église de Savigny-l'Evêcault] s'élève, ainsi que l'ancien presbytère, sur l'emplacement jadis occupé par l'élégante *Villa Sabiniaca*. »

De Longuemar et de Chergé ont en outre publié, en 1851, une très mauvaise gravure sur bois du cippe de l'haruspice Sabinus. Cette gravure, qui ne comprend que les sept premières lignes du texte, a fort heureusement disparu des éditions postérieures du *Guide du voyageur à Poitiers*.

La formule finale *sic sibi fieri ipse mandavit*, est à rapprocher de cette autre bien plus connue : *testamento fieri jussit*.

Amantissimo s'employait assez fréquemment comme équivalent de *amatissimo*.

« Les funérailles étaient dans l'antiquité un acte essentiellement religieux. Les anciens, en général, pensaient que les âmes des morts erraient inquiètes et souffrantes, quand le corps

n'avait pas reçu de sépulture convenable. On croyait fermement que ceux-là seuls jouiraient du repos et du bonheur dans l'autre vie, qui auraient été ensevelis suivant les rites. Aussi prenait-on un soin particulier pour se préparer un tombeau » (1).

C'était un souci pour tout le monde en effet, que celui d'être convenablement enseveli, et c'est par suite de cette préoccupation constante que certaines personnes, moins peut être par superstition que pour avoir la certitude de reposer dans la paix qu'elles avaient rêvée, faisaient une clause testamentaire de l'exécution même de leur tombeau, ou veillaient à le faire construire pendant leur vie. C'était jadis une très grande marque d'amitié que d'offrir un tombeau à quelqu'un de vivant. Nos mœurs ont changé tout cela, mais l'usage antique valait certainement celui d'aujourd'hui.

Alors comme de nos jours, et plus encore peut-être, les sépultures de famille étaient en honneur. On tenait à reposer auprès des siens, et chez les pauvres gens, pour lesquels les associations, les *collegia*, remplaçaient plus d'une fois la famille, il était assez souvent fait usage de tombeaux communs. Les membres des collèges s'engageaient entre eux, comme le font encore les adhérents aux sociétés de secours mutuels, à n'abandonner le corps de leur camarade défunt que lorsqu'il aurait reçu la sépulture convenable prévue par les statuts de l'association commune.

Des moulages de l'épitaphe de l'haruspice Sabinus sont conservés au musée de la ville de Poitiers.

On remarquera que le nom du personnage dont il est plus particulièrement question dans l'inscription qui précède, n'est pas *Sabinus*, comme on pourrait le supposer, mais *Fabius*. *Sabinus* n'est qu'un cognomen dont on connaît de très nombreux exemples (2), mais qu'il faut bien se garder de confondre avec le gentilice *Sabinius*.

Si le principe souvent admis pour la transmission des noms avait été suivi dans la famille de notre haruspice, son fils, *Sabinianus*, en raison même de son cognomen, devrait être considéré comme le troisième de ses enfants. Il est bon de remarquer toutefois que ce principe n'avait absolument rien d'absolu, et que, par suite, il devient impossible de l'appliquer à tous les cas.

L'inscription que nous venons de décrire paraît être du IIIe siècle.

(1) Ch. Lenthéric, *L'ancien confluent du Rhône et de la Saône*, dans *Mém.* Acad. de Nimes, 7e série, t. IX, 1886, p. 71 (tirage à part, p. 71).

(2) Cf. *C. I. L.*, t. XII, nos 1516, 2254, 2259, 2979, etc.

Bibliographie : Abbé Cousseau, *Bull.* Ant. O., 1840, p. 114. — *Mém.* Ant. O., t. VIII, p. 121. — De Longuemar, *Chroniques et légendes du Poitou, des Gaulois à l'an mille*, p. 57. — De Chergé, *Guide du voyageur à Poitiers*, Poitiers, 1851, 1re édit., in-12, p. 47. — De Longuemar, p. 141 : *Mém.* Ant. O. t. XXXV, p. 188. — *Anc. Cat. P.*, p. 53, (et dans *Mém.* Ant. O. t. X, 1843, p. 53). — De Longuemar, *Les anciennes fresques des églises du Poitou*, Poitiers, 1883, in-8°, (extr. de la *Semaine liturgique*), p. 257. — Ledain *b*, p. 7. — Brouillet, p. 299. — A. Ménard, *Diplôme* de la Soc. des Ant. de l'Ouest, (copie dessinée). — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 20, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 160).

EPITAPHE D'ALPHIA FAVENTINA.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

80.

« En examinant avec soin les masses étonnantes [de l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, visibles au n° 18 de la rue du Pigeon-Blanc], nous avons eu le bonheur de découvrir deux inscriptions complètes, entièrement ignorées jusqu'à ce jour. Ce sont deux grands cippes funéraires couchés la face en bas. Nous les fîmes extraire de la muraille pour en enrichir le musée. L'un des cippes a été élevé à la mémoire d'une jeune fille, *Alphia Faventina*, par ses père et mère, Catilia et Faventius, ce dernier, agent de l'impôt du vingtième sur l'affranchissement des esclaves. [L'autre est la pierre tumulaire de *Julia Maximilla* que nous donnons ci-après.] » (Ledain, copie dessinée, voir notre pl. XXI.)

« Cippe funéraire provenant de l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, rue du Pigeon-Blanc, d'où il a été extrait en 1871. »
(Ledain, *b.*)

« Le cippe sur lequel est gravée cette épitaphe a été extrait, en 1871, des fondations de l'enceinte romaine de Poitiers et déposé au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest. »
(Ledain, *Epig. rom.*)

La pierre a 1 m. 06 de haut, sur 0 m. 60 de large ; les lettres ont 0 m. 055.

Notre copie :

d m et m

ALPHIAE · FAVEN
TINAE · FIL · CATI
LIA · ET FAVENTI
VS · $\overline{XX}$ · LIB · VILC

[*D(iis) M(anibus) et m(emoriae)*] *Alphiae Faventinae fil(iae). Catilia et Faventius, vicesimae lib(ertatis) vil(i)c(us).*

Aux dieux Mânes et à la mémoire d'Alphia Faventina. Son père, Faventius, préposé à l'impôt du vingtième sur les affranchissements, et sa mère Catilia [lui ont fait construire ce tombeau].

M. Ledain paraît croire que cette épitaphe est complète, mais il nous semble beaucoup plus probable que la pierre, aujourd'hui très mutilée, a dû posséder jadis un fronton sur lequel se lisait la formule d'usage : *d(iis) M(anibus) et m(emoriae)*.

Le gentilice *Alphius*, d'où dérive la forme *Alphia*, s'est rencontré en différents lieux. Bien que ce nom fût d'origine grecque, il semblerait qu'on l'orthographiait de préférence : *Alfius* (1).

Faventina est un cognomen beaucoup moins connu dont la forme masculine *Faventinus* s'est cependant rencontrée dans le Gard (2).

L'impôt du vingtième sur la valeur de l'esclave affranchi, qui fut prélevé jusqu'à la fin de l'Empire, avait été créé sous la République, l'an de Rome 397. Caracalla le fit porter au dixième, mais cette réforme ne dura que jusqu'à la mort de cet empereur.

La ferme des impôts de toute nature était concédée, sous la République, à des personnages qui appartenaient généralement à l'ordre équestre et portaient le titre de *publicanus*. Sous l'Empire, c'était à des *procuratores* qu'il appartenait de les percevoir.

Faventius qui n'a pas de gentilice, mais seulement un cognomen servile, n'était probablement que le comptable de l'un d'entre eux.

Bibliographie : Ledain, p. 192 et pl. xix. — De la Ménardière, *Mém.* Ant. O., t. xxxv, p. 227. — *Bull. mon.*, 1873, p. 233. — Ledain *b.*, p. 8. — *Revue des Soc. savantes*, 5e série, t. vi, 1873, p. 184. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 22, (et dans *Mém.* Ant. O., 1887, p. 162).

EPITAPHE DE JULIA MAXIMILLA.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

81.

« L'autre cippe [trouvé au même lieu que celui d'Alphia Faventina], est moins ancien, mais il est plus intéressant et

(1) Cf. *C. I. L.*, t. xii, nos 1090, 1852, 3195, 5686, etc.
(2) *Ibid.*, no 2814.

donne matière à plus d'observations curieuses. Un dessin gravé dans la partie supérieure de l'inscription et au milieu même des mots qui la composent, attire l'attention d'une manière particulière. C'est un de ces petits miroirs, en métal poli, semblable à ceux trouvés fréquemment dans les ruines romaines. Une figure de femme apparaît dans le miroir... »

(Ledain et Brouillet, copie dessinée ; voir notre pl. xlii.)

« Cippe funéraire découvert en 1871 dans les fondations de l'enceinte romaine de Poitiers. Un miroir, où apparaît sans doute la figure de la défunte, est gravé au commencement de l'inscription. Au dessous est représenté l'*ascia*, symbole de consécration. » (Ledain, *d.*)

La pierre a 1 m 54 de haut sur 0 m. 66 de large. Les lettres ont de 0 m. 03 à 0 m. 04 et témoignent d'une basse époque.

Notre copie :

AVE D M ///
ET MEMORIAE
IV LIAE MAXMIL
LAE
CON IVGI KARISSIMAE
ANI MAE BONAE
QVAE VIXIT ANNIS PMXXXXI
EXVNA · DOMV L IVL
FRONTONIS · CAVARIANI
IVL · B ASILEVS · MARITVS
(ascia) POSVIT

Ave, [Vale!] D(iis) M(anibus) et memoriae Iuliae Max(i)millae, conjugi carissimae, animae bonae, quae vixit annis p(lus) m(inus) XXXXI, ex una domu L(ucii) Iul(ii) Frontonis Cavariani. Iul(ius) Basileus, maritus, posuit.

Eternel adieu ! Aux dieux Mânes et à la mémoire de Julia Maximilla épouse aimante et bonne qui vécut environ 41 ans. Julius Basileus, son mari, qui appartenait comme elle à la famille de Lucius Julius Fronto du pays des Cavares, lui a fait construire [ce tombeau].

Le général Creully, auquel cette inscription fut soumise par M. A. de Barthélemy peu de temps après sa découverte, fit remarquer le premier que la formule *ex una domu* signifiait que la défunte et son mari appartenaient à la même famille, celle de Lucius Julius Fronto, ainsi que le prouvent du reste les noms de Julius et de Julia portés par les trois personnages.

On est moins d'accord sur la signification précise qu'il faut donner au mot *Cavariani* dérivé de l'ethnique *Cavares*.

M. Ledain, s'appuyant sur l'autorité du général Creully, voit aussi dans ce mot l'ethnique du nom de ce peuple dont le territoire était situé près de Cavaillon, dans l'angle formé par le Rhône et la Durance (1). Il cite de plus à l'appui de cette hypothèse le texte suivant qu'on a découvert à Aoste en Dauphiné (2) :

L · IVL · FRONTONI
PRAEF · EQVIT
IIII VIR · ITER
VICANI · AVGVST

De Cougny était encore de cet avis, mais le général Creully croyait devoir faire quelques réserves à ce sujet et semblait admettre, sans être très affirmatif, que Cavarianus n'était plutôt que « le quatrième vocable de Fronton ».

Il se pourrait sans doute, en effet, — bien qu'une similitude de nom ne soit pas une preuve absolue, — que le personnage de l'inscription de Poitiers ne fût autre que le *praefectus equitum* qui nous est ainsi signalé, mais, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer toutefois que le village d'Aoste, situé à l'extrémité septentrionale du pays des Allobroges, le long du haut Rhône, se trouve considérablement éloigné du pays des Cavares où serait né *Julius Fronto*.

Tous les A de l'épitaphe qui nous occupe sont accentués à leur partie inférieure. Ce détail paléographique, dont on a de nombreux exemples d'ailleurs, était connu du regretté de Longpérier qui s'en est servi dans un travail sur le vase votif de Poitiers dont nous avons parlé déjà.

« Partout, dit-il cependant, l'A ordinaire se rencontre associé à l'A avec un trait vertical ». Vraie sans doute pour les inscriptions de Geromont (3) et des jardins Giustiniani (4), qu'il a citées de même, cette assertion devient erronée lorsqu'il s'agit de l'épitaphe de Maximilla. Il est bon d'ajouter toutefois que sur le dessin publié par M. Ledain, dans son *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers*, le seul dont de Longpérier paraît s'être servi, deux A, — le dernier du mot KARISSIMAE et celui du mot MARITVS, — ne sont pas accentués, mais ce n'est là que le résultat d'un oubli du dessinateur.

(1) Strabon, liv. IV, (édit. de 1809, t. II, p. 25).

(2) *C. I. L.*, t. XII, n° 2393.

(3) *Acad.*, 1868. p. 432.

(4) Marq. Gudius, *Inscript. antiquæ*, 1731, p. CCXCVII, 7.

C'est encore ainsi du reste, que les diverses copies publiées par notre confrère ne donnent à la 7e ligne, que PMXXXX, au lieu de PMXXXXI dont l'existence ne fait aucun doute non plus.

Comme l'ont fait remarquer de Cougny et M. Ledain, le miroir avait été gravé sur le cippe avant que l'épitaphe fût tracée, mais il n'en est pas moins incontestable que le lapicide a bien eu l'intention de reproduire dans ce miroir les traits mêmes de Maximilla.

La mention *plus minus* qui marque l'incertitude sur l'âge des défunts est assez rare dans les premières inscriptions païennes, et n'apparaît guère que vers le quatrième siècle en épigraphie (1). Les anciens romains, en effet, notaient avec un soin tout spécial, non seulement le jour de la naissance de leurs enfants, mais encore et souvent aussi jusqu'aux dernières circonstances astronomiques qui se produisaient à ce moment-là (2). La croyance qu'ils avaient en l'influence des planètes sur les destinées des individus, croyance dont il reste encore quelques traces dans certains pays autrefois soumis à la puissance romaine, — et notamment dans le midi de la France, — explique assez cette habitude que le christianisme condamna (3). Au temps du Bas-Empire cette formule de *plus minus* devint au contraire très fréquente, soit parce que la décadence des institutions romaines eut pour effet de faire disparaître la notation, sur un registre spécial, du jour de la naissance des enfants (4), soit aussi, parce que les idées chrétiennes s'implantaient alors de plus en plus.

Ce n'est que vers la fin du deuxième siècle d'ailleurs, et surtout pendant tout le courant du IIIe siècle et de ceux qui suivirent, que la formule : *diis Manibus et memoriae* devint d'un constant usage. On se contentait tout d'abord d'une pure dédicace aux dieux mânes : *diis Manibus sacrum* en Afrique, ou simplement, en Gaule, *diis Manibus*.

Bibliographie : Ledain, p. 193 et pl. XIX, (tiré à part). — De Cougny, *Bull. mon.*, 1873, p. 234. — Adrien de Longpérier, *Journal des savants*, mars 1881, p. 143. — Ledain *b*, p. 6. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 21, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 161).

(1) L'époque fixée par M. Edm. Le Blant (milieu du IIIe siècle) nous paraît beaucoup trop éloignée. (Cf. *Man. d'épigr. chrét.*, Paris, in-12. 1869, p. 24).

(2) De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romae*, t. I, n° 172. — Allmer, *Découverte dans l'église de Saint-Pierre de Vienne*, p. 21. — Ed. Le Blant, *ouv. cité*, p. 25.

(3) Tertullien, *De Idol.*, c. IX. — Saint Augustin, *Confess.*, VII, 6. — Saint Chrysostôme, *In Epist. ad Cor.*, Hom. V. — Edm. Le Blant, *ouv. cité*, p. 25.

(4) *Mém.*, Acad., t. XIII, p. 266.

EPITAPHE D'ANEXTLUS.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

82.

« Inscription gravée sur un fronton romain et provenant de Saint-Pierre-les-Eglises. A été donnée par M. Mitton [à la Société des Antiquaires de l'Ouest.] »

(DE LONGUEMAR, copie dessinée.)

« Inscription romaine gravée sur un bloc de pierre de forte dimension provenant de Saint-Pierre-les-Eglises. L'inscription est gravée dans un cadre accompagné [à droite] d'un pilastre cannelé couronné de son chapiteau. [Un] autre pilastre, qui se trouvait à gauche, manque ainsi qu'une partie de l'inscription. »

(LEDAIN, *b.*)

La pierre a 0 m. 60 de haut sur 1 m. 15 de large ; les lettres ont 0 m. 10 à la première ligne, 0 m. 09 à la suivante et 0 m. 08 aux deux dernières.

Notre copie (voir pl. XII) :

/ / / / / ANEXTLO / / / / / IN · BELGIO / / / / / SORORIS · F · / / / / / NEXTLI · PATRIS	*Chapiteau.*

Le motif architectural qui se voit sur le côté droit devait se trouver répété sur le côté gauche. Il laisse supposer que l'inscription était beaucoup plus considérable et se développait, selon toute apparence, sur l'architrave de la porte d'entrée du monument funéraire dont elle faisait partie. En donnant à cette porte la largeur possible de 1 m. 30, on verrait bien vite que nous ne possédons, ou à peu près, qu'une moitié de l'architrave.

« Cette inscription, a dit M. Mowat, est doublement intéressante ; d'abord à cause du nom d'homme *Anextlus* que font connaître la première et la quatrième ligne, ensuite à cause de la mention géographique *in Belgio*, qui apparaît pour la première fois en épigraphie, et l'on sait que le nom du *Belgium* n'est usité que par César. »

Le gentilice *Anextlus* est des plus rares. Le musée de la préfecture du Mans le fournit peut-être sous la forme ANEX.... gravée sur une tablette, provenant du département de la Sarthe, mais catalogué sans autre indication plus précise. Deux estampilles de potiers découvertes à Poitiers, et signalées par Bonsergent, donnent en outre ce même nom sous les formes :

(1)

Anextlati (2) et *Anextia..?* (3).

M. Ledain attribue cette inscription au Ier siècle ; nous la croyons plus récente, mais nous ne pensons pas cependant qu'elle puisse descendre au-delà du second.

BIBLIOGRAPHIE : De Longuemar, *Bull.* Ant. O., 1870, p. 397 et pl. II. — Ledain, *b*, p. 9. — R. Mowat, *Notice épigr.*, p. 59. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 30, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 170).

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

83.

« N° XXXII. ELIAE CL
TD

« Ce débris d'épitaphe a été trouvé par le Père de la Croix au cimetière romain des Dunes de Poitiers..... Les objets recueillis dans les fouilles exécutées par le Père de la Croix ont été déposés au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Ceux découverts par M. Rothmann, commandant du génie, ont été envoyés au musée de Cluny, à Paris. » (LEDAIN, *Epigr. rom.*)

Dans une des conférences qu'il a faites à la Faculté des lettres de Poitiers, M. A. Richard a établi un certain rapport entre l'inscription de Verpant n° XXXVII de l'*Epigraphie romaine* de M. Ledain (4), et l'inscription n° XXXII que nous venons de citer. Ce rapprochement est basé sur l'existence de la palmette ou feuille de lierre qui se trouve au-dessus des deux inscriptions.

« Dans l'inscription de Verpant, dit le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. Fillon attribuait à cette feuille un sens caché rappelant selon lui le martyre de ce personnage.

(1) Clichés communiqués par M. A. Richard.

(2) *Archives historiques du Poitou*, t. I, p. 343.

(3) Dessin de Bonsergent, inédit.

(4) Cette inscription, que nous publierons plus tard, est ainsi conçue :

VERPANT
ROMVLVS · L ·

Dans toutes les deux la feuille occupe une place si insolite qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'elle a une signification. La seconde inscription, qui a été trouvée par le P. de la Croix, au cimetière romain des Dunes, ne comprend que les lettres suivantes :

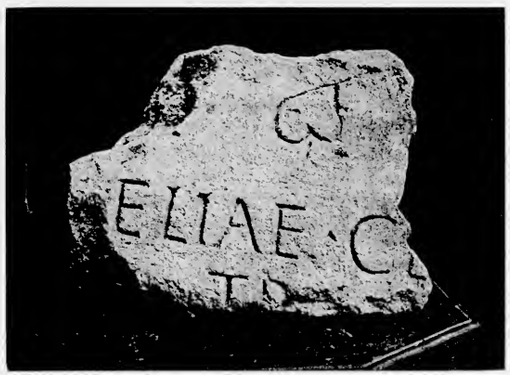

(1)

« Bien qu'elle soit mutilée, il ne semble pas qu'elle ait contenu d'autres lignes. Voici la restitution qu'en propose M. Richard : *Memoriæ Aur*ELIAE (ou tout autre nom finissant en *eliæ*) CL*audius* (ou tout autre nom commençant par *Cl*) T*itulum* P*osuit*. Ces deux inscriptions appartiennent-elles à des martyrs ou même à des chrétiens ? Telle est la question que se pose M. Richard et à laquelle, à défaut d'autre indice, il hésite à répondre. »

La pierre a 0 m. 26 de haut sur 0 m. 35 de large dans ses plus grandes dimensions ; les lettres ont 0 m. 05 de haut et sont assez nettement gravées.

Notre copie (voir pl. IX *bis* et le fac simile ci-dessus) :

d ⁂ *m*
/ / ELIAE · CL / /
T D (2).

La feuille de lierre que M. A. Richard a pu prendre pour un signe chrétien, permet de supposer qu'il n'existait pas d'autres

(1) Nous devons la communication de ce cliché à l'obligeance de M. A. Richard.

(2) Il ne faut attribuer qu'à une erreur typographique la lecture inexacte TD fournie par l'*Epigraphie* de M. Ledain. (*Lettre du 22 janvier 1888.*)

lettres sur la ligne où elle se trouve, que celles aujourd'hui disparues de la formule ordinaire *d(iis) M(anibus)*.

Cette inscription funéraire était relative à quelque femme dont la fin du gentilice nous est donnée, au génitif ou au datif, par les cinq premières lettres de la seconde ligne. Les deux lettres suivantes pourraient appartenir à un cognomen.

Si la dernière ligne était complète, — ce qu'il est assez difficile de reconnaître en l'état actuel de fragment, — nous lirions *t(estamento) p(osuit)* de préférence à l'interprétation proposée par M. Richard. On sait qu'en style lapidaire le mot *titulum* n'était généralement pas employé.

Ce fragment avait été placé dans la seconde marche de l'*Hypogée martyrium* avec un débris de sculpture païenne. Le R. P. de la Croix ne l'a pas mentionné dans la très intéressante monographie qu'il a consacrée à ce monument religieux.

Bibliographie : Ledain, *Epigr. rom.*, p. 36. (et dans *Mém.* Ant.O., 1886, p. 177). — *Courrier de la Vienne*, n° du 13 février 1888. — Richard, *Bull.* Ant. O., 1888, p. 415. — *Revue poit. et saint.*, t. V, 1888, p. 21.

EPITAPHE DE SENODONNA

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

84.

Le carton des manuscrits et autographes, que possède la bibliothèque de Poitiers, contient une copie à la plume et un fac-simile au crayon, signé Prévost, de l'inscription funéraire de *Senodonna*. Cette dernière copie est donnée comme « collationnée sur son original en pierre le 6 juin 1783 ». Elle est ainsi conçue et provient peut-être des papiers de dom Mazet :

« D M · ET M · LIC ·
SENODONNAE · LIC ·
PATERNVS · MO · SIBI · ET
SVIS · VIVM · PARAVIT . »

Beaumesnil a connu ce texte. On lit au-dessous du dessin qui figure dans son *Recueil :*

« Pierre inscrite haute de 14 poulces sur 2 pieds 7 poulces de

long, au derrière du jardin du Monastère Royal des Dames de Sainte-Croix, sur les remparts, le long du Clain. »

Et plus loin :

« Ce monument est aujourd'hui en l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, et à la possession de dom Mazet qui l'a fait retirer des décombres en 1783. Maintenant qu'elle *(sic)* n'est plus employée dans une batisse, on voit son épaisseur, laquelle est d'un bon pied. »

« Cette inscription, est-il dit d'autre part dans le recueil de dessins qui passe pour faire suite à dom Fonteneau, seroit aujourd'hui à Saint-Ciprien *(sic)* sur une pierre sépulchrale de 2 pieds 8 p. [de] long. et de 1 pied 2 p. [de] larg. Autrefois enchassée dans les murs de la ville et enlevée par dom Mazet. »

L'épitaphe de Senodonna disparut au commencement de ce siècle, très vraisemblablement en 1819, à l'époque où le mur qui la contenait récemment fut bâti.

De Longuemar et M. Ledain ne l'ont citée que d'après la copie ci-dessus qu'ils ont attribuée à dom Fonteneau. Tous deux l'ont interprétée comme suit :

« Dis manibus et memoriæ Liciniæ
Senodonnæ Licinius
Paternus monumentum sibi
Et suis vivm (?) paravit. »

« Le nom de Senodonna, — a ajouté de plus M. Ledain, — doit être considéré comme étant d'origine gauloise. » (1)

La pierre a été retrouvée le 16 octobre dernier par le R. P. de la Croix qui dès le lendemain nous en adressait l'estampage. Elle faisait alors partie du revêtement d'une terrasse dépendant de l'immeuble portant le n° 3 *bis* de la rue de la Trinité, et appartenant à M. Gué, lithographe.

Cette pierre a 0 m. 40 de haut sur 0 m. 73 de large et 0 m. 20 d'épaisseur, mais elle a été taillée à droite, et cette opération a eu pour effet de faire disparaître une partie de la troisième ligne, qui — si la copie de 1783 était exacte, — se trouvait complète il y a 105 ans.

Notre copie (voir pl. LV) :

D M · ET M · LIC ·
SENODONNAE · LIC ·
PATERNVS MO · SIBI · F /
SVIS · VIVM · PARAVIT ·

(1) La copie de M. Ledain, écrite en caractères italiques, porte à la dernière ligne : « Suis vvumi paravit «. Ce n'est évidemment là qu'une erreur typographique.

Points triangulaires. Les lettres, de très bonne forme, ont 0 m. 05.

On doit lire et traduire :

D(iis) M(anibus) et m(emoriae) Lic(iniae) Senodonnae, Lic(inius) Paternus, mo(numentum) sibi et suis vi(v)um paravit.

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Licinia Senodonna. Licinius Paternus [son père] a, de son vivant, fait édifier (ce tombeau) pour lui-même et pour ses proches.

Senodonna est un nom gaulois que plusieurs inscriptions de Bordeaux nous ont fait connaître (1).

La forme voisine *Senobena* a été signalée récemment par M. l'abbé Thédenat (2). La même racine *seno* = vieux, se retrouve encore dans les noms suivants : *Seno* (3), *Senno* (4), *Senus* (5), *Senocondus* (6), *Senognatus* (7), *Senoraccus* (8), *Senovir* (9), *Senourus* (10), *Senorix* (11), *Caledu-Senodon* (12), *Senucius* (13), *Seneucus* (14), *Senicatus* (15), etc.

La formule VIVM (pour VIVVM) PARAVIT se rencontre assez fréquemment sur les monuments funéraires. L'omission du V devant une voyelle est assez commune en épigraphie.

Bibliographie : Bibliot. de Poitiers, *Carton des mss. et autog.*, 2e liasse, nos 23 et 24. — Bibliot. de Poitiers, *Inscript. et monum.*, (msc. sans pagin.). — Beaumesnil. p. 42. — De Longuemar, p. 143. — Ledain, p. 169. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 26 (et dans *Mém.* Ant. O. 1886, p. 166). — *Coll. de dessins de la Soc.* des Ant. de l'Ouest, carton 1, (reproduction au crayon du dessin de Beaumesnil). — E. Espérandieu, *Bull.* Ant. O., 1888, 4e trim., (sous presse). — *Bull. archéol.* 1888, 4e fasc. (sous presse).

(1) Allmer, t. I, p. 182. — C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, Bordeaux, 1887, in-4°, t. I, pp. 286 et 390.

(2) *Bull.* Ant. F., 1887, p. 177 et *Bull. mon.*, 1888, p. 154.

(3) C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 403.

(4) *C. I. L.*, t. XII, n° 1317.

(5) A. de Barthélemy, *Légendes des monnaies gauloises*, dans *Rev. celt.*, t. IX, p. 29.

(6) Brambach, *Corpus inscript. rhen.*, n° 1330. — *C. I. L.*, t. XII, n° 3029.

(7) Creully, *Rev. celt.*, t. III, p. 306.

(8) C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 226.

(9) *C. I. L.*, t. XII, n° 3584.

(10) *Ibid.*, n° 5686, *816*.

(11) *Ibid.*, n° 2480.

(12) A. de Barthélemy, *Rev. celt.*, t. IX, p. 29.

(13) *C. I. L.*, t. XII, n° 3371.

(14, 15) Allmer, t. II, p. 383.

ÉPITAPHE DE PARTILLA.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

85.

Le 16 mai 1888, le R. P. Camille de la Croix a découvert à Poitiers, dans l'ancienne église Saint-Barthélemy située rue Saint-Hilaire, n° 3 *bis*, un fragment de cippe de 0 m. 13 de haut sur 0 m. 42 de large, qui a été déposé au musée des Antiquaires de l'Ouest.

L'inscription qu'il porte est ainsi conçue. Notre copie (voir pl. XLIV) :

RI · FIL · ET IVL
E · PARTILLAE

[*D(iis) M(anibus)? .....)ri(i) fil*[.....), *et Juliae Partillae* [. ...]*tu*[*s pos(uit)?*]

Aux dieux mânes. A..... fils (ou fille) de ..... et à Julia Partilla, ... X..... leur a fait construire (ce tombeau).

Les lettres, de très bonne époque, ont 0 m. 04 de haut. Ce fragment n'avait pas encore été publié.

Inscription du plan Saint-Simplicien à Poitiers.

86.

M. Clément Pallu de Lessert a publié dans les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1er trim. 1888), la copie suivante d'une inscription découverte par le P. de la Croix « dans un mur moderne faisant partie des servitudes d'une maison appartenant au sieur Maingault sabotier », et située au n° 20 du plan Saint-Simplicien, au pied même de l'enceinte gallo-romaine :

C I O
) N I O
I S F I L
E X . T E S T

« Les lignes 1 et 2, dit M. de Lessert, contenaient les *nomina* et *cognomina* du défunt, car il s'agit d'un monument funéraire. Malheureusement il ne reste guère que les désinences de ces noms. C'est sans doute : CI· C à la première ligne ; c'est ONIO à la seconde.

« La ligne 3 donnait la filiation du personnage. Le nom qui précède les lettres *fil* était vraisemblablement le génitif de celui dont on trouve la forme dative à la première ligne. On peut donc sans témérité restituer : *c* IS FIL*io*.

« La ligne 4 est plus explicite. Elle nous renseigne sur la nature du monument qui portait l'inscription. EX TEST*amento* est une formule bien connue....

« L'O, dit encore M. de Lessert, est rigoureusement circulaire, il a été tracé au compas et son centre est marqué par un point triangulaire... » Et plus loin : « Nous n'avons pas remarqué des points à la fin des mots. »

La copie que nous avons prise nous-même, le 3 juin 1888, en compagnie du R. P. Camille de la Croix est un peu différente de celle que nous venons de donner. D'abord il existe parfaitement, à la fin des mots, des points triangulaires — qui sont même très apparents, — et ce que M. de Lessert a pris pour le « centre marqué » d'un O n'est ni plus ni moins que l'un de ces points. Ensuite le fragment de lettre qui commence la première ligne n'est pas la partie inférieure d'un C, mais bien celle d'un R ; il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. Nous ferons enfin remarquer que les trois dernières lignes du fragment sont complètes à droite. Le grand espace vide compris entre les dernières lettres et le bord même de la pierre nous le prouve complètement. Il en est peut-être de même pour l'autre ligne.

Notre copie serait donc la suivante, (voir pl. XLIV) :

) N I O ·
IS · FIL ·
E X . T E S T

Les lettres ont 0 m. 16 de haut. Elles sont fort belles et très profondément gravées. Si nous devons en juger par ce qui nous en reste encore, celles de la dernière ligne étaient un peu plus petites que les autres, et ne dépassaient guère 0 m. 12.

Le fragment lui-même a dans sa plus grande largeur 0 m. 84 et dans sa hauteur moyenne 0 m. 64. Il est bien difficile de le restituer avec quelque certitude, mais nous ferons remarquer toutefois que les lettres IS ne nous indiquent pas forcément le génitif du nom « dont on trouve la forme dative à la première ligne ». Le prénom, ou plus rarement le surnom du père, par le génitif duquel s'exprimait la filiation, n'était pas toujours celui du fils, et d'ailleurs, le datif que nous donne la première ligne de notre texte ne se termine ni en CI, comme l'a cru M. de

Lessert, ni en CIO, comme on pourrait le supposer, mais en RIO, ce qui nous ferait, au nominatif, un nom rentrant dans la nombreuse catégorie de ceux qui sont terminés en *rius*.

A la 3e ligne, nous verrions donc de préférence un génitif en *r*IS. Il est probable que la filiation est exprimée non par le prénom, mais par le surnom du père mis au génitif. A moins que nous n'ayons affaire à quelque nom gaulois, ce qui n'aurait rien d'impossible, nous ne voyons pas, en effet, quel serait, parmi les prénoms usuels, celui qui pourrait donner au génitif la forme qui nous occupe. Du reste, lorsque la filiation s'exprimait au moyen d'un prénom, il était presque de règle que ce prénom fût écrit en abrégé, et ce n'est pas ici le cas.

Contrairement encore à l'usage ordinaire, il y a lieu de remarquer enfin que le cognomen du défunt n'a pas été placé après l'expression de la filiation. La fin nous en est sûrement donnée par les quatre lettres ONIO, et la 4e ligne ne paraît pas avoir contenu autre chose que les mots :

Her. EX · TEST ·

Il se pourrait dès lors, que l'inscription complète se fût présentée sous la forme suivante, mais on ne saurait évidemment pas l'affirmer :

.. *vale*RIO ·
*ant*ONIO ·
*verter*IS · FIL ·
her · EX · TEST ·

... *Vale]rio ?* [*Ant*]*onio* (1) *?* [*Verter*]*is ? fil*(*io*). [*Her*(*edes*] *ex test*(*amento*).

A ... Valerius ?, Antonius ?, fils de Verter ?. Ses héritiers (lui ont fait élever ce tombeau) en exécution de son testament.

La date du 1er siècle que M. de Lessert assigne à ce fragment, nous semble parfaitement convenir.

Au même endroit, dans l'épaisseur des fortifications gallo-romaines, on voit encore un cippe dont le musée des Antiquaires de l'Ouest ne possède que le moulage d'ailleurs incomplet (n° 77 du catalogue). Deux personnages — le mari et la femme — y sont représentés debout.

On ne distingue plus sur le fronton de ce cippe que quelques traces de lettres bien difficiles à déterminer.

Bibliographie : Clément Pallu de Lessert, *Bull.* Ant. O., 1888, p. 447. — E. Espérandieu, *Rev. poit.*, t. IV, 1888, p. 127.

(1) Parmi les noms terminés en *rius* on peut citer encore : *Aburius, Arrius, Artorius, Babrius, Curius, Furius, Ligurius*, etc. dont on a des exemples. *Valerius* était un des plus répandus. Les *cognomina* terminés en *onius* sont plus rares.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

87.

« Petit fragment d'inscription provenant de Saint-Pierre-les-Eglises près Chauvigny. Les lettres sont fort irrégulières et indiquent une basse époque. » (Ledain *b.*)

Notre copie (voir pl. XXXVI, *c*) :

/ / / ON / /
/ / / O V V / / /

Les lettres ont 0 m. 07 de hauteur. Le fragment est incomplet de tous les côtés.

Bibliographie : Ledain *b*, p. 13.

ÉPITAPHE DE CAVARIA.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

88.

« Un troisième cippe a été retiré [de l'enceinte gallo-romaine de Poitiers] au n° 18 de la rue du Pigeon-Blanc où on l'a encastré dans un nouveau mur.

« L'inscription est plus grossière que celle de Maximilla, la parente de Fronton le Cavarien ; mais elle est à coup sûr de la même époque, quoique peut-être un peu postérieure, car elle mentionne deux personnes appelées Cavaria. C'est donc un nouveau tombeau érigé à un autre membre de la même famille. Dans la première inscription, le mot Cavarianus est employé comme nom de lieu et appliqué à la personne originaire de ce lieu.

« Dans celle-ci il a changé sa signification primitive et s'est transformé, par une évolution naturelle, en nom de famille. Ainsi une partie de la famille de Fronton-le-Cavarien, après un séjour prolongé à Poitiers, aura fini par prendre le nom unique de son pays d'origine :

« CAVARIA
COROBILLA
CAVARIE · AS
SCLEPIPATE
NE SVE POSV
NTISSIMI

« Voici comment on pourrait lire cette inscription d'après l'interprétation de M. le général Creully :

« Cavaria Corobilla a élevé ce monument à sa patronne Cavaria, fille d'Asclepius. » (LEDAIN.)

« CAVARIA
COROBILKA
CAVARIE · AS.....
SCKEPIPATE.....
NESVE POSV.....
...NTISSIMI.....

« Cette épitaphe est gravée sur une pierre encastrée dans l'enceinte romaine de Poitiers, rue du Pigeon-Blanc. Le musée des Antiquaires de l'Ouest en possède un moulage.

« Restitution proposée :

« *Cavaria*
Corobilla
Cavarie Asclepie
Asclepi patro
Ne sue posuit
Amantissime

« On remarquera la ressemblance de nom entre celui de Cavaria et celui de Fronton le Cavarien (cavariani), inscrit sur le cippe de Maximilla découvert au même lieu. La forme négligée des lettres, et surtout des L, est comparable dans les deux inscriptions. Ces motifs semblent suffisants pour les attribuer à la même époque, c'est-à-dire au IIIe siècle. »
(LEDAIN, *Epigr. rom.*)

Comme ce fragment nous paraît beaucoup trop mutilé pour être restitué avec quelque certitude, nous nous contenterons d'en donner la copie que voici (voir pl. XX *bis*) :

CAVARIA
COROBILLA
CAVARIF AS
SCLEPI PATE
NESVE POSV / /
/ / NTISSIM /

Il semblerait assez cependant que l'on dût lire :

Cavaria Corobilla, Cavari(i) f(ilia). Asclepi(us) patern(a)e (pour *patron(a)e*) *su(a)e posu[it pie]ntissim[ae]*.

Cavaria Corobilla, fille de Cavarius. Asclepius a fait construire ce tombeau à sa patronne bien aimée.

BIBLIOGRAPHIE : Ledain, p. 195 et pl. II. — De Cougny, *Bull. mon.*, 1873, p. 236. — Ledain, *b*, p. 10. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 25 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 165.)

FRAGMENTS DE PROVENANCE POITEVINE.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

89.

« ... C'est non loin [d'un massif très dur de maçonnerie rencontré dans l'escalier de la cour intérieure du lycée de Poitiers], que Bonsergent a découvert et fait déposer au musée deux petites stèles funéraires représentant un personnage drapé, assez grossièrement sculpté. L'une d'elles porte l'épitaphe d'un duumvir de la cité.... » (LEDAIN, copie dessinée.)

« Stèle funéraire dont la partie inférieure manque, découverte en 1868, rue du Collège, lors des nouvelles constructions du lycée et provenant très probablement des fondations de l'enceinte gallo-romaine qui traversait la rue sur ce point. Ce petit monument représente un homme, drapé dans une niche entre deux pilastres. Sur le fronton se lit une inscription, malheureusement mutilée, relative à un duumvir. » (LEDAIN, *b*.)

« [illegible]
IIVTIB · DVVM
IAISEE · LEPIDI

« Cette épitaphe est gravée sur un cippe découvert, en 1868, rue du Collège lors des nouvelles constructions du lycée, et déposé au musée des Antiquaires de l'Ouest. Ce petit monument provient sans nul doute des fondations de l'enceinte romaine de Poitiers qui passait sur ce point. Il représente un homme drapé dans une niche entre deux pilastres. Mais il est très mutilé, et la partie gauche des deux premières lignes de l'inscription gravée sur le fronton a disparu. La dernière ligne donne d'une manière certaine deux noms, IALIS et LEPIDI. Dans la deuxième ligne, on constate la mention d'un duumvir, probablement le défunt. C'est là un document intéres-

sant qui apporte la preuve de l'existence, d'ailleurs indubitable, à Poitiers, dans les temps romains, d'une curie municipale avec ses magistrats appelés duumvirs. » (LEDAIN, *Epigr. rom.*)

Notre copie, (voir pl. LV) :

//// RULEN
/// CIVTIB · DVVM *(V et M liés)*
V // IALIS ET LEPIDI *(A et L, E et T, L et E liés)*

L'inscription n'a jamais eu que trois lignes et le V qui commence la dernière n'était précédé d'aucune autre lettre. Un crampon de fer, encore très visible, a fait disparaître les deux ou trois lettres qui suivaient ce V.

BIBLIOGRAPHIE : Ledain, p. 173 et pl. XVII. — *Bull.* Ant. O., t. XII, p. 34. — Ledain *b*, p. 11. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 24 (et dans *Mém.* Ant., O., 1886, p. 164.)

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

90.

« Inscription romaine provenant des fouilles de Poitiers. Appartient à M. Bonsergent qui l'a recueillie. »
(DE LONGUEMAR, copie dessinée.)

« Fragment d'inscription romaine réglée, découverte en 1868, rue du Collège, lors des nouvelles constructions du lycée. »
(LEDAIN, *b.*)

« ...... CAB IIVE .....
......VII · IATINA · MC .....
...... VNI PSVP .....

« Ce fragment d'inscription a été découvert, en 1868, rue du Collège, à Poitiers, lors des nouvelles constructions du lycée, On n'y lit d'une manière certaine que le nom de *Latina*. »
(LEDAIN, *Epigr. rom.*)

Les lettres de ce texte ont 0 m 042.

Notre copie (voir pl. XX *bis*) :

///// CAB IIVE ////
/// VII · LATINA · MC //
/// VNILPS· VPI ///
//////////////////

C'est sans aucune certitude, et à défaut d'une interprétation meilleure, que nous proposerons de lire :

D(iis) m(anibus) et memoria]e Cab[i]lii? Ve.... Latina mo(numentum)....

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Cabilius? Ve.... Latina, (sa femme ?), a fait construire ce tombeau.....

BIBLIOGRAPHIE : De Longuemar, *Bull.* Ant. O., t. XII, p. 397 et pl. II. — Ledain, p. 174 et pl. XXII. — Ledain *b*, p. 13. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 29 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 169.)

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

91.

« M
NTI N A E
PTIQLV

« Ce fragment d'épitaphe a été découvert par le Père de la Croix lors de la célèbre exploration qu'il a faite de la nécropole antique de Poitiers, située sur le plateau des Dunes. Nous l'avons copié au moment même de la découverte. L'original, transporté assez longtemps après au musée des Antiquaires de l'Ouest, n'est plus aussi complet. La partie droite inférieure a disparu. » (LEDAIN, *Epigr. rom.*)

Notre copie :

M
NTI
P

En l'état actuel, il est bien difficile de dire si ce fragment doit être daté de la période gallo-romaine ou des siècles suivants. On serait tenté cependant d'en faire une inscription païenne et de lire à la première ligne : [*D(iis)*] *m(anibus)*.

Les lettres ont 0 m. 035 de haut ; la pierre elle-même est brisée de tous les côtés.

BIBLIOGRAPHIE : Ledain, *Epigr. rom.*, p. 37 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 177).

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

92.

« Fragment d'inscription sur ardoise provenant des ruines romaines de Saint-Cyprien de Poitiers fouillées en 1874 ».
(LEDAIN *b.*)

Notre copie :

/ / / / / / / / / FL / / / '
/ / / / / / 'SI^{T} / / / I / / / /

..... *hic*] *sit*[*us ?*] *e*[*st*...?

Ce fragment sans importance n'a pas été reproduit par M. Ledain dans son *Epigraphie romaine du Poitou*. La lame d'ardoise sur laquelle il se lit n'a guère plus d'un centimètre d'épaisseur. Les quelques lettres qui restent encore ont 0 m. 035 de haut et sont fort bien gravées, mais il est bien difficile de dire à quelle époque il faut les attribuer. Il n'est même pas absolument certain, croyons-nous, qu'elles puissent remonter à la période gallo-romaine.

Bibliographie : Ledain *b*, p. 14.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

93.

« Fragment d'inscription non encore déterminé provenant du cimetière d'Antigny :

« ... ABINI ....
... LVITIL ....
... AXXXII.... » (*Bull.* Ant. O.)

Notre copie (voir pl. xx *bis*) :

/ / / ABINI / /
/ / LVIFILI / /
/ / A · XXVII / /

[*D*(*iis*) *m*(*anibus*) *et m*(*emoriae*) ? ..... *S*]*abini* ?.... *lvi*(?) *fili*(*i*) ? [*v*(*ixit*)] *a*(*nnis*) *xxvii*[*i*] ?

Aux Dieux mânes et à la mémoire de .... Sabinus, fils de .... qui mourut à l'âge de 28 ans...

Les lettres ont 0 m. 07 de haut. Il s'agit évidemment d'une inscription tumulaire, relative à une personne qui peut avoir vécu de 27 à 28 ans.

C'est là tout le parti qu'il nous est possible d'en tirer.

Bibliographie : *Bull.* Ant. O., 1885, p. 600. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 31 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 172).

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

94.

« Petit fragment d'inscription romaine de provenance inconnue, mais poitevine. » (Ledain *b*.)

Notre copie (voir pl. xxxvi, *f*) :

/ / / / / / / / / /
B ƎL^{I} / / / / / / (*E et L liés*)
CC / / / /

Les lettres ont 0 m. 045 de hauteur.

Bibliographie : Ledain *b*, p. 13.

Inscription de la rue Saint-Savin à Poitiers.

95.

Il existe dans l'un des cartons de la Société des Antiquaires de l'Ouest un dessin, fait à une très grande échelle, sur lequel on lit :

D
C · VAI
SANT
MEDI

Un autre dessin, contenu dans le même carton, porte les caractères ci-après (voir pl. xxxvi) :

RIC
IICR
F EX H|S

Et au-dessous :

« . . . . . .
. . . . . .
Hæredum ex sestertiis
ou
Hæres ex Sestertiis (posuit)

« Inscription de la rue Saint-Savin. — Mangon de la Lande, 18 avril 1839. »

Enfin sur un troisième dessin fait au crayon et joint aux deux

autres, les deux fragments précédents se trouvent ainsi réunis. (Voir pl. XVI *bis*) :

D :
C VAIRIC
SANT I . CR
MEDI FEXIIS

On ne lit à côté d'autre légende que les mots : « Par M. Dupuis, inscription de la rue Saint-Savin à Poitiers », et la répétition de la date précédente « 18 avril 1839 », qui paraît être celle de la découverte des deux fragments. Mangon de la Lande doit être vraisemblablement l'auteur de cette annotation, mais nous ne voyons pas trop quelles sont les raisons sur lesquelles il a pu s'appuyer pour juxtaposer ainsi deux textes qui, s'ils ont été correctement transcrits, ne nous paraissent avoir aucun rapport.

M. Ledain n'a cité que le premier de ces deux fragments :

« D
C · VAR. . .
SANT. . .
MED. . .

« Ce fragment d'épitaphe, ajoute notre confrère, fut découvert, en 1839, dans une maison de la rue Saint-Savin à Poitiers. On y a lu *Caius Varenus*, qui rappelle le nom de la célèbre inscription de *Varenilla* et laisserait facilement supposer qu'il est un membre de la même famille. On a interprété les deux autres mots par *Mediolanum Santonum*, la ville de Saintes. »

Tout cela est assurément fort problématique, pour ne pas dire davantage ; mais à moins de découvertes nouvelles, il nous paraît bien difficile qu'il en soit jamais autrement.

Bibliographie : Mangon de la Lande, *Bull.* Ant. O., 1839, p. 7. — Ledain, *Epigr. rom.* p. 29, et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 169. — *Coll. de dessins* de la Soc. des Ant. O., carton 1.

Musée de la ville de Poitiers.

96.

« Cippe rustique provenant du sol de la nef de Saint-Hilaire.

« DIS MAN
SI ICELAV////
V DCATVIII » (de Longuemar.)

« Fragment de cippe romain, en pierre, exhumé en 1874, du sol de l'église Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers. Inscription fort incomplète en caractères rustiques. Hauteur, 0 m. 30, largeur, 0 m. 18.

« DIIS MAN(ibus)
CICELAVS
II CATVIII » (Brouillet.)

« DIS MAN
CICELAVI
ICIATVIVI »

« Ce petit cippe a été exhumé, en 1874, du sol de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand, à Poitiers. L'inscription, gravée en caractères très rustiques, est incomplète et assez peu intelligible. Elle est conservée au musée de la ville. »
(Ledain. *Epigr. rom.*)

La pierre est triangulaire à sa partie supérieure, et la première ligne du texte qui, seule se lit sans difficulté, se trouve gravée sur le fronton. Les lettres ont 0 m. 03 de hauteur. Leur facture accuse une très basse époque.

La copie que nous avons prise ne diffère pas sensiblement de celle de M. Ledain. Nous lisons très distinctement à la première ligne les mots : *Di(i)s man(ibus)*, qui témoignent d'une inscription funéraire ; mais nous renonçons à compléter ce qui suit.

Bibliographie : De Longuemar, *Bull. Ant. O.*, t. XII, p. 396 et pl. II. — Brouillet, p. 300 (n° 4073). — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 30, et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 170.

Inscription de Poitiers.

97.

Le fragment d'inscription ci-après, qui pourrait provenir de quelque monument funéraire, est gravé sur un moellon rectangulaire, placé à une assez grande hauteur dans la façade de l'église de Saint-Porchaire à Poitiers.

//IAEEI//
// I⁻///

Les lettres, d'assez bonne forme, paraissent avoir de dix à

douze centimètres de haut. Il semblerait que l'on dût lire, à la première ligne :

..... *iae et* ...

Mais ce fragment, dont il n'est même pas certain que nous donnions une copie absolument complète, à cause des difficultés de lecture qui résultent de sa trop grande élévation au-dessus du sol, est beaucoup trop mutilé pour qu'il nous soit possible d'en tirer un meilleur parti.

(*Inédite.*)

Inscription de la rue des Carolus, à Poitiers.

98.

Cette épitaphe a été signalée à l'attention des savants par la très intéressante communication que voici :

« *Lettre de M. Allard de la Resnière, avocat, à M. Jouyneau Desloges, [directeur des Affiches du Poitou]*. — Je me hâte, M., de consigner dans vos feuilles, comme dans un dépôt précieux et cher à notre province, la découverte que je viens de faire, en cette ville, d'une inscription romaine qui peut disparaître d'un moment à l'autre, quelque respect que l'on doive avoir pour ces sortes de monumens, qui devroient même, pour la gloire de la nation qui les possède et l'intérêt de l'Histoire et des Lettres, être mis sous la sauvegarde du magistrat: car il n'y a que l'extrême ignorance ou l'extrême barbarie qui osât les détruire.....

« L'inscription dont je parle, est dans la cave d'une maison située dans la rue des Carolus, quartier A, n° 259, paroisse de Sainte-Radegonde. Elle est gravée sur une pierre qui a 5 pieds 5 lignes de longueur et 2 pieds 9 lignes de hauteur; laquelle pierre est placée dans un mur. A côté de l'inscription est une figure sculptée en relief, dont je donnerai aussi la description. Il ny a que trois lignes de cette inscription qui paroissent entières. La première finit par la lettre M; ce qui précédoit n'existe plus et la 5e commence par la lettre I. Ce qui devoit suivre est également efacé (1), et voilà ce que contiennent les trois lignes intermédiaires entières que je séparerai chacune par deux points (2) :

(1) Cette lettre contient de nombreuses fautes d'orthographe que nous avons cru devoir respecter.

(2) Pour faciliter la lecture de ce texte, nous le rétablissons en entier d'après les indications fournies par Allard

M

« RONI VIVƎVISDIORA

VO FILIO PERSICIVI

SVIVES DESVOCONSA

I

« J'avoue que je ne suis pas assez instruit dans ce genre d'érudition, pour entreprendre d'expliquer ni même d'interpréter cette inscription. La mutilation qu'elle a souferte, et la ponctuation qui y manque, peuvent même rendre, pour de plus instruits que moi, cette explication difficile. Je n'y entends que les mots : FILIO PERSI CIVI, en supposant, comme cela est vraisemblable, que ce sont trois mots. Le mot RONI est peut-être une abbreviation du mot ROMANI ...

« Je passe maintenant à la figure qui a 15 pouces de hauteur. Elle représente un enfant tenant de la *main* (1) droite un arc sur lequel il paraît s'apuier avec force et ayant le bras gauche entièrement tendu jusqu'à la hanche droite. J'ai dit, pour mieux me faire entendre, qu'il tenoit l'arc de la main droite; cet arc est seulement vis-à-vis le bras droit, à la distance qu'occuperoit la main : car, ce qui va paroître très singulier, cette figure, à laquelle on aperçoit derrière l'épaule comme les extrémités de deux ailes, est représentée sans mains et sans pieds; il ne paroît même pas qu'elle en ait eu; l'ouvrage est fini dans cette partie, sans qu'on ait lieu de soupçonner qu'il y ait eu la moindre mutilation....

« La tête a été brisée et mutilée. C'est ce qui m'empêche de savoir si le sculpteur ne l'auroit point couverte d'un voile; car je regarde cette figure comme étant celle de l'Amour.

« Je dois faire remarquer une autre singularité : c'est que la pierre qui représente l'une et l'autre [l'inscription et la figure], est renversée quoique posée dans le mur, de manière à faire croire qu'elle est ainsi de tout temps, ce qui n'est pourtant guère vraisemblable et ce que j'oserai discuter : de sorte que la figure et l'inscription sont de bas en haut, au lieu d'être en position naturele de haut en bas.... Cependant dès que toute la maçonerie environante du mur, où cette pierre est placée, est incontestablement de la même espèce et des mêmes matériaux que les anciennes constructions romaines, dont nous avons encore en cette ville des traces existantes, il seroit bien naturel de croire que cette pierre a été posée ainsi dès le principe et j'ignore s'il y a eu des circonstances où, par des raisons religieuses ou politiques, les Romains posaient ainsi, en contre-

(1) Ce mot est en italique dans le texte.

sens, certaines représentations et certaines inscriptions... »
(Allard de la Resnière.)

« Pierre de 2 pieds 9 poulces de haut, sur 5 pieds 5 poulces de long, tout compris. Ce monument, découvert dans une cave en la maison de Monsieur le chevalier Joubert de Marsais, a été *publiée* (pour l'inscription s'entend), dans la feuille du Poitou du 22 février 1781, par M. Allard de la Reignères (*sic*), avocat.... Il paraît qu'il manque un bon tiers de la capacité de ce monument :

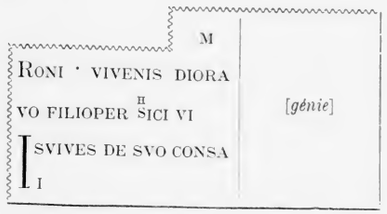

[*E et N liés*]

» (de Beaumesnil.)

« Cette pierre qui appartenait à un tombeau, avait sans doute à l'autre extrémité un ornement qui a été mutilé par les ouvriers. Elle a encore 5 pieds 2 pouces de long et 2 pieds 6 pouces de large. Elle a été employée dans les fondements des anciens murs de ville, dont l'épaisseur sert de cave à nombre de particuliers. Elle se voit renversée dans la cave d'une maison, rue des Carolus, quartier A, n° 259 ». *Inscriptions et Monuments* [Recueil faisant suite à dom Fonteneau]. (*Manuscrit s. n. d'aut. de la bibliothèque de Poitiers).* (Voir pl. XIII.)

Une mauvaise copie au crayon, qui paraît antérieure à la précédente bien qu'elle soit placée après dans le Recueil, est en outre ainsi conçue :

RONI · VI
NO · FILIO
SVIVES D
IC

Elle laisserait supposer que lorsque la pierre fut découverte, toute la partie droite se trouvait engagée dans quelque maçonnerie.

« Le bloc de pierre dont se compose ce monument offre, d'une part un génie appuyant la main droite sur un ornement qui n'est pas un arc comme l'a cru M. Allard, et de l'autre une partie d'inscription.... Sa surface a 1 m. 659 mil. de longueur sur une hauteur de 663 millimètres.

« [... Les lettres] ont environ 60 mil. d'élévation ; la hauteur du génie est de 400 millimètres :

« M
ΓRONI · VIV ΞNTIS DIORA
NO · FILIOPERSICIVI
SVIVEиS DE SVOCONSA
IT
» (Siauve.)

« La cave de la maison n° 5, quartier A, rue des Carolus nous offre une inscription sépulcrale déjà rapportée par Siauve. Cet auteur avait promis d'en publier la restitution dont avait bien voulu se charger le savant Visconti, mais il n'a pas tenu parole. Le bloc de pierre, sur lequel est gravée cette inscription, fut employé comme assise dans le mur de l'enceinte wisigothe et *placée* à contre sens en sorte que le génie qui y est sculpté a la tête en bas, les pieds en haut et que conséquemment les lettres sont renversées. La tête de ce génie est entièrement mutilée.

«
M
ΓRONI VIV ΞNIS DIORA
NOFILIO PER SI CIVI
SVIVE S DE SVO CONSA
IT

Copie améliorée.

D M
TRONI · VIVΞNIS · DIORA
NO · FILIO · PERSI CIVI
S · VIVENS · DE · SVO · CONS · A
LT · »

(Dufour.)

« Dans la même rue [des Carolus], maison n° 5, nous avons rencontré une seconde (1) inscription. Celle-ci est à peu près complète et évidemment tumulaire. Les lettres qui la composent ont 3 pouces et demi de hauteur.

Lecture

« M
PATRONI · VIVΞNTIS DIORA
NNO · FILIO PERSIVI .
NTISVIVES DESVOCONSA
CRAVIT

Restitution

D M
PATRONI VIVENTIS (*nepos*)
DIORANNO FILIO
PERSICI VIVENTIS (*filius*)
VIVENS
(*Hoc monumentum*) DE SVO (*sumptu*)
CONSACRAVIT

« Aux Dieux mânes... Vivens, fils de Persicus Vivens, petit-

(1) Cf. pour la première, notre n° 58.

« fils de Patronus Vivens, a, de ses deniers, consacré ce monu-« ment à son fils Diarannus. » (Mangon de la Lande.)

« Inscription incrustée à l'envers dans le mur d'une cave de la rue des Carolus, sur l'emplacement de l'ancienne enceinte de Poitiers dite des Visigoths. » (De Longuemar, qui reproduit, sans commentaires, la copie donnée par de la Lande.)

« [Il y a, au musée des Antiquaires de l'Ouest, le] moulage du monument funéraire de Petronus qui se trouve engagé dans les fondations de l'enceinte romaine de Poitiers, dans la cave de la maison n° 3 de la rue des Carolus. La partie gauche du monument et de l'inscription manque, la pierre ayant été brisée lors de sa mise en œuvre dans la muraille. Un petit génie est sculpté sur le côté droit. On peut attribuer [ce monument] au IIe ou au IIIe siècle. » (Ledain, *b.*)

« Cette inscription est gravée sur une grande pierre rectangulaire, engagée dans les fondations de l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, dans la cave de la maison n° 3 de la rue des Carolus. Elle est encadrée d'une moulure.....

« On pourrait peut-être la restituer de la manière suivante :

Dis manibus · Petroni Viventis Diorani Petrono filio Persici Viventis Vivens de Suo Consacravit.

« Ou bien encore :

« *Petroni Viventis Diorano Petrono filio Persi civi* (*Caius*) *Vivens de Suo Consacravit.* » (Ledain, *Epigr. rom.*)

Nous avons vu qu'Allard de la Resnière prétendait que le Génie, dont les membres sont aujourd'hui mutilés, devait avoir eu de tout temps les pieds et les mains coupés. Siauve s'élève, avec juste raison, contre cette opinion de son devancier. « Il serait absurde, dit-il, de chercher du merveilleux dans une particularité qui n'existe point ; » mais il ne donne aucune interprétation de la copie qu'il produit parce qu'il « ne la comprend pas. »

Dufour est un peu moins réservé, sans être très affirmatif cependant. Après avoir « amélioré » la copie qu'il donne de l'épitaphe : « J'avoue franchement, dit-il, que je ne puis déterminer le sens véritable du mot, ou plutôt des mots qui terminent la 3e ligne. Je lis : *Aux Dieux mânes... Vivant a dédié, à ses frais, cet autel à Dioranus fils de Trone Vivant.* »

Et en note : « Les mots PERSI CIVIS VIVENS, ne signifieraient-ils point : *Vivant citoyen* (Romain) *fils de Perse ;* ou plutôt, en prenant le mot *civis* pour l'abréviation de *Civilis*, nom gaulois : *Civilis Vivant,* fils de Perse ? »

En résumé, toutes les lectures que nous venons de citer sont très peu plausibles pour la plupart, mais s'il est bien facile de

reconnaître qu'elles ne sauraient en aucune façon convenir, nous croyons aussi, pour notre compte, que l'épitaphe de Petronius est très embarrassante à tous les points de vue.

Ce n'est donc qu'à défaut d'une lecture plus certaine que nous proposerons celle-ci :

Notre copie, (voir pl. LV) :

M
//////RONI · VIVENTIS DIORA (*E, N et T liés*)
//////NO · FILIO PERSICI VI
//////SVIVES DE SVO CONSA
//////IT

[D(iis)] m(anibus) ..... Petroni(i) Viventis, Diora[ni f(ilii) et Diora]no filio, Persic[o ?] · Vi[vus, sibi et sui]s, Vive(n)s de suo consa[crav]it.

Aux dieux Mânes de ..... Petronius Vivens, fils de Dioranus, et à Dioranus Persicus, son fils. De son vivant, Vivens a fait construire (ce tombeau) à ses frais, pour lui-même et pour ses proches.

Le gentilice *Petronius* n'est pas rare, le cognomen *Persicus* s'est rencontré de même en différents lieux, mais nous ne connaissons aucun autre exemple du cognomen *Vivens* que nous aurions ici par deux fois.

Il se pourrait aussi qu'il fût préférable de considérer le mot *vivens* comme l'équivalent de *vivus*...

Bibliographie : Allard, *Affiches du Poitou*, nos des 15, 22 et 29 janvier, et 8 mars 1781. — Beaumesnil, *Rec. manusc.* (copie dessinée), p. 61. — Bibliot. de Poitiers, *Inscript. et mon.*, (ms. sans pagin.). — Siauve, p. 169. — *Annuaire de Statistique*, 1804. — Dufour, p. 357. — Mangon de la Lande, *a*, t. I, p. 54. — De Longuemar, p. 142. — Ledain, p. 198 et pl. X. — Ledain *b*, p. 8. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 23 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 163). — *Coll. de dessins de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, carton 1, (grandes lettres au trait ; dessin s. n. d'aut. daté de 1835. On lit au haut de la feuille : « Galeries souterraines de Poitiers, maison de M. Cognac, boulanger, rue des Carolus ».)

ÉPITAPHE DE C. JULIUS VICTOR, PRÊTRE DE ROME ET D'AUGUSTE.

Musée de Saintes.

99-102.

« CONNETODVBNO
PRÆF.....RVM

(1) Cf. *C. I. L.*, t. XII, nos 787, 2128, etc.

« Fragment dont les caractères ont la même forme et la même grandeur que ceux du fragment :

VEGETVS CRETICVS

et paraissent avoir appartenu à la même inscription.

« Les deux morceaux sont encore scellés dans la partie du mur du jardin de l'hôpital demeurée intacte. »

(CHAUDRUC DE CRAZANNES.)

« ..... N° III. VEGETVS CRETICVS (fragment)
N° IV. CONNETO DVBNO · etc.

« Puisque les caractères se ressemblent, les deux morceaux pourraient bien appartenir à la même épitaphe. *Vegetus Creticus* sera celui qui aura élevé le monument à *Conneto Dubno præfectus fabrum* (colonel des ouvriers de l'armée), grade très distingué dans les armées romaines... »

(*Lettre de* VISCONTI *à Chaudruc de Crazannes.*)

« .....ONNETODVBNI....
.....AEFECTO · FABRVM · TRIB...
.....I · AD · CONFLVENTEM C...

« Inscription ayant 4 pieds 2 pouces de long, 1 pied 4 pouces de haut. La lettre de la première ligne a 4 pouces et demi de hauteur; les autres vont en diminuant. » (JOUANNET.)

« Fragment d'une inscription faisant partie d'un édifice en l'honneur de CORNETO DVBNO, provenant des fouilles faites dans les murs de l'hôpital en 1853. » (Abbé LACURIE.)

« Au musée, un fragment de pierre qui fut trouvé en 1853 dans les fouilles faites pour les murs de l'hôpital général, épais de 20 centimètres, haut de 14, et long de 1 mètre 46, porte en beaux caractères qui n'ont pas moins, ceux de la première ligne, de 13 centimètres de hauteur, et 9 ceux des deux dernières :

« ONNETODVBNI
AEFECTO · FABRVM · TRIB
AD . CONFLVENTEM · C » (AUDIAT.) (1).

(1) En catalogant cette inscription parmi celles qui ont été découvertes, en 1853, dans les fouilles du jardin de l'hôpital, l'abbé Lacurie a commis une indiscutable erreur et fait naître une confusion dans l'esprit de quelques auteurs. Acceptée comme vraie depuis trente-cinq ans, cette date inexacte a eu pour conséquence de leur faire supposer que le fragment cité par Chaudruc de Crazannes était complètement distinct de celui que nous possédons aujourd'hui. En réalité il est beaucoup plus difficile de se prononcer, et pour en avoir la meilleure des preuves, il suffit

Notre copie (voir pl. XVII) :

ONNETODVBNI
AEFECTO · FABRVM · TRIB
IIAD · CONFLVENTEM C ·

En comparant ce texte avec la dédicace impériale, en partie mutilée, que nous avons citée sous le numéro 33, nous avions tout d'abord proposé la restitution suivante (1) :

... *C. Julio Con*CONNETODVBNI *F. Volt. Cogidubno*.....
..... *pr*AEFECTO . FABRVM . TRIB*uno militum, sacerdoti Romae ad aram quae est* AD · CONFLVENTEM C. *Jul*..... [*et Augusti*

Mais, depuis cette époque, M. le chanoine Julien-Laferrière a découvert dans les différentes assises du mur du jardin de l'hôpital général, d'autres fragments qui ne laissent aucun doute sur la vraie lecture de cette inscription.

Ils ont même permis de constater que l'on se trouvait en présence d'une épitaphe qui avait été quatre fois reproduite sur le monument funéraire dont elle avait autrefois fait partie.

Dès le mois d'août 1887, il était retiré des fouilles un premier fragment qui se trouvait ainsi conçu (voir pl. XVII) :

C · IVLIO CON
PATIS NEPOTI · P
ROMAE · ET · AVG

Tenté par la filiation que nous trouvions exprimée à la première ligne, nous le complétions tout aussitôt dans la *Revue poitevine :*

C · IVLIO CONCONNETODVBNI *f. Volt. Cogidubno Votoma ?*
PATIS NEPOTI · PRAEFECTO · FABRVM · TRIB*uno militum sacerdoti*
ROMAE · ET AVG*usti* · AD CONFLVENTEM · C · *Julius*.....

Mais nous faisions remarquer que d'autres noms gaulois, tels que ceux de *Agedomopas*, *Esumopas*, *Urupas*, *etc.*, pourraient

de se souvenir que dès 1844 Jouannet en produisait une copie prise sur une pierre qui se trouvait alors au musée. Tout revient donc à chercher si le fragment cité par Chaudruc de Crazannes en 1817 ne diffère pas de celui que Jouannet publia 27 ans plus tard. M. le chanoine Julien-Laferrière n'hésite pas à les croire distincts, mais Chaudruc de Crazannes n'ayant pas été toujours très exact dans ses transcriptions, il nous paraît bien difficile d'être aussi affirmatif.

(1) *Note sur les Inscriptions romaines récemment découvertes à Saintes*, p. 11.

tout aussi bien convenir que *Votomapas*, ceux-là comme celui-ci nous ayant été fournis de même par des monnaies (1)

M. Cagnat ne partageait pas tout-à-fait l'opinion que nous avions émise quant à la restitution *Cogidubno*, et ne croyait pas que le personnage dont il est ici question fût le même que celui dont nous avons déjà parlé, page 104 (2). Les découvertes qui viennent d'être faites lui ont donné pleinement raison sur ce point, mais elles n'ont certainement pas détruit, à nos yeux, la possibilité de la juxtaposition que nous avons proposée plus haut.

Des deux arguments qu'il a invoqués à l'appui de sa thèse, le premier, tiré de la différence de largeur des deux fragments, ne nous a pas paru très concluant, et nous paraît l'être bien moins encore, après ce qu'en a dit M. Audiat (3). L'autre, basé sur ce seul fait que le Caius Julius de la dédicace à l'empereur Claude devait avoir reçu le droit de cité romaine de César ou d'Auguste, — et par suite devait être mort en l'année 51, — ne nous semble pas beaucoup plus probant, car il se pourrait fort bien que *Cogidubnus*, jeune encore, n'eût été fait citoyen romain que très peu d'années avant l'avènement de Tibère. Sans doute il paraîtrait assez naturel que le gaulois *Congonnetodubnus* eût aussi reçu le droit de cité, mais si cet honneur ne lui fut pas accordé en même temps qu'à son fils, rien ne nous indique que ce n'est pas parce qu'il était mort. Nous pensons donc, bien que le personnage dont nous allons avoir à nous occuper ici soit tout différent de celui que nous avons cru devoir citer, page 104, que la juxtaposition discutée par M. Cagnat peut être facilement défendue. Resterait, il est vrai, l'expression d'une même filiation dans les deux textes; nous l'expliquerions en admettant, — ce qui peut être fort possible, — que le gaulois *Congonnetodubnus* eût deux fils.

Reprises en 1888, les fouilles de Saintes, qui ne paraissaient pas tout d'abord devoir être très fertiles en découvertes, ont cependant procuré de nombreux fragments nouveaux.

Le numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* daté du 1er septembre 1888, a donné (p. 387) la copie suivante, très exacte d'ailleurs, du premier d'entre eux qu'on a mis à jour (voir notre pl. XVII *bis*) :

(1) Ch. Robert, *Monnaies gauloises*, p. 58.

(2) Par suite d'une erreur qu'il ne faut attribuer sans doute qu'à une faute d'impression, les copies publiées par M. Cagnat tendraient à faire supposer qu'il n'y a plus aujourd'hui sur la pierre, à la deuxième ligne, que la première et les cinq dernières lettres du mot PRAEFECTO. En réalité il n'en est rien. Nous garantissons l'exactitude absolue de la copie que nous avons prise.

(3) *Revue de Saint., et d'Aunis*, 1888, p. 182.

F · VOLT · VICTORI ////
VNO · MILITVM · COHORT ////
IVLIVS · VOLT · VICTOR . [illegible] ////

Nous l'avons publié nous-même peu de temps après (1).

D'un autre côté, presque en même temps que le fragment ci-dessus, dont les caractères ont 0 m. 15 à la 1re ligne et 0 m. 10 aux deux suivantes, M. le chanoine Julien-Laferrière découvrait encore un autre fragment dont le *Recueil de la Commission des Arts* a le premier publié la copie, mais avec une lettre de trop à la première ligne (2) :

a
C IV
PAT
SAC

Nous n'oserions affirmer que ce fragment est bien celui dont Chaudruc de Crazannes avait dit en 1817 :

« ..... La découverte la plus importante que nous ayons faite, et qui paraît propre à résoudre tous les doutes sur la destination de cet édifice (3), est celle du fragment suivant (pl. IV) :

C · IVL.....
PATR..... (4)
SAC.....

« On voit que cette inscription a dû appartenir à un édifice public important d'après la grandeur des lettres : leur forme, leur beauté et leur pureté attestent un monument du siècle d'Auguste. L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, à qui nous avons communiqué ce commencement d'inscription votive, a pensé qu'elle était relative à cet empereur, et qu'il pourrait y être question de Jules César, son père adoptif, comme on pourrait le croire au premier moment.....

« D'après l'opinion de MM. Visconti et Millin, émise dans le rapport qu'ils présentèrent à l'Académie des belles-lettres, sur le compte rendu de nos découvertes, opinion adoptée par cette

(1) *Revue poit. et saint.*, t. V, p. 245.

(2) *Bulletin* d'octobre 1888, p. 447.

(3) Le temple dorique mis à jour en 1817, lorsque fut agrandie la promenade publique servant d'avenue aux grandes routes de Rochefort et de Bordeaux. Chaudruc de Crazannes crut voir en lui un temple de Rome et d'Auguste.

(4) Le fac-simile publié par Chaudruc de Crazannes porte simplement : PATI....

illustre compagnie, ces premiers mots devaient se continuer à peu près ainsi, sur le monument duquel ils ont été enlevés :

« C · IVLIO · CÆSARI · DIVI · F · AVGVSTO · PONT · MAX ·
PATRI . PATRIÆ . COS ..... IMP ..... TRIB . POTEST ....
SACRVM . DECVRIONES . ET . POPVLVS . MED . SANT . »

Et M. Audiat dans l'*Epigraphie santone* :

« Outre les arènes et l'arc de triomphe, il y avait à Saintes, un certainement, et peut-être plusieurs temples antiques.

« Voici un fragment qui prouve, pour Bourignon, l'existence de quelque *cella* élevée à la mémoire d'Auguste :

« C · IVL.....
PATR.....
SAC.....

« *A Caius Julius, père* (de la patrie), *dédié*....

« Visconti et Millin ont rétabli toute l'inscription :

« *A Caius Julius César, petit fils du divin Jules*, [*Auguste*], *souverain pontife, père de la patrie ..... fois consul, ... fois imperator, la ..... année de sa puissance tribunitienne, fut consacré* (ce monument) *par les décurions et les citoyens de Mediolanum Santonum.*

« N'y a-t-il pas là beaucoup d'imagination ? »

Il se pourrait en effet qu'il y eût là deux fragments tout à fait distincts, auquel cas nous verrions en celui qui fut cité par Chaudruc de Crazannes, le commencement perdu d'une quatrième forme de l'épitaphe. Nous en tirerions alors parti comme nous le verrons tout à l'heure.

Avec le fragment *a*, on a consécutivement découvert tout d'abord les quatre autres fragments que voici, tous extraits de cette mine inépuisable formée par les vieux murs, faits de matériaux romains, qui soutiennent au nord les terres du jardin de l'hôpital général.

Les trois premiers ont été déjà publiés dans la *Revue poitevine* ; une copie du quatrième a paru de même dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, mais elle contenait quelques lettres de trop. (Voir nos pl. XVII *ter* et *quat.*).

b

I O · CONC
S · NEPOTI · PR
RD · ROMAE · I.

c

NETO
CTO . FAE
VSTI · AD

d

VICTORI · AC
ILITVM · COHO
C · IVLIVS · VOLT · V

e

)MO
ARVM
LIVS

M. le chanoine Julien-Laferrière a bien voulu nous apprendre en outre que les dernières fouilles qu'il a fait pratiquer au même endroit lui avaient fourni quelques autres fragments nouveaux qui n'ont pas encore été publiés. Ce sont les suivants :

a

C · IVLIO · CONGON
PATIS · NEPOTI · PRAEFECTO
ROMAE · ET . AVGVSTI · AD · CON

b

NI · F · VOLT · V
MIL / / / / / / COHO
IV / / / O / / T · VICTOR

A ces fragments qui ont une certaine importance, nous ajouterons enfin les quelques lettres ci-après, que M. le chanoine Julien-Laferrière a pu lire sur des fragments de pierre très mutilés :

a	*b*	*c*	*d*	*e*
IO	ON	C	/ / /	V / / / RI
/ / /	/ / / /	/ /	/ / /	/ / / / /
/ / /	/ / '	/ / /	ON	/ / / / /

Tous ces textes, plus ou moins complets, peuvent être groupés très facilement, et nous arrivons à reconnaître, par leur juxtaposition, qu'ils ont dû faire partie d'une même inscription quatre fois répétée sur les faces d'un monument funéraire.

Les fragments qui nous manquent encore se rencontreront peut-être avant peu, mais dès maintenant nous pouvons proposer les restitutions que voici :

1

C · IVLIO · CON	*g*	O N N E T O D V B N I	F · VOLT · VICTORI	*Agedomo*
PATIS NEPOTI P	*r*	AEFECTO · FABRVM TRIB	VNO · MILITVM · COHORT.....	*arum sac.*
ROMAE · ET · AVG	*us*	TI · AD · CONFLVENTEM · C.	IVLIVS · VOLT · VICTOR · F'l	*ex l. ?*

2

· IV{ l {IO · CONC{ o n {NETO{ dubni · f · volt · {VICTORI · AC{ e d {)MO
PAT{ i {S·NEPOTI·PR{ a e f e {CTO · FA{ brum tribuno m {ILITVM · COHO{ rt..... {ARVM
SAC{ e {RD · ROMAE{ et aug {VSTI · AD{ co n fl u e n t e m {C·IVLIVS·VOLT.V{ ictorfi {LIVS

3

C · IVLIO · CONGON{ n e t o d u b {NI F·VOLT·V{ ictori · Agedomo
PATIS · NEPOTI · PRAEFECTO{ fabrum tribuno {MILitum COHO{ rt·.....arum sac.
ROMAE·ET·AVGVSTI·AD · CON{ fluentem c · iul {IVS volt . VICTOR{ f. h. ex t ?

4 (1)

C IVL{ IO · cON{ gonnetodubn{ i · f . v o l t . {V{ i c t o {RI{ agedomo
PATI{ s nepoti {praefecto fabrum {tribuno militum cohort. .....arum
SAC{ erd. romae et augusti ad c{ ON{ fluentem c. iulius volt. victor filius.

Si les quatre lettres qui terminent la seconde ligne de la seconde épitaphe ne font pas partie de quelque nouveau nom de cohorte, qu'il ne serait pas possible dès lors de restituer, nous ne pouvons songer, — en raison du peu d'espace dont on dispose sur la pierre, — qu'aux deux noms de cohortes : [*I Augusta Bra*]*carum* qui ne peut avoir existé sous cette forme, et [*I Belg*]*arum* (2) suffisamment court pour qu'on n'ait pas à le rejeter.

Bien que formée par l'un ou l'autre de ces deux peuples, aucune autre cohorte ne pourrait en effet convenir, car n'ayant plus le numéro I, elle aurait dû être commandée, non par un tribun, mais par un préfet.

D'ailleurs, comme les cohortes bracares ont été plus particulièrement appelées à servir en Afrique, on ne peut guère s'arrêter à une [*cohors I Brac*]*arum*, et nous ne voyons, par conséquent qu'une seule restitution possible, sinon certaine : celle de la [*cohors I Belg*]*arum*. Nous l'avons proposée dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (3), et nous avons été heureux de la voir accepter depuis par M. Cagnat qui ne restitue pas cependant le numéro I (4).

(1) Si le fragment signalé par Chaudruc de Crazannes, en 1817, devait être distinct de celui qui a été découvert en 1888 par M. le chanoine Julien-Laferrière, — et dont nous nous sommes servi dans la reconstitution du commencement des lignes de l'inscription 2, — nous trouverions ici son emploi. Nous indiquerons en outre en romaine droite, dans la reconstitution de l'inscription 4, les lettres relevées par Chaudruc de Crazannes sur un fragment qui *pourrait différer* de celui qui fut cité plus tard par Jouannet.

(2) *Ephemeris epig*, t. v, p. 241.

(3) *Rev. de Saint. et d'Aunis*, *t.* VIII, octobre 1888, p. 397.

(4) *Revue archéologique*, t. XII, nov.-décemb. 1888, p. 397.

Il y a lieu de remarquer encore que la division des deux dernières lignes de cette épitaphe paraît devoir se rattacher à deux formes distinctes : Dans l'une, le mot ROMAE commence la dernière ligne, (inscript. 1 et 3) ; dans l'autre, on trouve au contraire les trois premières lettres du mot SACERD(*oti*), (inscript. 2 et 4).

En outre, une formule finale, qui n'existe pas dans les inscriptions 2 et 4, devait figurer dans les inscriptions 1 et 3, puisque la lettre pénultième s'y trouve suivie d'un point, et que la barre verticale qui suit ne peut pas être prise pour la seconde lettre du mot *filius*.

On pourrait songer à la restitution : *f(ilius) h(eres) ex t(estamento)*, ou à quelque autre formule analogue, mais il serait bien difficile de préciser.

Sous cette seule réserve, particulière aux inscriptions 1 et 3, on doit pouvoir lire et traduire :

C(aio) Julio, Congonnetodubni f(ilio), Volt(inia tribu), Victori, Agedomopatis nepoti, praefecto fabrum, tribuno militum cohortis I Belgarum, sacerd(oti) Romae et Augusti ad confluentem (Araris et Rhodani). C(aius) Julius, Volt(inia tribu), Victor, filius.

A Caius Julius Victor, de la tribu Voltinia, fils (du gaulois) Congonnetodubnus, petit-fils (du gaulois) Agedomopas, préfet des ouvriers, tribun des soldats de la 1re cohorte des Belges, prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel qui se trouve au confluent (de la Saône et du Rhône). Caius Julius Victor, de la tribu Voltinia, son fils, (lui a fait construire ce tombeau).

L'intérêt de cette épitaphe est considérable, non seulement par les noms gaulois qu'elle nous fait connaître, mais aussi par les diverses fonctions qui constituent le *cursus honorum* de C. Julius Victor.

Agedomopas est à rapprocher de *Agedovirus* (1).

Bibliographie se rapportant aux fragments de la 1re inscription : *Annales encyclopédiques*, t. I, 2e partie, février 1817, p. 230. — Chaudruc de Crazannes, *Notice, etc.*, pp. 40, 133 et 147. — Jouannet, p. 540. — Abbé Lacurie, *Congrès arch. de France*, session de Saumur, 1872, p. 74. — Audiat, p. 15. — E. Espérandieu, *Note sur les inscriptions récemment découvertes à Saintes*. p. 10. — E. E[spérandieu], *Revue poit. et saint.*, t. IV, 1887, p. 320. — [L. Audiat], *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. VIII, 1888, p. 28. — [E. Espérandieu], *Revue poit. et saint.*, t. IV. p. 362. — Bunnel-Lewis, *The Antiquities of Saintes* (reproduction du premier fragment, d'après Audiat, dans *Archæological journal*, t. XLIV, p. 184, tirage à part, p. 21). — *Bull.* Ant. F., 1887, p. 232. — Cagnat, *Sur quelques inscriptions de Saintes*, (dans *Revue celt.*, 1888, p. 81, tiré à part). — L. Audiat, journal *la*

(1) Parenteau, *Catal. du musée archéol. de Nantes*, p. 30. — Mowat, *Notice épigr.*, p. 74.

Nature, n° du 24 mars 1888, p. 257, (gravure sans comment.). — Audiat, *Catalogue*, p. 34. — Allmer, *Revue épigr.*, n° 48, p. 341. — Cagnat, *Revue arch.*, t. XI, 1888, p. 287. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. VIII, 1888, p. 387 (2). — *Rec. Com. Arts*, 1888, p. 447 et 1889, p. 64. — Espérandieu, *Revue poit. et saint.*, t. V, 1888, p. 245.— Espérandieu, *Bull.* Ant. O., 1888, p. 422. — Cagnat, *Revue archéol.*, t. XII, 1888, p. 397.

BIBLIOGRAPHIE se rapportant aux fragments de la 2e inscription : Espérandieu, *Revue poit. et saint.*, t. V, 1888, p. 246. — *Rec. Com. Arts*, 1888, p. 447. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. VIII, 1888, p. 415.— Cagnat, *Revue archéol.*, t. XII, 1888, p. 397.

Les fragments de la 3e inscription étaient inédits.

BIBLIOGRAPHIE du 1er fragment de la 4e inscription : Chaudruc de Crazannes, *Annales encyclopédiques*, février 1817 et *Notice*, p. 40. — Chaudruc de Crazannes, pp. 34 et 138, et pl. IV. — Audiat, p. 26. — R. Cagnat, *Sur quelques inscriptions de Saintes*, (dans *Revue celt.*, 1888, p. 83, tiré à part). — Audiat, *Revue de Saint. et d'Aunis*, 1888, p. 181.

Les autres fragments étaient inédits.

EPITAPHE D'UN CHANGEUR DE MONNAIES.

Destinée au musée de Saintes.

103.

« ..... Une autre épitaphe dédiée *perpetuae securitati M. Vipstani Sabini* est également assez belle, quoique de moins bonne époque [que l'épitaphe de *C. Julius Victor.* »

(*Revue archéol.*, t. XII, 1888, *Chronique*, p. 385.)

Le texte de cette inscription n'a pas encore été publié. Nous en devons la communication à M. le chanoine Julien-Laferrière qui l'a découvert, vers la fin de l'année 1888, dans les fouilles du jardin de l'hospice de Saintes. Les lettres, de très bonne époque, ont 0 m. 10 de hauteur. Ce texte est ainsi conçu :

Perpetuae sec VRITAT · M · VIPST · SABINI · NVMM *ularii*
..... M·ƎRCVRIALS·SVCC·L·ƎT. SVLP·PRIVATVS .....

Lettres liées : 1re ligne, T et I ; 2e ligne, E et R, L et I, E et T, V et L ; un accent sur l'A du mot PRIVATVS.

(2) La copie de M. Audiat porte RATIS à la seconde ligne ; il faut sûrement lire PATIS.

Il faut lire et traduire :

Perpetuae sec]uritati M(arci) Vipst(anii) Sabini numm[ularii .....] Mercurialis, Succ(essi) l(ibertus), et Sulp(icius) Privatus, [her(edes), ex t(estamento) fec(erunt) ?].

A l'éternelle tranquillité d'âme de Marcus Vipstanius Sabinus, changeur de monnaies. ..... Mercurialis, affranchi de Successus, et Sulpicius Privatus, [ses héritiers, lui ont fait construire (ce tombeau) en exécution de son testament ?]

Tant par la forme des lettres qui la composent que par la nature des abréviations qu'elles présentent, cette épitaphe nous paraît devoir être datée des deux premiers siècles de notre ère. Le nom de *Vipstanius*, assez peu commun à toutes les époques, fut d'ailleurs surtout en usage sous la République et les premiers empereurs

La restitution [*perpetuae sec*]*uritati* est par conséquent préférérable à celle : [*diis manibus et sec*]*uritati* constituant une formule dont on ne se servit que beaucoup plus tard.

Un consul de l'an 59 se nommait *C. Vipstanus Apronianus ;* un autre de l'an 115, *L. Vipstanius Messalla*. Bien qu'identiques quant au fond, les deux formes *Vipstanus* et *Vipstanius* furent donc employées presque concurremment. Le gentilice *Vipsanius* est une forme dérivée qui semble avoir été plus répandue (1).

Le commencement de la seconde ligne de cette inscription fournissait, selon toute apparence, le nom de l'affranchi dont on n'a plus que le surnom d'esclave : *Martialis*. L'épitaphe devait être complétée par quelque formule usuelle faisant connaître le rapport qui devait exister entre *Vipstanius* et les deux personnages qui prirent soin de lui faire construire un tombeau. La formule *heredes ex testamento fecerunt* est assurément fort possible, mais n'est rien de plus.

(*Inédite.*)

ÉPITAPHE MENTIONNANT UN COLLIBERTUS.

Destinée au musée de Saintes.

104.

Le dernier cippe découvert à Saintes, en 1888, dans les démolitions du vieux mur qui soutient au nord les terres du jardin de l'hospice, porte l'inscription que voici :

(1) Cf. Wilmanns, nos 2162, 2543, 2632, etc.

MIIMORI
A II
TAVRATIS
COBKIBIIRTI

Memoriae Tauratis. Cobliberti.

A la mémoire de Tauras. Ses co-affranchis.

Nous reproduisons la copie que M. le chanoine Julien-Laferrière a bien voulu nous communiquer (1).

Ce petit monument funéraire semble avoir été gravé par les soins d'un collège de pauvres gens. Le terme *colliberti* s'expliquerait en supposant, — ce qui n'a rien d'impossible — que ce collège avait été formé par les seuls affranchis de quelque puissant personnage (2).

La présence du mot *memoriae* et la forme archaïque des E nous prouvent en outre que cette nouvelle inscription ne doit pas être datée d'une époque antérieure au IIIe siècle.

L'orthographe *cobliberti* est à signaler.

(*Inédite.*)

ÉPITAPHE DE CAIUS JULIUS MARINUS.

Musée de Saintes.

105.

« ... C · IVLI · RIC OVERIVGI · F. | VOL · MARINO...
... TALI · PRIMO C · C · R. · | QVAESTORI · VERO...
... MARINA | FILIA · I...

« Cette inscription a 8 pieds 2 pouces de long, 1 pied 6 pouces de haut, 9 pouces d'épais. La lettre en est fort belle ; elle a près de 4 pouces de hauteur. » (JOUANNET.)

« Il nous reste une autre pierre titrée ; ce bloc, long de 2 m. 45, épais de 25 cent. et haut de 50 cent., porte le mot QVAESTOR. L'inscription est placée sur trois lignes ; les

(1) A ceux de nos lecteurs qui pourraient être étonnés que nous ne citions quelques-uns des textes de Saintes que d'après des copies de *seconde main*, nous croyons utile de dire que M. le chanoine Julien-Laferrière, désireux de conserver au Comité des travaux historiques, la primeur des découvertes qu'il a faites, n'a pas cru devoir permettre jusqu'à ce jour, que les monuments retirés des fouilles fussent mis sous les yeux du public. Ce n'est que par une faveur tout exceptionnelle qu'il nous a été donné de connaître certains d'entre eux.

(2) A notre avis il ne peut exister aucune relation entre ce terme et le mot *colliberl*, employé, dans le bas Poitou, pour désigner les membres d'une certaine classe d'individus. (Cf. Dufour, *De l'ancien Poitou*, p. 117.)

lettres, de 11 cent. de hauteur, sont d'admirables onciales. Mais l'état de mutilation où se trouve la pierre empêche de saisir le sens des phrases :

« C · IVLI · RI / OVERIVGI · F · VOLT · MARINC
TALI · PRIMO · C · C · R · QVAESTORI · VERC
1ARINA FILIA · I

« .... La première ligne pourrait être rétablie en ces termes :

CAII IVLII · RINOVERIVGI · FILIVS VOLENS

« ... *Fils de Caius Julius Rinoveriugus a librement...* »

(AUDIAT.)

« .... Nous citerons notamment [parmi les objets découverts dans les anciens remparts de Saintes], deux chapiteaux doriques avec une fort belle inscription, du temps d'Auguste très probablement ; on y lit distinctement cette dédicace, que nous reproduisons en la complétant :

« C[AII] IVLI[I] RI · OVERIVGI F[ILIO] VOL[TINIATRIBV]
MARINO
[AVGVS] TALI PRIMO C[URATORI] C[IVIUM] R[OMANORUM]
QVAESTORI VERG [OBRETO]
MARINA FILIA

« Ce qui signifie :

« *A Marinus fils de Caius Julius Rigoveriugus, de la tribu Voltinia, premier prêtre d'Auguste, curateur des citoyens romains, questeur, vergobret. Marina sa fille* [*a fait élever ce monument*]. » (AUDIAT.)

« Inscription funéraire de Caius Julius Marinus, premier prêtre d'Auguste, questeur, vergobret, etc.

« Elle est en deux morceaux malheureusement incomplets aux deux extrémités. Le premier a de longueur 1 m. 30 ; le second 1 m. 22 ; en tout 2 m. 52. La hauteur, 51, et l'épaisseur, 30, sont les mêmes pour les deux. Les lettres de 0 m. 10 et 0 m. 11, sont de la belle époque, commencement du Ier siècle. »

(AUDIAT, *Catalogue.*)

Notre copie (voir pl. XVII) :

/ / / / C · IVLI · RI / OVERIV | GI · F · VOL · MARINC / / /
/ / / TALI · PRIMO · C·C·R· | QVAESTORI · VERC / / /
/ / / 1ARINA FILIA·I / / /

« Voici, dit M. Robert Mowat, comment je restitue ce texte et comment je le lis :

d m et mem. C · IVLI · RI*g*OVERIVGI · F · VOL MARIN*o se viro augus* TALI · PRIMO · C · C · R · QVAESTORI VERG*obreto Julia* MARINA FILIA *fecit d. s.*

« *[D(iis) m(anibus) et mem(oriae)] C(aii) Juli(i) Ri[g]overiugi f(ilii) Vol(tinia tribu), Marino, [seviro Augus]tali primo, c(uratori) c(ivium) r(omanorum), quaestori, verg[obreto, Julia] Marina, filia [fecit d(e) s(uo)] ?*

« Aux dieux Mânes et à la mémoire de Caius Julius Marinus, fils de Rigoveriugus, de la tribu Voltinia (1), premier sévir augustal, curateur des citoyens romains, questeur, vergobret, Julia Marina, sa fille, a élevé ce monument.

« L'inscription appartient au premier tiers du premier siècle de notre ère, puisque Marinus, fils du gaulois Rigoveriugus, se pare du nom gentilice de l'un des trois empereurs de la dynastie julienne, Auguste, Tibère ou Caligula, par qui il avait été fait citoyen romain. Par son *cursus honorum*, il est successivement qualifié de chef des sévirs augustaux, de curateur des citoyens romains établis à Saintes, de questeur de la cité, et, finalement d'un titre de magistrature commençant par les quatre lettres : VERC, qu'il me paraît impossible de restituer autrement que par le mot *vergobreto* ou *vercobreto*. Dans l'ordre hiérarchique municipal, il ne restait à Marinus, après sa questure, qu'à être élevé au rang de duumvir ; puis donc que le groupe VERC occupe la place invariablement assignée au mot II VIRO, il faut de toute nécessité en faire l'équivalent, et je ne vois que le mot *vergobreto* qui satisfasse à cette condition. On sait, en effet, que d'une part les duumvirs étaient les magistrats suprêmes de la colonie ou du municipe romain, de même que les vergobrets étaient ceux de la cité gauloise ; et, ce qui rend l'assimilation plus complète encore, c'est que cette dernière magistrature était annuelle et exercée simultanément par deux titulaires. Cela résulte de la définition même que nous en a donnée César en parlant des vergobrets éduens, (*B. G.* I. 16) : « In his Divitiaco et Lisco, qui summo magistratui præerant, quem vergobretum appellant Aedui, qui creatur annuus et vitae necisque in suos habet potestatem. » Tous les manuscrits portent *præerant*, que les éditeurs ont maladroitement corrigé en *præerat*, en conjecturant, sans aucun motif, qu'il n'y avait qu'un seul vergobret à la fois. Il faut désormais rejeter cette opinion erronée et revenir à la leçon unanimement

(1) M. Mowat a fait remarquer le premier, à propos de ce texte, que les Santons étaient inscrits dans la tribu *Voltinia*.

donnée par les manuscrits. Ceci est du reste confirmé par la légende d'une monnaie gauloise :

« CATTOS CISIAMBOS VERCOBRETO ·

« Si le mot *vercobreto* s'appliquait à un seul homme portant les deux noms Cattos Cisiambos, il devrait avoir comme eux la terminaison *os* du nominatif singulier. Mais il se termine en *o* ; c'est un nominatif duel ou pluriel, et les noms qui précèdent sont respectivement ceux des deux vergobrets en exercice....

« Le mot *vergobretus* était encore en usage du temps d'Isidore de Séville.... »

Avant M. Mowat, l'inscription qui précède avait été commentée par M. Audiat.

« Le nom Rinoveriugus, est-il dit dans l'*Epigraphie santone*, est sans doute un nom propre gaulois latinisé comme *Ottuaneunus* de l'Arc de Triomphe. L'F que je traduis par *filius* pourrait peut-être mieux signifier *fecit*. Le mot VERO, qui termine la deuxième ligne, doit être considéré comme le nom du questeur. » L'interprétation donnée par M. Mowat et adoptée par M. Audiat dans son *Catalogue du musée de Saintes*, est fort heureusement meilleure à tous les points de vue.

Il est probable que l'inscription complète se développait sur quatre blocs de pierre dont les deux extrêmes ont disparu.

Dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, M. E. Ernault a consacré toute une savante dissertation au mot gaulois *vergobretos*. Nous ne citerons que l'énoncé même de sa thèse :

« Le mot gaulois *vergobretos*, dit-il, signifie littéralement « magistrat au jugement efficace », c'est-à-dire « exécutoire ». Il est formé de *vergos* = vieux breton *guerg* « efficace », cf. grec ἐν *F*εργός, et de *breta* = vieil irlandais *breth* « jugement », proprement « [sentence] portée » (1). C'est un composé possessif analogue à ξανθόκομος, *flavicomus*, de κόμη, *coma*.

« M. Mowat a vu un nominatif duel de ce substantif dans la légende monétaire gauloise CISIAMBOS · CATTOS · VERCOBRETO ; sur l'autre côté de la pièce, qui porte SIMISSOS · PVPLICOS · LIXOVIO, ce dernier mot serait au même cas (2). L'explication a été adoptée par M. Whitley Stokes (3). M. P.-Charles Robert l'a attaquée, considérant ces deux formes en *o* comme des nominatifs singuliers abrégés : le titre VERCOBRETO(*s*) ne se rapporterait qu'à Cattos, et l'adjectif

(1) Cf. D'Arbois de Jubainville, *Mém. de la Soc. de ling.*, V, 248, 250.

(2) *Revue celtique*, V, 121-124.

(3) *Celtic declension*, 69, 88.

ethnique LIXOVIO(*s*) qualifierait *simissos* pour le latin *semissis ; puplicos* serait l'adjectif *publicus* (1).

« La question de savoir s'il y avait dans les cités gauloises, spécialement chez les Eduens et les Lixoviens, un ou deux vergobrets à la fois est intéressante à bien des points de vue, et sa discussion par des savants aussi versés dans l'histoire et dans la numismatique que le sont MM. Mowat et P.-Ch. Robert ne pouvait manquer d'être des plus instructives. Mais peut-être jusqu'ici la linguistique n'a-t-elle pas été assez consultée à ce sujet. Il me semble que la phonétique celtique donne raison à M. P.-Ch. Robert, et que le gaulois n'a pas dû avoir de duel en *o*..... » (2).

Bibliographie : Audiat, p. 18. — Jouannet, p. 540. — R. Mowat, *Bull.* Ant. F., t. XL, 1879, p. 201 et 238 et *Revue celtique*, t. V, 1881, p. 121. — *Bull. arch. S.*, t. II, 1880, p. 71 et t. III, 1881, pp. 95 et 370. — Audiat, journal *la Nature*, n° du 24 mars 1888, p. 258. — Audiat, *Catalogue*, n° 14, p. 35.

ÉPITAPHE DE PETRONIUS AVITIANUS.

Musée de Saintes.

106.

« La partie du terrain [où l'inscription a été découverte], est située au sud-ouest du jardin [de l'hôpital général], du côté de la Cabaudière. Elle a 25 m. de longueur sur 3 m. de largeur, et 3 à 4 m. de profondeur. »

(*Indépendant*, journal de la Ch.-Inf^re^.)

Notre copie (voir pl. XX) :

D M
PETRONIO AVI
TIANO VIXIT AN
NIS IIII DIEB · C ·
SENILIS ET AVE
TICCVS PAREN
TES F C

(1) Communication du 18 septembre 1885 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, reproduite par la *Revue archéologique*, cf. la *Revue belge de numismatique*, 1886.

(2) E. Ernault, *Mém. de la Soc. de ling.*, t. VII, pp 158 à 161.

D(iis) m(anibus). Petronio Avitiano, vixit annis IIII, dieb(us) C. Senilis et Aveticcus, parentes, f(aciendum) c(uraverunt).

Aux dieux Mânes. A Petronius Avitianus qui vécut 4 ans et 100 jours. Senilis et Aveticcus, ses parents ont pris soin de lui faire élever (ce tombeau).

Cette épitaphe a été placée sur l'une des faces d'un bloc présentant vers sa partie centrale une excavation que le lapicide a dû boucher par un fragment de pierre sur lequel sont gravés le bas des dernières lettres du mot *Senilis*, et la première lettre du mot *et*.

La stèle, de forme triangulaire à la partie supérieure, a 0 m. 70 de haut sur 0 m. 40 de large. Les bords mêmes de la pierre forment un cadre en saillie autour de l'inscription. Les sigles D M sont gravées sur le fronton. Les caractères, assez grossièrement dessinés, ont 0 m. 08 de haut.

M. de Barthélemy a donné, dans le *Bulletin archéologique*, une copie de ce texte qui n'est pas tout à fait exacte. Dans cette copie, les différents mots sont tous séparés par des points que la pierre n'indique pas. Nous signalerons enfin le savant commentaire dont cette épitaphe a été l'objet de la part de M. Mowat dans le *Bulletin* des Antiquaires de France.

« Bien que le mot *Senilis* soit des deux genres, il est improbable, dit M. Mowat, qu'il représente le nom de la mère, car, en épigraphie funéraire, la mère est toujours mentionnée après le père ; les deux *parentes* ici dénommés ne peuvent donc être que le père et l'aïeul, ou bien le père naturel et le père adoptif, à moins qu'on n'aime mieux faire intervenir le père nourricier. Les noms *Avitianus* (comparez *Avitianomara*, inscription de Dijon) et *Aveticcus* sont sûrement gaulois. »

Bibliographie : *Indépendant de la Char.-Inf^re^*, n° de 16 juin 1887. — [Espérandieu], *Le Mellois*, n° du 10 juillet 1887. — *Revue poit. et saint.*, t. IV, 1887, pp. 73 et 93. — Audiat, *Soc. arch. S.*, 1887, p. 315. — Espérandieu, *Note sur les inscript. rom. récemment découvertes à Saintes*. Melle, 1887, in-8°, p. 23. — Mowat, *Bull.* Ant. F., 1887, p. 206. — *Recueil* Com. Arts, 1887, p. 161. — Abbé Julien-Laferrière, *l'Art en Saintonge et en Aunis*, 15e et 16e livraisons (gravure). — A. de Barthélemy, *Bull. arch.*, 1887, p. 356. — E. Espérandieu, *Bull.* Ant. O., 1888, p. 444. — Audiat, *Catalogue*, n° 164, p. 60.

ÉPITAPHE DE PAULUS, FILS DE PAULIANUS.

Musée de Saintes.

107.

« Cippe avec fronton dans lequel est le sigle D M ; au bas est l'ascia. C'est la tombe élevée par un gaulois, Aturios, à son

neveu mort à l'âge de treize ans. Hauteur, 1 m. 40; largeur à la base, 0 m. 58; épaisseur, 0 m. 31; le fronton seul a de hauteur 0 m. 34, et de largeur au milieu 0 m. 50. La pierre est très mauvaise, ce qui rend la lecture difficile :

« D · M ·
ET MEMOR
PAVLI PAV
LIANI FIL
VIXIT AN
XIII DIES XXX
IVL ATVRIOS
AVVNCLVS
POS ·

« L'interprétation est facile. Trouvé en 1887. »
(AUDIAT, *Catalogue.*)

Comme pour l'inscription précédente, la copie qui a été publiée par M. de Barthélemy n'est pas rigoureusement exacte. Elle est ainsi conçue :

« D · M ·
ET · MEMO
PAVLI · PA
VLIANI · FIL·
VIXIT · ANN
XIII · DIES · XXX
IVL · ATVRIO
AVUCLVS
POS
(*ascia*). »

Notre copie (voir pl. XXI) :

D M

ET MEMOR (*M et E liés*)
PAVLI PAV (*A et V liés*)
LIANI FIL
VIXIT ANN
XIII · DIES XXX
IVL · ATVRIo
AVNCLVS
POS
(*ascia*)

D(iis) M(anibus) et memo(riae) Pauli, Pauliani f(ilii). Vixit ann(is) XIII, die(bu)s XXX. Jul(ius) Aturios (ou peut-être *Aturis*), *av(u)nc(u)lus, pos(uit).*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Paulus, fils de Paulianus, qui a vécu 13 ans et 30 jours. Son oncle Julius Aturios (?) lui a fait élever ce monument.

Le cippe, triangulaire à sa partie supérieure, a 0 m. 78 de haut sur 0 m. 37 de large. Les lettres D M ont été gravées sur le fronton.

Aturio, comme *Aturis* ou *Aturios*, ne peut être qu'un nom gaulois.

La BIBLIOGRAPHIE de cette inscription est identique à celle de l'inscription précédente. A ajouter : Audiat, *Catalogue,* n° 10, p. 31.

ÉPITAPHE DE SULPICIUS SANCTUS (?)

Musée de Saintes.

108.

« Monument funèbre qu'un affranchi, Sulpicius Sanctus, s'est élevé de son vivant et à la mémoire de son maître; hauteur, 0 m. 50; longueur, 0 m. 93; épaisseur, 0 m. 50. Mutilé à l'angle supérieur gauche. » (AUDIAT, *Catal.*)

Notre copie (voir pl. XI *bis*) :

VIVOS
C · SVLPIC · SAN / / / /
SIBI · ET · MEMo / / / "
CINNAMI · PATRON

Vivos (pour *vivus*) *C(aius) Sulpic(ius) San[ctus?] sibi et memo[riae] Cinnami(i) patron(i).*

De son vivant, Caius Sulpicius Sanctus [a fait construire ce tombeau] pour lui-même et à la mémoire de Cinnamius son patron.

Le cognomen *Cinnamius* paraît n'avoir été tout d'abord qu'un nom servile. Il fut porté par une famille d'esclaves qui entra par héritage dans la maison de Tibère, et on le retrouve aussi sur différentes inscriptions, mais en particulier sur une inscription d'Afrique conservée au musée du Louvre (1).

(1) *C. I. L.*, t. VIII, n° 9453.

Sanctus est encore un nom servile tout aussi connu. Wilmanns le cite dans ses *Exempla* sous les nos 2605 et 2771, *o*.

Sur la foi d'une mauvaise copie, nous avions songé tout d'abord à l'une quelconque des restitutions *San*[*vanus*], dont les inscriptions de Bordeaux offrent un exemple (1), *San*[*villus*] ou *San*[*vittus*], qui sont fournies aussi par les inscriptions de la même ville (2); mais on ne peut s'arrêter à ces noms car il ne manque que quatre lettres au plus à la fin de la deuxième ligne et dès lors *Sanctus* est le seul cognomen qui soit possible.

La restitution *San*[*ctus*] est celle d'ailleurs qui a été proposée par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin archéologique* du comité des travaux historiques. Nous ferons, à ce sujet, une légère réserve sur la copie même de l'inscription telle qu'elle est ici rapportée : La pierre est, il est vrai, brisée à droite, mais la cassure n'a pas entamé la dernière ligne du texte, et le mot PATRON est bien complet. La lettre I, qui devrait le terminer, n'a jamais été gravée.

Bibliographie : Audiat, *Bull. arch. S.*, 1887, p. 346. — [Espérandieu], *Revue poit. et saint.*, t. IV, 1887-88, p. 221. — Abbé Noguès, *Recueil* Com. Arts, t. IX, 1888, pp. 209 et 267. — H. de Villefosse, *Bull. arch.*, 1888, p. 423. — Audiat, *Catalogue*, n° 172, p. 62. — *Bull.* Ant. O., 1888, p. 445.

ÉPITAPHE DE MATERNA.

Musée de Saintes.

109.

« Dans l'année 1816, en démantelant le mur de ville servant en ces derniers temps de clôture à l'hôpital général de Saintes, on a découvert, parmi les débris antiques employés à la construction de cette précieuse (3) muraille, un cippe sépulcral ayant la forme des autels des anciens, et de cinq pieds de hauteur sur deux de largeur (pl. V, 1), et représentant dans une niche une femme debout vêtue d'une longue tunique à manches : la tête ornée de bandelettes et les cheveux bouclés en anneaux tout autour du front, et offrant un reste de peinture rouge et violette. Les yeux ont été peints. Le bras droit tombe le long

(1) *Inscript. rom. de Bordeaux*, t, I, p. 261.

(2) *Ibid.*, Schuermans, *Sigles figulins*, p. 235.

(3) Chaudruc de Crazannes explique en note l'emploi de ce mot en disant que « ces débris ont appartenu au monument du capitole des *Santones*, détruit au commencement du quinzième siècle ». Sur la non existence du capitole, cf. Audiat, *Le Capitole de Saintes*, Saintes, 1881, in-8°, (extrait de *Bull. arch. S.*).

du corps. Dans la main un rameau ou branche de laurier; reste de peinture verte aux feuilles. Le bras gauche ployé; à la main, des pavots qu'elle appuie sur la mamelle droite. Au dessus de la niche :

⊕ S · MATERNAE · IVL · ⊕
AMATHVS T MARI
POSVIT

« L'interprétation est facile, la sigle S doit s'entendre par *Sepulchrum*.

« Le cippe de Materna était expliqué de deux manières différentes par deux hommes également savans et recommandables, MM. Millin et de Tersan.

« Le premier de ces archéologues, se fondant sur le costume et les attributs de la statue, croyait qu'elle offrait la représentation d'une prêtresse de Cérès ou de quelque dévote ou initiée au culte de cette déesse .....

« M. de Tersan ..... voyait dans notre cippe un monument et un tombeau des premiers chrétiens, d'une époque antérieure au libre exercice de leur culte dans l'empire romain ..... Le T [qui suit le mot *Amathus* paraissait, à notre docte antiquaire, avoir été placé sur la sépulture de Materna comme un symbole caché de la croix. ..... Au lieu des pavots, M. de Tersan voyait des roses dans la main gauche de Materna ..... enfin, la branche d'olivier lui paraissait être le rameau porté à Noé par la colombe après le déluge, et par suite, le signe de réconciliation des hommes avec Dieu..... » (Chaudruc de Crazannes).

« N° 17.

« S · MATERNAE · ILV...
AMATHVST · MARI...
POSVIT ·

« Cippe tronqué, mais haut encore de 5 pieds; sa largeur est d'un peu moins de deux pieds. Sur la face antérieure on a creusé une niche carrée haute d'environ trois pieds et décorée d'un bas-relief d'une forte saillie. Ce bas-relief représente une femme vêtue de la stola, tenant de la droite une branche de laurier, et de la gauche des pavots. La pose est gracieuse; il y a du naturel dans ce bras qui descend mollement le long du corps, et dans cet autre bras dont la main tient sur le sein de la morte un bouquet de pavots (1). La parure de tête est en

(1) « V. l'esquisse de ce tombeau dans l'atlas du *Cours d'antiquités* de M. de Caumont, fig 13, pl, XXVIII. » Jouannet.

Sanctus est encore un nom servile tout aussi connu. Wilmanns le cite dans ses *Exempla* sous les nos 2605 et 2771, *o*.

Sur la foi d'une mauvaise copie, nous avions songé tout d'abord à l'une quelconque des restitutions *San*[*vanus*], dont les inscriptions de Bordeaux offrent un exemple (1), *San*[*villus*] ou *San*[*vittus*], qui sont fournies aussi par les inscriptions de la même ville (2); mais on ne peut s'arrêter à ces noms car il ne manque que quatre lettres au plus à la fin de la deuxième ligne et dès lors *Sanctus* est le seul cognomen qui soit possible.

La restitution *San*[*ctus*] est celle d'ailleurs qui a été proposée par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin archéologique* du comité des travaux historiques. Nous ferons, à ce sujet, une légère réserve sur la copie même de l'inscription telle qu'elle est ici rapportée : La pierre est, il est vrai, brisée à droite, mais la cassure n'a pas entamé la dernière ligne du texte, et le mot PATRON est bien complet. La lettre I, qui devrait le terminer, n'a jamais été gravée.

Bibliographie : Audiat, *Bull. arch. S.*, 1887, p. 346. — [Espérandieu], *Revue poit. et saint.*, t. IV, 1887-88, p. 221. — Abbé Noguès, *Recueil* Com. Arts, t. IX, 1888, pp. 209 et 267. — H. de Villefosse, *Bull. arch.*, 1888, p. 423. — Audiat, *Catalogue*, n° 172, p. 62. — *Bull.* Ant. O., 1888, p. 445.

ÉPITAPHE DE MATERNA.

Musée de Saintes.

109.

« Dans l'année 1816, en démantelant le mur de ville servant en ces derniers temps de clôture à l'hôpital général de Saintes, on a découvert, parmi les débris antiques employés à la construction de cette précieuse (3) muraille, un cippe sépulcral ayant la forme des autels des anciens, et de cinq pieds de hauteur sur deux de largeur (pl. V, 1), et représentant dans une niche une femme debout vêtue d'une longue tunique à manches: la tête ornée de bandelettes et les cheveux bouclés en anneaux tout autour du front, et offrant un reste de peinture rouge et violette. Les yeux ont été peints. Le bras droit tombe le long

(1) *Inscript. rom. de Bordeaux*, t, I, p. 261.

(2) *Ibid.*, Schuermans, *Sigles figulins*, p. 235.

(3) Chaudruc de Crazannes explique en note l'emploi de ce mot en disant que « ces débris ont appartenu au monument du capitole des *Santones*, détruit au commencement du quinzième siècle ». Sur la non existence du capitole, cf. Audiat, *Le Capitole de Saintes*, Saintes, 1881, in-8°, (extrait de *Bull. arch. S.*).

du corps. Dans la main un rameau ou branche de laurier; reste de peinture verte aux feuilles. Le bras gauche ployé; à la main, des pavots qu'elle appuie sur la mamelle droite. Au dessus de la niche :

⁘ S · MATERNAE · IVL · ⁘
AMATHVS T MARI
POSVIT

« L'interprétation est facile, la sigle S doit s'entendre par *Sepulchrum*.

« Le cippe de Materna était expliqué de deux manières différentes par deux hommes également savans et recommandables, MM. Millin et de Tersan.

« Le premier de ces archéologues, se fondant sur le costume et les attributs de la statue, croyait qu'elle offrait la représentation d'une prêtresse de Cérès ou de quelque dévote ou initiée au culte de cette déesse .....

« M. de Tersan ..... voyait dans notre cippe un monument et un tombeau des premiers chrétiens, d'une époque antérieure au libre exercice de leur culte dans l'empire romain ..... Le T [qui suit le mot *Amathus* paraissait, à notre docte antiquaire, avoir été placé sur la sépulture de Materna comme un symbole caché de la croix. ..... Au lieu des pavots, M. de Tersan voyait des roses dans la main gauche de Materna ..... enfin, la branche d'olivier lui paraissait être le rameau porté à Noé par la colombe après le déluge, et par suite, le signe de réconciliation des hommes avec Dieu..... » (Chaudruc de Crazannes).

« N° 17.

« S · MATERNAE · ILV...
AMATHVST · MARI...
POSVIT ·

« Cippe tronqué, mais haut encore de 5 pieds; sa largeur est d'un peu moins de deux pieds. Sur la face antérieure on a creusé une niche carrée haute d'environ trois pieds et décorée d'un bas-relief d'une forte saillie. Ce bas-relief représente une femme vêtue de la stola, tenant de la droite une branche de laurier, et de la gauche des pavots. La pose est gracieuse; il y a du naturel dans ce bras qui descend mollement le long du corps, et dans cet autre bras dont la main tient sur le sein de la morte un bouquet de pavots (1). La parure de tête est en

(1) « V. l'esquisse de ce tombeau dans l'atlas du *Cours d'antiquités* de M. de Caumont, fig 13, pl, XXVIII. » Jouannet.

cheveux cannelés, formant une couronne de boucles autour du front : l'effet n'est pas désagréable; mais pourquoi ces bandelettes qui tombent du haut de la tête comme celle d'une victime? Pourquoi aussi ce laurier toujours vert, qui porte encore quelques traces de sa couleur primitive? Il serait facile de répondre par des conjectures; mais les conjectures expliquent tout et ne prouvent rien. » (JOUANNET.)

« Très belle pierre tumulaire d'un mètre 35 de long sur 65 de large et 49 d'épaisseur :

S · MATERNAE · IVL
AMATHVST · MAR ·
POSVIT ·

» (AUDIAT.)

Notre copie (voir pl. XLIII) :

S · MATERNAE · IVL
AMATHVST · MAR
POSVIT

En se basant soit sur les divers ornements du bas-relief, au dessous duquel l'inscription se trouve gravée, soit sur la forme du T de la seconde ligne dont on a fait le symbole de la croix, soit encore sur les feuilles de lierre qu'on a voulu prendre pour des cœurs, nous avons vu que Millin, Chaudruc de Crazannes, de Tersan, et nous pourrions ajouter M. Audiat, faisaient de Materna tantôt une prêtresse de Cérès ou d'Isis, tantôt une femme chrétienne des premiers siècles.

L'érudit président de la Société des archives de Saintonge suppose, en particulier, que « cette sépulture est catholique » et il en interprète ainsi l'inscription :

« S. (*sextae?*) MATERNÆ JUL*ius* AMATHUS T*itulum* MARI*tus* POSUIT »

A notre avis, M. Audiat commet une indiscutable erreur : Materna n'est ni plus ni moins qu'une gallo-romaine, dont le mari, par excès d'amour conjugal, a fait reproduire les traits sur la pierre qui fut destinée à recouvrir son tombeau.

Plus rares en France, — et plus particulièrement dans nos provinces de l'Ouest, — les cippes funéraires qui reproduisent en demi-relief les portraits des défunts sont excessivement communs en Afrique. Il nous serait bien facile d'en citer de nombreux exemples, qui ne seraient peut-être pas sans présenter de très grandes analogies avec celui que nous venons de décrire.

La lecture de M. Audiat nous paraît de plus difficilement admissible. Celle que voici nous conviendrait mieux :

S(epultura?) Maternae. Jul(ius) Amathust(us), mar(itus), posuit.

Sépulture de Materna. Son mari, Julius Amathustus a fait placer (cette pierre).

Outre qu'à l'époque romaine les femmes ne recevaient généralement pas de prénom, l'abréviation habituelle de celui de *Sextus*, d'où dériverait la forme *Sexta*, n'était pas celle que nous aurions ici. Elle s'obtenait, non pas par la seule initiale, mais bien par les trois premières lettres du mot, et très exceptionnellement par un S barré.

Le nom d'homme *Amathus*, écrit sous la forme *Amatus* s'est assez souvent rencontré, mais nous ne connaissons aucun exemple du dérivé *Amathustus*. Quelque peu certaine que puisse nous paraître cette lecture, nous la croyons préférable cependant à l'interprétation : *Amathus t(itulum) maritus posuit.* Si le mot *titulum* était admis, le mot *maritus* ne serait plus à sa place, ou du moins ne serait plus au cas demandé par le sens de la phrase; il faudrait le mot *marito* qui ne pourrait en aucune façon désigner *Materna.*

BIBLIOGRAPHIE : Chaudruc de Crazannes, *Notice sur les antiquités de la ville de Saintes, découvertes en 1815 et 1816*, Paris, 1817, in-12, pp. 22 et 37 et figure. — *Annales encyclopédiques*, t. I, 2e partie, fév. 1817. — Chaudruc de Crazannes, pp 101 et 130. — *Guide musée S.*, p. 6, n° 17. — De Caumont, *Cours d'antiquités*, fig. 13, pl. XXVIII. — Jouannet, p. 539. — Audiat, p. 37. — Audiat, *Catalogue*, n° 171, p. 61.

ÉPITAPHE DE JULIA AMABILIS.

Destinée au musée de Saintes.

110.

Cette stèle a été découverte, en 1888, par M. le chanoine Julien-Laferrière, dans le vieux mur fait de matériaux romains, qui soutient au nord les terres du jardin de l'hospice de Saintes.

Copie de M. Laferrière :

D M
IVL · AMA
BILIS · PA
RENTES · P

D(iis) M(anibus) Jul(iae?) Amabilis. Parentes p(osuerunt).

Aux dieux Mânes de Julia? Amabilis. Ses parents ont fait placer cette pierre sur son tombeau.

Le cognomen *Amabilis* est des deux genres (1).

Le cippe a 1 m. 03 de haut sur 0 m. 50 de large et 0 m. 35 d'épaisseur.

(*Inédite.*)

ÉPITAPHE DE CORRITIA

Destinée au musée de Saintes.

111.

Cette inscription a été découverte en même temps et au même lieu que la précédente.

Notre copie, d'après un estampage :

D M
ET · MEME · ET ·
CORRITIA · A
TVNESSI PRI / /
VS CORENTIV / /
ILIVS · PIENT / / /
P C

D(iis) M(anibus) et mem(oria)e et(ernae) Corritia(e?), Atunessi (filiae), Primus? Corentiu[s, f]ilius pient(issimus), p(onendum) c(uravit).

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Corritia, fille d'Atunessus. Primus Corentius, son fils bien-aimé, lui a fait construire ce tombeau.

(*Inédite.*)

ÉPITAPHE D'ACCEPTIUS MASCLUS.

Destinée au musée de Saintes.

112.

Cette stèle a été découverte à la même époque et au même lieu que les deux précédentes.

Notre copie, d'après une photographie qu'a bien voulu nous communiquer M. le chanoine Julien-Laferrière :

(1) Cf. C. Jullian. *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, pp. 203, 301, 302 et 327.

EPT · MASCL · MAR
CVS · ACcEPTV /
MASCELLC FIL / / /
PATRII / ISSI
MO / / / / / / / /

[*D(iis) M(anibus) et m(emoriae) Acc]epti(i) Mascli. Marcus Acceptius Mascellio, fil[ius], patri p[i]issimo p(onendum(?) c(uravit?].*

Aux dieux Mânes et à la mémoire d'Acceptius Masclus. Marcus Acceptius Mascellio, son fils, a pris soin de faire construire (ce tombeau) à son bien-aimé père.

Le cippe a 1 m. 30 de haut sur 0 m. 72 de large et 0 m. 44 d'épaisseur. Les lettres, de basse époque, ont en moyenne 0 m. 06 de hauteur.

L'inscription est entouré d'une bordure en relief. Aucune autre ligne n'existait dans le cadre avant celles que nous avons données, mais le fronton du cippe est très mutilé et très large, ce qui permet de supposer que le commencement de l'épitaphe s'y trouvait gravé et a disparu.

Masclus est un cognomen assez rare qui paraît dérivé de *Masculus*, dont on a de très nombreux exemples.

Acceptius Mascellio avait reçu un cognomen qui rappelait celui de son père.

(*Inédite.*)

Destinée au musée de Saintes.

113.

Ce fragment a été découvert en même temps et au même lieu que les trois inscriptions ci-dessus.

Copie communiquée par M. le chanoine Julien-Laferrière :

CL / / / / / / /
AMAND / / / /
MATI / / / / /
FILIAE / / / /

La pierre, très fruste, a 1 m. 14 de haut sur 0 m. 49 de large et 0 m. 48 d'épaisseur.

(*Inédite.*)

ÉPITAPHE DE VALERIA VENERIA.

Musée de Saintes.

114.

« N° 16. — Fragment de cippe sur lequel on lit l'épitaphe suivante :

« D · M · ƎT· M ·
VAL' VENE
RIAE · REFI
NA · LIB ·

« L'affranchie *Refina* élève cet autel funèbre aux dieux mânes et à la mémoire de Valeria Veneria. (JOUANNET.)

« Un cippe, tiré des murs de la ville, au bas de l'ancien couvent des Carmélites, aujourd'hui pensionnat de la Providence, forme un carré de 64 c. sur 45. Il y a un encadrement à sommet arrondi et surmonté d'un croissant comme ornement. La pierre est assez fruste ; on peut cependant y deviner ce qui suit :

« D M ET M (*E et T liés.*)
VAL VENE (*N et E liés.*)
RIAE REGI
NARLI

« DIIS MANIBVS ET MEMORIÆ VALERIÆ VENERIÆ REGINA FILIA LIBENS FECIT. (AUDIAT, *Epigr. sant.*)

Dans le *Catalogue* du musée de Saintes, M. Audiat propose la lecture suivante :

« D[IIS] M[ANIBVS] ET M[EMORIAE] VAL[ERIAE] VENERIAE REG[I]NA [F]ILI[A].

Notre copie (voir pl. XXXVII) :

D
D M Ǝ M
VAL · VENE
RIAE REG /
NAꟻ LI / /

D(iis) M(anibus) et m(emoriae) Val(eriae) Veneriae, Reg[i]nae li[b(ertae)].

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Valeria Veneria, affranchie de Regina.

D'après la règle généralement suivie pour la transmission des noms lors de l'affranchissement, l'esclave *Veneria* dut, en recevant la liberté, prendre le gentilicium de sa patronne. Le nom de famille *Valeria* est donc celui que portait celle-ci.

BIBLIOGRAPHIE : *Guide musée S.*, p. 5, n° 16.— Jouannet, p. 538.— Audiat, p. 43. — Audiat, *Catalogue*, n° 149, p. 58.

115.

M. Audiat a tout récemment signalé, dans la *Revue de Saintonge*, un fragment d'inscription qui se voit « sur une pierre assez fruste, dans le mur qui clôt le jardin de M. Gala », près de l'hôpital général.

Ce fragment, en très grandes capitales, serait, paraît-il, ainsi conçu :

CRꟻ ııC / / /

Il ne diffère évidemment pas de celui que Chaudruc de Crazannes juxtaposait au mot VEGETVS. (Cf. ci-dessus, pp. 139 et 260.)

Etait-il plus complet alors qu'il ne l'est aujourd'hui ? Nous l'ignorons absolument et ne voyons pas la possibilité de le connaître.

Nous ne saurions dire non plus s'il faut bien lire *Vegetus Cretic[i f.* ou *lib.*], ou si ces deux noms, rapprochés par Chaudruc de Crazannes, étaient gravés sur deux monuments distincts.

BIBLIOGRAPHIE : Audiat, *Revue de Saint.*, 1889, p. 18.

116.

/ / / / / / / /
VIXTASO
ROR · P ·

Ce fragment, qui sera déposé sans doute au musée de Saintes, a été tout récemment publié par M. Audiat dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*.

Il provient du « mur qui clôt le jardin de M. Gala », près de l'hôpital général, et mesure 0 m. 60 de haut sur 0 m. 50 de large et 0 m. 31 d'épaisseur.

Il faut évidemment lire et traduire :

..... *Di]vixta, soror, p(osuit)*.

A ..... fils (ou fille) de ..... Divixta, sa sœur, lui a fait construire (ce tombeau).

Le nom de *Divixta* s'est déjà rencontré à Saintes, et se lit sur une inscription que nous ferons connaître plus loin.

BIBLIOGRAPHIE : *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. IX, 1889, p. 18.

ÉPITAPHE DE JANUARIS.

Musée de Saintes.

117.

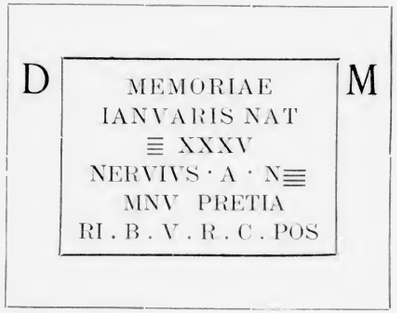

(*N, A et T liés*)

(*N et E liés*)

« Voici comment Visconti (1) propose de lire cette inscription :

« *Diis Manibus* et MEMORIÆ IANVARIS NAT*ione* NERVIVS (pour NERVII) AN*norum* XXXV, Me*Nsium* V · PRETIARI*a Benemerenti* ou *Bono Vi Ro Carissimo Posuit*.

(1) Lettre de Visconti à Chaudruc de Crazannes. « Cette inscription, lui disait-il, me semble mal copiée : par exemple, la dernière ligne est dans la copie RI > B > V > R > COS ·

« Il n'est pas impossible que dans l'original les caractèrent donnent RI > B > M > R > POS . *frat*RI *Bene Merenti* POS*uit*. A la deuxième ligne, *lisez* IANVARI . SAT*unini* etc. »

« L'instrument nommé *ascia* est gravé près de la sigle D, sur cette pierre sépulcrale qui a la forme d'un autel antique. »

(CHAUDRUC DE CRAZANNES.)

« N° 1.

D. M ·
MEMORIAE
IANVARIS NAT
XXXV
NERVIVS · A · N
MNV PRETIA
RI · B · VR · C · POS

« Ce marbre a été lu ainsi par Visconti :

« Diis Manibus et MEMORIAE IANVARIS NATione NERVIVS ANnorum XXXV MENsium V PRETIARIa Bene Merenti Conjugi POSuit.

« Cippe ou autel funéraire en pierre du pays, fronton tronqué; hauteur, 3 pieds 6 pouces ; largeur, un peu moins de 2 pieds. L'inscription occupe sur le dé un carré d'environ 1 pied 4 pouces de côté ; elle présente quelques particularités : l'âge du mort, gravé en interligne au-dessus des sigles A . N . qu'il devait suivre, coupe en deux l'épitaphe ; mais une remarque plus importante à faire, c'est qu'au milieu de l'interligne où se trouve ce chiffre, on voit la petite ouverture oblongue, pratiquée sur plusieurs autres cippes funéraires, pour recevoir ou des libations ou de légères offrandes (1).

« Si les sigles B . VR . qui font partie de la dernière ligne, fidèlement copiée par M. La Curie, ont été interprétés par BENEMERENTI, ils ont dû l'être ainsi, en supposant, avec raison, que le graveur aura sans doute oublié les deux jambages de l'M. »

(JOUANNET.)

« La pierre que nous allons examiner est au musée de Saintes. [Elle est] haute de 1 mètre 12 centimètres, large de 62 centimètres et épaisse de 25 centimètres. Elle a été tirée des murs de l'hôpital. Le cadre qui renferme l'inscription a 85 centimètres de hauteur sur 65 centimètres de largeur. Les lettres mesurent 4 centimètres.

(1) Il s'agit tout simplement du trou de louve, qui fut pratiqué lorsque le cippe reçut une nouvelle destination.

« 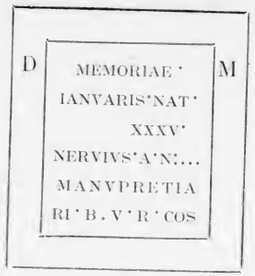

(*N, A et T liés*)

(*N et E liés*)

(*M et A liés*)

» (AUDIAT.)

M. Audiat fait de *Nervius* « le sujet du verbe *posuit* » et propose de lire :

« DIIS MANIBUS MEMORIÆ JANUARIS NATI XXXV ANNOS NERVIUS ... MANVPRETIARIUS BENE VOTUM REDDENS CARISSIMO POSUIT (ou *Bono Viro Romano Civi*) ».

Notre copie (voir pl. XXXII) :

D M

MEMORIAE

IANVARIS · NAT

XXXV

NERVIVS · A[illegible]

MANV PRETIA

RI·B·V·R·C·POS

A la troisième ligne les trois dernières lettres sont liées ; il en est de même des deux lettres qui commencent la cinquième.

Il nous paraît très vraisemblable de lire :

D(iis) M(anibus). Memoriae Januaris, nat(ione) Nervius, an[n(orum)] xxxv. Manupretiari(i) B.... V.... R.... C.... pos(uerunt ?)

Aux dieux Mânes. A la mémoire de Januaris, citoyen nervien, mort à l'âge de 35 ans. Ses contremaîtres..... lui ont élevé (ce tombeau).

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la faute *Nervius* pour *Nervii*, mais nous renonçons à donner la signification des sigles B . V . R . C . qui se voient à la dernière ligne de notre copie et que la pierre porte très exactement.

Faut-il les considérer comme les initiales des personnes qui ont fait élever le monument ; faut-il y lire d'abord quelque louangeuse épithète à l'adresse du mort, comme par exemple : *b(ono) v(iro)* puis la formule *B(....) C(.....) pos(uerunt)*, et dans ce cas considérer *manupretiarii* comme le génitif singulier du mot qui exprime l'état de Januaris ? Nous ne savons.

Les lexiques ne fournissent pas *manupretiarius*, mais il nous semble cependant que sa signification ne saurait être douteuse. Ce mot, à notre avis, ne peut que désigner un ouvrier d'art faisant payer sa main d'œuvre plus cher que celle des autres ouvriers ; quelque chose peut-être comme un contre maître. On devrait alors le rapprocher des mots connus : *manupretium* et *manupretio*.

BIBLIOGRAPHIE : *Annales encyclopédiques*, t. I, 2e partie, fév. 1817. — Chaudruc de Crazannes, *Notice etc.*, p. 42. — Chaudruc de Crazannes, pp. 134 et 147 (lettre de Visconti). — *Guide musée S.*, n° 1. — Jouannet, p. 536. — De Longuemar, *Notice descriptive sur quelques poteries antiques découvertes à Poitiers*, Poitiers, 1855, in-8°, p. 8. (Extr. des *Mém.* Ant. O.). — Audiat, p. 55. — Audiat, *Catalogue*, n° 94, p. 51.

ÉPITAPHE DE MINICIA ALBINA.

Musée de Saintes.

118.

« [L'inscription suivante], dont nous devons la reproduction à M. Marcel de Fontremis, a été trouvée au mois de juillet 1873, rue du Rempart, à Saintes, dans les fondations des murailles de la ville, avec une foule d'autres débris romains, lorsqu'on bâtit le café dit des *Colonnes*, sur le Cours national, et transportée par nos soins au musée des Antiques. »

(AUDIAT, *Epigr. sant.*)

« Cippe de Minicia Albina : hauteur 1 m. 47, dont 0 m. 55 de soubassement ; largeur 0 m. 47 ; épaisseur 0 m. 23 ; les côtés sont arrondis. Les lettres ont 0 m. 05.....

« Au bas est l'ascia, un des plus beaux et des mieux gravés qui existent. On pourra le comparer avec l'aiscée saintongeaise. »

(AUDIAT, *Catalogue.*)

Notre copie (voir pl. XXII) :

D · M . E · M ·

MINICIÆ

ALBINÆ

(*ascia*)

D(iis) M(anibus) et m(emoriae) Miniciae Albinae.

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Minicia Albina.

BIBLIOGRAPHIE : Audiat, *Bull. arch. S.*, t. IV, 1883, p. 110, et *Bull. épigr. de la Gaule*, t. III, 1883, p. 137. — Audiat, *Catalogue*, n° 8, p. 30.

ÉPITAPHE DE DIVIXTA.

Musée de Saintes.

119.

Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 1er mars 1876. — « M. le général Creuly signale une inscription récemment découverte à Saintes, dans le mur du jardin de l'hôpital. Elle a été communiquée à la commission de la topographie des Gaules, par M. H. Luguet, professeur de philosophie au collège de Saintes :

D M
DIVIXTA
DIVIXTI
FIL FILIO
LO FRON
...NIS MA
RITO

« *Divixta, Divixti filia Filiolo Frontonis marito.* »
(Bull. Ant. F.)

« Une deuxième inscription [découverte à la même époque et au même lieu que la précédente, n° 118], porte les mots :

« D M
DIVIXTA
DIVIXTI
FIL · FILIO
LO FRON
/ ONIS ME
RITO

(M et E liés.)

« *D(iis) M(anibus). Divixta, Divixti fil(ia), Filiolo Fron-(t)onis merito.*

« Aux Dieux Mânes, Divixta fille de Divixtus, au fils chéri de Fronton, comme il le mérite.

« On peut se demander si Divixta, fille de Divixtus, est la mère du défunt; il paraît surprenant qu'elle ne le dise pas.

Alors à quel titre élevait-elle un cippe au fils d'un homme qui n'était pas son mari.

« M. Mowat m'a fait remarquer que le petit défunt, enfant de Fronton, n'est pas nommé dans son épitaphe. Cela indique qu'il était mort avant la cérémonie de l'imposition du nom, qui avait lieu le huitième jour après la naissance.

« Il pense qu'on doit sous-entendre les mots *suo et* entre *filiolo* et *Frontonis*, ce qui rendrait la phrase très claire. Si le monument n'est pas élevé par le père, c'est que probablement celui-ci était mort ou absent au moment de la naissance de l'enfant. » (AUDIAT.)

M. Audiat, qui avait lu *merito* au lieu de *marito*, s'étonnait, avec juste raison, dans l'*Épigraphie santone*, de trouver ce mot à la fin d'une inscription funéraire. « On se serait plutôt attendu, dit-il, à la locution *bene merenti.* »

Dans le catalogue du musée de Saintes, notre érudit confrère n'a pas commis la même erreur en consacrant au monument les quelques lignes que voici :

« Autre funéraire élevé par une femme Divixta à son mari : long., 0 m. 45; haut., 0 m. 88; épais., 0 m. 25; le fronton, de 0 m. 20 est mutilé; les lettres ont 0 m. 04 :

« D M
DIVIXTA
DIVIXTI
FIL · FILIO
LO FRON
/// NIS MA
RITO

« D[IIS] M[ANIBUS], DIVIXTA DIVIXTI FIL[IA] FILIOLO FRON[TO]-NIS (FILIO) MARITO.

« *Aux dieux Mânes. Divixta, fille de Divixtus, à Filiolus, fils de Fronton, son mari.*

« Filiolus, nom commun, n'aurait ici aucun sens. Il faut en outre sous-entendre, après le génitif *Frontonis*, le mot *filius* qui est toujours représenté au moins par F. Divixta, Divixtus, sont des noms absolument gaulois qu'on lit à Luxeuil, à Limoges, à Virieu-le-Grand, à Bordeaux deux fois au masculin, deux fois au féminin à Strasbourg, Bâle et Langres, puis à Saumur sur un cachet d'oculiste DIVIXEV, etc. »

Cette interprétation est aussi celle qui a été proposée par M. de Laurière :

« Je crois, dit-il, qu'il faut considérer le mot *Filiolus* comme le cognomen du mari de Divixta ou le sobriquet par lequel il est habituellement désigné. Je lis donc :

« *D(iis) M(anibus). Divixta, Divixti fil(ia), Filiolo, Fron-[to]nis (filio) marito.* »

Nous croyons de notre côté qu'il est préférable de lire (voir pl. XXXIV) :

D(iis) M(anibus). Divixta, Divixti fil(ia), filiolo Fron[to]nis marito (pour *mariti*).

Aux Dieux Mânes. Divixta, fille de Divixtus, [a fait élever ce tombeau] au fils naturel (ou fils en bas âge ?) de Fronton, son mari.

Comme on a pu le voir par le témoignage du général Creuly, cette inscription n'a pas été trouvée où l'indique M. Audiat. Elle provient donc, comme les précédentes, des fouilles qui ont été pratiquées dans les murs du jardin de l'hôpital général, cette mine inépuisable de monuments romains.

Les noms de *Divixtus* et de *Divixta* sont essentiellement gaulois, mais leur forme n'est pas rare (1). Une inscription de Luxeuil a donné la forme gentilice *Divixtius* (2). Le nom de *Fronto* se trouve, sous la forme *Frontu*, dans l'inscription celtique du Vieux-Poitiers.

Bibliographie : *Bull.* Ant. F., 1876, p. 92. — Audiat. *Bull. arch. S.*, t. IV, 1883, p. 111, et *Bull. épigr. de la Gaule*, t. III, 1883, p. 137. — De Laurière, *Bull. épigr.*, t. III, 1883, p. 194. — Héron de Villefosse, *Bull. épigr.*, t. III, p. 250. — Audiat, *Catalogue*, n° 54, p. 45.

ÉPITAPHE DE JULIA MUSICE ?

Musée de Saintes.

120.

« Mur de l'hôpital [général de Saintes où elle a été découverte en 1816] :

(1) Cf. Brambach, *C. I. rhenan.*, 1331 a, 1390, 1864, 1865, 1910, 2069. — Allmer, *Inscript. ant. de Vienne*, t. III, p. 399. — Desjardins, *Bull. monum.*, t. XLV, 1879, p. 643; *C. I. L.*, t. XII, nos 5686, *311*. — C. Julian, *Inscript. de Bordeaux*, t. I, p. 278, etc.

(2) Greppo. *Etudes arch. sur les eaux thermales de Gaule*, Paris, 1846, in-8°, p. 126.

D · M · ET
MEMOR
IVL · MV
SICE V
VIVA SI
BI · POSV
IT ·

« *Diis Manibus* ET MEMORiae (sous-entendu AETERNAE), IVLiae MVSICE, *etc.*, c'est-à-dire *aux mânes et à la mémoire de Julia Musice. Elle s'est consacré ce monument de son vivant.*

« Le graveur de lettres a répété, au commencement de la quatrième ligne de l'inscription, le V du mot VIVA qui termine la troisième (1).

« Cette pierre a la forme d'un carré long; elle est ornée de deux pilastres et d'un entablement formant l'encadrement. »
(Chaudruc de Crazannes.)

« Cippe sépulcral tiré des murs de l'hôpital général en 1816. Carré long orné de deux pilastres et d'un entablement formant encadrement. » (*Guide musée S.*)

« N° 12.

D · M · ET
MEMORIE
IVL ' MV
SICE V
VIVA ' SI
BI ' POSV
IT·

« Ce marbre a été lu ainsi par Visconti :

« Diis Manibus ET MEMORIae IVLiæ MVSICEs Volens VIVA SIBI POSVIT.

« Cippe funéraire : hauteur, 1 pied 10 pouces; largeur, 1 pied 4 pouces. L'inscription est entre deux pilastres que décore perpendiculairement une suite de losanges; elle n'offre d'autre particularité que d'avoir été dictée par la personne même dont elle devait un jour couvrir le tombeau. » (Jouannet.)

« Les lettres ont cinq centimètres. La pierre est large de

(1) « Ce pourrait être cependant la sigle du mot *Volens*. »

40 centimètres, haute de 60 et épaisse de 45. Elle a été trouvée, en 1816, dans les assises supérieures de la muraille qui formait la clôture de l'hôpital général de Saintes :

D · M · ET
MEMOR
IVL · MV
SICE V
VIVA · SI
BI · POSV
IT

« Diis Manibvs, ET MEMORIE JULIA MVSICE Volens VIVA SIBI POSUIT. » (Audiat, lecture de Visconti.)

Notre copie (voir pl. xxxiii) :

D · M · ET
M E M O R
IVL · M V
S I C E /
VIVA · SI
B I POSV
IT

D(iis) M(anibus) et memor(iae). Jul(ia) Musice viva sibi posuit.

Aux dieux Mânes et à la mémoire. Julia Musice s'est fait, de son vivant, construire ce tombeau.

Bibliographie : *Annales encyclopédiques*, t. I, 2e partie, fév. 1817. — Chaudruc de Crazannes, *Notice, etc.*, p. 38 et pl. — Chaudruc de Crazannes, p. 132. — *Guide musée S.*, p. 4, n° 12. — Jouannet, p. 185. — Audiat, p. 60. — Audiat, *Catalogue*, n° 185.

FRAGMENTS DIVERS.

Musée de Saintes.

121.

« Un reste de grand cippe funéraire [du musée de Saintes] est tellement mutilé qu'on ne peut pas déchiffrer la moitié de

son épitaphe. On y lit seulement les mots ou partie de mots suivants :

CVSCAI IVSS
O TILVNO
APPICOMNERI FILII
VNDINAE
XXITEM MEMORIAE VL
CARISSIMAE

« On y reconnait seulement des noms gaulois. »
(Jouannet.)

« Sur quelques épitaphes [découvertes à Saintes], figure une expression tendre ; *Carissimae*, dit un mari à sa femme, sur une pierre d'un grain fort gros et très fruste qui vient de l'hôpital d'où elle a été transportée au musée en 1862. Elle mesure 1 m. 14 de largeur, 0 m. 60 de hauteur et 0 m. 45 d'épaisseur. Les lettres de la 1re ligne ont huit centimètres ; celles des autres n'en ont que cinq. Voici tout ce que la meilleure volonté du monde y peut déchiffrer :

... CVSCA ..... IVSS .....
OMNER ... FIL VIVO .....
... A ... I COMNER ... FILI ...
... VNDINAE FILIAE VIXSITV ...
... XXITEM · MEMORIAE · IVLIA ...
VGI ... CARISSIMAE M .....

« *Mar*CVS (ou *Mamer*CVS) CA*lpurn*IVS (ou CA*ecil*IVS) S... OMNER(*io*) FIL(*io*) VIVO ... A ... I COMNER(*ii*) FILI(*us*) *m*VNDINAE FILIAE · VIXIT · V . *annos mensium* X? ITEM MEMORIA*e* IVLIA*e* ... *conj*VGI CARISSIMAE *Maritus posuit.* » (Audiat.)

Notre copie (voir pl. xxxvii) :

/ / / CVSCA / IVS S / / / /
/ OMNER / FILVIVO / / / /
IAECAPPI COMNERTI FILI / /
/ / CVNDINAE FILIAE VIXSIT V / /
/ / XXITEM MEMORIAE IVLI / / /
/ / VIVGI / / RISSIMAE M / / /

[Mar]cus (?) Cap[r]ius S[ecundinus? Capri(i)? C]omnert(i) fil(ius), vivo[s sibi pos(uit). Item memor]iae Capri(i) Comnerti fil(ii?) e[t memoriae Capriae? Secundinae, filiae, (quae) vixsit (annis) V[.... d(iebus) ...]XX. Item memoriae Julia[e ..... co]njugi [ca]rissimae, m[erentissimae.....

Marcus (?) Caprius Secundinus?, fils de Comnertus, a, de son vivant, fait construire ce tombeau pour lui-même et à la mémoire de [son frère] Caprius fils de Comnertus, de sa fille Capria Secundina morte à l'âge de ... ans ... jours, et de son épouse très chère et très méritante, Julia ....., morte à l'âge de ..... ans.

Nous croyons en effet, qu'il s'agit ici d'un tombeau de famille que quelque riche Santon fit construire après la mort de son frère, de sa fille et de sa femme.

Le cognomen *Secundina* nous paraît dérivé selon toute apparence de celui que lui-même portait.

Si le nom de Cappius est assez commun, par contre celui de Caprius est assez rare, et cependant il est complètement hors de doute que c'est bien celui qui est gravé.

M. R. Cagnat, professeur au collège de France, a publié cette épitaphe postérieurement à la rédaction de notre travail. La copie qu'il a fait paraître est ainsi conçue :

CVSCAIIIVS · SI
OMNERTI FIL · VIVO
M CAPPI · COMNERTI FILII
CVNDINAE · FILIAE · VIXSIT · V
XX · ITEM · MEMORIAE · IVLIA
CONIVGI · CARISSIMAE · M

Il l'a lue :

« *[Mar]cus? Cappius, Si..... [C]omnerti fil(io), vivo; [et memoriae .....] M. Cappi, Comnerti fili(i), L....., [item memoriae Se]cundinae filiae : vixsit ..... XX; item memoriae Julia[e .....] conjugi carissimae. M.....*

« Bien qu'il soit impossible, dit M. Cagnat, de restituer les lacunes de cette épitaphe, et même de fixer exactement la longueur des lignes, on voit que c'était un monument élevé probablement par un homme, *[Mar]cus? Cappius Si....*, à l'intention de plusieurs personnes, l'une, désignée à la seconde ligne, encore vivante, les autres mortes, puisque les noms sont au génitif et précédés de la formule *memoriae*. L'âge de l'un des défunts est même indiqué.

« Tout l'intérêt du texte est dans le nom *Comnertus* qui s'y lit par deux fois. A vrai dire, dans les deux cas, et par un

fâcheux hasard, la lettre qui suit le R n'est point nette, de telle sorte que l'on pourrait lire un I aussi bien qu'un T, ce qui donnerait *Comneri*; pourtant, sur l'estampage, il paraît bien y avoir un T dans le mot, surtout à la troisième ligne.

« Comnertus est aussi inconnu que Comnerius; mais ce ne peut être qu'une forme de *Cobnertus* qui, lui, est fréquent (1). *Cobnertus* se retrouve dans les inscriptions sous les formes *Covinertus* (2), *Covnertus* ou *Counertus* (3) et *Conertus* (4).

Dans un travail plus récent encore, M. Cagnat a accepté la lecture *Caprius*. « La queue du R, dit-il, est visible à la première comme à la troisième ligne du texte, surtout à la première. »

Bibliographie : Jouannet, p. 541. — Audiat, p. 42. — Cagnat, *Sur quelques inscriptions de Saintes*, (dans *Rev. celt.*, 1888, p. 87; tirage à part, p. 8). — L. Audiat, *Catalogue*, n° 135, p. 56. — Cagnat, *Supp. à l'épig. latine de Saintes*, (dans *Rev. celt.*, 1889, p. 104; tirage à part, p. 9).

Musée de Saintes.

122.

« Cippe sans numéro [dans le *Guide des visiteurs du musée de Saintes*] :

« C'est un débris informe sur lequel on lit :

D · M ·
ET · MEMORI
AE · CL · RVFII
MARITI · SVI

« Le nom de l'épouse manque. » (Jouannet.)

« Fragment d'un cippe funéraire tiré des murs de l'hôpital en 1853. Ce marbre a été lu ainsi par M. Comarmond :

(1) *C. I. L.*, III, 6010, 66 : *Inscript Helvet.*, 351, 7 ; *C. I. L.*, VII, 1336, 324, 325 et 1337, 21 ? : Bramb., 1027 et 1902 ; *Rev. épigr.*, 1885, p. 152 ; Cf. Glück, *Keltisch Namen*, pp. 81 et 168.

(2) *C. I. L.*, III, 4999.

(3) *Ibid.*, 4778, 4901, 4988, 4902, etc.

(4) *Ibid.*, 5646.

« *Diis Manibus*
ET MEMORI
AE *Caii Lucii* RVFIRVFI [*sic*]
MARITI SVI

« Le reste manque. » (Abbé LACURIE.)

La copie donnée par M. Audiat dans son *Epigraphie santone* est ainsi conçue :

D· M·
ET · MEMORI
AE · CL · RVF ·
MARITI · SVI

Elle n'est pas entièrement exacte et de plus tendrait à faire supposer que l'inscription est complète.

« Stèle de Claudius Rufus. La pierre, incomplète, a de hauteur, 0 m. 49 ; longueur 0 m. 48 en bas, 0 m. 43 en haut ; épaisseur, 0 m. 31 ; les lettres, 0 m. 05 ; tirée des murs de l'hôpital en 1853.

D M
ET MEMORI
AE · CL · RVF ·
MARITI · SVI ·

« *Aux dieux Mânes et à la mémoire de Claudius Rufus, son mari.*

« La fin manque ; à la brisure de la pierre on reconnaît encore le bout des lettres FE, sans doute FECIT. »
(AUDIAT, *Catalogue.*)

Notre copie (voir pl. XXXVII) :

D M
ET MEMORI
AE CL RVFI
MARITI SVI
/ / / V / / C RI

D(iis) M(anibus) et memoriae Cl(audii) Rufi ; mariti sui.....

[Monument funéraire élevé par .....] aux dieux Mânes et à la mémoire de Claudius Rufus, son mari.

L'inscription occupe la partie inférieure d'un bloc de pierre ayant environ 0 m. 50 de haut sur une largeur moyenne de 0 m. 45 et une épaisseur de 0 m. 27. Les lettres ont 0 m. 05 de hauteur.

BIBLIOGRAPHIE : Abbé Lacurie, *1er Supplément au Guide des visiteurs du musée de Saintes*, (sans numéro), p. 2. — Jouannet, p. 540. — Abbé Lacurie, *Cong. arch. de France*, 1862, (Saumur), p. 74. — Audiat, p. 34. — Audiat, *Catalogue*, n° 31, p. 39.

Musée de Saintes.

123.

« Cippe sépulcral en forme d'autel antique. Ce cippe, d'assez mauvais goût, n'offre rien de très remarquable, si ce n'est l'inscription qui occupe la face principale :

D . M . .
ILV ' BEI ○ INIA . . .
M ' TERENII . .
MARIA . . . .
FIL

« Tiré des murs de l'hôpital général en 1840 ». (*Guide musée Saintes.*)

« N° 10.

D . M .
JUL' BELINIA . . .
M ' TERENII . . .
MARIA
FIL.

« Cippe en pierre du pays : hauteur, 5 pieds 6 pouces, y compris son haut couronnement pyramidal ; largeur, 1 pied 4 pouces.

« Cette épitaphe embarrasse le lecteur, d'abord parce que la fin des noms propres est effacée et qu'on n'est pas sûr de bien saisir leur rapport ; ensuite parce qu'il est difficile de décider si une espèce d'accolade retournée, qui semble unir l'L à l'I dans le mot BELINIA ou BELINIAE, n'est pas un H, ou plutôt un signe destiné à reparer une faute du graveur. Il avait, par un gros point rond, séparé BEL de INIA, et fait deux mots de ce qui n'en devait faire qu'un ; il aura cru que son accolade réparerait la bévue. » (JOUANNET.)

« Ce cippe a 1 mètre 69 cent. de hauteur sur 45 cent. de largeur et 56 d'épaisseur. Les lettres ont 5 centimètres. Il provient, comme beaucoup d'autres, des murs de l'hôpital général :

« D· M·
IVL · BENNONIAE ·
ET · MARCO · TERRENTIO ·
MARIA
FILIA

» (Audiat.)

Contrairement à l'opinion de l'abbé Lacurie, ce cippe, qui ne ressemble nullement à un « autel antique » (voir pl. xxxix), nous paraît un des plus beaux, si ce n'est le plus beau, des monuments funéraires que possède le musée de Saintes.

Notre copie :

D· M
IVL · BELINIA
M · TEREN ii(
MARIAI I
FIi

D(iis) M(anibus). Jul(ia) Belinia M(arco) Terentio Maria[no], fil(io), (posuit).

Aux dieux Mânes. Julia Belinia (a fait construire ce tombeau) à son fils Marcus Terentius Marianus.

Bibliographie : *Guide musée S.*, p. 3, n° 10. — Jouannet, p. 537. — Audiat, p. 44. — Audiat, *Catalogue*, n° 60, p. 47.)

Musée de Saintes.

124.

« ᵔVISQVL
STERIS » (*Rec. Com. Arts.*)

« Fragment d'une inscription funéraire, trouvée en 1886 : haut., 0 m. 49 ; larg., 0 m. 58 ; épais., 0 m. 54. Il n'y a que quelques lettres qui ont 0 m. 065 de hauteur.

« SVISQVE
STERIS » (Audiat.)

Notre copie (voir pl. xxxiii) :

ꜱVISQ I
*po*STERIS

Ces quelques lettres proviennent évidemment d'un monument funéraire.

Elles semblent indiquer que le tombeau avait été bâti pour un personnage dont nous n'avons pas le nom, pour ses enfants, et même pour la postérité de ceux-ci.

Bibliographie : [Audiat] : *Bull. arch. S.*, t. vii, 1886, p. 152. — *Rec. Com. Arts*, 1887, p. 161. — Le *Mellois*, journal de l'arrondissement de Melle, n° du 10 juillet 1887. — Espérandieu. *Note sur les inscriptions récemment découvertes à Saintes*, p. 12. — Audiat, *Catalogue*, n° 32, p. 39.

ÉPITAPHE DE RUFINIUS.

Musée de Niort.

125.

« Cippe funéraire avec chapiteau de pilastre portant cette inscription en belles capitales :

C[aio], RVFINIO.
IVL[IVS] ADLVC[civs].
HER[es].

« Ce monument, qui paraît antérieur à l'époque chrétienne, a été trouvé à Bessac. » (*Cat. mus. de N., 1865.*)

« Cippe funéraire trouvé à Bessac, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres). (Roy, *Nouv. Catal.*)

Notre copie (voir pl. lvii) :

C · RVFINIO
IVL · ADLVC
HER

C(aio) Rufinio. Jul(ius) Adluc(tus ?), her(es).

A Caius Rufinius. Julius Adluctus ?, son héritier.

La pierre, de forme cubique, porte un entablement à sa partie supérieure. Elle a 0 m. 51 de large sur 0 m. 43 de haut. Les caractères, de très bonne forme, ont 0 m. 075 à la première

« Ce cippe a 1 mètre 69 cent. de hauteur sur 45 cent. de largeur et 56 d'épaisseur. Les lettres ont 5 centimètres. Il provient, comme beaucoup d'autres, des murs de l'hôpital général :

« D· M·
IVL · BENNONIAE ·
ET · MARCO · TERRENTIO ·
MARIA
FILIA » (AUDIAT.)

Contrairement à l'opinion de l'abbé Lacurie, ce cippe, qui ne ressemble nullement à un « autel antique » (voir pl. XXXIX), nous paraît un des plus beaux, si ce n'est le plus beau, des monuments funéraires que possède le musée de Saintes.

Notre copie :

D· M
IVL · BELINIA
M · TEREN ıı(
MARIAI I
FI ı

D(iis) M(anibus). Jul(ia) Belinia M(arco) Terentio Maria[no], fil(io), (posuit).

Aux dieux Mânes. Julia Belinia (a fait construire ce tombeau) à son fils Marcus Terentius Marianus.

BIBLIOGRAPHIE : *Guide musée S.*, p. 3, n° 10. — Jouannet, p. 537. — Audiat, p. 44. — Audiat, *Catalogue*, n° 60, p. 47.)

Musée de Saintes.

124.

« ⌒VISQVL
STERIS » (*Rec. Com. Arts.*)

« Fragment d'une inscription funéraire, trouvée en 1886 : haut., 0 m. 49 ; larg., 0 m. 58 ; épais., 0 m. 54. Il n'y a que quelques lettres qui ont 0 m. 065 de hauteur.

« SVISQVE
STERIS » (AUDIAT.)

Notre copie (voir pl. XXXIII) :

SVISQ I
*po*STERIS

Ces quelques lettres proviennent évidemment d'un monument funéraire.

Elles semblent indiquer que le tombeau avait été bâti pour un personnage dont nous n'avons pas le nom, pour ses enfants, et même pour la postérité de ceux-ci.

BIBLIOGRAPHIE : [Audiat] : *Bull. arch. S.*, t. VII, 1886, p. 152. — *Rec. Com. Arts*, 1887, p. 161. — Le *Mellois*, journal de l'arrondissement de Melle, n° du 10 juillet 1887. — Espérandieu, *Note sur les inscriptions récemment découvertes à Saintes*, p. 12. — Audiat, *Catalogue*, n° 32, p. 39.

ÉPITAPHE DE RUFINIUS.

Musée de Niort.

125.

« Cippe funéraire avec chapiteau de pilastre portant cette inscription en belles capitales :

C[AIO], RVFINIO.
IVL[IVS] ADLVC[CIVS].
HER[ES].

« Ce monument, qui paraît antérieur à l'époque chrétienne, a été trouvé à Bessac. » (*Cat. mus. de N., 1865.*)

« Cippe funéraire trouvé à Bessac, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres). (ROY, *Nouv. Catal.*)

Notre copie (voir pl. LVII) :

C · RVFINIO
IVL · ADLVC
HER

C(aio) Rufinio. Jul(ius) Adluc(tus ?), her(es).

A Caius Rufinius. Julius Adluctus ?, son héritier.

La pierre, de forme cubique, porte un entablement à sa partie supérieure. Elle a 0 m. 51 de large sur 0 m. 43 de haut. Les caractères, de très bonne forme, ont 0 m. 075 à la première

ligne et 0 m. 065 aux deux autres. Les points séparatifs sont formés par des feuilles de lierre.

M. Baugier a proposé la restitution suivante (1).

« *A Caius Rufinius, Jules, son héritier, en signe de regret.*

« On peut croire, ajoute-t-il, que c'est vers la fin du IIIe siècle que vivait Rufinius, dont le nom paraît être resté dans notre pays, à quelques localités appelées actuellement Rufigny. »

N'est-ce pas donner au personnage de notre texte une importance qu'il n'avait probablement pas, que de supposer qu'il a pu donner son nom à toute une série de localités poitevines ?

BIBLIOGRAPHIE : *Mém. D.-Sèv.*, t. XX. p. 51 et 74. — *Cat. mus. N. 1865*, p. 33. — De Longuemar, p. 150; (CRVFINIO][IVIADIVC][IIIR. sans comment.) — Roy, *Catal. du musée lapidaire [de Niort]*, 1887. in-12, n° 10 et *Bull. D.-Sèv.*, 1887, p. 671.

ÉPITAPHE DE MARICIA.

Inscription perdue de Saintes (?).

126.

« Inscriptions de Saintes qui m'ont été communiquées par M. l'*abbé Brottier*, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce savant les a trouvées dans ses papiers, sans savoir d'où elles pouvaient lui venir ; il est aisé de voir, par l'écriture qui les accompagne, qu'elles ont été copiées à Saintes, dans le siècle dernier.

« D . M ·
ET . MEMOR .
M . ARICIAE

ARTEMIA
MATER
P

» (BOURIGNON.)

Ces deux fragments, cités séparément aussi par M. Audiat, qui a lu Marcae à la 3e ligne du premier, nous paraissent appartenir à une même inscription que nous lirions ainsi :

(1) *Mém. D.-S.*, t. XX, p. 74.

D · M
ET · MEMOR ·
MARICIAE
ARTEMIA
MATER
P ·

D(iis) m(anibus) et memor(iae) Mariciae. Artemia mater p(osuit).

Aux Dieux Mânes et à la mémoire de Maricia. Artemia sa mère, lui a fait construire [ce tombeau].

Maricia paraît être un nom celtique romanisé. *Maricius* est d'ailleurs un gentilice connu, mentionné par Tacite à propos du séjour de Vitellius à Lyon (1). Le point qui existe après l'M dans la copie de Bourignon, ne peut être qu'accidentel ou fautif.

BIBLIOGRAPHIE : Bourignon, p. 47. — Audiat, p. 8.

ÉPITAPHE DE POMPEIUS REMUS.

Inscription perdue de Saintes.

127.

« Sur le mur extérieur [du jardin de l'hôpital général, inscription] gravée sur une pierre de 3 pieds de long dont le sommet est angulaire.

« D . M . ET .
MEMOR ·
CNEI POMP
EI · REMI .

» (BOURIGNON.)

Muratori a rapporté ce texte d'après Nicolas Pacedianus, mais il a lu à la troisième ligne QNEI. La copie de M. Audiat est empruntée à Bourignon.

On doit lire :

D(iis) m(anibus) et memori(ae) Cnei(i) Pompei(i) Remi.

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Cneius Pompeius Remus.

(1) *Histoires*, liv. II, § 61.

La famille du grand Pompée paraissant avoir eu de nombreux affranchis dans les environs de *Vesunna* (Périgueux), il se pourrait que le *Cn. Pompeius* de l'inscription de Saintes fût un affranchi de l'un d'eux.

BIBLIOGRAPHIE : Muratori, p. MDCCXXVIII, cl. 23. — Bourignon, p. 43. — Audiat, p. 35.

FRAGMENTS.

Inscription perdue de Saintes.

128.

« On remarque .... sur un angle du bastion, près de la porte du *cimetière de la Charité*, quelques lettres d'une inscription fruste que je n'entreprendrai pas d'expliquer :

« ...NVS ❖....
..CC A^V^DO..
..RA^V^ MELI.. »

(BOURIGNON, reproduit par AUDIAT.)

« Ce fragment d'inscription qu'on voyait naguère à l'un des angles et au pied du mur de la citadelle, et qui est maintenant enterré à plusieurs toises de profondeur, par suite des travaux qu'on vient d'exécuter dans ce lieu, avait été connu de Bourignon... Nous le reproduisons ici avec quelques variantes :

« NVS ❖
C . C . A . DC
RA · MELI »

« Il est trop mutilé pour en donner une explication quelconque. » (CHAUDRUC DE CRAZANNES.)

Nous n'entreprendrons pas non plus de l'interpréter.

BIBLIOGRAPHIE : Bourignon, p. 34. — *Annales encyclopédiques*, t. I, 2e partie, fév. 1817. — Chaudruc de Crazannes, *Notice, etc.* p. 48. — Chaudruc de Crazannes, p. 143. — Audiat, p. 69 (sans comm.).

Inscription perdue de Saintes.

129.

« Sur le mur intérieur du jardin [de l'hôpital général.]

« Cette inscription, qui est détachée du mur, est un peu fruste.

« E........O
AVGV...
LAPIDA
SIRVT . » (BOURIGNON.)

Ce texte, qui paraît mentionner un affranchi, a été très différemment expliqué :

D'Ennery a lu :

« *Severo Augusto lapidarium structum.* »

Bourignon, plus prudent, a proposé l'interprétation suivante :

« *E......o Augusti lapidario structori.* »

« Je persiste à lire *lapidario structori* avec d'autant plus de fondement, dit-il, que feu M. Séguier, de l'Académie des Inscriptions, s'est déclaré pour cette interprétation dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire. »

« Le pavé du temple [de Saintes], a dit de Crazannes, était formé d'un enduit composé, à ce qu'il nous a paru, de briques pilées, et recouvert d'un lit épais de chaux, selon les procédés antiques.... Une inscription antique de Saintes fait mention d'un de ces ouvriers qui s'y est qualifié de AUGUSTI LAPIDARIO STRUCTORI. »

Et le même auteur interprète ce texte :

« A .... ouvrier maçon d'Auguste. »

Il est vrai de dire que ce n'est pas avec une confiance bien absolue, puisque Chaudruc de Crazannes écrit ensuite quelques pages plus loin :

E........ O
AVGV ...
LAPIDA ...
STRVCT ...

« Peut-être faut-il lire à la première ligne qui est très fruste, EVTYCHETO ou EPITYNCHANO, noms communs dans la classe des esclaves et des affranchis.

« On pourrait également admettre la leçon suivante :

*s*E*vero*
AVGV*sto*
LAPIDA*rii*
STRVCT*ores*

« Et non *lapidarium structum*, comme le proposait M. d'Ennery. »

M. Audiat, dans l'*Epigraphie santone*, a cru préférable de s'en tenir à la première des deux interprétations proposées par Chaudruc de Crazannes. En ce qui nous concerne, il nous paraît beaucoup plus vraisemblable d'admettre que cette épitaphe a été mal transcrite par les deux auteurs qui ont eu le monument sous les yeux.

Il se pourrait cependant que l'on dût voir, aux deux premières lignes, les restes du nom de quelque divinité, soit [*M*]*e*[*reuri*]*o augu*[*sto*], ou, selon plus d'apparence : *E*[*sclapi*]*o augu*[*sto*]. Ce n'est là toutefois qu'une simple hypothèse de notre part.

Bibliographie : Bourignon, p. 14. — Chaudruc de Crazannes, pp. 131 et 156. — Audiat, p. 20.

Inscription perdue des Guillots.

130.

« A une demi-lieue plus loin [que les Arènes], en tirant vers Saintes, on trouve sur un chemin, près du village des *Guillots*, paroisse de Saint-Eutrope, une grosse pierre qui paraît être le fragment d'un tombeau. On y lit cette inscription à demi-fruste que je n'entreprendrai pas d'expliquer :

« VIVO..
...RIS . LIB . SIBI...
...ORIS · LCC ....I . » (Bourignon.)

« Chaudruc l'a vue gravée sur la frise d'un tombeau, au village des Guillots, près de Saintes. » (Audiat.)

Elle a été lue ainsi par Chaudruc de Crazannes, qui la cite d'après une copie de Seguier « conservée à la bibliothèque du Roy » :

« *se*VIV*os* (pour *se vivus*)
..... RISLIB*ertus* CATVS · SIBI *et* (le nom de son épouse)
ORIS · L*iberte Carissime posuIt*

« ..... *de son vivant, affranchi de ..... ris, a élevé ce monument à lui et à ...., affranchie de ... oris*, son épouse très chérie. »

Il nous paraît préférable de lire :

..... *vivo*[*s.....*]*ris lib*(*ertus*), *sibi* [*suisque et post*]*eris eo*[*rum posuit*].

X.... affranchi de Z..... a fait, de son vivant, construire ce tombeau pour lui-même, pour ses enfants, et pour les enfants de ceux-ci.

Bibliographie : Bourignon, p. 164. — Chaudruc de Crazannes, p. 144. — Audiat, p. 23.

Inscriptions perdues de Saintes.

131.

« ... Fragment qu'on lit sur une pierre encastrée dans le mur de soutènement du bastion :

« CED · L E » (Audiat.)

Bibliographie : Audiat, p. 69.

132.

« On travaille depuis quelque temps à faire une place derrière le couvent des Carmélites [à Saintes], et on a déterré dans les tranchées..... une pierre sépulcrale de 5 pieds de long, sur laquelle on lit en beaux caractères romains de 8 pouces :

« TESTAMENTO » (Bourignon.)

Ainsi que l'a reconnu Bourignon, le mot *testamento* indique que le monument funéraire, auquel appartenait le fragment qui précède, avait été élevé par ordre du défunt.

Bibliographie : Bourignon, pp. 37 et 45. — Audiat, p. 62.

INSCRIPTIONS COPIÉES PAR VEYREL.

« L'an 1609, dit Veyrel, le Sieur de Perne, Gouuerneur de la ville & Chasteau de Xaintes ayant eu commandement d'Henry 4 Roy de France de faire dresser quelques bastions en iceluy Chasteau, fit ruiner vne vieille tour à l'entrée de la Citadelle pour en auoir les matériaux : & ayant faict bescher au fond de la tour & aux enuirons d'icelle, il s'y trouua grande quantité de pierres en vn monceau : les vnes tesmoignoyent avoir seruy de pilastres à quelque grand Edifice comme pourroit estre vn Temple : les autres sembloyent estre du debris de quelques Monuments & Sepulcres. On trouua en outre d'autres stuctures [*sic*] représentants quelque forme d'Autels à l'antique avec diuerses figures & inscriptions, dont les vnes auoient la semblance de quelques Prestres Flamines sacrifiants auec quelque instrument de Religion comme Patères, Sympules, Litues, Disques & autres, la pluspart desquelles Pierres furent rompues par les ouuriers & employées aux bastions ; en ayant faict conseruer quelques vnes, afin d'en tirer l'Inscription, & mesmes les afficher aux murailles des bastions, de façon qu'on pouuoit lire, ou à tout le moins remarquer la pluspart des lettres qui estoyent escrites : ce qui a duré de la sorte iusques en l'année 1629 qu'elles ont esté renuersées soubs Louis trezieme : à cause de quoy ma curiosité me porta de faire vn recueil de celles qui me furent monstrées, le restant s'estant perdu et destruit par nonchalance..... (1).

« Ne pouuant leur monstrer réellement les marbres & pierres, ils se contenteront, s'il leur plaist, — dit Veyrel dans sa préface en parlant des visiteurs du musée qu'il avait formé — que

(1) Veyrel, p. 7.

ie leur en représente icy la figure & description le mieux qu'il me sera possible » (1).

« Ces inscriptions, dit de son côté Bourignon, furent trouvées à Saintes, en 1609, dans les démolitions d'une vieille tour située auprès du Capitole. Samuel Veyrel, apothicaire, les recueillit et les fit imprimer dans un ouvrage qui a pour titre : *Indice du Cabinet*, etc.

« M. de la Sauvagère, ajoute-t-il, les a depuis insérées dans son *Recueil d'antiquités*, mais il n'a pas jugé à propos d'en hasarder l'explication. Je n'ai pas été arrêté par les fautes qui se trouvent dans la copie de Veyrel. Après m'être donné des peines inutiles pour pouvoir découvrir les inscriptions originales, j'ai pris le parti de corriger les erreurs du copiste. Je n'ai point changé l'alignement des lettres, mais je me suis permis d'en arranger la ponctuation » (2).

ÉPITAPHE DE L. AEMILIUS PATERNUS.

133.

Copie de Veyrel reproduite par de la Sauvagère (3), qui omet la lettre F de la dernière ligne :

« D M
L · AEMILIO PATER
NO VERTERI · F ·
SVIS Q · POSTERIS
M · AEM · PATERNVS
ET LAEMIL SEVER
VS
F »

(1) Veyrel, p. 2.

(2) Bourignon naquit à Saintes vers le milieu du dernier siècle et mourut en 1792, laissant en manuscrit les *Recherches historiques, topographiques et militaires*, que nous avons dû citer plusieurs fois. Ce travail fut publié en l'an IX par les soins d'un préfet de la Charente-Inférieure, mais les planches qui devaient l'accompagner restèrent inédites et le sont encore aujourd'hui.

(3) Les inscriptions citées par Veyrel et de la Sauvagère le sont toujours sans aucun commentaire.

Bourignon a mis un point entre chaque mot.

Nous lisons ce texte qui nous paraît bien transcrit :

D(iis) M(anibus). L(ucio) Aemilio Paterno, Verteri f(ilio), suisq(ue) posteris, M(arcus) Aem(ilius) Paternus et L(ucius) Aemil(ius) Severus, fecerunt).

Aux dieux Mânes. A Lucius Aemilius Paternus, fils de Verterus et à ses descendants, Marcus Aemilius Paternus et Lucius Aemilius Severus [ses deux fils], ont fait construire [ce tombeau].

Bien que ce ne fût pas une règle absolue ni le résultat d'une loi, comme le pensait Borghesi (1), il était d'ûn usage assez fréquent, dans les familles romaines, que le fils aîné reçût à la fois le prénom, le nom et même le surnom de son père. Le second fils joignait un prénom particulier à son nom de famille, mais il rappelait généralement, dans son surnom, le surnom ou parfois même le gentilice de sa mère.

Il est dès lors fort probable que *Marcus Aemilius Paternus* était le plus jeune fils de *Lucius*.

On sait en outre que la filiation s'exprimait par le mot *filius* immédiatement précédé du prénom ou, beaucoup plus rarement, du surnom du père mis au génitif.

Verterus n'étant pas un prénom, la filiation est dite ainsi à la manière des Gaulois.

En raison de cette particularité, Bourignon a pu penser à tort « qu'*Emilius Paternus, fils de Verter*, dédaignant son origine gauloise, et voulant en détruire la trace, avait renoncé au prénom de son père et pris les nom et prénom de la famille Aemilia à laquelle il pouvait appartenir du côté maternel ».

Bibliographie : Veyrel, p. 11. — De la Sauvagère, p. 127. — Bourignon, p. 49. — Audiat, p. 62.

ÉPITAPHE DE CAIUS JULIUS ARGENUS.

134.

Copie de Veyrel reproduite par de la Sauvagère qui a écrit à la 5e ligne MAIRITA :

(1) Borghesi, *Œuvres*, t. III, p. 209, et Mommsen, *Rom. Forschungen*, t. I, p. 53.

« D M
VIVOS
C · IVLIVS AEMVLILARG
NVS SEPVLCRA CVM
R
HORTO RMAIOITA
VTIINTRA CONSNE
ITV MET TERMINAIV
MT . STCV . MIOCIS SACRIS
ADITIBVS MONIMENTIS
CONSCR CEDVNT
OMNIA »

Copie de Bourignon (d'après Veyrel) :

« D · M ·
VIVOS
C · IVLIVS . AEMVLI . L . ARG ·
NVS · SEPVLCRA · CVM
HORTOR . MAIOR . ITA
VTI . INTRA . CONS NE
ITVM . ET . TERMINA IV
M . EST . CVM · LOCIS · SACRIS ·
ADITIBVSMONIMENTIS
CONS CR
CEDVNT
OMNIA

« *Diis manibus, vivus Caius Julius, Aemulii libertus, Argenus ; sepulcra cum hortorum majore, ità uti intrà consecrationem definitum et terminatum est ; cum locis sacris, aditibus monimentis consecravit : cedunt omnia* ».

« La restitution de ces lettres, dit Bourignon, ne m'appartient pas, je la dois au savant antiquaire (1) duquel j'ai eu l'occasion de parler plusieurs fois ».

M. Audiat a reproduit la copie et la lecture de Bourignon, et fait à leur sujet quelques réserves. Sa copie n'indique pas l'L qui précède le mot *Argenus*.

Il est bien évident que cette inscription a été mal transcrite, cependant il se pourrait qu'il ne fût pas tout à fait impossible d'en tirer parti.

(1) [Séguier.]

BIBLIOGRAPHIE : Veyrel, p. 10. — De la Sauvagère, p. 125. — Bourignon, p. 60. — Audiat, p. 30.

ÉPITAPHE DE FISCALIS ET DE URBICA.

135.

Copie de VEYREL :

« D M
MEMORIAE FISCA
LIS
ET
MEMORIAE VRBICE
PVBLIQVIE · SANT
S . P »

Copie de DE LA SAUVAGÈRE (d'après celle de VEYREL) :

« D · M ·
MEMORIAE FISCALIS
ET
MEMORIAE VRBICE
PVBLIQVIE · SANT ·
S . P . »

Copie de BOURIGNON (d'après celle de VEYREL) :

« D . M .
MEMORIAE . FISCALIS .
ET . MEMORIAE .
VRBICE
PVBLIQVIE . SANT .
S . P .

On s'explique assez difficilement que les copies de Bourignon et de la Sauvagère soient aussi différentes de la copie de Veyrel qu'elles devraient reproduire.

Bourignon lisait :

« *Diis manibus memoriae Fiscalis et memoriae Urbice Publiciae Santonis de suo* ; ou *suâ pecuniâ posuit....* »

M. Audiat s'est demandé, en reproduisant cette lecture, s'il ne serait pas préférable « de voir dans PVBLIQVIE une altération pour *publice ?* SANT serait alors pour SANT*ones* et S . P . signifierait *Sepulcrum Posuerunt.* »

Pour notre compte, nous admettrions bien plutôt l'interprétation que voici :

D(iis) m(anibus). Memoriae Fiscalis et memoriae Urbic(a)e, publi-quae (1) (pour *publicae*), *sant(onae). S(ibi) p(osuerunt.).*

Aux dieux Mânes. A la mémoire de Fiscalis et à celle de Urbica, (esclave) publique de la cité des Santons. Ils se sont fait bâtir eux-mêmes (ce tombeau.)

BIBLIOGRAPHIE : Veyrel, p. 12. — De la Sauvagère, p. 128. — Bourignon, p. 63. — Audiat, p. 66.

136.

Copie de VEYREL :

« D M
MAGN LIAƎ
VODELVTEIACI
F· LVCANVS
LVCANI F MARITo
MATRI »

Copie de DE LA SAUVAGÈRE (d'après VEYREL) :

« D · M ·
MAGN LIA H
VODELVTEIACI
F· LVCANVS
LVCANI F · MARITO
MATRI · »

Copie de BOURIGNON reproduite par M. AUDIAT :

« D · M
MAGN LIAE
VODELVTEIACI
F LVCANVS
LVCANI · F · MARITO
MATRI »

(1) V et A liés.

« *Diis manibus. Magneliae, Vodeluteiaci filiae. Lucanus, Lucani filius, merito matri, (posuit* ou *fecit.)*

« Aux Dieux Mânes de Magnelia, fille de *Vodeluteiacus, Lucain, fils* de Lucain, a rendu, avec piété, les honneurs funèbres à sa mère. »

(Bourignon.)

« *Aux Dieux Mânes ; à Magnilia sa mère, fille de Vodeluteiacus, Lucanus, fils de Lucanus, a élevé justement ce monument.*

« *Vodeluteiacus* est un nom gaulois latinisé. »

(Audiat.)

Il nous paraît préférable de lire :

D(iis) m(anibus) Mag...liae, Vodeluteiaci f(iliae). Lucanus, Lucani f(ilius), m[e]rito matri.

Aux dieux Mânes. A Mag...lia fille de Vodeluteiacus. Lucanus, fils de Lucanus, (a fait élever ce tombeau) à sa mère, pour ses mérites.

Le nom gaulois *Vodeluteiacus* est à remarquer, bien qu'il ne soit pas nouveau.

Bibliographie : Veyrel, p. 11. — De la Sauvagère, p. 127 (sans comment.). — Bourignon, p. 52. — Audiat, p. 64.

EPITAPHE DE POMPONIA CARANTILLA.

137.

Copie de Veyrel reproduite sans aucun changement par de la Sauvagère.

« D M
MEMORIAE PONP
ONIAE CARANTILAE
ANNO . R . V . M · VIII
LIBERIS TRIBVS
RELICTIS POM .
DRVTE · DO MARITVS
P . ROMAE POSVI . C . C . P . T · »

Copie de Bourignon reproduite par M. Audiat :

« D · M ·
MEMORIAE · POMP
ONIAE · CARANTIL .AE
ANNO · R · V ·· VIII
LIBERIS · TRIBVS
RELICTIS POM...
DRVTEDO . MARITVS ·
P . RomAE . POSCI . C · C · P . T . »

« *Diis Manibus memoriae Pomponiae Carantillae, annorum duo de trigenta (natae) liberis tribus relictis, Pomponius Drutedo maritus, promeritis posuit, cum curâ parans titulum,* ou plutôt, *conjugi, carissimae piissimae titulum.* »

(Bourignon.)

« [*Diis manibus et memoriae Pomponiae*] CARENTIL*ae* AE*tatis* ANNO (*quiquagesimo*) V, M*ensibus* VIII (*octo*) *?* [*liberis tribus relictis Pomponius Drutedo maritus Patronus* (*Pontifex Prætor* ou *Præfectus*) ROMAE (ou peut-être PRO ME*ritis*), POSVI*t Conjugi Carissimæ Piissimæ Titulum.* »

(Audiat.)

Il nous paraît préférable de lire :

D(iis) m(anibus) (et) memoriae Pomponiae Carantil[l]ae, annorum [L]VIII, liberis tribus relictis. Pomp[eius ?] Drutedo maritus .....

Aux Dieux Mânes et à la mémoire de Pomponia Carantilla morte à l'âge de 58 ans en laissant trois enfants. Pompeius ? Drutedo, son mari.....

La dernière ligne doit avoir été mal transcrite.

On pourrait aussi songer à restituer le nom de *Pomponius* à la fin de la sixième ligne, mais cette hypothèse ne serait admissible qu'autant que ce personnage et sa femme, auraient été *ex unâ domu*, suivant la formule même que nous avons retrouvée plus haut.

On sait d'ailleurs que les affranchis de la *gens Pompeia* ne manquaient pas en Aquitaine ; notre Santon peut avoir fait partie de la famille de l'un d'eux.

Bibliographie : Veyrel, p. 10. — De la Sauvagère, p. 124. — Bourignon, p. 58. — Audiat, p. 63.

EPITAPHE DE NIGER.

138.

Copie de VEYREL reproduite par DE LA SAUVAGÈRE :

« D M
NIGRO VENOPIS
F. SIBI OVE
SVIS »

Copie de BOURIGNON reproduite par M. AUDIAT :

« D · M ·
NIGRO · VENOPIS ·
F · SIBI · OVE · SVIS · »

« *Diis manibus et Nigro fecit sibique suis* [pour *sibi suisque*]. »

« ... MM. Seguier et Millin, dit Chaudruc de Crazannes, ont proposé la lecture suivante :

« *Diis Manibus* NIGRO
VENOPIS · *Filio* · SIBI · SVISQVE · »

De son côté, M. Audiat pense qu'il faut lire :

Diis manibus, Nigro Venopis filia sibi atque suis (fecit).

Il serait incontestablement préférable d'adopter l'interpétation que voici :

D(iis) m(anibus). Nigro, Venopis f(ilio), sibi[q]ue suis.

Aux dieux Mânes. A Niger, fils de Venopis, (tombeau construit) pour lui-même et pour ses proches.

BIBLIOGRAPHIE : Veyrel, p. 11. — De la Sauvagère, p. 128. — Bourignon, p. 68. — Chaudruc de Crazannes, p. 129. — Audiat, p. 33.

139.

Copie de VEYREL :

« I
HEX
T »

Copie de DE LA SAUVAGÈRE :

« HEX
T. »

Peut-être faut-il lire :

... (*heredes*) *ex t*(*estamento*) *?*...

BIBLIOGRAPHIE : Veyrel, p. 11. — De la Sauvagère, p. 126.

ÉPITAPHE DE SOLEMNIS.

140.

Copie de VEYREL :

« D M
SOLEMIS VI .
PODVALIS DEFVN
CTIS
ANN XXXI »

A la page précédente, Veyrel avait déjà donné la copie suivante, seule reproduite par DE LA SAUVAGÈRE :

« D M
SOLEMNIS VI
PODVALIS DEFVN
CTIS
ANNO XXX »

Copie de BOURIGNON reproduite par M. AUDIAT.

« D . M .
SOLEMNIS . VI
PODVALIS . DEFVNC
TIS ·
ANNO XXXI »

« *Diis Manibus* SOLEMNIS VIRODVALIS DEFVNCTIS ANNO (*aetatis*) XXXI. » (AUDIAT.)

Nous lirions de préférence :

D(iis) M(anibus) Solemnis, Vipodualis (filii), defuncti ann(orum) XXXI.

Aux dieux Mânes de Solemnis, fils de Vipodualis, mort à l'âge de 31 ans.

Orthographié *Sollemnis*, le nom servile que nous avons ici s'est déjà rencontré, en Alsace, sur un autel quadrangulaire aujourd'hui déposé au musée de Strasbourg (1), et à Bordeaux, sur deux cippes très mutilés (2). Il a été relevé aussi sur le piédestal célèbre qui est depuis longtemps connu sous le nom de marbre de Thorigny (3).

Vipodualis est un nom celtique qui serait nouveau s'il avait été bien transcrit.

BIBLIOGRAPHIE : Veyrel, pp. 11 et 12. — De la Sauvagère, p. 125. — Bourignon, p. 64. — Audiat, p. 31.

ÉPITAPHE DE RUFULLINA (?)

141.

Copie de VEYREL :

« D M
F . OR . FV
LIINRE CAMPAN
VS MARITVS
P »

Copie de DE LA SAUVAGÈRE :

« D . M .
F OR FV
LIINRE CAMPAN
VS MARITVS
P . »

(1) *Revue archéol.*, t. XV, 1869, p. 159.

(2) C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, pp. 160 et 231.

(3) Creuly, *Mém.* Ant. F., 1874, pp. 27 à 38. [Cf. plus haut, p. 91 la liste que nous avons donnée des prêtres de Rome et d'Auguste à l'autel de Lyon].

Copie et lecture de BOURIGNON :

« D . M .
F . . . OR . . . FV .
L . IINRE . CAMPAN
VS . MARITVS
P .

« *Fulviae* OR*ciniae* ou OR*civiae* ou OR*baciae*, FV*lvii Libertae Cinerarium*..... »

M. Audiat a fait très judicieusement remarquer que le mot *cinerarium* « était impossible à cette place », mais il n'a pas proposé une autre interprétation de ce texte dont nous ne possédons d'ailleurs qu'une bien mauvaise copie.

On pourrait songer à lire, sans aucune certitude toutefois :

D(iis) M(anibus) e[t mem]or(iae ?) [Ru]ful[l]in[a]e (?) Campanus, maritus, p(osuit).

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Rufullina (?). Campanus, son mari, lui a fait construire (ce tombeau).

BIBLIOGRAPHIE : Veyrel, p. 11. — De la Sauvagère, p. 126. — Bourignon, p. 65. — Audiat, p. 32.

ÉPITAPHE DE JULIA PRIMULA (?)

142.

Copie de VEYREL :

« D M
IVLIAE PRIM
VIA . F . »

Copie de DE LA SAUVAGÈRE :

« D . M .
IVLIAE PRIM
VIA
F . »

Copie de BOURIGNON :

« D . M .
IVLIAE . PRIM .
VIA . F . »

« *Diis manibus Juliae primae, vixit annos.... filia posuit.* »

Chaudruc de Crazannes s'exprime ainsi :

« D . M .
IVLIAE . PRIM .
VIA .... F . »

« ... M. Séguier, de Nîmes, dans sa correspondance manuscrite, dit que [les trois lettres qui commencent la 3e ligne] peuvent admettre toutes conjectures.

« Nous pensons avec M. Millin, à qui nous avions communiqué nos doutes, que VIA est le commencement du nom propre de celui qui a *fait* le monument, et qu'il faut restituer ainsi ce marbre antique :

D*iis* M*anibus* IVLIAE PRIM*æ*
VIA ..... F*ecit* »

M. Audiat a reproduit la copie de Bourignon qu'il traduit :

D*iis* M*anibus* JULIÆ PRIM*æ* F*ul*VIA F*ecit* ».

Nous croyons devoir lire :

D(iis m(anibus) Juliæ Primula[e]..... f(ecit)?

Aux dieux Mânes. A Julia Primula, X. (son mari?) lui a fait construire (ce tombeau).

Bibliographie : Veyrel, p. 11. — De la Sauvagère, p. 128. — Bourignon, p. 66. — Chaudruc de Crazannes, p. 150. — Audiat, p. 33.

ÉPITAPHE DE TAURICA. (?)

143.

Copie de Veyrel :

TAVRICE L PRIMV
LVS CON LVX

A la page suivante de son ouvrage, Veyrel en donne cette seconde copie :

D M
TAVRICE F . L .
PRIMVLVS CON
LVX
P

Les deux versions sont ainsi citées par de la Sauvagère :

a TAVRICE L PRIMV
LVS CONIVX

b D · M ·
TAVRICE F · L ·
PRIMVLVS CON
IVX
P ·

Bourignon n'a donné que la seconde qu'il a disposée comme suit :

« TAVRICE . F . L . PRIMVLVS . CON
LVX . P . »

« ... Le paléographe saintongeais [Bourignon] aurait dû faire l'observation, dit Chaudruc de Crazannes, que l'absence de la formule profane *Diis Manibus* sur l'épitaphe de Taurice, indiquait une inscription chrétienne des premiers siècles de l'Eglise... »

On doit lire peut-être :

[D(iis) m(anibus) (?)]. Taurice, F(lavii?) l(ibertae). Primulus con[j]ux p(osuit).

Aux dieux Mânes. A Taurica, affranchie de Flavius. Primulus, son mari, lui a fait construire (ce tombeau).

Ou encore, sans plus de certitude :

Taurice, J(ulius) Primulus conjux.

en supposant que les I revêtaient une forme spéciale pouvant les faire confondre assez facilement avec des L.

M. Audiat traduisait :

« TAURICÆ FILIÆ LUCIUS PRIMVLVS [CONJUX POSUIT] »

Mais cette lecture ne serait admissible qu'autant que l'inscription serait incomplète. La défunte, dont le nom ferait alors défaut, serait une fille naturelle de Taurica.

Se basant sur l'absence des sigles D M, qui n'est pas cependant démontrée, M. Audiat suppose en outre que *Taurica* « ne devait pas être païenne ». Ce serait exact si toutes les inscriptions païennes portaient la consécration aux dieux Mânes, mais il n'en est pas ainsi et, par suite, l'absence des sigles dont il s'agit ne prouve rien.

Quant à la véritable disposition des lignes de ce texte, en présence des deux copies de Veyrel, il nous paraît bien difficile de la découvrir.

Bibliographie : Veyrel, pp. 10 et 11. — De la Sauvagère, pp. 124 et 128. — Bourignon, p. 52. — Chaudruc de Crazannes, p. 156. — Audiat, p. 39.

INSCRIPTIONS D'ANGOULÊME.

Musée de la ville.

144.

« Une inscription, retirée des fondations de l'hôtel de ville, et incomplète,

ELVINIE

nous apprend que les Romains, confondant et embrouillant toutes les mythologies, avaient importé chez nous le culte de Cérès, qu'eux-mêmes avaient emprunté à la Grèce.

« Enfin, en 1863, les fouilles opérées sur l'emplacement du château pour la construction de l'hôtel de ville, mirent au jour des antiquités [diverses, parmi lesquelles l'inscription ci-après] :

CIVI · BELINATE
PVS · D

(Lièvre.) »

« Pierre (calcaire coquillier), chargée de cette inscription gravée en caractères :

qui nous apprend qu'on célébrait dans notre ville les mystères de *Cérès-Eleusine,* définitivement abolis, disent les mythographes, sous le règne de Théodose Ier.

« Les lettres IS, gravées dans un cartouche contigu de cette inscription, paraissent être la finale du mot *Cerer*IS qui précédait celui d'*Elusinie*.

« Enfin au-dessous de ce mot et presque au milieu de la pierre se trouve sur un cartel en relief, à pans semi-sphériques, un signe qui affecte la forme d'un L renversé, et que certains archéologues croient être un « gamma Γ (?) », lettre grecque qu'il serait impossible d'expliquer sans entrer dans des suppositions. »

« Longueur de cette pierre, 1 m. 34 ; hauteur, 65 centim., épaisseur, 29 centimètres. » (E. Biais.)

Ces deux fragments ne nous inspirent qu'une médiocre confiance ; cependant comme ils existent, et que d'ailleurs nous ne nous expliquerions pas trop qu'un faussaire eût perdu son temps à faire graver des textes aussi insignifiants que ceux-là, nous ne croyons pas devoir les rejeter complètement comme nous avions eu tout d'abord l'intention de le faire. Mais nous renonçons à en tirer quelque parti.

Bibliographie : Lièvre, *Angoulême, histoire, institutions et monuments*, Angoulême, 1885, in-12, pp. 7 et 10. — E. Biais, *Catal. du musée arch. d'Angoulême*, pp. 31-32.

Musée de la ville.

145.

Dans sa *Statistique monumentale de la Charente*, J.-H. Michon cite comme ayant été découvert à Angoulême « un tombeau mutilé, méconnaissable dans le mortier qui l'enveloppe. »

Il en donne un dessin sur lequel on lit :

NTO · F · Q
DOCIVS POS

Cette « légende, dit-il, paraît être : QVINTO FILIO QVINTVS DOCIVS POSVIT. » — « Peut-être, ajoute-t-il ailleurs, ce tombeau a couvert la froide dépouille d'un de ces préteurs qui faisaient trembler les peuples devant les haches romaines. »

Il est presque superflu d'ajouter que l'abbé Michon devait avoir l'imagination féconde !

Nous ignorons, pour notre compte, ce qu'est devenu ce fragment funéraire que le musée d'Angoulême ne possède pas, et sur lequel il ne serait d'ailleurs pas possible de lire *Quinto filio*.

S'il a jamais existé, il ne peut qu'avoir été mal transcrit.

Bibliographie : J.-H. Michon, *Stat. mon. de la Charente*, Paris, 1844, in-4°, pp. 172 et 202.

MONUMENTS APOCRYPHES.

Inscriptions perdues attribuées à Saintes.

146.

D . M . ET . M .
TVLLIÆ . F . T . MARTII
CENTVRIONIS . D .
A . ÆTATIS . XX
ET . VR . DCC . LXXI .

« C'est-à-dire : *Diis manibus* ET *memoriae* (sous-entendu) *aeternae* TULLIAE *Filiae Tullii* MARTII CENTVRIONIS *Defunctae Anno* AETATIS XX ET VR*bis* (sous-entendu *Romae conditae*) DCC LXXI. » (Chaudruc de Crazannes.)

Tout en reconnaissant qu'il serait possible de traduire la dernière ligne par VR*bis santonicae*, ainsi que le lui conseillait Visconti dans une lettre particulière (1), Chaudruc de Crazannes préfère s'arrêter cependant à la version qui précède et dater le monument « du principat de Tibère et de l'an de Rome 771 ».

« Voilà, sans contredit, dit-il, l'inscription la plus remarquable et la plus curieuse que nous possédions. Elle est insolite et dans les immenses recueils qui existent d'inscriptions tumulaires ou sépulcrales, on n'en connaissait pas qui rappelât la fondation de Rome...

« .... Le centurion Tullius Martius était, sans doute, un citoyen romain en garnison à Saintes avec la *cohorte qu'il commandait* (?) il eut le malheur d'y perdre sa fille, et par un sentiment d'orgueil et d'amour-propre digne d'un citoyen romain et peut-être aussi par la force de l'habitude, il data l'année de la perte de sa chère Tullie de l'ère de sa patrie. »

M. Audiat a déjà fait justice de ce texte sur lequel Chaudruc de Crazannes s'était si complaisamment étendu et dont il avait même donné le fac-simile (pl. VI, n° 2, de son ouvrage).

« [Cette inscription], dit-il, serait fort importante, si elle était authentique. Sortie d'une cave où des moyens artificiels lui préparaient de longue main une teinte *sui generis* et toutes les apparences d'une antique, elle apparut un beau jour pour

(1) « Cette inscription, disait Visconti, est la plus intéressante de toutes, parce qu'on y trouve l'an de la fondation VRBIS ; c'est-à-dire VRBIS *santonicae* comme Ausone l'appelle de la ville de Saintes... »

recevoir des visites empressées et exciter des admirations enthousiastes.... »

« Quel dommage que ces pleurs versés par ce pauvre père sur sa chère Tullie ne soient causés que par le rire d'un homme d'esprit. »

Nous ignorons d'où M. Audiat tient tous les détails qu'il a donnés dans l'*Epigraphie santone*, et que nous avons tout lieu de supposer entièrement exacts, mais nous serons moins indulgent que lui-même, et nous stigmatiserons comme il convient l'impudent inconnu qui fit graver le texte qui nous occupe. Nous nous refusons à reconnaître le moindre esprit à cette pratique insensée, malheureusement beaucoup trop fréquente, qui consiste à fabriquer de toutes pièces et à lancer, soit pour les besoins d'une thèse quelconque, soit pour d'autres raisons encore sur lesquelles nous n'insisterons pas, des inscriptions dont il n'est pas toujours aussi facile que dans le cas présent de faire bonne et prompte justice.

Bibliographie : *Annales encyclopédiques*, t. I, 2e partie, fév. 1817. — Chaudruc de Crazannes, *Notice, etc.*, p. 43. — Chaudruc de Crazannes, pp. 173 et 148, (lettre de Visconti). — Audiat, p. 70.

—

147.

« Ce fragment, consacré aux *mânes et à la mémoire de Lubius décédé à l'âge de* ....., n'offre qu'un fragment d'inscription :

D · M
ET ME
LVBII
C · CA · ·
D · AE · V

« La tablette sur laquelle elle était gravée ayant été fracturée, il n'en reste que ce morceau. Il serait impossible de donner une explication complète de cette épitaphe. »

(Chaudruc de Crazannes.)

« On doit lire : « *de Lubin, mon chien chéri... Canis* CA*ris-* « *simi.*

« C'est une mystification dont a été victime l'antiquaire saintongeais. Si c'était la seule !.. »

(Audiat.)

M. Audiat doit avoir eu de bonnes raisons pour donner l'interprétation qu'on vient de lire. Pour notre part, nous

ne l'aurions même pas soupçonnée, mais l'authenticité du texte n'aurait pas été reconnue pour cela.

Bibliographie : *Annales encyclopédiques*, t. I, 2e partie, fév. 1817. — Chaudruc de Crazannes, *Notice, etc.*, p. 46. — Chaudruc de Crazannes, p. 142. — Audiat, p. 22.

—

148.

Copie de Veyrel :

D M
HIC LOCO CORPVS
MEVM IGNAE
CREMATVM OSVA
QVE MEA
A MARITO

Copie de de la Sauvagère :

D · M ·
HIC LOCO CORPVS
MEVM IGNAE
CREMATVM OSVA
QVAE MEA
A MARITO

Copie et lecture de Bourignon :

« D . M .
HIC . LOCO . CORPVS .
MEVM · IGNAE ·
CREMATVM . OSVA .
QVE . MEA .
A MARITO... »

« *D(iis) m(anibus). H(u)ic loco corpus meum igne crematum ossaque mea a marito* [*condita sunt,* ou *sita*, ou *deposita*]. »

Ce texte est aussi cité par M. Audiat qui le traduit ainsi :

« Diis Manibus. HIC (pour HOC) LOCO CORPVS MEVM IGNÆ (pour IGNE) CREMATUM, OSVA (pour OSSA) QUE MEA A MARITO (*condita sunt.*)

« *Aux dieux Mânes. En ce lieu mon corps brûlé par le feu et mes os* (ont été placés) *par mon mari.*

A l'encontre de nos prédécesseurs, nous ne pensons pas qu'il ait jamais existé. Veyrel ne l'a pas inventé peut-être,

mais quelque contemporain peut fort bien lui en avoir fourni la copie.

Bibliographie : Veyrel, p. 11. — De la Sauvagère, p. 126. — Bourignon, p. 50. — Audiat, p. 62.

Inscriptions perdues attribuées à Poitiers.

149.

« Marbre blanc de 17 pouces 4 lignes. C'est un cube qui aparemment *(sic)* portoit une Urne au trésor Saint-Hilaire. Il (1) m'en imposoit à cet égard tant sur les précédens que sur le suivant, car il les avaient *(sic)* acquis et les a emportés (2) ·

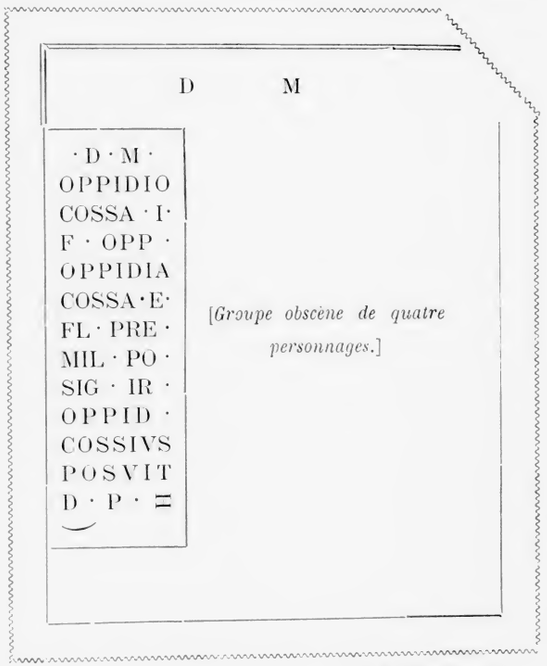

»

(de Beaumesnil.)

(1) Sans doute le secrétaire de M. de Berrier, intendant du Poitou

(2) Cette dernière phrase de Beaumesnil est d'une écriture plus récente.

M. Ledain a cité cette inscription dans son *Epigraphie romaine du Poitou*.

« L'exactitude de la copie [de Beaumesnil] peut-être mise en doute, dit-il, comme toutes celles laissées par ce chercheur, qui a rendu, malgré tout, des services réels. Aussi ne cherchons-nous pas à en donner une lecture qui serait douteuse comme la copie ; mais nous ne voyons pas de motif d'en suspecter l'authenticité. L'inscription mentionne un *præfectus militum* qui différait, on le sait, du *præfectus legionis*, car, au ve siècle, la préfecture était une subdivision de la légion. Cette particularité en fixerait la date. »

Plus sceptique que notre érudit confrère, nous rejetons absolument ce texte. A défaut d'autres raisons, le groupe obscène, dont il est question plus haut, suffirait pour nous le rendre suspect (1).

(1) M. l'abbé Lecler a publié dans les *Bulletins* de la Société archéologique du Limousin, t. XIX, 1869, pp. 27 à 30, toute une étude très importante sur Beaumesnil. Nous en extrayons ce qui suit :

« ..... Beaumesnil mourut âgé de 80 ans ; sa veuve, qui ne lui survécut que six mois, fit M. de l'Epine son légataire universel, lequel, à son tour, légua tous les manuscrits de Beaumesnil à M. Rufin, son parent. (Tripon, *Hist. monument. du Limousin*, 1837.)

« ..... Il est toujours pénible sans doute de faire le procès de ceux qui ne sont plus, mais la vérité réclame une rectification, ensuite il est bon que l'on sache la valeur de ces documents où plusieurs ont largement puisé. Je ne veux pas contester l'habileté de Beaumesnil comme dessinateur ; mais chez lui le manque d'exactitude fait bientôt oublier cette qualité. J'ai été étrangement surpris, en examinant quelques-uns de ses dessins, de trouver totalement défigurés des monuments que j'avais moi-même consciensement étudiés : j'ai même remarqué qu'il n'a pas été embarrassé pour inventer en partie ceux que nous possédons encore, tel que le fanal de Rancon. Mais on ne saurait dire où il y a le plus d'invention, dans ses dessins ou dans ses cahiers. Presque tous les auteurs sérieux le trouvent en défaut.

« M. Lecointre-Dupont dit qu'il faut se défier des assertions de cet antiquaire, elles sont presque toujours hasardées et dangereuses. (*Congrès scientifique de Limoges*, t. I, p. 272.)

« M. Maurice Ardant n'ose pas faire mention de la fameuse médaille gauloise de Sedulix, chef des Lemovices au temps de la conquête de César, médaille que peut-être personne n'a vue, et que sans doute Beaumesnil a cru voir. Il avoue encore que la méfiance envers cet homme est légitime (*Ibid.*)

« M. Mérimée n'a pu s'empêcher de remarquer l'immodestie de ses inventions. (*Voyage en Lim. et en Auverg.*, p. 101.)

« M. Marvaud, dans son *Histoire du Bas-Limousin*, le trouve en défaut dans la visite qu'il a faite à Turenne, (t. I, p. 86.)

« M. Allon ... fait remarquer que souvent Beaumesnil indique dans un cahier, le même objet trouvé à l'évêché [de Limoges], qui, d'après un autre cahier, aurait été trouvé dans un autre endroit de la ville. (*Descript. des mon. de la Haute-Vienne*, p. 75, notes).

Les lignes suivantes ont été publiées enfin par l'abbé Texier, (*Manuel d'épigraphie, et recueil des inscriptions du Limousin*, pp. 91 et 92, (extrait des *Mem.* Ant. O., 1850)] :

« ... Beaumesnil, sous le rapport de la science et de la conscience, laisse beaucoup à désirer ; ses nombreux manuscrits en font foi. Pour lui, tous les fanaux chrétiens sont des temples de Pluton, tous les mollillons des églises romanes ont une origine druidique.

« Comédien de profession, pourrions-nous dire, il jouait les savants comme les pères nobles. Il se crut obligé de gagner la pension de 1500 livres que lui avait fait obtenir l'Académie des Inscriptions, en fabriquant toute sorte d'antiquités. *Il avait un goût particulier pour les obscénités*, et son crayon infidèle en créa de si dégoûtantes, qu'il a réussi à calomnier même les mœurs du paganisme. « ..... Il en voit « partout, *et toujours dans les monuments détruits*. (Mérimée, ouv. cité, p. 101.)»

L'abbé Texier prend ensuite Beaumesnil en flagrant délit de contradiction avec lui-même, et rappelle qu'il a cité dans ses *Recueils*, comme ayant été découverte dans les fouilles de l'évêché de Limoges, en 1758, une inscription — assez insignifiante d'ailleurs, — qu'un deuxième dessin, destiné à l'Académie celui-là, donne comme vue par lui en 1747, « près du jardin des Dames de la Providence. »

Pour compléter ce qui précède, nous pourrions multiplier les citations, et signaler de même à l'attention publique les dessins ignobles qui salissent les pages du Recueil manuscrit que possède la bibliothèque de Poitiers. Il nous paraît inutile de le faire, car nous en avons assez dit déjà pour que le doute ne soit plus possible sur le mépris absolu que doivent inspirer de telles œuvres. Pour nous, notre opinion à ce sujet était faite depuis longtemps, bien avant la flétrissure que lui ont infligé les rédacteurs du tome XII du *Corpus des Inscriptions latines*, (p. 82), mais nous n'en avons pas moins tenu à citer presque in-extenso la note de M. Lecler, parce qu'il nous semble que dans le Poitou, trop d'érudits encore paraissent disposés à accorder dans leurs écrits plus de créance qu'elles n'en méritent aux assertions du comédien Beaumesnil.

BIBLIOGRAPHIE : De Beaumesnil, *Rec. man.*, p. 19. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 28, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 168).

150.

« Bas-relief de marbre de la figure d'une pierre, haut de 8 poulces 2 lignes, sur 4 pieds 9 poulces de long, épais de 22 lignes, appartenant au secrétaire de Monsieur de Berrier, [intendant du Poitou], trouvé en fouillant les fondemens d'une maison rue de la Tranchée, aujourd'hui des Gilliers [lors de la création de la promenade] :

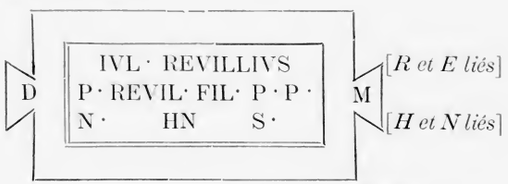

(DE BEAUMESNIL.)

« Bas-relief de marbre trouvé dans les fondations d'une maison de larue de la Tranchée, et par conséquent sur le bord de l'ancienne voie..... D'un côté sont l'aspergile, *aspersorium*

lustrica, goupillon destiné à asperger avec le sang des victimes ou avec une eau que l'on nommait lustrale...; de l'autre côté, une patère et un *simpulum* ou *simpurium*, vaisseau à long manche, ... et un *préfericule*. L'inscription qui est au milieu porte :

« D. M. *Diis manibus Julius Revillius, Publii Revillii, filius, patri pientissimo* ou *patri posuit ne heredem sequatur.*

« Julius Revillius, fils de Publius Revillius, à son père très pieux, *ou* : a posé ce monument à son père; que ce sépulcre ne passe point à l'héritier.

« Revillius était enseveli dans une terre étrangère; l'héritier acquérait le sépulcre, pouvait le vendre avec la terre, y mêler ses cendres, le détruire, soit de fait, soit à défaut d'entretien; désormais il demeurera intact, debout et respecté comme chose religieuse. » (DE LA FONTENELLE et l'abbé GIBEAULT) (1).

Ce texte a été lu ainsi par M. Ledain :

« *Diis Manibus. Julius Revillius, Publii Revillii filius, patri posuit. Ne heredem sequatur.*

« Le cartouche qui contient l'inscription était accompagné à droite et à gauche, dit notre confrère, de sculptures représentant d'un côté un *aspersorium* et un *simpulum*, de l'autre côté un *prefericulum* et une patère. L'original, qui a disparu, avait été dessiné par Beaumesnil, puis a été publié par Thiollet. »

Pour notre compte — et comme pour la précédente inscription, — nous n'avons qu'une confiance très limitée en l'authenticité de ce nouveau texte que seul de Beaumesnil paraît avoir connu. La manière dont la filiation de *Julius Revillius* est exprimée, la formule possible mais peu habituelle P.P.N·H N S qui ne pourrait se traduire que par *p(ropria) p(ecunia) n(umeravit); h(eredem) n(on) s(equitur)*, nous paraissent suffisantes pour le faire rejeter.

BIBLIOGRAPHIE : Beaumesnil, *Rec. manusc.*, pp. 64 et 93. — Thiollet, *Antiq. etc.*, Paris, 1823, in-folio, p. 18 et pl. 5. (Reproduction du dessin de Beaumesnil.) — Ledain, *Epigr. romaine*, p. 33, et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 173. — *Collection de dessins* des Ant. de l'O., carton 3. (Autre reproduction du dessin de Beaumesnil.)

(1) L'ouvrage que nous venons de citer n'a jamais été terminé. Il a pour titre : « *Antiquités monumens et vues pittoresques du Haut-Poitou, dessinés par M. Thiollet, avec un texte historique et descriptif par MM. les conservateurs des départements de la Vienne et de la Vendée.* » Le texte, qui ne comprend que 24 pages, est dû à de la Fontenelle de Vaudoré et l'abbé Gibeault.

151.

« Fragment de pierre haut d'environ 21 poulces sur presque autant de large, épais de 9 ou 10 poulces, qui paraît être le reste d'un ARE sepulchral :

« MPHILII · PO
AMPHILVS FILI (*I et I; I et L liés*)
ISCANIVS LIB · (*I et B liés*)
NE MERENTI (*N et E; M et E; E, N et T liés*)
PIENTISSIMO · P (*E, N et T; I et M liés*)

(DE BEAUMESNIL, voir notre pl. VIII.)

« ... Autre fragment d'environ 21 pouces carrés :

Diis manibus Pamphili posuit Pamphilius, Iscanius libertus patrono bene merenti et pientissimo patroni. »

(DE LA FONTENELLE et l'abbé GIBEAULT.)

« [Inscription provenant] des fouilles exécutées dans le sol des Gilliers, sur lequel fut élevée la promenade actuelle de Blossac, à Poitiers :

« MPHILII · PO — *Pamphilii*
AMPHILVS FILI — *Pamphilus filius*
ISCANIVS LIB. — *Iscanius libenter*
E MERENTI — *Bene merenti*
PIENTISSIMO · P · — *Pientissimo posuit* »

(DE LONGUEMAR. « D'après le fac-simile de dom Fonteneau. »)

« Cette inscription était gravée sur un fragment de pierre découvert aux Gilliers de Poitiers, lors de l'établissement de la promenade par M. de Blossac, en 1770. L'original a disparu. Beaumesnil l'avait dessinée. Thiollet l'a publiée, p. 18, pl. v. (*Antiquités du haut Poitou*). M. de Longuemar l'a aussi publiée dans l'*Epigraphie du haut Poitou...*

« Lecture :

« (*Dis manibus*) *Pamphilii Potiti Pamphilus filius et Viscanius libertus bene merenti pientissimo posuerunt.* »

(LEDAIN, *Epigr. rom.*)

Pour des raisons que nous avons déjà fait connaître nous ne citerons encore que pour mémoire ce nouveau texte de Beaumesnil.

BIBLIOGRAPHIE : Beaumesnil, *Rec. manusc.*, pp. 62 et 92. —

Thiollet, *Antiquités, etc.*, p. 18 et pl. 5. (Reproduction du dessin de Beaumesnil). — De Longuemar, p. 144. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 34, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 174). — *Coll. de dessins* de la Soc. des Ant. de l'O., cartons 1 et 3. (Autres reproductions, l'une au crayon, l'autre au lavis, du dessin de Beaumesnil.)

152.

« Autel sepulchral, haut de 21 poulces sur 2 pieds 9 poulces de large et 16 poulces d'épaisseur, trouvé près de Saint-Jean, dessiné en 1747. Et qui appartenait au même propriétaire, c'est-à-dire à une personne attachée [comme secrétaire] à Monsieur de Berrier alors intendant de Poitiers.

« D M
L CAECILIVS TARNIVS
P CAE FIL VAM POS'TVS
CVRAVERVNT PECVNIA SVA
PRO L VDIS »

(DE BEAUMESNIL.)

« Cette pierre sépulchrale se voyait encore aux environs de l'église [Saint-Jean] en 1747. » (Biblioth. de Poitiers, *Inscript. et monum.* Voir notre pl. VII) (1).

« Ces inscriptions, que l'on voyait encore à la fin du siècle dernier, aux abords du temple Saint-Jean de Poitiers, ont depuis disparu. Le fac-simile en a été conservé dans les cartons de dom Fonteneau. Elles sont, l'une et l'autre, en capitales carrées avec enclaves, adossements et accouplements de lettres des meilleurs temps de l'épigraphie :

« D M
L· CAECILIVS TARINIVS
P · CAE · FIL· VIAM POSITVS
CVRAVERVNT PECVNIA SVA
PRO LVDIS

« Ces inscriptions, soumises à M. le général Creuly, lui ont paru avoir subi des altérations qui les rendent obscures et les font sortir des règles ordinaires de l'épigraphie. »

(DE LONGUEMAR.)

(1) Le même fac-simile se trouve reproduit deux fois dans ce manuscrit.

« Le cippe sur lequel est gravée cette épitaphe se voyait aux environs de l'église Saint-Jean, à Poitiers, en 1747. Il a disparu, mais dom Fonteneau (1) en a recueilli l'inscription, publiée depuis par M. de Longuemar, qui ne nous semble pas l'avoir comprise d'une façon très nette.

« L'expression finale *pro ludis* donne la raison de l'érection du monument funèbre. C'est en reconnaissance des jeux publics donnés au peuple par Atarinius que le monument lui est dédié. On trouve dans Wilmanns plusieurs exemples de semblables épitaphes rappelant avec éloge les jeux, combats de gladiateurs, munificences et largesses de toutes sortes données par le défunt au profit du public ou d'une corporation.

« L'expression *viam positus* doit signifier que le tombeau d'Atarinius était situé sur le bord d'une voie.

« *Dis manibus*
Lucius Cœcilius Atarinius,
Publii Cœcilii filius viam positus
Curaverunt pecunia sua
Pro ludis.

« Il semble qu'il y ait dans ce texte, dont l'original est perdu, une lacune d'une ligne où devaient être inscrits les noms de ceux qui élevèrent le monument à leurs frais, en reconnaissance des jeux. » (LEDAIN, *Epigr. rom.*)

Nous n'avons pas en l'authenticité de ce texte toute la confiance que M. Ledain paraît posséder. Il est assurément bien difficile d'établir aujourd'hui, d'une façon indéniable, que de Beaumesnil en fut l'inventeur, mais il existe de grandes présomptions contre lui. Nous nous bornerons donc à signaler la copie qui précède à ceux qui plus experts que nous-même se croiront en état d'en juger la valeur.

BIBLIOGRAPHIE : Beaumesnil, p. 61. — Bibliot. de Poitiers, *Inscript. et mon.* (ms. sans pagin.). — De Longuemar, p. 145. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 27 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 167.) — *Coll. de dessins*, de la Soc. des Ant. de l'Ouest, carton 3 (reproduction au lavis du dessin de Beaumesnil).

(1) Nous avons déjà dit ailleurs que le manuscrit de la bibliothèque de Poitiers n'était pas l'œuvre exclusive de dom Fonteneau. Il est même probable que le savant bénédictin n'a jamais collaboré à sa rédaction.

153.

« Fragment d'un tombeau en pierre d'un pied 8 pouces de long sur 11 pouces de large et 8 d'épais [découvert, en avril 1752, lors de la création du parc de Blossac] :

« *D M*
FORTIONI O
jVARI FELICIS
HPTO »

(*Bibl. de Poitiers.*)

M. Ledain a proposé de lire, à la dernière ligne : « *Heres ponendum tumulum curavit*, ou : *hic posuit tua ossa*, ou *heres posuit tua ossa* ».

A notre point de vue, cette épitaphe ne doit inspirer qu'une médiocre confiance. Sans la donner positivement comme fausse, nous ne pouvons que faire de très grandes réserves à son sujet.

Le dessin que nous avons vu, — et que nous reproduisons en fac-simile planche XI, — nous paraît avoir été fait par Beaumesnil.

BIBLIOGRAPHIE : Bibl. de Poitiers, *Liasse des objets trouvés à Blossac*, 4e pl., n° 17, (dans *Inscript. et monum.*, ms. sans pagin.). — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 34, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 175).

Musée de la ville de Poitiers.

153 *bis*.

« *Pavé romain en pierre dure polie*, sur lequel est gravée à la pointe, en caractères rustiques, l'inscription que voici, à laquelle il est difficile d'assigner un sens. La provenance équivoque de cette inscription fait naître des doutes sur son authenticité.

« Hauteur, 0 m. 13, longueur, 0 m. 19.

« SN ASCIA TVRIAS PRITOI
LV LII DVRVINNV IIDIA
CXI
SII ASCIA TONOS · ACAV
XX NI »

(BROUILLET.)

BIBLIOGRAPHIE : Brouillet, p. 301.

SIXIEME PARTIE

INSCRIPTIONS SUR MÉTAUX

CACHETS D'OCULISTES ET GRAFFITI.

INSCRIPTION SUR UNE LAME D'ARGENT.

154.

Il y a quelque trente ans, on a découvert à Poitiers une inscription bizarre sur laquelle s'est très longuement exercée la sagacité de plusieurs érudits, mais dont le contenu n'a pas encore été complètement compris pour cela.

De Longuemar, qui l'a signalée, lui a consacré toute une dissertation très importante.

« Dans l'une des dernières séances de la Société des Antiquaires de l'Ouest, pendant l'année 1858, M. de la Marsonnière, qui en était alors le président, présenta, dit-il, une lame d'argent laminé ou plutôt aplati au marteau, extrêmement mince, mesurant 0 m. 135 de longueur sur 0 m. 04 de largeur, et sur laquelle avaient été tracés avec la pointe d'un stylet des caractères de forme barbare disposés sur cinq lignes.

« La Société voulut bien nous charger, M. Rédet, M. Cardin et moi, d'examiner avec soin quelle pouvait être la valeur scientifique de ce document découvert dans une fouille pratiquée à l'angle des rues Saint-Denis et des Trois-Cheminées, sur l'emplacement d'une maison que faisait alors reconstruire M. le conseiller Bonnet.

« Notre premier soin fut d'aller aux enquêtes et d'interroger le terrassier qui avait exhumé cet objet : il résulta des renseignements que nous pûmes recueillir, qu'il l'avait trouvé à la

profondeur de 1 m. 50 environ, au milieu d'un terrain remué et parsemé d'ossements humains. Au moment de sa découverte, la lame d'argent était enroulée sur elle-même et renfermée dans une sorte d'étui carré, en cuivre ou en argent noirci par un long séjour dans le sol, et terminé en pointe à la manière d'un carquois ; l'autre extrémité, demeurée ouverte, avait permis à l'ouvrier d'apercevoir le contenu, et, dans son empressement à s'en emparer, il avait précipitamment lacéré cette enveloppe à l'aide de son couteau et l'avait rejetée au milieu des décombres, où elle se perdit sans retour.....

« Le premier examen de notre inscription fut des plus laborieux, il faut l'avouer, et ne nous offrit guère qu'un bizarre assemblage de syllabes à l'aide desquelles il semblait impossible de composer des mots ayant un sens raisonnable dans aucune langue connue.

« Hâtons-nous de transcrire ici le résultat de notre lecture, obtenue après mille hésitations, afin de mettre le lecteur à même de juger de notre embarras.

BIS GONTAURION ANALABIS BIS GONTAURIOSO
CEANALABIS BIS GAUTORIOS CATALASES
UIM CANIMA UIM SPATERNA MASTA
MASTARS SETUTA TE IUSTINA QUEM
PEPERIT SARRA.

« ..... Les caractères tracés sur la lame d'argent, et dont nous donnons un scrupuleux *fac-simile* (1), sont en partie cursifs et en partie minuscules, et tout à fait conformes à ceux des actes et diplômes de l'époque gallo-romaine et de l'époque mérovingienne. Ils ont notamment la plus grande analogie avec ceux d'une charte sur papyrus, en date de la dernière année du règne de Justinien Ier (565 de notre ère), et qui est écrite en cursive, et en même temps avec une copie écrite vers 570, en minuscule romaine, d'un sermon de saint Hilaire contre les ariens, copie conservée dans la collection du Vatican (2) ».

De Longuemar ne propose aucune interprétation, mais il rappelle que les formules médicales laissées par Marcellus, le célèbre médecin de Théodose, ne sont pas sans analogie avec l'inscription qu'il décrit.

C'est ainsi, par exemple, que le mot *peperit* de la dernière

(1) Nous l'avons reproduit pl. xxxv.

(2) Les lettres *c*, *e*, *r*, *u* rappellent plus particulièrement la cursive ; les lettres *b*, *g*, *l*, *m* et *n*, la minuscule ou même la demi-onciale ; les lettres *a*, *i*, *o*, *p*, *s* et *t* appartiennent à l'un et à l'autre genre d'écriture.

ligne entre dans la composition de la formule 40 des études de Grimm et Pictet (1). Pour faire sortir du gosier un osselet ou un épi introduit fortuitement, il faut, dit cette formule, « retourner trois fois un tison de manière à plonger chaque fois un des bouts dans le feu en invoquant la puissance de ce remède : « *Uti illud quod hæserit in faucibus tuis vel* illius quem peperit illa, *sine morâ et molestiâ eximatur.* »

La formule 100 qui donne l'indication d'une friction pour adoucir les douleurs de la goutte, se termine de même par cette recommandation : « *Aut si alii præcantas, dices* illius quem peperit illa *venenum veneno vincitur saliva jejuna vinci non potest. Ter dices hæc et ad singulas plantas illius cui medebere spues.* »

D'autres formules encore contiennent le même mot, et l'une d'elles, la formule 48, destinée à combattre les douleurs d'estomac, ajoute de plus : « *In lamina argentea scribes et dices : Arithmato aufer dolorem stomachi illi* quem peperit *illa....* »

Il y avait des formules qui devaient être tracées sur du plomb, du parchemin ou de l'or ; certaines contenaient des incantations purement latines, tandis que d'autres exigeaient des incantations grecques ; celles-ci avaient des invocations chrétiennes, celles-là faisaient appel à l'intervention des astres ou des dieux, toutes avaient quelque chose de mystérieux, et tout permet de supposer que la formule tracée sur la lame d'argent découverte à Poitiers ne sort pas de la règle commune.

Et ce qu'il y a d'intéressant à constater, c'est que ces conjurations étaient faites, non seulement par les malades eux-mêmes, mais encore, et peut-être surtout, par des tiers. Ce qui s'explique lorsqu'il s'agissait de jeter un sort sur quelqu'un ou sur quelque chose, — les chevaux de course par exemple, qu'il fallait empêcher d'arriver au poteau (2), — se comprend un peu moins pour la guérison d'une maladie.

Il devait exister des formules toutes faites qu'un copiste gravait ou traçait au moment voulu ; ainsi s'explique probablement la faute grammaticale résultant du mot *quem* se rapportant au nom féminin *Justina*.

En signalant la lame d'argent de Poitiers, de Longuemar déclarait lui-même qu'il ne songeait à remplir que « le modeste rôle d'avertisseur ». Il appelait alors sur ce talisman l'attention

(1) *Uber Marcellus burdigalensis* von Jacob Grimm, 1847. Jacob Grimm und Adolff Pictet, *über die Marcellischen formeln*. Berlin. 1855.

(2) « ... *Demon qui (h)ic conversans, trado tibi (h)os. quos ut deleneas illos et implicentur nec se movere possint* ». (A. Delattre, *Bull. de corresp. hellen.* 1888, p. 294. — *Bull.* de l'Acad. d'Hippone, t. xxii, 1886, p. 137. — *Ephem. epigr.*, t. v, p. 317.)

des linguistes, et le premier qui répondit à son appel fut Pictet.

A la date du 20 juin 1859, le savant génevois lui écrivit une longue lettre qui fut publiée la même année dans les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1).

« ... Une première observation, qui n'est pas sans importance, lui disait-il, c'est que la formule me paraît composée de cinq vers de huit syllabes avec une césure au milieu. Le second vers seul fait exception, et semble, par cela même, justifier une légère correction pour en retrancher une syllabe surabondante. Comme tout indique que ces formules anciennes, et sans doute devenues obscures, se transmettaient par des copies, il est fort probable qu'il s'y glissait parfois des erreurs de transcription, je ne m'autorise cependant de cette probabilité que pour proposer, dans le texte entier, deux changements de peu d'importance, et que je chercherai à motiver. Je lis, en conséquence, comme suit :

« BIS GONTAURION | ANALABIS !
BIS GONTAURION | CANALABIS !
BIS GONTAURIOS | CATALASES !
UIM CANIMA ! | UIM SPATERNA !
MASTA MASTARS | SETUTATE ! »

Faisant ensuite l'analyse de chaque mot, Pictet arrivait à cette conclusion :

« Ma version conjecturale du texte entier se résume comme suit :

« Conjure le fascinateur par des souffles !
Conjure le fascinateur par des chants !
Conjure les incantations du fascinateur !
Loin de moi la plainte, loin de moi la stupeur !
Que la rétention de l'urine cesse ! »

Une vingtaine d'années plus tard, Monin fit entrer l'inscription de Poitiers dans son livre sur les *Monuments des anciens idiomes gaulois.*

« Quoique en écriture cursive très rare, et probablement plus ancienne que nos manuscrits les plus vénérables, cette pièce, dit-il, est parfaitement lisible, mais les mots ne sont pas séparés. J'ai osé diviser et traduire quelquefois autrement que M. Pictet. De plus, ma lecture diffère en deux points de la sienne : à la fin de la première ligne, *su* au lieu de *so ;* au commencement de l'avant-dernière, *madars* au lieu de *mastars*.

(1) Pages 29 à 41.

Malheureusement l'inscription ne présente pas un autre exemple de *D* pour faire la comparaison.

« BISGONTAVRIONANALABISGONTAVRIOSV
CEANALABISBISGONTAVRIOSCATALASES
VIMCANIMAVIMSPATER · NAMASTA
MADARSSETVTATE *IVSTINAQVEM*
PEPERITSARRA. »

Comme Pictet, Monin analyse à son tour chaque mot, mais ses conclusions sont presque toujours différentes de celles de son devancier. C'est ainsi qu'il arrive à cette interprétation nouvelle :

« *Chasse par souffles le trépas. Ainsi soit-il ! Chasse par souffles la maladie du trépas. Ainsi soit-il ! Le trépas disparaît. Loin de moi, enchantement ! Loin de moi souffrance ! Teutatès et fées, allez-vous-en !* »

Pour notre compte, nous ne croyons devoir accepter ni l'une ni l'autre de ces deux lectures, et l'inscription gravée sur la lame d'argent découverte à Poitiers nous paraît bien plutôt formée par quelque assemblage assez incorrect de mots grecs et de mots latins.

Bis Gontaurion ana labis

n'est peut-être pas autre chose qu'une prescription médicale que nous traduirions assez volontiers par : *Tu prendras deux fois une égale quantité de centaurée.*

ANA, en grec ἀνά, était, on le sait, la préposition dont se servaient les médecins pour dire : de chaque chose égale portion. LABIS nous paraît plus ou moins correctement dérivé du grec λάβειν = prendre avec les lèvres. Quant à GONTAURION, nous ne voyons guère d'autre interprétation possible que celle du mot latin *centaurion,* qui dérivait lui-même du grec, et servait, avec beaucoup d'autres, à désigner la centaurée.

Nous ne saurions certainement pas avoir la prétention d'expliquer ce texte complètement ; malgré tous nos efforts, bien des points douteux ne seraient pas suffisamment éclaircis, mais il nous semble cependant que les recherches devraient être dirigées moins peut-être vers la langue celtique, que vers quelque latin plus ou moins corrompu.

Quoiqu'il en soit, il n'en reste pas moins acquis que l'inscription découverte à Poitiers devait être destinée à guérir par un procédé quelconque, — sortilège ou médication — les souffrances d'une femme dont la mère se nommait *Sarra.*

C'est là ce que nous indiquent les quelques mots en mauvais latin qu'il faut apparemment lire : *Justina(e) qu(a)m peperit Sarra.*

Nous rappellerons à ce sujet que dans les formules de conjuration comme dans celles d'anathème, on désignait la personne, non par la filiation de son père, qui pouvait ne pas être rigoureusement certaine, mais par celle de la mère, ce qui supprimait ainsi toutes les chances d'erreur.

BIBLIOGRAPHIE : De Longuemar, *Bull.* Ant. O., t. IX (1859), p. 7. — Pictet, *Bull.* Ant. O., t. IX (1859), p. 29. — *Bull.* Ant. O., t. IX (1861), p. 539. — Monin, pp. 88 et 157. — De Longuemar, p. 156. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 7 (et dans *Mém.* Ant. O., p. 148).

INSCRIPTION SUR UN BRACELET D'OR.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

155.

« Nous n'avons qu'un mot à dire sur l'inscription [gravée] en capitales romaines sur l'anneau d'or trouvé au Reclou, au bord du Clain, à deux kilomètres de Vivône, sur l'emplacement d'une villa romaine :

« MARTIS · MERCVRII · VENERIS

« L'interprétation qui se présente le plus naturellement à la pensée, c'est que ces [mots] correspondent à mardi, mercredi et vendredi, consacrés, dans le calendrier romain, à Mars, à Mercure et à Vénus, et qu'ils ont été gravés sur cet anneau pour rappeler à son possesseur les obligations ou les rites qu'il était sans doute tenu d'accomplir ces jours-là. »

(DE LONGUEMAR.)

« [Une station romaine située] sur la rive gauche du Clain, au Reclou, ... a fourni un précieux bracelet en or, portant gravés au burin sur son pourtour les trois noms de divinités du paganisme donnés à autant de jours de la semaine :

MARTIS, MERCVRI, VENERIS. »

(DE LONGUEMAR, *Les anciennes fresques, etc.*)

« MARTIS · MERCVRI · VENERIS

« Cette inscription votive est gravée sur le pourtour d'un bracelet d'or découvert en 1859, au Recloux, près Vivonne. Il y avait là les ruines d'une villa romaine assez riche. Le bracelet est conservé au musée des Antiquaires de l'Ouest.

(LEDAIN, *Epigr. rom.*)

Nous ne voyons pas trop pour notre compte, à quelles causes doit être attribuée, sur un bracelet d'or, la présence, au génitif, des trois noms de Mars, de Mercure et de Vénus. Peut-être avait-elle pour but, comme l'a cru de Longuemar, de rappeler certaines obligations au possesseur du bijou dont il s'agit, mais il serait assurément bien difficile de l'affirmer.

BIBLIOGRAPHIE : *Bull.* Ant. O., t. IX (1859), pp. 59 et 249. — De Longuemar, p. 154. — De Longuemar, *Les anciennes fresques des églises du Poitou*, p. 276. — De Longuemar, *Mém.* Ant. O., 1869, p. 57. — De la Ménardière. *Le culte chez les Pictons*, dans *Mém.* Ant. O., 1880, p. 43 ; (tirage à part, p. 27.) — Ledain, *Epig. rom.*, p. 11 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 151.)

INSCRIPTION SUR UNE BAGUE EN OR.

Musée de Nantes.

156.

« Au mois d'août dernier, une taupe amena à la surface du sol d'un champ, dit du *Queruis-Pigeon,* ensemencé cette année en blé, et situé à un demi kilomètre au nord du Veillon, commune de Saint-Hilaire-de-Talmond (Vendée), plusieurs pièces couvertes de vert-de-gris. Un jeune domestique du fermier s'en étant aperçu, se mit à piocher dans l'endroit indiqué par la taupe et rencontra bientôt, à 0 m. 15 à peine de profondeur, une telle quantité de ces pièces que lui et son maître en emportèrent un plein bissac et en donnèrent à qui en voulurent, les estimant sans valeur. Deux femmes de Bourgenay, village voisin, la mère et la fille, présentes à la distribution, se mirent un instant après, sans être vues, à creuser la terre au même endroit avec une mauvaise houlette. Au bout d'un instant leur apparut un vase en bronze qu'elles frappèrent à coups redoublés jusqu'à ce qu'elles lui eussent fait une fracture, d'où s'échappèrent des bijoux d'or et d'argent à leurs yeux émerveillés. En ce moment sonnait le *Sanctus* de la messe à Talmond ; saisies d'étonnement et de crainte, convaincues qu'il y avait quelque chose de diabolique dans ce qui leur arrivait, et de dangereux dans leur action (car Satan est propriétaire de tout ce qui est caché depuis une année en terre, et ne se laisse pas impunément ravir ses trésors), elles n'osèrent pousser plus loin leur fouille et s'enfuirent à la hâte, n'emportant qu'une faible portion des objets contenus dans le vase. Le reste fut recueilli quelques heures plus tard par les paysans

du pays, accourus également au bruit de la découverte pour avoir part au butin. Ce fut alors qu'un second vase en bronze fut trouvé et qu'on put juger de la forme de la cachette où le tout était déposé. C'était une sorte de petit caveau de 1 m. 60 de long sur 1 m. de large et 0 m. 50 d'épaisseur, divisé en deux parties par une légère maçonnerie et ménagé dans l'épaisseur d'un mur d'une antique villa, dont les restes étaient encore apparents au-dessus du sol il y a une trentaine d'années à peine... Les monnaies y étaient par tas, et dans un angle, on avait placé les vases en bronze, dans l'un desquels étaient renfermés les bijoux et quelques pièces d'or. Dans l'autre se trouvaient plusieurs centaines de deniers d'argent, à bon titre, tous antérieurs à la seconde moitié du règne de Septime Sévère... » (B. Fillon.)

Le trésor qui fut ainsi découvert fut gaspillé de la plus déplorable façon. Malgré tous leurs efforts, les antiquaires vendéens ne purent jamais connaître très exactement quels étaient la nature et le nombre des bijoux ou des monnaies qui le composaient. M. L. Audé, qui fut le plus heureux, ne parvint à signaler à Benjamin Fillon que : les deux vases de bronze ; trente et quelques bagues ou anneaux d'or et d'argent ; deux ou trois paires de boucles d'oreille en or (?), une paire de bracelets en argent ; deux styles en argent ; vingt-huit à trente cuillers de même métal ; un collier en or ; huit à dix monnaies en or ; vingt-cinq ou trente mille monnaies d'argent ou de billon, et enfin quelques grands bronzes ou médaillons.

Les débris qu'on put sauver de la destruction sont aujourd'hui conservés aux musées de Nantes et de la Roche-sur-Yon, mais ils ne constituent malheureusement qu'une bien faible partie de la découverte totale.

Entre autres bagues que possède le musée de Nantes, il en est une sur laquelle les trois lettres :

NON

sont gravées en creux et à l'envers sur le chaton.

Bibliographie : B. Fillon, *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1856, pp. 189 à 251.

INSCRIPTION SUR UNE BAGUE D'ARGENT.

157.

« Bague en argent [trouvée à Rouillé], ornée de chaque côté du chaton de capricieux dessins au trait, dans lesquels, avec un peu de bonne volonté, on pourrait croire reconnaître une grossière représentation de la figure humaine.

« Sur le chaton sont inscrits les caractères formant, croyons-nous, le mot :

« VIRIA. » (Beauchet-Filleau.)

Viria est un gentilice de femme dont on ne connaît pas beaucoup d'exemples. La forme masculine *Virius* s'est rencontrée en Afrique (1).

Nous ne savons ce qu'est devenu ce bijou.

Bibliographie : Beauchet-Filleau, *Mém.* Ant. O. t. xxix, 1864, p. 273.

INSCRIPTION SUR UNE BAGUE D'ARGENT.

Musée de Nantes.

158.

« Bague gallo-romaine en argent, chaton gravé en creux et caractères niellés. Vœu à Mercure.

« VOT. MER.

« Provenance inconnue. » (Parenteau.)

Bibliographie : Parenteau, *Inventaire archéologique*, Nantes, 1878, in-4°, p. 57, et pl. 28, n° 19.

INTAILLE ROMAINE.

159.

« Cette intaille, en jaspe rouge sanguin, présente la Victoire debout dans un quadrige. A côté les deux sigles : S. M.

« Elle a été découverte au Bernard (Vendée) », et a figuré en 1872 à l'exposition des Beaux-Arts de Nantes.

(*Catalogue de l'exposition de Nantes.*)

« Petite intaille en jaspe sanguin. La Victoire dans un quadrige, au-dessous, à l'exergue, les lettres S. M. (*Signum Martis*) (?). Trouvée au Bernard (Vendée). Domaine de Girondin. » (Parenteau.)

(1) *C. I. L.*, t. viii, n° 9688.

BIBLIOGRAPHIE : Ville de Nantes. Exposition des Beaux-Arts, salle du Muséum. Archéologie et peinture ancienne. *Catalogue raisonné* (Nantes, 1872), p. 42, n° 53. — F. Parenteau, *Inventaire archéologique*, p. 56 et pl. 28, n° 5.

INSCRIPTION SUR UNE LAME DE PLOMB.

160.

« Une certaine quantité de sépultures a été rencontrée dans la plaine, à l'est du bourg [du Langon]. L'une d'elles, du IIIe siècle, était formée d'un vase de terre noire tout uni, et renfermait, avec des cendres, [une] petite lame de plomb [portant une inscription] d'une simplicité touchante. »

(O. DE ROCHEBRUNE et B. FILLON. V. notre pl. LVI.)

« MM. de Rochebrune et Fillon ont signalé la découverte d'une sépulture gallo-romaine faite au Langon (Vendée), et dans laquelle une lame de plomb renfermée dans une urne de terre noire portait l'inscription suivante :

« CARINAE CONJUGI QUE VIX
IT ANNOS XXVII T. VALERIUS «

(DE LONGUEMAR.)

« Cette épitaphe est gravée sur une petite lame de plomb, déposée dans une urne cinéraire découverte au milieu d'autres sépultures, près du Langon (Vendée). M. Fillon l'attribue au IIIe siècle. » (LEDAIN, *Epigr. rom.*)

Ce texte doit se lire :

CARINAE CONIVGI QVE VIX
IT ANNOS XXVII T VALERIVS

Carinae conjugi qu(a)e vixit annos XXVII, *T(itus) Valerius.*

Titus Valerius à son épouse Carina, morte à l'âge de 27 ans.

La plaque de plomb a environ 10 cent. de long sur 4 cent. de large; les lettres ont une hauteur variable, généralement voisine de 0 m. 004.

BIBLIOGRAPHIE : B. Fillon, *Poitou et Vendée*, 5e livr., le Langon, p. 5 et pl. I. — De Longuemar, p. 150 (sans comment.). — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 42 (sans comment.), et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 183.

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

161.

Fibule en bronze trouvée à Poitiers vers 1853, lors du percement de la rue de l'Industrie.

ACCV

M. de Montaiglon a fait remarquer que le mot ACCV n'est probablement que le commencement d'un mot : *Accus, Accubitus, Acculeius* ...

« On peut aussi rappeler ceux qui n'ont qu'un *c*. De nombreux exemples justifient le cas de redoublement de cette consonne : *Acuarius, Aculeus* ...

« Il y a aussi des noms de femmes : *Acutia, Acutiana.* »

BIBLIOGRAPHIE : *Bull.* Ant. F., 1873, p. 152.

CACHETS D'OCULISTE.

Collection de M. Alfred Richard.

162.

Les cachets d'oculiste, dont on ne discute plus aujourd'hui le véritable caractère, ont été considérés pendant fort longtemps comme des œuvres cabalistiques. Les savants des derniers siècles, trop peu familiarisés pour la plupart avec la lecture des inscriptions romaines quelles qu'elles fussent, recueillaient précieusement ces petits objets, et leur attribuaient d'autant plus d'importance qu'ils ne les comprenaient pas. Ici comme en toute chose, le merveilleux ne trouve pas d'explication plus logique que l'ignorance.

« En 1774, Sax (1) connaissait déjà dix-neuf cachets d'oculiste, et Tochon d'Annecy (2) trente en 1816. Grivaud de la Vincelle (3), Bottin (4), Revet (5) et Eloi Johanneau (6) apportèrent bientôt un nouveau contingent. De son côté, Febvret de

(1) *Epistola ad Henricum van Wyn de veteris medici ocularii gemma sphragide, prope Trajectum ad Mosam nuper cruto.*

(2) *Dissertation sur les pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes.* Paris, in-4°, 74 pages.

(3) *Recueil de monuments antiques découverts dans l'ancienne Gaule.*

(4) *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, t. II, pp. 449 à 463.

(5) *Supplément au mémoire sur les antiquités de Lillebonne.* Evreux, 1821.

(6) *Mélanges d'archéologie publiés par M. Bottin*, 1825, pp. 109 à 118.

Saint-Mémin (1) commenta deux inscriptions sigillaires nouvelles et deux autres passées pour ainsi dire inaperçues, bien qu'ayant paru dès 1809 dans le *Mémorial encyclopédique* (2). Ces travaux et des ouvrages peu connus en France, tels que celui de Gough (3), ont permis à Duchalais de lire, en 1846, à la Société des Antiquaires de France un fort bon mémoire (4) dans lequel il passait en revue cinquante sceaux. Puis, les découvertes aidant, le docteur C.-L. Grotefend, de Hanovre, a pu élever le nombre de ces antiques à quatre-vingt-six dans le *Philologus* (5), et le docteur Sichel à cent deux dans une monographie précieuse (6), mais plus médicale qu'épigraphique (7). » Après Sichel, Grotefend reprit encore la plume. Il réunit en un petit *corpus* (8) les cent douze cachets qu'il connaissait, puis en fit, peu de temps après, connaître deux autres dans un article qu'il adressa au *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome* (9). Six ans plus tard, Klein compléta l'ouvrage de Grotefend par une publication nouvelle (10); Charles Robert fit paraître en 1875 un nouveau cachet qu'on avait trouvé à Reims (11); un autre fut retiré la même année du lit de la Moselle; un troisième fut découvert à Arles en 1879, sur l'emplacement du théâtre antique (12), d'autres encore ont été signalés à différentes époques, soit par MM. Héron de Villefosse et Thedenat (13), soit par M. Mowat (14), de sorte que le chiffre de cent vingt-huit cachets connus, donné en 1875 par Léon Rénier, se trouve aujourd'hui considérablement dépassé. La publication d'un nouveau *corpus* de ces petits objets serait intéressante à divers titres, et il nous semble qu'il devrait appartenir à M. Mowat de l'entreprendre, puisqu'il possède dans sa collection, soit en

(1) *Mémoires* de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or, 1832-33, pp. 122 à 129.

(2) T. I, p. 102, article de Lenz, et t. II, p 105, article de Baudot,

(3) *Observations on certain stamps or seals used anciently by the oculists.*

(4) *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, t. XVIII, pp. 156 et suiv.

(5) T. XIII, p. 122; t. XIV, p. 617 et t. XXV, p. 153.

(6) *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains*, in-8° de 119 p. extrait des *Annales d'oculistique*.

(7) Ch. Robert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Paris, 1875, in-8°, pp. 5 et 6.

(8) *Die Stempel der rœmichen Augenærzte*, in-8° de 134 p. Hanovre, 1867.

(9) Année 1868, pp. 104 et 105.

(10) *Stempel rœmicher Augenaerzte*, Boun, 1874, in-4°.

(11) *Mélanges*, p. 16.

(12) *Bulletins* de la Société des Antiquaires de France, 1879, pp. 87 et suiv.

(13) *Cachets d'oculistes romains*, Tours, 1882, in-8°. (Extrait du *Bull. monum.*)

(14) *Bulletins* de la Société nationale des Antiquaires de France, 1881.

originaux, soit en fac-simile, la presque totalité de ceux qui ont été découverts (1).

Les cachets d'oculiste sont en pierre tendre de nature plus ou moins schisteuse et de couleur verdâtre. Ils affectent généralement la forme d'une plaquette rectangulaire ou d'un petit bâton prismatique sur les tranches desquels les inscriptions sont gravées. On connaît cependant au moins deux cachets d'oculiste qui s'écartent assez de cette forme habituelle pour ne plus présenter que trois tranches (2). Les arêtes de ces petits monuments sont le plus souvent taillées en biseau. Les plats d'un grand nombre d'entre eux sont parfois plus ou moins remplis par des *graffiti* ou des dessins qu'il n'est pas toujours très facile de comprendre, mais ne paraissent pas avoir grand rapport avec les indications qui se trouvent placées sur les tranches. Ce ne sont en général que des inscriptions fugitives comparées par Charles Robert à celles que les soldats font dans les corps de garde, ou que les enfants burinent, dans les collèges, sur les petits objets dont ils se servent journellement. Cependant comme quelques-unes de ces inscriptions reproduisent tout ou partie de la légende des tranches, il se pourrait alors qu'elles eussent été faites pour permettre à celui qui devait se servir d'un cachet de le reconnaître rapidement au milieu d'autres, rangés à plat, bord à bord (3).

On a beaucoup discuté sur le mode d'emploi des sceaux d'oculiste: Duchalais les a tout simplement considérés comme des marques de potiers destinées à être appliquées sur les vases qui devaient contenir les collyres; d'autres personnes ont pu croire qu'on s'en servait pour fermer, sous une empreinte de cire, les flacons ou les vases qui contenaient ces médicaments, mais leur véritable but ne fait plus de doute aujourd'hui, grâce surtout à la découverte qui a été faite à Reims par M. Duquenelle, de toute une série de petits bâtons de collyre sur lesquels se lisaient nettement les empreintes des fabricants.

Ces bâtonnets, dont M. Mowat et le musée de Saint-Germain possèdent un certain nombre d'exemplaires, sont extérieurement

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Salomon Reinach a publié dans la *Revue archéologique* (t. XI, année 1888, pp. 254 à 258), la « liste des noms des oculistes romains mentionnés sur les cachets », avec l'indication du lieu de leur découverte et des musées ou des collections particulières qui les possèdent. Cette liste, qui comprend bien près de 300 noms, sera d'une incontestable utilité, et facilitera considérablement la tâche des chercheurs à venir. Elle constitue un acheminement de haute valeur, vers la rédaction du *corpus* que nous avons souhaité.

(2) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 115; — Héron de Villefosse et Thédenat, *ouvrage cité*, p. 14.

(3) Ch. Robert, *Mélanges*, p. 8.

recouverts d'une poussière blanchâtre. Leur odeur est assez celle de la résine brune dont ils ont quelque peu l'apparence, et les légendes, qui expriment leur nature, sont gravées en relief d'un seul côté.

Le cachet que nous allons décrire a été découvert à Poitiers vers la fin de l'année 1873, et présenté par M. Ledain le 19 mars 1874, à la *Société des Antiquaires de l'Ouest*. Il fait aujourd'hui partie de la collection de M. Alfred Richard, et se compose d'un petit bâton prismatique, de couleur verte, ayant 0 m. 035 de long sur à peu près autant de large, portant à l'envers, sur l'une de ses tranches, une légende dont la reproduction sur un corps mou serait ainsi conçue (voir pl. XLIX) :

C · M · HELI · PROTE
VS · ADSVFFVSS

C(aii) M(arcii?) Heli(i) Proteus ad suffuss(ionem).

(Collyre) Protée de Caius Marcius Helius, contre la cataracte.

La dénomination de Protée donnée à ce collyre est connue par un passage de Galien (1), mais elle ne nous apprend rien sur la nature particulière du médicament auquel elle s'appliquait. Il faut l'ajouter à la longue série des épithètes emphatiques qui semblent avoir été fort en usage chez les anciens. Comme beaucoup d'autres, il se pourrait que le collyre Proteus eût été à base de fiel, (διὰ χολῆς). « *Miletus [scripsit]*, dit Pline, *oculorum suffusiones felle hominis sanari* (2). » Le fiel jouait un très grand rôle, en effet, dans la thérapeutique ancienne, non seulement pour la préparation des collyres, mais aussi pour celle de médicaments fort nombreux. L'homme n'en était fort heureusement pas le seul fournisseur ; il était suppléé dans bien des cas par différents animaux, et l'on pourrait presque dire qu'il n'en était guère parmi les mammifères ou les oiseaux, les reptiles ou les poissons qui ne fussent plus ou moins mis à contribution par les médecins de l'antiquité. Rappelons d'ailleurs que de nos jours encore, le fiel du porc est recueilli, dans le midi de la France, par les familles de paysans qui s'en servent pour le traitement de certaines affections des yeux et de la peau.

Pour les médecins anciens, le fiel devait être tantôt frais, tantôt conservé. On connaissait le degré de sa force à la teinte

(1) Περί συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους ; l. IV, ch. VIII, p. 787 du t. XII, (édit Kühn).

(2) *Hist. nat.*, XXVIII, II, 4.

plus ou moins prononcée qu'il prenait sous l'action de l'air. Pour les collyres énergiques, il importait naturellement qu'il fût très coloré, mais même dans ce cas, on ne s'en servait guère qu'en le mélangeant avec du miel.

Ce qui tendrait à faire supposer que le collyre Proteus était à base de fiel, c'est précisément le nom même de l'affection qu'il devait combattre. Bien que les maladies d'yeux fussent très nombreuses et de nature très diverse, l'*albugo* est encore celle qui revient le plus fréquemment. On sait qu'elle consiste « en une taie blanche sur la cornée transparente de l'œil » (1) et Galien la définit : « *Cicatrices quæ fiunt in oculis superficie tenus, nebulas nominant, quæ vero profundem petunt albugines*, (dans le texte grec : λευκώματα) (2). » Il en résulte que la cataracte qu'on traitait par le collyre appelé Proteus, ne pouvait être qu'une forme particulière de l'albugo et que le collyre lui-même devait, comme tous ses congénères, contenir du fiel en assez grande quantité.

On trouve le mot *suffussio*, écrit sous cette forme fautive, dans le lexique de Forcellini. Nous ne croyons pas dès lors qu'il soit possible de considérer le *s* final de la seconde ligne comme l'initiale d'un mot suivant, et de lire *ad suffus(ionem) s(anguinis)*, comme l'a proposé M. Richard.

Marcius était un gentilice très répandu. Quoique plus rare, *Helius* s'est aussi rencontré en différents lieux (3). Un cachet découvert à Vienne, en Dauphiné, est même relatif à un oculiste appelé *P. Helius Facilis* (4).

BIBLIOGRAPHIE : Ledain, *Bull.* Ant. O., 1874, p. 16. — A. Richard, *Bull.* Ant. O., 1889, (sous presse).

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

163.

« Nous devons les empreintes de ce cachet à M. J. de Laurière. C'est une serpentine de couleur verdâtre, longue de 0 m. 03, large de 0 m. 019 m.; l'épaisseur est de 0 m. 006.

(1) Héron de Villefosse et Thédenat, *ouv. cité*, p. 44.

(2) Περί εὐπορίστων ἁπλῶν τε καὶ συνθέτων φαρμάκων, l. II, ch. IV, 6, p. 411 du t. XIV (édit. Kühn).

(3) *Wilmanns*, nos 1329, 1334, 1374, etc.

(4) Grotefend, no 37.

« Il est conservé au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers ; il faisait partie auparavant de la collection Bonsergent ; trois des tranches sont gravées ; les lettres sont de dimensions inégales, même sur les mêmes tranches. Ce cachet ne porte ni le nom du médecin, ni le nom des maladies, mais seulement celui des collyres.

« Sur un des plats on voit un homme marchant vers la gauche, avec des armes ou des attributs qu'il est difficile de déterminer à cause des petites dimensions du dessin, peut-être un bouclier et une lance. Sur l'autre plat on remarque une tête grossièrement tracée, mais cependant reconnaissable (1). Il rentre dans la classe des cachets portant des noms de collyres seuls, sans noms de médecins (2).

« Transcription, [voir notre pl. L] :

1° DIAZMYR
Dia[*s*] *myr*(*nes*)
2° DIAGLA
Diaglia(*ucen*)
3° PHOS
Phos

« I. — DIASMYR(NES).

« Grotefend (3) a indiqué les principaux textes de médecins anciens concernant le collyre *diasmyrnes* (4) ; nous n'avons pas à y revenir. On rencontre ce collyre sur un grand nombre de cachets, seul (5) ou à côté des maladies : *aspritudo* (6), *cicatrices* (1), *epiphorae* (2), *impetus* (3), *impetus lippitudinis* (4), *impetus oculorum* (5), *lippitudino* (6) ; il est associé au collyre *dicentetos* pour être employé *post impetum* (7), aux mots *ex ovo* (8), aux épithètes *lene* (9), *primum* et est employé alors *post lippitudines ex ovo* (10).

(1) « Il est bon de rappeler qu'un cachet trouvé à Naix en 1830, attribué faussement par Grotefend (n° 36) à la ville de Vienne (Autriche), et qui, pour cette raison, figure à tort dans le tome III du *Corpus* latin, n° 6018, 2, porte sur un côté une tête d'Esculape gravée avec soin, précisément au milieu du nom du médecin. Le cachet de Leicester porte également une tête humaine tracée au-dessous d'un nom propre. (*Eph. épigr.*, t. III, p. 147, n° 136.)

(2) « Comme ceux qui sont publiés sous les n°s 104, 105 et 107 de Grotefend.

(3) *Die Stempel der roemischen Augenaerzte*, in-8°, Hannover, 1867.

(4) « Grotefend, n° 7, p. 23.

(5) « Grotefend, n°s 12, 15. Wilmanns, *Exempla*, n° 2757 ; A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 453 ; Grotefend, n° 30 ; Loriquet, *Reims pendant la domination romaine*, p. 289 ; Grotefend, n°s 60, 92 ; Héron de Villefosse, *Antiquités d'Entrains*, n° 18 ; Grotefend, n° 107 ; Klein, [*Stempel roemischer Augeneaerzte*, in-4°, Bonn, 1874] n° 119 ; Julliot, *Bull.* des Antiquaires de France, séance du 21 avril 1881 ; Desjardins, *Revue médicale*, 1881, n° 22, p. 789.

(6) « Ch. Robert, *Comptes rendus des séances de l'Académie des I. et B.-L.*, nouvelle série, t. VI, 1870, p. 79, et *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 17, Klein, n° 115.

« II. — DIAGLA(VSEN).

« Le collyre *diaglaucen* n'était connu que par trois cachets dont un seul fait mention de l'affection que ce collyre devait combattre (11) ; Grotefend (12) et M. Klein (13) renvoient aux passages des auteurs anciens qui en ont fait mention.

« III. — PHOS.

« Ce collyre n'avait pas encore été relevé sur les cachets ; nous le connaissons cependant par un texte d'Alexandre Tralianus qui s'exprime ainsi : « *Pulvis cui nomen est a lumine* Φῶς, *ad hebetudinem oculorum efficax* (14) », suit la formule :

« *Cadmiae*, drachmae VIII (15)
Salis ammoniaci, » IV

(1) « Grotefend, n° 16.

(2) « Maffei, *Galliæ antiquitates quaedam selectae*, p. 75 ; Caylus, t. I, p. 229 ; Grotefend, n° 41.

(3) « (*Post impetum*) Grotefend, n° 66 ; Loriquet, *Reims pendant la domination romaine*, p. 286 ; Grotefend, n° 87 ; *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450 ; Parenteau, *Catalogue du musée de Nantes*, 2e édit. p. 103, n° 266 ; Klein, n° 121 ; (*post. imp. drom.*) Grotefend, n° 37 ; Allmer, *Inscript. de Vienne*, n° 406.

(4) « (*Post impetum lippitudinis*) Grotefend, n° 7, *C. I. L.*, t. III, n° 1636 ; Grotefend, n° 19 ; E. Desjardins, *Mon. de Bavai*, p. 78 ; Grotefend, n° 24, 49 ; *C.-I.-L.*, t. VII, n° 1312 ; Grotefend, n°s 55, 59, 76, 90.

(5) « (*Ad impetum oculorum*) Ch. Robert, *Comptes rendus des séances de l'Académie des I. et B.-L.*, nouvelle série, t. VI, 1870, p. 79, et *Mélanges d'archéologie*, p. 17 ; Klein, n° 115.

(6) « Grotefend, n° 29 ; E. Desjardins, *Mon. de Bavai*, p. 107.

(7) « *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450.

(8) « (*Post impetum*) Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbeliard avant les premiers comtes*, pl. XI ; Grotefend, n°s 20, 47 ; *C. I. L.* t. VII, n° 1310 ; Grotefend n° 78 ; Edm. Tudot, *Etude sur Neris la ville antique*, p. 10 ; (*post lippitudinem*) Grotefend, n° 84.

(9) « Grotefend, n° 80.

(10) « *Idem*, n° 34. »

(11) « Grotefend, n° 38 ; de Rochambeau, *Bull.* des Antiquaires de France, 1879, p. 285 et *Revue archéologique*, mars 1880, p. 178 ; (*post impetum lippitudinis*) Klein, n° 126 ; *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 147.

(12) « Grotefend, n° 38, p. 59.

(13) « Klein, n° 126, p. 43.

(14) « Alexander Trallianus, *De arte medica*, l. II, c. V, col. 174 G. »

(15) La drachme valait à peu près la centième partie de la livre (exactement la 96e) et la 8e partie de l'once romaine.

Croci,	»	II
Piperis,	»	III
Folii, auripigmenti, singulorum,	»	I et S (1)

Valde bonum.

« Myrepsus indique de son côté une formule toute différente d'un collyre qu'il appelle *lumen* (2), c'est le nom du premier traduit en latin :

« *Collyrium lumen appellatum, ad myocephalon, albugines crassiores, et, ubi tensionem faciunt cicatrices, mirabile :*

« *Ammoniaci, gallarum, singulorum*	*lib.*	S
Rosarum tenerum,	*unc.*	IV et S
Sinapi,	»	III
Opii,	»	I et S (3)

Trita fermentato cum aqua pluviali, finge collyria.

Galien (4) donne une formule différente d'un collyre « *ad doloris vexationem, omnemque inflammationem et intensas epiphoras* », qu'il appelle *collyrium phosphorus.* Aëtius (5) la reproduit avec de légères modifications ».

(Heron de Villefosse et Thédenat.)

« DIAZMYR

DIAGLA

SOHd

« Cachet d'oculiste romain, rectangulaire, en pierre dure, trouvé à Poitiers par M. Bonsergent, et appartenant au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Sur l'un des plats est gravé un homme marchant ; sur l'autre est dessinée une tête d'homme.

(1) C'est-à-dire :

Oxyde de zinc,	8 drachmes,
Sel ammoniac,	4 drachmes,
Safran,	2 drachmes,
Poivre,	3 drachmes,
Feuille de nard et orpiment	1 drachme et demie de chaq.

(2) « *De Collyriis*, sect. XXIV, c. LV, col. 663 B. »

(3) C'est-à-dire : Sel ammoniac et noix de galle, une demi-livre de chaque,

Roses en boutons.	4 onces et demie,
Graine de moutarde,	3 onces,
Opium,	une once et demie.

(4) Περί συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατά τόπους, l. IV, c. VIII, p. 747 du t. XII.

(5) *Tetrabillos II*, sermo III, c. c, col. 345 B. »

« Les inscriptions gravées sur trois tranches du cachet ont été lues et savamment interprétées par MM. Thedenat et de Villefosse. Ce sont les noms de collyres employés contre les maladies des yeux. » (Ledain, *Epigr. rom.*)

Le cachet dont nous venons de parler porte à deux le nombre de ceux qui ont été découverts à Poitiers (1). Nous ajouterons que la presque totalité des cachets connus ont été rencontrés sur les territoires de l'ancienne Gaule.

Bibliographie : H. de Villefosse et Thedenat, *Bull. mon.*, 1881, p. 598 (tirage à part, p. 89). — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 82 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 223).

INSCRIPTION SUR LE LEST D'UN JAVELOT.

Collection de M. O. de Rochebrune.

164.

« Une découverte intéressante au point de vue de l'armement du soldat romain vient d'avoir lieu le 29 juillet dernier (2), au bourg de Jart, dans le jardin d'une maison achetée récemment par Madame Rampillon des Magnils.

« Le jardinier, en labourant le long d'un mur de clôture situé à l'ouest, avait fait sortir de terre une assez grande quantité de fragments de poteries rouges, mêlés à des débris de tuiles à rebord et à des silex noircis par l'action du feu.

« L'attention de M. R. de Rochebrune, qui se trouvait par hasard dans le jardin, fut attirée par la vue de ces nombreux fragments. Prenant lui-même la bêche, et creusant avec précaution, il ne tarda pas à découvrir, à une profondeur de 1 m. 20 environ, un fort anneau de bronze fixé à une sorte de vase de même métal. Cet objet, mis au jour, était un casque romain, parfaitement conservé, recouvert d'une patine verte superbe ; il mesure 0 m. 27 de longueur, 0 m. 19 de largeur, et 0 m. 15 de hauteur ; le métal a près de 0 m. 002 d'épaisseur et il pèse 1 k. 500 gr.

« Là ne devait pas se borner l'importance de la découverte, car en fouillant toujours le jeune archéologue ne tarda pas à rencontrer une longue lance en fer de 0 m. 44 avec douille à huit pans, très effilée en approchant du talon de la lance... Une autre grosse douille, ou anneau conique en plomb, du poids de

(1) Cf. Héron de Villefosse et Thedenat, *ouv. cité*, p. 89.

(2) 1878.

0 k. 600 gr., était presque adhérent à la lance et traversé par une hampe en bois de chêne de 0 m. 02 de diamètre, dont la trace, encore visible sur la terre, mesurait 1 m. 20 du bout du fer à l'extrémité du bois. La partie de la hampe qui traverse la douille en plomb est encore dure et parfaitement conservée. Cette pièce est, à notre avis, l'objet le plus curieux de la découverte. Il est impossible de ne pas y reconnaître le fameux *pilum*, l'arme nationale des légions romaines, qui n'était connu, il y a vingt ans, que par la description de Polybe, et qui est encore l'objet des discussions des plus savants archéologues.... Pour que le doute ne puisse subsister sur sa destination comme arme de jet, on a fondu en relief, sur le gros anneau de plomb, en grandes majuscules romaines, cette inscription significative [voir notre pl. LVI] :

« TIBI CÆS

que je ne puis traduire autrement que par ces mots :

A toi, de la part de César.

..... » (O. DE ROCHEBRUNE.)

Nous n'ajouterons rien à cette description, mais nous ne pouvons que nous demander cependant si M. de Rochebrune n'a pas été mystifié. Il est exact que les Romains s'adressaient à leurs ennemis par des devises gravées sur leurs balles de fronde, mais nous ne connaissons aucun autre exemple de javeline avec inscription.

BIBLIOGRAPHIE : O. de Rochebrune, *Annuaire* de la Société d'émulation de la Vendée, 1879, (2e série, vol. 9) pp. 170 à 184).

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

165.

Un pied de cheval en bronze doré, signalé par M. Ledain dans son *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers*, porte sur « l'extrémité du sabot de la jambe de derrière » un F renversé :

Ⅎ

BIBLIOGRAPHIE : Ledain, p. 202, (et tirage à part, p. 45).

INSCRIPTIONS DANS LE GENRE DES GRAFFITI.

Collection de M. Alfred Richard.

166.

En même temps que le cachet d'oculiste que nous avons fait connaître plus haut sous le n° 162, M. Alfred Richard a présenté à la Société des Antiquaires de l'Ouest un objet en terre fort curieux qui a été découvert à Poitiers, et provient de la collection Bonsergent. Cet objet, dont l'authenticité est indiscutable, a la forme d'un godet à pied évasé. Sur son pourtour se développe une inscription qui est ainsi conçue et a été gravée à la pointe après la cuisson, [voir notre pl. LIII] :

ACITAPVLVS /// CANVA VIRILIS FECIT ⁘

Il existe une lacune entre les deux premiers mots ; de plus, une cassure du vase s'est produite à la base du V du mot CANVA.

Acitapulus ne nous paraît pas différer du mot *Acetabulum* servant à désigner tout petit récipient sans usage bien déterminé. *Canua* donnerait assez facilement *can(n)ula(s)*, en supposant, — ce qui n'a rien d'impossible, — que la cassure a fait disparaître quelque trait horizontal formant un L avec le dernier jambage de l'V. Nous aurions alors :

Acitapulus (mis pour *Acetapulum*) [*ad*] *can(n)ula(s)* (sous-entendu *sulphuratas*). *Virilis fecit.*

Et nous ne pourrions que traduire :

Porte-allumettes fait par Virilis.

Cette interprétation, quelque fantaisiste qu'elle puisse paraître à première vue est cependant assez admissible. Nous n'avons certainement pas à rappeler ici que les allumettes, non phosphorées bien entendu, étaient parfaitement en usage chez les anciens. La forme du vase lui-même, en nous démontrant une fois de plus qu'il n'y a rien de bien nouveau sous le soleil, viendrait d'ailleurs à l'appui de l'attribution que nous avons proposée.

Sur le fond de ce vase, est encore un dessin au trait, reproduisant d'une façon grossière l'image d'un mulet chargé. Une cassure en a fait disparaître toute une partie, (voir pl. LIV).

BIBLIOGRAPHIE : A. Richard, *Bull.* Ant. O., 1889, (sous presse).

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

167.

« Ces graffiti sont inscrits à la pointe, après la cuisson, autour du col d'un beau vase en terre rouge, découvert à Poitiers, rue

de l'Industrie, par M. Bonsergent, et conservé au musée des Antiquaires de l'Ouest... Malheureusement on n'en a pu retrouver qu'une faible partie.

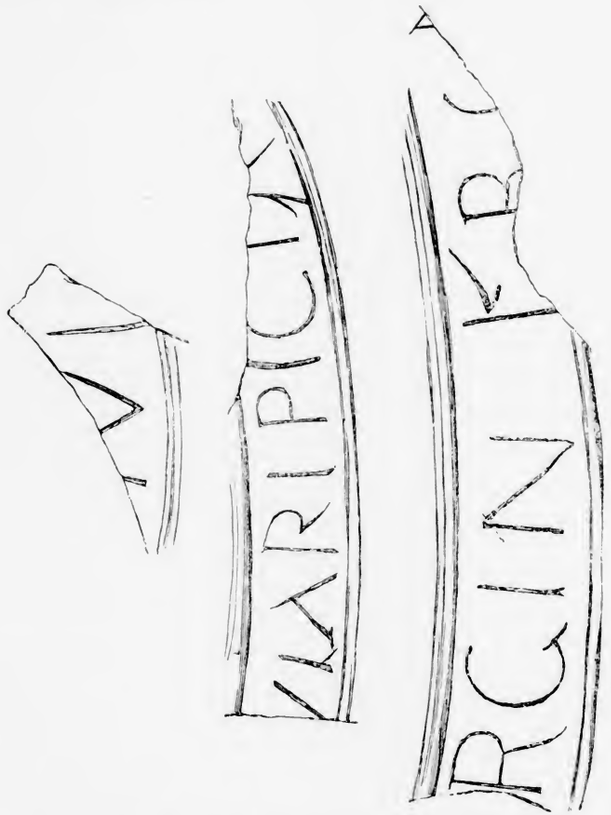

« Le premier fragment de l'inscription qui est le plus petit, semble se rattacher au second, ce qui donne la lecture suivante : .....IVIRGIN KREA....

« On ne saurait affirmer si le troisième fragment, qui est le plus grand, et fait deviner la forme du vase doit suivre ou précéder les deux autres. On ne pourrait pas dire davantage à

quelle distance ils se trouvaient les uns à l'égard des autres, car ils ne se raccordent pas quoique appartenant au même vase. »

(Ledain, *Epigr. rom.*)

M. Ledain, qui est tenté de traduire : *Ilaire le Poitevin*, attribue ce vase au IVe siècle.

Benjamin Fillon en avait publié le fac-simile que voici qu'il livrait « à la sagacité des hommes compétents :

Nous avons reçu communication récemment des gravures sur bois qui devaient accompagner un travail dont la mort de Bonsergent avait seule empêché la publication.

Nous les reproduisons plus haut, mais nous renonçons à les interpréter.

Bibliographie : B. Fillon, *l'Art de terre*, p. 17. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 80 (et dans *Mém.* Ant. O., p. 221).

Musée des Antiquaires de l'Ouest.

168.

« ..... On m'a aussi parlé d'une inscription tumulaire [sur brique], exhumée de terre entre Brioux et Saint-Jean-d'Angély, inscription dont je n'ai pas le texte. Mais le monument le plus curieux de cette espèce que renferme le Poitou, est l'inscription suivante, tracée à la pointe avant la cuisson, de la collection de M. F. Bonsergent. [*Voir à la p. 358*] :

« Elle a été trouvée à Poitiers, à côté d'un petit groupe sculpté en pierre de Charente, représentant un homme et une femme assis l'un près de l'autre, qui fait maintenant partie du musée archéologique de cette ville. M. Jules Quicherat l'a publiée dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de France, 1863, p. 138, et la croit, en raison des caractères employés, antérieure au règne d'Adrien. Dans ce cas, il n'y aurait aucune corrélation entre elle et le groupe, qui est d'une époque beaucoup plus basse. »

(B. Fillon.)

Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 5 mars 1873. — « M. le commandant Mowat lit la note suivante sur un *graffito* conservé à Poitiers dans la collection de M. Bonsergent.

« Dans la séance du 3 juin 1863 (1), M. Quicherat mit sous les yeux de la Société des Antiquaires de France la photographie d'une inscription qui venait d'être découverte à Poitiers et qui appartient aujourd'hui à M. Bonsergent. L'inscription a été tracée à la pointe, et avant la cuisson, sur une brique cassée en deux morceaux, lesquels se raccordent exactement entre eux malgré cet accident.....

« A défaut d'une épreuve photographique, j'ai dû me contenter de prendre pour base de mon travail le fac-simile publié par M. Benjamin Fillon, à la page 24 de son livre l'*Art de terre chez les Poitevins* :

« L'inscription, dont le dernier mot est suivi de l'image d'un phallus, se compose de trois lignes que M. Quicherat lit ainsi :

« Le monument [sur lequel se trouve gravé ce texte] appar-
« tient à M. Bonsergent, bibliothécaire de Poitiers. C'est une
« brique, cassée en deux morceaux, sur laquelle ont été tracées
« à la pointe, avant la cuisson, et d'une écriture mélangée de
« capitales et de cursives, les trois lignes que voici :

ATECIRITVS
ITEVTICAE SALVTEM
LOCILLES IN CVNNO

(1) *Bull.* Ant. F., 1863, p. 137.

« Le dernier mot de la dernière ligne est suivi de l'image
« d'un phallus. La lettre qui termine le premier mot de la même
« ligne est douteuse. On ne voit distinctement qu'une hâste
« recourbée surmontée d'un crochet à gauche. Quoi qu'il en soit,
« le sens indique *locilles* ou *locillet*, et ce mot donne un grand
« intérêt à l'inscription. *Locillare* pour *locellare* est un verbe
« formé sur *locellus*, dont on n'a pas encore trouvé d'exemple
« dans les textes.

« Comme *locellus* ou plutôt *locillus* a passé dans le français
« sous les formes *luisel* ou *luiseau*, on doit pouvoir trouver dans
« les patois quelque mot qui en dérive aussi. »

« Tels sont les propres termes du procès-verbal que je reproduis pour mettre immédiatement au courant de la question les personnes qui désirent en prendre connaissance.

« Voici maintenant comment, de mon côté, je lis l'inscription :

« ATEVRITVS
HEVTICAE SALVTEM
HOC ILLEI IN CVNNO »

Et M. Mowat, après avoir donné les raisons, d'ailleurs très concluantes, qui militent en faveur de cette lecture, continue :

« *Eutycha* est la forme féminine de *Eutychus*, nom d'esclave, qui, dans la nomenclature latine, équivaut à *Felix*, à *Fortunatus*, et qui devait être excessivement répandu, car je ne l'ai pas compté moins de quarante-six fois dans le seul *Index* de Grüter; mais une particularité que je dois mentionner, c'est que, malgré mes recherches, je n'ai trouvé ni dans Grüter, ni dans Muratori, le féminin *Eutycha*, bien que la forme grecque *Eutiche* et le dérivé *Eutychia* ou *Euticia* y figurent plusieurs fois. A Lyon, on lit sur un cippe funéraire *Eutichia* (1); à Grues, en Vendée, on a découvert..... une coupe en verre portant sur le pourtour *Eutuchia* en lettres moulées.....

« La femme qu'Ateuritus appelle Heutica, et à qui il adresse son salut amoureux, était, suivant toute apparence, sa maîtresse, *domina*, ou, plus vraisemblablement encore, quelque courtisane de grande notoriété à Poitiers. Cette formule de salut est très fréquente sur les inscriptions cursives de Pompeï. On s'en convaincra en ouvrant au hasard le tome IV du *Corpus inscription. latinarum :*

N° 1346. — *Virgula Maecenati salutem.*
N° 1398. — *Jucundus Sinurini salutem.*

(1) A. de Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 511.

N° 1684. — *Victoriae suae salutem Zozimus Victoriae salutem.*

« Il reste à examiner la troisième ligne de notre *graffito*. M. Quicherat suppose qu'il a existé un verbe *locillare* formé sur *locellus;* la publication du vocabulaire érotique pompéien qui termine le recueil d'où j'ai extrait les inscriptions précédentes, n'est point venu justifier cette conjecture, et certes, si *locillare* avait jamais existé, c'est dans un pareil recueil qu'on serait en droit de le rencontrer. Or, il n'en est rien; heureusement on peut se passer d'une hypothèse qui vient ainsi de perdre ses plus favorables chances de confirmation. La première lettre de la 3e ligne n'est point un L; voyez plutôt les 5e et 6e lettres de cette même ligne, ainsi que le L de *salutem;* cette première lettre est un H, tout comme l'initiale du mot HEVTICAE à la ligne précédente. Le surplus se lit dès lors sans difficulté en quatre mots: HOC ILLEI IN CVNNO, proposition exclamative et elliptique qui équivaut à *Utinam hoc illi in cunno introeat!* (ou *immittam*). La 8e lettre de cette ligne, que les premiers commentateurs ont prise avec doute pour un S ou pour un T, est en réalité un I, et forme ainsi la désinence d'un datif archaïque en *ei*, devenue plus tard *i* dans la latinité classique. ILLEI n'est pas sans précédent (1)..... Ce signe incontestable d'archaïsme donne un grand prix à notre *graffito*, indépendamment du contexte, dont il serait d'ailleurs difficile de citer beaucoup d'autres exemples en Gaule, malgré la réputation que l'on est convenu de faire à nos ancêtres en créant à leur intention le mot *gauloiserie*. Le phallus qui sert d'illustration à la 3e ligne, ne laisse aucun doute sur la nature du souhait d'Ateuritus. Avant de terminer, je crois devoir insister sur la frappante analogie qui existe entre l'inscription de Poitiers et les épigraphes de Pompeï. La similitude de style, ainsi que l'identité d'écriture, sont aussi complètes que possible; ce rapprochement présente plus qu'un simple intérêt de curiosité, il est très important en ce qu'il nous fournit un criterium assuré pour fixer l'âge d'un grand nombre de *graffiti* gallo-romains.....

Cependant il convient de tenir compte d'une particularité qui permet d'abaisser notablement l'évaluation [de la date qu'il convient d'assigner à la brique d'Ateuritus].

« M. de Longpérier a établi que les formes archaïques du langage et de l'écriture se sont maintenues dans les parties éloignées de l'empire longtemps après qu'elles étaient tombées en désuétude à Rome et en Italie. Cette judicieuse observation me paraît pouvoir être raisonnablement appliquée au *graffito* de

(1) Cf. *C. I. L.*, t. I, n° 1194.

Poitiers, que je daterais en conséquence du milieu ou même de la fin du IIe siècle de notre ère... »

Le nom propre Ateuritus est comparable au nom gaulois Αὐταριτος cité par Polybe, I, 17. M. Mowat reconnaît dans ce mot le thème αὐταρι auquel il donne la signification de *vénérable* ou d'*ancien*. Il rapporte à ce même thème le nom *Ateura* qui se lit très distinctement sur certains deniers gaulois.

Aterissa, *Atto*, *Attusius*, *Atturitus*, *Ateula*, *Atula*, etc., sont des noms gaulois qui paraissent avoir la même origine: *Aterius* (1). *Ateuritus* s'est déjà rencontré sur une inscription de Bordeaux (2). Il en est de même de la forme féminine *Aterta* pour *Ateurita* (3).

M. Ledain s'est surtout inspiré, dans son *Epigraphie romaine du Poitou*, du très intéressant commentaire que nous avons reproduit:

« *Ateciritus*
Iteuticae Salutem
locilles in cunno.

« Cette inscription obscène, dit-il, est tracée à la pointe, avant la cuisson, sur une brique romaine découverte par M. Bonsergent, à Poitiers, rue de l'Industrie, et conservée au musée des Antiquaires de l'Ouest. Elle est suivie de la représentation du phallus. Les caractères cursifs dont elle se compose ont fait penser par M. Quicherat qu'elle était antérieure au règne d'Adrien. (*L'Art de terre chez les Poitevins*, par B. Fillon, p. 24.) M. Mowat en a donné une lecture différente qui semble préférable.....

« Heutica serait donc le nom d'une courtisane célèbre au IIe siècle. (*Bull.* des Ant. de France, 1873, p. 84). »

En ce qui nous concerne, la seule objection que nous nous permettrons de faire à ce qui précède c'est que rien ne nous semble moins prouvé que la célébrité de la courtisane (?) *Heutica*.

Ce n'est pas parce qu'un nom féminin figure dans des conditions particulières sur une brique, qu'il faut en conclure que la personne qui le portait était d'une notoriété peu enviable. Il suffisait qu'elle fut connue d'Ateuritus, et la brique qui nous a conservé son nom ne nous paraît dès lors être autre chose qu'une déclaration dont la crudité, trop expressive, dépasse vraiment toutes les bornes.

(1) *C. I. L.*, t. III, n° 5042.
(2) C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 304.
(3) *Ibid.*, p. 261.

Bibliographie : J. Quicherat, *Bull.* Ant. F., 1863, p. 137. — B. Fillon, p. 24. — R. Mowat, *Bull.* Ant. F., 1873, p. 84. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 81, (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 222).

INSCRIPTION SUR VERRE

Donnant des noms de gladiateurs.

169.

Bien que tracée sur une coupe de verre, nous ne croyons pas devoir réserver l'inscription que nous allons décrire pour la publier plus tard, avec les marques de verriers ou de potiers découvertes dans le Poitou, car elle en diffère complètement.

B. Fillon a reproduit dans l'*Art de terre*, la notice qui lui avait été consacrée en 1860 par M. de la Villegille dans le *Bulletin* du Comité de la langue, de l'histoire et des arts en France ;

» Dans une *Notice* sur la paroisse de Chavagnes-en-Paillers, nous avons mentionné, dit M. de la Villegille, différents objets d'origine romaine, tels que fragments de tuiles, poteries de toute nature, médailles, etc., qui avaient été rencontrés près d'un village appelé le Cormier, et qui faisaient présumer qu'une *villa* avait existé autrefois dans cet endroit. Depuis lors, dans le courant de l'année 1848, l'exploitation d'un filon de cailloux a fait faire au même lieu une découverte beaucoup plus importante par ses résultats. Malheureusement, selon la déplorable coutume des paysans, qui, lorsqu'ils font quelque trouvaille, se figurent toujours être sur la trace d'un trésor, les terrassiers ne parlèrent d'abord à personne de leur découverte. Plusieurs mois s'étaient écoulés lorsque celle-ci vint à la connaissance de M. Gourraud, ancien notaire, habitant de Chavagnes, qui recherche avec soin tout ce qui se rapporte à l'archéologie de cette partie de la Vendée...

« L'intérêt de la découverte réside tout entier dans un vase ou gobelet qui, sauf une légère félure, est dans le plus parfait état de conservation. Ce gobelet, de forme cylindrique, en verre jaune clair, a 0 m. 075 de diamètre et une hauteur de 0 m. 070, réduite à 0 m. 065 dans l'intérieur. Son épaisseur est d'environ 0 m. 002. Le dessous offre plusieurs cercles concentriques formés par des moulures saillantes, demi-rondes.

« La coupe de M. Gourraud a été coulée ; les contours des figures et des moulures ne présentent pas ces arêtes vives que donne la taille. Des bavures qui se sont produites au point de

jonction des parties du moule indiquent de plus que celui-ci était de deux pièces..... »

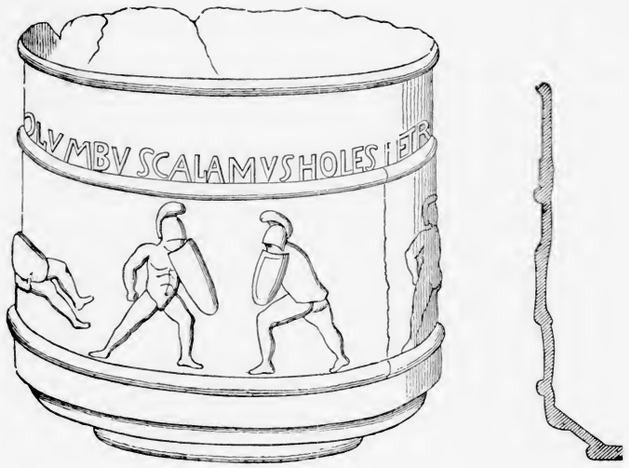

Fillon complète ainsi ces détails :

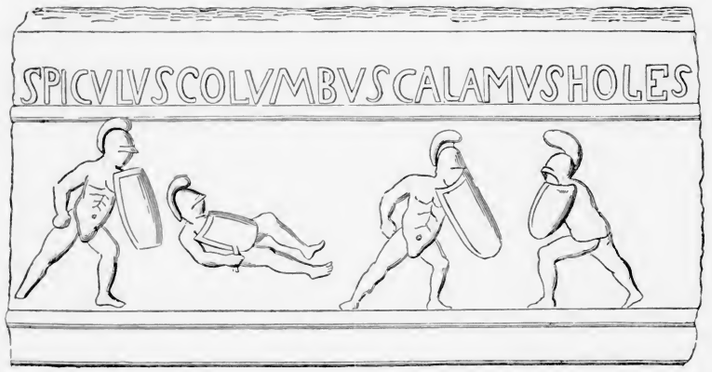

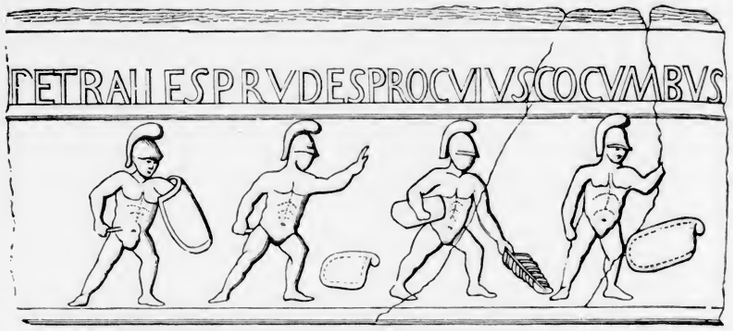

« Au-dessus de chaque figure de gladiateur est son nom. Il y en a huit :

SPICVLVS	PETRAHES
COLVMBVS	PRVDES
CALAMVS	PROCVLVS
HOLES	COCVMBVS

« Tous sont parfaitement lisibles à l'exception du cinquième sur lequel il y a quelque incertitude.

« Des coupes analogues ont été découvertes à Montagnole, près de Chambéry, à Autun, à Trouville en Caux ; à Hartlip, dans le comté de Kent (Angleterre). Il en existe aussi des spécimens au cabinet des antiques de Vienne, en Autriche, et à Wiesbaden. La ressemblance frappante de fabrication et de style qui apparait dans toutes ces coupes indique assez qu'elles ont toutes été fabriquées sur un modèle convenu et ont eu une destination déterminée..... Elles doivent remonter au premier et au second siècle. »

Nous pouvons ajouter qu'il a été découvert encore, sur la place Saint-Pierre de Nantes, un vase rouge en terre dite de Samos, portant lui aussi des gladiateurs au combat. Leurs noms : *Titos*, *Agi*..... sont inscrits de même à côté d'eux.

Bibliographie : *Bull.* du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de France, t. IV, 1860, — Ch. Loriquet, *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, t. XXXII, 1859-60, nos 3 et 4, pp. 330 et 331. — B. Fillon, *l'Art de terre chez les Poitevins*, p. 193. — Parenteau, *Cat. raisonné* de l'exposition des Beaux-Arts de Nantes. (1872). p. 131, n° 66. — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 79 et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 219).

INSCRIPTION TRACÉE A LA POINTE SUR UNE AMPHORE.

170.

A propos d'une gourde en terre cuite conservée au musée Carnavalet, M. Mowat a cité ce texte que Chaudruc de Crazannes avait fait connaître déjà.

« Comme [l'inscription tracée à la pointe sur une amphore conservée au musée de Saintes], ne me paraît pas, dit-il, avoir été comprise par l'auteur qui l'a publiée, l'occasion est venue d'en proposer une explication :

MARTIALI SOLDA LAGONAS CLVI sous-entendu *fecit*.

« C'est le memento d'une commande de 156 vases pareils, exécutée par *Solda* pour le compte de *Martialis*. Je regarde Solda comme le nom du potier en me fondant sur l'estampille figuline SOLD [imprimée en relief dans la partie centrale intérieure d'une poterie plate conservée au musée Carnavalet]. »

Bibliographie : Chaudruc de Crazannes, *Revue arch.*, 1855, p. 175. — Mowat, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 111.

TESSÈRE DE GLADIATEUR.

171.

D'après l'abbé Méry, qui vivait au dernier siècle, M. Georges Musset a publié tout récemment l'inscription d'une tessère de gladiateur qui aurait été découverte à Aulnay. Elle aurait été contenue dans une boîte de cuivre et gravée sur une petite plaque d'ivoire.

SPEC · III · D · K · OCT ·

Il faudrait évidemment lire :

Spec(tavit) III d(ie) K(alendas) oct(obris).

Mais cette rédaction ne serait pas correcte et nous devrions avoir plutôt :

SPEC · A · D · III · K · OCT

D'ailleurs, l'authenticité de ce petit monument n'est pas encore très démontrée, puisqu'il faisait partie d'une découverte

qui fut fortement discutée presque au lendemain même du jour où elle était signalée (1).

Les tessères de gladiateurs, qu'on devrait plus logiquement appeler *tessères consulaires*, n'étaient pas constituées comme on pourrait le supposer par ce qui précède.

Ces petits monuments étaient formés non pas par des plaques d'ivoire, mais par de petits bâtons quadrangulaires, en os ou en ivoire, munis d'une anse à leur extrémité, — ce qui permettait de les suspendre au cou. Sur chaque face de la tessère était gravée une ligne. La réunion des quatre lignes ainsi placées faisait connaître : 1° le nom ou les noms d'une personne, — généralement d'un esclave, ou d'un affranchi, — au nominatif ; 2° les noms de son maître ou de son patron au génitif ; 3° et 4° une date indiquée par le jour, le mois, l'année et les noms des consuls en exercice (2).

Nous n'aurions donc ici que la troisième ligne d'une tessère, et il est assez étonnant que l'abbé Méry n'ait pas remarqué qu'il en existait d'autres ou que le petit objet n'était pas complet.

L'usage des tessères, dites de gladiateurs, n'est pas connu comme il conviendrait. On a supposé, non sans raison peut-être, qu'elles étaient remises aux gladiateurs victorieux, mais il est bien difficile d'admettre d'autre part, que *spectavit* puisse être pris pour *spectatus est*. Ces tessères servaient donc à quelque autre usage que nous ignorons. Du reste, leur principal intérêt consiste moins dans l'exacte attribution qu'il faudrait leur donner que dans les dates consulaires très précises qu'elles fournissent.

Les tessères trouvées jusqu'ici hors d'Italie ne portent pas l'indication du jour. Il se pourrait donc que la tessère d'Aulnay fut de provenance étrangère (3).

Bibliographie : *Affiches du Poitou*, 1785, pp. 13, 45, 58 et 182. — G. Musset, *Paysages et monuments du Poitou*, 104e livr. (Aulnay), p. 7. — G. Musset, *Bull. archéol.*, 1888, p. 417.

(1) Cf. plus haut, pp. 152 et suiv.

(2) Cf. R. Cagnat, *Cours élém. d'épigr. latine*, p. 181.

(3) Au sujet des tessères, dites de gladiateurs, cf. Fr. Ritschl, *Die tesserae der Romer*, Munich, 1864, in-4° ; *C. I. L.*, t. I, pp. 195 et suiv., et *Ephem. epigr.*, t. III, pp. 161 et suiv.

SEPTIÈME PARTIE

INSCRIPTIONS

SE RATTACHANT A LA PARTIE DE L'AQUITAINE DEVENUE PLUS TARD LE POITOU.

DÉDICACE A LENTULIUS CENSORINUS.

Musée lapidaire du palais Saint-Pierre à Lyon.

172.

« Nous emprunterons au *Courrier de Lyon*, du 1er septembre 1855, les détails archéologiques suivants publiés par M. Comarmond. Dans la profonde tranchée que fait exécuter la compagnie des eaux dans la rue de la Cage, les ouvriers ont découvert, à 3 mètres 60 centimètres de profondeur, et à la distance de 24 mètres et demi de la rue Lanterne, un cippe en calcaire jurassique (Choin-de-Fay), sur le devant duquel est gravée l'inscription suivante :

L · LENTVLIO
CENSORINO
PICTAVO
OMNIBVS · HO
NORIBVS · APVD
SVOS · FVNCTO
CURATORI · VIT
VIVISCORVM
INQVISITORI
TRES PROVIN
CIAE GALLIAE

« *A Lucius Lentulius Censorinus, Poitevin, élevé à tous les honneurs parmi les siens, curateur des Bituriges Vivisciens, inquisiteur; les trois provinces de la Gaule.*

« ..... Il a fallu que ce grand dignitaire ait rendu d'éminents services à l'Etat et à ses concitoyens, pour que les trois provinces de la Gaule se soient réunies afin d'élever un monument à sa mémoire.

« La présence de cette inscription à Lyon pourrait faire penser que Lentulius y est mort; mais elle n'a point les caractères qui indiquent une épitaphe funéraire. Il nous semble plus naturel de la considérer comme un hommage public de reconnaissance qui pouvait être adressé à un homme de bien, même pendant sa vie, et il semble qu'il ait été honoré sur plusieurs points de la Gaule, et surtout à *Lugdunum*, qui en était devenu la capitale.....

« Ce cippe, de grande dimension et d'un poids de plus de 4000 kilogrammes, doit être rangé au nombre de ceux qui présentent la meilleure conservation. Il est décoré d'une base et d'un couronnement en saillie ornés de moulures. Sa hauteur est de 2 m. 10 centimètres.

« Ce beau monument épigraphique a été conduit dans la cour du palais des Arts, et occupera bientôt une place d'élite sous nos portiques. » (*Revue des provinces de l'Ouest.*)

Une meilleure copie et un très exact fac-simile de ce texte ont été donnés par Aug. Bernard. La copie est ainsi conçue (voir pl. XXVII) :

« L · LENTVLIO
CENSORINO
PICTAVO
OMNIBVS · HO
NORIBVS · APVD
SVOS · FVNCTO
CVRATORI · BIT
VIVISCORVM
INQVISITORI
TRES · PROVIN
CIAE · GALLIAE »

On doit la lire :

L(ucio) Lentulio Censorino, Pictavo, omnibus honoribus apud suos functo, curatori Biturigum Viviscorum, inquisitori, tres provinciae Galliae.

A Lucius Lentulius Censorinus, du pays des Pictaves, revêtu de tous les honneurs parmi les siens, curateur des Bituriges Vivisques [les *Bordelais*], inquisiteur [de l'association des trois Gaules]. [Statue décrétée par les] trois provinces de la Gaule (1).

C'est à tort que Aug. Bernard a pu croire qu'il s'agissait ici « d'une espèce de patronage exercé par Censorinus auprès du collège des prêtres du confluent, et non pas d'une fonction impliquant résidence chez les Bituriges Vivisques ».

Les *curatores civitatum*, dont les attributions sont aujourd'hui parfaitement connues, étaient chargés de surveiller la gestion des finances des cités. A l'origine ces fonctions étaient exclusivement remplies par des sénateurs; plus tard les chevaliers furent admis à y participer, et finalement, à partir de Septime Sévère, tous les curateurs des cités n'eurent plus que le rang de chevalier. Un même curateur avait selon toute apparence plusieurs cités sous sa tutelle; tout aussi vraisemblablement, il leur était étranger de nationalité. Il ne paraît pas que *Censorinus* ait été sénateur romain; il a dû être curateur des Vivisques probablement à l'époque où les *curatores civitatum* avaient le rang de chevalier. L'inscription qui lui est relative pourrait être de la sorte à peu près datée.

En même temps que le prêtre annuel, les délégués à l'autel des trois Gaules, — qui devaient avoir parcouru chez eux toute la série des honneurs municipaux, — nommaient un *inquisitor*, un *allector* et un *judex arcae*, c'est-à-dire, un contrôleur, un receveur et un juge de la caisse de l'association.

A la fin de l'année, si ces trois fonctionnaires s'étaient acquittés de leur mission à la satisfaction générale, les honneurs d'une statue leur étaient accordés comme au prêtre, et c'est probablement de cette façon que *Lentulius Censorinus* aura eu sa statue près du célèbre autel.

Mais ce personnage n'a pas dû mourir à Lyon, comme on l'a dit, ou, du moins, ce n'est pas la dédicace que nous avons fait connaître qui peut servir de preuve pour l'établir. Lyon, d'ailleurs, n'avait rien à faire avec le *pagus* celtique où l'autel se trouvait bâti.

Bibliographie : Martin-Daussigny, n° 815 de son *Registre d'entrée*. — [Comarmond], *Courrier de Lyon*, n° du 1er septembre 1855. — Montfalcon, *Suppl. à Spon*, 1857, p. 367. — [Comarmond ?], *Revue des provinces de l'Ouest*, t. III, Nantes, in-8°, p. 98. — Aug. Bernard,

(1) « Le monument a 2 m. 05 de haut., 0 m. 70 de larg. dans la portion qui a reçu l'inscription. Quant à l'épaisseur, elle est difficile à déterminer, parce que la partie postérieure a été mutilée. Il est probable que le monument était carré. »
(*Aug. Bernard*).

ouvrage cité, p. 92 et pl. IX, n° 5. — Beauchet-Filleau, *Bull.* Ant. O., 1867, p. 446 (reproduction partielle sans comment. de l'article de Comarmond). — Ledain, *Epigr. rom.*, p. 48, et dans *Mém. ant. O.*, 1886, p. 188). — [Dissard], *Catalogue sommaire des musées de Lyon*, Lyon, 1887, in-8°, p. 109, n° 113. — Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, Inscript. antiques.* Lyon, 1889, in-8°, t. II, p. 96. — Cuq, *De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien*, 1880, p. 11. — De la Ménardière, *Le culte chez les Pictons*, dans *Mém.* Ant. O., 1880, p. 38, (tirage à part, p. 22) (1).

FRAGMENT.

Inscription perdue de Lyon.

173.

« Il existait encore à Lyon, au seizième siècle, près de Saint-Nizier, un fragment d'inscription relative à un prêtre des Santons à l'autel d'Auguste; malheureusement il ne restait que quelques lettres de son nom. Voici ce que portait ce fragment d'après Symeoni :

« .....NVL.....
.....TONO.....
....MPL. ROM.....
...VENTES.....
PRAEF.....
CORVM .....
GALLIAE.....
E.....

« Restitution :

« .....NVL.....
*..FIL · SAN*TONO · *SACERDOTI*
*AD TE*MPL· ROM · *ET · AVG · AD*
*CONFL*VENTES · *ARAR · ET · RHOD*
PRAEF · *NAVTARVM · ARARI*
CORVM · *TRES · PROVINCIAE*
GALLIAE..... »

(Aug. Bernard.)

(1) La copie de M. de la Ménardière, exacte quant au texte, n'est disposée que sur trois lignes.

Un prêtre à l'autel du Confluent ne pouvant pas avoir été préfet d'une corporation lyonnaise, il nous paraît beaucoup plus naturel de lire :

..... *fil(io), San]tono, [sacerdoti ad te]mpl(um) Rom(ae) [et Aug(usti) ad confl]uentes [Arar(is) et Rhod(ani)?] praef(ectus) [alae Nori]corum (?), [Tres provinciae] Galliae.....*

A ..... fils de ....., prêtre au temple de Rome et d'Auguste situé au confluent de la Saône et du Rhône, préfet de l'*ala Noricorum*. Les trois provinces de la Gaule....

Mais ces restitutions, quelque probables qu'elles puissent être, ne sont très certainement pas absolues. D'autres noms d'ailes ou de cohortes tels que ceux *Aravacorum*, *Illyricorum*, *Sunucorum* et *Vindilicorum*, pourraient tout aussi bien convenir.

Bibliographie : Aug. Bernard, *ouvr. cité*, p. 76.

HUITIÈME PARTIE

INSCRIPTIONS

DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE.

INSCRIPTIONS D'AFRIQUE.

Musée de Saintes.

174.

« Stèle de marbre de 22 centimètres de haut sur 0 m. 25 de large, épaisse de 0 m. 02, trouvée à el Djem en Tunisie, et offerte au musée en 1886 par M. Alphonse Poitou, de Saintes, lieutenant au 101e régiment d'infanterie. Les caractères ont été coloriés en rouge. » (AUDIAT, *Catalogue.*)

Notre copie :

DIS · MANIBVS · SACRVM
M · RASINIVS · MARTIALIS
SEX · RASINI · F · VIXIT · ANNS I
DVOBVS · MENS · IIII · ITA · TIBI ·
CONTINGAT · QVOD · VIS · VT
HOC · SACRVM · NON · VIOLES

D(i)is manibus sacrum. M(arcus) Rasinius Martialis, Sex(tii) Rasini(i) f(ilius), vixit annis duobus, mens(ibus) IIII. Ità tibi contingat quod vis ut hoc sacrum non violes.

Consacré aux dieux Mânes. Marcus Rasinius Martialis, fils de Sextus Rasinius, mort à l'âge de 2 ans et 4 mois. Qu'il t'arrive tout le bonheur que tu peux désirer si tu ne foules pas aux pieds ce tombeau.

Le gentilice *Rasinius* n'est pas nouveau (1). Il a été porté en particulier par une famille de potiers établie aux environs de Cirta (Constantine) (2). Le cognomen *Martialis* était excessivement répandu en Afrique (3). On l'a rencontré à Saintes dans une inscription que nous avons citée page 268.

Bibliographie : *Bull. arch. S.*, t. VI, 1886, p. 231. — Audiat, *Catalogue*, n° 44, p. 44.

Musée de Saintes.

175.

« Fragment de marbre blanc : haut., 0 m. 15; larg., 0 m. 14; épais., 0 m. 03; trouvé en Tunisie, [à el Djem], par M. Alphonse Poitou, de Saintes, lieutenant au 101e d'infanterie, et offert par lui au musée de Saintes en 1886. Les caractères en creux de 0 m. 01 ont été peints en rouge. » (Audiat, *Catalogue.*)

Notre copie :

DIS M ////
L · CESSIVS · ////
S · E · V · AN ////
CESSIV ///////

Di(i)s m[an(ibus) sac(rum). L(ucius) Cessius..... v(ixit) an(nis)..... Cessiu[s.....

Consacré aux dieux Mânes. Lucius Cessius ... fils de ..... a vécu ... ans ... Cessius [son fils, lui a fait élever ce tombeau].

Le nom Cessius s'est déjà rencontré en Afrique (4).

Ces deux inscriptions d'el Djem, qui n'ont pas été publiées jusqu'ici par les éditeurs du *Corpus*, sont d'autant plus intéressantes à signaler, que les monuments épigraphiques de l'ancienne *Thysdrus* se trouvent précisément fort peu nombreux.

Bibliographie : *Bull. arch. S.*, t. VI, 1886, p. 375. — Audiat, *Catalogue*, n° 43, p. 43.

(1) Cf. *C. I. L.*, t. VIII, n° 3901, 4019, 4020 et 9289.
(2) *Ibid.*, nos 10479, *15*, *47*, *48 et 49*.
(3) *Ibid.*, nos 279, 993, 1933, etc. (plus de 150 exemples). — *Ephemeris épig.*, t. V, 446, 721, etc. (11 exemples).
(4) Cf. *C. I. L.*, t. VIII, n° 2403, *1*, *11*, *12*, et 5505.

INSCRIPTION SUR UN MIROIR DE BRONZE.

176.

« 11. — *Miroir en bronze.* Ce miroir se compose d'un disque de 170 millimètres de diamètre, gravé d'un côté, lisse de l'autre; ce disque se continue par un manche que termine une tête d'animal. La partie gravée représente le châtiment du géant Amycos, qui est représenté au centre, attaché à un arbre ; à sa droite, Pollux de profil tenant une lance ; à gauche, Castor vu de dos. Dans le champ on lit en latin le nom des trois personnages :

AMVCOS · CASTOR · POLOVCES ·

« Cette scène ainsi que son encadrement sont dessinés avec une extrême habileté. La patine est admirable et la conservation parfaite... » (*Catalogue de la coll. B. Fillon.*)

Sur la gravure qui accompagne la notice que nous venons de citer, le dessinateur n'a pas indiqué le mot CASTOR (voir notre pl. LI).

Nous ignorons ce qu'est devenu ce miroir dont la provenance ne nous est pas davantage connue. Peut-être a-t-il été trouvé en Italie et acheté par Fillon à quelque marchand d'antiquités.

On sait que les romains avaient des miroirs plats et concaves de métal poli. « Les plus estimés furent d'abord ceux de Brindes qui étaient faits d'un mélange de cuivre et d'étain (1) : on leur préféra bientôt ceux d'argent (2). Les Sidoniens firent même des miroirs de verre (3) ; mais comme les anciens ne connurent point l'étamage, le verre ne servait probablement qu'à préserver de toute souillure le poli de la surface métallique (4). »

Bibliographie : Rayet, *Gazette des Beaux-Arts*, 1878, p. 99. — Tourneux, *Catalogue des objets d'art, etc.* composant la collection de feu B. Fillon, Paris, 1882, gr. in-8°, p. 26.

INSCRIPTION SUR UNE BAGUE EN OR.

177.

« 38. — *Bague byzantine.* Le chaton de forme hexagonale présente au centre un monogramme, et sur les faces la légende suivante, malheureusement assez peu lisible :

(1) Pline, XXXIII, 9.
(2) *Idem*, XXXIV, 17.
(3) *Idem*, XXXVI, 26.
(4) Roux et Barré, *Herculanum et Pompei*, Paris, 1870, in-4°, t. IV, p. 173.

ΑΓΙΟΙ . ΚΟCΜΑ(C) . ΚΑΙ ΔΑΜΙΑΝ(OC) ΒΟΗΘΕ.

Saint Cosme et saint Damien étant les deux patrons de la chirurgie et de la médecine, le monogramme est certainement le nom d'un médecin. On peut le lire ΤΡΥΦΩΝ. Objet de la plus grande rareté. (*Catal. de la coll. B. Fillon*)

« Une curieuse bague byzantine, en or, qui faisait partie de la collection Benjamin Fillon (*Catalogue*, 1882, n° 38), porte sur les pans du chaton une invocation, en grec, aux saints Cosme et Damien. Le centre du chaton contient, en outre, un monogramme qui servait de cachet et qui paraît renfermer les éléments du nom ΤΡΥΦΩΝ. C'est le nom du propriétaire de la bague, qui était probablement médecin à en juger par les saints patrons Cosme et Damien sous la protection desquels il se place. Ce qui peut appuyer encore cette hypothèse, c'est que dans l'antiquité, le nom de Tryphon a été porté par plusieurs médecins célèbres (Celse, VI, 5; Galien [édit. Kühn], t. V, p. 898; t. XII, pp. 784, 843; t. XIII, pp. 246, 253, 745; Scribonius Largus, colonne 228, B-D; Caelius Aurelianus, *Morb. chron.* l. 1, c. 4, p. 71, édit. Haller), et qu'il dut rester fort en honneur dans la corporation. Sur un cachet découvert à Collanges (Puy-de-Dôme), ... l'oculiste porte le cognomen *Tryfon*. »

(H. DE VILLEFOSSE ET THÉDENAT.)

Cette bague, dont nous ignorons encore la provenance, a atteint le prix de 340 francs lors de la vente de la collection Fillon (20 mars 1882). Le nom de son acquéreur ne nous est pas connu non plus.

BIBLIOGRAPHIE : *Catal. de la collection B. Fillon*, n° 34. — Héron de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes romains*, t. I, in-8°, 1882 (ext. du *Bull. mon.*), p. 203 (corrections et additions).

L'*Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge* est formée par les tirages à part des articles que j'ai publiés, du 15 février 1887 au 15 juillet 1889, dans la *Revue poitevine et saintongeaise* dirigée par M. Berthelé.

Ecrite dès mon arrivée dans le Poitou où les hasards de la vie militaire m'avaient conduit, cette *Epigraphie*, — je lui conserve ce nom bien qu'il soit assez mal choisi, — ne pouvait que contenir de nombreuses lacunes résultant pour la plupart d'une insuffisance de matériaux. Tous ceux qui savent par expérience quelles sont les difficultés que l'on éprouve pour se mettre au courant des productions savantes d'un pays, comprendront, en effet, quelles sont celles que j'ai dû surmonter moi-même pour me familiariser, comme il convenait, avec la bibliographie, qui m'était complètement étrangère dans le principe, des cinq départements dont je me suis occupé.

Cependant, à côté des additions, que je pourrais appeler prévues parce qu'elles étaient inévitables, il en est d'autres qu'une plus grande connaissance du sujet ne m'eût certainement pas dispensé de faire. Je veux parler de celles qui résultent, les unes, des articles qui ont été publiés parallèlement au mien, les autres, des découvertes qui ont été faites à Saintes depuis deux ans.

Je sais bien qu'il m'eût au moins été permis de passer sous silence, dans ce qui va suivre, les différents travaux où les pages de ce livre sont citées. Je n'ai pas cru devoir le faire, car j'estime qu'un recueil de documents quelque complet qu'il puisse être, ne saurait jamais pécher par l'excès.

J'ai dit plus haut que le titre que j'avais choisi n'était pas heureux. Je ne le changerai pas cependant, moins pour éviter la substitution d'une feuille nouvelle à la feuille déjà tirée, que parce que l'*Epigraphie romaine* a été citée sous ce titre.

Outre que la division de l'ouvrage est un peu différente de celle que j'ai indiquée en faisant paraître mon premier article, j'ai cru devoir encore en excepter les marques de potiers. J'en ferai l'objet d'un volume distinct qui ne comprendra pas moins de 1200 numéros.

Il me reste à déclarer en terminant que si j'ai pu mener à bonne fin la tâche que j'avais entreprise, je le dois surtout aux encouragements précieux que j'ai reçus.

MM. Héron de Villefosse, Allmer et Robert Mowat me les ont particulièrement prodigués. C'est un devoir et un plaisir pour moi que de les en remercier ici de tout cœur.

Je ne manquerai pas non plus d'exprimer ma gratitude à mon excellent ami M. Berthelé. Sa connaissance approfondie de la bibliographie poitevine m'a toujours été d'un très grand secours.

15 juillet 1889.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 8. — Les références relatives au *Journal historique de Verdun* sont inexactes et incomplètes. *Il faut lire: Journal historique sur les matières du temps.* Verdun-Paris, 1753, in-12. Les numéros des tomes ne sont pas à modifier.

Page 10. — Dernière ligne, *au lieu de:* Poitiers, 1854, in-12, *lire:* Poitiers, 1844, in-12. (Ce catalogue est extrait des *Mém.* Ant. O., 1843, pp. 5 à 63.)

Page 11, ligne 8. — *Au lieu de:* in-12, *lire:* in-32. Ce guide, s. d., est dû à l'abbé Lacurie.

Page 16. — Bibliographie. *Ajouter:* Mangon de la Lande, *Bull.* Ant. O., 1837, p. 160. — De Caumont, *Bull. mon.*, t. I, p. 373. — *Congrès arch. de France*, 1873 (Châteauroux), p. 100. — Ch. Tranchant, *Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou et ses monuments.* Paris, 1884, in-12, p. 167. — De Longuemar, *Chroniques et légendes populaires du Poitou, des Gaulois à l'an mille.* Poitiers, 1851, in-8°, p. 65. — *Bull.* Ant. O., 1864, p. 368. — Ledain, *Epigraphie romaine du Poitou*, p. 56. (Extrait des *Mém.* Ant. O., 1886, publiés en janvier 1888. Le tirage à part du travail de M. Ledain nous est parvenu le 10 décembre 1887.)

Page 17. — Bibliographie. *Ajouter:* De Longuemar, *Mém.* Ant. O., t. XXXII, 1867, p. 40. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 58.

Page 18. — Bibliographie. *Ajouter*: Cochon, *Description générale du département de la Vienne*, Paris, an X, in-12, p. 24. Cette copie est empruntée à dom Mazet. Elle est ainsi conçue :

« IMP Caes Dlvi Ha
DRIANI fil. diVi
TRajANI . PART HIC
I . nepos . diVI NeRV.
aE . PRONEP . T act (1). HA
DRIAN . ANTONINus
AVG . PIVS . P.M. TR.P. III

COS III	P. P.
LIM	FIN .
X	

Ajouter aussi: Ledain, *Epig. rom.*, p. 67. — *Bibliot. de Poitiers, Inscript. et mon.* (ms. s. pagin.).

Page 20. — Bibliographie. *Ajouter :* De Longuemar, *Mém.* Ant. O., t. xxxii, 1867, p. 40. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 65. — Ch. de Grandmaison, *Paysages et mon. du Poitou,* livr. 110 à 112 (Vouneuil-sur-Vienne), p. 16 (2). — Inscription, 2e ligne, *ajouter* : (*N et T, N et I liés*).

Page 21. — Bibliographie. *Ajouter :* Ledain, *Epig. rom.*, p. 66. — *Bibliot. de Poitiers, Inscript. et mon.*

Page 22. — Bibliographie. *Ajouter :* Ledain, *Epig. rom.* p. 68.

Page 23. — Renvoi 1, ligne 3. *Au lieu de : Lugdune* (mis pour *Lugdunum*) *caput Galliar. usi ic legas, il faut lire: Lugduno* (mis pour *Lugdunum*), *caput Galliar(um), usque hic legas.* La lecture *Lugdune*, antérieurement adoptée par Scheyb et Mannert, doit être complètement rejetée. (Cf. à ce sujet : E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*. Paris, 1869, p. 211 et carte, segment 1 B.)

Page 26. — Bibliographie. *Ajouter:* De Caumont, *Bull. mon.*, t. i, p. 372. — Abbé Mitton, *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, 1er mai 1864, pp. 210 à 212. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 60.

Page 29. — Bibliographie. *Ajouter : Bull.* Ant. O., 1844, p. 47. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 59.

Page 30. — M. Ledain (*Epig. rom.*, p. 61), donne sur le milliaire de Civaux que nous avons cité sous le n° 10 de très intéressants renseignements nous faisant connaître que ce milliaire n'est pas perdu, comme nous l'avions supposé.

(1) Mis évidemment pour *ael.*

(2) M. de Grandmaison n'a pas restitué [*cos. III*] et sa copie n'indique aucune lacune.

« Cette colonne milliaire découverte, dit M. Ledain, dans l'ancien champ funéraire de Civaux, où elle servait de sarcophage, fut transportée par M. de Montbron dans le parc du château de Scorbé-Clairvaux. Il y a une vingtaine d'années, elle a été acquise par M. Arnaudeau, qui l'a placée dans le parc de sa maison de campagne, près Châtellerault. »

La copie de M. Ledain « vérifiée sur place », porte aux lignes 5 et 6 :

// I · F · L · SEPT · DI
/ EVERI · NEPOTI

et le texte lui-même est ainsi lu par notre savant confrère : « *Imperatori Caesari Marco Aurelio Severo Alexandro pio, felici, Augusto, Marci Aurelii Antonini divi pii filio, Lucii Septimi divi Severi nepoti. Limonum leugas XI. Fines X.* »

M. Ledain ne croit pas que la restitution : [*divi*] *Mar(ci) Aur(elii) Antonini Magn]i filio*, puisse convenir. Nous croyons devoir la maintenir cependant, de préférence à la lecture que nous venons de citer, et nous en donnerons les raisons tout à l'heure, à propos du milliaire qui a été découvert dans l'église Saint-Hilaire de Poitiers. Mais dès à présent nous pouvons faire remarquer qu'on n'est pas sans exemple du qualificatif *Magnus* gravé sur des milliaires au nom de Caracalla. Dans son *Histoire de Velay* (1), M. Francisque Mandet a signalé le suivant qui a été découvert « en face du petit village de *Mondouilloux* » :

IMP CAES MAVR*elio*
*se*VE*ro* AL*exan*
DRO PIO FEL AVG
m aVr ANTONINI
*m*AGNI FIL DIVI
*se*Ver*i* NEPOT
civit. VELL *av.*
M . P . XII

La seule correction qui nous paraît donc certaine est celle qui consiste à lire : ... *Magn]i f(ilio), L(ucii) Sept(imi)* au lieu de ... *Magn]i fil(io) Sept(imi).*

Page 32, ligne 23. — *Ajouter :* (Voir pl. xx *bis*).

(1) F. Mandet, *Histoire du Velay*, Le Puy, 1860, in-12, t. i, *Antiquités celtiques et gallo-romaines*, p. 394.

Page 34. — Bibliographie. *Ajouter : Anc. cat. P.* p. 50. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 62.

Page 38. — Le milliaire d'Antigny que nous avons donné sous le n° 13, a été publié dans le *Bull.* Ant. O., 1885, p. 600. La copie qui se trouve dans ce Bulletin est ainsi conçue :

..... IP . O.....
... MES.S.I....

Ajouter à la bibliographie de ce milliaire : Ledain, *Epig. rom.*, p. 64.

Inscription n° 14. *Supprimer*, à la lecture, le mot : [*imp(eratori)*] qui ne convient très probablement pas.

Page 39. — Bibliographie. *Ajouter :* Abbé Mitton, *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers,* 1er mai 1864, p. 212. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 63 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 203).

La copie donnée par l'abbé Mitton est ainsi conçue :

IAVO
NOBo-CÆS . P . F . A .

Page 40. — Inscription. *Lire* à la 4e ligne : AVGPMTPPPCOS.

Lecture de l'inscription (ligne 10), *lire : t(ribunicia) p(otestate), p(atri) p(atriae), etc.*

Page 43, ligne 14. — La lecture donnée par l'abbé Cochet pour l'inscription milliaire de Tetricus jeune, qui se voyait, dit-on, il y a plus d'un siècle, dans l'un des murs d'une maison de Rouen, n'est pas tout à fait exacte. Voici cette inscription, telle qu'elle a été publiée dans les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. III, hist., p. 255 :

C . P . . ESVBIOTETRICO
NOBILISSIMO . CAES
.....
.....
P . F . AVG .....
L - I

S'il fallait s'en rapporter aux mémoires de l'Académie, cette borne proviendrait d'Italie (tome cité, p. 259). Nous croirions plutôt qu'elle a été très réellement découverte sur un point qui nous est inconnu du territoire même des Gaulois.

Nous pouvons énumérer encore plusieurs autres inscriptions milliaires au nom des Tetricus. L'une d'elles est contenue

dans le tome IX du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* (p. 93). M. Maurice Ardant, qui l'a publiée d'après Spon, en a donné la copie suivante :

C PIV ESVBIO TETRICO
NOBILISSIMO CAES
IMP CAES PPIV ESVBI
TETRICI PF AVG F
LI .

Ne serait-ce pas là une meilleure copie, quoique assez imparfaite encore, de l'inscription précédente ?

Une autre borne a été trouvée à Saint-Gondran, près de Rennes, elle est ainsi conçue :

C·PIO
ESVVI
O · TETR
ICO · NO
BIL·CAES
C · R ·

Une troisième a été découverte au mois de mars 1866 dans les environs de Dijon. Elle a été publiée dans le *Bulletin* des Antiquaires de France, année 1866, p. 78 :

GAIO · ESVVIO
TETRICO · PIO
FELICI · INVICTO
AVG · P·M·T·P·P·P·
ANDM (*Andromadunum*=Langres)
L XX V

La *Revue épigraphique du midi de la France,* t. II, p. 371, vient enfin de signaler celle que voici qui s'est rencontrée près de Carcassonne :

C PIO *esuvio*
TETRI*co aug. f.*
NOBI*liss. caes.*
PRINCIP*i*
IVVENT*utis*
COS
XICI ///

Bibliographie. *Ajouter :* F. Parenteau, *Catalogue du musée départemental d'archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure*. Nantes, 1869, in-8°, p. 24. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 72. — G. Musset, dans *Paysages et monuments du Poitou*, 104e livr. (Aulnay), p. 3.

M. Ledain lit à tort à la 4e ligne :

AVGPMTRIBPCOS

La pierre porte indubitablement :

AVGPMTPPP COS

Page 44. — Bibliographie. *Ajouter :* F. Parenteau, *Catal. du musée de Nantes*, p. 25. — De Longuemar, *Bull.* Ant. O., t. xxxii, pp. 41 et 42. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 73. — *Annuaire statistique et historique du département des Deux-Sèvres* pour l'année 1848, p. 307. — G. Musset, dans *Paysages et monum. du Poitou*, Aulnay, p. 3. De Longuemar complète ainsi les deux dernières lignes du milliaire de Tetricus :

(ad) C(ivitatem) P(ictavorum) L(eugae) xvi.
(ad) F(ines) AVN(edonacum) L(eugae) xx.

Page 47. — Bibliographie. *Ajouter :* Ledain, *Epig. rom.*, page 77.

Page 49. — Bibliographie. *Ajouter :* De Caumont, *ouv. cité*, p. 34. — *Bull.* Ant. O., 1837, p. 366. — Ledain, *Epig. rom.*, page 69.

Page 51, ligne 13. — *Au lieu de : la* nombre, *lire :* le nombre.
Bibliographie. *Ajouter :* Ledain, *Epig. rom.*, p. 74.

Page 53. — Inscription. *Lire* à la dernière ligne ASLI *au lieu de* ALSI.

Page 54. — Bibliographie. *Ajouter : Bibliothèque de Poitiers, Inscriptions et monuments* [manuscrit faisant suite à dom Fonteneau]. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 71.

Page 56. — Bibliographie. *Ajouter :* De Longuemar, *Chroniques et légendes populaires du Poitou, des Gaulois à l'an mille*, p. 65. — Abbé Mitton, *Semaine liturgique du diocèse de Poitiers*, 24 avril 1864, pp. 201 à 203. — *Bull.* Ant. O., 1864, pp. 368. — Ledain, *Epig. rom.*, p. 56 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 196). — *Après :* abbé Auber, page 59, *ajouter :* (et dans *Mém.* Ant. O., 1851, p. 330 et pl. ix *b* (voir notre pl. lvi).

Page 57, troisième avant-dernière ligne. — M. Audiat revient

plus loin, dans son *Epigraphie santone*, sur la borne milliaire de Chadenac.

« Voici, dit-il, tout ce qu'avec le plus grand soin on peut y voir :

III CD
IMPERATORXI
COS III DL ICN
XXIV » (*Epig. sant.*, p. 189).

Le milliaire se voit aujourd'hui sur le bord de la route de Pons à Bordeaux, à peu de distance de l'endroit même où il avait été découvert. « Nous croyons savoir, — a dit M. D. d'Aussy (*Revue de Saintonge*, t. viii, 1888, p. 262), — que M. Guillon [propriétaire à Chadenac], a l'intention de le faire déposer au musée de Saintes. »

Page 59, ligne 22. — *Au lieu de :* conul, *lire :* consul.
Bibliographie. *Ajouter : Bull. D.-Sèv.*, 1888, p. 11.

Page 64. — **Milliaire trouvé dans la crypte de l'église Saint-Hilaire de Poitiers.** Société des Antiquaires de l'Ouest ; *séance du 18 février 1888*. Extrait du procès verbal :

« ..... M. Ledain fait savoir que M. Ferrand, architecte des monuments historiques, a fait dernièrement découvrir la borne milliaire qui est engagée dans la maçonnerie de la crypte de l'église de Saint-Hilaire. Il a pu constater que cette borne qui avait été creusée en sarcophage était retournée sens dessus dessous et recouvrait un autre sarcophage dont elle était séparée par des pierres plates. Cette borne, de forme cylindrique, n'a plus que 1 m. 16 cent. de hauteur, non compris le pied carré qui a 0 m. 70 cent. Les mutilations qu'elle a subies n'ont laissé de l'inscription que les mots DIVI et LIM, qui forment le commencement de deux lignes et les lettres OII, qui terminent la première ligne. Ces mots sont gravés en beaux caractères de 0 m. 07 cent. de hauteur.

« Le P. de la Croix confirme les renseignements que vient de donner M. Ledain et dit qu'on doit le dégagement de cette pierre aux sollicitations de notre confrère, M. Espérandieu. »

La *Revue poitevine et saintongeaise*, t. v, pp. 56 et 57, avait antérieurement publié, à ce sujet, les quelques lignes suivantes qui nous dispenseront d'un commentaire plus étendu :

« Nous avons annoncé, t. iv, p. 377, que M. le lieutenant Espérandieu avait été autorisé par le ministère de l'Instruction publique, à faire dégager la borne milliaire qui se

trouvait dans la crypte de l'église Saint-Hilaire de Poitiers. Voici à ce sujet de plus amples renseignements :

« ... Le dégagement, longtemps retardé pour diverses causes, mais surtout par suite de la présence dans la crypte, d'une crèche de Noël qu'il eut fallu déplacer, vient enfin d'être exécuté par les soins de M. Ferrand, architecte des monuments historiques.

« La borne est brisée à sa partie supérieure, un peu au-dessus de l'avant-dernière ligne de l'inscription qu'elle portait. Elle est cylindrique et repose sur une base cubique ayant 0 m. 65 cent. de côté. Malgré toutes les mutilations qu'elle a subies, cette borne mesure encore 1 m. 93 cent. de haut. Comme presque tous les monuments du même genre qui ont été découverts en Poitou, on l'a taillée, à l'époque mérovingienne, pour la transformer en tombeau.

« Il ne reste plus aujourd'hui de l'inscription même que les quelques lettres suivantes qui ont 0 m. 07 de haut :

DIVI / / / / / OTI
LIM / / / / / / /

« Par comparaison avec la borne de Civaux, que j'ai publiée dans la *Revue poitevine*, t. IV, nos 38-39, p. 38 (1), il me paraît possible de proposer la restitution suivante :

imp. caes.
m. aurelio severo
alexandro . pio divi
m . aur . antonini
magni? fil . l . septimi
DIVI *severi nep*OTI
LIM.... *fin.....*

« Je ferai remarquer, toutefois, que la restitution du mot *magni*, dont la dernière lettre seule m'a été fournie par le milliaire de Civaux, n'est pas et ne peut pas être certaine. On pourrait songer tout aussi bien à la forme suivante :

imp. caes.
m. aurelio severo
alexandro pio
m . aur . antonini
divi fil . l . septimi
DIVI *severi nep*OTI

(1) Cf. plus haut, p. 30.

résultant de la lecture même donnée par M. Ledain, pour le milliaire de Civaux, dans son *Epigraphie romaine du Poitou*, mais elle me paraît moins probable que la première, en raison même de la place inaccoutumée qu'il faudrait donner, à la cinquième ligne, au mot *divi*. On sait en effet que d'ordinaire cette épithète précédait, et ne suivait pas, le nom de l'empereur auquel on l'appliquait. » E. E.

Page 67, ligne 18. — *Au lieu de :* le non d'Ingrande, *lire :* le nom d'Ingrande.

Page 73. — Le renvoi (9) a été omis au bas de la page. Il importe de le rétablir et de *lire :* (9) *Exploration archéologique de la Charente,* Angoulême, 1885, in-8°. Le chiffre (11) est à supprimer. Le paragraphe qui lui correspond n'est que la suite du renvoi (10).

Page 86, 4e paragraphe. — Millin s'est certainement trompé en écrivant que l'arc de Saintes avait été surtout construit en l'honneur de Germanicus. C'est en l'honneur de Tibère qu'il eût fallu dire. La place occupée sur le monument par la dédicace relative à ce prince nous prouve bien qu'il en est ainsi :

Quelque jaloux qu'il fut de la gloire de son neveu, Tibère était trop habile pour donner libre carrière à ses sentiments de rancune. La rumeur publique le disait capable d'avoir dirigé la main de Pison. Vraie ou fausse, cette accusation n'était certainement pas faite pour lui plaire et il ne pouvait mieux faire, pour dérouter les soupçons, que de s'associer le nom de celui dont on faisait sa victime sur un monument dont on l'honorait.

Drusus ne viendrait ici qu'en troisième lieu.

Page 88, note 3, ligne 1. — *Au lieu de : Tres Gallae, lire : Tres Galliae.*

Page 90, note 1, ligne 2. — *Au lieu de:* « victime de l'irascible destinée », *il faut lire:* « victime de l'irrésistible destinée ».

Le premier O de la troisième ligne de l'inscription n'a jamais été gravé. *Il faut lire : ger*MANIC ·

Page 92, ligne 19. — *Au lieu de : C. Julius Cogidubnus, lire : C. Julius Victor.*

Le nom de Lentulius Censorinus est à retrancher de la liste des prêtres de Rome et d'Auguste. Ce personnage avait été *inquisitor*, et c'est à ce titre qu'il avait eu les honneurs d'une statue. (Cf. p. 369.)

Page 93, 1er paragraphe. — Nous extrayons d'un savant travail récemment publié par M. Hirschfeld sous ce titre : *Le culte provincial dans l'empire romain*, les quelques lignes sui-

vantes qui confirment dans une certaine mesure ce que nous avons dit au sujet de l'élection des prêtres annuels à l'autel de Lyon :

« ... En ce qui concerne l'élection du prêtre provincial, il ressort seulement des témoignages épigraphiques qu'il était promu, du consentement et souvent par une décision unanime du concile (*ex consensu provinciae*), et sans doute on aura eu en vue en cela non pas tant le droit d'élection que la formelle confirmation d'un choix déjà fait. Même il y a grande apparence de probabilité que les villes autorisées à envoyer une députation à l'assemblée avaient, dans un certain ordre, à fournir le prêtre provincial et que l'élection se faisait dans les communes intéressées, soit par le peuple lui-même comme cela paraît avoir été le cas en Asie, d'après le récit d'Aristide, soit par les décurions avec une large participation du peuple (1). »

Page 94. — Bibliographie. *Ajouter : Mém.* Ant. O., p. 133.

Page 97. — A la fin de la dernière ligne de l'inscription, il serait peut-être plus exact de restituer V[*ictor*]. Ce personnage n'est autre, croyons-nous, que celui dont il est question dans les inscriptions nos 99 à 102. (Cf. pp. 259 à 267.)

Page 99, ligne 16. — Les citoyens romains de Narbonne, ceux de Vienne, d'Uzès et de Nimes étaient encore inscrits dans la même tribu.

Bibliographie. *Lire :* Julien-Laferrière, l'*Art en Saintonge et en Aunis*, 15e et 16e livr., et *Bull.* Ant. F., 1887, p. 205. *Ajouter :* Audiat, *Catalogue du musée de Saintes*, la Rochelle, 15 mai 1888, in-8°, p. 40 (2). — Allmer, *Rev. épig. du midi de la France,* t. II, n° 48 (janv. fév. et mars 1888), p. 339. M. Allmer a reproduit notre *Note sur les inscriptions romaines* récemment découvertes à Saintes. —

(1) Hirschfeld, traduit par Allmer, dans *Rev. épig. du midi de la France,* janvier-mars, 1889.

(2) Nous avons eu connaissance d'une nouvelle édition de ce catalogue le 21 mai 1889, au moment même où nous corrigions les épreuves de cette partie de notre travail. Celle-ci n'étant que la reproduction complète de la première, à part les erreurs corrigées, nous ne croyons pas utile d'y renvoyer le lecteur, d'autant plus que les interprétations proposées sont généralement conformes aux nôtres. Les deux éditions ne se distinguent entre elles que par un changement dans la préface et la date placée à la fin : *15 mai 1888* pour la première, *1888*, sans aucune autre indication pour la seconde, bien qu'elle n'ait vu le jour que dans les premiers mois de 1889. La nouvelle édition est accompagnée de seize planches que les lecteurs de la *Revue poitevine* connaissent déjà, et que nos lecteurs retrouveront ici sous les numéros VI et VI *bis*, X et XI *bis*, XVII à XIX, XXVII à XXXIV, XXXVII, XXXIX et XL.

Bull. Ant. O., 1888, p. 440. — Cagnat, *Revue archéologique,* t. XI, 1888, page 43. — Espérandieu, *Rec.* Com. Arts, 1889, p. 134.

Page 102. — Inscription. La restitution certaine du nom gaulois fourni par les 6e et 7e lignes n'est pas *Con[c]onnetodubnus,* mais *Con[g]onnetodubnus,* ainsi qu'il résulte d'ailleurs des nouvelles découvertes faites à Saintes. [Cf. l'inscription que nous avons citée sous les nos 99-102.]

Page 104, dernière ligne. — *Au lieu de :* sous le n° 55, *lire :* sous le n° 51.

Page 105. — Bibliographie. *Ajouter :* Audiat, *Catalogue,* p. 38. — Allmer, *Rev. épig.*, n° 48, p. 340 (d'ap. *Note, etc.*). — *Bull.* Ant. O., 1888, p. 442. — [M. Allmer restitue ainsi le commencement de la dédicace :

neroni claudio
aug. fil
dr VSO · G E *r*
MANICO

Le reste comme nous l'avions fait nous-même]. — *Bull.* Ant. F., 1887, p. 231. M. Mowat, qui a décrit ce texte, pense comme nous que cette dédicace, et celle qui précède, appartenaient à un même monument. « On peut conjecturer, dit-il, que c'était un arc de triomphe élevé en souvenir de la conquête de la Bretagne et surmonté de la statue équestre de Claude, dont un fragment aurait été retrouvé, à savoir un sabot de cheval en bronze. »

Page 107, note , ligne 6. — *Au lieu de :* des énormes étendues, *lire :* d'énormes étendues.

Page 113, lignes 20 et suiv. — Avant l'interprétation que nous avons reproduite, M. de la Fouchardière avait proposé la suivante : *Oratori nostro Brivatio Marco Frontuni Tarbelianus nomine. Jeuru.* (Cf. *Bull.* Ant. O., t. VII, p. 305.)

Page 118. — *Ajouter* après la ligne 17 :

35 et 36. Inscriptions votives ? gravées sur deux chapiteaux trouvés en 1809 à *Beaucaire,* en creusant, sur les bords du Rhône, l'écluse de prise d'eau du canal (10).

Et en note :

(10) *Germer-Durand*, *Mém.* de l'Acad. de Nîmes, 1866-67, 5e série, t. VII, p. 249.

Bibliographie. *Ajouter :* Cambry, *Monuments celtiques, ou recherches sur le culte des pierres,* Paris, an XIII (1805), in-12, p. 223. (C'est la copie donnée dans cet ouvrage qui a été citée par M. Mathieu, et que nous avons reproduite

p. 118.) — Ch. de Grandmaison, *Paysages et monuments du Poitou*, livr. 110 à 112 (Vouneuil-sur-Vienne), p. 2.

M. Emile Ginot, résumant une conférence de M. Lièvre, a écrit ce qui suit dans la *Revue poitevine* du 15 juillet 1889 :

« ... Ce ne serait pas sans quelque surprise, sans doute, que les ingénieux auteurs [des interprétations singulières dont l'inscription celtique du vieux Poitiers a été l'objet], entendraient l'interprétation nouvelle qui nous est proposée :

« RATIN BRIVATIOM
FRONTV. TARBEISONIOS
IEVRV

« RATIN, accusatif celtique, désigne le monument lui-même ; monument religieux, pierre sacrée et vénérée des Gaulois ; M. Lièvre l'a démontré ailleurs (1).

« L'ethnique BRIVATIOM (de *Briva* qui signifie *passage, gué*), n'est autre chose que le nom primitif des habitants de la localité qui, par suite de leur proximité avec les gués de la Vienne et du Clain, se seraient appelés les *Brivates*, comme nous dirions aujourd'hui les *gens du Bocage* ou les *gens du Marais*.

« FRONTV, nom propre au nominatif, est évidemment le sujet ; TARBEISONIOS, autre nom propre au génitif, indique que le premier de ces deux personnages est le fils du second.

« Enfin le verbe IEVRV, connu déjà par d'autres inscriptions, pourrait se rendre par *consecravit*, si l'on admet le caractère sacré des menhirs, par *fecit*, dans le cas où l'on préférerait un terme qui ne préjugeât pas de la question.

« Notre inscription peut donc se traduire ainsi : *Fronto, fils de Tarbeisonios, a fait cette pierre sacrée des Brivates....* »

Dans un mémoire qu'il a lu au dernier congrès des sociétés savantes de France, M. Lièvre a directement émis lui-même l'opinion que nous venons d'indiquer. Elle a été discutée par M. Mowat.

Page 119. — Bibliographie. *Ajouter :* De Longuemar, *Mém.* Ant. O., t. XXX, 1865, pl. III. — *Journal officiel*, n° du 12 juin 1889. — *Revue historique*, t. XL, 1889, p. 452.

Page 121. — S'il est facile de comprendre que *Claudius Potitus* ait pu être flamine perpétuel de la *civitas* dont *Limonum* était le chef-lieu, il nous paraît beaucoup plus difficile d'admettre, après mûre réflexion, que ce personnage n'ait été que le flamine de la ville seule. En conséquence, il se pourrait que l'on dût lire à la dernière ligne, non plus *fl(amen) p(erpetuus) in u[rbe]*, mais un surnom quelconque, tel que celui d'*Elpinus* par exemple.

Bibliographie. *Ajouter :* De la Ménardière, *Le culte chez les Pictons*, dans *Mém.* Ant. O., 1880, p. 38 (tirage à part, page 22).

(1) *Les menhirs ou la litholatrie chez les Gaulois.* Paris, 1889, in-8°.

Page 122. — Depuis la publication que nous en avons faite nous-même, le vase à Mercure découvert sur les hauteurs de la Roche, à Poitiers, a été l'objet d'un mémoire très étendu dû à la plume du R. P. Camille de la Croix. Notre savant ami a passé en revue toutes les opinions qui se sont produites sur ce curieux petit monument votif et donné « la marche chronologique » complète de sa « divulgation » dans le monde savant. (Cf. *Le temple et les puits de Mercure découverts sur les hauteurs de Poitiers en 1880*, Poitiers, 1888, in-8°, pp. 33 à 52. (Extr. des *Mém.* Ant. O., 1886.)

Page 126, note 2, ligne 6. — *Au lieu de :* Ligugé (Deux-Sèvres), *lire :* Ligugé (Vienne).

Page 127. — Une bonne copie de l'inscription citée par M. l'abbé Hardel a été retrouvée par M. Mowat, dans les papiers de Léon Renier. Elle a été annotée de la main de La Soussaye : « voie de Chartres à Bourges par Blois ; carbonate de chaux » :

R I G A
A TE S ME R T
L · VIVA S · F

Cette inscription a été employée, selon toute apparence, comme moellon dans les travaux de restauration de l'aile de Louis XII [du château de Blois]. (*Bull. arch.* 1888, p. 331.)

Page 133. — Bibliographie. *Ajouter : Bull. arch.*, 1888, p. 329. (Rapport de M. R. Mowat sur les papiers et documents réunis par feu Léon Renier en vue d'un *Recueil des inscriptions romaines de la Gaule.*)

M. Mowat a lu sur un croquis à la plume dû à Quicherat :

HERCVLI AVG
F PRISCINVS FVLVIANIF
CRVND

Nous considérons comme un devoir de reproduire ici, — en les empruntant au rapport de M. Mowat — les noms des quelques rares poitevins qui, pour faciliter la tâche du maître, s'étaient associés à l'œuvre nationale qu'il avait conçue.

« *Lettres, mémoires et notes de divers correspondants.*

« Charles Arnault. — Deux lettres : inscript. et mosaïque de Bessac, milliaire de Rom.

« Mgr Barbier de Montault. — Lettre et 13 fiches d'inscriptions pyrénéennes.

« Beauchet-Filleau. — Recueil des inscriptions d'Aunay et de Brioux, 29 feuillets.

« *Dessins autographes et calques.*

« Letouzé de Longuemar. — 20 dessins d'inscript. de Poitiers et environs.

« *Estampages.*

« Les estampages trouvés dans le dépouillement des papiers de L. Renier étaient confusément réunis en ballots ou en rouleaux ; beaucoup d'entre eux ne portaient aucune indication de provenance ; leur identification a donc nécessité des recherches laborieuses.

« *Provincia Aquitanica secunda*

« Vienne. — 7 estamp. (Chauvigny, Poitiers, Vivonne), envoyés par Letouzé de Longuemar (1). »

Page 136. — BIBLIOGRAPHIE. *Ajouter :* De la Ménardière, *Le culte chez les Pictons,* dans *Mém.* Ant. O., 1880, p. 28 (tirage à part, p. 12).

Pages 138 et 139. — BIBLIOGRAPHIE. *Ajouter : Bull.* de la Société hist. et arch. de Tarn-et-Garonne, t. XI, 1883, p. 289. — *Bull.* de la Société centrale des architectes, séance du 15 juin 1883. — *Messager des sciences historiques de Belgique*, t. LVIII, 1884.

Page 139. — BIBLIOGRAPHIE. *Ajouter :* Berthelé, *Considérations sur les théories émises dans la presse au sujet des monuments de Sanxay*. Poitiers, 1882, in-18, p. 20. (Extrait du *Courrier de la Vienne,* 25-29 nov. 1882.)

Page 140. — BIBLIOGRAPHIE. *Ajouter :* Ledain, *Epig. rom.*, p. 32 (et dans *Mém.* Ant. O., 1886, p. 173).

Page 143. — BIBLIOGRAPHIE. *Ajouter :* De la Ménardière, *Le culte chez les Pictons,* dans *Mém.* Ant. O., 1880, p. 27, (tirage à part, p. 11).

M. de la Ménardière écrit à la première ligne : DEÆ OCCÆ.

Page 144. — BIBLIOGRAPHIE. *Ajouter :* De la Ménardière, *Le culte chez les Pictons*, dans *Mém.* Ant. O., 1880, p. 27, (tirage à part, p. 11).

Pages 147 et suiv. — BIBLIOGRAPHIE. *Ajouter :* Héron de Villefosse, *Bull. archéol.*, 1888, p. 366 et G. Musset, *idem,* p. 416. (La lecture de M. Héron de Villefosse ne diffère pas de celle que nous avons proposée.) — *Revue de Saintonge et d'Aunis,* 1889, p. 241. — *Rec.* Com. Arts, 1889, p. 162.

(1) *Bull. archéol.*, 1888, pp. 299, 300, 306 et 310.

Pages 160, 161, 162. — Inscription n° 54. Nous devons à l'obligeance de Mgr Barbier de Montault, d'avoir eu connaissance d'une lettre autographe de Léon Renier, écrite le 30 juillet 1854 « à M. Ménard, secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest », au sujet de l'inscription découverte en 1833 près de Vivonne et publiée dans le *Catalogue* de 1851.

Nous en extrayons ce qui suit :

« ..... Je vois à la page 51 de votre catalogue, que l'inscription n° 6 se compose de plusieurs fragments. C'est là un renseignement très important, et qui me donne enfin l'explication de ce monument intéressant, qui m'avait paru jusqu'ici inexplicable. Evidemment les fragments n'en ont pas été convenablement placés. Je pense qu'ils doivent être ainsi disposés :

. . . . . C . . . . .
FLAMEN . *prov. lugu*DVN*ensis*
BALINEVM.CVM.SVI*s.orna*MENTIS. O...
S O

Vous savez que le chef suprême de la religion, dans l'empire romain, était le *pontifex maximus*, titre que les empereurs s'étaient réservé. Ils avaient, pour les aider à traiter les nombreuses affaires religieuses qui étaient apportées devant eux de toutes les parties de l'empire, deux conseils siégeant à Rome, et qui étaient le collège des *Pontifes* et celui des *Quindecim viri sacris faciundis*. Ces affaires étaient transmises à la chancellerie impériale par le gouverneur de chaque province. Mais celui-ci avait des attributions trop nombreuses pour pouvoir s'occuper du soin de centraliser ces affaires, même dans sa province. Ce soin avait été confié à un dignitaire *ecclésiastique*, si je puis me servir ici de cette expression, qui portait le titre de *Flamen provinciae*, et qui avait en outre, probablement, le droit de prendre des décisions dans certaines affaires, trop peu importantes pour être portées devant le Collège des Pontifes, ou celui des Quindecim, viri sacris faciundis.

Les inscriptions nous font connaître plusieurs flamines de la *Gaule narbonnaise* (V. Orelli, n° 2543 ; Grut. 470, 6, etc.), et de l'*Espagne citérieure* (Grut. 411, 9 ; Orelli, n° 2165) ; l'inscription de votre musée, si ma restitution peut être admise, sera la première qui en fasse connaître un de la *Lyonnaise*. J'ai dit si ma restitution peut être admise ; c'est qu'en effet, pour pouvoir en être sûr, il faudrait que j'eusse sous les yeux un dessin exact des différents fragments de cette inscription. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je vous serais très obligé si vous pouviez m'en envoyer un... . »

Le rapprochement tenté par Léon Renier est des plus séduisants, mais il ne nous semble pas qu'il puisse être accepté.

En l'état actuel des fragments, il est bien difficile de dire

quelle doit être leur juxtaposition, cependant il paraît résulter de ce que l'on sait aujourd'hui sur le culte provincial dans l'empire romain, qu'il ne saurait être ici question d'un *flamen provinciae Lugudunensis*.

Le titre du prêtre provincial est *flamen* ou *sacerdos*. On ne rencontre en Afrique, en Sardaigne et dans les provinces du Danube, que le titre de *sacerdotalis* servant à désigner régulièrement celui qui a été prêtre provincial.

Le titre de *flamen* était, d'après le témoignage des inscriptions, usité en Espagne, dans la Narbonnaise et dans les provinces des Alpes; tandis qu'à Lyon, en Afrique et dans les pays danubiens, domine entièrement celui de *sacerdos*. Ces diversités sont en réalité sans importance, mais elles font bien voir que la régularité des formes du culte n'émanait pas d'une règle uniforme venue d'en haut (1).

Bibliographie. *Ajouter :* De la Ménardière, *Le culte chez les Pictons*, dans *Mém.* Ant. O., 1880, p. 41, (tirage à part, page 25).

Page 173, ligne 8. — *Ajouter* : Julia Matrona, sa fille, et Caius Julius Primulus, son affranchi, étant ses héritiers, lui ont fait élever ce tombeau en exécution de son testament.

Page 184, ligne 23. — *Au lieu de :* Pour *celles-là* comme pour *celles-ci*, *il faut lire :* Pour *ceux-là* comme pour *ceux-ci*.

Depuis la publication de l'épitaphe du soldat C. Julius Macer, il nous a été possible de voir pendant quelques instants les divers fragments d'inscription dont nous ne connaissions l'existence que par une lettre de M. Laferrière. Ces fragments sont au nombre de quatre. Leur juxtaposition est bien celle que nous avons indiquée, mais quelques détails, que nous ignorions, nous paraissent avoir assez d'importance pour que nous en parlions ici (voir pl. x *bis*).

Ligne 1. On ne distingue sur le fragment qu'une courte gravure terminée en pointe ayant très probablement appartenu, soit à quelque point triangulaire, soit, ce qui semble plus vraisemblable, à quelque *hedera* placée à la fin de la ligne.

Ligne 2. Un point après la lettre E. Les fragments que nous avons vus fournissent la seconde moitié de l'A dont le commencement est donné par le fragment principal.

Ligne 3. Comprend la partie de droite de la traverse supérieure d'un T et la lettre O en plus petit caractère.

(1) Cf. Hirschfeld, traduit par Allmer, dans *Revue épig. du midi de la France*, janv.-mars 1889, p. 414.

Ligne 4. Donne la fin du mot CLVPEO, l'E a été gravé dans l'O ; un point triangulaire termine la ligne.

Ligne 5. Fournit les deux lettres I B. Pas de point final.

Ligne 6. Comprend, comme à la ligne 3, la partie supérieure d'un T, mais un point triangulaire est immédiatement placé après, ce qui nous prouve que la formule L · H · E · T · est bien ainsi complète.

A la première ligne on lit enfin sur la pierre les lettres AGE/)/L qui conduisent à la restitution certaine *Agedilli*.

Quant à la restitution du nom de la tribu dans laquelle était inscrit le soldat Macer, nous ne partagions pas sans hésitation l'opinion de M. Cagnat, parce qu'il résultait, à nos yeux, d'une opération que nous avions faite sur une photographie de l'inscription même, que le défaut d'espace ne pouvait s'opposer à la restitution du mot VOLTINIA. Nous l'avions obtenu en rétablissant ainsi les lettres disparues : Le dernier I d'*Agedilli?* sur la barre horizontale de l'L ; un F entre deux points triangulaires ; l'O de *Voltinia* dans l'ouverture du V ; un T dépassant les autres lettres, et ayant à sa gauche un L en plus petit caractère ; un I à droite, sous la barre horizontale du T ; un N ; un I en plus petit caractère dans l'ouverture supérieure de l'N, et l'A dont il existe une partie.

M. Cagnat, auquel nous avions fait part de nos doutes, a bien voulu à la date du 2 mars 1889 nous adresser à ce sujet la très intéressante communication que voici :

« L'intercalation du mot *Voltinia* n'est pas impossible étant donné le nombre des ligatures que contient l'inscription. Cependant il me paraîtrait singulier que l'on eût écrit le nom de la tribu en entier avec cette orgie de ligatures alors que les choses allaient toutes seules en employant l'abréviation VOLT.. ce qui était la règle pour les noms de tribus. Je suis donc amené à croire que si l'on a écrit le mot en entier c'est que l'on avait précisément besoin de lettres supplémentaires pour compléter cette première ligne où l'on voulait ne mettre que les noms du personnage, et qui néanmoins était trop courte, puisque l'on a été contraint d'ajouter une S à la fin.

« Quant à la présence du mot *Fabia* elle ne constituerait pas une difficulté. La tribu Voltinia est celle des Santons nés à Saintes, cité romaine, ou ayant reçu le droit de cité en même temps que leur ville et parce qu'elle le recevait. Mais avant que ce bénéfice n'ait été accordé à Saintes et à ses enfants, il a pu y avoir concession de droit de cité sporadique à tel ou tel des habitants en vue surtout du service militaire ou à cause de ce service, et la tribu, en ce cas, n'est plus celle de la cité dont on est natif, mais bien une tribu quelconque dont l'origine nous échappe généralement. Tel a pu être le cas de Julius Macer..... »

Le problème n'est donc pas résolu, et ne pourra l'être que par la découverte du fragment de pierre sur lequel se trouvaient les lettres qui sont aujourd'hui disparues, mais le principal avantage qui semble résulter de la restitution *Voltinia*, c'est qu'il n'est besoin de faire aucune hypothèse pour l'expliquer.

Page 185. — Bibliographie. *Ajouter :* Cagnat, *Revue Celt.*, 1889, p. 96, (p. 1 du tirage à part). — Espérandieu, *Rec. Com. Arts*, 1889, p. 132.

Ligne 36. *Au lieu de* : *Inscription perdue de Saintes*, *lire* : ..... *de Brioux*.

Page 194. — Bibliographie. *Après :* Audiat, p. 47, *ajouter :* Barbier de Montault, *Affiliation de la Cathédrale de Nevers à la basilique patriarcale de Latran*, dans *Analecta juris pontificii*, Rome, Paris, 1873, in-f°, p. 924, et *Œuvres complètes*, t. I, p. 485.

Page 199, ligne 4. — *Epitaphe de Julius Albus.* Les deux fragments que nous avons donnés comme ayant été découverts par M. Audiat avaient été précédemment signalés par l'abbé Rainguet qui lisait ainsi l'inscription complète dont il donnait un fac-simile assez inexact, (voir pl. XL *bis*) :

« *Lucii Albimile legati loci* (ou *V legionis ?*) AEnatis anno XXVII *seculi VII. Ipse* (ou *In pace sanctae ecclesiae ?*)

« Si *Ænatis* signifie Aunay, comme je suis porté à le croire, c'est, disait-il, une forme inconnue à ajouter aux douze ou treize noms latins de cette ville..... »

C'est M. Héron de Villefosse qui, se trouvant de passage à Saintes, eut la première idée de la juxtaposition des fragments.

Page 199, lignes 38 et 39. — La légion *II Italica* fut créée par Marc Aurèle. (Néron ne créa que la légion *I Italica*.)

Page 200. — Bibliographie. *Ajouter après ce mot :* Abbé Rainguet, *Bull.* Ant. O., VIIe série, (1855), p. 242. — *Après les mots : Revue de Saintonge et d'Aunis, ajouter :* t. VIII.

Ligne 5. — *Au lieu de : Catalogue.* t. VIII, p. 43, *lire : Catalogue*, p. 43.

Page 201, ligne 26. — *Au lieu de :* Epitaphe de Vicarius, *il faut lire :* Epitaphe du vicarius d'un dispensator impérial.

Page 205. — *Epitaphe de Lucius Carneolus.* Cette inscription, publiée pour la première fois d'après une lettre de l'abbé Méry, dans le numéro des *Affiches du Poitou* portant la date du 27 janvier 1885, fut analysée tout d'abord par un auteur qui signa D. M.

Fondant son jugement « sur une connaissance exacte de

l'histoire et de l'étude des antiquités », cet auteur proposa l'étonnante interprétation que voici :

« *Deo Maximo et manibus Lucii Carneoli septima (die) Calendarum Julii* ou *Januarii (mortui) Galeria animo libes mater vidua militi annorum XXV (nati et) Marcus Carneolus Patrum optimus funus magnum pecunia fieri jussit et sua autoritate dedit.* »

[Au sujet de l'authenticité de ce texte, voir ce que nous avons dit pp. 152 et suivantes].

Page 206. — Bibliographie. *Ajouter :* Abbé Méry, *Affiches du Poitou*, 1785, pp. 13, 41 et 73. — *Affiches du Poitou*, p. 45. — Bourignon, *Affiches du Poitou*, pp. 57, 177 et 181. — G. Musset, *Bull. archéol.*, 1888, p. 417. (La lecture donnée par M. Musset est celle de Bourignon). — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1889, p. 242.

Bibliographie. Ligne 1, *au lieu de :* 114e livraison, p. 14, *il faut lire :* 104e livraison, (Aulnay), p. 7.

Page 209, ligne 39. — *Lire :* Dreux-Duradier en 1754 et Allard en 1783.....

Page 211, lignes 23, 24 et 25. — *Lire :* C'est dans la première partie de ses *Errata* à l'ouvrage de Thibaudeau que Allard de la Resnière a publié un fac-simile de l'épitaphe de Varenilla, en l'accompagnant de la lettre suivante..... (1).

Note (3). — *Lire :* « M***, poitevin », pseudonyme d'Allard de la Resnière.

Page 212, lignes 1 et 2. — *Lire :* Après Allard de la Resnière, Siauve paraît s'être surtout.....

Page 216, note (1). — *Lire :* Rappelons à ce sujet que M. Jules Tixier écrivait tout récemment : « Pendant longtemps, le baptistère [du temple Saint-Jean, à Poitiers], fut considéré comme le tombeau de *Clara Varmilla* (*sic*), épouse de Censor Pavius.....

Page 226, ligne 24. — *Au lieu de : Regali, Coiniti f(ilii). [V(ixit)] anno(rum XX. h(ic) s(itus) e(st), il faut lire : Regali Coiniti fi(lio) [v(ixit)], annor(um) XX. Hic situ[s est]*. Il se pourrait en outre que l'épitaphe complète dût être restituée comme suit :

Regali Coiniti f(ilio), [def(uncto)] annor(um) XX. Hic situ[s est]. Et Cintugenus Decu[mo]nis fil(ius), Coin[itu]s patri [et fil(io)].

Page 231. — Bibliographie. *Ajouter :* De la Marsonnière, *Les funérailles de l'aruspice Sabinus*, dans le *Courrier de la Vienne*, n° du 31 janvier 1889.

(1) Voir, à ce sujet, les *Affiches du Poitou*, année 1783, pp. 18 et 30.

Page 232. — Bibliographie. *Ajouter :* De la Ménardière, *De l'impôt du vingtième sur les affranchissements des esclaves*, Poitiers, 1872, in-8° p. 5. — Cagnat, *Etude historique sur les impôts indirects chez les Romains,* Paris, 1882, in-8°, page 163.

Page 243, lignes 39 et 40. — *Lire :* Le prénom, ou plus rarement le surnom du père, par le génitif *desquels* s'exprimait la filiation, *n'étaient* pas toujours *ceux* du fils, etc.

Page 259, lignes 18 et suiv. — Une inscription de Lyon publiée par Artaud (*Notice du musée*, p. 14), et par Comarmond (*Description du musée lapidaire*, p. 65) est aussi dédiée *memoriae Viventis.*

Page 266, 2e ligne. — *Au lieu de :* IV, *lire*: C· IV.

Page 267. — Bibliographie. Dans le n° 51 (décembre 1888, paru le 15 février 1889) de la *Revue épigraphique du midi de la France*, M. Allmer a rétabli d'une façon générale, p. 398, l'épitaphe que permettent d'obtenir les divers fragments qui ont été mis au jour. M. Audiat a cité d'autre part notre travail dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, n° du 1er mars 1889, page 104.

Pages 268, 269, 281, 282 et 283. — Les inscriptions nos 103, 104, 110, 111, 112 et 113 ont été citées d'après notre travail, par M. Audiat, dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er mars 1889, pp. 105, 106, 107 et 108.

Elles se trouvent aussi, d'une part, dans le *Recueil* de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure, et sont contenues dans le n° du 1er juillet 1889 (1), d'autre part dans le *Bulletin* des Antiquaires de l'Ouest, du 1er trimestre 1889.

Page 269. — Bibliographie. *Ajouter :* Allmer, *Revue épigr. du midi de la France.* t. II, n° 52 (1889), p. 403.

Page 272. — Lecture de l'inscription n° 105. Nous avons accepté pour cette inscription la lecture de M. Mowat qui nous a paru sans contredit la meilleure de toutes celles qui ont été proposées jusqu'ici, mais il nous semble que cette lecture, dont le très grand mérite est d'avoir établi d'une façon certaine le nom même de la tribu dans laquelle étaient inscrits les Santons, et d'avoir reconnu de plus un vergobret, pourrait recevoir peut-être quelques améliorations de détail, résultant surtout des découvertes qui ont été faites à Saintes, l'année dernière, dans le vieux mur de l'hôpital général.

C'est ainsi que nous proposerions de restituer :

(1) Ce numéro contient une liste sommaire de toutes les inscriptions qui ont été découvertes à Saintes depuis deux ans.

c· iulio C·IVLI·RI*g*OVERIVGI·F·VOL·MARIN*o rom. et aug. sacerdo*TALI · PRIMO· C·C·R· QVAESTORI· VERG*obreto*
iulia MARINA FILIA *patri*

[*C(aio) Julio*], *C(aii) Juli(i) Ri[g]overiugi f(ilio), Vol(tinia tribu), Marin[o, Rom(ae) et Aug(usti) sacerdo]tali. primo c(uratori) c(ivium) r(omanorum), quaestori, verg[obreto. Julia] Marina, filia* [*patri ?*].

A Caius Julius Marinus, fils de Caius Julius Rigoveriugus, de la tribu Voltinia, ancien prêtre à l'autel de Rome et d'Auguste, premier curateur des citoyens romains, questeur, vergobret. Julia Marina, sa fille, à son père.

Il nous paraît en effet peu vraisemblable qu'un personnage qui appartenait très certainement à la plus haute aristocratie santone, ait été sévir augustal, c'est-à-dire revêtu d'une fonction sacerdotale plus particulièrement confiée à des affranchis ou des ingénus, qui ne pouvaient être jamais de haute condition. En admettant même qu'il n'y ait là rien d'impossible, — en considération du cas particulier où Marinus eût été le premier à qui cette fonction fut donnée à Saintes, — il n'en serait pas moins assez curieux de le constater. Par son titre de vergobret, par celui de curateur des citoyens romains, par ses noms surtout qui le rattachent à ces puissantes familles gauloises auxquelles le droit de cité romaine fut accordé par César et Auguste, ce santon nous apparaît au moins comme l'égal de Caius Julius Victor, fils de Congonnetodubnus, qui fut prêtre à l'autel des Trois Gaules, ou de Caius Julius Rufus, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de Gaulois, qui éleva l'arc de triomphe de Saintes et nous est connu comme un autre prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel du Confluent lyonnais.

Dans ces conditions, la restitution *sacerdotali* paraîtrait mieux convenir. Nous l'expliquerions, soit par la qualité d'ancien prêtre des Trois Gaules, soit encore par celle d'ancien prêtre de quelque divinité municipale propre à la cité des Santons, conformément à ce qui a eu lieu d'ailleurs dans d'autres cités, celle des Viducasses, par exemple, où T. Sennius Sollemnis était *Mercurii, Martis atque Dianae sacerdos.*

Page 282, lignes 22 et 24. — *Au lieu de : Primus, lire : Primius.*

Page 286, au bas de la page. — *Au lieu de:* les caractèrent, *lire:* les caractères donnent...

Page 288. Lecture de l'inscription n° 117. — Dans le n° 53, actuellement sous presse, de la *Revue épigraphique du midi de la France,* (avril-juin 1889), M. Allmer propose, pour cette inscription, l'interprétation que voici :

« *Diis manibus. Memoriae Januaris, natione Nervius, annorum XXXV. Manupretiarii bracarii vestifices, reverentiae causâ, posuerunt.* »

Aux dieux Mânes. A la mémoire de Januaris, né en Nervie, mort à l'âge de 35 ans. La corporation des ouvriers tailleurs d'habits lui a fait élever ce tombeau en témoignage de sa vénération.

Elle n'est assurément pas indiscutable, mais elle est fort possible, et elle a le très grand mérite de tirer fort ingénieusement parti des sigles de la dernière ligne qui sont restés énigmatiques jusqu'à ce jour.

Januaris aurait donc été un tailleur d'habits. Ce fait est d'autant plus vraisemblable que la Nervie était réputée, dans tout le monde romain, pour la bonne confection de ses vêtements.

Page 296, lignes 7 et 8. — *Au lieu de :* ... et à la mémoire de [son fils] Caprius, fils de Comnertus, *il faut lire :* et à la mémoire de Caprius Comnertus, son fils.

Caprius Comnertus se serait appelé comme son grand-père.

Page 323. — Supprimer la ligne 19 : (*Musée de la ville.*)

Pages 334 et suiv. — Un savant qu'il ne nous est pas permis de nommer, mais dont la réputation est des plus grandes, a bien voulu nous faire connaître son avis sur l'inscription que nous avons citée sous le n° 154.

« ... Je reste persuadé, nous a-t-il écrit, qu'il s'agit d'une formule d'incantation, et le texte, malgré ses difficultés, se présente clairement comme du latin, peut-être mélangé de quelques mots grecs. Non seulement il n'est pas celtique, mais je le crois même du moyen âge, à cause du nom propre *Gontaurium* « Gontar, Gontaire », qui appartient à une classe de noms germaniques introduits en Gaule à l'époque des invasions.

« Y a-t-il même des mots grecs ? J'essaie de lire avec la persuasion d'être plus ou moins sur la bonne voie :

« *Bis Gontaurion anala* (pour *anhela*) (1) *bis !*
Bis Gontaurion et anala bis !
Bis Gontaurios catala (à corriger peut-être par *Gontaurion anala*) *bis !*
Vim anima(e) ou *s(uae) anima(e) !*
Vim s(uam) paterna(m ?) mat(ernam ?) !
Arsse (à corriger peut-être par *arce*) *tuta et Justina !*
Quem peperit Sarra ?

(1) On pourrait peut-être penser aussi à *annihila*, « réduits à l'impuissance ».

Ce que j'interprèterais toujours dans l'ordre d'idées ci-dessus indiqué :

« Deux fois prive de souffle Gontaire ! Deux fois !
Deux fois prive de souffle Gontaire ! Deux fois !
Deux fois prive de souffle Gontaire ! Deux fois !
Enchaîne la force de son âme !
La force qui lui vient de son père et de sa mère !
Que Justina soit sauvegardée !
(Gontaire) qu'a engendré Sarra.

« Le *quem* de la fin de l'avant-dernière ligne ne s'applique jamais qu'à la personne visée par l'incantation et non à la personne qui la dirige. Justina supposait que Gontaire lui avait jeté quelque maléfice ; elle cherche par une incantation adressée à quelque puissance suprême qui n'est pas nommée, à le réduire à l'impuissance. Elle demande qu'on lui ôte le souffle et qu'on paralyse sa force....

« Tout cela n'est pas l'évidence même, mais doit être sur le bon chemin de l'explication vraie. »

Page 362. — Le vase avec gladiateurs, trouvé près de Chavagnes-en-Paillers, reproduit un type connu. (Cf. *C. I. L.*, t. XII, 5696, *32* et t. III, 6014, *2*). Un texte de Pétrone est ainsi conçu : » *Hermerotis pugnas et Tetraitis in poculis habeo.* » (*Sat.* 52). C'est donc par le mot *Tetraites* que parait devoir être corrigée la lecture donnée page 364, ligne 3.

Page 366. — BIBLIOGRAPHIE. *Ajouter : Revue de Saintonge et d'Aunis,* 1889, p. 242.

Page 368. — Inscription. La copie d'Aug. Bernard, tout exacte qu'elle est, n'indique cependant pas les accents qui se trouvent sur l'V du mot *functo*, l'U et l'O de *curatori*, l'O de *vivis-corum* et l'O d'*inquisitori*.

Page 377, ligne 20. — *Au lieu de :*... parallèlement au mien, *lire :*... parallèlement aux miens.

INDEX (1)

Les chiffres cités correspondent aux numéros des pages.

NOMS DES EMPEREURS.

[*Ti. Caesari* divi Aug. f. Augustus,] auguris, pontif. [ma[x., cos. IV, imp. VIII, trib. pot. XXII]. — 75.

Ger[*manicus Caesar*, Ti.] Aug. [f.,] divi August. [nep., divi Juli] pronep., [auguris], flam. August., cos. II, imp. II. — 75.

[*Drusus Caesar*. Ti. Aug. f., divi Aug. nep., divi Ju]li [pronep., pontifex, augu]ris. — 75.

Ti. Claudius .., — 94; *Ti Claudius* Caesar, Aug. Germanicus, pont. max. tribun. potest. VIIII, imp. XV, cos IIII, censor, p. p. — 97.

[*Nero* Claudius Dr]usus, Germanicus Caesar, — 99, 389.

Imp. Caes. *T. Ael. Hadrianus Antoninus* Aug. pius, p. m. trib. pot. III, cos III, p. p. — 14, 16, 17, 19, 20, 21, 24.

[Imp Caes. *L. Sept. Severus* Aug. pius?] pont. max. trib. pot. X, cos. III, imp. XI, p. p. cos. des. III[I]. — 26.

Imp. *M.* [*Aur. Antoninus?*] Aug. pont. max. trib. pot. [III] cos. III. — 28.

Imp. Caes. *M. Aur. Severus Alexander*, pius, divi M. Aur. Antonini [Magni] fil. L. Sept. divi Severi nep. — 30, 31, 381, 386.

Imp. [Caes. *M. An*]*ton. G*[*ordianus*], pius, fel. aug. pont. max. trib. pot. V[I], cos. II. — 34.

Imp. Caes. [*Q.*] *Messius* [*Caius Decius Traianus*], pius, fel. Aug. inv. pont. max. trib. pot... cos... — 38.; — nob. Caes. — 38, 382.

Imp. Caesaris Aug. p. l.? *Gallienus* (inscription fausse). — 64.

Imp. Caes. *C. Pius Esuvius Tetricus*, pius, fel. inv. Aug. pont. max. trib pot. cos. procos. — 39.

Imp. Caes. *Mar. Clau. Tacitus*, inv. pius, f. aug. pont. m. p. p. trib. p. con. II. — 44; — invicto aug. p. m., p. p., tr. pot. — 62.

[Dd. nn. imp. *C. Val. Diocletianus* p. f. inv. Aug. imp. *M. Aur. Valerius M*]*axim*[*iano* p. f. invic]tus aug im[p. *Flavi*]*us Valerius C*[*onstan*]*tius* nobiliss[imus Caes. p.] f. invictus cos [II et *Galeri*]*us Valerius* [*Maximi*]*anus* nobi[lissim]us Caes. p. f. in[v... — 46.

Dd. nn. *Flavius Valerius Constantius*

(1) Nous n'avons fait entrer dans cet index que les renseignements fournis par les inscriptions, y compris celles dont l'authenticité n'est pas démontrée.

maximus nobilissimus Caes. — 48 ; — p. f. inv. Aug. p. m. t. p. cos. — 50. — nobil. invictus?,— 60.

[D. n. G]*al. Va[l.] Maxim[ianus* n]obil. C[aes.] invic[tus...]. — 52, 55.

[Imp. Caes.] *L. Ael. Aur. Ant. Co[m-modus*, p.] fel. Aug . . — 56.

[*Ti Claudius* Caes. Aug. p. m ?] tribun. potest. VI? imp. XI, cos III, (cos.) design. IV?..... — 57.

D. n. [imp.] *M. Aurelius Maximianus* (?) p. p. m., tribun. p. c(os). — 58.

NOMS DES PARTICULIERS.

M. Acceptius Mascellio. — 282.
— Masclus. — 282.
L. Aemilius Paternus. — 309.
M. — Paternus. — 309.
L. — Severus. — 309.
Agedillus. — 171.
Agedomopas. — 259.
Alphia Faventina. — 231.
Anextlus. — 236.
Atunessus. — 282.
Aturios? — 275.
L. Autius. — 193.
Cabilius? — 248.
L. Caecilius Atrinius? — 332.
Capria Secundina? — 296.
M. Caprius S... — 296.
L. Carneolus. — 205, 396.
M. — — 205.
Catius. — 130.
Cavaria Corobilla. — 245.
Cavarius. — 245.
M. Censorius Paulus. — 217.
L. Cessius. — 373.
Cintugenus. — 130, 224.
Claudia Varenilla. — 217.
Ti. Claudius Potitus. — 120.
— Rufus. — 197.
— Varenus. — 217.
Coinitus. — 224.
Comnertus. — 296.
Congonnetodubnus. — 99, 259.
Corritia. — 282.
Creticus? — 285.
Decumo? — 224.
Dioranus? — 257.
Divixta. — 285, 390.
Divixtus. — 290.
Eposterovidus. — 87.
C. Fabius Sabinus. — 228.
L. Furius. — 194.
Julia..... — 296.
— Amabilis? — 281.
— Belenia. — 300.
— Matrona. — 171.
— Maximilla. — 233.
— Musice? — 292.
— Partilla. — 242.
— Primula. — 319.
Julius Adluctus. — 301.
— Albus. — 199.
— Amathustus. — 279.
— Argenus. — 311.
— Basileus. — 233.
C. Julius C... — 169.
Q. — Cetrus. — 185.
— Cogidubnus? — 100.
L. — Fronto. — 233.
C. — Gedemonis. — 87.
— Macer. — 171, 394.
C. — Marinus. — 370, 398.

C. Julius Otuaneunus. — 87.
— Primulus. — 171.
C. — Revillius. — 329.
— Rufus. — 87.
C. — Venixxamus (?). — 122.
— Verus? — 97.
— Victor. — 259, 388.
Ti. Julius... — 138.
Justinius Paternus. — 200.
Laenas. — 199.
L. Lentulius Censorinus. — 368, 387.
Licinia Senodonna. — 238.
Licinius Paternus. — 238.
Lubius, (inscription fausse). — 325.
C. M[arcius?] Helius. — 348.
Maricia. — 303.
Maternus. — 140.
Minicia. — 289.
Oppidius Cossius. — 327.
Pamphilus. — 331.
Petronius. — 254.
— Avitianus. — 274.
Pom... Drutedo. — 315.
Pompeius Remus. — 303.
Potentina. — 200.
Pomponia Carantilla. — 314.
Primius Corentius. — 282, 399.
F. Priscinus. — 132.
M. Rasinius Martialis. — 373.
Sex. — — 373.
Regalis. — 224.
Rigoveriugus. — 270.
C. Rufinius. — 301.
Secundus Florus. — 133.
Sulpicius Privatus. — 268.
C. — Sanctus. — 277.
Tarbeisonius? — 116.
M. Terentius Marianus. — 300.
Tryphon. — 375.
Tullia, (inscription fausse). — 324.
Valeria Veneria. — 284.
T. Valerius. — 344.
— ? Antonius? — 343.
Vegetus. — 259.
Vipodualis. — 317.
M. Vipstanius Sabinus. — 268.
Viria. — 343.
Vodeluteiacus. — 313.

COGNOMINA.

Adluctus? — 301.
Aemulus. — 311.
Albina. — 289.
Albus. — 199.
Amabilis. — 281.
Amathustus. — 279.
Antonius? — 243.
Argenus. — 311.
Artemia. — 303.
Asclepius? — 245.
Ateuritus. — 359.
Atrinius? — 332.
Aveticcus. — 274.
Avitianus. — 274.
Basileus. — 233.
Belinia. — 300.
Calamus. — 354.
Campanus. — 318.
Carantilla. — 314.
Carina. — 344.
Catilia. — 232.
Censorinus. — 368, 387.
Cetrus. — 185.
Cinnamius. — 277.

Cocumbus. — 354.
Cogidubnus. — 100, 387.
Columbus. — 354.
Corentius. — 282.
Corobilla. — 245.
Cossius. — 327.
Creticus. — 259.
Docius ? — 323.
Drutedo. — 315.
Elpinus ? — 390.
Faventina. — 232.
Faventius. — 232.
Fiscalis. — 312.
Florus. — 133.
Fronto. — 116, 233, 291, 390.
Fulvianus? — 132.
Gedemon. — 87.
Helius. — 348.
Heutica. — 359.
Holes. — 354.
Iscanius. — 331.
Januaris. — 286, 399.
Justina. — 336, 401.
Latina. — 248.
Lepida. — 136.
Lepidus. — 247.
Lucanus. — 313.
Macer. — 171, 395.
Magirra? — 133.
Marianus. — 300.
Marina. — 270, 399.
Marinus. — 270, 399.
Martialis. — 365, 373.
Mascellio. — 282.
Masclus. — 282.
Materna. — 279.
Matrona. — 171.
Maximilla. — 233.
Mercurialis. — 268.
Musice? — 292.
Niger. — 316.
Otuaneunus. — 87.
Paternus. — 200, 238, 309.
Paulianus. — 275.
Paulus. — 217, 275.
Persicus. — 257.
Petrahes? — 354.
Potitus. — 120.
Primula? — 319.
Primulus. — 171, 320.
Privatus. — 268.
Proculus. — 354.
Prudes. — 354.
Regina. — 284.
Reginus. — 136.
Remus. — 303.
Revillius. — 329.
Rufullina? — 318.
Rufus. — 87, 297.
Sabinianus. — 228.
Sabinus. — 228, 250, 268.
Sanctus. — 277.
Sarra. — 336, 401.
Secundina. — 296.
Secundinus? — 296.
Secundus? — 133.
Senilis. — 274.
Senodonna. — 238.
Severus. — 309.
Solda. — 365.
Solemnis. — 317.
Spiculus. — 364.
Successus. — 268.
Tauras. — 269.
Taurica. — 320.
Tetraites. — 401.
Urbica. — 312.
Valens. — 136.
Varenilla. — 217.
Varenus. — 217.

Vegetus. — 139.
Veneria. — 284.
Venixxamus? — 122.
Venopis. — 316.
Verus? — 97, 388.
Victor. — 259.
Virilis. — 355.

NOMS DES TRIBUS.

Aniensis. — 193, 196.
Terentina. — 189.
Voltinia. — 97, 99, 259, 270, 395.

RELIGION.

Aesculapius? — 306.
Amucos. — 374.
Apollo? — 137.
Augustus et Mercurius. — 119.
Dea Carpunda (inscription fausse). — 143.
Castor. — 374.
Dea Oca (inscription fausse). — 141.
Divus Augustus. — 140, 156.
Herculis Augustus. — 132.
Jovis Augustus. — 130.
Mars. — 340, 343.
Mercurius. — 128, 340.
Mercurius Adsmerius. — 122, 128.
Minerva C... — 133.
Pietas. — 135.
Polouces (Pollux). — 374.
Robur. — 145.
Roma et Augustus. — 87, 259, 371.
Venus. — 340.

ARMÉE.

Legio I *Minervia Augusta*. — 200.
— II. — 199.
— XIV *Gemina*. — 193, 196.
Ala *Alectorigiana*. — 171.
— *Noricorum* ? — 371.
Cohors [I *Belg*]*arum*. — 259.
— I *Gal*[*lorum*]. — 205.
— XVIII *Voluntariorum*. — 185.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE.

Aquitanica provincia. — 217.
Arelate (Arles). — 189.
Aunedonacum (Aulnay). — 41.
Civi Belinate ?? — 322.
Belgium. — 236.
Bituriges Vivisci (Bordeaux). — 368.
Brigiosum (Brioux). — 41.
Campanus Teanensis. — 228.
Castellum Ircavium. — 171.
Cavarianus. — 233.
Cremona (Cremone). — 196.
Fines (Ingrandes-sur-Vienne). — 13, 16, 18, 20, 21.
Fines (Ingrande-sur-Anglin). — 17, 27, 30, 386.
Fines (La Villedieu). — 39, 41.
Forum Julii (Fréjus). — 193.
Gaesati. — 171.
Limonum (Poitiers). — 13, 16, 17, 18, 20, 21, 27, 30, 39, 41, 386.
Mediolanum (Saintes). — 23, 34, 41.
Nervius (natione). — 286, 399.
Pictavus. — 368.

Petrucorii (Perigueux). — 95.
Pictonum civitas (Poitiers). — 217.
Raeti. — 171.
Rauranum (Rom). — 41, 43.
Santones. — 171.
Tres provinciae Galliae. — 154, 368, 370.

NOTABILIA.

Acitapulus. — 355.
Auguris. — 85.
Balineum. — 157, 160.
Collyrium Diasmyrnes. — 350.
— Diaglaucen. — 350.
— Proteus. — 348.
— Phos. — 350.
Centurio. — 205, 324.
Curator Biturigum Viviscorum. — 368.
Curator civium romanorum. — 270.
Diribitorium. — 157.
Duplicarius. — 171.
Evocatus. — 171.
Filiolus. — 291.
Flamen augustalis. — 85.
Flamen perpetuus? — 120, 390.
Haruspex. — 228.
Inquisitor. — 368.
Legatus Aug. propraetore. — 217.
Manupretiarius. — 286.
Miles. — 180, 193, 199.
Nummularius. — 268.
Praefectus fabrum. — 87, 259.
Praefectus militum. — 371.
Quaestor. — 270.
Sacerdos. — 87, 91, 130, 149, 152, 156, 371.
Sevir augustalis? — 270.
Thermis. — 159.
Tribunus militum. — 259.
Vergobretus. — 270.
Veteranus. — 200.
Vicarius dispensatoris Augusti. — 201.
Vilicus xx libertatis. — 232.

LIEUX CITÉS.

Ambernac. — 45.
Angoulême. — 322, 323.
Antigny. — 16, 38, 140, 224, 250.
Aulnay. — 190, 194, 198, 205, 365.
Bernard (Le). — 343.
Bessac. — 301.
Brioux. — 49, 185.
Cenon. — 17, 18, 21, 47, 52, 54, 60, 135, 168.
Chadenac. — 57.
Chasseneuil. — 59.
Chauvigny. — 27.
Chavagnes-en-Paillers. — 362, 401.
Chirets (Gué des). — 55.
Civaux. — 30.
Consac. — 23.
Cormier (Le). — 362.
El Djem (Tunisie). — 373.
Gaubretière (La). — 132.
Goths (Vallée des). — 25.
Guillots (Les). — 306.
Jard. — 353.
Langon (Le). — 344.
Lyon. — 368, 370.
Marçay. — 160.
Poitiers. — 64, 119, 122, 128, 141, 143, 157, 162, 164, 165, 166, 167, 207, 227, 231, 232, 237, 239, 242, 245, 247, 248, 249, 251, 252, 253, 254, 327, 329, 331, 332, 334, 335, 345, 349, 354, 355, 357.
Pons. — 34.
Saint-Pierre-du-Chemin. — 61.
Saint-Pierre-les-Eglises. — 13, 25, 31, 38, 236, 245.
Reclou (Le). — 340.
Rom. — 39, 43, 58.
Rouillé. — 342.

Saintes. — 75, 94, 130, 133, 139, 140, 169, 171, 200, 201, 259, 268, 269, 270, 274, 275, 277, 278, 281, 282, 283, 285, 286, 289, 290, 292, 294, 297, 299, 300, 302, 303, 304, 305, 307, 309, 310, 312, 313, 314, 315, 317, 318, 319, 320, 324, 325, 326, 365.
Sanxay. — 137, 138, 168, 169.
Scorbé-Clervault. — 30.
Veillon (Le). — 341.
Vieux-Poitiers. — 20, 60, 107.

C'est absolument au hasard que les planches de ce volume ont été dessinées et numérotées, mais dans les conditions où nous nous trouvions placé, il ne se pouvait pas qu'il en fût autrement. Nous rétablissons ici la concordance entre le texte et les fac-similes.

Nos des pl.	Pages corresp.	Nos des pl.	Pages corresp.
I	6	XV	109
II	30	XVI	107
III	39	XVI *bis*	251
III *bis*	45	XVII	259
IV	62 et 132	XVII *bis*	259
V	64	XVII *ter*	259
VI	96	XVII *quat.*	259
VI *bis*	99	XVIII	94 et 227
VII	143 et 332	XIX	139
VIII	141 et 331	XX	119
VIII *bis*	88	XX *bis*	31, 135, 245, 248 et 250
IX	92	XXI	227
IX *bis*	128 et 237	XXII	289
X	171	XXIII	190
X *bis*	152 et 171	XXIV	122
XI	194 et 334	XXV	122
XI *bis*	194	XXVI	128
XII	236	XXVII	367
XIII	254	XXVIII	64 et 385
XIV	12	XXIX	275

Nos des pl.	Pages corresp.	Nos des pl.	Pages corresp.
XXX	274	XLIV	242
XXXI	270	XLV	162
XXXII	286	XLVI	162 et 393
XXXIII	292 et 300	XLVI *bis*	162, 164 et 165
XXXIV	290	XLVII	43
XXXV	335	XLVIII	282
XXXVI	165 et 251	XLIX	345
XXXVII	284 et 297	L	349
XXXVIII	295 et 400	LI	375
XXXIX	299	LII	146, 205 et 396
XL	198	LIII	355
XL *bis*	198 et 396	LIV	355
XLI	38, 157 et 225	LV	239
XLII	232	LVI	56, 344, 354 et 384
XLIII	278		

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Liste des abréviations bibliographiques	7 à 11
Bornes milliaires	13 à 74
Inscriptions impériales	75 à 105
— votives	107 à 141
Monuments apocryphes	141 à 145
Inscriptions municipales	147 à 169
— funéraires relatives à des militaires	171 à 206
— — relatives à des particuliers	207 à 308
— — copiées par Veyrel et perdues	308 à 322
— d'Angoulême	322 à 323
Monuments apocryphes	324 à 334
Inscriptions sur métaux, cachets d'oculiste, graffiti, etc.	335 à 366
— se rattachant à la partie de l'Aquitaine devenue plus tard le Poitou	368 à 371
— de provenance étrangère	373 à 375
Additions et corrections	377 à 401
Index	403 à 410

Saint-Maixent. — Impr. Reversé.

DU MÊME AUTEUR :

Note sur quelques ruines romaines de la subdivision du Kef. — (Rapport présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.) Paris, 1883, in-8. 49 pp., une carte. 2 plans, 3 grav.

Inscriptions latines trouvées en Tunisie. (Extrait des *comptes rendus* nos 8 et 9 de l'Académie d'Hippone). Bône, 1883, in-8°, 26 pp.

Epigraphie des environs du Kef. Paris, 1885, in-8. 116 pp., une carte, 19 grav. et plans.

Note sur les citernes romaines du Kef. (Extr. du *Bull. archéol.* du comité des travaux historiques.) Paris, 1886, in-8, 6 pp.

Sur la conservation des monuments en Algérie et dans les colonies françaises. (Extrait des *Mémoires* du congrès archéol. de Montbrison.) Paris, 1886, in-8, 5 pp.

Supplément à l'épigraphie du Kef. (Extrait du 21e *Bull.* de l'Académie d'Hippone.) Bône, 1886, in-8. 28 pp., une carte.

Lettre sur la Najà Hedje. (Extrait du 22e *Bull.* de l'Académie d'Hippone.) Bône, 1887, in-8. 6 pp.

Les monuments historiques de la Tunisie. Alais, 1887, in-8. 10 pp.

Notice sur l'église Saint-Pierre de Nant (Aveyron). (Extrait du *Bull. monum.*) Caen, 1887, in-8, 19 pp., une pl.

Note sur les inscriptions romaines récemment découvertes à Saintes. Melle, 1887, in-8, 24 pp.

Inscription du soldat Santon C. Julius Macer. (Extrait de la *Revue poitevine.*) Saint-Maixent, 1887, in-8, 7 pp.

Etude sur le Kef. Paris, 1888, in-8, VI-147 pp., une carte.

Note sur quelques monnaies découvertes à Poitiers par le R. P. Camille de la Croix. (Extrait de la *Revue numismatique.*) Paris, 1888, in-8, 26 pp., 2 grav.

L'inscription de Varenilla au musée des antiquaires de l'Ouest. (Extrait de la *Revue poitevine.*) Saint-Maixent, 1889, in-8, 20 pp.

Note sur une marque de verrier découverte à la Hourre, près d'Auch. (Extr. de la *Revue de Gascogne.*) Foix, 1889, in-8, 12 pp., 2 pl.

Note sur deux célèbres vers léonins de la période médiévale. (Extrait du *Bull. archéol.* du Comité des travaux historiques). S. l., 1889, in-8, 8 pp.

Seconde note sur les inscriptions romaines découvertes à Saintes. (Extrait du *Recueil* de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.) S. l., 1889, in-8, 20 pp.

SOUS PRESSE :

Le temple Saint-Jean de Poitiers. (Extrait des *Paysages et monuments du Poitou.*) Paris, in-folio, 2 planches, gravures dans le texte.

La nationalité d'Atectorix. (Extrait de la *Revue poitevine.*) In-8.

Mélanges d'épigraphie, d'archéologie et de numismatique. Paris, in-8.

Cours de topographie rédigé d'après les programmes officiels du 24 février 1888, nombreuses figures dans le texte. Paris, in-8.

Carte de la Tunisie à l'échelle de $\frac{1}{400.000}$ (4 feuilles tir. en 5 coul.).

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Inscriptions chrétiennes du Poitou et de la Saintonge antérieures au XIe siècle. In-8, nombreuses gravures dans le texte.

Sigles figulins de l'époque gallo-romaine découverts dans la Vienne, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Charente et la Charente-Inférieure. In-8, nombreuses gravures dans le texte.

BRITTLE DO NOT
PHOTOCOPY

877.17
Es64
v.1

OCT 25 1971

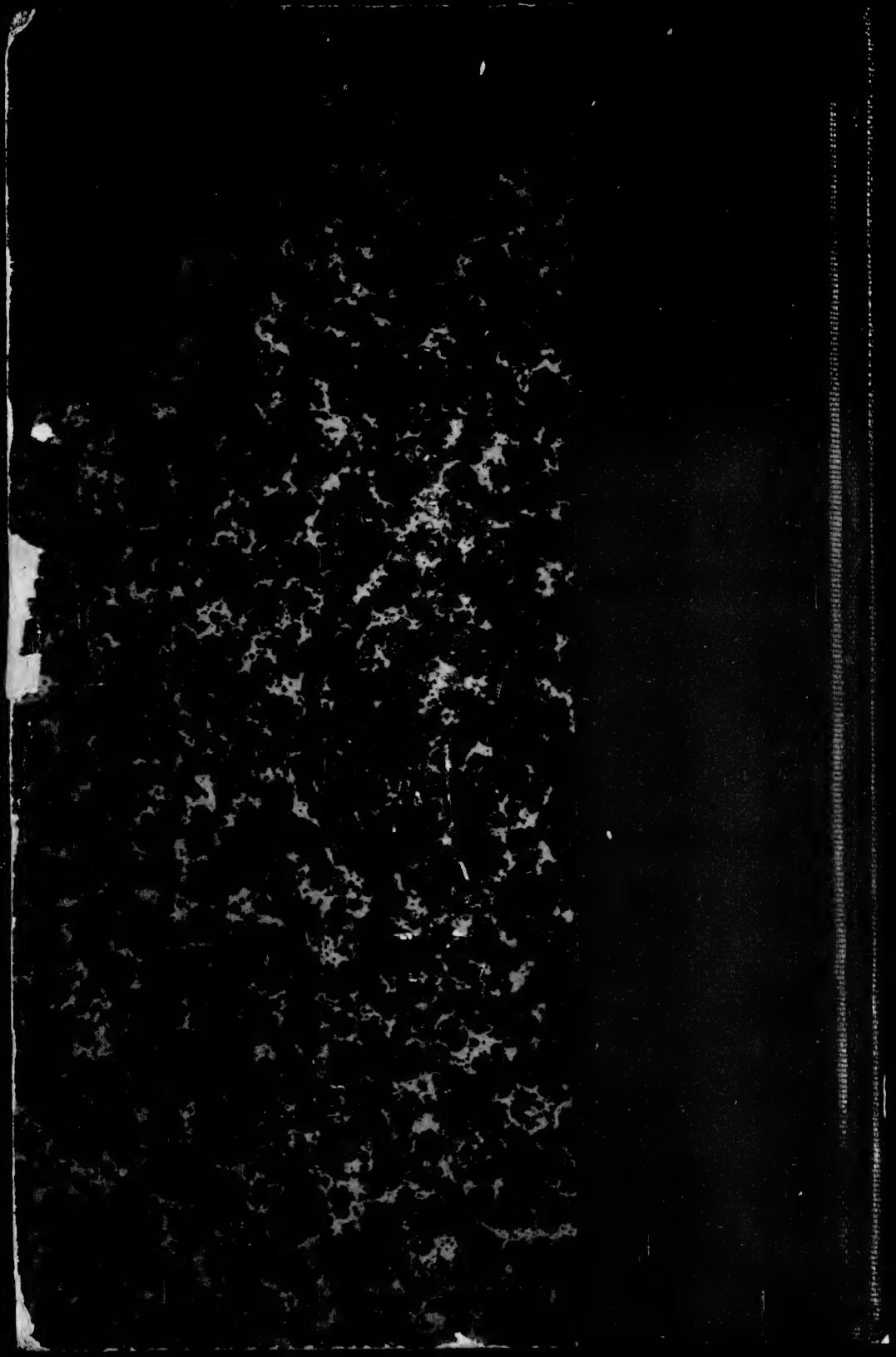

VOLUME 2

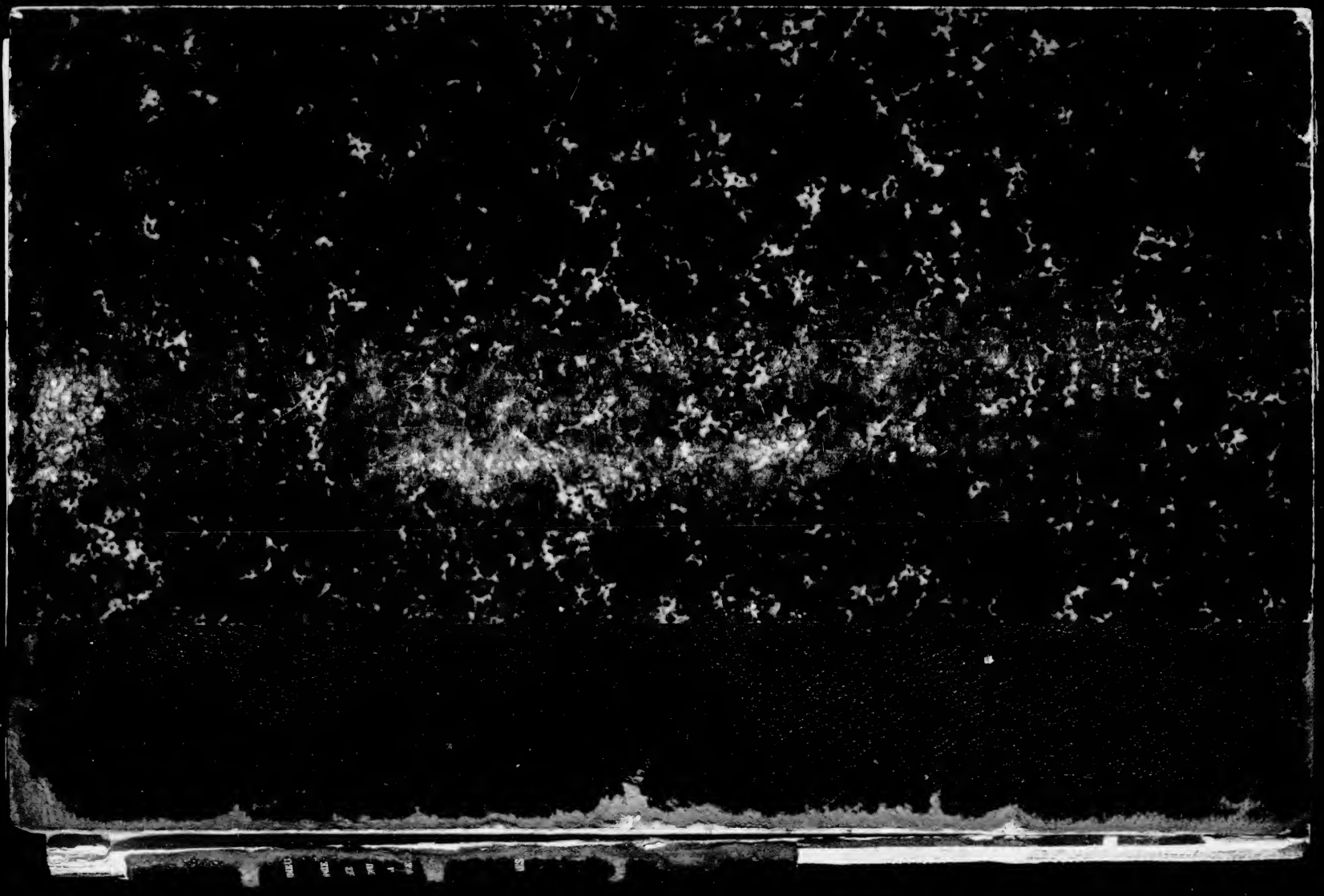

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY

D. 50
21782

ÉPIGRAPHIE ROMAINE

DU POITOU & DE LA SAINTONGE

PAR

EMILE ESPÉRANDIEU.

Lieutenant-Professeur à l'Ecole militaire d'Infanterie,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,

Associé-Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France,
Membre du Comité des Monuments français,
Membre de la Société française d'Archéologie, de la Société des Etudes historiques,
de la Société des Antiquaires de l'Ouest,
Membre-Correspondant de l'Académie des Sciences de Toulouse,
de l'Académie de Nimes, de la Société archéologique du midi de la France.
etc., etc.,

Officier d'Académie.

PLANCHES

PARIS
ERNEST THORIN
éditeur
7, rue de Médicis.

MELLE
EDOUARD LACUVE
imprimeur-éditeur
1, Grande-Rue.

1889

ÉPIGRAPHIE ROMAINE

DU POITOU ET DE LA SAINTONGE

ÉPIGRAPHIE ROMAINE

DU POITOU & DE LA SAINTONGE

PAR

EMILE ESPÉRANDIEU.

Lieutenant-Professeur à l'Ecole militaire d'Infanterie,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,

Associé-Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France,
Membre du Comité des Monuments français,
Membre de la Société française d'Archéologie, de la Société des Etudes historiques,
de la Société des Antiquaires de l'Ouest,
Membre-Correspondant de l'Académie des Sciences de Toulouse,
de l'Académie de Nîmes, de la Société archéologique du midi de la France,
etc., etc.,

Officier d'Académie.

PLANCHES

PARIS
ERNEST THORIN
éditeur
7, rue de Médicis.

MELLE
EDOUARD LACUVE
imprimeur-éditeur
1, Grande-Rue.

1889

877.17
Es64

v. 2

Pl. I

NANTES
Loire
Tours
Indre R.
Vienne
Montreuil-Bellay
Argenton R.
Cholet
Mauleyrier
Machecoul
Thouars
Oiron
Loudun
Richelieu
Moncontour
Bressuire
Marnes
Thenesay
Chatellerault
La Roche Posay
Claise R.
La Roche s/ Yon
Yon R.
Parthenay
Chasseneuil
POITIERS
Le Blanc
Les Sables d'Olonne
Mazières
Fontenay le Comte
le Bernard
Luçon
St Maixent
Montmorillon
NIORT
Sèvre
Marans
I. de Ré
Melle
LA ROCHELLE
Civray
Charroux
Bellac
Rufec
Confolens
Rochefort
St Jean d'Angely
I. d'Oléron
LIMOGES
Chassenon
Rochechouart
Marennes
Saintes
Chasseneuil
Cognac
Jarnac
Charente R.
ANGOULÊME
GIRONDE Fl.
Royan
Pons
Jonzac
Consac
PÉRIGUEUX
Voie romaine
Limite de Départt.

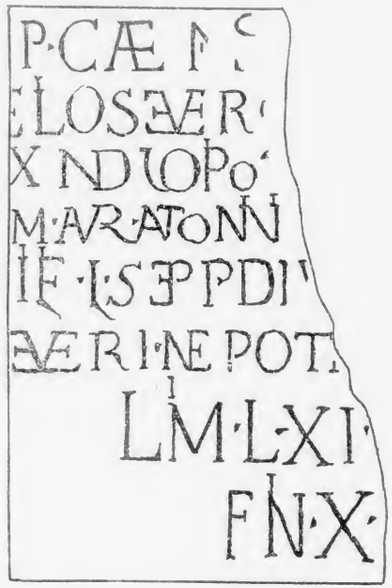

Fac-similé de de Longuemar

Copie du fac-similé de P. Gardrat

Pl. III

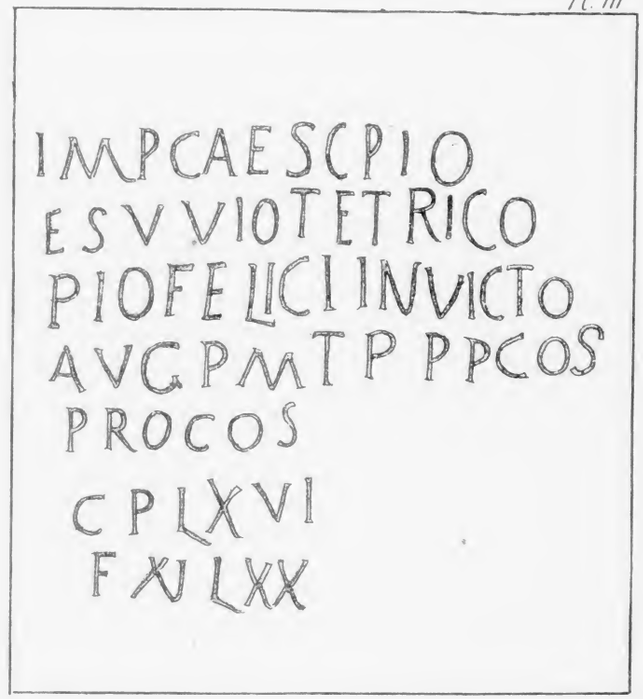
IMPCAESCPIO
ESVVIOTETRICO
PIOFELICIINVICTO
AVGPMTPPPCOS
PROCOS
CPLXVI
FXJLXX

E E

Borne milliaire d'Ambernac

TO FAVG
PMPI TR
PO

Milliaire de St. Pierre du Chemin.

HERCVLIAVG
FPRISCI NVPFVLVMIIF
CRVND

Inscription votive de la Gaubrelière.

(Fac-simile de B. Fillon)

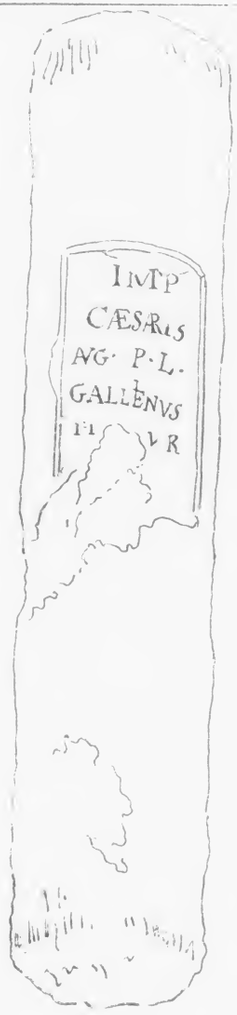

Copie du fac-simile de de Beaumenil.

TI·CLAV
SARIA
IANICP
IAX·TRIBVN·POT
VIIIIMPXV·COS·
CENSORI P
ECFVOLT·

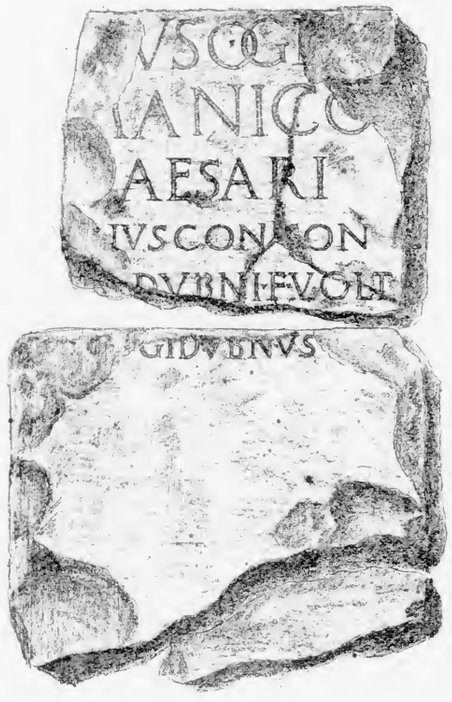
VSOG
IANICO
AESARI
IVSCON ON
DVBNI·F·VOLT
GIDVBNVS

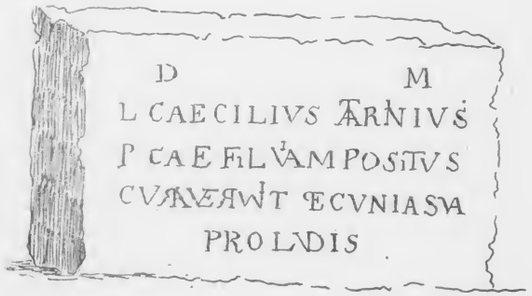

Copie des fac-simile conservés à la Bibliothèque de Poitiers.

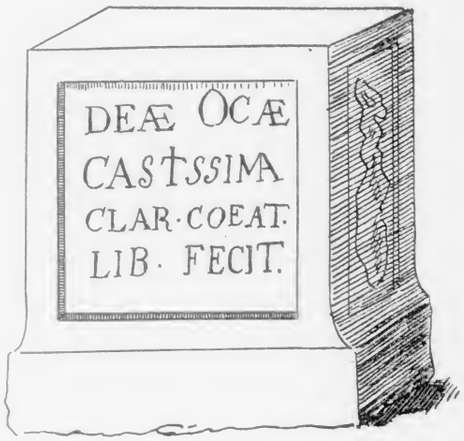

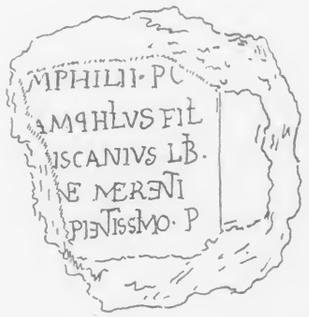

Copie des fac-simile de de Beaumenil.

E.E.

Médailles au revers de l'Autel d'Auguste.

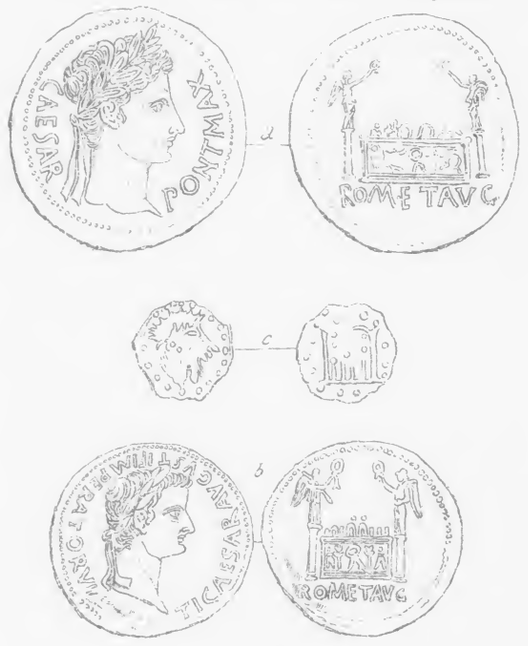

a Médaille à l'effigie d'Auguste.
b ———— a° ———— de Tibère.
c Monnaie gauloise.

(D'après Aug. Bernard | Le Temple d'Auguste.)

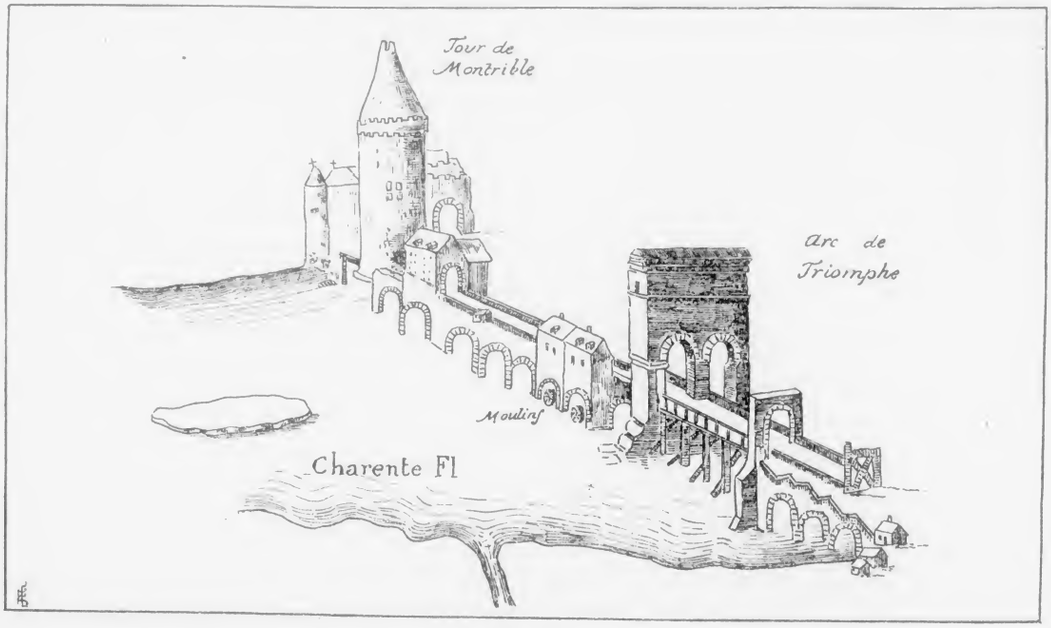

Pont de Saintes en 1560 - Copie du dessin fait par Braunius.
(Theatrum Mundi, t. III, n°17,)

ELIAE·C

ME

Pl. X

SANT·DVPLICARIO·ALA·ALA·TECTORIG·AN
STIPENDIS·EMERITIS·XXXII·AERE·INCISSO·EVOCA
GESATORVM·DCRAETORVM·CASTELLO·IRCVDCVP
CORONIS·AENVLIS·AVREIS·DONATO·A·COMMILITON
IVLIA·MATRONA·F·CIVL·PRIMVLVS·L·H·E·T

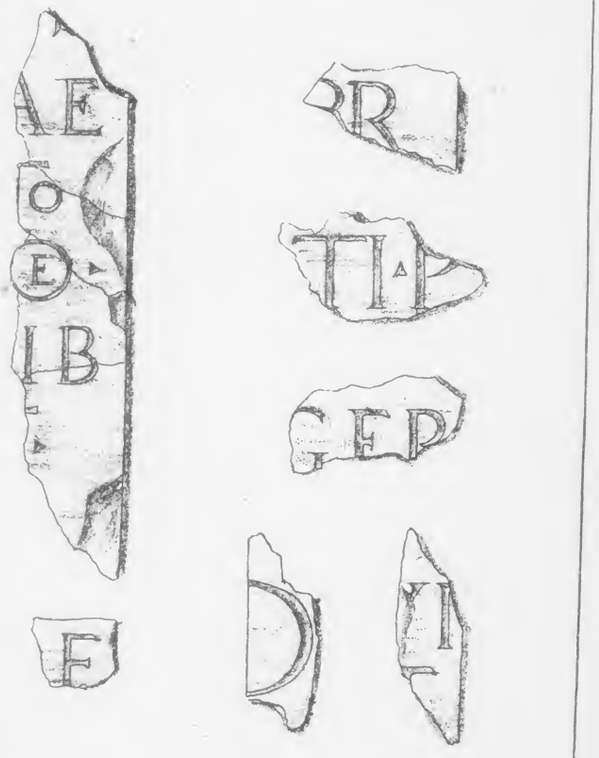
E
O
E
IB
F
R
I
GEP
I

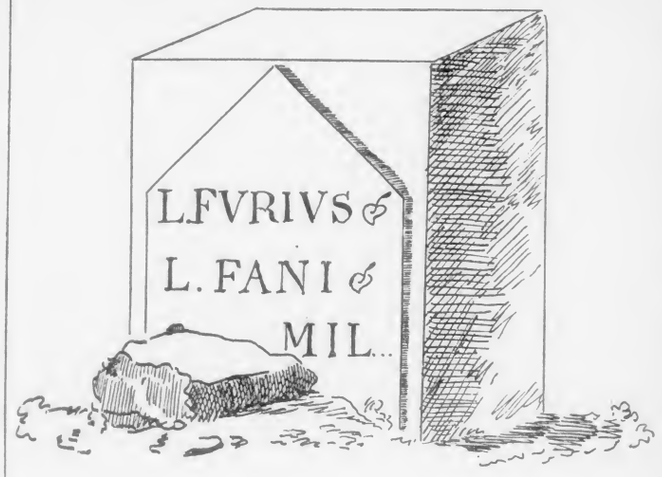

DM
FORTIONI O
VARI.FELICIS
H P T O

Copie des fac-simile conservés à la Bibliothèque de Poitiers.

E.E.

L·FVRIVS·L·F·ANI
CREM·MIL·ES LEG
XLIIII

Pl. XII

Copie du fac-simile conservé à la Bibliothèque de Poitiers.

Pl. XIII

Pl. XIV

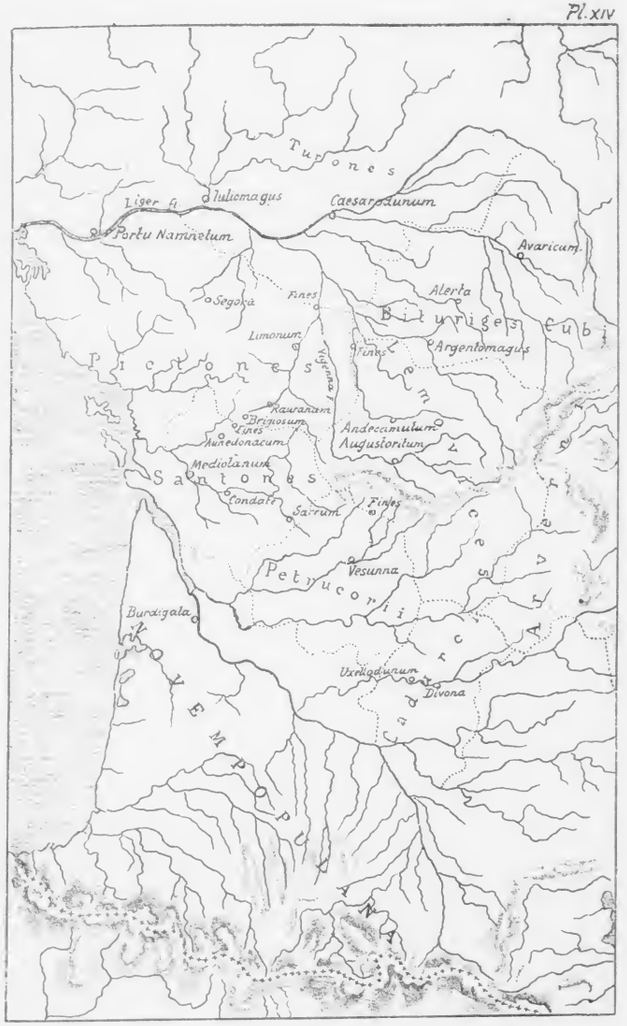
Turones
Liger fl.
Iuliomagus
Caesarodunum
Portu Namnetum
Avaricum
Segora
Fines
Alerta
Bituriges Cubi
Limonum
Vigenna f.
Fines
Argentomagus
Pictones
Rauranum
Brigiosum
Fines
Aunedonacum
Andecamulum
Augustoritum
Mediolanum
Santones
Condate
Sarrum
Fines
Vesunna
Petrucorii
Burdigala
Uxellodunum
Divona
NOVEMPOPULANA

Pl XIVbis

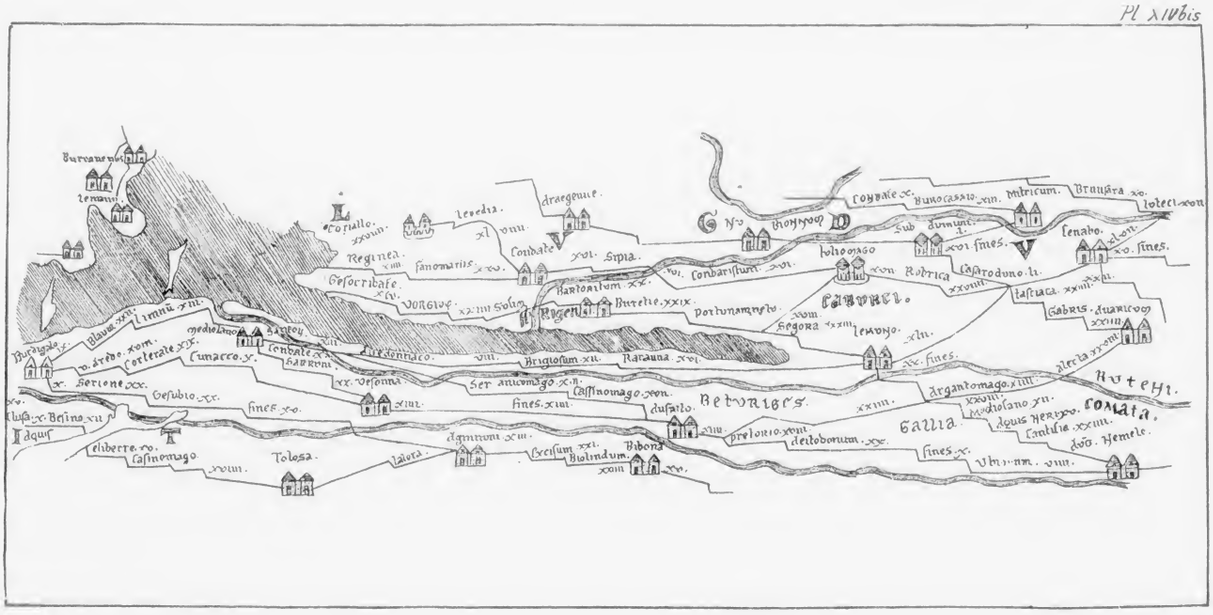
Burdigala
Lemanis
Limne
Blaue
Tredo
Corterate
Cumacco
Tenbalis
Sarrion
Sorione
Desubio
fines
Tolosa
Lahore
Agnitum
Bibona
Biolindum
Cressum
Pretorio
Deitoborum
Dusatio
Cassinomago
Ser antuomago
Brigiosum
Ratauna
Portunamnatu
Segora
Lemuno
Argantomago
Mediolano
Gallia
Ruteni
Comata
Cenabo
Fines
Gabris
Fastuca
Castrodunio
Rotrica
Folmomago
Sub Arunti
Brunstra
Iotecum
Nutricum
Yunocassio
Condate
Sipia
Conbarisium
Burete
Fortunamnatu
Regenea
Fanomaris
Vorgine
Solin
Leocdia
Araegenue
Coriallo
Lemanis

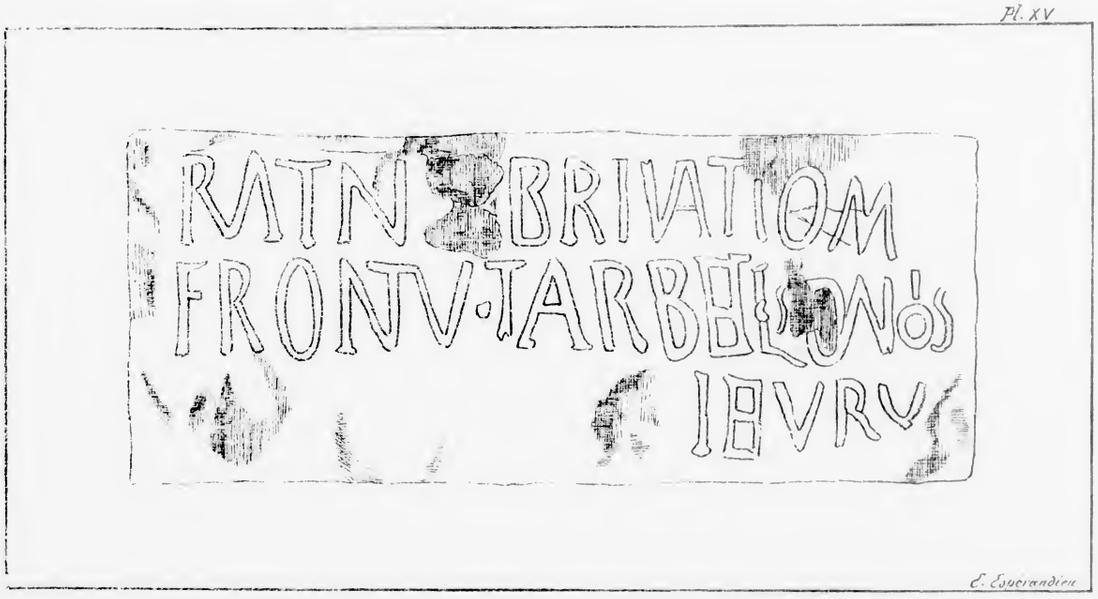

E. Esperandieu

Inscription celtique du Vieux Poitiers. (Fac-simile du dessin de de Longuemar.)

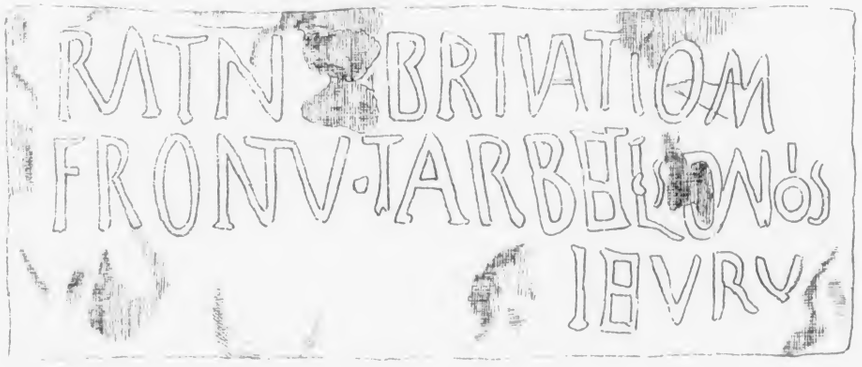

E. Esperandieu

Inscription celtique du Vieux Poitiers. (Fac-simile du dessin de de Longuemar.)

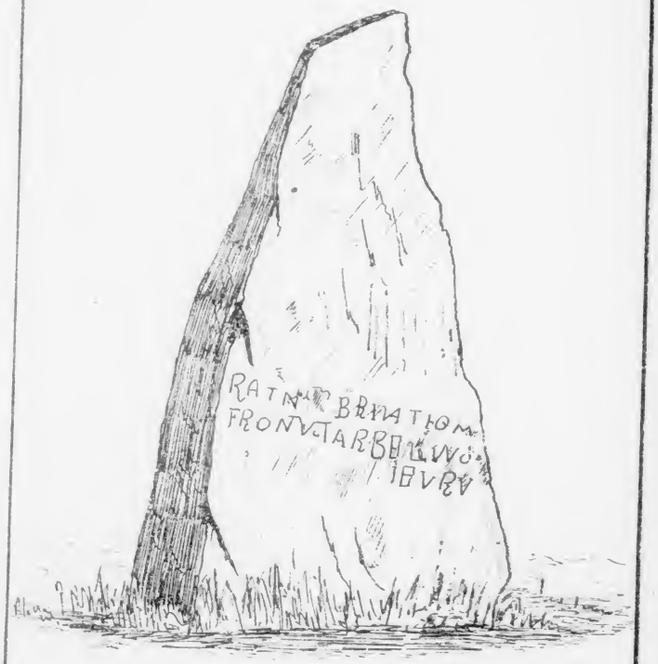

Inscriptiva celtique au Vieux-Poitiers.

Fac-similé d'un dessin conservé à la Bibliothèque des Antiquaires de l'Ouest, (Carton 1).

Pl. XVI bis.

Pl. XVII

CIVLIO CON ONNETODVBNI
PATI NEPOTI RAEFECTOFABRVMTRIB
ROMAEETAVG ITADCONFLVENTEM G

Pl. XVIIbis

F·VOLT·VICTORI
VN·O·MILITVM·COHOR
IVLIVS·VOLT·VICTOR·EQ

CIV
PAT
SAC

Pl. XVII quat.

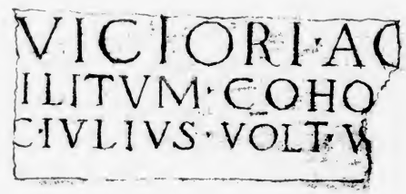

1

C·IVLIO·CON c ONNETODVBNI F·VOLT·VICTORI *Agedomo*
PATIS·NEPOTI· P r AEFECTO·FABRVM·TRIB VNO·MILITVM·COHOR ..... *sacerd.*
ROMAE·ET·AVG us TI·AD CONFLVENTEM·G IVLIVS VOLT VICTOR *lius*

2

C·IVLi O·CONCon NETO *dubni·f·volt·* VICTORI·ACed OMO
PATi S·NEPOTI PRaefe CTO·FA *brum·tribuno·m* ILITVM·COHOrt ..... ARVM
SACe RD·ROMAE· et aug VSTI·AD *confluentem* CIVLIVS·VOLTV victorfi IVS

TI·CLAVI

VIVOS
CSVLPICSAN
SIBI·ET·MEMO
CINNAMI·PATRON

VEGETA
C·V·S·L·M·

Pl. XX

LEPIDAVALENTISI
REGINIVXOR
LEPIDAREGINIFIL
PIETATI

CAVARIA
COROBILLA
CAVARIEAS
SCLEPIPATE
NESVEPOSV
NTISSIM

ALPHAE·FAVEN
TINAE·FIL·CATI
LIA·ET FAVENTI
VS·XX·LIB·VII C

D·M·F·M
MINICIÆ
ALBINÆ

L·AVTIVS·E F
ANI·FOR·IVLI
MIL·LEG·XIIII
GEM·ANNO
XXXV·STIP·XV
H · S · E

Echelle de 1/5

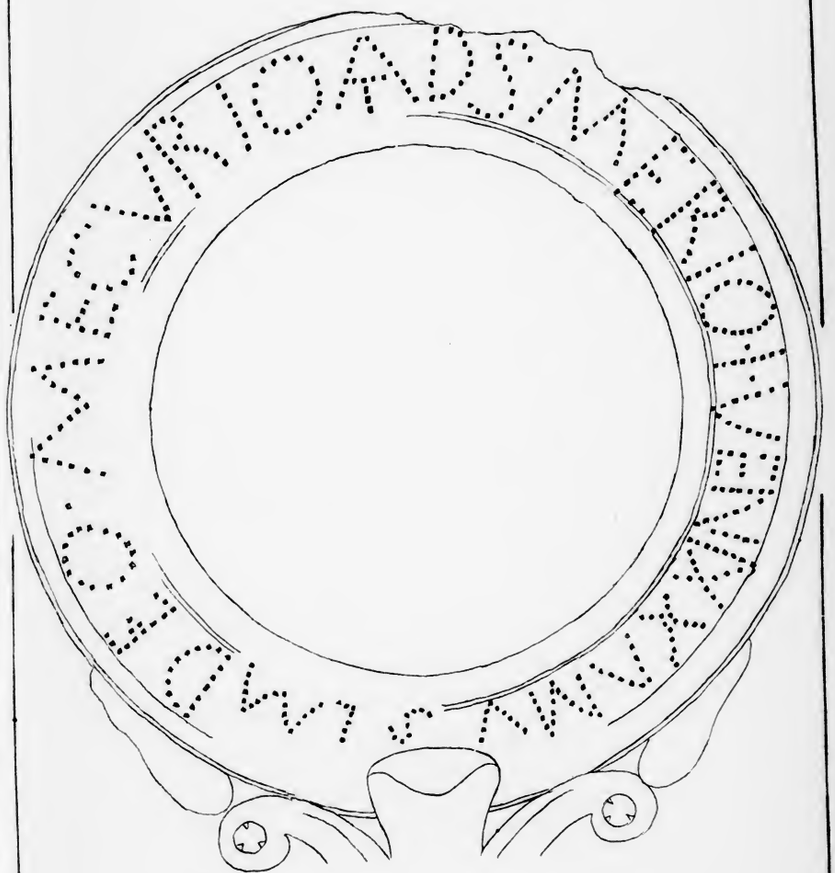

Echelle à 1/1

c
a
b
1/10
1/10

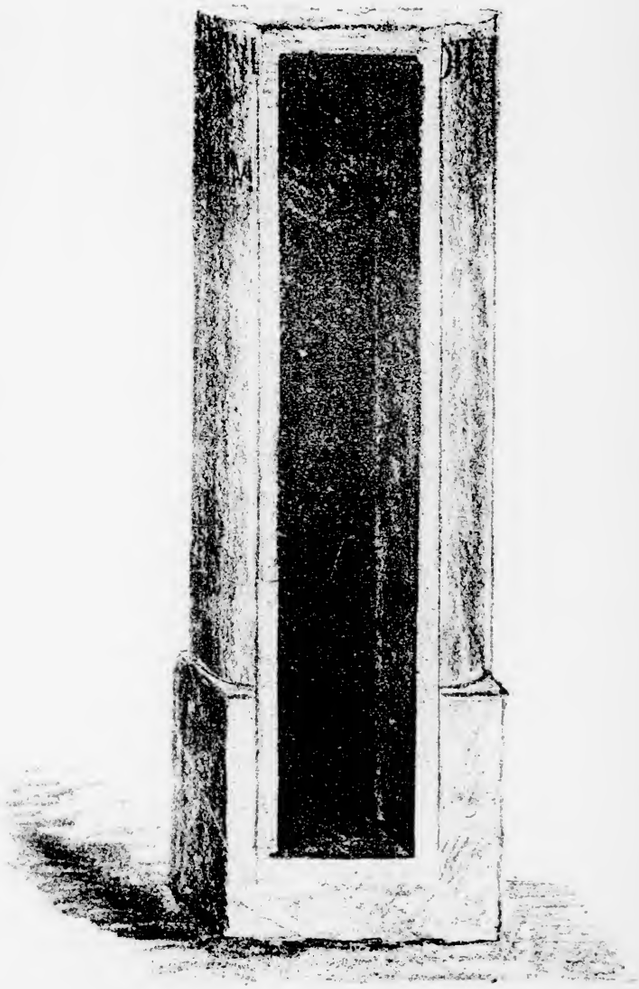

Croquis du milliaire découvert dans la Crypte de St Hilaire

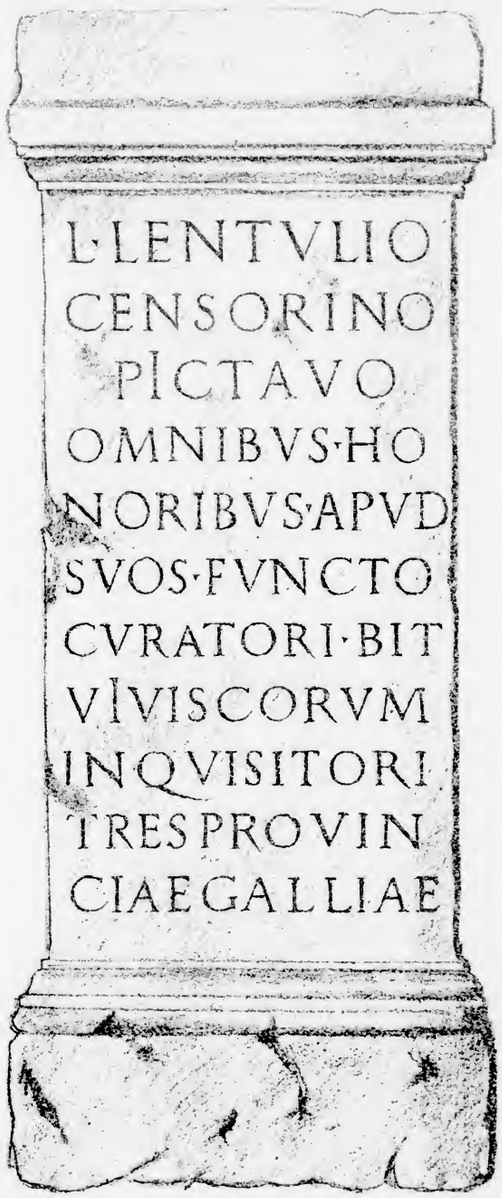
L·LENTVLIO
CENSORINO
PICTAVO
OMNIBVS·HO
NORIBVS·APVD
SVOS·FVNCTO
CVRATORI·BIT
VIVISCORVM
INQVISITORI
TRESPROVIN
CIAEGALLIAE

E. E.

D M
ET MEMO
PAVLI PAV
LIANI FIL
VIXIT ANN
XIII DIES XXV
IVL ATVRI
AVNCLVS
POS

D M
PETRONIO AVI
TIANO VIXIT AN
NIS IIII DIEB · C
SENILIS ET AVE
TICVS PAREN
TES F · C

Pl. XXXI

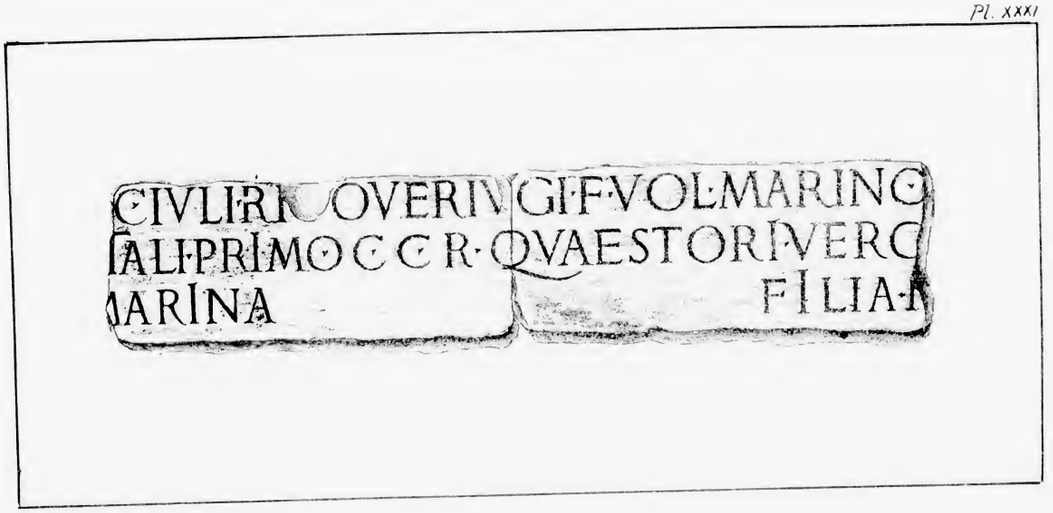
CIVLIRI OVERIV GI F VOL MARINO
IALI PRIMO C C R QVAESTORI VERC
IARINA FILIA M

D
MEMORIAE
IANVARIS·NT
XXXV
NERVIVS·AN
MANV PRETIA
RI·B·V·R·C·TOS

D·M·ET·
MEMOR
IVL·MV
SICE
VIVA·SI
BI·POSV
IT

STERIS

Pl. XXXIV

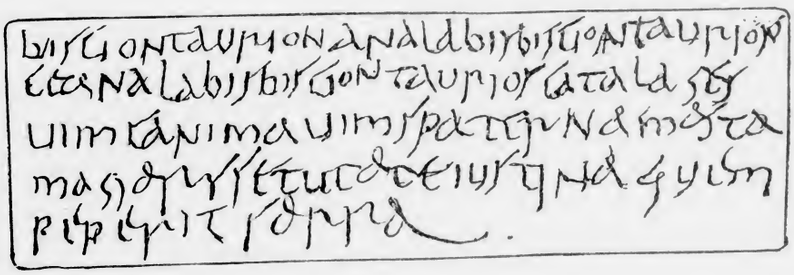

Echelle à 1/1

a

f

b

e

c

d

a, b, c, Fac-similé des dessins de Mangon de la Lande

D M
ET MEMORI
AE CLRVFI
MARITI SVI
DMƎM
VAL·VENE
RIAE REG
NA

CVSCA IVSS
IAECAPRICOMNER IPILI
CVNDINAE FILIAE VIXSIT V
XXITEMMEMORIAE IVLI
VIVGI CARISSIMAE A

D M
IVL' BELINI
M'TERENH
MAR·IA
FIL

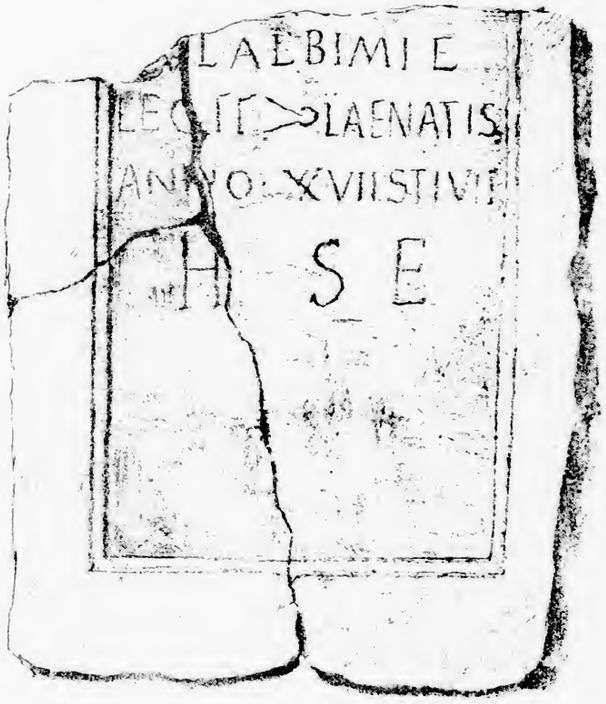
LAEBIMI E
LAENATIS
ANNO XVIISTIVI
H S E

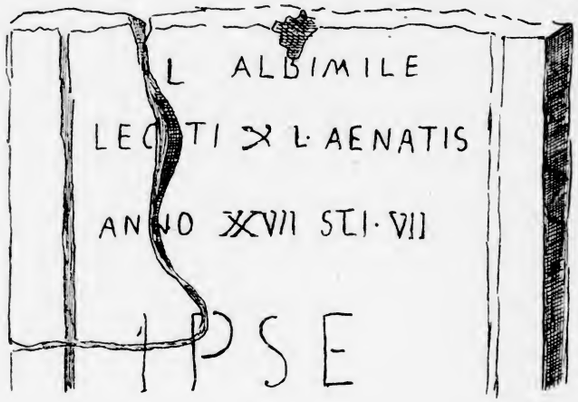
L ALBIMILE
LEC TI X L AENATIS
ANNO XXVII STI VII
IPSE

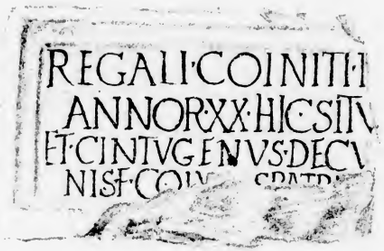
REGALI·COINITI·I
ANNOR·XX·HIC·SITV
ET·CINTVGENVS·DECV
NISF·COI

RIBITORIAD
NTEASPORT

P·C
MESSI

AVE D M
ET MEMORIAE
IV LIAE MAXMIL
IAE
CON IVGI KARISSIMAE
ANI MAE BONAE
QVAE VIXIT ANNIS P M XXXX
EX VNA DOMV·L·IVL
FRONTONIS CAVARIANI
IVL·B ASILEVS·MARITVS
POSVIT

S MATERNAE IVL
MATHVS T MAR
POSVIT

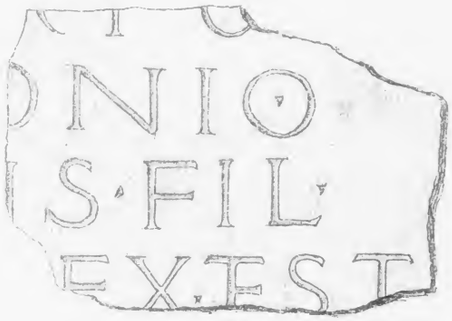
NIO
S·FIL·
EX·EST

RI FIL·ETIVIA
E·PARTILAE

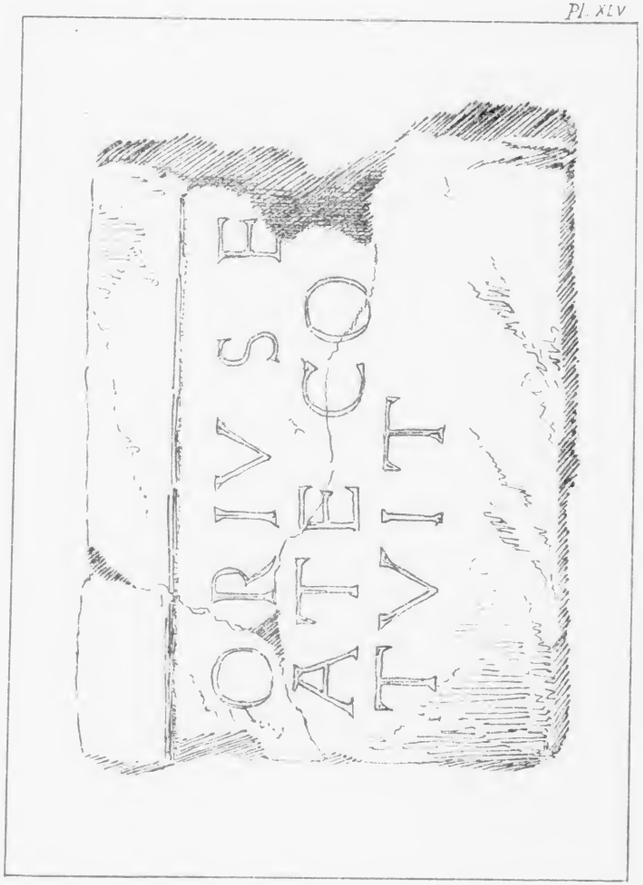
LIVIA
POSTA
ORIVS

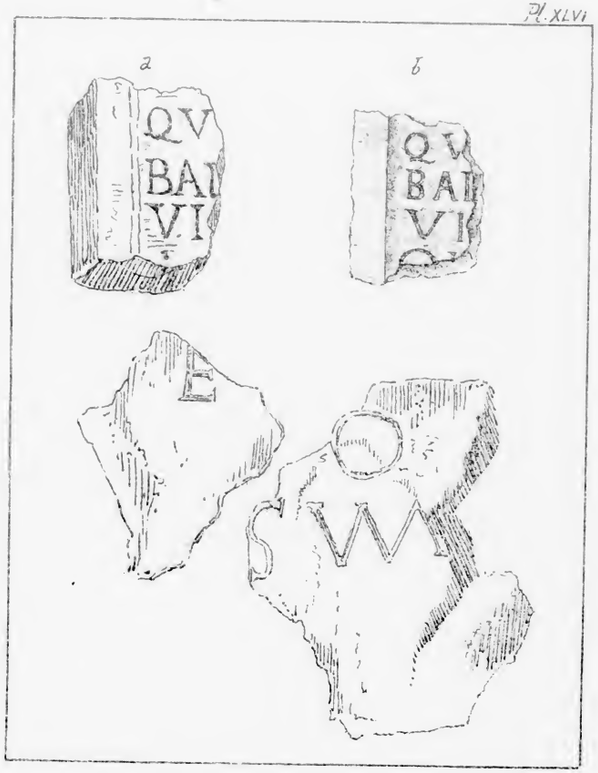
a
b
QV
BAI
VI
QV
BAI
VI
E

a

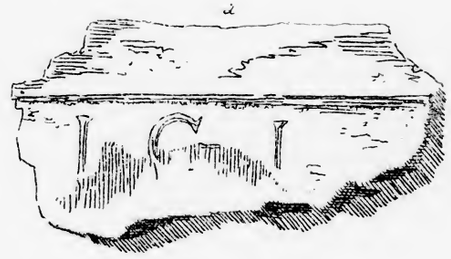

b

c

Pl. XLVII

IMP·CAES
MARCLAV
TACITOIMV
PIOFAVC
PON·M·P·P
TRIB·P·CON
CP·L·LXVI
F·LXX

EPT·MASC·L·MAR
CVSAC·EPTV
MASCELLOFIE

Pl. XLIX

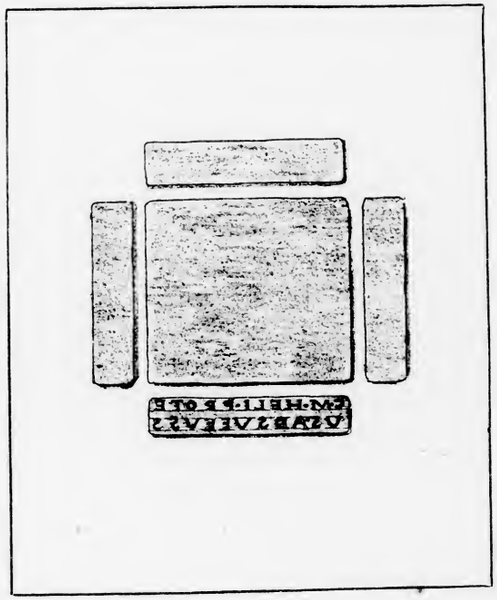

Pl. L

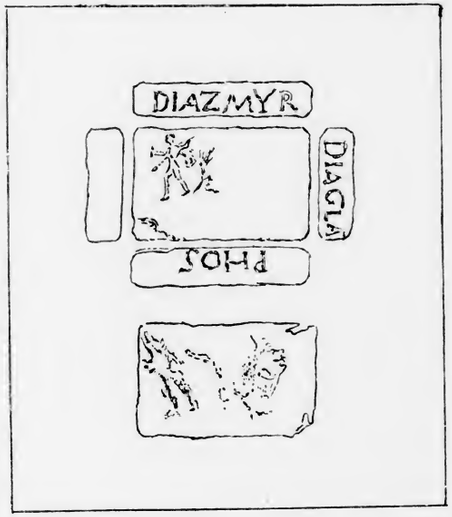

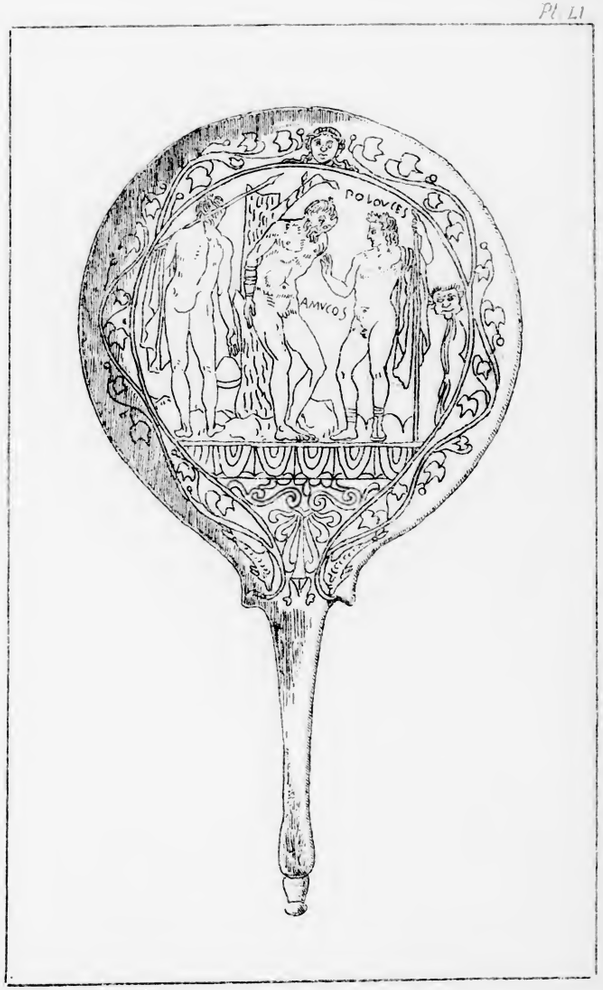
POLOVCES
AMICOS

...D.M.
PRO.SAL.IMP.M.AVR.ANTONINI.FEL.AVG.BRIT.P.M.
TR.PXV.IMP.II.COS.II.DES.III.P.P.CIVL.DRVTEDO.
ET.BALORICE.TAVR.F.EX.V.

II.

D.M.ET.M.L.CARNEOLI.7.K.I.GAL.AN.LI.M.VI.MIL.ANN.
XXV.M.CARNEOLVS.P.O.F.M.P.F.I.ET.S.A.D.

Inscriptions d'Aunai.

(La légende est en vraie grandeur)

END OF REEL
PLEASE REWIND

(Dessin en vraie grandeur).

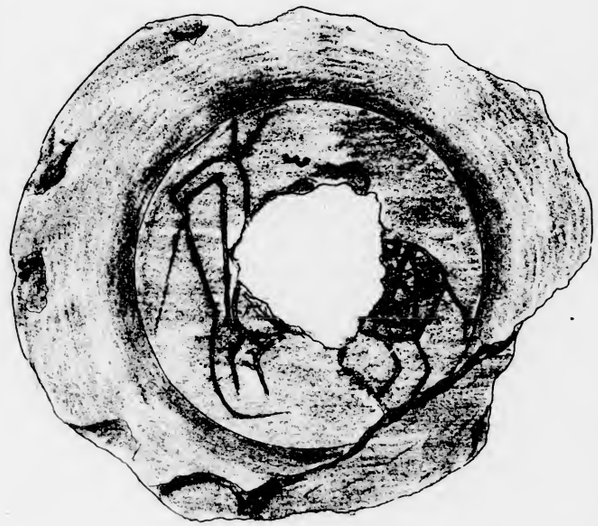

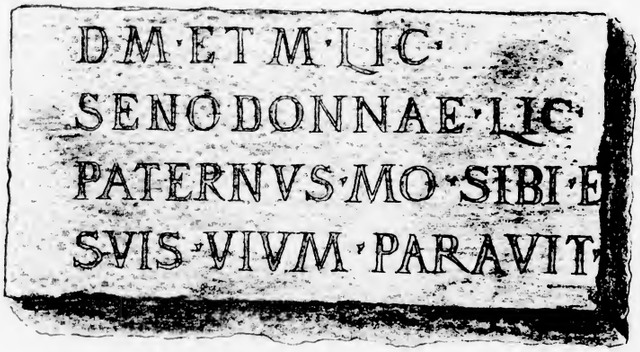
D M · E T M · L I C ·
SENODONNAE · L I C ·
PATERNVS · MO · SIBI · E
SVIS · VIVM · PARAVIT

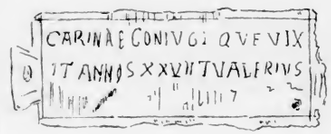
CARINAE CONIVGI QVE VIX
IT ANNIS XXVII T VALERIVS

DU MÊME AUTEUR :

Note sur quelques ruines romaines de la subdivision du Kef. — (Rapport présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.) Paris. 1883, in-8, 49 pp., une carte, 2 plans, 3 grav.

Inscriptions latines trouvées en Tunisie. (Extrait des *comptes rendus* nos 8 et 9 de l'Académie d'Hippone). Bône, 1883, in-8°, 26 pp.

Epigraphie des environs du Kef. Paris, 1885, in-8, 116 pp., une carte, 19 grav. et plans.

Note sur les citernes romaines du Kef. (Extr. du *Bull. archéol.* du comité des travaux historiques.) Paris, 1886, in-8, 6 pp.

Sur la conservation des monuments en Algérie et dans les colonies françaises. (Extrait des *Mémoires* du congrès archéol. de Montbrison.) Paris, 1886, in-8, 5 pp.

Supplément à l'épigraphie du Kef. (Extrait du 21e *Bull.* de l'Académie d'Hippone.) Bône, 1886, in-8, 28 pp., une carte.

Lettre sur la Najà Hedje. (Extrait du 22e *Bull.* de l'Académie d'Hippone.) Bône, 1887, in-8, 6 pp.

Les monuments historiques de la Tunisie. Alais, 1887, in-8, 16 pp.

Notice sur l'église Saint-Pierre de Nant (Aveyron). (Extrait du *Bull. monum.*) Caen, 1887, in-8, 19 pp., une pl.

Note sur les inscriptions romaines récemment découvertes à Saintes. Melle, 1887, in-8, 24 pp.

Inscription du soldat Santon C. Julius Macer. (Extrait de la *Revue poitevine.*) Saint-Maixent, 1887, in-8, 7 pp.

Etude sur le Kef. Paris, 1888, in-8, VI-147 pp., une carte.

Note sur quelques monnaies découvertes à Poitiers par le R. P. Camille de la Croix. (Extrait de la *Revue numismatique.*) Paris, 1888, in-8, 26 pp., 2 grav.

L'inscription de Varenilla au musée des antiquaires de l'Ouest. (Extrait de la *Revue poitevine.* Saint-Maixent, 1889, in-8, 20 pp.

Note sur une marque de verrier découverte à la Hourre, près d'Auch. (Extr. de la *Revue de Gascogne.*) Foix, 1889, in-8, 12 pp., 2 pl.

Note sur deux célèbres vers léonins de la période médiévale. (Extrait du *Bull. archéol.* du Comité des travaux historiques). S. l., 1889, in-8, 8 pp.

Seconde note sur les inscriptions romaines découvertes à Saintes. (Extrait du *Recueil* de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.) S. l., 1889, in-8, 20 pp.

SOUS PRESSE :

Le temple Saint-Jean de Poitiers. (Extrait des *Paysages et monuments du Poitou.*) Paris, in-folio, 2 planches, gravures dans le texte.

La nationalité d'Atectorix. (Extrait de la *Revue poitevine.*) In-8.

Mélanges d'épigraphie, d'archéologie et de numismatique. Paris, in-8.

Cours de topographie rédigé d'après les programmes officiels du 24 février 1888, nombreuses figures dans le texte. Paris, in-8.

Carte de la Tunisie à l'échelle de $\frac{1}{400,000}$ (4 feuilles tir. en 5 coul.).

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Inscriptions chrétiennes du Poitou et de la Saintonge antérieures au XIe siècle. In-8, nombreuses gravures dans le texte.

Sigles figulins de l'époque gallo-romaine découverts dans la Vienne, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Charente et la Charente-Inférieure. In-8, nombreuses gravures dans le texte.

1.31917

0021106517